

UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA DE BOUAKE- COTE D'IVOIRE

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

“SIFOE”

LA REVUE D'HISTOIRE, D'ARTS ET D'ARCHEOLOGIE

DE BOUAKE-COTE D'IVOIRE



Volume 4

Décembre 2015

ISSN 2313-2647

Revue électronique

www.histoirebouake.net

Courriel : revuesifoe@gmail.com

Image de la couverture : Statuette baoulé joueur de tambour
Sculpture ancienne, collection privée (années 50/60)
www.artafrica.fr

SIFOE

Revue électronique

ISSN 2313-2647

SIFOE

Revue d'Histoire, d'Arts et d'Archéologie de Bouaké

CÔTE D'IVOIRE

N° 4

Deuxième semestre 2015

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur : Pr LATTE Egue Jean Michel
Directeur adjoint : Dr SEKRE Gbodje Alphonse
Rédacteur en chef : Dr BEKON Tanoh Raphaël
Secrétaire de rédaction : Dr M'BRAH Kouakou Désiré
Secrétaires adjoints de rédaction : Dr GOLE Koffi Antoine
Dr BAMBA Mamadou
Responsable technique : Dr DEDE Jean Charles

Responsables de la diffusion : Dr TOGBA Philippe
Dr KRA Antoine
Trésorière : Dr ESSOH Nome Rose De Lima épouse SORO
Trésorière adjointe : Dr AGOH Florentine épouse KOUASSI
Web Master: Dr KOUASSI Raoul
Dr BAKAYOKO Bourahima

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Simon Pierre EKANZA, Professeur titulaire, Doyen honoraire.

Pr Nicoué GAYIBOR, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo).

Pr Ferdinand Tiona OUATTARA, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr Bamba SEKOU, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr Félix IROKO, Professeur titulaire, Université d'Abomé Calavi-Cotonou (BENIN)

Pr Aka KOUAME, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr René Kouamé ALLOU, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan

Pr Ousseynou FAYE, Professeur titulaire, Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal).

Pr Alpha GADO, Professeur titulaire, Université de Niamey (Niger)

Pr Hugues MOUCKAGA, Professeur titulaire, Université Omar Bongo de Libreville (Gabon).

Pr Egue Jean Michel LATTE, Professeur titulaire à l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké.

Pr Yao KOUASSI, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr Willy Moussa BANTENGA, Professeur titulaire, Université de Ouagadougou (Burkina-Faso).

Pr Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de recherches, Université de Ouagadougou (Burkina-Faso).

Pr Emmanuel DROIT, Maître de conférences à l'Université de Rennes 2.

Dr Jean Noël LOUCOU, Professeur associé, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

COMITE DE LECTURE SCIENTIFIQUE

Pr ALLOU Kouame René
Pr BANTENGA Willy Moussa
Pr DROIT Emmanuel
Pr FAYE Ousseynou
Pr GADO Alpha
Pr GOUMGNIMBOU Moustapha
Pr KOUAME Aka
Pr KOUASSI Yao
Pr LATTE Egue Jean Michel
Pr MOUCKAGA Hugues

SOMMAIRE

CONTRIBUTION DU GRAND MAITRE

EKANZA Simon-Pierre, L'histoire est une pratique professionnelle.....pp.7-19

HISTOIRE ANCIENNE ET MEDIEVALE

KONIN Sévérin, Restitution de la villa carolingienne à travers le capitulaire de Villis et le polyptyque de l'Abbé Irminon : (750-1000).....pp.20-31.

NOGBOU M'Domou Eric, Les enjeux politique et religieux de la diplomatie Mérinide (1331-1361)pp.32-42

PARE Moussa, Testament et histoire : une analyse de l'inventaire des biens-meubles de Clémence de Hongrie (1328).....pp.43-48

TAGUE KAKEU Alexis, Culture du partage et développement en Afrique noire : le cas des Béti et des Bamiléké du Cameroun précolonial (1600-1900) sous l'éclairage des anciens Egyptiens (3200-332 av.J-C).....pp.49-72

HISTOIRE POLITIQUE ET ECONOMIQUE

ADONI Kpele Hervé, Les coopératives agricoles en Côte d'Ivoire de 1910 à 1983.....pp.73-85

ALONOU Kokou Benjamin, Lutte contre la fièvre jaune en Afrique de l'ouest (XIXe –XXe siècle).....pp.86-94

BA Idrissa, « Les responsabilités de l'historien africain » ou analyse de la contribution de Sékéné Mody Sissoko (1932 –2012) à la fabrique de l'histoire à Dakar.pp.95-105

BROU Konan Alain, Les routes et le développement de la Côte d'Ivoire (1960-1980)...pp.106-122

KOFFI Loukou Bernard, Les infrastructures de transport en Cote d'Ivoire coloniale....pp.123-138

MANANI Yawouvi, Collaboration et résistance sous le régime colonial en pays kabiye (Togo) 1898-1960.....pp.139-149

N'GUESSAN Mohamed, Comment lire les événements de Dimbokro du 30 Janvier 1950...pp.150-159

NYAMA Abraham, La gestion des divorces par le tribunal indigène : cas des femmes en instance de séparation chez les juges.....pp.160-169

OUATTARA Katiénéfooua Adama, Femmes et politique en Afrique de l'ouest anglophone : Le cas des femmes du Nigéria et de la Sierra-Léone (1925-1966).....pp.170-183

PETE Eric, L'Etat africain post colonial et la question ethnique 1960-1990.....pp.184-196

- SECK Djibril**, La « COLONIPUB », entre invitation a la consommation et véhicule de l'idéologie colonialiste. L'exemple de la publicité filmique dans le journal Paris-Dakar, 1933-1960.....**pp. 197-212**
- SETTIE Louis Edouard**, La caisse autonome d'amortissement et l'économie ivoirienne 1960-1980.....**pp.213-226**
- TCHERO Jaochim**, Ecrits sur la documentation en histoire. L'enquête orale comme procédure de documentation.....**pp.227-242**

L'HISTOIRE EST UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Simon-Pierre EKANZA

Professeur titulaire, Doyen honoraire.

Il arrive souvent que, sous l'influence de fortes et riches traditions, une génération entière traverse, sans y participer, les temps utiles d'une révolution intellectuelle.

Fernand Braudel

Ecrits sur l'histoire, 1969

Des questions de « méthode » sont aujourd'hui au cœur de la polémique qui divise la corporation historique que nous constituons. Cette polémique n'a pas lieu d'être, car rien d'essentiel ne nous oppose: ni la conception de l'histoire, objet d'étude, ni sa pratique et sa production. J'ai donc voulu mettre, à la disposition de tous les collègues, jeunes et moins jeunes, l'essentiel des arguments et des références qui me paraissent indispensables à qui veut comprendre quels sont les grands enjeux qui sous-tendent ce dysfonctionnement passager. Mon intention n'est donc pas de donner des leçons, loin de là, mais de nourrir la réflexion sur nos pratiques de produire et d'écrire l'histoire, qui nous soudent, faisant de nous les membres d'une seule et même corporation.

Pour ce faire, je commencerai par éclairer la genèse de cette pratique professionnelle en montrant que la plupart des normes, des règles et des habitudes qui régissent encore de nos jours la profession, datent seulement de trois siècles, formulées partiellement par *l'école historique allemande* à la fin du XVIII^e siècle, répandues, codifiées et établies durablement en France plus d'un demi-siècle plus tard. Après quoi, je décrirai, dans une deuxième étape, l'avènement de *l'Ecole des Annales* et son triomphe, suivi de l'émiettement de l'histoire et de ses différentes spécialités, en insistant sur les voies nouvelles que l'histoire doit emprunter pour son renouvellement et sa survie dans un contexte nouveau où l'interdisciplinarité en sciences humaines ou sociales est à l'ordre du jour. Puis cet essai s'achèvera sur quelques conclusions pratiques.

I-AUX ORIGINES DE LA GENESE DU METIER D'HISTORIEN

QUELQUES JALONS POUR EN SAISIR L'EVOLUTION

Certains perçoivent l'histoire comme un art, lui déniaient le qualificatif de science, d'autres comme une méthode au sens d'une technique susceptible d'établir des faits et de les interpréter. La perspective défendue ici est tout autre, elle est un point de vue « pragmatiste » qui privilégie l'analyse du « métier d'historien », étant persuadé que la vérité historique n'est nulle part ailleurs que dans la pratique de notre métier ; elle seule nous fournit les arguments nécessaires pour démontrer la nature de l'histoire, si elle est science ou ne l'est pas. D'où la nécessité pour nous historiens d'avoir une vue claire et saine sur les origines et la formation de notre métier, afin d'établir notre propre jugement, et d'être surtout, plus que jamais, solidaires.

A. « La tâche de l'historien » en Allemagne

L'histoire, dans son sens primitif d'enquête sur le passé (Thucydide), a été pratiquée depuis l'Antiquité. Toutefois, le concept actuel d'histoire avec ses multiples extensions s'est élaboré seulement vers la fin du XVIII^e siècle. Alors que l'histoire était appréhendée et utilisée dans les facultés de

philosophie, de droit et de théologie, comme un « réservoir » d'exemples, elle met fin progressivement à cette dépendance et conquiert une place dans l'institution universitaire où elle apparaît désormais comme un singulier collectif, la somme de toutes les expériences humaines. Un même concept sert alors, dès cette époque, à nommer à la fois l'histoire en tant que *réalité* et en tant que *réflexion* sur cette réalité. Toutefois, du fait qu'elle procure un savoir sur le passé éclairant le futur, l'histoire se présente comme un guide pour l'action, grâce auquel les hommes peuvent espérer maîtriser leur destin. Cette tendance va donner naissance, sous l'impulsion de Voltaire entre autres, à une forme inédite de réflexion sur le passé: la philosophie de l'histoire. La perspective spécifique, développée par celle-ci, va alors se réduire à évaluer toutes les époques et toutes les civilisations à l'aune des valeurs propres à l'Europe du siècle des Lumières (XVIII^e siècle).

Une telle vision de l'histoire est rejetée, en Allemagne dès la fin du siècle, par la nouvelle génération d'intellectuels farouchement opposés à l'occupation de leur pays par les armées françaises de Napoléon. Herder ¹ en est le principal représentant, mais c'est l'historien Niebuhr qui pose, dès les premières années du XIX^e siècle, les principes de base de la « méthode historique » : établir les faits grâce à la critique scientifique des sources, les grouper, ne tirer de conclusions que celles qui s'imposent de leur examen. Il sera relayé par Wilhem von Humboldt, le fondateur de l'université de Berlin en 1810, puis par Ranke qui défend les pratiques de l'histoire contre le philosophe Hegel, son collègue enseignant à l'université de Berlin, qui attribue, à l'histoire dans sa vision globale des sciences, une place subordonnée à la philosophie. C'est dans ce contexte que Ranke— il n'a que 29 ans- décoche la phrase qui le rendra célèbre :

On a attribué à l'historien la mission de juger le passé, d'enseigner le monde contemporain pour servir aux années futures : notre tentative ne s'inscrit pas dans des missions aussi hautes ; elle cherche seulement comment les choses ont vraiment été².

En réalité, Ranke ne fait que répéter ce qu'avait affirmé trois ans plus tôt dans une conférence en 1821 Humboldt, à savoir que « la tâche de l'historien est d'exposer ce qui s'est produit ». Mais comment parvenir à la *vérité* ? Humboldt indique deux voies : d'une part, « l'investigation rigoureuse, impartiale et critique de ce qui s'est produit, et, d'autre part, la synthèse du champ exploré, l'intuition de tout ce qui ne se laisse pas atteindre par ces autres moyens ». Cette dernière activité de « synthèse », souligne Humboldt, concentre toutes les difficultés du « métier » ; elle est comparable, selon Gérard Noiriel commentant la pensée de Humboldt, au langage poétique qui permet de « rendre la vie », de restituer « le lien vital » qui soude les divers éléments en un tout organique³.

Les historiens allemands, en précisant à la charnière du XVIII^e siècle l'objet de l'histoire et la méthode spécifique qui est la sienne, en clarifient le concept servant à désigner à la fois la « réalité » du passé et sa « représentation ». En outre, l'histoire s'affranchit, grâce à eux, de la philosophie en élaborant une première codification des « tâches » pratiques accomplies par l'historien. Durant toute la première période du XIX^e siècle, le nombre des universités croît progressivement en Allemagne, devenant des foyers d'activité scientifique, tandis que les historiens se battent pour se constituer en corps autonome, la profession n'ayant - trait particulier de ce pays - aucun lien avec l'Etat.

B. L'histoire « encore à peu près partout à l'état d'enfance » en France

En France, l'histoire demeure, au cours de cette même période, dominée par la littérature et la philosophie, mais aussi subordonnée aux enjeux de la lutte politique. Par ailleurs, la recherche historique, si tant qu'elle existe, est accaparée par les érudits traditionnels hostiles à la République.

¹ Pour lui, chaque peuple constitue une entité en soi, qui élabore sa propre culture et sa propre « identité collective » (*Volksgeist*).

² L. von Ranke (1874), traduction proposée par Jochen et Marie-Claire Hock, in R. Koselleck, *Le futur passé*, p. 47.

³ G. Noiriel, *Sur la « crise » de l'histoire*, Gallimard, collection folio, Paris, 1996, 475 p., p. 70.

Jusqu'au Second Empire, la recherche scientifique universitaire, marginale, reste faiblement autonomisée ; le décret de 1808, qui rétablit les facultés des Lettres et des Sciences, fait de l'enseignement supérieur un appendice de l'enseignement secondaire, et non, comme en Allemagne, le moteur d'une réelle pratique scientifique. En province, chaque faculté des Lettres compte cinq professeurs chargés chacun d'enseigner l'ensemble d'une discipline (humanités classiques, histoire, philosophie, etc.)⁴. Mais surtout, les universités françaises n'ont pas de « vrais » étudiants. Leur rôle se résume à faire passer les examens (essentiellement le baccalauréat), et à donner des cours généraux pour le grand public. Dans le système napoléonien, en effet, ce sont les grandes écoles qui sont chargées de la « formation professionnelle » des étudiants, d'où le monopole qu'exerce l'Ecole normale dans la préparation des candidats à l'agrégation. Mais même dans ce lieu de formation de la majorité du personnel universitaire littéraire et scientifique, il n'y a pas d'enseignement spécialisé en histoire⁵, ni un groupe constitué d'enseignants ayant le sentiment d'appartenir à un même corps. En province, l'historien universitaire est inséré, quand on l'accepte, dans les sociétés savantes dirigées par les notables locaux. A Paris, il fait partie des « lettrés », fréquente les salons et les clans politiques, se présente lui-même comme écrivain ou philosophe.

L'absence de formation à la recherche historique explique la grande hétérogénéité des normes de la pratique scientifique aussi bien dans l'usage des notes que dans l'application des règles méthodologiques ; bref, à tous les niveaux c'est le triomphe du laxisme. D'autre part, aucun élément objectif ne vient sanctionner la valeur scientifique des travaux. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les publications ne sont même pas reconnues comme critère dans la nomination et la promotion des candidats ; le doctorat lui-même, qui autorise la nomination dans une chaire de faculté, n'est qu'un rite de passage n'exigeant pratiquement pas d'effort scientifique. Avant 1840, en lettres, 83% des thèses ne dépassent pas 80 pages ; celle de Michelet, consacrée à « l'examen des vies des hommes illustres du temps de Plutarque », fait 26 pages. Bref, on se doit d'admettre, en accord avec Gabriel Monod écrivant à propos des historiens, ses illustres prédécesseurs : « *Ils sont presque tous autodidactes ; ils n'ont point eu de maîtres et ils ne forment pas d'élèves* »⁶.

Par ailleurs, jusqu'à la fin du Second Empire, l'histoire reste entièrement subordonnée aux enjeux politiques du moment. Dans toutes les œuvres historiques de l'époque, que ce soit chez Augustin Thierry ou Jules Michelet, le but recherché est le même : utiliser le document historique tantôt pour défendre le Tiers-Etat, tantôt pour réhabiliter la Révolution française, etc. L'histoire partisane n'est d'ailleurs pas le propre des républicains, elle sert aussi de « munitions » aux mains de la droite française : catholiques, nobles et aristocrates...

Enfin, l'histoire est également valorisée par les plus vénérables instances de la culture française : l'académie des inscriptions et belles lettres, l'académie française, notamment par tous les prix qu'elles attribuent aux « meilleurs » livres d'histoire. Or, la plupart de toutes ces institutions sont contrôlées par la noblesse ou dominées par elle. De même, le seul lieu où l'on enseigne réellement aux élèves les techniques du travail historique, l'Ecole des chartes⁷, est peuplé d'aristocrates.

Ainsi donc, comme le souligne, Gérard Noiriel, « *la haute stature de Michelet ne doit donc pas masquer la réalité. Jusqu'au début de la III^e République, ce ne sont pas les prolétaires professeurs de*

⁴ Jusqu'en 1830, il n'y a que 38 postes d'enseignants dans l'ensemble des facultés des lettres françaises ; cf. V. Karady, « Lettres et sciences : effets de structure dans la sélection et la carrière des professeurs de faculté (1810-1914) », in Charle et R. Ferré (dir.), *Le personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Edit. du CNRS, 1985, p. 34.

⁵ En 1827, Michelet y est nommé à la fois comme professeur d'histoire et de philosophie. En 1829, lorsque ces deux enseignements sont séparés, Michelet demande en vain à garder la philosophie, on l'oblige à enseigner l'histoire ancienne ; cf. G. Monod, *Les maîtres de l'histoire : Renan, Taine, Michelet*, Calmann-Lévy, 1894, p. 193-194.

⁶ G. Monod, « Du progrès des études historiques en France », *op. cit.*

⁷ Elle est fondée sous la Restauration pour former les archivistes-paléographes.

'gauche' qui jouent le rôle dominant dans la production historiographique française, mais les aristocrates amateurs de 'droite' ». ⁸

C. La conquête d'une autonomie professionnelle

Dès l'avènement de la III^e République, ses partisans se préoccupent de prendre le contrôle des instances de production de la mémoire collective nationale, en institutionnalisant l'université en contrepartie de l'aspiration du groupe d'intellectuels dont les historiens à une autonomie professionnelle : les historiens deviennent du coup des *fonctionnaires*, c'est-à-dire des salariés de l'Etat. Pour s'attacher davantage ce nouveau groupe de clercs, la République procure des bourses d'étude, système qui a l'avantage de favoriser l'entrée dans la carrière universitaire de nombreux étudiants issus de la classe roturière. L'histoire profite de la nouvelle situation : de nombreux postes universitaires en histoire sont créés, mieux le nombre des chaires d'histoire en Sorbonne double presque entre 1870 et 1900, passant de 57 à 74, le tiers des thèses soutenues en Sorbonne le sont par des historiens. Quant au nombre d'étudiants d'histoire, il augmente énormément : 1000 à Paris et autant en province.

Une « communauté d'historiens », aussi forte, favorise non seulement l'autonomisation de la discipline vis-à-vis du monde politique, mais aussi par rapport aux autres disciplines littéraires. Ces nouvelles exigences se traduisent par des réformes en divers domaines : création d'un diplôme de licence historique à part entière, séparée de la licence littéraire ; au niveau de la recherche, sont introduits désormais les principes de la « science historique », monopolisés jusque-là par les « érudits » de l'Ecole des chartes. Concrètement, sont transférées dans l'université les techniques de la science historique développées en dehors d'elle : cours de « méthodologie » centré sur la critique des textes (philologie, diplomatique, etc.) débouchant sur la création d'une chaire des « sciences auxiliaires » de l'histoire. Enfin, annexion à la Sorbonne des centres spécialisés dans la recherche : Ecole des chartes, Ecole Pratique des Hautes Etudes en 1896.

D. La redéfinition du savoir historique ou « le moment méthodique »

Ainsi, la recherche repose-t-elle désormais sur une méthode codifiée dans un corps de règles, inaccessible sans une longue formation spécifique. L'essentiel des outils qui définissent le nouvel idéal professionnel sont empruntés à l'Allemagne, pays où la rupture liée à la professionnalisation s'est produite un demi-siècle plus tôt, et où le rôle attribué aux « sciences auxiliaires » (diplomatique, paléographie et surtout philologie) comme fondement de la nouvelle histoire, est considéré comme essentiel.

Ces techniques, qui sont au cœur de la nouvelle pratique de l'histoire prônée par Langlois et Seignobos, sont consignées dans leur ouvrage célèbre, *l'Introduction aux études historiques*, devenue la « bible » de plusieurs générations d'étudiants. Il décompose la pratique professionnelle en deux moments bien distincts : l'analyse et la synthèse, privilégiant le moment de l'analyse conçue comme la combinaison des procédés critiques appliqués au document : critiques « externe », « interne », critique d'« interprétation », etc. Des conseils pratiques sont dispensés aux étudiants, portant sur le choix du sujet, la prise de notes...

Les documents analysés doivent être ensuite regroupés dans un effort de synthèse. Là aussi des règles sont proposées : une grille doit être établie avant même la consultation des notes prises pour être certain de ne rien omettre, qu'il suffira ensuite de remplir. Seignobos et Langlois insistent néanmoins sur l'idée que ces conseils méthodologiques ne doivent pas faire oublier que c'est avant tout

⁸ Gérard Noiriel, *op. cit.* p. 266.

par la *pratique du métier* que la méthode peut progresser. Cette démarche, devenue aujourd'hui familière à tout historien, à laquelle s'ajoutent bien d'autres conseils sur lesquels il nous faut passer sous silence, s'achèvent par ces mots : Seuls les historiens ayant acquis une véritable familiarité avec les documents « possèdent des notions intransmissibles qui leur permettent en général de critiquer supérieurement les documents nouveaux ».

II- LE COURANT DES ANNALES ET SES « EXPANSIONS » ULTERIEURES

Passé le « moment méthodique », l'histoire est traversée d'un nouveau courant, celui des *Annales*, un mouvement que l'on pourrait qualifier de non-conformisme, mais aussi d'éternelle jeunesse, d'autant plus qu'après la période des fondateurs (1929-1950), et au-delà de celle des héritiers correspondant à « l'âge d'or » des *Annales* (1950-1970), celles-ci passent par une phase d'interrogations qui suscitent depuis lors réflexions, études et polémiques se traduisant par l'émiettement de l'objet de l'histoire.

A. La période des fondateurs

L. Febvre et M. Bloch, les fondateurs des *Annales*, lancent le mouvement de rénovation de l'histoire à partir de 1929, dans « un monde en ruines », celui de l'entre-deux-guerres, dominé par l'incertitude, l'indéfini et la faillite des idées et conceptions de la science en général. La méfiance à l'égard de l'histoire est particulièrement perceptible à cette époque. Souvenons-nous de la célèbre phrase de Paul Valéry qualifiant l'histoire d'être « le plus dangereux produit de l'alchimie de l'intellect » ; cette sentence date de 1931. Cependant la crise particulière de l'histoire à laquelle s'attaquent les fondateurs des *Annales*, n'est pas irréductible à son immobilisme, elle est aussi une crise professionnelle qui, en contraste avec le dynamisme des nouvelles sciences sociales, se traduit chez beaucoup d'historiens par « un désenchantement, une désillusion totale, l'amer sentiment que faire de l'histoire, que lire de l'histoire, c'est désormais perdre son temps ». C'est la période de désaffection de beaucoup d'étudiants vers la géographie, due à la baisse de prestige de l'histoire. C'est aussi le sentiment de malaise et d'insatisfaction dans l'enseignement de l'histoire, perceptibles jusqu'après des enseignants du secondaire. Autant de composantes qui seront à l'origine du débat intellectuel dont les fondateurs des *Annales* seront les principaux animateurs.

Un nouveau « faire de l'histoire » s'avère donc nécessaire. Lorsque Febvre et Bloch s'en prennent à ce qu'ils considèrent comme le cœur de la conception de l'histoire « méthodique », ils insistent sur ce qui rapproche l'histoire des autres sciences. Ce point de vue fondamental, soulignant l'originalité des *Annales*, mérite d'être noté ; il pourrait se résumer à cette assertion: l'histoire est le contraire d'un enregistrement passif et automatique des faits livrés, indirectement, par les documents écrits⁹. Dans cette perspective, deux points capitaux découlent de cette assertion et valent la peine d'être développés : d'une part, l'histoire est problématique, constructive et non automatique, et d'autre part, l'histoire ne se réduit pas à une connaissance indirecte fondée sur les « témoignages volontaires ».

⁹ La pratique des historiens méthodiques mérite-t-elle réellement une telle critique ou l'un quelconque de leurs propos se prête-t-il à une attaque ? La question mériterait d'être débattue.

1. Une histoire problématique et non automatique

Febvre et Bloch défendent ici le rôle des hypothèses, des théories, des abstractions en histoire contre ce qu'ils considèrent comme l'empirisme des méthodiques, contre le « positivisme mal compris ». Ce qui est aussi une manière de plaider pour des généralisations contrôlées, et ne pas s'enfermer dans l'étude de l'unique et de l'individuel. L'historien, comme tout autre savant, ne va pas « rôdant au hasard à travers le passé », écrit L. Febvre. On pourrait ajouter : mais il part avec en tête un problème à résoudre, une hypothèse de travail à vérifier. Car l'histoire est « une science des problèmes à poser »¹⁰.

Cette « histoire-problème » s'oppose à l'histoire automatique des méthodiques, enregistrement passif et illusion de reproduction du passé, synonyme d'un « réalisme naïf s'imaginant pouvoir connaître les faits en eux-mêmes »¹¹. Je ne peux m'abstenir, rappelant ces notions-clefs du métier d'historien, de citer longuement Lucien Febvre à propos de l'historien et des faits et aussi des hypothèses, dans une conférence prononcée en 1941 :

En ce temps-là, les historiens vivaient dans un respect puéril et dévotieux du « fait ». Ils avaient la conviction naïve et touchante, que le savant était un homme qui, mettant l'œil à son microscope, appréhendait aussitôt une brassée de faits. De faits à lui données, de faits pour lui fabriqués par une Providence complaisante, de faits qu'il n'avait plus qu'à enregistrer (...)

Et de même, si l'historien ne se pose pas de problèmes, ou si, s'étant posé des problèmes, il ne formule pas d'hypothèses pour les résoudre – en fait de métier, de techniques, d'effort scientifique, je suis fondé à dire qu'il est un peu en retard sur le dernier de nos paysans : car ils savent, eux, qu'il ne convient pas de lancer leurs bêtes, pêle-mêle, dans le premier champ venu pour qu'elles y pâturent au petit bonheur : ils les parquent, ils les attachent au piquet, ils les font brouter ici plutôt que là. Et ils savent pourquoi¹².

En insistant sur le thème de la construction de l'objet et du rôle des hypothèses en histoire, les fondateurs des Annales sont tout à fait en harmonie avec la science et la philosophie de leur temps qui ont renouvelé la question du rapport entre le sujet et l'objet de la connaissance dans le sens où un autre grand esprit de l'époque, Henri Poincaré, écrivait, dès 1906, dans *La Science et l'hypothèse* :

On dit souvent qu'il faut expérimenter sans idée préconçue. Cela n'est pas possible ; non seulement ce serait rendre toute expérience stérile, mais on le voudrait qu'on ne le pourrait¹³.

Les évolutions des sciences et de toute recherche ainsi que la réflexion épistémologique dans l'entre-deux-guerres n'ont fait que renforcer cette conception rationnelle et constructive de la science ; le principe d'indétermination de la mécanique quantique, en particulier, soutient que dans le monde des particules élémentaires, les phénomènes observés sont déterminés par l'acte d'observation : « c'est la théorie qui décide de ce qui peut être observé ».

¹⁰ L. Febvre, « Pour une histoire dirigée. Les recherches collectives et l'avenir de l'histoire », *Revue de synthèse*, XI. Repris dans L. Febvre, *Combats pour l'histoire*, Armand Colin 1992 (1953), p. 60.

¹¹ *Ibidem*, p. 58

¹² L. Febvre, 1943, « Vivre l'histoire. Propos d'initiation », conférence prononcée en 1941, *Mélanges d'histoire sociale*, t. III ; reprise dans *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1953, rééd. A. Colin, 1992, p. 22-23.

¹³ H. Poincaré, *La Science et l'hypothèse*, cit. dans Castelli Gattinara (Enrico), *Les inquiétudes de la raison. Epistémologie et histoire en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Vrin/EHESS, 1998.

2. *L'histoire, une connaissance par traces*

La critique, faite à la thèse de Seignobos et des « méthodistes » par les *Annales*, à propos de l'histoire comme connaissance indirecte, c'est-à-dire comme connaissance rapportée par des observateurs autres que l'historien chercheur, se présente comme-ci. Il est d'abord indiqué qu'il n'y a pas que la connaissance du passé qui soit indirecte, une bonne partie des connaissances des disciplines du présent – l'économie est citée en exemple – proviennent de « choses vues par autrui ». Par ailleurs, réduire une connaissance du passé à une connaissance indirecte vaut surtout pour une connaissance des événements, des actes, propos et attitudes de quelques personnages. Enfin, la connaissance du passé n'est pas toujours indirecte, les vestiges matériels mettent l'historien dans la même situation que celle du géologue, de l'archéologue ou du physicien. Il n'y a pas dans ce cas interposition d'un autre observateur que l'historien.

Ces observations permettent aux fondateurs des *Annales* d'insister sur le rôle des témoignages non écrits, ces « véritables indices, en somme, au sens judiciaire du mot », écrit M. Bloch qui fait remarquer que c'est l'obsession du récit et de l'événement qui a détourné les historiens méthodiques de l'archéologie- ajoutons- des sources orales. Marc Bloch va même plus loin en intégrant aux documents de première main utiles à l'historien : les traits de langage, une règle de droit, un rite et autres résidus d'expériences, saisis sans intermédiaire comme les monnaies, les inscriptions... témoins involontaires, « témoins malgré eux », comme désignés par Bloch, qui permettent à l'historien de n'être pas dépendant des préjugés et des myopies des contemporains.

Cette capacité de l'historien à faire parler, même contre leur gré, cette dernière catégorie de sources, dépend de la direction donnée à l'enquête orale, du questionnement de l'historien qui doit rester souple et ouvert. Bref, ces développements sur la question des techniques de l'historien et de la méthode critique révèlent l'originalité de l'histoire parmi les autres sciences.

Ainsi, l'apport propre de l'histoire à la connaissance scientifique générale est l'avènement d'une méthode rationnelle de critique appliquée au témoignage humain. Celle-ci compte parmi les gloires les plus sûres de l'histoire car elle a ouvert aux hommes une « route nouvelle vers le vrai et, par la suite, le juste ». C'est parce qu'elle est une technique de vérité que l'histoire peut être une technique de la conduite juste. L'histoire en action est aussi une histoire pour l'action. Une histoire qui est pour les *Annales*, par définition, une histoire sociale.

B. La période faste des « héritiers » ou l'âge d'or des *Annales*

Dans le projet intellectuel des fondateurs des *Annales*, les sciences sociales comme la sociologie, la géographie humaine, la psychologie collective, la linguistique, l'ethnologie... jouent un rôle très important ; l'ouverture aux sciences sociales et la collaboration avec elles est indispensable pour alimenter le renouvellement des outils, des notions, des questionnements et des méthodes de l'histoire. Parlant de Durkheim et de sa sociologie, Lefebvre comme Bloch n'oublie pas de rappeler ce qu'ils doivent à la sociologie :

Il nous a appris à analyser plus, en profondeur, à serrer de plus près les problèmes, à penser oserais-je dire, à moins bon marché¹⁴.

¹⁴ M. Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949. Nouvelle édition critique préparée par Etienne Bloch, A. Colin, 1993, p. 76.

C'est cette analyse plus en profondeur et cet élargissement des questionnements et des méthodes à partir des autres sciences que les Annales vont mettre en pratique en défendant et développant une histoire qui se présente d'abord comme économique et sociale. Parmi les ressources venues des sciences sociales, précisément de la sociologie, une œuvre fait figure de référence majeure pour les historiens, c'est celle de Simiand. Il publie entre autres : *Statistique et expérience*, *Remarques de méthode* (1922), *Cours d'économie politique* (1929-30 et 1930-31). Il s'agit du cours professé par Simiand au Conservatoire national des arts et métiers, recommandé par Lefebvre aux historiens comme un livre capital pour l'avenir de l'histoire. Cependant, cet appel semble avoir été peu entendu. Il a fallu attendre l'enseignement d'Ernest Labrousse, économiste de formation, pour que les historiens se convertissent à l'économie. Entre autres Labrousse entreprend l'étude des séries de prix locales, régionales de différentes données agricoles, industrielles, en recourant aux techniques statistiques simples comme les moyennes mobiles. Il est aussi attentif aux différentes fluctuations saisonnières, cycliques, inter cycliques. Malheureusement, ce travail demeure isolé jusqu'aux années 1950 où le recours à la technique statistique dans la formation de l'étudiant en histoire devient une nécessité.

C'est au cours de cette même période que l'histoire se met à explorer les autres domaines, particulièrement les représentations collectives, les mentalités et la psychologie historique. Febvre écrivait entre autre que les faits économiques et sociaux ne sont pas dans les choses mais dans « l'esprit des hommes par rapport à ces choses » ; il reprenait ainsi la thèse durkheimienne des faits sociaux comme représentations. Cependant, c'est à la faveur du climat d'ouverture et de rénovation de l'après-Seconde Guerre mondiale que l'histoire sociale connaît une véritable explosion avec Ernest Labrousse et Fernand Braudel, deux grands maîtres de l'Ecole des Annales.

Ernest Labrousse, de par sa position de professeur de chaire à l'Institut d'histoire économique et sociale en ce haut lieu légitime qu'était la Sorbonne, va exercer pendant un quart de siècle, entre 1945 et 1967, une véritable fascination sur deux générations d'étudiants, cela d'autant qu'il assumait, concomitamment à cette magistrature, des fonctions tout aussi importantes dans deux autres lieux de pouvoir intellectuel : il était un membre éminent dans les commissions de recrutement du CNRS et directeur d'études à la VIe section de l'EPHE. L'histoire économique et sociale qui triomphe en ces années d'après-guerre est à identifier autant à Braudel qu'à Labrousse qui se trouve en position de chef d'orchestre à la Sorbonne, pour diriger l'essentiel des grandes enquêtes d'histoire sociale de toute une génération d'historiens qui seront marqués par le modèle « labroussien ». Quel est-il ?

Labrousse pense l'histoire économique et sociale comme une hiérarchie de trois instances : l'économique, le social et le mental emboîtés et enchaînés autour du noyau central économique. Tout fait historique se conçoit comme une construction hiérarchisée et ordonnée dont la base serait le fait économique, les autres niveaux venant simplement se greffer sur ce niveau principal avec leurs lenteurs propres :

L'historien distingue les différentes vitesses de propagation des phénomènes. En antécédence le plus souvent sans doute, le phénomène économique ; en retard, déjà, le changement social ; et le mental gagne la course de lenteurs¹⁵ .

Cet itinéraire qui conduit, pour reprendre l'expression de Vovelle, « *de la cave au grenier* », de l'étude des structures économiques et sociales à l'histoire des mentalités, fut celui de toute une génération, de la Sorbonne à l'EPHE. Cette commune volonté de bâtir une histoire sociale, fortement ancrée à partir de son substrat économique, débouche sur la publication de *l'Histoire économique et sociale de la France*, parue aux PUF entre 1976 et 1982 sous la double direction de Braudel et de Labrousse. Ce monument est le symbole même de l'histoire sociale à la française, préconisée par les

¹⁵ Camille-Ernest. Labrousse, « Entretien avec Christophe Charle », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°32/33, avril-juin, 1980.

Annales, qui répertorie toutes les avancées historiographiques des années 1960 au plan de l'histoire de l'économie et de la société française.

La seconde orientation des *Annales*, non moins frappante, sera le mariage entre l'histoire et le structuralisme, qui permet à l'histoire d'absorber, par le biais de cette collaboration, toutes les autres sciences sociales, reprenant à son compte les acquis de la science anthropologique. Ce sera l'œuvre de **Braudel**. Vers la fin des années 50 et le début des années 60, l'histoire subit durement la concurrence de la sociologie. Lévi-Strauss, l'éminent représentant de l'anthropologie française, reprend en 1949 le débat entre histoire et sociologie là où l'avait laissé François Simiand en 1903. Voici l'essentiel de ce qu'il avance : l'historien, selon lui, incarne l'essentiel du réel, mais son seul plan empirique d'observation le condamne à ne pas être en mesure de « modéliser »...L'historien est condamné à vivre dans l'opacité d'un descriptif informe, au chaos de la contingence, sans pouvoir accéder aux strates inconscientes de la société humaine, c'est-à-dire aux sphères de l'univers psychique, mental, réservé aux seuls ethnologues (*Tristes Tropiques*). Dans la *Pensée sauvage*, écrit de 1962, il est encore plus sévère à l'égard de l'histoire : Partiale, l'histoire ne peut être que partielle et renoncer à toute globalité signifiante. Sa « prétendue continuité historique n'est assurée qu'au moyen de tracés frauduleux ».

La réponse précise au défi lancé à l'histoire par Claude Lévi-Strauss est donnée par Fernand Braudel dans un article-manifeste paru dans les *Annales* en 1958¹⁶. Braudel répond en innovant et en s'appropriant les acquis de l'anthropologie structurale. Il lui oppose l'atout-maître de l'historien : la durée, la longue durée, qui conditionne jusqu'aux structures les plus immuables, à l'instar de la *prohibition de l'inceste, réalité de longue durée*, que met en valeur l'anthropologue.

Braudel reconnaît la justesse de la critique de F. Simiand contre la singularité de l'événement et son caractère futile pour les sciences sociales. Il propose en conséquence de réorganiser l'ensemble des sciences sociales autour d'un programme commun qui aurait pour référent essentiel la notion de *longue durée*. Elle doit s'imposer à tous et puisqu'il est question de durée, de périodisation, l'historien reste le maître.

Tout travail historique décompose le temps révolu, choisit entre ses réalités chronologiques, selon des préférences et exclusives plus ou moins conscientes. L'histoire traditionnelle attentive au temps bref, à l'individu, à l'événement, nous depuis longtemps habitués à son récit précipité, dramatique, de souffle court.

La nouvelle histoire économique et sociale met au premier plan de sa recherche l'oscillation cyclique et elle mise sur sa durée ; elle est prise au mirage, à la réalité aussi des montées et descentes cycliques des prix. Il y a ainsi, aujourd'hui, à côté du récit (...), un récitatif de la conjoncture qui met en cause le passé par larges tranches : dizaines, vingtaines ou cinquantaines d'années.

Bien au-delà de ce second récitatif se situe une histoire de souffle plus soutenu encore, d'ampleur séculaire cette fois : l'histoire de longue durée, même de très longue durée (...)

Au-delà des cycles et inter cycles, il y a ce que les économistes appellent, sans toujours l'étudier, la tendance séculaire. Mais elle n'intéresse encore que de rares économistes et leurs considérations sur les crises structurelles(...) Elles offrent cependant une utile introduction à l'histoire de longue durée. Elles sont une première clef.

La seconde, bien plus utile, est le mot *structure*. Bon ou mauvais, celui domine les problèmes de la longue durée. Par *structure*, les observateurs du social entendent une organisation, une cohérence, des rapports assez fixes entre réalités et masses sociales. Pour nous, historiens, une structure est sans doute assemblage, architecture, mais plus encore une réalité que le temps use mal et véhicule très longuement.

¹⁶ F. Braudel, « Histoire et sciences sociales. La longue durée », *Annales ESC*, n°4, 1958. Repris dans Braudel, *Écrits sur l'histoire*, Flammarion, 1969.

La *structure* qui est à l'origine du débat, brandie par Lévi-Strauss et l'ethnologie comme une découverte, n'est pas une notion nouvelle pour l'histoire. Bien au contraire. Il suffit de se reporter à l'ouvrage monumental de Braudel, *La Méditerranée*, dans lequel sont mis en évidence tout un ensemble de réseaux de relations représentées par les routes, les trafics, animant l'espace, qui sont autant de structures. En conséquence, Braudel concède à Lévi-Strauss cette réalité, commune aux sciences sociales. Cependant, la structure, expression nouvelle- trouvaille de Lévi-Strauss- pour désigner une réalité ancienne, telle que décrite par l'anthropologue français, n'est pas la *structure historique*. Cette dernière n'est pas décharnée, dévitalisée, abstraite et mathématique ; elle est, au contraire de la structure anthropologique, une réalité concrète, observable et mesurable : sa « durée est mesure ». Et sa caractéristique majeure est de commander les autres faits, ce qui confère à la longue durée une primauté par rapport aux autres rythmes temporels, notamment au regard de l'événementiel.

En effet, la réponse de Braudel à Lévi-Strauss et aux sciences sociales ne se limite pas à leur opposer la longue durée comme structure, mais consiste à pluraliser la dimension temporelle. Le temps se « qualitatifise » pour acquérir une intelligibilité nouvelle à trois niveaux : le palier événementiel, le conjoncturel, cyclique et, enfin, la longue durée.

La parade de Braudel au défi lancé par l'anthropologie structurale a été un succès dans la mesure où l'histoire demeure la pièce maîtresse dans le champ des sciences sociales, certes au prix d'une métamorphose qui a impliqué un changement radical : l'histoire s'étant faite anthropologique, l'anthropologie se fera historique.

C. Expansion et fragmentation, la « nouvelle histoire »

Il y eut, à partir de ce moment, dans le milieu des historiens, une vogue pour l'ethnologie ; les historiens sont attirés par les civilisations autres que celle de l'Occident, particulièrement ce qui fait la force de résistance de ces sociétés, ce qui est à l'origine de la permanence de leurs structures, de leurs valeurs qui semblent irréductibles au modèle occidental. C'est la découverte de « l'autre », dans l'espace, érigé en exemple, d'une vérité humaine dans l'altérité qui relativise l'eurocentrisme.

Les historiens de cette troisième génération des Annales, sensibles aux interrogations du présent, infléchissent leurs discours en développant une anthropologie historique, tendant à abandonner les grands espaces économiques braudéliens et à privilégier le reflux du social sur la civilisation matérielle ou le socio-culturel. Il en résulta la naissance d'une histoire nouvelle que Daniel Roche appelle « l'histoire socio-culturelle »¹⁷. L'organisation interne de la revue des *Annales* subit, elle aussi, des transformations : la direction de la revue change de main ; l'équipe de la deuxième génération, composée de Braudel et Morazé, laisse le pouvoir à un directoire (A. Burguière, M. Ferro, J. Le Goff, E. Le Roy Ladurie et J. Revel. En outre, l'effacement de Braudel du pouvoir se double d'une marginalisation du discours braudélien.

La « nouvelle histoire » ou histoire socio-culturelle emprunte l'habit ethnologique, ce qui fait permet à Lévi-Strauss de constater :

J'ai le sentiment que nous faisons la même chose. Le grand livre d'histoire est un essai ethnographique sur les sociétés passées¹⁸.

¹⁷ Daniel Roche, « De l'histoire sociale à l'histoire socio-culturelle », *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, t. 91, Paris, Mouton, 1979, p. 19

¹⁸ Lévi-Strauss, Intervention à France-Culture, janvier 1971.

Cette histoire ethnographique ou cette anthropologie historique accentue davantage le ralentissement de la durée, opéré par Braudel à propos du temps de l'espace. « Le temps est ici pleinement humain, mais tout aussi immobile que l'évolution géologique. L'approche ethnologique évacue l'événement pour la permanence, le calendrier répété de la geste quotidienne d'une humanité dont les pulsations sont réduites aux manifestations biologiques ou familiales de l'existence : le baptême, le mariage, la mort. L'historien annaliste devient le spécialiste d'un temps immobile dans un présent figé, pétri d'effroi devant un avenir incertain. Il exprime l'angoisse d'une société en quête de certitudes qui reflue vers le passé comme vers une nouvelle religion »¹⁹.

Arrêtons-là pour le développement de la Nouvelle histoire avec ses recompositions, ses retours à l'événement, à l'histoire politique renouvelée, à la constitution d'une histoire du temps présent... Le peu, que nous venons d'exposer sur ses tendances sociales, structurales, paraît suffisamment éclairant et laisse soupçonner bien d'autres fragmentations et expansions qui contribuent à casser l'unicité impliquée dans la notion d'Histoire. Désormais l'histoire s'écrit au pluriel et sans majuscule.

III -QUELLES LECONS TIRER DE L'HISTOIRE A TRAVERS SON EVOLUTION ?

Ces lignes se veulent une contribution à une réflexion collective sur la situation de l'histoire à laquelle nous sommes tous invités. A ce titre, elles n'appellent pas de « conclusions ». Je voudrais néanmoins rappeler les grandes étapes de la perspective proposée ici, en soulignant du même coup quels sont les principaux enjeux du débat.

Le clivage observé aujourd'hui en notre sein ne tient pas, de mon point de vue, à un conflit entre « théorie » et « pratique » de l'histoire comme celui exposé à travers ces pages, ayant pendant longtemps opposé les philosophes aux historiens ; il tient simplement à un manque d'harmonisation dans notre pratique de l'histoire. A ce propos, rappelons que l'histoire n'a pu se constituer en discipline universitaire autonome qu'au prix d'une double rupture. D'une part, elle s'est affranchie de la tutelle philosophique en élaborant ses propres normes de vérité, codifiées dans un ensemble de règles –la méthode historique – conçu comme une technique spécialisée de critiques des sources, susceptible d'établir l'authenticité des faits observés et de les interpréter. D'autre part, les historiens se sont constitués en communauté professionnelle institutionnalisée pour échapper à l'emprise directe des classes dominantes et du pouvoir, l'Etat garantissant la liberté de penser des historiens en assurant leur subsistance et en leur déléguant le soin d'établir et de mettre en œuvre les normes de scientificité propres à leur discipline.

L'idée, sous-jacente, qui est aussi une leçon que nous dicte notre propre histoire, celle de la corporation, est celle de la solidarité, valeur primordiale à cultiver entre historiens. Elle est la condition de notre existence en tant qu'organisation professionnelle.

A la fin du XIXe siècle, une première définition de la « science historique » s'est imposée : l'histoire est une science, d'une part parce qu'elle est capable d'élaborer des faits vérifiables, et d'autre part parce qu'elle repose sur une organisation pratique (division du travail et coopération entre savants), calquée sur le modèle établi par les sciences de la nature. Les historiens « méthodistes » empruntent, non pas aux philosophes, mais aux praticiens des sciences de la nature, notamment à Claude Bernard, l'argumentation qu'ils opposent aux philosophes. Mais alors qu'aucun système philosophique n'a jamais jusqu'ici contesté le caractère « scientifique » des sciences de la nature, étant donné l'ampleur de leurs découvertes, l'histoire, quant à elle, n'est jamais parvenue à imposer l'évidence de sa « scientificité », parce que l'on a toujours douté de l'utilité de l'histoire : « à quoi sert-elle » ? Telle est la question assassine qui revient toujours depuis des siècles. Et ce, malgré toutes les formes de scientificité dont

¹⁹ F. Dosse, « Expansion et fragmentation : la 'nouvelle histoire' », C Delacroix et alii, *les courants historiques en France (XIXe-XXe siècle*, Paris, Gallimard, collection folio, p. 395-396.

l'histoire s'est revêtu, depuis l'histoire économique à la « crise » actuelle de l'Ecole des Annales, en passant par l'histoire structurale d'inspiration braudélienne. Le caractère répétitif de ces discussions sur la nature de l'objet de l'histoire est le symptôme le plus évident de l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui l'histoire. Que faut-il alors faire ?

La perspective « pragmatiste » se présente aujourd'hui comme la voie de sortie car elle fournit des éléments pour une nouvelle conception de la « scientificité » de l'histoire. Que dit-elle ? Dans la mesure où il n'existe aucun critère théorique incontestable qui permettrait de démontrer que l'histoire, par son objet d'étude, est une science - y compris la philosophie qui est, elle-même, incapable de définir la nature de son objet- la poursuite d'une réflexion sur « l'objet » de l'histoire ne paraît plus urgente. Mieux vaut, dans ce cas, tourner le regard vers la perspective « pragmatiste » privilégiant l'analyse du « métier d'historien », imitant en cela Marc Bloch qui n'eut pas le temps d'approfondir sa réflexion sur le contenu de l'organisation pratique du métier. Le pragmatisme qui implique dans ses préoccupations la « méthode historique », rassemble tous les aspects qui constituent l'unité du métier, désignant l'ensemble des compétences partagées par tous les historiens (le savoir, le pouvoir et le jugement des pairs).

Il en résulte ce qui apparaît comme une évidence : à partir du moment où la vérité historique n'est garantie par aucun fondement extérieur à la pratique, la question du « langage commun » prend une importance décisive. Une connaissance historique ne peut, être, désormais, considérée comme « vraie » que si elle est validée comme telle par les autres historiens compétents. Tirons en la conséquence immédiate : L'histoire est une science dans la mesure où ceux qui la pratiquent partagent le même langage et sont ainsi en mesure d'évaluer les découvertes de leurs pairs. C'est ce qui explique, d'une part, que toute la profession historique soit organisée autour des procédures de jugement (jurys de thèse, commissions de « spécialistes », etc.), destinées à évaluer les capacités scientifiques de ceux qui souhaitent exercer cette profession, et que d'autre part, l'écriture de l'histoire ne puisse faire l'économie d'un système de références permettant aux lecteurs de vérifier les affirmations de l'auteur. Toutes ces raisons conduisent logiquement à affirmer que l'historien, en tant que « savant » doit « rendre des comptes ».

Enfin, la perspective « pragmatiste » accorde par ailleurs de l'importance au problème de la réception des travaux historiques. Le produit des connaissances de l'historien que seuls, en principe, les spécialistes de son domaine sont en mesure de valider ou de rejeter, doivent aussi faire l'objet d'appréciation du « grand public » qui mobilise à cet effet, non pas certes des compétences qui sont celles des « professionnels », mais la capacité que possède tout homme à « comprendre » les mondes passés étudiés par l'historien.

Le lien établi ici entre activités de jugement et élaboration de la connaissance historique démontre l'importance attachée au problème de clarification des pratiques historiques, de la transparence des règles qui en sont à l'origine. C'est en œuvrant pour une « société historique » plus transparente, plus égalitaire que nous parviendrons plus efficacement à enrichir le savoir et la pratique historiques. Dans cette perspective, la « solidarité » n'est pas seulement une valeur, c'est aussi un facteur du progrès historique.

Enfin, dernier trait non moins significatif, l'histoire a progressé en se nourrissant d'apports extérieurs, empruntés tantôt aux sciences de la nature, tantôt aux sciences humaines. Les historiens sont, comme le souligne Le Roy Ladurie, « l'arrière-garde de l'avant-garde », pour signifier qu'ils sont « les spécialistes de la récupération des avancées réalisées par les autres sciences sociales pilotes qu'ils 'pillent sans vergogne' »²⁰.

*

²⁰ Le Roy Ladurie, « L'histoire immobile », *Leçon inaugurale au Collège de France, 30 novembre 1973. Repris dans le Territoire de l'historien, t. II*, Paris, Gallimard, 978. p. 13.

* *

C'était là l'essentiel de mon propos, en décidant d'aborder un thème peu familier à nos revues davantage habituées exposer le fruit de la recherche qu'à procéder à des mises au point sur la façon d'écrire l'histoire. Puissent ces quelques pages contribuer à une plus grande harmonie dans notre vision de l'histoire, de sa pratique et de sa diffusion dans notre environnement !

RESTITUTION DE LA VILLA CAROLINGIENNE A TRAVERS LE CAPITULAIRE DE VILLIS ET LE POLYPTYQUE DE L'ABBE IRMINON : (750-1000)

Dr KONIN SEVERIN

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan

Konval2@yahoo.fr

Résumé

Entre 750, date de la prise du pouvoir royal par Pépin-le-Bref et le milieu de l'an 1000 marqué par le regroupement des habitats dispersés en hameaux et villages, l'Occident chrétien sous la houlette des Carolingiens a connu un renouveau agricole et artisanal fondé sur la villa. En effet, les campagnes voient l'épanouissement de vastes domaines regroupant exploitations agricoles, hommes (libres, affranchis et serfs) et bêtes, bâtiments d'exploitations, parcelles divisées en tenures et résidence du propriétaire. La villa devient le fer de lance de toute l'économie carolingienne fondée sur une exploitation efficiente des ressources humaines, foncières, agricoles et artisanales propriétés de souverains laïcs ou ecclésiastiques.

Mots clés : Villa, Carolingiens, domaine, manses, tenures, exploitations, prébendiers, agriculture, polyptyque.

Abstract

Between 750, the date of the seizure of royal power by Pepin-le-Bref and the middle of the year 1000 marked by the consolidation of habitats scattered hamlets and villages, the Christian West under the leadership of the Carolingian experienced Agricultural Renewal a land craft-based villa. Indeed, campaigns see the development of broad areas involving farms, men (free, freedmen and slaves) and beasts, operations buildings, plots divided into tenures and residence of the owner. The villa became the spearhead of all the Carolingian economy based on efficient use of human resources, land, agricultural and craft properties lay and ecclesiastical rulers.

Keywords : Villa, Carolingian, domain, mansi, tenures, holdings, prebendaries, agriculture, polyptych.

INTRODUCTION

La vie économique à l'époque carolingienne a été présentée comme un fait original. Ne participant que très peu au grand commerce Méditerranéen¹, du fait de la domination de la flotte musulmane, les Carolingiens se sont tournés vers l'exploitation de leurs ressources propres. Ainsi, dès le début de son règne, Charlemagne va s'appliquer à révolutionner les différentes exploitations agricoles, principales sources de revenus de son Royaume. Par l'émission de capitulaires, de polyptyques et par la création du corps des *missi dominici*, Charlemagne et ses successeurs se sont employés à un contrôle strict de leurs terres; car, durant cette époque, la terre reste la principale source de fortune et de puissance. La villa devient alors la pièce maîtresse de cette nouvelle vision. La villa est

¹ La présence de omeyyades en Espagne et des différentes dynasties musulmanes sur les côtes africaines de la méditerranée ont constitué un véritable handicap pour le développement du commerce maritime des Carolingiens. Seule, la présence des marchands *Radhanites*, véritables intermédiaires entre les mondes chrétiens, musulmans, juifs et chinois, est attestée pour cette période du Moyen Age.

une grande exploitation agricole constituée de maisons d'habitation et d'exploitation, d'une part et d'un terroir cultivé ou non, d'autre part.

Les domaines dont dispose Charlemagne sont nombreux et disséminés sur toute l'étendue de son territoire. Ils forment une masse plus compacte dans les régions du Nord de la Gaule et des pays de la Meuse et du Rhin, où les biens de la famille carolingienne étaient venus grossir la masse de ceux dont, en usurpant le pouvoir, Pépin-le-Bref avait hérité des Mérovingiens². Domaines que ces derniers, les Mérovingiens, avaient hérités eux-mêmes du fisc romain. Ces domaines, en effet, comprennent des terres de labour, des prairies, des vignes, des jardins et des vergers, des bois et des terres en friche. Charlemagne avait compris que dans une économie encore fruste, la terre représentait un véritable atout. Il a alors entrepris de régler minutieusement les détails de leur exploitation. Ainsi, les exploitations agricoles (*villa*) sont devenues de véritables exploitations productives où les hommes s'adonnaient à une série de travaux agricoles réglementés.

La *villa* carolingienne se transforme alors en une exploitation agricole industrielle regroupant une ferme et une manufacture sous la supervision d'un intendant. Dans les campagnes, tout un tissu de territoires bien individualisés se développe autour d'un centre domanial regroupant hommes et bêtes, bâtiments d'exploitation et demeure du propriétaire. La *villa* devint la structure essentielle de toute l'économie carolingienne.

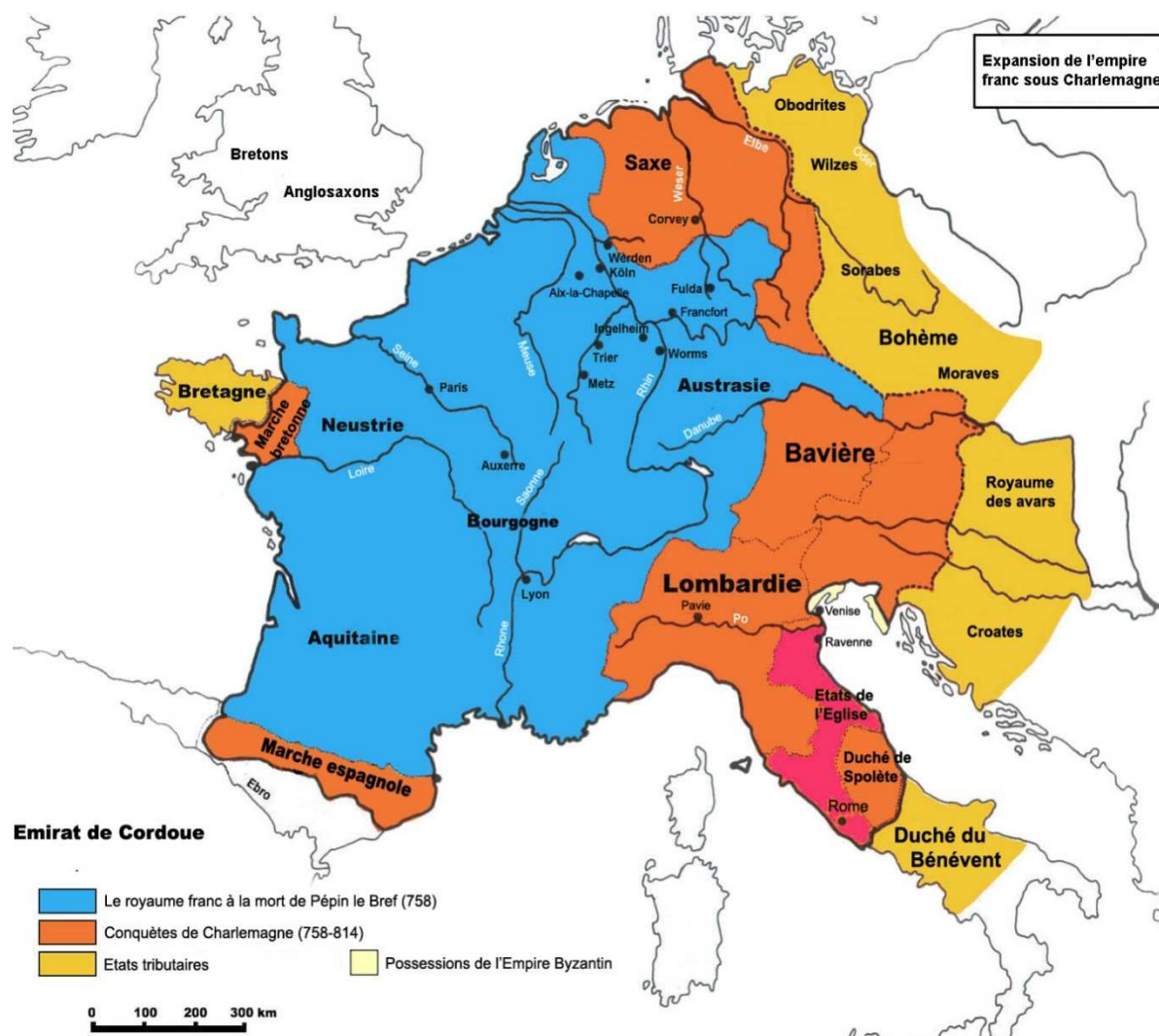
Dans cette étude, nos principales sources de travail sont les différents capitulaires émis par Charlemagne entre 770 et 813, notamment le capitulaire de *Villis*³ et le polyptyque de l'Abbé Irminon⁴. Le capitulaire représentait la somme des différentes décisions qui avaient été prises par les membres de l'assemblée, tant clercs que laïcs, à l'occasion des assemblées générales réunies en mars, puis en mai. Les textes étaient classés en articles⁵. Charlemagne s'employa à codifier l'ensemble des occupations et des activités qui avaient lieu sur ses exploitations. Quant au polyptyque, c'est un inventaire de biens rédigé vers 823/828 par Irminon, Abbé de Saint-Germain-des-Prés. Il y étudie le fonctionnement de 25 *villas* à travers un codex de 25 cahiers.

² Pépin le Bref, maire du palais de Neustrie, il réalise l'unification de la Neustrie et de l'Austrasie. Il dépose le dernier souverain mérovingien en 751 et s'empare du titre de roi des Francs. Cf., D. Vallaud, *Dictionnaire Historique*, Paris, Fayard, 2007, p.731

³ Pour cette étude, nous avons utilisé *Capitulare de villis et curtis*, éd. A. Boretius, dans *M.G.H., Leges Capitularia regnum Francorum*, t. I, N° 32, Hanovre 1881, p. 61, 83-89.

⁴ B. Guerard, *Polyptyque de l'Abbé Irminon de Saint-Germain-des-Prés ou dénombrement des manses, des serfs, et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne*, T1 et T2, Paris, Imprimerie royale, 1844 ; 1865, 2 tomes en 3 volumes, 463p.

⁵ Charlemagne a donné une vingtaine de capitulaires fondamentaux pour définir sa politique, lancer des innovations, proposer des réformes, surveiller l'action des autorités locales. Cf, G. Duby, *L'économie et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, Ed Flammarion, 1977, p.101.



En 750, avec le Royaume carolingien, s'instaure une ère de paix et de prospérité, qui va permettre aux villes et aux campagnes de se revivifier. Le pouvoir centralisateur des Carolingiens, notamment Charlemagne, et l'organisation de son Royaume, puis de son Empire, favorisèrent le développement économique et la revitalisation des échanges intérieurs. Ces faits sont à la base du renouveau et de l'essor des grandes exploitations paysannes. Les villas vont perdurer jusque vers l'an 1000 où certains hameaux se transformèrent en villages, au détriment de l'habitat dispersé avec les premiers castrats et les premiers châteaux.

L'objet de cette étude sera de mettre en valeur, l'ensemble des activités qui ont permis la viabilité de l'économie carolingienne. Il s'agira de montrer, d'une part, les différentes répartitions foncières établies sur les terres royales, et, d'autre part, d'explorer tout l'outillage d'exploitation nécessaire à la production et à l'exploitation des richesses de la villa. L'enjeu principal de cette étude est de décrire les différentes composantes de la villa carolingienne et d'en montrer l'organisation. Car Charlemagne et tous les grands de son empire (ecclésiastiques et laïcs) avaient compris que la richesse et leur pouvoir reposaient sur une exploitation efficiente de leurs terres et un meilleur traitement de leurs dépendants.

I- LA FERME

La ferme ou domaine, est composée de deux parties. La première, la réserve domaniale (*pars dominica* ou manse domaniale ou *mansum dominicatum*)⁶, appartient au propriétaire de la villa. La seconde, les tenures paysannes (*pars colonica*), est composée de manses héréditaires servant de subsistance à des familles.

1- Le domaine ou la réserve

Dans la villa carolingienne, c'est la part exclusive du seigneur. Elle est mise en valeur par les travaux et corvées effectués par les paysans attachés au service du seigneur. La réserve représente une partie importante de la surface de la seigneurie, en général, entre le quart et la moitié ; ce qui reviendrait à plusieurs centaines d'hectares, suivant la taille de l'exploitation. Selon le polyptyque de l'Abbé Irminon, « Il existait à Saint-Germain-des-Prés, quelques 25 villae couvrant environ 30.000 ha. A côté, l'abbaye de Saint-Bertin (proche de Saint Omer), possédait vers 750 une quarantaine de villae. Vers 850, à elle seule, le manse conventuelle⁷ de l'abbaye, comprenait 10 domaines occupant à peu près 10.000 ha »⁸. Cette proportion entre la surface de la réserve et celle des tenures peut varier, selon la conjoncture politique et économique du Royaume.

La réserve domaniale comprenait non seulement les terres cultivées, mais aussi les vignes, les bois, les pacages, parfois les étangs et les marécages. Les champs et les vignes de la réserve étaient cultivés partiellement par une main d'œuvre servile qui recevait du maître, le gîte et le couvert, fait qui évoluait suivant la qualité de la villa. Selon l'importance et la taille de la villa, la main d'œuvre était assurée par des serfs domestiques, les prébendiers, dont la subsistance ou *prebenda* était à la charge du maître. Ils sont aidés lors des moments forts de l'année (labours, fauchages, vendanges et moissons) par des tenanciers des manses qui devaient fournir des journées de travail qui s'apparentaient à de véritables corvées. En réalité, l'essentiel du travail sur le domaine était fourni par les tenanciers. Ils devaient, pour la plupart, trois jours par semaine de travail à la réserve. Ils devaient, en plus des charges ordinaires (semailles, labours...), confectionner et entretenir les clôtures qui entouraient les champs. Ils devaient aussi s'occuper du transport des récoltes, de la confection du vin et de la recherche de bois.

D'autres charges pesaient encore sur les tenanciers; ce sont des charges liées à la possession du manse qu'ils occupaient. Ce sont des redevances le plus souvent en nature : blé, lin, vin, poulets, œufs. Ces revenus constituaient à la fois le loyer pour l'occupation de la tenure et le prix des droits de jouissance accordés aux tenanciers dans les bois, landes et friches diverses de la réserve. Les tenanciers pouvaient ainsi envoyer leurs animaux glaner dans le bois et se procurer du bois de chauffage.

Concernant le traitement des tenanciers et des prébendiers, le capitulaire de *Villis*, émis par Charlemagne, en donne un aperçu. Ainsi, Charlemagne écrit-il : « Nous voulons que nos serviteurs soient bien traités et que personne ne les réduise à la pauvreté. Que nos intendants se trouvent à l'endroit assigné et donnent les instructions pour la conduite des travaux »⁹. Le choix des parcelles de la

⁶ La réserve est un terme moderne consacré par l'usage. A l'époque carolingienne, l'on disait notamment *mansus indomnicatus*, ou *indomnicatum*, termes soulignant que les biens réservés relevaient directement du maître par opposition, soit aux terres concédées à des tenanciers, soit, plus rarement, aux biens donnés en précaire ou en bénéfice. Cf. Cl. Gauvard et alii, *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, PUF, 2006, p.1204.

⁷ C'est une portion de terre destinée aux besoins généraux et à l'entretien des moines. Cf. J. Durat « Le manse dans le polyptyque d'Irminon : Nouvel essai d'histoire quantitative », dans *La Neustrie. Les pays du Nord de la Loire de 650 à 850*, Sigmaringen, éd. H. AT SMA, 1989, p.467-504

⁸ Cf. B. Guerard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, Paris, 1840-1867, 2 vol., Imprimerie Royale, 487p.

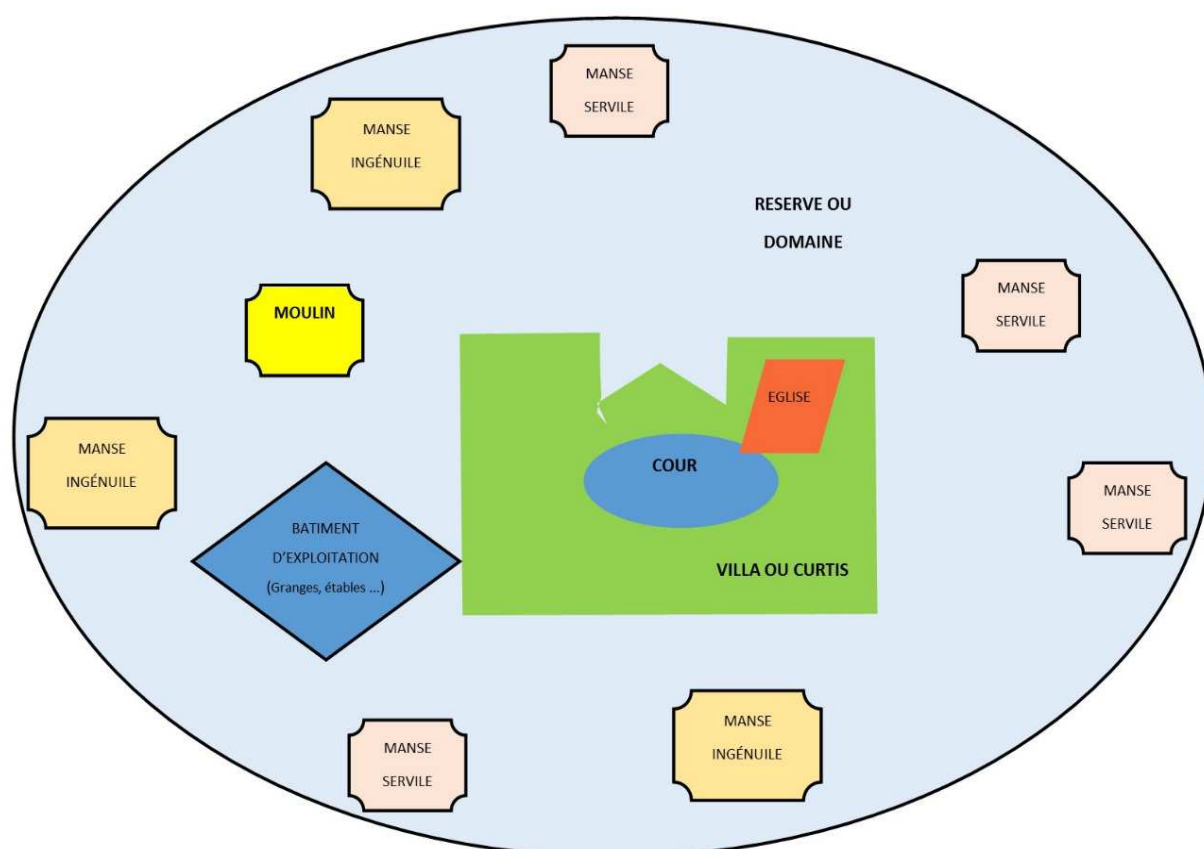
⁹ *Capitulare de villis et curtis*, éd. A. Boretius, dans *M.G.H., Leges Capitularia regnum Francorum*, t. I, N° 32, Hanovre 1881, p. 61, 83-89, Cf. Art 2.

réserve à travailler était du ressort du maître. Ce dernier recherche les meilleures terres, principalement aux alentours des villages et des hameaux, où la présence humaine a engraisé le sol, où la main d'œuvre est proche, mais aussi où le surplus de production pouvait aisément s'écouler. D'importants quartiers de terres arables, les coutures ou *condamines*, constituent la section principale de nombreuses réserves. Certaines couvrent plusieurs dizaines d'hectares en un tenant et sont encloses, afin d'être soustraites aux contraintes de la communauté rurale.

Au centre du domaine, se trouvait un ensemble de bâtiments (*curtis*). C'est le véritable centre de gestion de l'ensemble de l'exploitation. En effet, il regroupait la maison du maître ou *casa dominica*, munie en principe d'un cellier. Puis, les bâtiments d'exploitation (granges, étables, écuries, cuisines, boulangerie, ateliers pour artisans et le gynécée pour les ouvrières qui y travaillaient. Des demeures pour les serfs, un jardin et un verger venaient compléter le décor de la *curtis*.

Diverses annexes de l'exploitation font aussi partie intégrante de la réserve. Ainsi, selon le capitulaire de *Villison*, on pouvait dénombrer cinq moulins, quatre brasseries pour la cervoise sur le domaine d'Annapes. Les moulins, les pressoirs et les brasseries sont administrés avec la réserve, donc rattachés à l'exploitation de celle-ci. Cependant, ils pouvaient faire l'objet d'un contrat d'affermage entre le maître de la villa et un tenancier, contre le paiement annuel d'une redevance en nature. Au contraire, tout le reste de la réserve était soumis au régime d'exploitation directe.

Reconstitution d'une villa Carolingienne selon le polyptyque de l'Abée Irminon



La résidence du maître (dominus) est intégrée à l'espace de la réserve. L'église et le bâtiment d'exploitation regroupant les étables, les celliers et les différents magasins sont attenants à la cour. Les manses ingénueles plus grandes que les manses serviles sont aussi présentes sur l'espace de la villa.

2- Les manses

L'ensemble des manses forme la seconde section du domaine carolingien. Ce sont des terres paysannes que les polyptyques désignent par l'expression *Terra mansionaria* ou *mansus*¹⁰. Par définition, le manse est une unité fiscale. C'est l'ensemble des terres chargées de certaines prestations au profit du *dominus*, du maître. C'est en même temps une unité d'exploitation, car le manse est occupé par une seule famille d'exploitants. La famille comprenait le père, la mère et les enfants.

Dans la plupart des domaines, l'on rencontre plusieurs catégories de manses suivant la qualité des travailleurs qui y sont logés et l'ancienneté de l'occupation foncière. Ainsi, l'on pouvait rencontrer des manses ingénueles, serviles et lidiles. A l'origine, les manses ingénueles avaient dû être concédés à des hommes libres, les manses serviles à des non libres¹¹ et les manses lidiles à des affranchis¹².

Cette distinction qualitative des manses était aussi observée sur l'étendue des propriétés attribuées aux uns et aux autres selon leur qualité. Les superficies et les charges des manses étaient nettement différentes. Ainsi, selon le polyptyque de l'Abbé Irminon, qui donne la superficie de chaque pièce de terre, Benjamin Guerard avait calculé la superficie moyenne du manse ingénuele sur l'ensemble des domaines de Saint-Germain-des-Prés¹³. Selon lui :

- Les manses ingénueles valaient environ 10 ha et 50 a
- Les manses serviles valaient environ 07 ha et 43 a

Même si les interprétations de B. Guerard sont discutables, car ces superficies trouvées ne correspondent qu'à certaines villas de la région parisienne, il faut tout de même reconnaître un fait immuable, la superficie du manse servile était plus réduite que celle du manse ingénuele. Concernant, le point précis de la superficie des manses, elle variait aussi en fonction de la conjoncture politique, économique et sociale du moment. Ainsi, selon Charles-Edmond Perrin, « sur quatre villae de Saint-Germain-des-Prés au sud de Paris, la superficie moyenne varie de l'une à l'autre, entre 9 ha et moins de 5 ha. Les cas individuels montrent d'extraordinaires différences : les manses serviles varient de 0,25 ha à 9,25 ha et les ingénueles de 1,5 ha à 15 ha. On se demande comment une famille pouvait vivre, une fois les charges acquittées, avec un hectare ou même moins »¹⁴.

A l'instar de la superficie, les manses étaient soumises à de nombreuses charges qui pesaient sur les tenanciers et sur leurs descendants. Il arrivait que l'on trouve sur le même manse, plusieurs ménages descendant d'un seul tenancier ou plusieurs ménages qui s'associaient dans leur pauvreté pour parvenir à l'entretien d'un train de culture et pour se partager le poids des charges dues au

¹⁰ L'expression *mansus* apparaît dans les textes au début du VIII^e siècle. Il s'était répandu dans presque tout l'Empire carolingien et même au dehors. En langue germanique, le terme correspondant est *Heba* ou *Hova*. En anglais c'est le terme *hida* qui correspond le mieux. Cf. J. Durliat, *Op.cit.*, p. 467-504.

¹¹ Le statut des non libres évolue à l'époque carolingienne. En effet, ils sont désormais *casati*, c'est-à-dire qu'ils sont pourvus d'une exploitation en toute responsabilité et versent des redevances au maître. Au lieu d'être plus longtemps logés, nourris et entretenus dans la demeure du maître. Cf. J. Le Goff. *Le Moyen Age*, Paris, Bordas, 1962, p.22.

¹² Selon le droit germanique en vigueur à l'époque carolingienne, c'est un statut intermédiaire entre celui des libres et celui des non-libres. Cf. J. Le Goff. *Idem*

¹³ B. Guerard, *Op.Cit.*, p. 215.

¹⁴ Ch. Ed. Perrin, *La seigneurie rurale en France et en Allemagne du début du IX^e siècle à la fin du XII^e siècle*, Paris, Centre de Documentation Universitaire de la Sorbonne, 1966, p. 61.

dominus. Dans ce cas, l'unité de la tenure n'existait qu'en apparence. Concernant les charges, elles étaient de deux sortes : les redevances et les services.

Les redevances perçues sur les manses sont généralement les moins lourdes, car leur montant est fixe. Elle représente une partie du loyer dû pour la « possession » de la tenure. Les redevances les plus répandues et les plus aisées à honorer étaient les redevances en nature. Dans l'ensemble du Royaume, puis de l'Empire carolingien, elles consistent en des quantités fixes de grains (froment, seigle, avoine, orge, épeautre), de vin, de bière, de lin, de poulets et d'œufs.

A l'origine, ces quantités prélevées sur les productions des prébendiers et des tenanciers se faisaient au prorata de leur production agricole, avicole et autres. Ce prélèvement était imposé par les inspecteurs du fisc, au vu de la récolte sur pied par exemple pour les céréales, et au nombre de poules et autres animaux de basse-cour. Cependant, cette forme de prélèvement aléatoire va disparaître peu à peu pour faire place, vers la fin du IX^e siècle, à un prélèvement plus strict. Les quantités devaient être honorées quelle que soit la fortune rencontrée par l'exploitant : chute de grêle qui mettait en péril la récolte de raisin, pluies trop abondantes qui inondaient les champs, invasion acridienne qui ravageait les cultures dans l'espace Méditerranéen des Carolingiens. Cette nouvelle forme de prélèvement fut à la base de nombreux cas de disettes et de famines observés dans l'espace carolingien à l'approche de l'an 1000.

Outre la fourniture en denrées alimentaires et autres produits de cueillette, les tenanciers étaient tenus de livrer au *dominus*, une certaine quantité de produits fabriqués répondant aux besoins courants de la villa. Par exemple, l'abattage et le débitage de bûches, la fabrication de bardeaux, de voliges¹⁵, de cercles de tonneaux, de poutres.

La seconde série de charges dues au *dominus* était composée de services. C'étaient des services agricoles pour la plupart. Ils étaient constitués de corvées sur la réserve. Pour chacune des opérations que nécessite le calendrier agricole, tout tenancier devait un certain nombre de jours par semaine. Ces services pouvaient se classer en plusieurs catégories :

- les travaux manuels (*manoperæ*), comme le sarclage des champs, la fenaison, la moisson, le battage des grains...etc. ;
- les services dus avec attelage (*carroperæ*) n'étaient pas tous des services agricoles proprement dits. Il s'agissait en partie de charrois¹⁶ des produits de la réserve à effectuer jusqu'aux bâtiments d'exploitation de la villa. Il s'agissait de charrois de vin, de raisins, de vin vers le cellier et de bois.

Selon le polyptique de Saint Remi de Reims, les distances effectuées par les tenanciers, des champs jusqu'aux marchés oscillaient entre 80 et 100 km. Distances énormes pour l'époque, vu les moyens de transport rudimentaires dont disposaient ces tenanciers.

La ferme décrite était composée de manses disposés autour d'une réserve dont l'exploitation et la rentabilité justifiaient l'octroi de nouvelles terres aux tenanciers et prébendiers. Outre la ferme, l'autre composante de la villa carolingienne était la manufacture, une unité industrielle qui s'employait à faire travailler une multitude de personnes avec des moyens souvent rudimentaires.

¹⁵ La volige est une planche de bois de forme rectangulaire et relativement fine. Elle sert à la confection et à la maintenance de la charpente. Cf. *Dictionnaire Larousse classique*, Paris, 2014, p. 1215.

¹⁶Transport par chariot, charrette, tombereau.

II- LA MANUFACTURE

L'exploitation de la villa nécessitait une administration efficace dotée d'instruments et d'outillage nécessaire à l'exploitation et à la transformation des produits de la ferme.

1- L'administration de la villa

Les sources consultées pour cette étude évoquent dans leur totalité, l'administration mise en place par le dominus pour la bonne tenue de l'exploitation. Si ces sources sont prolixes sur la gestion des grands domaines royaux et ecclésiastiques, elles sont en retour muettes sur la gestion des petites exploitations indépendantes.

En effet, selon le capitulaire de Villis, plusieurs personnels de différentes catégories étaient chargés de l'entretien au quotidien de la villa. Ainsi organisée en circonscriptions administratives, ou fiscales, un ensemble de villas était sous la supervision d'un judex. De lui, dépendait la gestion de plusieurs villas de tailles plus ou moins égales. Le judex supervise l'exploitation économique des villas de son ressort. Les maires ou intendants des villas dépendent de lui ainsi que les ministériaux¹⁷ ou agents qui dirigeaient les services particuliers de la villa. Ce sont les forestiers, les comtes de l'étable, les cellériers, les tonloyers¹⁸, les doyens, etc. Le judex, souvent délégué du sénéchal du palais royal ou impérial, selon les époques, jouit d'une autonomie totale vis-à-vis du comte, donc d'une immunité totale.

L'intendant ou maire est la véritable cheville ouvrière de cette administration. Il ne rend compte qu'aux missi dominici. Ce sont de véritables inspecteurs envoyés en mission par le palais royal. Il dirige les domestiques de l'exploitation, ainsi que les prébendiers venus effectuer les services dus. Il perçoit les redevances, garde les bâtiments du maître et s'occupe de l'expédition des provisions vers le palais central du dominus. Selon le capitulaire de Villis, l'intendant est responsable du choix des semences, de l'entretien des vignes et de la conservation du vin. Ainsi est-il écrit « que nos intendants prennent la charge de nos vignes qui sont de leur ressort, qu'ils fassent bien cultiver, qu'ils mettent le vin dans de bons récipients et veillent avec soin qu'il ne s'en perde pas ». Seule la responsabilité de l'intendant est engagée devant le judex et devant le dominus. Les autres responsabilités ministérielles sont presque ignorées.

Au-delà de ces responsabilités agraires, l'intendant s'occupe aussi de la conservation et de l'entretien de l'armement. Ainsi, chaque année au moment de l'ost, tous les prébendiers et tenanciers étaient tenus de participer à la chevauchée du maître. A la différence des siècles antérieurs, l'Etat central, à travers les intendants des villas, participait à l'équipement des soldats qui accompagnaient le dominus à la guerre. Ainsi, selon le capitulaire de Villis, « Que les intendants aient sous leur surveillance les instruments de fer qu'ils emportent à l'armée pour veiller à leur bon état, et à leur retour qu'ils les gardent dans la chambre forte »¹⁹.

Enfin, en plus de ces deux premières fonctions, l'intendant se devait, chaque année, d'auditer les activités de la villa à l'aide d'un canevas d'exécution établi à l'avance. Il devait en établir les comptes adressés au dominus. Le capitulaire de Villis en fait une relation exhaustive. Ainsi est-il écrit « que nos intendants nous adressent tous les ans à Noël, sur des états séparés, des comptes clairs et méthodiques de tous nos revenus, afin que nous puissions connaître ce que nous avons ». Cet audit à

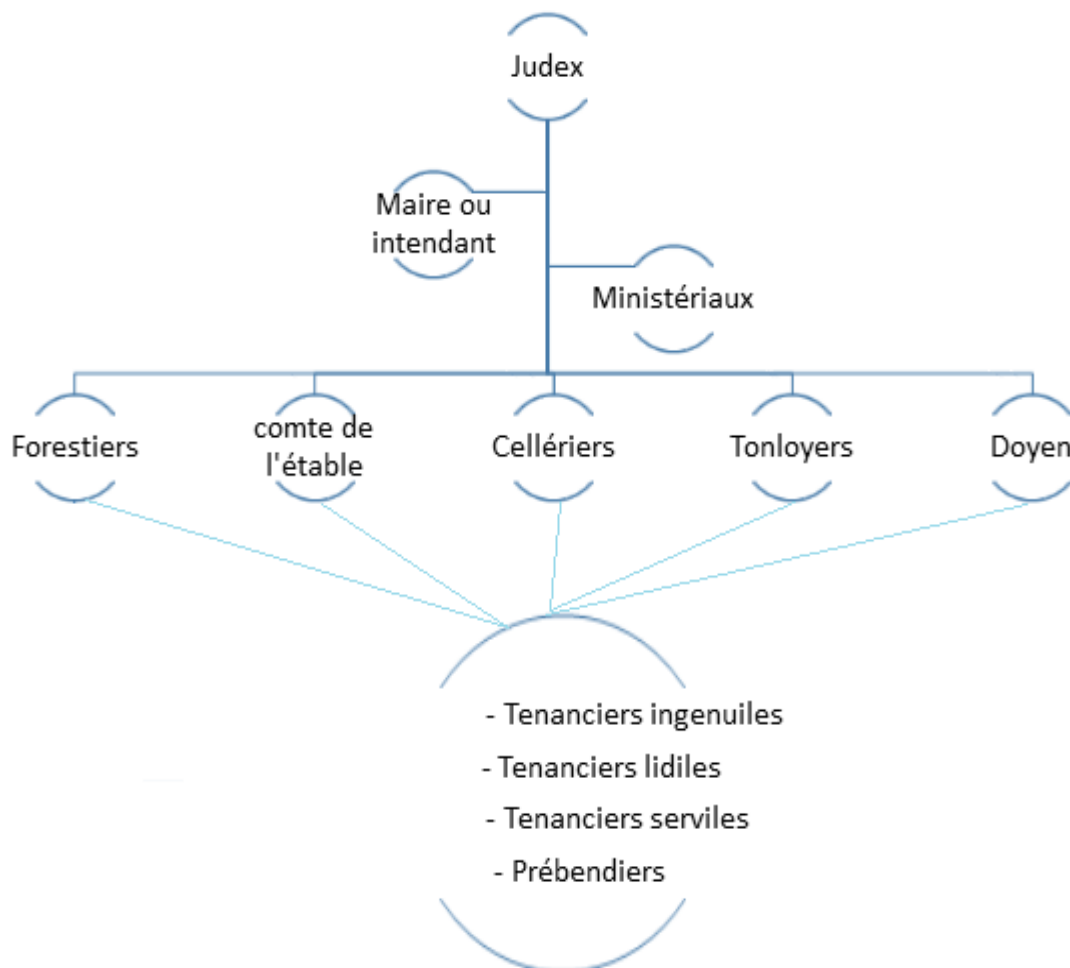
¹⁷ Ce sont des domestiques à qui l'intendant confie des tâches bien spécialisées. Cf. Cl. Gauvard, *Op.cit.*, p.925.

¹⁸ C'est le préposé aux tonlieux. En droit féodal, le tonlieu est un impôt prélevé pour l'étalage des marchandises. Il peut aussi concerner le péage sur les marchandises transportées prélevées lors du passage d'un fleuve ou aux portes de certaines localités. Cf. F-O. Touati, *Vocabulaire historique du Moyen Age (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, Ed. La Boutique de l'Histoire, 2002, p. 301

¹⁹Cf. Capitulaire de villis, art. 42

réaliser était fait suivant un plan comptable très élaboré. En effet, ce plan comptable prenait en charge toutes les activités réalisées sur le territoire de la villa. Il englobait tous les secteurs d'activités²⁰.

Organigramme d'une villa carolingienne selon le polyptyque de l'Abée Irminon



2- Les moyens de production

La villa carolingienne était organisée de sorte à s'auto-suffire. Elle disposait de tous les moyens de production qui appartenaient en réalité au *dominus*. L'intendant en assurait la garde, la maintenance et le renouvellement. C'est ce niveau d'équipement et la forte productivité agricole qui ont permis à la villa carolingienne de jouer un rôle économique majeur. L'outillage emblématique de cette période fut le moulin à eau. La quasi-totalité des villas royales ou ecclésiastiques en était dotée. Pour Georges Duby, « l'installation d'un moulin à eau constituait certainement une entreprise délicate et coûteuse. L'aménagement des biefs, le transport, la taille, la mise en place des pierres meulières imposaient de

²⁰ Il existait plus d'une quarantaine de comptes dont les intendants et les *missi dominici* devaient tenir compte dans l'audit annuel de la villa. Il existait un compte pour les terres labourées, pour les porcs, les cens, les obligations et amendes, pour le gibier pris dans la réserve, pour les moulins, les forêts, les champs, les ponts et navires, pour les hommes libres et les centènes, pour les marchés établis sur le territoire de la villa, pour les vignes et le vin, pour le foin, le bois à brûler, des torches, des planches, pour les terres incultes, etc. Cf la Capitulaire de *Villis* Art. 62

lourds investissements »²¹. En dépit de ces contraintes, le nombre de moulins à eau s'accroissait dans les grands domaines qui, économiquement, pouvaient supporter ces lourds investissements. Le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés a recensé, pour la seule région parisienne, 59 moulins.

La possession d'une meunerie sur le domaine présentait de nombreux avantages pour le personnel, les chefs de corvées et l'intendant. Avant l'installation de la meule, tous les travaux de broyages étaient faits manuellement. Les tenanciers dépensaient de longues heures à cet effet. Selon G. Duby, « un moulin tournant au fil de l'eau, c'était pour toute la contrée avoisinante dans les huttes paysannes comme dans les maisons du maître, le dégagement d'une appréciable quantité de main d'œuvre. Le temps libre pouvait être affecté désormais au travail de la terre, donc à la production et devenait un facteur non négligeable de croissance économique »²². Pour l'intendant et le *dominus*, l'installation du moulin représentait l'assurance de l'accroissement des revenus. L'utilisation de la meunerie induisait le paiement de redevances en espèce et en nature à l'intendant. Selon les données du fisc seigneurial d'Annapes, contenu dans le capitulaire de *Villis*, les cinq moulins et la brasserie, faisaient rentrer chaque année dans les greniers seigneuriaux, en termes de redevance et taxes, autant de grains que l'on en récoltait sur les immenses labours du domaine.

Les tenanciers, prébendiers et villageois des alentours de la villa étaient soumis à une obligation tacite; ils étaient incités à l'utilisation des infrastructures existant sur le domaine. Ils étaient invités à utiliser le four banal, le pressoir banal, la taverne banale. Toutes choses qui accroissaient les revenus du Seigneur.

A l'instar du moulin, le polyptyque de l'Abbé Irminon mentionne d'autres outils qui étaient nécessaires à l'exploitation du domaine. Ce sont : « six bœufs conduits par les tenanciers corvéables qui tiraient sur les grands champs du domaine un engin de labour »²³. Le polyptyque se contente de signaler la présence de six bœufs et d'un instrument de labour. Il est muet sur l'état sanitaire des animaux, et sur la qualité et la description de l'engin attelé. Était-ce un araire ou une charrue ? Cependant, force est de reconnaître que l'existence de cet outillage dispensait de corvées un très grand nombre de prébendiers et de serfs, car, les bœufs et leur attelage fournissaient en continu la somme de travail d'une dizaine d'ouvriers.

Le capitulaire de *Villis*, en son chapitre 42, recense un certain nombre d'outils qu'il classe par champs d'utilité. Ce sont les ustensiles de feu, (Chenets, crémaillères, chaudrons), les outils (doloires, cognées, tarières, serpettes). Ces outils, qui nécessitaient une certaine dextérité et une maîtrise dans leur maniement, étaient destinés aux travaux de maintenance et de production d'outils agricoles, mais aussi d'armes de guerre et « chacun des villae devait en disposer de manière qu'il ne soit pas nécessaire d'aller en chercher ailleurs ou d'en emprunter »²⁴. A la suite du chapitre 42 du capitulaire de *Villis*, l'inventaire du domaine royal d'Annapes et de ses annexes est plus exhaustif. Il enregistre des ustensiles de cuisine et de feu, des outils aratoires, bèches ferrées, houes, faux et faucilles, mais en nombre restreint. Ces informations fournies par le capitulaire de *Villis* et l'inventaire du domaine royal d'Annapes, donnent à penser que dans ces exploitations de tailles non négligeables, mis à part les instruments coupants pour faucher l'herbe ou le blé, ou pour abattre les arbres, tout l'outillage agricole, et notamment les instruments de labour, étaient normalement fabriqués en bois. Chaque villa devait être équipée d'ateliers de maintenance et de fabrication d'outils. En somme, chaque domaine devait assurer sa propre autonomie dans la gestion de son outillage de production et d'exploitation.

Les productions des villas carolingiennes étaient directement gérées par l'intendant qui appliquait un mode de redistribution bien simple. Une part des surplus était épongée par la distribution d'aumônes aux pauvres et l'autre part, échangée contre du numéraire. Ainsi, les quantités commercialisées pouvaient être énormes, principalement pour le vin. Selon le polyptyque d'Irminon, l'on retirait à « Saint-

²¹ G. Duby, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, 1977, 285p, p. 78-79.

²² Idem, p. 80.

²³ B. Guerard, *Op.cit.*, p. 285.

²⁴ *Capitulare de villis et curtis*, *Op.cit.*, Art 42.

Germain-des-Prés, annuellement, tant dans son domaine propre que des redevances, environ 15000 muids de vin²⁵. Comme l'abbaye n'en consommait qu'un peu plus de 2000, il lui restait un surplus, énorme, destiné sans aucun doute à la vente »²⁶.

L'économie domaniale débouchait donc sur une économie d'échange. L'écoulement des surplus domaniaux entretenait une activité commerciale entre les différents domaines complémentaires dans les productions, mais aussi entre les domaines et les villages aux alentours.

CONCLUSION

Au terme de notre analyse, nous retenons que l'étude de la villa carolingienne, ferme et manufacture, permet de comprendre le fonctionnement d'une « unité productive » de son temps, basée sur la hiérarchisation des besoins et des fonctions. Car, en fusionnant production et exploitation agricole, les Carolingiens ont réussi à éloigner pour un temps, les disettes et les famines observées lors du chaos consécutif à la chute de l'Empire romain. Par l'institution de terres propres au seigneur et de manses à la disposition de tenanciers et de prébendiers, les Carolingiens, sont parvenus à protéger leurs différentes réserves foncières sur toute l'étendue de leur royaume. Ce mode de fonctionnement fondé sur la rentabilité de l'exploitation seigneuriale à travers la différenciation des différentes composantes de la villa et des exploitants installés sur le domaine a permis la prospérité économique du Royaume et, plus tard, de l'Empire carolingien, exclu quelques temps du grand commerce Méditerranéen aux mains des Arabes de Cordoue et de l'Afrique du Nord.

Les villas carolingiennes furent aussi à la base du rassemblement autour d'une entité de hameaux et d'habitats isolés. Rassemblement qui, à partir du X^e siècle, va donner naissance à de gros villages et contribuer à la disparition progressive de ces entités agro-industrielles de leur époque.

BIBLIOGRAPHIE

- *Capitulare de villis et curtis*, éd. A. Boretius, dans *M.G.H, Leges Capitularia regnum Francorum*, t. I, N° 32, Hanovre 1881, p. 61, 83-89
- Chapelot (J), Fossier (R), *Le village et la maison au Moyen Age*, Paris, Hachette, 1980, 357p.
- Clavel-Lévêque (M), Lorcin (M.-T) et Lemarchand (G), *Les Campagnes françaises : précis d'histoire rurale*, Paris, Éditions sociales-Messidor, 1983, 311p.
- Doehaerd (R), *Le Haut Moyen Age Occidental : Economies et sociétés*, Paris, PUF, 3^e ed, 1990, 380p,
- Duby (G), *Qu'est-ce que la société féodale ?*, Paris, Ed Flammarion-Le Grand Livre du mois, 2006, 1755p.
- Duby (G), *Une Histoire du Monde Médiéval*, Paris Larousse, 2005, 480p.
- Duby (G), *L'Economie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1962, 2 tomes, 823p.

²⁵ Le muid, du latin *modius*, est une ancienne mesure de capacité pour le grain et autres matières sèches et également liquides. Dans la région parisienne, où est situé le domaine de Saint-Germain-des-Prés, un muid de grain valait environ 1,9m³. Pour les liquides comme le vin, un muid équivalait à environ 270 litres. Les 15000 muids produits équivalaient à environ 4050000 litres, soit 40.500 de vin. Cf. F-O. Touati, *Op.Cit.*, p. 215.

²⁶ R. Doehaerd, *Le Haut Moyen Age Occidental : Economies et sociétés*, Paris, PUF, 3^e éd, 1990, 380p.

- Duriat (J) « Le manse dans le polyptyque d'Irminon : Nouvel essai d'histoire quantitative », dans *La Neustrie. Les pays au Nord de la Loire de 650 à 850, Actes du Colloque historique international*, Sigmaringen, éd, H. AT SMA T1, 1989, 1136p.
- Fossier (R) et Vauchez (A), *Histoire du Moyen Age T2 (Xe-XIe siècle)*, Paris, Ed Complexe, 2005, 130p.
- Fourquin (G), *Le paysan d'Occident au Moyen Age*, Paris, Nathan, 1972, 193p.
- Fourquin (G), *Seigneuries et féodalité au Moyen Age*, Paris, PUF 2° éd, 1977, 252p.
- Ganshof (F-L), « Recherches sur les capitulaires », Paris, Sirey, 1958, Société d'Histoire du Droit, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, T.117, p.288-292.
- Ganshof (F-L), « Charlemagne et les institutions de la monarchie franque », dans *Karl der Grosse*, T1, H. Beumann, (dir), *Perönlichkeit und Geschichte*, Düsseldorf, 1965, Ed Schwann, p. 349-419.
- Gauvard (Cl) et alii, *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, PUF, 2006, 1548p.
- Guerard (B), *Polyptyque de l'Abbé Irminon de Saint-Germain-des-Prés ou dénombrement des manses, des serfs, et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne*, T1 et T2, Paris, Imprimerie Royale, 1844 ; 1865, 2 tomes en 3 volumes, 463p.
- Guerard (B), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, Paris, 1840-1867, 2vol, Imprimerie Royale, 487p.
- Latouche (R), *Les origines de l'économie occidentale (IVe-XIe siècle)*, Paris, Albin Michel, 1970 401p.
- Le Goff (J). *Le Moyen Age*, Paris, Bordas, 1962, 328p.
- Perrin (Ch. Ed), *La seigneurie rurale en France et en Allemagne du début du IX^e siècle à la fin du XII^e siècle*, Paris, Centre de Documentation Universitaire de la Sorbonne, 1966.
- Rouche (M), *Histoire du Moyen Age, T1 (VII-Xe siècle)*, Paris, Ed Complexe, 2005, 262p.
- Tange (S), « Production et circulation dans un domaine monastique à l'époque carolingienne : l'exemple de l'abbaye de Saint-Denis », dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 1997, Vol. 75, N°4, p. 943-955
- Touati (F-O), *Vocabulaire historique du Moyen Age (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, Ed. La Boutique de l'Histoire, 2002, 329p.
- Vallaud (D), *Dictionnaire historique*, Paris, Ed Fayard-Le Grand Livre du mois, 2007, 1016p.
- Verhulst (A), « Le grand domaine à l'époque mérovingienne et carolingienne », Actes du Colloque International de Gand, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 1987, Vol.30, N° 119, p.299.

LES ENJEUX POLITIQUE ET RELIGIEUX DE LA DIPLOMATIE MERINIDE (1331-1361)

Dr NOGBOU M'Domou Eric

Enseignant-chercheur
Université Félix Houphouët Boigny Abidjan-Cocody
Département d'Histoire

Email : uzielnogbou2010@gmail.com

RESUME

L'avènement d'Abou-l-Hassan marque un tournant dans l'histoire du sultanat mérinide. Soucieux de repositionner le Maghreb dans le concert des grands Etats de la *Oumma*, le nouveau sultan inaugure une diplomatie accrue. Deux défis majeurs fondent cette diplomatie à savoir l'établissement d'un sultanat au Maghreb à l'instar des Mamelouk d'Egypte en Orient et des Mansa du Mali dans le *Bilad al-Soudan* d'une part, et d'autre part le rayonnement culturel et intellectuel du Maghreb.

Mots-clés : Diplomatie-Mérinides-Maghreb-Abou-l-Hassan-Mamelouk.

Abstract

The advent of Abu-l-Hassan was a turning point in the history of Marinid sultanate. Anxious to reposition the Maghreb in the concert of big states of the *Ummah*, the new Sultan inaugurates increased diplomacy. Two major challenges this diplomacy based namely the establishment of a sultanate in the Maghreb like the Mamluks of Egypt in the East and Mansa of Mali in the *Bilad al-Sudan* on the one hand, and secondly the cultural and intellectual influence of the Maghreb.

Keywords: Diplomacy-Marinids-Maghreb-Abu al-Hassan-Mamluk.

INTRODUCTION

Bon nombre d'études relatives¹ à l'histoire des Mérinides accordent une place prépondérante à leur politique d'expansion dans le Maghreb central et au djihad face à la reconquête chrétienne. Toutefois, il apparaît, à la lumière des sources arabo-musulmanes, qu'au-delà de cette donne, les Mérinides ont développé d'intenses activités diplomatiques visant à rétablir la primauté politique et religieuse du Maghreb au sein de la *Oumma*.

Le présent article vise donc à analyser la diplomatie "agressive" initiée par le sultan mérinide Abou-l-Hassan en mettant en relief les enjeux politiques et religieux qui fondent cette diplomatie.

Les matériaux pour cette étude sont divers. Ils se composent de récits de voyage et de chroniques. L'importance de ces documents résulte dans le fait que la plupart des auteurs sont contemporains des faits. Ce sont Ibn Battuta, Ibn Khaldun, Al-Umari et Ibn Abi Zar.

¹J. Benoist-Mechin, *Histoire des Alaouites (1268-1971)*, Paris, Perrin, 285 p ; H. Terrasse, *Histoire du Maroc des origines à l'établissement du protectorat français*, New York, HMS Press, 1975, 6^e édition, 511 p ; J. Brignon, A. Amine et Alli, *Histoire du Maroc*, Paris Hatier, Casablanca Librairie Nlle, 1967, 416 p ; E.F. Gauthier, *Le passé de l'Afrique du nord*, Paris, Payot, nlle éd., 1964, 432 p ; C.A Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord : Tunisie-Algérie- Maroc*, 2 Tomes. Tome 1 : Des origines à la conquête arabe (647 ap.J.-C.), Paris, Payot, 1951, 333 P. Tome 2 : *de la conquête arabe en 1830*, Paris, Payot, 1964, 367 p ; A. Laroui, *L'Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse*, Paris, Ed. François Maspéro, 1970, 390 p.

Nous avons choisi les repères 1331-1348 qui correspondent au sultanat d'Abou-I-Hassan. En effet, c'est durant cette période que les Mérinides initient une diplomatie d'envergure visant à replacer le Maghreb dans le concert des grands Etats de la *Oumma* islamique à l'instar des Mamelouk en Orient et des Mansa dans le *Bilad al-Soudan*.

Pour mieux cerner cette étude, nous montrerons d'abord que l'établissement d'un califat au Maghreb constitue le premier levier de la diplomatie initiée par Abou-I-Hassan. Ensuite, il s'agira d'analyser le second axe majeur de cette diplomatie à savoir le rayonnement culturel et intellectuel du Maghreb.

I – ETABLISSEMENT D'UN "CALIFAT" AU MAGHREB

L'établissement d'un califat sunnite au Maghreb constitue le premier enjeu de la diplomatie mérinide. Pour se faire, les Sultans mérinides initient une lutte contre les tribus sanhadjennes du Maghreb central l'établissement de rapports de bons voisinages avec certains pays sunnites dont le Mali et le Sultanat mamelouk d'Egypte.

La recherche de légitimité constitue un élément essentiel de la diplomatie mérinide. Cette légitimation est fondée sur le retour du Malékisme² et le développement du Soufisme. En effet, le rite malékite³ pratiqué au Maghreb paraît plus intransigeant dans la mesure où l'interprétation intellectuelle en est totalement extirpée. L'étude du Coran et des hadiths impliquant un apport nouveau par l'effort intellectuel est délaissée au profit des traités d'applications juridiques, les "furu"⁴, principaux manuels constituant la pratique du droit. Cette importance accordée aux "furu" dans le rite malékite témoigne de la place prépondérante accordée aux Fuqaha et aux Ouléma. C'est dans ce contexte de renouveau spirituel marqué par le triomphe de l'idéologie sunnite qu'émerge la dynastie mérinide. Il faut donc à cette nouvelle dynastie la caution d'une doctrine à l'instar des Almoravides et des Almohades. Les Sultans mérinides profitent du retour de l'orthodoxie sunnite pour se faire les champions du Malékisme désormais imprégné du Mysticisme, tendance qui émane de l'ascétisme et de l'Almohadisme. Cette attirance pour le Mysticisme promeut un nouveau courant mystique, le Soufisme⁵. La diffusion du Soufisme occasionne l'essor des confréries maraboutiques qui promeut le culte des saints, et ceci avec le soutien des Sultans mérinides en quête de légitimité.

La dynastie mérinide n'a pas de doctrine religieuse au départ, c'est-à-dire un projet fondateur du point de vue religieux à l'instar des émirs almoravides et des califes almohades. Elle ne possède pas non plus de prédispositions particulières d'une quelconque ascendance avec le Prophète de l'Islam pour donner une justification noble, une légitimation à l'avènement de la dynastie. Dès lors, le souci de légitimité constitue une préoccupation majeure pour les Sultans mérinides qui tentent d'y remédier et profitent du retour à l'orthodoxie pour stimuler la renaissance du Malékisme au Maghreb Occidental.

²L'avènement des Almoravides intensifie cette importance. Le soulèvement Masmouda dans les premières décades du XIII^e siècle contre l'autorité almoravide s'explique par la montée en puissance des *Fukaha* de Marrakech. En effet, il est imputé aux Almoravides un attachement servile et rigide aux textes coraniques ayant entraîné un anthropomorphisme et un prosélytisme. A partir de ce reproche, Ibn Tumert élabore une nouvelle doctrine hétérodoxe, l'Almohadisme. La naissance de l'idéologie almohade sonne la fin de l'Orthodoxie sunnite. Cette idéologie prône le retour de la pureté et la dévotion à Dieu par la prière et l'action. Elle établit comme base fondamentale le Coran, la Sunna et l'*Oumma*. La première différence apparaît, le Malékisme se réfère à l'*Idjma* tandis que l'Almohadisme est plutôt pour l'*Oumma*. L'Almohadisme affirme l'unicité de Dieu et sa préférence pour l'ascétisme, lui confère une tendance pour le mysticisme qui se propage dans tout le Maghreb.

³Le Malékisme est une des écoles de l'Islam sunnite. C'est une doctrine fondée au VIII^e siècle par Malik ibn Anas. L'introduction de l'idéologie malékite au Maghreb semble remonter aux VIII^e-IX^e siècles par l'entremise d'Assad ibn al-Furat. Toutefois, c'est au Kairouanais Sahnun que revient le mérite de l'avoir implanté au Maghreb suite au départ au X^e siècle des Fatimides.

⁴E.J.B Leiden, *Encyclopédie de l'Islam*, Paris, Maisonneuve et Larose, Tome V, p. 263-267. L'étude des Furu a pour conséquence le délaissement du Coran et des Hadiths ; ce qui réduit l'Islam à une activité ritualiste, et qui donne à Dieu des attributs humains. Le délaissement du Coran et de l'effort intellectuel constituent les principaux reproches d'al-Ghazali aux Almoravides. Celui-ci condamne les *Fukaha* malékites d'avoir restreint l'Islam dans sa pratique à un rituel codifié en raison du gain matériel, et les Almoravides sont indexés du fait de leur soutien aux Fuqaha.

⁵Le Soufisme désigne communément la mystique musulmane. Elle regroupe une multitude de courants du point de vue doctrinal.

Les Sultans mérinides se font alors de fervents religieux. Ils participent alors à la construction de mosquées et l'introduction de grandes fêtes religieuses notamment le « Mouloud » par Abou Youssef Yacoub⁶.

A cette question de légitimité qu'il faut prouver, la dynastie mérinide, en se basant sur la pratique du Soufisme propice à la vénération des saints dont est teinté dorénavant le Malékisme, ne manque pas d'attribuer à ses fondateurs des qualités de saints. Il leur est alors trouvé des vertus religieuses très spéciales. A cet effet, les Mérinides se proclament les champions du renouveau religieux au Maghreb. C'est dans ce sens que se conçoit tout le mystère qui est fait autour des princes mérinides dont Abou-l-Hassan : « toujours fidèle et témoignant aux usages de ses aïeux, le sultan Abou l'Hassan (...) anime par la piété la plus sincère. Il a constamment une profonde vénération pour les lieux saints. »⁷

Aussi, dans le souci de légitimité, il est attribué aux Mérinides des pouvoirs surnaturels. Ces pouvoirs ou baraka dont est doté Abd al-Hakk a pour but de lui conférer un caractère exceptionnel en faisant cas de la manifestation de prodiges et de l'intervention de la faveur divine dans le quotidien de ce personnage. Le but essentiel est plus ou moins évident. A travers ces dispositions surnaturelles, les sultans mérinides revendiquent l'origine divine de leur dynastie⁸ :

« Sa bénédiction était immense et sa main bienheureuse ; son bonnet et ses culottes opéraient des miracles et tout le monde chez les zenata y avaient recours ; on les portait aux femmes enceintes dont l'accouchement était difficile, et Dieu, venant aussitôt en aide à ces créatures, facilitait la délivrance. L'eau qui restait de ses ablutions était remise aux malades qui s'en frottaient et guérissaient aussitôt. »⁹

Dans ce cadre, les Mérinides sont présentés comme des « envoyés de Dieu » ayant justement pour mission de ramener le peuple dans l'orthodoxie religieuse. Ils se présentent ainsi comme les dépositaires de l'autorité spirituelle. La prédisposition des Mérinides au pouvoir est illustrée dans le mythe fondateur de cette dynastie. Tout porte à croire qu'Abou Youssef Yacoub est doté d'une prédestinée spéciale. Il est présenté comme un grand souverain car ayant reçu l'onction divine :

« Sa mère, femme légitime se nommait Oum-el-Iman (mère de la foi), et était fille d'Aly el-Bethany, le zenata. Lorsqu'elle était encore jeune fille, elle vit en songe la lune se lever de son sein et monter au ciel, d'où elle répandit sa lumière sur toute la terre. Elle raconta aussitôt ce rêve à son père, qui s'empressa de se rendre chez le cheickh, le saint Abou Othman el-Ouaragly...Celui-ci lui répondit : « si tu dis vrai, le rêve de cette jeune fille signifie qu'elle enfantera un grand roi, saint et juste qui couvrira ses sujets de bienfaits et de prospérités ; et cela fut ainsi. »¹⁰

La volonté des Mérinides de se doter de « saints » et de s'attribuer des prédispositions surnaturelles peut se justifier du fait de la tendance au mysticisme dont est imprégné le Maghreb au XIVe siècle et dont les Berbères en sont très enclins. Il en résulte l'essor des confréries mystiques et celui du culte des saints aux dons surnaturels d'où l'intervention du spectaculaire. Cette intervention du surnaturel peut se rattacher au fait que les Berbères sont présentés naturellement comme ayant un penchant pour l'extraordinaire, la manifestation du surnaturel. Il semble malgré l'implantation de l'Islam au Maghreb, que cette tendance au mysticisme soit restée intrinsèquement vivace chez les Berbères ; ce qui justifie l'essor du Soufisme d'autant plus que les Zaouia (écoles) de cette doctrine en recrudescence au Maghreb, diffusent la magie et l'alchimie¹¹.

⁶A. Khaneboubi, « Les premiers sultans mérinides (1269-1331). Histoire politique et sociale », *Annales, économie, société, civilisation*, Vol. 43, No. 6, 1988, p. 13-96.

⁷ Ibn Khaldun, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, Tome IV, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1972, p. 239.

⁸A. Dialmy, « Les rites obstétriques au Maroc. Un enjeu politique mérinide ? », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 53^e année, No. 3, 1998, p. 481-504.

⁹Ibn Abi Zar, *Routh al-Kartas (Histoire des souverains du Maghreb et Annales de la ville de Fès)*, Traduction A. Baumier, Paris, 1860, p. 206.

¹⁰*Ibid.* p. 216.

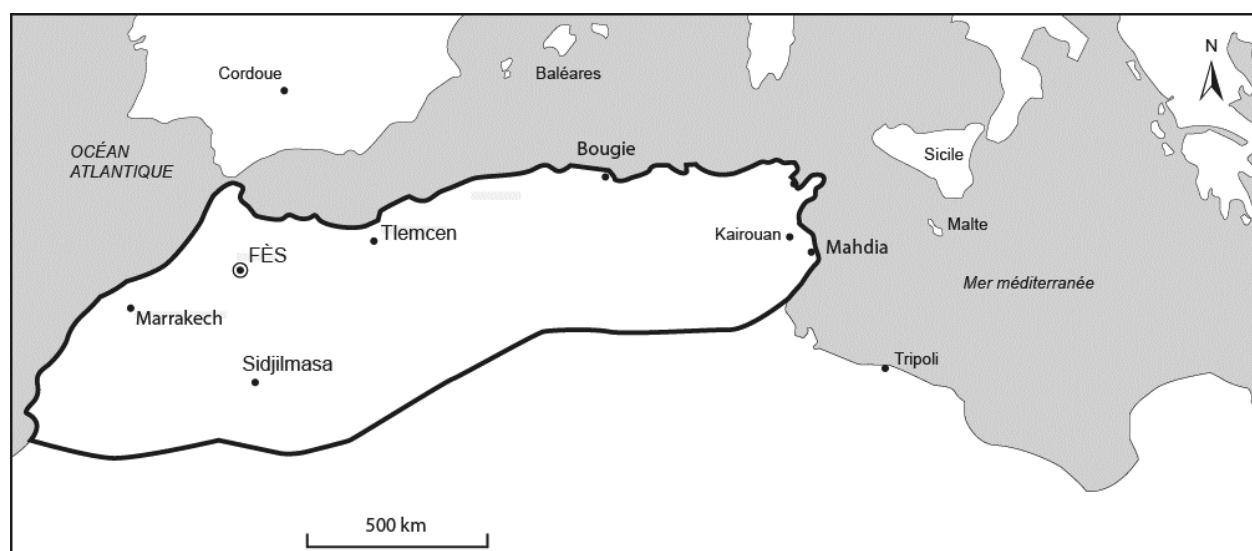
¹¹Charles-André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord, Tunisie-Algérie-Maroc : de la conquête arabe à 1830*, Paris, Payot, 1975, p. 197.

Aussi, la politique de conquête inaugurée par les Sultans mérinides tend aussi à légitimer leur pouvoir. En effet, la fin du califat almohade à laquelle les tribus zenata ne sont pas étrangères, permet aux Mérinides d'installer leur dynastie au Maghreb al-Aqsa. Ces derniers se définissent comme les successeurs légitimes des califes almohades. Dès lors, les Mérinides initient une politique d'expansion dans l'ensemble des anciennes provinces almohades¹². Ceux-ci veulent étendre leur autorité à l'ensemble du Maghreb pour légitimer leur pouvoir dans tout le Maghreb à l'instar des Almoravides et des Almohades :

« C'est en l'an 610 que les Beny Meryn vinrent au Maghreb (...) comme avaient fait les Lemtouna avant eux (...) C'est que la volonté de Dieu les avait appelés pour régner sur le Maghreb, et, comme des nuées de sauterelles, ils eurent bientôt envahi le pays où ils se répandirent partout. »¹³

Les Mérinides, dès lors investis d'une mission divine selon ibn Abi Zar, celle de fédérer toutes les tribus zenata. Ils s'imposent comme les principaux chefs de la confédération zenatienne. Les Mérinides qui se proclament les héritiers légitimes des Almohades, s'inscrivent dans cette dynamique de djihad contre "l'infidèle" chrétien. Le défi majeur des dynasties post-Almohades reste celui de la

LE SULTANAT MERINIDE AU TEMPS D'ABOU-L-HASSAN (1331-1348)



Source: www.ucam.ca-cours3

Conception et Réalisation: NOGBOU Eric, 2015

● Capitale politique

● Autre ville

— Limite du Sultanat mérinide

défense de l'Islamité face au péril chrétien. Mais, très vite, les Mérinides prennent l'étendard de la défense de l'Islam en Occident. Dès lors, un rapport de force s'engage entre sultans mérinides et rois chrétiens :

« Après la chute de la dynastie fondée par Abd el-Moumen et l'établissement de la famille d'el Amer sur le trône de Grenade, l'Andalousie tomba dans la décadence et n'eut presque plus de troupes pour la défendre. Elle aurait succombé sans l'intervention de la providence divine, qui inspira aux tribus zenatiennes la passion de la guerre sainte, à ces tribus qui se sont transmis, l'une à l'autre, le sceptre

¹²R.L. Lawless, « Tlemcen, capitale du Maghreb central. Analyse des fonctions d'une ville islamique médiévale », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, No. 20, 1975, p. 49-66.

¹³Ibn Abi Zar, *Op.Cit.*, p. 204.

de la domination et qui ont reçu en partage les royaumes du Maghreb. Dans cette noble cause, les Beni-Merim, habitants du Maghreb-el-acs, se sont particulièrement distingués. »¹⁴

Bien que l'entreprise paraisse périlleuse, les Mérinides ne s'en détournent guère. Les motivations mérinides s'expliquent par leur volonté de s'ériger en leitmotiv de la conscience musulmane. En effet, dès leur avènement se pose la question de leur légitimité. En se posant comme les défenseurs de l'Islam par le biais du djihad, les Mérinides cherchent à légitimer leur pouvoir afin d'asseoir leurs projet politique, celui de la réunification du Maghreb. Devant une unité d'opinions promu par l'Eglise et qui rend chrétiennes de plus en plus homogènes et puissantes, le Maghreb affiche une certaine hétérogénéité. Il y règne trois armées aux intérêts divergents et concurrentiels. Les Sultans mérinides en quête de légitimité sont soucieux de la réunification du Maghreb pour contrer les offensives castillanes et aragonaises.

Si à l'intérieur de leur empire, les Mérinides reçoivent la légitimité grâce à l'appui des *Fukaha* et oulémas malékites, reste pour les Mérinides de se faire reconnaître à l'international, mais surtout par les grands Etats sunnites à savoir le Sultanat du Caire (Maîtres de l'Orient islamique) et le Mali dont les souverains contrôlent le Soudan Occidental. En effet, l'Egypte occupe une place importante dans le monde musulman. C'est le principal point de rencontre entre l'Orient et le Maghreb. La stabilité politique et l'essor économique apporté par les Mamelouk¹⁵, font de l'Egypte la grande puissance de l'Islam au XIV^e siècle. Les souverains mérinides faisant office de rois du Maghreb, s'imposent de fait comme les sultans du "Grand Maghreb" à l'instar des Mamelouk dont le pouvoir est incontestable en Orient au XIV^e siècle¹⁶ : « Dans la lettre qu'il envoya à sa majesté le sultan du Caire pour lui annoncer la conquête de Tlemcen, Abou l-Hassan le mérinide dit que son empire s'étend de la mer océane jusqu'à Barca. »¹⁷

L'application avec laquelle le Sultan Abou-l-Hassan montre l'étendue du territoire soumis à son autorité, illustre cette volonté intrinsèque de rivaliser avec les Mamelouk dont le pouvoir s'étend de l'Egypte à la Syrie. Le Sultan mérinide montre que son pouvoir s'étend sur un territoire aussi important que celui du souverain mamelouk. Pour les princes mérinides, la conquête de l'Ifriqiya doit réaffirmer la suprématie maghrébine vis-à-vis de l'Orient qui semble en déclin depuis la chute des Abbassides en 1250. Pour se faire, les Sultans mérinides ne manquent pas d'occasion pour exalter leur puissance :

« Il se laissa emporter sur les ailes d'un noble orgueil et, dans une lettre qu'il fit porter à El-Melek-en-Nacer-Mohammed-ibn-Calaoun, roi de l'Egypte il lui annonça le triomphe de ses armes. »¹⁸

Aussi, les Sultans mérinides ne manquent-ils pas d'occasionner pour affirmer leur supériorité vis-à-vis du Caire, rappelant par la même occasion l'origine servile des Sultans mamelouk :

« C'était merveilleux de voir combien le sultan aimait à déployer le faste et l'éclat de sa dignité (...); il envoyait aux grands officiers de l'empire turc (mamlouk) des cadeaux achetés de ses propres deniers, sans rien vouloir accepter d'eux en retour. »¹⁹

L'arabité²⁰ supposée des Mérinides tend à leur accorder une certaine supériorité sur les Mamelouk. Cette noblesse confère in extenso une suprématie sur les autres tribus, d'autant plus qu'à

¹⁴ Ibn Khaldun, *Op.Cit.*, p. 460.

¹⁵La dynastie des Mamelouk succède à celle des Ayyoubides. En effet, le pouvoir des Ayyoubides est né des services rendus par les esclaves turcs à la dynastie ayyoubide en pleine crise. Mais la particularité de ce pouvoir c'est qu'à l'opposé des Ayyoubides rattachés au lien de sang, les Ayyoubides ne répondent à aucun souci dynastique. Ce facteur a probablement participé aux succès des Mamelouks. Il leur a permis d'asseoir un pouvoir solide et d'acquérir une prépondérance dans le monde islamique.

¹⁶Les Mamelouk font face aux croisés et à la menace mongole en Orient. Ils remportent une grande à l'issue de la sixième croisade conduite par Louis IX qui est fait prisonnier. De plus, Le Caire devient la résidence du califat abbasside en raison de l'installation d'un rescapé de la lignée abbasside ayant échappé au massacre des Abbassides en 1258 par le Mongol Houlagoul. La prière est dite en son nom, conférant à l'Egypte une suprématie religieuse que tout la Oumma reconnaît.

¹⁷Ibn Fadi-al Omari in J. Brignon, Histoire du Maroc, Paris, Hatier, 1967, p. 164

¹⁸ Ibn Khaldun, *Op.Cit.*, p. 239.

¹⁹*Ibid.*, p. 242.

²⁰ Selon Ibn Abi Zar, *Op.Cit.*, p. 10: « Enfin les Béni-Méryn, ancien Arabes d'Orient, confondus avec les Berbères de la lisière du Sahara, arrivent pour sauver et perdre peu à peu l'héritage en lambeaux des Almohades, dont ils ne conservent que la partie comprise entre le Moulouia et l'Atlantique, la côte du Rif et le désert... » Cette affirmation d'Ibn Abi Zar est sujette à caution dans la mesure où ce dernier est secrétaire à la cour des sultans mérinides. Le récit d'Ibn Khaldun repris par En-Naciri Es-Slaoui, « Kitab el-Istiqa li-Akhbar Doual El-

cette période le processus d'islamisation et d'arabisation amorcé depuis la conquête arabe est pratiquement achevé. Aussi, peut-on également inscrire dans ce sens le fait que les Mérinides aient utilisé l'arabe comme langue officielle contrairement aux souverains almoravides et almohades. Cette légitimation des Mérinides conforte leurs velléités impérialistes au Maghreb.

Par ailleurs, au-delà de l'Égypte, les Sultans mérinides envoient des ambassades à la cour des rois du Mali, maîtres du Bilad al-Soudan²¹ et garant de l'Islam sunnite dans le Soudan Occidental. L'attitude de suprématie manifestée par Abou l'Hasan à l'égard de Mansa Suleiman, s'explique par le fait que le souverain mérinide cherche à atteindre un idéal de primauté du Maghreb aux dépens des autres dynasties et à le démontrer au reste des autres entités de la Oumma. Les Mérinides cherchent à assurer une reconnaissance de leur suprématie et il apparaît logique en se conformant au récit d'Ibn Khaldun que, le sultan Abou l-Hasan dont les succès militaires lui donnent un motif d'exaltation, cherche à faire reconnaître la supériorité de son pouvoir sur celui du souverain du Mali, Mansa Souleiman :

« Voulant étaler de nouveau le faste de sa puissance, il fit prendre dans son garde-meuble une quantité d'objets aussi rares et précieux de fabrique maghrébine, et les expédia au roi Mansa Soleiman , qui venait de perdre son père, Mença-Mouça, qui était monté sur le trône de Melli depuis le départ de leurs envoyés. »²²

Toutefois, en parcourant l'historiographie relative à l'étude de l'empire du Mali, les données recueillies révèlent que cet empire reste au XIV^e siècle une puissance non négligeable :

«Ce roi est le plus puissant des rois sudan musulmans ; il est celui qui a le pays le plus vaste, les soldats les plus nombreux ; il est le plus courageux, le plus riche, le plus fortuné, le plus redoutable à ses ennemis. » leur sultan devint l'un des plus puissants. Il inspirait crainte et respect aux peuples des Soudans. »²³

Il apparaît que les Mansa sont à même de collaborer sans complexe avec d'autres puissances dont celle du Maghreb Occidental à savoir les Mérinides. En effet, l'empire mandingue regorge de ressources considérables qui participent à lui donner une influence économique permettant à ses souverains d'acquérir la puissance. Selon M. Delafosse, Gao Tombouctou, Oualata, Araouan, Tichit, Tadmekket, Takedda et Agadès reconnaissent la suzeraineté de l'empereur mandingue et lui payent un tribut (...) Tous les pays noirs compris entre le Bani à l'Est et l'empire du Tekroun à l'Ouest et les approches de la forêt dense au sud relevaient plus ou moins directement de ce potentat, à l'exception de Dienné²⁴, qui conserve toute son indépendance²⁵. Ainsi, les Mansa, à cette époque, ont la possibilité de traiter d'égal à égal avec les autres souverains sans avoir à souffrir de complexe d'infériorité²⁶. Les ambassades envoyées par les Mansa s'emploient à démontrer la souveraineté de l'empire.

Il semble aussi que la politique d'unification prônée par les Mérinides s'inspire des modèles égyptien et soudanais où la renommée des Mamelouk en Orient et des Mansa dans le *Bilad al-Soudan* est incontestable. Cette influence peut donc expliquer la politique expansionniste des Sultans mérinides à l'instar de leurs homologues égyptiens et soudanais. Le développement d'un réseau routier par les

Maghrib El-Aqça (Histoire du Maroc), Tome 4 : Les Mérinides », *Archives Marocaines*, Vol. XXXIII, Paris, Librairie Ancienne Honoré Champion, 1934, p. 15 donne plutôt une origine berbère aux Mérinides : « Le savant maître Abou Zeid Aderrahman ben Khaldoun assigne deux âges à la nation des Zenata : celui de la première race, comprenant les Meghraoua qui furent rois de Fès et les Beni Ifren, rois de Salé (...) et celui de la deuxième race à qui appartiennent les Beni Abdeloud, rois de Tlemcen et du Maghreb central, et les Beni Merine, rois de Fès et du Maghreb extrême. »

²¹Dans le *Bilad al-Soudan*, cette période marque le règne des Mansas Moussa et Souleiman.

²²Ibn Khaldun, *Op.Cit.*, p. 243.

²³Al-Umari in J. Cuoq, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIII^e-XVI^e siècle (Bilad al-Soudan)*, Paris, CNRS, 1975, p. 263.

²⁴En ce qui concerne l'indépendance de Dienné, Es Sa'adi, *Tarikh es-Soudan*, Paris, Maisonneuve, 1980, p. 21, affirme : « Au temps où la puissance de Melli était prépondérante, elle avait cherché à soumettre les gens de Dienné, mais ceux-ci avaient toujours résisté. Dans les nombreuses expéditions dirigées par les gens de Melli, dans les combats terribles et fréquents qui se renouvelèrent jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf fois contre les gens de Dienné, la victoire resta toujours à ces derniers. »

²⁵M. Delafosse, *Haut-Sénégal-Niger (Soudan français)*, première série : Les peuples, les langues, l'histoire, les civilisations. Tome II : L'histoire, Paris, E. Larose, 1912, p. 191.

²⁶S.M. Cissoko, *Histoire de l'Afrique Occidentale : Moyen-âge et Temps Moderne*, Paris, Présence Africaine, 1966, p. 54 et Suiv.

Mamelouk a permis d'asseoir une politique d'exploitation des territoires conquis dont bénéficie l'Égypte en plus de sa position stratégique de carrefour entre l'Orient et l'Occident. Dès lors, pour les princes mérinides, il est plus qu'indéniable de fonder l'un des trois empires du monde musulmans ; l'Égypte mamelouk (maître de l'Orient), les Mansa du Mali (ils contrôlent le *Bilad al-Soudan*) et les Sultans mérinides (unificateurs du Maghreb).

II – RAYONNEMENT CULTUREL ET INTELLECTUEL DU MAGHREB

Le rayonnement culturel et intellectuel du Maghreb constitue le second pilier de la diplomatie mérinide. Les Sultans mérinides promeuvent l'activité intellectuelle en encourageant les sciences religieuses qui sont enseignées dans les médersas²⁷, lesquelles sont aussi des écoles malékites. De ces écoles sont formés les fonctionnaires parmi lesquels les Sultans recrutent pour leur service dans l'administration du royaume²⁸. Parmi ces fonctionnaires, peuvent être cités les secrétaires, les cadis et les chambellans.

Les Mérinides n'ont pas à l'origine cette légitimité fondatrice des grandes dynasties : devenir la caution de la vie publique de la communauté et le représentant religieux dans le contexte du Moyen âge et celui de l'avènement des dynasties, suppose que la prise du pouvoir et sa mise en place reposent sur un teint idéologique clair et un projet issu d'une personnalité représentant de la religion. Hors, il n'en est rien à cet effet pour les Mérinides. Affirmer son attachement à l'Islam constitue pour les souverains mérinides un impératif indispensable pour gouverner. Pour cela, il leur faut une doctrine officielle pour gérer le royaume et la communauté. Avec le retour du Sunnisme, le Malékisme dévient la doctrine officielle des princes mérinides. La politique des Mérinides au niveau intellectuel émane avant tout d'une question de légitimité ; celle-ci conduisant à promouvoir l'enseignement et les institutions judiciaires. De ce fait, Il ressort que bien souvent les Sultans écoutent et répondent aux doléances des Oulémas A cet effet, les Sultans mérinides aiment à s'entourer de savants et de lettrés qui souvent, sont des conseillers à l'instar d'ibn Marzouq :

« Le sultan Abou l'Hassan ayant bâti la mosquée d'El Obad, choisit Abou Abd Allah (ibn Merzouc) pour y remplir les fonctions de prédicateur, tant il se plaisait à entendre les discours (khotba) que ce docteur prononçait du haut de la chair. En effet, ses sermons renfermaient des allusions très flatteuses pour le sultan et de belles prières pour sa prospérité. Ibn Merzouc gagna de cette manière l'amitié du prince et se vit accorder la place d'honneur aux audiences publiques. Toutes les fois qu'Abou l-Hasan assistait à la prière dans n'importe quelle mosquée, ce fut toujours Ibn Merzouc qui prononça le khotba. Il lui arriva même d'être envoyé aux cours étrangères comme représentant du sultan.»²⁹

L'imam Marzouq est né en 1310 à Tlemcen. D'abord au service du Sultan mérinide Abou-l-Hassan, il acquiert une place en devenant son conseiller intime. Cette attitude des Mérinides s'explique par la volonté des Sultans de Marrakech de placer la religion au cœur de leur politique. Il ne faut pas oublier le fait que les Mérinides, dès leur prise du pouvoir, sont constamment à la recherche de légitimité politique. Dès lors, les Mérinides s'entourent d'intellectuels et oulémas dont les discours et écrits ne sont pas sujets à caution. L'alliance avec les chefs religieux tend à consolider l'autorité mérinide et à favoriser le rayonnement du sultanat. Ainsi, les Sultans mérinides s'emploient à la construction des médersas avec l'enseignement privilégié de la jurisprudence malékite. De ce fait A. Laroui considère cette période comme celle de l'apogée culturel pour le Maghreb Occidental³⁰.

²⁷ De nombreuses médersas sont construites à l'époque mérinide. On peut citer la Madrasat al-Saffarine par le Sultan Abou Youssef Yacoub (1258-1286), la madrasat al-Sahrj et la madrasat al-Sabâghin (1321), la madrasat al-Attârîne (1326), la madrasat al-Misbâhiya (1348) par le Sultan Abou-l-Hassan et la madrasat al-Bu'nâniya (1350) par Abou Inan.

²⁸ C.-A Julien, *Op.Cit.*, p. 186.

²⁹ Ibn Khaldun, *Op.Cit.*, p. 347-348.

³⁰ A. Laroui, *L'Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse*, Paris, Ed. François Maspéro, 1970, p. 198-199.

A côté des Oulémas qui affluent à Marrakech, les Mérinides s'appuient sur les intellectuels dont des chroniqueurs de grande influence intellectuelle. Le plus célèbre d'entre eux demeure Ibn Khaldun :

« Il me chargea de passer chez les Riah et de faire mes efforts pour les amener à la soumission en les détachant du parti d'Abd el Ouadite (...) M'étant ébauché avec les Riah, je les décidai à retirer leur soumission à Abou-Hammou et à reconnaître l'autorité du sultan mérinide. »³¹

Ibn Khaldun est issue d'une famille de l'Adramahut ayant séjourné à Séville avant de s'installer à Tunis. Sa fonction de secrétaire, à partir de 1352, auprès des princes Hafside de Tunis, lui a donné toutes les qualités intellectuelles pour écrire son Histoire Universelle dont l'Histoire des Berbères n'est que la troisième et dernière partie. Ibn Khaldun peut, par ses compétences, passer d'une dynastie à une autre, de l'Ifriqiya au Maghreb Extrême en passant par le Maghreb Central. Il a alors la latitude d'apprécier le cours des événements au Maghreb. A cet effet, il a su être un observateur exceptionnel des problèmes politiques et sociaux de son époque. A ce titre, il écrit son œuvre principale « Kitab al-Ibar », œuvre exceptionnelle pour l'histoire du Maghreb.

Cet essor de l'activité intellectuelle est marqué, durant le XIV^e siècle, par de grands chroniqueurs. Concernant le Maghreb mérinide, deux grands auteurs apparaissent. Le premier est Ibn Abi Zar, l'auteur du Routh el-Kartas, qui vécut à la cour des premiers sultans mérinides. Le second est le grand géographe et voyageur, Ibn Battuta, « voyageur de l'Islam ».

Sous les Sultans mérinides, le Maghreb connaît une intense activité intellectuelle. Voulant donner une légitimité religieuse à leur pouvoir politique, les Mérinides promeuvent l'activité intellectuelle par la fondation de médersas. Les médersas participent aussi bien à la formation du personnel gouvernemental qu'à celui des institutions religieuses. Par ces écoles religieuses, les Sultans mérinides contrôlent l'activité religieuse ; ce qui leur permet de renforcer politiquement leur pouvoir. Dans ces écoles, en plus de la jurisprudence malékite, de nouvelles disciplines sont enseignées, en occurrence les sciences rationnelles³². L'enseignement de ces sciences constitue une des principales réformes entreprises par les sultans mérinides en ce sens que ces derniers ont su vulgariser l'activité intellectuelle et la pensée religieuse par un contrôle très strict. Si au plan politique, les retombées semblent insignifiantes, du point de vue culturel, le mérite des Sultans mérinides dont l'entourage se compose de juristes, poètes, mathématiciens, historiens, géographes est bien plus significatif. Il leur est reconnu d'avoir contribué favorablement à l'éclosion d'une culture officielle au sein du pouvoir central et dans tout le Maghreb.

Soucieux de promouvoir le rayonnement, non seulement politique, mais surtout culturel et intellectuel du Maghreb, les Sultans mérinides inaugurent une diplomatie de grande envergure en direction du Bilad al-Soudan. D'autant plus que, depuis le pèlerinage de Mansa Moussa en 1324 à La Mecque³³, les Sultans du Caire ont initié une coopération renforcée avec le Mali :

« Quand, après, Mansa Musa revint, j'allai à sa rencontre et je veillai à son installation. On continua à fournir de l'alimentation pour ses montures et tout le nécessaire (pour son séjour). Il envoya au sultan (du Caire), avec ses souhaits, des cadeaux du noble Hidjaz. Le sultan les accepta et lui envoya (en retour) des vêtements d'honneur complets pour lui et ses compagnons, ainsi que des étoffes fines et précieuses d'Alexandrie et des objets magnifiques. »³⁴

Le renforcement des relations avec le Caire instaure les bases d'une renaissance culturelle islamique florissante³⁵. De ce fait, les Mansa envoient des étudiants³⁶ en Egypte afin d'approfondir leurs

³¹ Ibn Khaldun, *Op.Cit.*, p. 304.

³² L'échec des Malékites almoravides dans la gestion de la question du Livre, ainsi que celui du rationalisme almohade ont posé lourdement dans l'évolution du Malékisme à l'époque mérinide. La tradition malékite change de méthode de gestion des questions sensibles. L'ouverture vers des disciplines considérées comme un danger au regard de l'orthodoxie.

³³ Sur le pèlerinage de Mansa Moussa à La Mecque, Cf. KATI (M.), *Tarikh el-fettach*, traduction O. Houdas et Delafosse, Paris, Maisonneuve, 1981, 361 p.

³⁴ Al-Umari in J. Cuoq, *Recueil des sources arabes...*, *Op.Cit.*, p. 278.

³⁵ D.T. Niane, « Le Mali et la deuxième expansion manden » in *Histoire générale de l'Afrique, Tome IV : l'Afrique du XI^e au XVI^e siècle*, 1985, P. 176.

connaissances scientifiques et culturelles. Parmi eux on peut citer le cheikh et savant Abou Mohamed Youssouf Ibn Abdallah al-Takruri qui étudia à Al Azhar en Egypte et a eu à diffuser son savoir et ses connaissances jusqu'à sa mort. C'est ainsi qu'en récompense aux efforts déployés pour la diffusion de l'Islam, les Egyptiens avaient construits une coupole au-dessus de sa tombe ainsi qu'une mosquée connue sous le nom de la Mosquée al-Takruri³⁷.

En Egypte, il y avait une communauté importante d'étudiants, de Fuqaha et de savants soudanais, dès l'époque fatimide, faisant partie intégrante de la société égyptienne et ayant leur propre cité (Boulak) At-Takrou³⁸. Cette communauté a fortement imprégné la vie égyptienne dans beaucoup de domaines : scientifique, culturel et religieux. Les relations dans le domaine de l'éducation et de la culture étaient très importantes entre l'Occident et l'Egypte à l'époque de Mamelouks.

L'augmentation de l'effectif des étudiants et savants soudanais venus étudier en Egypte a nécessité la création d'une galerie spéciale à Al Azhar. Ainsi, les sultans du Soudan Occidental ont chargé le Faqih égyptien Malekite Alam al-Din Ibn Rashi^q, de bâtir une école réservée aux étudiants soudanais afin qu'ils apprennent la jurisprudence (*Fiqh*) de l'Imam Malek. Ibn Rahiq réalisa la construction de l'école qui fut célèbre dans toute l'Afrique Occidentale.

Ainsi pouvons-nous dire que les relations culturelles entre l'Egypte et le Mali avaient atteint leur apogée durant l'époque des Mamelouks. Cette époque coïncidant à la propagation de l'enseignement islamique, est considérée comme la période de l'âge d'or de la culture islamique en Afrique Occidentale. Sous Kankou Moussa, le Mali connaît un rayonnement inattendu³⁹. Mansa Moussa apporte avec lui des livres et introduisit des *Fukaha* malékites. L'Islam a vécu jusqu'ici comme religion orale devient petit à petit une religion de l'écriture et du Livre⁴⁰ :

« Le sultan Musa a fait parvenir à Sa Majesté le sultan du Caire un mémoire en écriture maghrébine, sur une feuille large, sans intervalle. Il y traitait des règles de conduite à on égard d'après les normes de la bienséance. Il l'avait fait écrire de la main de l'un de ses familiers qui vint en pèlerinage avec lui. »⁴¹

Le sultan Mansa Moussa ne s'était pas contenté de faire venir les savants et les Fuqaha du Hidjaz, d'Egypte, du Maghreb et d'Andalousie ; en plus de cela, il se mit à acquérir le plus grand nombre possible de livres malékites ainsi que d'autres écoles et dans les domaines linguistique, littéraire scientifique et culturel :

« Le roi actuel du Mali s'appelle Sulayman, c'est le frère du sultan Musa Mansa. Il tient en son pouvoir les pays des Sudan que son frère a rassemblés par ses conquêtes et tout ce qu'il a apporté à la puissance de l'Islam. C'est son frère, en effet, qui construisit des lieux de prières, des mosquées et des minarets et y instaura les prières du vendredi, les assemblées de prière et les appels à la prière ; c'est lui qui attira en son pays les fakîh de l'école juridique de l'imam Malik (...) Il fut considéré comme le sultan des musulmans. Il s'adonnait aux études religieuses. »⁴²

C'est pourquoi les villes de son empire comme Tombouctou, Gao, Oualata et devinrent célèbres en tant que centres culturels vers lesquels bon nombre d'étudiants du Maghreb et du Bilad al-Soudan

³⁶Parmi ces étudiants, nous pouvons citer Cheikhs Sabih Ibn Abdallah al Takruri al- kalutati, Rashid Abdullah al- Takruri, Abdel Malik Ibn Ali al- kanimi, Mohamed Ben Ahmed Ben Othman Ben al-Abbas al-Harraz al-Izz al- Takruri, Muhamed al-kashnawi ont largement contribué à la diffusion de l'islam. Parmi les savants soudanais qui sont allés chercher le savoir en Egypte, à Fès, à Tlemcen, à Kairouan, au Hidjaz et dans d'autres pays islamiques du Machrek ou du Maghreb avant de regagner leur pays on peut citer le Cadi Katib Moussa qui était resté l'Imam de la grande mosquée de Tombouctou pendant quarante années consécutives, Ben Mohamed Aqit Ben Omar Ben Ali Ben Yahya As-sanhaji Al-Massufi qui était le Cadi de Tombouctou, savant du Tekrou, jurisconsulte et l'Imam. Mohamed Ben Ahmed Ben Abi Mohamed Al-Tazakhti qui étudia en Egypte et de son retour au Soudan il s'installa à Katsina où il fut récompensé par son sultan qui le couronna cadi, Abou Bahr Ben Ahmed Ben Omar Ben Mohamed al Tomboukti qui partit en orient et étudia auprès des savants de Medine.

³⁷I. M. Aboubakr, *La culture et l'enseignement islamiques au Soudan Occidental de 400 à 1100 H sous les empires du Ghana, du Mali et du Songhay* ; traduit par Mahibou Sidi Mohamed en collaboration avec Duouldé Laya, Edition 2003, p. 23.

³⁸*Ibid.*, p. 24.

³⁹

⁴⁰J. Cuoq, 1984, *Histoire de l'islamisation de l'Afrique de l'Ouest*, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, Paris : 115.

⁴¹ Al-Umari in J. Cuoq, *Recueil des sources arabes...*, *Op.Cit.*, p. 279.

⁴²*Ibid.*, p.. 263.

se dirigent. Ces villes furent des lieux propices fournissant aux savants et aux Fuqaha tout ce dont ils avaient besoin, aussi bien du point de vue de la sécurité et toutes les conditions nécessaires à leur profession. L'exemple typique de cette politique de Mansa Moussa est la faveur accordée au poète al-Sahili⁴³ :

« Il (Mansa Moussa) rencontra (musam) à la Mekke, le poète andalou Abu Ishak Ibrahim al-Sahili, connu sous le nom de Tuwaydjin. Il en fit son compagnon de retour jusqu'à son pays. Abu Ishak, jouissait, auprès du sultan, d'une faveur et d'une considération toute particulière : ses fils, après lui, en bénéficièrent et cela jusqu'à présent. »⁴⁴

L'avènement de Mansa Souleiman marque un tournant dans les relations entre le Mali et le Sultanat mérinide. Sous le règne du nouveau mansa, les Mérinides intensifient leur rapprochement. Cette diplomatie permet au Maghreb de supplanter le Caire et de se positionner comme le principal partenaire non seulement politique mais surtout culturel et intellectuel du Mali. Ainsi, la politique soudanaise d'Abou-l-Hassan s'avère fructueuse d'autant plus que le Maghreb Occidental a été la première porte d'entrée de l'Islam dans le Bilad al-Soudan. En effet, c'est au VIII^e siècle que les Berbères Miknassa, auréolés de leur victoire sur les califes omeyyades de Damas, inaugurent une politique de rapprochement avec les princes soudanais, en particulier ceux de Ghana. Ainsi, depuis le VIII^e siècle, le Maghreb a été un partenaire stratégique pour les Etats soudanais. Dans les premières décades du XIV^e siècle, la conjoncture politique et religieuse née du morcellement du califat almohade, plongent le Maghreb dans des incertitudes. De ce fait, la stabilité de l'Orient et le rayonnement économique de l'Égypte inaugurent un nouveau partenariat stratégique entre le Mali et l'Égypte ; ceci d'autant plus que le Mali amorce une renaissance économique et religieuse. Ainsi, pour Kankou Moussa, "père de la révolution mandingue", l'Égypte apparaît comme le partenaire idéal. La stabilité du Maghreb marqué par un rayonnement économique et intellectuel remet les relations soudano-maghrébines dans l'ordre des choses. Ainsi, le Mali se tourne vers son voisin et partenaire historique, le Maghreb au détriment de l'Égypte, dont les intérêts ont été toujours focalisés sur l'Orient. L'avènement de Mansa Souleiman favorise le réchauffement des relations soudano-maghrébines :

« Mensa Souleiman honora leur dévouement et fêta généreusement leur arrivée ainsi que leur départ. Ils revinrent auprès de leur maître, accompagnés par une ambassade composée de personnages du Mali ayant pour mission de donner au sultan Aboul Hassan des marques d'honneur en rapport avec son mérite, de lui faire hommage de soumission, de l'assurer de l'obéissance de leur maître, qui se déclarait son fidèle partisan et s'offrir à le servir avec zèle, les chargeant de prendre ses instructions à ce sujet. »⁴⁵

Sous le règne de Mansa Souleiman (), les Mérinides renforcent leur coopération avec le Mali. Ses successeurs accordaient la plus haute importance à la propagation de la science et de la culture islamique dans leur empire. Ils bâtirent des mosquées, des écoles et amenèrent les savants au Mali. Mansa Souleiman construisit tout le pays des mosquées et des minarets pour que les gens puissent prier en groupe. Il fait venir les Fuqaha malékites du Maghreb pour apprendre lui-même le Fikh et renforcer le statut de l'Islam à l'intérieur de l'empire. Le plus illustre représentant d'Abou-l-Hassan est sans nul doute le grand voyageur ibn Battuta dont les écrits sont incontestablement des témoignages de première main relative à l'histoire des souverains du Mali, en particulier la période glorieuse des Mansa Moussa et Souleiman.

En somme, la recherche d'une primauté culturelle et intellectuelle du Maghreb constitue le second levier de la diplomatie mérinide sous le sultanat d'Abou-l-Hassan. Soucieux de présenter au sein de la Oumma le rayonnement intellectuel du Maghreb, Abou-l-Hassan renforce son alliance avec l'empire du Mali.

⁴³M. Delafosse, *Op. Cit.*, p. 190.

⁴⁴*Ibid.*, p. 278-279.

⁴⁵En-Naciri Es-Slaoui, « Kitab el-Istiqa li-Akhbar Doual El-Maghrib El-Aqça (Histoire du Maroc) », Tome 4 : Les Mérinides, *Archives Marocaines*, Vol. XXXIII, Paris, Librairie Ancienne Honoré Champion, 1934, p. 246.

CONCLUSION

L'établissement d'un califat au Maghreb et le rayonnement culturel constituent les nouveaux enjeux de la diplomatie mérinide. Cette diplomatie permet au sultanat mérinide de se hisser parmi les grandes Etats de la *Oumma* à l'instar de l'Egypte mamelouk et de l'empire du Mali. A la mort d'Abou-I-Hassan, ses successeurs tentent de poursuivre l'œuvre du grand sultan, toutefois avec beaucoup d'insuccès.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIES

- ABOUBAKR (I.M.), *La culture et l'enseignement islamiques au Soudan Occidental de 400 à 1100 H sous les empires du Ghana, du Mali et du Songhay* ; traduit par Mahibou Sidi Mohamed en collaboration avec Duouldé Laya, Edition 2003, 244p.
- BRIGNON (J.), AMINE (A.) et Alli, *Histoire du Maroc*, Paris Hatier, Casablanca Librairie Nlle, 1967, 416 p
- CISSOKO (S.M.), *Histoire de l'Afrique Occidentale*, Paris, Présence africaine, 1966, 333 p.
- CUOQ (J.), *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIII^e-XVI^e siècle (Bilad al-Sudan)*, Paris, CNRS, 1975, 517 p.
- Idem*, 1984, *Histoire de l'islamisation de l'Afrique de l'Ouest*, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 343 p.
- ES SA'ADI, *Tarikh es-Soudan*, Paris, Maisonneuve, 1980, 580 p.
- IBN ABI ZAR, *Routh al-Kartas* (histoire des souverains du Maghreb et Annales de la ville de Fès) traduit de l'Arabe par A. Beaumier, Paris, 1860, 600 p.
- IBN KHALDUN, *Histoire des berbères et des dynasties musulmanes De l'Afrique septentrionale*, Tome IV, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1972, 362 p.
- DELAFOSSÉ (M.), *Haut-Sénégal-Niger (Soudan français)*, première série : Les peuples, les langues, l'histoire, les civilisations. Tome II : L'histoire, Paris, E. Larose, 1912,
- DIALMY (A.), « Les rites obstétriques au Maroc. Un enjeu politique mérinide ? », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 53^e année, No. 3, 1998, p. 481-504.
- HUNWICK (J.), *Les rapports intellectuels entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne à travers les âges*, Publications de l'Institut des Etudes Africaines, Université Mohammed V-Rabat, Chaire du patrimoine Marocco-Africain, Série : Conférence, 1990, 35 p.
- JULIEN (C.A.), *Histoire de l'Afrique du Nord : Tunisie-Algérie- Maroc*, 2 Tomes. Tome 1 : Des origines à la conquête arabe (647 ap.J.-C.), Paris, Payot, 1951, 333 P. Tome 2 : *de la conquête arabe en 1830*, Paris, Payot, 1964, 367 p.
- KAKE (I.B.), *L'ère des grands empires : le moyen âge africain*, Paris, Présence africaine, 1988, 127 p.
- KATI (M.), *Tarikh el-fettach*, traduction O. Houdas et Delafosse, Paris, Maisonneuve, 1981, 361 p.
- KY-ZERBO (J.), *Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, 702 p. ; Photographies, cartes.
- KHANEBOUBI (A.), « Les premiers sultans mérinides (1269-1331). Histoire politique et sociale », *Annales, économie, société, civilisation*, Vol. 43, No. 6, 1988, p. 13-96.
- LAROUÏ (A.), *L'Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse*, Paris, Ed. François Maspéro, 1970, 390 p
- LAWLESS (R.L.), « Tlemcen, capitale du Maghreb central. Analyse des fonctions d'une ville islamique médiévale », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, No. 20, 1975, p. 49-66.
- LEIDEN (E.J.B.), *Encyclopédie de l'islam*, Paris, Maisonneuve et Larose, Tome V, 1307 p.
- MONTEIL (C.), *Les empires du Mali*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1968, 160 p.
- NIANE (D.T.), « Le Mali et la deuxième expansion manden » in *Histoire générale de l'Afrique, Tome IV : l'Afrique du XII^e au XVI^e siècle*, 1985, 804p.

TESTAMENT ET HISTOIRE : UNE ANALYSE DE L'INVENTAIRE DES BIENS- MEUBLES DE CLÉMENCE DE HONGRIE (1328)

PARE Moussa

Université Félix Houphouët-Boigny
pare_mous@yahoo.fr

Résumé :

Les inventaires de biens-meubles et les testaments sont des "sources" indéniables pour l'écriture de l'histoire du Moyen Age. Cet article fait une lecture critique de celui de Clémence de Hongrie établi en 1328 dans sa résidence du Temple à Paris. Il s'agit plus précisément d'en donner une approche méthodologique. Au-delà des observations générales sur l'environnement historique, l'analyse met en évidence les éléments constitutifs du document.

Mots-clés : Inventaires, testament, Clémence de Hongrie, 1328, histoire, méthodologie.

Summary:

The inventories of properties-furnitures and wills are undeniable sources of the writing of medieval history. This article makes a critical reading of that of Clemence of Hungary workbench in 1328 in his residence of the temple of Paris. It is more a question f giving precisely a methodological approach. Beyond general observations on the historic environment, the analysis highlights the constituents elements of document.

Key-words: inventories, wills, Clemence of Hungary, 1328, history, methodology.

INTRODUCTION

Jean Favier a retracé avec brio, dans un chapitre intitulé « Sources et racines du Moyen Age français »¹, les grandes étapes de l'écriture de l'histoire de l'âge intermédiaire qui a séparé l'Antiquité de la Renaissance française qu'on est convenu d'appeler le Moyen Age. Les inventaires des archives débutent avec la Monarchie de Juillet qui, dès 1867, fait dresser un inventaire général sommaire des Archives nationales conservées à l'hôtel de Soubise, dont un état général des fonds est finalisé en 1978². Archives nationales et archives départementales, depuis le décret de 1897, obéissent au même système archivistique, ce qui rend plus facile la recherche. À la fin du XIXe siècle, de nombreuses publications en ont été faites. Nous

¹J. Favier, *La France médiévale*, Paris, Fayard, 1990, pp 7-17

²De la fin du XVIIe à celle du XVIIIe siècle se développe la critique historique à l'instigation des grands érudits de la congrégation de Saint-Maur. À la suite de leurs travaux qui nous donnent à découvrir un Moyen Age « froid et précis », où surgissent les racines de la monarchie française, voire celles de la nation française, vient le temps du romantisme qui bouscule la rigueur des feudistes et l'ordre classique. Se développe alors une histoire nationale par opposition à l'histoire romaine dans le cadre de l'École des Chartes créée en 1829. Enfin, entre les feudistes et les romantiques, arrive une érudition « attentive à toutes les époques et soucieuse de la continuité », fruit de la volonté de Guizot, de Jules Michelet ou d'Augustin Thierry. L'histoire « positiviste » en sort pour tenir sa place parmi les sciences qui s'organisent en connaissance globale de l'homme, de la société et du monde. Après l'Ancien Régime, cet effort de publication des « sources » se poursuit sous la houlette de Guizot en 1833 et 1835². En 1841 et en 1844, les historiens de la pensée et de la foi ont salué la naissance du *Recueil des Historiens des Croisades*, la *Patrologie latine* et la *Patrologie grecque* de l'abbé Migne. Les « sources » ainsi publiées, présentant une très grande diversité, l'histoire du Moyen Age a dû se constituer en science originale, avec ses techniques propres et ses méthodes spécifiques. Elle a fait appel à des sciences « auxiliaires », sortes de satellites, telles que la paléographie, la diplomatique, la philologie, l'archéologie et l'archivistique.

devons le présent article à l'une d'entre elles. Il s'agit du Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France de Louis Douët D'Arcq³. Cet érudit, publié après Valbonnais⁴, l'inventaire des biens-meubles de Clémence de Hongrie sous le titre « Inventaire et vente après décès des biens de la reine Clémence de Hongrie veuve de Louis le Hutin » 1328⁵. Cette étude vise un objectif : compte tenu du caractère assez particulier de notre source, à la fois un testament et une vente aux enchères, il s'agit d'en donner une approche méthodologique et de dégager l'impact de la situation politique.

L'essentiel des manuscrits utilisés pour écrire l'histoire de la civilisation matérielle et de la vie spirituelle provient des archives et bibliothèques parisiennes. La série JJ des Archives nationales qui contient les registres de la chancellerie royale compte plus de deux cents volumes pour les XIV^e et XV^e siècles. Ces registres sont d'une richesse énorme et touchent tous les domaines de l'histoire. Il en est de même des séries K et KK répertoriées sous la rubrique Monuments historiques.

À la fin du XX^e siècle, des inventaires, comme celui que nous avons exploité dans le cadre de notre étude, ont été édités⁶. Le choix du testament de Clémence de Hongrie comme champ d'observation donne forcément un caractère particulier aux conclusions que nous allons tirer et il limite les possibilités d'application dans le domaine comparatiste. Notre étude porte sur une période allant de la fin du XIII^e siècle au début du XIV^e siècle, mais elle s'attarde particulièrement sur les dernières années des Capétiens directs, de 1315 à 1328.

1- Le testateur et le contexte historique

Clémence de Hongrie, fille aînée de Charles I^{er}, dit Martel roi de Hongrie et de Clémence de Habsbourg, est la seconde femme de Louis X le Hutin⁷. C'est à Pouille qu'Hugues de Bouville est allé la chercher le 12 décembre 1314, pour la marier à Louis le Hutin le 19 août 1315 à Saint-Dié près de Troyes en Champagne. Son sacre a lieu à Reims le 24 du même mois avec comme principal officiant Robert de Courtenay⁸. À la mort de Louis le Hutin en 1316, elle se retire d'abord à Avignon et par la suite, elle prend le voile à Aix-en-Provence dans le couvent des Dominicains.

Selon toute vraisemblance, Clémence de Hongrie, serait rentrée à Paris en début d'année, dans sa résidence du Temple où elle décède le 13 octobre 1328 suivant son inventaire et suivant son épitaphe qui était aux Jacobins de Paris : « L'inventaire des biens et meubles madame la royne Clémence, jadis fame du roy Loys jadis rois de France et de Navarre, que Diexabsoille, laquelle trespassa au Temple à Paris, le joedixij jours en octobre, l'an mille CCC XXVIII »⁹.

³Paris, Librairie Renouard, 1874 ; 359p.

⁴Texte en français publié par Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, tome II, p.217

⁵Ms. Clairambault, vol. XI 95 feuillets in-4.

Il s'agit de : *inventaires des joyaux de Louis I d'Anjou*, Ms. Fr. 11861-11862 édité par Moranvillé à Nogent en 1901 ; *Inventaires de Jean de Berry* couvrant la période 1401-1416 de J. Guiffrey « Inventaire des tapisseries du roi Charles VI vendues par les Anglais en 1422 » dans *B.E.C.*, T. XLVIII, 1887 ; pp. 59 – 110 et pp. 396 – 437 et de celui du roi René par A. Lecoy de la Marche, *Extraits des comptes et mémoires du roi René pour servir à l'histoire des arts au XV^e siècle*, Paris, 1873, et des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois par Prost B. et H., *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois (1363-1477)*, 2 vol., Paris, 1902-1913.

⁷Louis X le Hutin a convolé en secondes nocces après avoir répudié sa première femme Marguerite de Bourgogne. Cf. Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France et des grands officiers de la couronne*, t.1, p.92 et Le Roux de Lincy, *les femmes célèbres de l'ancienne France, mémoires sur la vie privée et publique des femmes françaises, depuis le Ve siècle jusqu'au XVIII^e siècle*, Paris, 1846, pp.101-102.

⁸*Nouvelle Biographie générale*. T.9-10, pp.738-739. Le père de Clémence ne fut jamais que « roi titulaire » de Hongrie car il ne quitta point l'Italie où il était né et où il mourut, à Naples en 1295, à l'âge de 23 ans, c'est-à-dire vingt ans avant le mariage de sa fille qui, lors de ses nocces, avait vingt-deux ou vingt-trois ans, un âge fort avancé si l'on s'en tient aux usages de l'époque où les princesses se mariaient beaucoup plus tôt. Cf. S. Diagne, *L'Hôtel de la reine de France (1261-1422)*, thèse inédite soutenue à l'université de Paris-Sorbonne en 1984 s/d J. Heers.

⁹ L. Douët-D'arcq, *Op.cit.*, p.37. La brièveté du règne de Clémence de Hongrie est à l'image des successions calamiteuses qu'on observe à la cour de France, depuis la mort de Philippe IV le Bel en 1314.

Ces données historiques tirées de la biographie de Clémence de Hongrie permettent, certes, de circonscrire le cadre chronologique, mais il faut les replacer dans les contextes historique et géographique de l'histoire de la France pour mieux asseoir l'intérêt de cet inventaire des biens-meubles effectué par les exécuteurs testamentaires de la reine. Clémence de Hongrie est devenue veuve une année à peine après son mariage. Son "exile" se comprend aisément quand on sait que depuis 1316, il est admis que les femmes ne peuvent régner, qu'elles ne peuvent faire "le pont et la planche", c'est-à-dire transmettre un droit qu'elles n'ont pas¹⁰. De 1316 à 1328 à la mort de Charles IV le Bel, ce principe est appliqué strictement par l'aristocratie française. Philippe Auguste (1180-1223), Louis VIII (1223-1226) et en particulier Louis IX (1223-1270) ont posé les bases d'une royauté française forte. Aidée par les Ordres mendiants, les Dominicains installés au couvent Saint-Jacques, les Franciscains, mais surtout par les Prêcheurs depuis 1326, la reine Clémence prend le voile dans l'un de leurs monastères qui, somme toute, n'était pas si éloigné de sa Pouille natale.

Son retour à Paris s'explique par plusieurs raisons. À la mort de Charles IV le Bel, le 1^{er} février 1328, la France "sort d'une zone de turbulence" qui a succédé à une période de très grande prospérité que deux siècles après, les contemporains ont continué à appeler, "le temps de monseigneur Saint-Louis" ; le prestige du saint-roi rayonnant au milieu du XIII^e siècle sur toute la chrétienté occidentale. Louis IX a incarné la civilisation de l'Occident au milieu du XIII^e siècle, comme Bernard de Clairvaux l'avait récapitulée au XII^e siècle¹¹.

Paris, à partir du règne de Philippe Auguste avait, en fait, des rôles multiples. De 1315 à 1328, sa fonction de capitale de la monarchie se renforce indubitablement¹². Cette prépondérance parmi les « bonnes villes » du royaume, en fait un important centre de commerce et d'opérations bancaires. Paris s'affirme ainsi comme une « capitale économique »¹³. Paris est, enfin, l'un des foyers les plus sérieux de la culture et de la vie intellectuelle françaises. Des cercles distincts, mais qui s'y interpénètrent, coexistent : noblesse, courtisans, universitaires, bourgeois et artisans¹⁴.

Ce "bon" Moyen Age connaissait malgré tout, des mutations sociales qui s'observent dans les institutions et les valeurs religieuses qui contrastent avec la doctrine et la pratique de l'Eglise. Ce contraste aggrave le relâchement dans le mode de vie des couches supérieures, le fardeau des exactions de la noblesse, l'enrichissement rapide des uns et l'appauvrissement des autres¹⁵. En effet, après la mort de Louis IX, la France et sa cour en particulier semblent se couvrir d'un voile. Sur le plan "extérieur" Philippe IV et ses fils combattent de 1286 à 1328 pour se soumettre le riche et industriel fief de Flandre, et peut-être l'intégrer au domaine royal. En 1294-1297 puis en 1324-1327, des incidents conduisent le roi de France à saisir le fief de Guyenne mais sans jamais pouvoir l'occuper. Dans le royaume même, les ligues nobiliaires de 1314-1316 ont protesté contre les abus et empiètements d'un pouvoir destructeur des franchises et des libertés traditionnelles¹⁶. Il est vrai, si l'on en croit le Florentin Villani, la France de 1328, comme le confirme « l'état des paroisses et des feux »¹⁷, est un très riche et très puissant royaume. La vente aux

¹⁰ A. Démurger, *Temps de crises, temps d'espairs XIVe-XVe siècles*, Paris, Points Histoire, 1990, pp.9-11.

¹¹ P. Riché, *Petite vie de Saint Bernard*, Paris, Desclée de Brouwer, 2004, p.454.

¹² Y. Renouard, « Paris », dans *Etudes d'histoire médiévale*, t.1, 1968, pp.171 et suiv. 1.

¹³ G. Fourquin, « Paris, capitale économique à la fin du Moyen Age », *Bull. de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, n°87 et 88, p.51.

¹⁴ B. Geremek, *Les marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Flammarion, 1991, p.7

¹⁵ *Ibid.*, p. 8.

¹⁶ A. Démurger, *Op.cit.*, pp.9-11.

¹⁷ Document fiscal établi par Philippe VI de Valois en vue de la guerre de Flandre. Ce document relève les feux soumis à l'impôt et les regroupe par paroisses, bailliages et sénéchaussées. Il laisse de côté les apanages et seigneuries d'Artois, d'Alençon, de Chartres, d'Evreux, de Mortain, d'Angoulême, de Bourbonnais et de la Marche, ainsi que les fiefs de Bretagne, de Bourgogne, de Flandre et Guyenne. Il relève 23671 paroisses et 2.469.987 feux. Selon F. Lot son éditeur il faut compter 32.500 paroisses et 3.363.000 feux pour le royaume dans ses frontières d'alors c'est-à-dire la limite des quatre rivières Escaut, Meuse, Saône, et Rhône soit une population de 17 à 18 millions d'habitants. Ce chiffre ne fait pas l'unanimité des historiens mais le cadre restreint de cette étude ne permet pas de plus amples développements.

enchères qui suit l'inventaire des biens-meubles de Clémence de Hongrie prouve s'il en était besoin la richesse du royaume mais sans doute pas celle de la couronne française qui avait besoin du concours de tous pour maintenir son prestige.

2- Analyse du document

L'inventaire et la vente après décès des biens de la reine Clémence de Hongrie est en réalité son testament¹⁸ et comme tous les documents du genre, il a une forme figée. On y trouve les formules de chancellerie qui indiquent le nom et la titulature du testateur : « madame la royne Clémence, jadis fame du royloys jadis rois de France et de navarre », une invocation *post mortem* : « que Diexabsoille », le lieu, le jour et l'année de sa mort : « laquelle trespasa au Temple à Paris, le joedixij jours en octobre, l'an mil CCC XXVIII ». Sont ensuite énumérés, les noms des exécuteurs testamentaires et leur état : « laquelle inventoire fut commencié en la présence mons.de Bourbon, mons.de Beaumont, mons. L'abbé de Saint-Denys, mons. L'évesque de Comoaille, missire Pierres de Villepereur, chevalier, missire François de Montflascon, missire Nicole de Calloue, mestre Guillaume de Fourqueus, exécuteurs avecques autres, du testament de ladite dame », sans oublier les commissaires du roi Philippe de Valois « Jehan Billouart et Pierre des Essars, commis de par le roya venir et foire faire les diz inventaires, par commission du roy, donc la teneur est après escripte le joedixij jour doudit mois l'an dessus dit ». Les clerks royaux, dont nous ignorons les noms, poursuivent leurs minutes; en indiquant dans le détail, le calendrier de l'inventaire et de la vente aux enchères qui s'ensuivit, sans omettre de donner quelques informations quant à l'assiduité des uns et des autres « et yfurentnos seigneurs présens, le mardi, le merquedi, lejoedi et le vendredi que l'inventoire des grosjoyaux se fisc, et puis s'en départirent aucuns c'est assavoir : mons. de Bourbon, mons. De Beaumont, et mons. L'abbé de Saint-Denys. Et le dénombrement de l'inventoire fut fait, présent les autres »¹⁹.

Le Temple était la résidence principale de Clémence de Hongrie ; là se trouvaient donc ses bijoux les plus importants. C'est d'ailleurs ce qui explique la présence des personnages les plus importants de la cour, notamment l'abbé de saint-Denis²⁰, et le peu d'intérêt qu'ils accordent à la poursuite du dénombrement des autres biens de la reine qui, depuis juin 1316 avait obtenu de son époux la constitution d'un douaire « In nomine Patris et Filii et Spiritusancti, amen. L'an de grâce mil troizcent et seze, u moiz de juingNous Loys, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, en sain et en ferme propoz de nous ordener à nostresauvement pour le remède de nostre âme, à grantdélibrationfaisoncest présent nostretestament... Item, à grant provision et à grant délibération, à Clémence, nostre très chièrecompaigne, nous otroions pour son douaire vint et cinq mil livres toumois, ... à prendre chascun an, ès lieuz qui sont expressementès dites leitres. Et de ce nous charjonespécialmentnoz exécuteurs »²¹.

L'inventaire des biens-meubles a donc commencé par la prise des bijoux qui se trouvaient au

¹⁸L. Douët d'Arcq, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*, Paris, Renouard, 1874, pp.37-112.

¹⁹*Ibid.*, pp.37-38.

²⁰Dans la religion royale en France au Moyen Age, Reims s'est imposée comme capitale du sacre en raison de sa position géographique aux marges du royaume, en limite des terres d'Empire, en raison aussi de son passé romain, de sa tradition chrétienne depuis le baptême de Clovis. Cependant, c'est l'abbaye de Saint-Denis qui demeure l'épicentre dans la célébration du culte royal sous les Capétiens d'abord, puis sous les Valois. Cf. O. Guillot, A. Rigaudière et Y. Sassier, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, 2 vol., Paris, A. Colin, 2e éd. 1999.

²¹ L. Douët d'Arcq, *Op.cit.*, p. v et vj : il s'agit de Raoul, évêque de saint-Malou, de son oncle Charles de Valois, de ses frères Philippe, comte de Poitiers et Charles comte de la Marche, du comte de saint-Pol son oncle, de Gaucher connétable de France, Miles, seigneur de Noyers... et de frère Vybert son confesseur.

Temple²², en présence de ses exécuteurs testamentaires, notamment de son cousin Philippe de Valois le roi de France, de ses autres cousins Louis, duc de Bourbon, Robert d'Artois, comte de Beaumont, frère Jacques évêque de Cornouaille, son confesseur, qui reçurent en legs de riches bijoux²³. Viennent ensuite les livres de chapelle et les romans, les robes livrées par Johanot son tâilleur, la vaisselle d'étain et sa batterie de cuisine, les sambues et l'inventaire des chevaux rendus par Johan de Bouchon, son écuyer et l'inventaire des vins²⁴.

En 1315, Louis X fait don à son épouse, de terres situées en Normandie comme l'atteste le préambule de la charte de donation « Loys, par la grâce de Dieu rois de France et de navarre nous faisons savoir à touzprésenz et à venir, que nous, considéranz la pieuse et agréable compaignie que Climence, par lagrâce de Dieu Roine de France et de Navarre, nostre très chère compaignous porte humblement et amiablement, par quoi elle dessert bien que nous li en doiens faire querredon courtoisement, à ladite Roine et à ses hoirs et à ceux qui de lui auront cause, donnons perpetuellement à touz jours, sans espérance de rappel, les choses qui s'ensuivent :-tes maisons et manoirs de Maineville, Hébecoursaint-Denis de FY-emen et Wardes-les maisons et manoirs de Marregny et Dampierre-les villes et manoirs d'Escoyes et de Warclive-les avainnes de la Forest de Lyons et de Bray... Cefufait et donné à Vaumain, l'an de grâce mil trois cent et quinze, ou mois de novembre »²⁵.

Ce don de terres précède ceux du douaire que nous dévoile l'inventaire. Clémence de Hongrie avait, en effet, un hôtel à Corbeil et des propriétés rurales éparpillées en Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, dans le Gâtinais, le Loiret et dans l'Eure²⁶, des régions aux potentialités agricoles réelles, notamment en élevage bovins et ovins pour l'approvisionnement de Paris, mais qui seront durement éprouvées par les mauvaises conditions climatiques au début du XIVe siècle et leurs répercussions sur l'économie et la société françaises.

L'analyse de notre document appelle une remarque. En effet, donné comme un inventaire, ce testament, ne respecte pas le « gabarit » qui était en usage à l'époque, selon lequel, après les formules de chancellerie, apparaissaient les legs concernant les œuvres charitables. Dans ceux-ci, le testateur précise souvent le partage de ses biens, la place où il entend être inhumé, la forme de sa tombe, le caractère et le déroulement de ses funérailles. Il donne aussi, dans le menu, les dispositions touchant les dons aux églises, les couvents, les hôpitaux et asiles. Il espérait en échange, un nombre donné de messes, une place parmi les bienfaiteurs de l'institution, une mention dans les prières, pour le repos de son âme. Une hiérarchie des dons pouvait alors en être tirée. Dans l'inventaire, ces informations n'apparaissent qu'en filigrane, les exécuteurs ayant un souci bien plus pressant, la vente des biens meubles. Leur empressement est à mettre au compte de la situation politique que connaît le royaume en 1328 : le remplacement des Capétiens par les Valois et ses conséquences dans les relations internationales avec notamment la guerre dite de cent ans.

L'analyse de l'inventaire des biens-meubles de Clémence de Hongrie a permis de comprendre la situation politique de la France au début du XIVe siècle. Le changement dynastique qui s'y opère à la mort de Charles IV le Bel en 1328, n'explique pas à lui seul, l'état assez désastreux des finances royales. Dans les dernières années de Philippe IV, les caisses de la couronne étaient déjà affectées et les relations de ce souverain avec l'ordre du Temple en témoignent²⁷. Ses fils ont géré une succession calamiteuse²⁸.

²²-La cession du Temple à Clémence de Hongrie par le roi de France Philippe V le Long est attestée par un document du 15-08-1317, en échange du château de Vincennes. Cf. *Trésor des Chartes*, J.1044, n°22 et J.J.53, n°270 et Douët d'Arcq, *Op.cit.* p. vi.

²³Douët d'Arcq, *Op.cit.*, p. x.

²⁴*Ibid.*, pp. 68-91.

²⁵*Trésors des chartes*, carton J. 404, n°22.

²⁶Douët d'Arcq, *op.cit.*, pp.92-112.

²⁷A.Démurger, *Vie et mort de l'ordre du Temple (1118-1314)*, Paris, Ed. du Seuil, 1989, pp. 289-320.

²⁸Sur Philippe le Bel, on lira avec profit, le best-seller de J. Favier, *Philippe le Bel*, Paris, Tallandier, 2013 ; 589p. Sur l'une des conséquences de cette succession désastreuse, voir du même auteur, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1991 ; 678p.

La prospérité qu'a connue le royaume " au temps de monseigneur Saint-Louis", subit les effets de conditions climatiques qui se sont détériorées depuis la fin des années 70 du XIIIe siècle. Tous ces facteurs expliquent, sans doute, l'état de délabrement assez prononcé qu'on observe dans les domaines ruraux et les résidences urbaines de Clémence de Hongrie. Cette décomposition doit aussi s'expliquer par son repli du monde, à Avignon, à la cour des papes d'abord, dans les premiers temps de son veuvage, puis à Aix-en-Provence, dans le couvent des Dominicains.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE :

1°/ Sources

- Douët d'Arcq L., *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*, Paris, Renouard, 1874, pp.37-112.
- Le Roux de Lincy, *les femmes célèbres de l'ancienne France, mémoires sur la vie privée et publique des femmes françaises, depuis le Ve siècle jusqu'au XVIIIe siècle*, Paris, Leroy, 1848 ; 672p.
- Anselme de Sainte Marie A., *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France et des grands officiers de la couronne*, Paris, La compagnie des Libraires, 1726-1733;878p.

2°/ Bibliographie

- Démurger A., *Temps de crises, temps d'espoirs XIVE-XVesiècle*, Paris, Points Histoire, 1990 ; 384p.
- Démurger A., *Vie et mort de l'ordre du Temple (1118-1314)*, Paris, Ed. du Seuil, 1989 ; 433p.
- Diagne S., *L'Hôtel de la reine de France (1261-1422)*, thèse inédite, université de Paris-Sorbonne, 1984 s/d J. Heers.
- Favier J., *Philippe le Bel*, Paris, Tallandier, 2013 ; 589p.
- Favier J., *La France médiévale*, Paris, Fayard, 1990 ; 596p.
- Favier J., *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1991 ; 678p.
- Fourquin G., « Paris, capitale économique à la fin du Moyen Age », *Bull. de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, n°87 et 88, 1960, pp. 41-51.
- Geremek B., *Les marginaux parisiens aux XIVE et XVE siècles*, Paris, Flammarion, 1991 ; 350p.
- Guillot O., Rigaudière A. et Sassier Y., *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, T1, Paris, A. Colin, 2e éd. 1999 ; 332p.
- Riché P., *Petite vie de Saint Bernard*, Paris, Desclée de Brouwer, 2004 ; 128p.

CULTURE DU PARTAGE¹ ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE NOIRE : LE CAS DES BETI ET DES BAMILEKE DU CAMEROUN PRECOLONIAL (1600-1900) SOUS L'ECLAIRAGE DES ANCIENS EGYPTIENS (3200-332 AV. J.-C.)

Dr. Alexis TAGUE KAKEU

FALSH, Université de Yaoundé I, Cameroun

Email : taguekakeu@yahoo.fr

Résumé:



Si nous nous en tenons à une certaine littérature portant sur la pauvreté et le sous - développement en Afrique, il est tentant de dire sans aucune hésitation que la culture du partage de nos jours en Afrique fait problème. Dans l'ensemble, celle-ci est considérée, surtout par de nombreux citadins africains et certains spécialistes des questions de développement en Afrique, comme un obstacle à l'accumulation. Or qui dit absence d'accumulation, dit impossibilité de constituer une épargne pouvant servir dans les investissements productifs et innovants. Difficile dans ce contexte de ne pas donner raison à ceux ou celles qui pensent que les valeurs culturelles africaines ne sont rien d'autre que des sources de sous-développement. En gardant en mémoire qu'il n'y a de processus de développement véritable que celui qui plonge ses racines dans les valeurs culturelles vivifiantes de chaque peuple, d'une génération à l'autre, il y a lieu de chercher à comprendre pourquoi ce qui est vrai pour certains peuples ne le serait pas pour les peuples africains. Ce devoir bien évidemment nous oblige à revisiter les sociétés africaines précoloniales à la fois pour comprendre la manière dont l'éthique de partage était vécue et si elle constituait un obstacle dans l'épanouissement matériel et immatériel des Africains de cette période. Cette quête de la vérité historique nous oblige à passer par des strates différentes du passé africain constituées ici des peuples bété et bamiléké du Cameroun (assez récentes) et des anciens Egyptiens (plus anciennes). L'Égypte ancienne, devra-t-on encore le rappeler, de par ses écrits, de même que de sa continuité, d'une dynastie à l'autre, a conservé les significations vraies des faits et gestes des Africains modernes.

Mots clés : Culture, partage, développement, Afrique noire, Bété, Bamiléké, précolonial, anciens Égyptiens.

Summary

If we consider certain literature on poverty and underdevelopment in Africa, one can be tempted to say without hesitation that the culture of sharing nowadays in Africa has a setback. Generally, the culture of sharing is mostly considered by many African cities dwellers and specialists of development as an obstacle to accumulation. It is well known that without accumulation, it is almost impossible for people to save in order to carryout productive and innovative investments. In such situations, one can be tempted to support the opinion that, African cultural values are a deterrent to development. If we bear in mind that, a real development process is that which immerse its roots in the culture of a people or community from one generation to another, it is therefore important to understand why what is

¹ En égyptien ancien, partage se dit Ps s , diviser, partager; ou encore, dni , , partager, répartir, distribuer, wdi,

d(w), donner, , eb3 donner en cadeau, offrir , « Hiéroglyphes : Dictionnaire égyptien en ligne », www.Lexilogos.com/hieroglyphes_dictionnaire.htm, le 24/11/2015. En beti, akab, partageur, kab, partager lire aussi, Philippe Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.360 ; Chez les Bamiléké, dans la langue *nguemba*, une des langues de ce peuple, partager se dit, ngab, ne ngab, l'action de partager, Odette madjuikui, cultivatrice, 70 ans, Bafoussam, 20 août, 2015.

considered true for some people will not be considered for Africans. In order to have a clear insight, it is our task to revisit the pre-colonial African societies, in order to understand why Africans were practicing the ethic of sharing, and if it was an obstacle in their material or immaterial blooming or development. This quest of historical truth can only be possible if we examine the different stages of African past from the case study of the Beti and the Bamileke people of Cameroon (relatively recent) and the ancient Egyptians (more ancient). It is important to mention the ancient Egypt, through its writings, continuity of its civilization from one dynasty to another which has conserved the real significations of modern Africans facts, gestures and acts.

Key Words: culture, sharing, development, black Africa, Beti, Bamileke, pre-colonial, ancient Egyptians

INTRODUCTION

Plusieurs décennies après les indépendances, les peuples africains en général, ceux de l'Afrique noire au Sud du Sahara en particulier, continuent d'être confrontés à la triste réalité du sous-développement. Face à cette situation déplorable, certaines personnes, Africains ou non, spécialistes ou non des questions de développement² n'ont pas hésité de pointer un doigt accusateur sur certains éléments du patrimoine culturel égypto-africain³, si ce n'est l'ensemble du patrimoine culturel égypto-africain, inapte d'après eux à répondre aux préoccupations matérielles et immatérielles des Africains « modernes ». Au nombre des réalités culturelles des peuples africains ainsi pointées du doigt, nous pouvons citer, la culture du partage chère aux Africains depuis leur antiquité égyptienne. Celle-ci est, personne ne saurait le nier, quotidiennement au centre d'une véritable polémique. Elle a ses défenseurs et ses détracteurs. Mais quel que soit le camp dans lequel on se trouve, on peut dire que dans l'ensemble elle est vue comme un frein à l'épargne, étape importante dans le processus d'accumulation, d'investissement et en fin de compte de réalisation d'un bien-être matériel et individuel. Vu sous un autre angle, le refus du partage est considéré par certaines personnes, surtout par les couches pauvres et défavorisées africaines, comme l'une des raisons qui nourrit et explique les détournements, la gabegie de nombreux élites et dirigeants de l'Afrique postcoloniale. Ces quelques opinions ou exemples de points de vue nous obligent à poser quelques questions : que doit-on entendre par développement dans l'Afrique noire ancienne? Si l'on admet qu'il n'y a de processus véritable de développement d'un peuple que celui qui repose sur les valeurs culturelles dudit peuple, pouvons-nous dire que la valeur culturelle africaine du partage a constitué un frein pour l'épanouissement des Africains de la période précoloniale? N'est-il pas indiqué de revisiter le vécu de cette valeur pendant cette période dans les sociétés africaines pour s'en inspirer si cela s'avérait nécessaire?

Pour répondre à ces interrogations, nous nous servirons surtout des sources et informations provenant des anciens Égyptiens, des Bété, et des Bamiléké, que l'on retrouve dans des travaux des égyptologues et autres personnes, qui se sont intéressées à ces peuples. Sur la base d'une approche comparative, nous allons analyser les fondements du partage, son vécu par les anciens Égyptiens, les Beti et les Bamiléké du Cameroun⁴ précolonial. Et enfin sa place dans leur

² Nous pouvons citer, à titre d'exemples, Daniel Etounga Manguelle, *l'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement structurel ?* 4^e éd., Paris, Nouvelle du Sud, 1991 ; Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, l'Harmattan, 1991.

³ L'emploi de cette expression se justifie par le fait qu'aujourd'hui il est prouvé que la culture des anciens Égyptiens est en de nombreux points semblable à celle des peuples noirs vivant en Afrique au Sud du Sahara. D'ailleurs Cheikh Anta Diop, ne pense pas le contraire lorsqu'il affirme qu'« aujourd'hui encore, de tous les peuples de la terre, le Nègre d'Afrique noire, seul, peut démontrer de façon exhaustive, l'identité d'essence de sa culture avec celle de l'Égypte pharaonique, à telle enseigne que les deux cultures peuvent servir des systèmes de références réciproques. » *Antériorité des civilisations nègres. Mythe ou vérité historique ?* Paris, Présence africaine, 1993, p.12.

⁴ Les peuples dits Bété et Bamiléké sont deux peuples du Cameroun. Ils occupent respectivement les régions du Centre et du Sud pour les premiers, et de l'Ouest pour les seconds. Ces deux peuples se différencient par leurs systèmes sociopolitiques, assez centralisé et

épanouissement. Mais avant d'en arriver là, il est important pour nous de préciser le sens des mots ou concepts que nous utilisons.

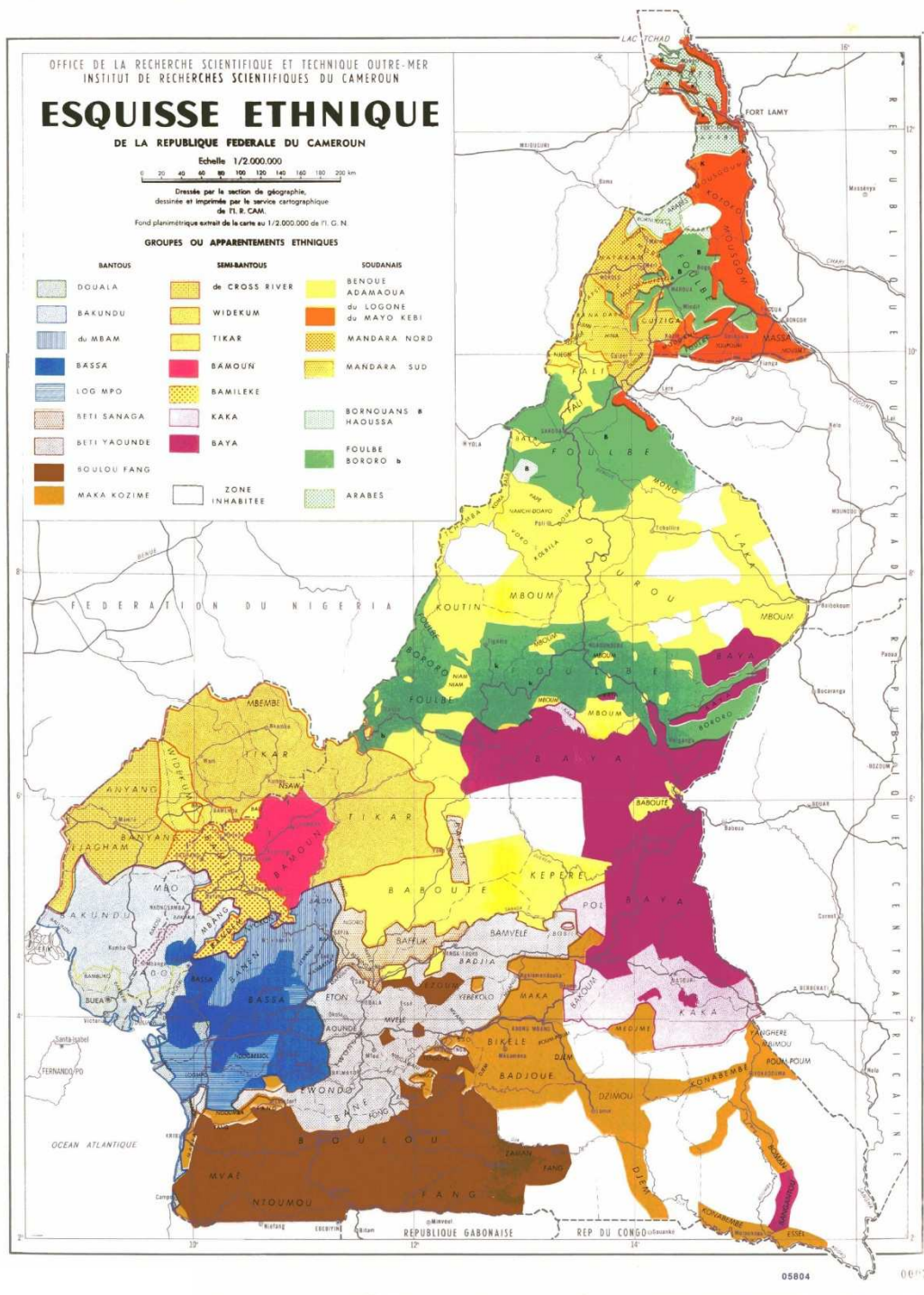
Bien évidemment, il convient de dire que cette étude que nous abordons ici, nous le pensons, non seulement est d'actualité, mais elle est d'un intérêt certain. Elle considère qu'il n'existe pas de modèle universel de développement. L'étude nous invite à rompre avec les vieilles habitudes qui consistent à évaluer le rôle des éléments culturels africains dans le développement des Africains, en fonction des critères de développement définis par l'Europe dit développée. Ces critères sont, à l'analyse l'expression des valeurs culturelles helléniques et judaïques⁵, fondements du développement en Occident, et souvent en totale contradiction avec celles qui ont longtemps sous-tendu les faits et gestes des Africains dans tous les domaines de leur vie. Cette étude nous invite à comprendre les réalités culturelles égypto-africaines dans le contexte historico-culturel qui les a vu naître. Contrairement aux travaux comme celui de Michel-Alain Mombo⁶ qui s'intéresse au développement uniquement dans l'aire pharaonique, cette étude s'inscrit dans la logique des travaux qui visent à démontrer la parenté culturelle qui existe entre les anciens Égyptiens et les Africains noirs au sud du Sahara de la période précoloniale.

hiérarchisé pour les Bamiléké et décentralisé pour les Bété. Pour d'amples explications, lire Emmanuel Ghomsi, *Les bamiléké du Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1920*, Thèse de doctorat de 3^e cycle d'Histoire, Université de Paris Sorbonne, 1972 ; Philippe Laburthe Tolra, *Les Seigneurs de la Forêt. Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Bété du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009. Quant-aux anciens Égyptiens, il s'agit plus précisément dans cette étude, des peuples de l'Égypte pharaonique ; cette expression renvoie à la période qui s'étend approximativement de 3200 à 332 avant J.C.

⁵ Voir Serge Latouche, « contribution à l'histoire du concept de développement », in C. Coquery-Vidrovitch, D. Hemery, J. Piel, eds. *Pour une histoire du développement. Etats, Sociétés, développement*, Paris, Eds. L' Harmattan, 1988, pp.41-60.

⁶ Michel- Alain Mombo, « Religion et développement : cas de l'Égypte pharaonique (3000-1166 av.J.-C.) », *Mélanges offerts au Professeur Martin Alihanga*, Libreville, Eds. Raponda-Walker, 2012, pp. 89-112.

Carte 1 : Les Beti et les Bamiléké parmi les peuples du Cameroun.



Source : « Les ethnies du Cameroun-Editions 2015 », www.editions2015.com/Cameroun/ethnies, le 24/11/2015. Sur cette carte, on peut apercevoir les aires géographiques occupées par les Bamiléké et les Beti.

Carte 2 : L'Égypte pharaonique



Source : « Pharaon », <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/pharaon>, le 15/09/2015

I. APPROCHE CONCEPTUELLE

Nous nous proposons dans cette partie de préciser le sens que nous donnons dans ce travail à l'expression *culture du partage*, et au terme *développement*. Ce préalable doit nous permettre de dégager le lien que nous croyons déceler entre la culture du partage et le développement chez les Africains en général, et chez les Africains de l'ancienne Égypte, les Bédi et les Bamiléké de la période précoloniale en particulier. Nous commençons par l'expression *culture du partage*.

Pour bien cerner ce que recouvre cette expression, il est important de définir séparément les termes culture et partage. Ce travail fait, il est possible de situer les uns et les autres sur ce que nous entendons par culture du partage. Nous commençons par la définition du mot culture. (revoir la formulation de ce passage. Il comporte trop de lourdeurs) Plusieurs définitions de la culture existent. Certaines donnent à cette notion, un sens beaucoup plus restrictif, voire superficiel. Ainsi, il est courant d'entendre certaines personnes dire « il est cultivé », « il assiste à une manifestation culturelle », « il cultive les champs » etc. si ces expressions ne sont pas fausses, il convient de dire qu'elles ne nous permettent pas d'appréhender toute la profondeur et la densité que recouvre ce terme. Car elles sont loin de nous éclairer sur ce qu'est que l'identité culturelle d'un individu ou d'un groupe d'individus par exemple. Du reste, à bien lire ces expressions, on peut facilement se rendre compte qu'elles laissent transparaître en filigrane deux dimensions fondamentales de la culture. Il s'agit d'abord de la dimension

active, et ensuite de la dimension objective. Cultiver le champ suppose une action ; tout comme se cultiver implique le fait de produire un effort pour connaître, apprendre ou adopter. Quant à l'identité, elle est une marque, un trait, un caractère que nous avons ou que nous recevons et qui nous différencie ou nous rapproche de l'autre. Associée à la culture, elle est une marque, un trait culturel qui nous situe sur l'existence des caractéristiques communes à un groupe social dans le domaine du penser, du sentir et de l'agir qui le différencie d'autres groupes. (Lê Thank Khôi, 1992 : 32-44).

Cette précision de Lê Thank Khôi à propos de l'identité culturelle permet également de dire que cette expression implique ce qui est déjà (dimension objective), et qui est susceptible de connaître des modifications ; il s'agit des caractéristiques communes. Mais, elle implique aussi l'action ; celle-ci se traduisant par le fait de créer, de recevoir et si possible d'enrichir et de transmettre ces caractéristiques communes aux générations successives.

Si telle est la caractéristique de la culture, il est donc juste de dire avec Alexis Kagame, repris par Balogun, Aguessy et Diagne, qu'elle est

L'adaptation d'un groupe humain se servant de la nature humaine totale (intelligence, volonté, sensibilité et activités corporelles) pour domestiquer et embellir le milieu physique où il doit vivre (climat et saisons, minéraux, hydrographie, faune et flore), se garder des causes internes de désagrégation, se défendre contre les groupes similaires qui tenteraient de l'absorber, et pour transmettre à sa descendance l'expérience globale de ses initiateurs. (Balogun, Aguessy, Diagne, 1977 : 30).

À la lumière de cette définition, nous pouvons voir dans le partage une valeur culturelle propre à une culture donnée, elle-même résultat de l'action dudit groupe d'une génération à l'autre. Car si nous gardons en idée que d'autres êtres vivants en plus de l'homme ont un instinct de partage, il convient de préciser que seul l'homme en tant qu'être social et pensant, sait définir l'importance à accorder à cette valeur (les modalités et les conditions de son application), et ceci selon la culture de la communauté à laquelle il appartient. Cette valeur de partage peut avoir comme synonyme le don, la division, la distribution, la répartition⁷. Le partage a donc comme on peut s'en rendre compte, plusieurs définitions. Il peut signifier la division d'un tout en plusieurs parties. L'approche juridique nous permet de voir dans cette réalité une opération qui met fin à une indivision, en substituant aux droits indivis sur l'ensemble des biens une pluralité des droits privatifs sur des biens déterminés. Celle-ci considère aussi le partage comme la répartition des biens d'un défunt entre ses héritiers ; le partage pouvant avoir lieu à l'amiable. En droit civil, le partage implique un acte par lequel un ascendant procède lui-même au partage de ses biens entre tous les descendants, soit par donation, soit par testament⁸.

Si cette approche juridique du partage est assez pertinente, il convient de dire qu'elle ne correspond pas à ce que nous entendons dans ce travail par partage. Certes, grâce à ces définitions, il est possible de se rendre compte que l'acte du partage évoque l'idée de se séparer de quelque chose au profit d'une autre personne. Mais, il convient de noter que cette approche est assez restrictive. Elle n'intéresse qu'un faible groupe de personnes déjà liées par des relations très précises et en plus, il apparaît comme un acte codifié. Le partage dont il est question ici intègre cette approche juridique, avec les modalités qui peuvent varier d'une culture à l'autre. Il est une caractéristique culturelle assez relative, dans ses modalités, sa conception, son vécu d'une société à l'autre, et même d'une génération à l'autre. Il n'est donc pas simple distribution des biens matériels ou immatériels. Il exprime une vision du monde, des croyances ; bref il traduit un art de vivre.

En tant qu'expression d'une vision du monde, dans les développements qui vont suivre, il sera facile de constater que dans l'Afrique noire en général, chez les anciens Égyptiens, les Beti et les Bamiléké en particulier, il est un don spontané et suppose une réciprocité, même si elle n'est pas écrite

⁷ « Partage : définition de partage », www.cnrtl.p/lexicographie/partage, consulté le 28/05/2015 ; « Partager. Définition du verbe dans le dictionnaire-Linternaute », www.linternaute.com/.../definition/... Le 28/05/2015 ; « Partager-wiktionnaire » fr.m.wiktionary.org/wiki/partager le 28/05/2015.

⁸*Ibid.*

ou déclarée, d'où l'idée de contre-don ; il est assistance mutuelle ; manifestation concrète des principes de solidarité ; il est échange non marchand. Les anciens Egyptiens désignaient cette attitude par le terme *dni*, *eb3,dw* etc. partager, répartir, distribuer. Quant aux Beti, c'est *akab*, partageur, *kab* partager, ou encore *ngab*, partage, *kap*, partager⁹. Les Bamiléké de la Mifi disent *gab*, partager, *ne gab*, action de partager, *ne Kouotche*, aider, assister¹⁰. Ces termes d'après nos informateurs n'ont rien à voir avec une distribution d'un hypothétique superflu. Dans l'ancienne Egypte il était difficile de concevoir le partage ainsi ceci dans la mesure où le système économique des anciens Egyptiens était basé sur la collecte et la redistribution¹¹.

L'on peut ainsi comprendre au regard de ce qui précède que pour nous, l'expression culture du partage, témoigne et exprime une philosophie de vie, une vision du monde qui fait de l'engagement réciproque non codifié vis-à-vis de son prochain, et par extension vis-à-vis de toute créature divine, un devoir de vie et de survie. Cet engagement réciproque non codifié, influence et oriente le développement.

Car si cet engagement venait à manquer au devoir de réciprocité, et à être considéré uniquement comme juste distribution du superflu, ou tout simplement comme un simple don, il est évident dans ce contexte qu'il fait du développement un processus permettant à tout un chacun d'amasser le plus grand nombre de biens possibles ; chacun étant libre de penser aux démunis ou pas. Dans ce cas de figure, développement rime avec accumulation, individualisme, domination, recherche du profit à outrance. L'homme dans ce contexte risque de payer le prix fort de cette course à l'accumulation.

Toutefois, si l'engagement est réciproque, et est vu comme un devoir spontané par tous et pour tous, le développement redevient un processus centré sur l'homme, être sacré. Le devoir d'assistance réciproque qu'il implique oblige l'homme à faire de son prochain, la finalité de l'action. Et au-delà de l'homme, à faire des éléments de la nature, réceptacles de puissances, des sources potentielles d'accroissement de la vie. Dans ce second cas de figure, le travail et l'éthique, d'origine divine, sont vus comme des valeurs sacrées. Le partage fait alors du travail, moyen de création des richesses par excellence, une réalité moins pesante, moins stressante.-(Jacques Pirenne, 1965 : 50-51 ; Buakasa Tkm, 1988 : 67-68).

Au regard de ce qui précède, il est assez évident que le partage ne revêt une signification réelle qu'au regard d'une culture donnée. S'il se manifeste par le don, la distribution des biens et services entre les propriétaires et les autres, sans un accord préalable de la part de celui qui donne ou reçoit, comme le dit Buakasa Tkm, (1988 :68) il convient de préciser que malgré les sentiments de générosité qu'il implique, il y a à l'endroit du partage, un vœu, un espoir, voire même une conscience de retour du partage, de réciprocité du don.-(Buakasa Tkm : 67-68). Conçu ainsi, le partage ne peut être que bénéfique pour le développement de la personne. L'on voit très bien que le partage est l'expression d'une certaine vision du monde, ou pour être plus précis, d'une certaine conception de la personne en négro-culture.

II. DES FONDEMENTS DE LA CULTURE DU PARTAGE

Dans cette partie de notre étude, il est question d'identifier les facteurs à l'origine ou pouvant expliquer la forte propension des Africains de la période précoloniale en général, les anciens Egyptiens, les Béti et les Bamiléké du Cameroun précolonial, à donner, à distribuer ou tout simplement à partager aussi bien les biens matériels que les services. Nous allons examiner les rôles éventuels des facteurs tels que l'espace physique, le temps et la conception de la personne propre à ces peuples.

⁹ Owona mbarga, cultivateur, 58 ans, Kassomo(Mfou), 07/11/2015 ; Berthe Francine Mbang, enseignante, 30 ans, Yaoundé, 24/11/2015.



¹⁰ Madjuikui ,...

¹¹ « L'Egypte Eternelle. L'économie de l'Egypte ancienne. », www.eternalegypt.org>Home servlet

Pour ce qui est de l'espace ou environnement physique, ainsi que de l'élément temps, l'exploration du rôle que peuvent jouer ces deux réalités peut se justifier par le fait que, comme l'affirmait Charles Higounet (1961 : 68),

Si la chronologie est le premier et nécessaire fondement de l'histoire, une attitude ou une démarche qui pose les problèmes humains au contact du sol, dans les réalités géographiques, n'est pas moins indispensable pour saisir concrètement les données historiques et pour y chercher la part du milieu.

Cette affirmation de Charles Higounet nous permet de comprendre que tout acte humain, toute mentalité humaine ne peut être bien compris qu'en le situant dans son environnement géographique qui l'a vu naître (ceci pour comprendre la part du milieu), et également en prenant en compte le contexte dans lequel il a évolué. S'il en est ainsi l'on peut supposer que la disposition ou encore l'attachement des anciens Égyptiens, des Bété et des Bamiléké à la valeur du partage est une conséquence des contraintes imposées par leurs environnements géographiques, ainsi que des vicissitudes historiques.

Cet environnement physique, aussi bien dans l'ancienne Égypte que chez les Bété et les Bamiléké pendant la période précoloniale était assez difficile. Pour les anciens Égyptiens, leur pays était la rouge, *desheret*,  (la « terre rouge », est le désert montagneux et stérile,) et la noire, *Kemet*, L'Égypte, 

(la « terre noire », est la vallée fertile irriguée par les inondations annuelles)¹². Ces écrits des anciens Égyptiens nous permettent de comprendre que les conditions de vie dans la partie septentrionale de la vallée du Nil n'étaient pas faciles. D'après Desroches Noblecourt,

Le phénomène naturel qui frappait le plus le riverain du Nil et qui avait la plus grande influence sur sa vie, était avant tout la périodicité des inondations. Ce phénomène, pour devenir utile et bienfaisant imposait la construction des canaux, des digues, destinés à la distribution de l'eau. Il y fallait des efforts et des mains, qui, laissés aux initiatives individuelles eussent été inopérants et qui par conséquent, réclamaient une direction. La répartition des terres instituée lors de la constitution des noms, la nécessité d'efforts disciplinés, l'équitable répartition de l'eau qui seul rendait possible une culture productive, telle était la leçon de la nature nilotique, inspiratrice, voire même créatrice d'une justice embryonnaire ... (1960 :219-221).

Ces propos de Christiane Desroches Noblecourt sont assez édifiants. Ils nous permettent de comprendre que le désir manifesté par un peuple ou un groupe d'hommes de vivre ou de survivre dans l'environnement où ils se sont établis, nonobstant les difficultés que pose le milieu, peut être la source d'une certaine morale, en l'occurrence ici, la morale distributive, de partage.

Si les anciens Égyptiens à cause de leur milieu assez défavorable pour l'épanouissement de la vie, ou encore pour capitaliser les potentialités que regorgeait leur milieu ont compris les vertus du partage, on ne saurait dire le contraire des Bamiléké et des Bété. Ainsi Philippe Laburthe-Tolra, par le titre de son ouvrage assez évocateur, *les Seigneurs de la forêt*¹³ (2009), en parlant des Bété, nous permet de comprendre que le milieu dans lequel ces derniers se sont implantés après leur périple migratoire est celui de la forêt assez difficile pour l'épanouissement de la vie.

D'après Martin Kuété (2000 : 1-22) la zone occupée par les Bamiléké est une région de hautes terres difficilement accessible. Ces hautes terres s'inscrivent dans le domaine subéquatorial. Si le climat d'altitude est frais et humide, il convient de dire que la végétation d'origine était la forêt. C'est dire que ce milieu aujourd'hui plus favorable, n'a pas manqué d'obstacles, le premier problème ici étant celui de l'espace vital, assez exiguë (Kuété, 1-22).

¹² « Ankh, égyptologie et civilisation africaine

¹³ Bété est traduit en français par les Seigneurs, les Nobles ou les Hommes libres ; singulier Nti, Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt*, pp. 47-48.

À ces problèmes liés aux milieux physiques, il convient aussi de prendre en compte les autres défis que les anciens Égyptiens, les Bédi et les Bamiléké ont été amenés à relever au cours de leur histoire. Il s'agit à la fois des événements heureux ou malheureux qui ont meublé le cours de leur vie ; à savoir, les naissances, les décès, les mariages, les guerres, les travaux divers etc. (Drioton et Vandier, 1975 ; Valbelle, 1998 ; Erman et Ranke, 1976 ; Laburthe-Toha, 2009 ; Ghomsi, 1972 ; Saha, 2006 ; Chendjou Kouatcho Nganso, 1986). En parcourant la riche littérature existante sur ces peuples, il est facile de constater que très tôt, les anciens Égyptiens, les Bédi et les Bamiléké à l'exemple de nombreux autres peuples africains, ont compris que la meilleure réussite de la personne humaine, passait par l'épanouissement ou la réussite de la communauté toute entière. L'ancien Vizir ptahhotep, à cet effet affirme que

« Si tu es grand après avoir été petit, si tu es riche après avoir été un pauvre, ne soit pas avare de tes Richesses car elles te sont échues comme un don de Dieu ». Ailleurs, il déclare, « si tu cultives tes champs et qu'ils fructifient, et que Dieu te donne à foison, n'emplis pas ta bouche sans tenir compte de tes proches ». (Pirenne, 1965 : 47)

Cette réussite dans l'ancienne Egypte comme chez les Bédi et les Bamiléké, n'était possible que grâce à la mise en pratique des sentiments de solidarité et de partage. A ce titre et d'après Mba fotsing et Timothée Fotsing, dans le village Bamougoum, l'une des raisons de la création des associations de quartiers et de la chefferie, les *longs*, était au-delà des fonctions récréatives, de renforcer les liens de solidarité entre leurs membres. Cette solidarité permettait ainsi de construire des maisons, de défricher et de cultiver les champs, réaliser les grands travaux d'intérêt général¹⁴. On peut également en dire autant des Bédi. Christiane Desroches Noblecourt pense à cet effet que les anciens Égyptiens ont très tôt compris « [qu'] un échange des services est préférable à la lutte égoïste pour la satisfaction des instincts individuels... que la douceur engendre la douceur, et un bienfait la reconnaissance ». Evoluant dans cette même logique, Claude Njiké-Bergeret à propos de l'éducation chez les Bamiléké de Bagangté, affirme que celle-ci a pour but de « développer des sentiments tels que : l'amour non possessif, la générosité, la solidarité, le sens du partage, ... » (2000 : 185) J. P. Ombolo, cité par Yves Victor Ngonou nous aide également à comprendre que les Bédi, très tôt, ont compris les vertus du partage.

Manger toute une bête seul, que ce soit un gibier ou un animal domestique ou la consommer dans le cadre restreint de la famille, expose chez les Bédi à une souillure morale qui peut se traduire par une pathologie organique ou psychique : c'est le cas de « bilandi » des Ewondo ou des « bimbogo » chez les Eton (...) dans les oraisons funèbres, prononcées à l'occasion de la mort des personnes de valeur, on entend toujours ce propos : « le disparu ne supportait pas manger seul » (2012 : 62).

Pour Daniel Fokeng, cette générosité ou encore cette solidarité, ne saurait être manifeste uniquement entre les hommes. Elle doit l'être aussi entre les hommes et les autres créatures de la nature, comme les animaux. Car c'est Dieu qui a créé tous les êtres vivants. Dieu étant leur créateur, ils se doivent de vivre en harmonie et en solidarité. Ainsi, et d'après lui, l'oiseau qui chante devant une concession, le chien qui dépose ses excréments à l'entrée d'une concession, tous deux communiquent les messages de Dieu tout en démontrant à quel point l'harmonie est nécessaire entre toutes les créatures de Dieu¹⁵.

Ce que nous venons de dire à propos des anciens Égyptiens, des Bédi et des Bamiléké, est la preuve que très vite, ces peuples ont compris les vertus de la solidarité ; celle-ci se traduisant par le partage. En revisitant les conditions difficiles de leurs milieux de vie, ainsi que les événements auxquels ils ont été confrontés, on peut dire que partager pour ces peuples était une évidence ; il était l'acte juste, indispensable à la vie et à la survie. Mais pouvons-nous expliquer cette culture du partage chez ces peuples uniquement par des raisons ci-dessus évoquées ? Autrement dit, n'y a-t-il de morale, que laïc ?

¹⁴ Mba Fotsing, notable, plus de 100 ans, Timothée Fotsing, militaire retraité, Kouongso-Bamougoum, 18/01/2000.

¹⁵ Daniel Fokeng, notable, 65 ans, Bataki III, Batcham, 23/09/05.

Si tel était le cas, comment comprendre l'évocation de ce critère éthique, qu'est le partage dans les oraisons funèbres, comme nous venons de le voir chez les Béti ? C'est dire tout simplement que la compréhension de la culture du partage chez les peuples africains en général, et chez les anciens Égyptiens, tout comme chez les Bamiléké et les Béti précoloniaux, nous invite à explorer l'élément religieux, seul à même à donner une signification réelle aux actes relevant du domaine des rites funéraires, et partant à de nombreux faits et gestes des peuples profondément ancrés dans le sacré.

Dans l'ancienne Égypte, tout comme chez les Béti et les Bamiléké, le Sacré est présent partout. Chez ces peuples, l'homme pense, comme dans toute communauté ancrée dans le sacré, que «... le monde existe parcequ'il a été créé par les dieux, et que l'existence même du monde veut dire quelque chose, que le monde n'est pas muet ni opaque, qu'il n'est pas une chose inerte, sans but ni signification. » (Eliade, 1965 : 84-86).

Si dans tout espace ou communauté humaine profondément ancré dans le sacré à l'exemple de celui de l'ancienne Égypte, des Béti et des Bamiléké, l'homme sait que le monde a été créé par Dieu, il est aussi profondément conscient qu'au même titre que les autres créatures, il a été créé par Dieu. Toutefois, comme dans l'espace Bantu, et ailleurs en Afrique, il sait qu'il est muntu, un Homme-Dieu, l'Être divin, c'est-à-dire Nzambi, Oloum, Amma, Ngay, Tixo, Boekim etc. (Mala-Makani Khumbi, 1993 : 54-57). Un extrait des textes de sarcophages (2000-1780 avant J. C. environ), nous laisse comprendre que l'homme *Rmt* (lire *remetj*),



pluriel *Rmtw* (*remetjou*) ,



ou



,rekhyt, est une création divine que le créateur a conçue en son cœur :

[...] j'ai créé tout homme égal à son semblable, je ne les ai pas autorisés à commettre le mal ; mais leurs cœurs ont contrevendu à ce que j'avais dit ; ce fut une des actions. J'ai fait que leurs cœurs n'oublient point l'Occident afin de faire des offrandes divines aux dieux des nomes ; ce fut une des actions. J'ai créé les dieux de ma sueur et les hommes de mes yeux. (.Barguet, 1986 : 662)

De nombreux autres textes égyptiens expliquent et retracent l'origine de l'homme. Ce sont à titre d'exemples, la cosmogonie du temple d'Esna, le « grand hymne à Aton ». Chez les Béti, si les mythes et les légendes expliquant l'origine de l'homme sont assez rares, il n'en demeure pas moins que chez ce peuple, les témoignages concordent pour dire que c'est Dieu, *Zamba*, qui est à l'origine de la création de l'homme. Yves Victor Ngonu soutient à cet effet que « le mot *Nkombodo* « formateur des hommes » est évoqué par plusieurs chercheurs ayant abordé la question. En effet, le Béti croit en une force au-dessus de la sienne et dont il est issu : c'est l'Être, celui qui l'a créé, qui l'a « fabriqué » (*kom*)

(2012 : 23). Chez les Bamiléké, les témoignages¹⁶ concordent pour affirmer que c'est *Si, Nsi*, ou *Dam*, qui a créé l'homme, ainsi que les trois ordres animal, végétal et minéral (Sop Kamgang, 1975 : 12).

Chez les Africains, les anciens Égyptiens, les Béti et les Bamiléké à titre d'exemples, l'homme créé par Dieu, homme-Dieu, de par cette spécificité est une créature exceptionnelle, ceci au regard des autres. Mais s'il est une créature exceptionnelle, il convient aussi de préciser qu'il a, de part sa spécificité¹⁷, une mission particulière : il est « un microcosme auquel aboutissent, invisibles, les innombrables fils que les êtres et les choses tissent entre eux » (Zahan, 1970 : 16), sous l'action, bien évidemment de la Cause première.

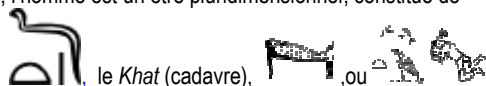
Cette spécificité de l'homme, Buakasa Tkm l'exprime d'une façon plus prosaïque :

la personne est une relation d'être et de vie au monde, une vie reçue, participée à partir d'une même source. Elle n'est pas en dehors du monde, elle n'est pas seulement dans le monde, elle est tissée, fabriquée, faite du monde, dont cependant elle est à la fois archétype et centre ; aussi ne peut-elle résoudre ses problèmes que par ses attaches au monde. (1988 : 29).

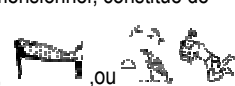
¹⁶ Michel Labou, affirme à cet effet que c'est à Dieu qu'appartient la terre, créateur de toute chose, ceci en dépit du fait qu'elle ait donnée lieu à des conquêtes. notable, environ 80 ans, Banonfong-Batcham, 22/09/2005.

- ¹⁷ Chez les anciens Égyptiens, tout comme chez les Béti et les Bamiléké, l'homme est un être pluridimensionnel, constitué de

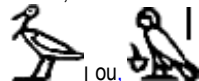
plusieurs éléments, ce sont chez les anciens Égyptiens : le *Djet* (corps),



le *Khat* (cadavre),



le *Ba* (âme),



ou, le *Khaïbit/Shout* (ombre),

- le *Ka* (double, énergie vitale),



le *Ib* ou *Ab* (cœur),



le *Sekhem* (puissance),



akh (ou), (esprit illuminé),



le *ren* (le nom),



le *sahou* (corps éthérique),

E.A. Budge, *The Egyptian book of the dead (papyrus of Ani) Egyptian text transliteration and translation*, Dover Publication New York, 1967, lv-lxxxix ; « Hiéroglyphes : Dictionnaire égyptien en ligne »... S. Sauneron, « ame », in Georges Posener, dir., *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, Fernand Hazan, 1970, pp.9 ; J. Yoyotte, « nom » in Posener, dir., *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, p.190 ; Chez les Béti, d'après Yves Victor Ngono et Leonie Mevoula, les composantes humaines sont : le *Nyol* (corps physique), le *mbim* (le cadavre), le *Nsirim* (l'ombre ou âme), le *Nnem* (le cœur), le « *ngul* » (puissance), l'*evundi* (le souffle), l'*evu* (esprit illuminé), le *Dzoé* (le nom) ; Yves Victor Ngono, *Théologie de l'oblation en Afrique : Essai sur la symbolique des offrandes chez les anciens Égyptiens et les Béti du Sud-Cameroun*. Mémoire de Master II, Université de Yaoundé I., 2012, pp. 22-36 ; Leonie Mevoula *L'au-delà dans les sociétés beti du Sud-Cameroun précolonial et de l'Égypte pharaonique : Etude comparée*, Mémoire de Master II, Université de Yaoundé I., 2012, pp. 44-55 ; chez les Bamiléké, ces composantes, d'après Justin Fotso, cité par Stéphanie Matchim Kamdem sont : *Nè* (le corps) ; le *Tum* (le cœur) ; *Juénye* (le souffle) ; le *Ghénye* (l'âme) ; *Ghénye mo* (le fantôme, le revenant) ; le *Tshinnye* (l'ombre) ; le *Tun* (le nombril) ; le *Gi* (la voix) ; *Ghom* (la parole) ; le *Pi* ou *Pii*, le double, *Classes sociales et sépultures à Baham (Ouest-Cameroun) : Essai d'étude historique*, Mémoire de DIPES II, Ecole Normale Supérieure, Université de Yaoundé I., 2013, 21-22.

Autrement dit, dans l'univers culturel africain, des anciens Égyptiens, des Bété et des Bamiléké en particulier, la personne est liée à tous les éléments de son environnement. Ce sont les minéraux, les végétaux, les animaux (ordre visible), les ancêtres, les génies, les esprits, (ordre invisible). Situé au carrefour des ordres visibles et invisibles, l'homme, en tant que créature parfaite de Dieu, homme-Dieu, ne peut vivre en ignorant ces liens qui l'unissent à son prochain, à Dieu, à ses géniteurs, aux divinités, aux génies etc.

Théophile Obenga a fait ressortir cette spécificité de l'homme africain, de l'Égyptien de l'époque pharaonique en particulier, d'un passage du livre des sarcophages reconstitué par Adriaan de Buck. Il affirme en effet que,

La société égyptienne est une grande machine universelle qui comprend les éléments (ciel, soleil, lune, étoiles, feu, eau, terre, végétation), les êtres (dieux, déesses, esprits, rois et reines, vizirs, famille royale), les fonctionnaires de l'administration centrale, provinciale, locale, les scribes et bouviers. Rien n'est vraiment indépendant, sans lien avec l'ensemble... le sacré et le profane ne sont que les deux aspects d'une seule et même réalité sociopolitique, incarnée par le pharaon. (1990 : 101)

Cette vérité pour l'ancienne Égypte est aussi valable, nous pouvons le dire, pour les Bété, les Bamiléké et les autres peuples de l'Afrique noire précoloniale. Car ici, comme là-bas, l'homme est un microcosme au sein d'un macrocosme. Sa conception de la société ne prend pas en compte seulement son semblable, mais Dieu, et tout ce qu'il a créé. À ce niveau de notre analyse, nous pouvons dire que cette interdépendance entre l'homme et les autres créatures, ce système solidaire fonde et éclaire la culture du partage chez les Africains en général, et chez les anciens Égyptiens, les Bété et les Bamiléké en particulier. L'on peut ainsi comprendre pourquoi, dans l'ancienne Égypte, et à la lumière du chapitre 125 du *livre des morts*, la mission qui incombe au Pharaon et à tout homme, sujet du Pharaon, est la réalisation de la *Maât* la *ḥkꜣ* (justice-vérité, ordre, harmonie, équilibre etc....), (Obenga, 1990 : 169-191).

La vision égypto-africaine du monde, et plus précisément la conception égypto-africaine de la personne nous éclairant sur les raisons du partage chez les anciens Égyptiens, les Bété et les Bamiléké, il convient donc de voir si celle-ci inspire, oriente et justifie également la façon dont est vécu et pratiqué le partage chez ces peuples.

III. LE VÉCU DU PARTAGE DANS L'ANCIENNE ÉGYPTÉ, CHEZ LES BAMILEKE ET LES BETI DE LA PÉRIODE PRÉCOLONIALE.¹⁸

Il est question pour nous dans cette partie d'essayer de comprendre comment cette valeur, ou encore ce principe éthique était concrètement mis en pratique par les anciens Égyptiens, les Bété et les Bamiléké de la période précoloniale, et partant par les autres africains noirs au sud du Sahara de cette période. Pour le faire, nous allons tour à tour nous appesantir sur les acteurs du partage chez ces peuples, les conditions mêmes du partage, et enfin la manifestation du partage.

1- Les acteurs du partage

L'analyse des fondements du partage, et plus précisément de son fondement religieux chez les anciens Égyptiens, les Bété et les Bamiléké de la période précoloniale, nous a permis de

¹⁸ Dans l'Égypte ancienne, nous pouvons dire que c'est seulement pendant les périodes où le pouvoir central est faible comme pendant la première période intermédiaire (2780-2280) que le système de don et de contre don, de collecte et de la redistribution ou encore du partage subit de sérieuses perturbations, surtout au niveau de l'appareil étatique. Quant-aux Bamiléké et les Bété de la période précoloniale, on peut dire que fondamentalement, le système de don et contre don ou de partage a toujours régi leur vie depuis leur arrivée dans leurs sites actuelles (XVème siècle, pour ce qui est des Bamiléké, XVIIIème siècle, pour ce qui est des Bété.) jusqu'à l'arrivée des colonisateurs Allemands et Français. Pour ces trois peuples, tout bascule véritablement quand le socle religieux n'est plus le moteur de leurs faits et gestes.

comprendre que (et ceci contrairement à une certaine opinion), le partage, expression concrète des sentiments de solidarité, n'impliquait pas seulement les hommes encore en vie. Il était certes une réalité entre les hommes, mais il était aussi agissant entre l'homme, microcosme, et son macrocosme. Théophile Obenga, en commentant un passage des textes de sarcophage vol. VII, qu'il a lui-même tiré de Adriaan de Buck, nous fait comprendre que la société égyptienne est une « grande machine » qui comprend les éléments (ciel, soleil, lune, étoile, feu, eau, terre, végétation), les êtres (dieux, déesses, esprits, rois et reines, vizirs, famille royale), les fonctionnaires de l'administration centrale (armée, temples), les scribes et autres artisans (charpentiers, graveurs, fondeurs, cordonniers (1990 107- 101).

Chez les Bamiléké et les Béti, comme chez tous les autres Africains de l'Afrique noire précoloniale, les choses ne sont pas si différentes. Théophile Obenga a souligné cette similitude lorsqu'il a affirmé que « les Négro-africains de l'Égypte pharaonique et de toutes les Afriques postérieures ont voulu souligner... l'unité radicale entre l'homme et tout ce qui existe, de la moindre parcelle de la terre à l'univers ». (1983 : 231).

Toute personne qui s'intéresse à la vie religieuse des Béti et des Bamiléké de la période précoloniale, à leurs attitudes devant les espèces végétales, animales, minérales, les ancêtres, les esprits etc., ne tardera pas à donner raison à Théophile Obenga. De la même manière, on ne tardera pas à se apercevoir que, comme l'a dit Fabien Kange Ewane, dans ce « cadre où tous les êtres animés et inanimés communient à une même unité de vie et de participation, la notion de solidarité acquiert un éclairage nouveau » (1985 : 34). En gardant en mémoire que le partage était l'expression, ou la manifestation concrète de cette solidarité, il serait intéressant de voir comment ce principe éthique était vécu par les différentes parties prenantes.

2- La pratique du partage

La présentation du vécu du partage par les anciens Égyptiens, les Béti ainsi que les Bamiléké nous a obligé à nous familiariser d'abord avec les principaux acteurs impliqués dans le partage chez ces peuples. Théophile Obenga, nous a ainsi permis dans les lignes qui précèdent, d'avoir une idée assez précise sur ces acteurs. Il s'agit de ce qu'il a appelé les composantes de la société égyptienne. Ce sont : les vivants (les hommes), les morts, les ancêtres et les dieux, toutes les autres forces et les êtres que les territoires de l'ancien Égyptien, du Bamiléké, du Béti abritent ; il s'agit des génies, des esprits, des minéraux, des végétaux, des animaux. Toutes ces composantes, si nous en croyons Mircea Eliade, sont dotées de puissances, et par conséquent peuvent agir, ou encore peuvent interagir. Du reste, pour ce dernier,

... le monde existe parce qu'il a été créé par les dieux, et que l'existence même du monde veut dire quelque chose, que le monde n'est pas muet ni opaque, qu'il n'est pas une chose inerte, sans but ni signification. Pour l'homme religieux, le cosmos « vit » et « parle ». La vie même du cosmos est une preuve de sa sainteté, puisqu'il a été créé par les dieux et que les dieux se montrent aux hommes à travers la vie cosmique. (1965 : 140).

Si le cosmos vit et parle, si tous les éléments de la société négro-africaine sont dotés de puissance, cela voudrait tout simplement dire qu'ils peuvent agir. L'homme devra donc veiller à ne pas attirer sur lui la colère de ces différentes forces. Dans l'ancienne Egypte, comme chez les Bamiléké et les Béti de la période précoloniale, il l'a toujours fait au cours de son existence terrestre, en établissant et en perpétuant avec les différentes forces de la nature une relation de gagnant-gagnant. C'est ce que semble nous dire Mbondji Edjenguèlè, lorsqu'il affirme à propos du culte des morts en Afrique que,

Par une dialectique d'intériorisation et d'extériorisation, l'être vivant incorpore l'être mort et inversement. Morts et vivants ne sont donc pas véritablement dans une relation de culte ou sens courant de ce terme, cependant, nous semble-t-il, entretiennent plutôt des rapports

d'assistance mutuelle, de collaboration pragmatique, utilitaire, traduisant presque une situation de donnant- donnant. (2006 : 15)

Au regard de ces propos de Mbondji Edjenguèlè, nous pouvons dire que c'est par abus de langage que l'on parle dans les sociétés traditionnelles africaines, d'offrandes expiatoires ou d'offrandes propitiatoires. Car en fin de compte toutes les parties situées au bout de la chaîne reçoivent quelque chose en retour.

Dans l'ancienne Égypte, le *Hem Netjer*

𓆎 (serviteur de Dieu) ou le *Sa Ré* 𓆎 (le fils de Dieu), autrement dit le souverain de l'Égypte, plus connu sous le nom de Pharaon, a pour devoir primordial de rendre à ses parents augustes un culte filial, et les prêtres n'officiant dans les sanctuaires que par délégation du roi (Posener, 1970 : 218-222). Le roi honore ses pairs en leur construisant des temples ; il fait converger vers les temples, offrandes alimentaires et vestimentaires, pierres et métaux, cosmétiques et aromates que le dieu transforme en énergie. Marie-Ange Bohème et Annie Forgeau nous font ainsi comprendre que cette action du roi est fondamentale pour le maintien de l'harmonie universelle car affirmant-elles,

Le principe contractuel régit en Égypte les rapports entre les dieux et les hommes ; mais entre les deux ordres, le pharaon est seul responsable des transactions. À son essence, il doit en effet de pouvoir approcher la divinité afin de subvenir à ses besoins et il reçoit en retour l'influx créateur. Gestionnaire des biens de la communauté égyptienne, il les transmet au dieu dont le pouvoir vivifiant, ainsi réanimé, se répercute à travers lui sur l'ensemble des sujets. (1988 :126)

Photo1 : Psammétique Ier et sa fille Nitocris faisant des offrandes à Rê-Horakhy-

Tombe de Pabasa à Thèbes-XXVe dynastie



Source : « Pharaon »,...

Comme on peut le voir, entre le Pharaon et les dieux, et partant entre les peuples égyptiens et les dieux, la relation est co-existentielle. Cette réalité est également manifeste chez les Bamiléké de la période précoloniale. Ici, nous disent J. P. Notué et B. Triaca cités par Stéphanie Matchim Kamdem, le Fô est

Arbitre, de tous les équilibres du groupe, maître des éléments naturels, grand prêtre et chef religieux, chef de guerre, responsable de la justice coutumière, gestionnaire du territoire, le symbole vivant de la fécondité, de la prospérité de son peuple et du royaume. (2013 : 34)

Cette relation co-existentielle est également une réalité au niveau du culte de la mort. Il implique, comme l'affirme Serge Sauneron, au-delà des funérailles, le renouvellement régulier des aliments et des boissons sans lesquels aucun être ne peut subsister (1970 : 76). En retour, les morts apportent aux vivants, protections, réussite, paix, santé etc. ; car les anciens Égyptiens croyaient que les vivants après leur séjour terrestre continueraient après la mort à vivre dans l'au-delà. La résurrection d'Osiris, est à cet effet riche d'enseignements. Elle est pour les Africains en général, et pour les anciens Égyptiens en particulier, ce que la résurrection de Jésus Christ est pour les chrétiens. Osiris, Dieu de l'au-delà, est aussi le patron du tribunal divin. Déclaré saint à l'issue du jugement, le mort sait qu'il pourra vivre éternellement. Mais Il sait aussi qu'il a des devoirs envers les vivants. Ces derniers à leur tour n'ignorent pas qu'ils ont eux aussi des obligations vis-à-vis des morts justifiés ; C'est ce que pense sa Majesté Thomas Tankoua, cité par Hugue Naciste Ngami Teto ; pour lui en effet, il est plus juste pour son peuple de croire aux pouvoirs des ancêtres qui veillent sur eux. (2006 :46).

Photo2 : La pesée du cœur. Chap.30B du papyrus d'Ani.



Source : « jugement de l'âme (Egypte antique)- wikipedia.fr.wikipedia.org/wiki/jugement_de_l'âme...

Toutefois, il convient de préciser qu'aussi bien dans l'ancienne Égypte que chez les Bété et les Bamiléké de la période précoloniale, l'apport des vivants aux morts justifiés ne se limite pas aux biens matériels. Car les morts attendent des vivants, non seulement qu'ils leur apportent de quoi leur permettre de se ressourcer en énergie, mais plus encore, que ceux-ci à l'exemple d'Osiris, et de plusieurs morts justifiés devant le tribunal d'Osiris, vivent et perpétuent la *Maât*¹⁹, autrement dit l'ordre, l'équilibre, l'harmonie, la vérité-justice, instituée par Rê au tout début de la création. Théophile Obenga a vu juste lorsqu'il affirme que

Maât implique l'idée d'ancestralité. En effet, les *m3etyw*, *maâtjou*, sont précisément les Morts Bénis, les Ancêtres divinisés qui entendent que les vivants pratiquent la justice et la vérité, *Maât*. Et les Morts bienheureux, *Maâtjou* sont déjà « ceux qui sont dans la justice, vérité » des hommes de l'équité, *Maât* (1990 : 180-181).

Hubert Deschamps, cité par Léonie Mevoula est allé dans ce sens de Obenga lorsqu'il affirme qu'en

[Afrique], le groupe social comprend les vivants et les morts, avec des échanges constants de service et de forces des uns aux autres. Les morts sont les chefs véritables, gardiens des coutumes, veillent sur la conduite de leurs descendants qu'ils récompensent en punissant suivant que les rites et les lois ont été ou non observés. La fidélité aux traditions, le respect des

¹⁹ Ce concept peut être rapproché de ce que les Bété appellent le *mvoe*. Il est d'ordinaire traduit en français par bonne santé, s'il concerne l'individu physique, tranquillité s'il vise le point de vue psychologique, paix si l'on le place du point de vue social. Chez les Bété précoloniaux, *mvoe* était le bon ordre dans sa plénitude, ... Mevoula, *L'au-delà dans les sociétés bété...*, p. 58.

anciens et des morts, l'accomplissement des cérémonies sont constamment sous leur contrôle.

La discipline sociale et la morale sont ainsi assurées par eux. (2012 : 59)

À la lumière de ces propos d'Hubert Deschamps, il est difficile de ne pas penser au culte des crânes chez les Bamiléké et avec toutes les implications qui en découlent. Léon Kamga nous fait savoir que chez les Bamiléké « l'ancêtre est le modèle et le médiateur attiré entre Dieu et les vivants ; leur disponibilité à intercéder en faveur des proches qui leur ont survécu assure protection et quiétude à la famille... ». (2008 : 111). De la même manière, il est difficile de ne pas penser au *Melan* chez les Béti. D'après Yves Ngono, il s'agit d'un culte qui sert à faciliter les échanges avec les défunts. Cet échange apporte aux vivants la paix, l'harmonie, l'ordre, bref, le *mvoe* (2012 : 144).

Chez les Béti et les Bamiléké précoloniaux, tout comme ce fut le cas dans l'ancienne Égypte, le partage est une réalité entre l'homme (vivant) et les différentes forces de la nature, visibles et invisibles. Il est aussi une réalité, il convient de le souligner, entre les hommes.

Dans le domaine social, la culture du partage chez les anciens Égyptiens est une réalité aussi bien lors des événements heureux que malheureux ; en négro-culture, elle va même au-delà, et se confond à une véritable morale de vie. Fabien Kange Ewane peut ainsi affirmer que

Les Africains d'âge supérieur à 45 ans qui ont vécu dans les villages au moment où le bélier de la colonisation n'avait pas encore abattu les derniers retranchements de notre vie traditionnelle, ces Africains-là, ont sans doute conservé le souvenir de ce sens de partage, d'hospitalité... Les produits de la chasse, les fruits de la pêche ou de la récolte, toute provision ramenée d'un voyage, tout cela était scrupuleusement partagé entre les différents membres de la grande famille villageoise. (1985 : 63).

Des témoignages comme ceux-ci peuvent être multipliés à l'infini, pour ce qui est de cette période aussi bien chez les Béti que chez les Bamiléké. Nombreux sont des témoins²⁰ qui attestent comme Edmond Atemengue, avoir vu dans leurs villages des parents qui coupaient des régimes de bananes et les accrochaient en bordure de route pour que se nourrissent d'éventuels passants affamés, connus ou inconnus. (Ngono, 2012 : 61-62).

Chez les Bamiléké, le deuil est un moment de partage intense. La nourriture est partagée et consommée par tout le monde. Ainsi nous dit Bergeret, pendant les veillées funèbres,

On mange, on danse, on chante en s'accompagnant du tam-tam ; on pleure parfois mais toujours en chantant, et surtout on parle de tout, du disparu, du monde, des légendes ou de la vie actuelle. Ces vérités éduquent, informent, initient les jeunes, en même temps qu'elles les aident à oublier le vide laissé par la personne disparue. (2000 : 89-90)

Les naissances sont aussi des occasions de partage chez ces peuples. Ainsi, nous dit Michel Choupo,

Avant de s'en aller chacun réclame son sac. S'il avait apporté un présent, on le lui retourne chargé de produits différents, suivant son besoin soupçonné. Dans un magasin attenant à la case ou en face d'elle, la grand-mère du bébé ou sa grand-tante passent leurs journées en ces ennuyeuses gymnasties d'échange de dons. ... (1995 : 66).

Dans l'ancienne Egypte, les choses n'étaient pas si différentes. Nous pouvons à cet effet dire que de nombreux contrats qui régissaient la vie des anciens Egyptiens obéissaient à cet esprit de l'équité, de la justice, du don et de contre don. Bernadette Menu cite à ce titre le papyrus Rylands III,IV,V,VI,et VII, à la fois pour confirmer leur existence et également pour restituer le sens exact, de ces conventions qui régissent les transactions sur le travail salarié.

²⁰ Le professeur Fabien Kange Ewane, dans le cadre de ses enseignements au département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I entre 1993 et 1998, et à son domicile à Mbog Abang, un quartier de Yaoundé, pendant de nombreuses conversations que nous avons eu avec lui entr 2013 et 2014, est revenu à maintes reprises sur cette générosité des Africains qui, d'après lui n'avait pas complètement disparu pendant la période coloniale. Il en a fait l'expérience partout il est passé comme élève et séminariste : dans son Moungo natal, chez les Bamiléké et les Béti. Cette attitude lui a permis, avec ses camarades d'évoluer sans trop de problèmes loin de leurs géniteurs. Enseignant, 82 ans.

Si ces faits peuvent être vus comme la preuve d'un substrat culturel commun, il convient aussi de dire qu'elle n'est ni plus ni moins qu'une preuve d'un continuum culturel, plusieurs fois millénaire et qui plonge ses racines dans l'ancienne Égypte. Car ici, plusieurs millénaires avant, ce partage spontané était une réalité. À titre d'exemple, Amenemhat, gouverneur (nomarque) de la province (nome) d'Oryx en Moyenne Égypte sous le règne de Sésostri^{1er} de la douzième dynastie (1971-1929 av. J. C.) expose certains des grands moments de sa carrière :

Durant les années de famine, je cultivai tous les champs du nome d'Oryx jusqu'à ses limites sud et nord, dispensant la vie à ses habitants et assurant leur subsistance. Nul homme n'eut faim. Je donnai autant à la veuve qu'à la femme qui avait un époux. Je ne fis aucune distinction entre le grand et le petit. Puis vinrent de grandes inondations, dispensatrices de bonnes récoltes et de toutes choses ; mais je ne perçus pas d'arriérés sur les taxes. (James, 1984 : 113).

Dans l'ancienne Égypte, également, on note que le mort et la famille éplorée ne sont jamais abandonnés à leur triste sort. La douleur est partagée par la communauté, des personnes proches ou éloignées de la famille ;

Des pleureuses professionnelles accompagnent le cortège et clament leur douleur, telles les déesses Isis et Nephtys en deuil de leur frère Osiris. Les *Mouou*, acteurs-danseurs spécialisés, coiffés de tresses florales exécutent des gambades propitiatoires. Les prêtres conduisent la cérémonie, à laquelle participent familles et proches du défunt. (Guillemette, 1999 : 196-197).

Des exemples comme ceux-ci peuvent également être pris au niveau politique, où le Pharaon, le *Fo*, le *Nkukuma* ou tout autre leader ont pour soucis majeur de redistribuer les biens et les produits de toutes natures préalablement amassés ou collectés. (Bonhême et Forgeau, 1988 : 185 ; Pradelledé Latour, 1997 : 171)

Dans le domaine économique, A. Erman et H. Ranke, nous font comprendre que « dans l'ancienne Égypte, l'individu isolé ne compte guère ; ceci contrairement à l'Europe, et principalement à l'Allemagne où chaque paysan était dans sa ferme et s'appliquait autant que possible à vivre à l'écart du voisin » (1980 : 29). Ici, nous le savons bien, les travailleurs sont organisés en corps de métiers très hiérarchisés de boulangers, potiers, fondeurs, sculpteurs, dessinateurs, orfèvres, porteurs d'eau, bergers etc. (Cissé, 1988 : 160).

Chez les Bamiléké, la plupart des travaux difficiles, champs, constructions et entretiens de routes, de ponts, de cases, sont encore réalisés comme par le passé, d'une façon collective, par des hommes organisés en clans d'âges, en sociétés de *Mandjon* etc. et les femmes qui se retrouvent dans les associations d'entraides ou non, à l'exemple du *Mesôo* ou *Müesu* (*Me* = grand, immense ; *sôo* = houe).

Cette volonté ou cette attitude prise par les anciens Égyptiens, les Béti et les Bamiléké comme les autres Africains de la période précoloniale d'échanger, de partager les biens et les services est la preuve qu'en négro-culture, l'homme isolé, sans la *Maât* ou le *Mvoe*, ne compte pas. Privé de l'amour des autres, du soutien des différentes forces du cosmos, il est un solitaire, un mort vivant. L'on peut ainsi comprendre pourquoi dans cette Afrique, le partage était fondamental dans l'épanouissement, ou si on le veut dans le développement de l'être humain.

IV. PARTAGE ET EPANOUISSEMENT DE L'HOMME

Le développement, nous l'avons laissé transparaître tout au long de cette étude, doit être entendu comme un processus dynamique généré et entretenu de l'intérieur par chaque groupe d'hommes d'une génération à l'autre. Il part de l'homme et aboutit à l'homme. Par conséquent, il ne saurait être considéré comme une simple accumulation de richesses matérielles. À travers la production des biens et services, et grâce à elle, son but ultime doit être d'accroître la vie.

Le partage africain, et plus précisément le partage dans l'ancienne Égypte, chez les Bédi et les Bamiléké de la période précoloniale, sous-tend et structure cette vision du développement. Pour le comprendre il convient de ne pas perdre de vue qu'elle est d'abord une éthique de vie. En tant qu'éthique, le partage dans l'Afrique noire précoloniale en général chez les anciens Égyptiens, les Bédi et les Bamiléké en particulier, nous l'avons vu, plonge ses racines dans ce que nous pouvons appeler la conception du monde des peuples égypto-africains. Celle-ci, et pour paraphraser Buakasa Tkm, fait comprendre à l'Africain qu'il est une relation d'être de vie au monde, une vie reçue, participée à partir d'une même source. Il n'est pas en dehors du monde ; il n'est pas seulement dans le monde, il est tissé, faite du monde, dont cependant il est à la fois archétype et centre. Aussi ne peut-il résoudre ses problèmes que par ses attaches au monde. (1998 : 21)

Les conséquences logiques de cette interconnexion existentielle de l'Africain avec tous les éléments de son environnement sont multiples. La première est écologique. On n'est donc pas surpris d'entendre le mort devant le tribunal d'Osiris affirmer :

Je n'ai pas privé le petit bétail de ses herbages (n kf.î hwwt hr smw. Sn)

Je n'ai pas piégé d'oiseaux des roselières des dieux (n sht .î 3pdw n twrnrw)

Je n'ai pas péché de poissons de leurs lagunes (n h3m .î rmw nh3wt .Sn)

Je n'ai pas retenu l'eau dans sa saison (n hsf .îmw m tr.f)

Je n'ai pas opposé une digue à une eau courante (n dn. î dnithrmw 3sw)

Je n'ai pas éteint un feu dans son ardeur (n ehm. î htm 3t.s). (Obenga, 1990 : 174-175)

Cette confession négative du défunt devant le tribunal d'Osiris qui intègre les fautes à ne pas commettre non seulement à l'égard des hommes, créatures sacrées de Rê, mais également des autres éléments de la nature, est la preuve que dans l'ancienne Égypte, le respect et la protection de la nature étaient des valeurs sacrées.

Chez les Bamiléké et les Bédi de la période précoloniale, il est difficile de dire que l'homme n'a pas manqué de vouer un respect profond aux éléments du cosmos. La preuve est cette coutume d'implorer le pardon du créateur lorsqu'on veut abattre un arbre ou tuer un animal quelconque. Samuel Njatsu interrogé à ce sujet peut ainsi dire « qu'il faut toujours parler avant d'abattre un arbre ou avant de tuer un animal quelconque. Car il s'agit là du seul moyen dont nous disposons pour communiquer avec les ancêtres et Dieu » (Alexis Tague Kakeu, 2007 : 96). Nous pouvons donc dire que chez les Bédi et les Bamiléké de la période précoloniale, tout comme dans l'ancienne Égypte, les créatures de Dieu, de Si, de Zamba, d'Atoum-Rê, de ptah, d'Amon-Rê, etc. parlent à l'homme. L'on comprend pourquoi les anciens Égyptiens ont qualifié leurs écritures de *Medou Netjer*, autrement dit, les paroles de Dieu.

Une autre conséquence de la conception égypto-africaine du monde, c'est la haute considération que l'on a en négro-culture pour l'homme. Celui-ci, nous l'avons vu, est considéré ici et là comme un *mntu*, un homme-dieu. (Mala-Makani Khumbi, 1993 :54-66), il est d'après les textes de l'époque féodale, celle-ci correspondant à la première période intermédiaire, le centre du monde. Pour Khéti, les hommes « sont la propre image » de Dieu. (Pirenne, 1965 : 77). En tant qu'homme-dieu, il est la richesse par excellence. Chez les anciens Égyptiens, les Bédi et les Bamiléké, l'être riche est d'abord celui qui a les hommes. (sources ?) Chez les Bédi, le *nkukuma* était un homme qui en plus de ses richesses matérielles et autres, avait des épouses, des filles et des fils, des clients, des esclaves, bref le monde. (Laburthe-Tolra, 2009 : 359)²¹. Chez les Bamiléké de la période précoloniale, l'un des objectifs majeurs de l'expansionnisme d'un groupe sur un autre nous dit Martin Kuété, n'est autre que les hommes, objets de toutes les convoitises. (200 : 98-99). C'est cette même idée qui transparaît dans la plupart des textes égyptiens à caractère didactique. Dieu ayant surtout conçu et réalisé la création pour qu'elle soit agréable à l'homme, ce dernier a pour devoir de perpétuer cette œuvre de la création. (Pirenne, 1965 : 75-77).

²¹ « Cameroun : histoire de la chefferie chez les Bédi-Nyangna.com », www.nyangna.com/.../3839- Cameroun, le 18/07/2015.

Enfin, une autre conséquence éthique de cette conception égypto-africaine du monde, et plus précisément de la personne, c'est la reconnaissance et la valorisation des vertus du travail. Buakasa Tkm affirme à propos des peuples africains, que chez eux,

Le mouvement de l'économie domestique traditionnelle suit la démarche et la trajectoire de la philosophie du partage. Aussi son principe de fonctionnement est-il de produire. En effet, comme la disponibilité n'en est pas une sans l'avoir et que l'avoir procède essentiellement de la production, ainsi le travail comme source des biens est rendu nécessaire, hissé au rang de valeur et de devoir pour toute personne active et disponible. Le travail reçoit ici comme finalité de protéger la vie ; de faire vivre et survivre. Aussi produire pour produire n'a-t-il aucun sens, ... chacun doit et va travailler pour venir au secours de ses ascendants, des membres de son lignage, des gens de son village, de ses alliances, de ses amis, de ses connaissances, chaque fois qu'un problème survient à l'un ou l'autre de ce monde. (Buakasa Tkm, 1988 : 67-68).

Ces propos de Buakasa Tkm nous permettent de comprendre que chez les peuples de l'Afrique précoloniale, et chez certains d'entre eux ayant plus ou moins bien conservé l'esprit de la tradition du partage, on ne saurait prétendre bénéficier des retombées de cette culture, si l'on tourne le dos à la valeur travail. Car c'est elle seule qui permet d'obtenir les biens et services nécessaires pour soulager l'individu et surtout la communauté toute entière.

On a abondamment parlé du partage pratiqué par les Béti de la période postcoloniale, non pour vanter ses mérites, mais au contraire pour dénoncer ses effets néfastes sur le processus d'accumulation difficilement réalisable par de nombreux membres de cette communauté. (Jean-Pierre Warnier, 1993 : 78-79)²². Sans toutefois nous inscrire en faux contre cette assertion, il convient tout de même d'insister sur le fait que chez les Béti de la période précoloniale, la richesse c'est d'abord pour accroître la vie du groupe ; lequel ne bénéficie de celle-ci que parce qu'elle a contribué. Alice Pégie affirme à cet effet que « la présence du grand riche exprime donc la réussite totale du groupe qu'il incarne, et qui se reconnaît en lui, dans une « économie de parade » dont les spectateurs se satisfont par participation »²³.

Le grand riche ici c'est le *nkukuma*. Si aujourd'hui ce terme désigne un chef, il convient de dire que chez les Béti de la période précoloniale, il désignait celui qui disposait des richesses (*akuma*)²⁴. Celles-ci pouvaient provenir de l'héritage ou des efforts personnels. Car chez les Béti, la possibilité restait ouverte à tout jeune homme libre, même pauvre au départ, de réussir grâce à son dynamisme, grâce à ses dons et capacités personnels et l'idée prévalait—réciproquement que l'héritage ne subsisterait pas aux mains d'un incapable. (Laburthe-Tolra : 358).

Ces propos de Laburthe-Tolra nous permettent de comprendre que chez les Béti précoloniaux le travail était valorisé, de même que les richesses, matérielles et humaines. Toutefois, il convient de dire que, comme chez les Bamiléké et les anciens Égyptiens, le partage ne met pas fin au processus d'accumulation, ceci même si certains auteurs à l'exemple de Alice Pégie pensent que « la richesse en pays Béti n'est pas considérée comme un but mais comme un moyen d'exprimer le pouvoir, direct ou indirect (prestige) sur les hommes » Bien évidemment, Alice Pégie parle de richesses matérielles. La plus grande richesse chez les Béti étant l'homme, ou les hommes, ceux-ci par leur travail et grâce à leur travail bénéficient et renforcent la richesse ainsi constituée. Le travail personnel, contribue à acquérir des femmes, des captifs pris à la guerre. Ceux-ci à leur tour, en procréant, et grâce à leur labeur contribuent à l'accroissement de la richesse initiale. Celle-ci à son tour contribue à développer le réseau de clients (*mintobo*). Ces clients en bénéficiant des fruits du travail des autres contribuent à leur manière à la consolider. En fin de compte, l'individu dynamique, et communautaire redistribue (il est *akab*, partageur) avec plus d'abondance tant que chaque acteur impliqué dans la chaîne du partage joue son rôle. Il finit par devenir *nkukuma*, non seulement parce qu'il a les richesses matérielles, mais

²² Voir aussi Alice Pégie, « le peuple Béti », www.alicepegie.com/lepeuple-beti/ le 18/07/2015.

²³ibid

²⁴ « Cameroun : Histoire de la chefferie chez les Béti » www.nyanqaa.com/.../3839. Cameroun, le 18/07/2015 .

parce qu'il a surtout le monde. (Laburthe Toha : 359). Cette valorisation du travail, et surtout de la vie, nous la retrouvons chez les Bamiléké, et aussi chez les anciens Égyptiens. Chez les Bamiléké Claude Njiké-Bergeret nous fait comprendre que nombre de dictons et proverbes ridiculisent les paresseux qui seraient tentés de croire qu'il suffit de prier Dieu pour que celui-ci exauce leurs prières : « n'abandonne pas tes pieds aux chiques pour faire croire que Dieu ne t'aime pas » (2000 : 37). Autrement dit, l'homme se doit chez les Bamiléké d'être le continuateur de la création. Et il ne saurait le faire en croisant les bras. Car en le faisant, non seulement il renie sa qualité d'homme-dieu, mais il s'exclut automatiquement du circuit du partage. Cette déclaration de Njiké Bergeret est assez édifiante à ce sujet :

Si elle [la visiteuse] avait apporté de la nourriture ou un cadeau dans un sac, on lui rendait le sac chargé d'un autre type de cadeau. Et ceux qui arrivaient les mains vides repartaient de même. (2000 : 34)

Cette scène que décrit Bergeret, observable pendant les cérémonies de naissance, de deuil et funéraires, de mariage, est également une réalité dans tous les autres domaines et moments de la vie des Bamiléké. Ici, même si le partage est spontané, l'on espère toujours recevoir en retour quelque chose. Et l'effort fourni ne saurait ne pas être récompensé. L'on peut ainsi comprendre pourquoi chez les Bamiléké, toute personne qui recevait les terres du *Fô* (roi) devait absolument les mettre en valeur, faute de quoi elles pouvaient être retirées. Car les mettre en valeur, c'était d'une certaine manière rentrer pleinement dans la chaîne du partage et contribuer à sa manière à l'accroissement de la vie, valeur dont le *Fô* était le premier garant et protecteur. (Kanga, 1959 : 130). Justin Fotso peut ainsi affirmer que

Le travail n'est pas fait dans l'optique de posséder pour capitaliser ; ni dans l'optique de tuer l'être. L'idéal du travail dans le contexte bamiléké c'est d'augmenter les richesses et le plus rapidement possible, sans faire souffrir l'homme, pour le mettre au service de l'homme, pour faire mieux être les autres ou le groupe. (1978 : 62-66).

Cette valorisation du travail, seul moyen de produire la richesse devant contribuer à l'épanouissement de la vie, les Bamiléké et les Bété, on peut le dire, la tenaient des anciens Égyptiens. Car ici, très tôt, ces derniers ont compris que le travail est le moyen adéquat pour valoriser l'homme. C'est ce que semble nous dire ptahhotep, Vizir à la V^e dynastie.

« L'amour pour le travail qu'il fait transporte l'homme auprès de Dieu ».

« Sois actif, fais plus que tu ne dois. Ne perds pas l'occasion journalière d'accroître ce que tu possèdes. L'activité produit la richesse, mais la richesse ne dure pas si l'activité se relâche »
(Pirenne, 1965 : 50)

Si le travail produit la richesse, il convient également de garder à l'esprit et d'accepter les inégalités fatales qu'elle met entre les hommes : « celui qui occupe une haute situation et qui a des moyens d'existence règle sa vie selon son rang... Mais comme c'est Dieu qui donne la richesse, on ne saurait s'en indigner. (Pirenne : 50-51).

D'après ces propos de ptahhotep, il n'y a pas de doute que dans l'ancienne Égypte et plus particulièrement dans l'Ancien Empire, le travail était vu comme une valeur divine. Les richesses qu'il permettait d'avoir étaient considérées comme normales, car voulues par Dieu.

Toutefois, si Dieu récompense le travailleur en lui donnant les richesses, il convient de préciser que chez les anciens Égyptiens, tout acteur de la vie politique, économique et sociale se devait de faire des principes *maâtiques*, la vérité-justice, la solidarité, le partage, l'harmonie, la paix etc. le ressort de ses faits et gestes. Bien entendu, il n'est pas question d'une distribution d'un hypothétique superflu. Car dans un système où le Pharaon est le premier responsable de l'application de la *Maât*, car sa *rê*, fils de Dieu, tout Égyptien est fonctionnaire du Pharaon directement ou indirectement. Tout converge vers lui, et repart vers le peuple. C'est donc pourquoi,

Vis-à-vis de son peuple, le souverain parfait est, grâce à ses revenus et son sens de la justice
« comme un père qui entretient ses enfants », garant du bien-être général, secourable aux plus

démunis, il est « le berger qui sait soulager » ; il est le recours suprême. (Cheikh Anta Diop, 1960 : 392).

L'on peut donc dire en fin de compte que comme le Pharaon, supposé être l'homme le plus riche de l'Égypte, tout autre Égyptien possédant les richesses ne l'était que parce qu'ils avaient les hommes disposés à perpétuer l'œuvre de la création. Et comme le Pharaon également, ceux-ci se devaient eux-aussi de manifester à l'égard des autres Égyptiens leur solidarité et leur générosité.

CONCLUSION

Il était question dans cette étude de revisiter la place de la culture du partage dans le développement des peuples africains de la période précoloniale en général, et plus particulièrement des anciens Égyptiens, des Bédi et des Bamiléké du Cameroun. Cette étude s'est imposée comme une nécessité au vu de nombreuses récriminations dont cette valeur éthique égypto-africaine fait l'objet dans l'Afrique d'aujourd'hui. Et le choix des peuples, ainsi que la période s'est justifié par notre souci d'appréhender le vécu de ce principe éthique dans les sociétés africaines présentant des modes d'organisations sociopolitiques et économiques assez différentes, mais qui ont gardé jusqu'à la veille des interventions déformantes des colonisateurs arabes musulmans et européens chrétiens, une même philosophie de vie, une même vision du monde.

Très rapidement il est apparu qu'une bonne compréhension de la place de la culture du partage chez les peuples ci-dessus cités passe par une clarification du concept de développement. Ceci d'autant plus que la réalité à laquelle il renvoie ne saurait être comprise si l'on faisait abstraction du modèle culturel qui en est son soubassement ou son ressort. En prenant en compte les valeurs éthiques et humanistes de la culture égypto-africaine, il est ainsi apparu que le développement dans le contexte égyptien ancien, bamiléké et bédi précolonial, s'il est un processus dynamique, fait de mutations et d'additions en quantité et en qualité des richesses matérielles et immatérielles, ne peut être accepté comme tel, que si et seulement si, d'une génération à l'autre, il cherche à accroître la vie.

S'il en est ainsi, la question à laquelle l'étude se devait de répondre était celle de savoir si la culture du partage était un obstacle au développement dans l'Afrique précoloniale. En analysant la façon donc le partage était vécu dans cette Afrique noire, chez les anciens Égyptiens, les Bédi et les Bamiléké du Cameroun, il apparaît que le partage tel que vécu par ces peuples était une valeur qui prônait l'équilibre, l'harmonie, l'ordre, entre les hommes d'une part, et entre les hommes et toutes les forces du cosmos d'autre part tout en mettant un accent sur les vertus du travail. Il est ainsi apparu qu'en négro-culture, la culture du partage avait pour principale finalité l'accroissement de la vie.

L'on en vient ainsi à se demander si le partage tel que vécu dans l'Afrique postcoloniale reflète encore cet idéal de vie ? S'il est difficile de répondre à cette question, il convient tout de même de reconnaître que de nombreux Africains de la période postcoloniale semblent ne plus faire des valeurs éthiques héritées de leurs ancêtres le ressort de leur agir dans tous les domaines de leur vie, politique, économique et sociale. Victimes souvent de l'instrumentalisation, celles-ci deviennent de véritables obstacles à l'épanouissement de l'homme.

SOURCES CONSULTÉES

1. Ouvrages

Amara Cissé Daniel, 1988, *Histoire économique de l'Afrique noire, tome 2, l'économie antique*, Paris, L'Harmattan.

Barguet Paul, 1967, *Le livre des morts des anciens Égyptiens*.

- Bonhême Marie Ange et Forgeau Annie, 1988, *Pharaon. Les secrets du pouvoir*, Paris, Armand colin.
- Buakasa Tkm, 1988, *Lire la religion africaine*, Louvain-La-Neuve, Eds. Noraf.
- Choupo Michel, 1995, *Mystérieux Binam*, Bamenda, Royal Printers Int.
- Diop, Cheikh Anta, 1967, *Antériorité des civilisations nègres : mythe ou vérité historique ?* Paris, Présence Africaine.
-, 1960, *L'Afrique noire précoloniale*, Paris, Présence africaine.
- Drioton Etienne et Vandier Jacques, 1975, *L'Égypte des origines à la conquête d'Alexandre*, 5^e ed. , Paris, Presses Universitaires de France.
- Erman A. et Ranke H., 1976, *La civilisation égyptienne*, Paris, Payot.
- Etounga Manguelle Daniel, 1993, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?* Paris, Eds. Nouvelles du Sud.
- Guillemette Andreu, 1999, *L'Égypte au temps des pyramides : troisième millénaire avant J. C.*, Paris ; Flammarion.
- Kabou Axelle, 1994, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'Harmattan.
- Kamga Léon, 2008, *La'akam ou le guide initiatique au savoir être et au savoir vivre bamiléké*.
- Kanga Victor Jean Claude, 1959, *Le droit coutumier bamiléké au contact des droits européens*, Yaoundé, Imprimerie du gouvernement.
- Kange Ewane Fabien, 1985, *Semence et moissons coloniales : un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation*, Yaoundé, Eds. CLE.
- Laburthe-Tolra Philippe, 2009, *Les seigneurs de la forêt. Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Beti du Cameroun*, Paris, L' Harmattan.
- Lê Thành Khôi, 1992, *Culture, créativité et développement*, Paris, L'Harmattan.
- Mbonji Edjenguèlè, 2006, *Morts et vivants en négro-culture. Culte ou entraide ?* Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé.
- Mircea Eliade, 1965, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard.
- Mveng Engelbert, 1985, *L'Afrique dans l'église. Paroles d'un croyant*, Paris, L'Harmattan.
- Njiké-Bergeret Claude, 2000, *La sagesse de mon village*, Paris, Eds. J.C. Lattès.
- Obenga Théophile, 1990, *La Philosophie africaine de la période pharaonique 2780-330 avant notre ère*, Paris, L'Harmattan, 1990.
-, 1983, *La pensée africaine, recherches sur les fondements de la pensée négro-africaine*, Dakar, N.E.A.
- Ola Balogun, Aguessy Honorat, Pathé Diagne, 1977, *Introduction à la culture africaine*, Paris, UNESCO.
- Pirenne Jacques, 1965, *La religion et la morale dans l'Égypte antique*, Paris, Eds. Albin Michel.
- Pradelles de Latour Charles- Henry, 1997, *Le crâne qui parle. Ethnopsychanalyse en pays bamiléké*, Paris, E.P.E.L.
- Samaran Charles, dir. 1961, *L'Histoire et ses méthodes*, Vol. 11, Paris, Gallimard
- Sop Nkamgang Martin, Dieu, 1975, *Le malheur et le destin dans la pensée bamiléké*, Yaoundé.
- Wallis Budge E. A. 1967, *The Egyptian book of the dead (the papyrus of Ani) Egyptian text transliteration and translation*, New York, Dover publication.
- Warnier Jean-Pierre, 1993, *L'Esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala.
- Zahan Dominique, 1970, *Religion, spiritualité et pensée africaine*, Paris, Payot.

2. Articles

- Desroches Noblecourt, Christiane, 1960, « La religion égyptienne », in *Histoire générale des Religions. les primitifs, l'ancien Orient*, Paris, Librairie Aristide Quillet, pp.146-269.

Kuete Martin, 2000, « Le milieu physique des hautes terres de l'Ouest-Cameroun », in Kueté Martin et Dikoume Albert, dir. *Espace, Pouvoir et conflits dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé, pp. 1-22.

....., 2000, «Espace, pouvoirs et conflits dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun sous les différentes colonisations », in Kueté Martin et Dikoume Albert, dir. *Espace, Pouvoir et conflits dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé, pp.92-149.

Latouche Serge, 1988, « contribution à l'histoire du concept de développement » Hermery, J. Piel, eds. *Pour une histoire du développement. Etats, Sociétés, développement*, Paris, Eds. L' Harmattan, pp.41-60.

Mala- Makani Khumbi, 1993, « La notion de Dieu dans la culture fondamentale africaine »,in *Nomade*, n°1, Paris, L'Harmattan, pp.45-82.

Mombo Michel-Alain, 2012, « Religion et développement : cas de l'Egypte pharaonique (3000-1166 av.J.-C.) », *Mélanges offerts au Professeur Martin Alihanga*, Libreville, Eds. Raponda-Walker, pp. 89-112.

Posener Georges, 1970, « Pharaon », in Georges Posener, dir., *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, Fernand Hazan, pp.218-222.

Sauneron Serge, 1970, « âme »,in Posener, Georges, dir., *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, Fernand Hazan, p. 9

Yoyotte Jean, 1970, « nom »,in Posener, Georges, dir., *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, Fernand Hazan, p.190.

3. Thèses et mémoires

Chendjou kouatcho Nganso Jean Joseph, 1986, *Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun ;Pouvoir, économie et société ; 1850-1911*, thèse de doctorat 3^{ème} cycle en sciences humaines, spécialité Histoire, Paris 1.

Ghoms Emmanuel, 1972, *Les Bamiléké du Cameroun (essai d'étude historique des origines à 1920)*, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Paris- sorbonne.

Matchim Kamdem Stéphanie, 2013, *Classes sociales et sépultures à Baham (Ouest- Cameroun) : Essai d'étude historique*, Mémoire de DIPES II, Ecole Normale Supérieure, Université de Yaoundé I.

Mevoula Léonie, 2012, *L'au-delà dans les sociétés beti du Sud-Cameroun précolonial et de l'Egypte pharaonique : Etude comparée*, Mémoire de Master II, Université de Yaoundé I.

Ngami Teto Hugue Narcisse,2006, *Parenté culturelle des anciens Egyptiens et des populations dites Bamiléké a la lumière de la momification et du culte des crânes*,Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé.

Ngono Yves Victor, 2012, *Théologie de l'oblation en Afrique : Essai sur la symbolique des offrandes chez les anciens Egyptiens et les Béti du Sud-Cameroun*. Mémoire de Master II, Université de Yaoundé I.

Saha Zacharie, 1988, *Gestion des conflits et culture de la paix en pays bamiléké de l'Ouest-Cameroun du 18^{ème} siècle au début du 20^{ème} siècle*, Thèse de doctorat/ph. D. en Histoire », Université de Yaoundé I.

Tague Kakeu Alexis, 2007, *Le sous-développement dans l'Afrique indépendante au regard du développement dans l'ancienne Egypte et le pays Bamiléké de la période précoloniale*, Thèse de doctorat/ ph. D. en Histoire, Université de Yaoundé I.

4. Sources numériques

- Alice Pégie « le peuple bété », www. Alice Pégie. Com/le peuple-beti/, le 18/07/2015
 « Ankh, égyptologie et civilisation africaine »www.ankhonline.com /revue.htm, consulté le 10/11/2015.
 Bernadette Menu « Terre et dépendance en Egypte ancienne », www.persee.>doc>dha_0755-7256_...
 Consulté le 27 /11/2015.
 Jugement de l'âme (Egypte antique)- wikipédia.fr.wikipedia.org/wiki/jugement-de-l'âme... consulté le 28/11/2011.
 « Partage : définition de partage », www.cnrtl.p/lexicographie/partage, consulté le 28/05/2015.
 « Cameroun : histoire de la chefferie chez les Bété- Nyanga. Com » www. Nyanga.com/ ... /3839-Cameroun, le 18/07/2015.
 « Découvrir et aimer le Cameroun des ethnies-Les ethnies Editions 2015 », www.editions2015.com>Cameroun, le 24/11/2015.
 « Hiéroglyphes :Dictionnaire égyptien en ligne »,www.lexilogos.com/hiéroglyphes_dictionnaire.htm, le 23/11/2015.
 « L'Egypte Eternelle.L'économie de l'Egypte ancienne.www.Eternalegypt.org>Homeservlet
 « Partager.Définition du verbe dans le dictionnaire-Linternaute » [www.linternaute.com/.../définition/...](http://www.linternaute.com/.../définition/) ,le 28/05/2015.
 « Partager-wiktionnaire » fr.m.wiktionary.org/wiki/partager, le 28/05/2015.
 « Pharaon », <https://fr.wikipedia.org/wiki/pharaon>, le 15/09/2015.

5- Sources Orales

Noms et Prénoms	Agés	Profession	Lieu de rencontre	Dates d'entretien
Fokeng Daniel	65 ans	Notable	Nataki III (Batcham)	23/09/2005
Fotsing Timothée	65 ans	Militaire retraité	Kouongso- Bamougoum	18/01/2000
Kange Ewane Fabien	82 ans	Enseignant	Yaoundé	2014
Labou Michel dit Tadiffo	80 ans environ	Notable	Banongfong(Batcham)	22/11/2015
Madjuikui Odette	70 ans environ	Cultivateur	Bafoussam	2015
Mbang Berthe Francine	30 ans	Enseignante	Yaoundé	24/11/2015
Mba Fotsing	Plus de 100 ans	Notable	Kouongso- Bamougoum	18/01/2000
Owona Mbarga	58 ans	Notable	Kassoumou(Mfou)	07/11/2015

LES COOPERATIVES AGRICOLES EN CÔTE-D'IVOIRE DE 1910 A 1983.

ADONI KPELE HERVE

ECOLE NORMALE SUPERIEURE D'ABIDJAN

adonikpeleherv@yahoo.fr

Résumé

La création des coopératives en Côte-d'Ivoire en 1910 par l'administration coloniale avait pour objectif d'inciter les populations à la culture du café et du cacao. Mais cette vision n'a pas été celle des populations locales. En effet, c'est après l'indépendance que les populations ivoiriennes ont compris véritablement le bien-fondé de cette décision en s'y investissant ; les coopératives se sont alors créées partout dans le pays et la culture du café et du cacao était devenue presque une religion.

Mots-clés : Coopératives, agricole, Etat, café, cacao.

Summary

The creation of cooperatives in Ivory Coast in 1910 by the colonial administration was to encourage people to the culture of coffee and cocoa. But this vision was not that of local populations. Indeed, it was after independence that the Ivorian people truly understood the merits of that decision by investing it; cooperatives are to be created anywhere in the country and culture of the coffee and cocoa had become almost a religion.

Keywords: Cooperatives, agricultural, state, coffee, cocoa.

INTRODUCTION

Partie d'une production insignifiante au XIX^{ème} siècle, la Côte-d'Ivoire s'est hissée aujourd'hui au premier rang des producteurs mondiaux de cacao¹.

En 1870, à la fin du dix-neuvième siècle, la culture du café et du cacao a été introduite en Côte-d'Ivoire par l'explorateur français Arthur Verdier. En 1878, il fait réaliser les premières plantations de caféiers et de cacaoyers à Elima, dans la région d'Assainie, au bord de la lagune Aby. Les premières plantations étaient au départ des créations exclusivement européennes.

Par la suite, les cultures de caféiers et de cacaoyers ont été imposées par contrainte aux populations autochtones par l'administration coloniale. Chaque village était tenu, non seulement d'avoir au moins une plantation de caféiers et de cacaoyers, mais aussi de fournir au commandant de cercle une quantité bien définie de chacun de ces produits. Comme le rapporte Pierre Kipré « le refus ou l'échec de la culture était assimilé, par l'administration coloniale, à un acte d'insoumission et puni comme tel »² d'autant que « le Ministère des colonies encourageait ces cultures par la distribution gratuite de plants et de semences »³. Il est donc parfaitement compréhensible que la population ait boudé dès le départ, cette activité agricole imposée pour satisfaire les besoins de la métropole.

De surcroît, il fallait attendre plusieurs années 5 à 6 ans pour pouvoir commercialiser les premières récoltes et à quel prix ? Sur la période 1900-1908, le prix du kilo du café était compris entre

¹Marc Ziké, *café-cacao, la rébellion ivoirienne contre les multinationales*, éd. Ami, Abidjan 1990, p.21.

²Pierre Kipré, « La conquête coloniale de 1908 à 1920 », in *Mémorial de la Côte-d'Ivoire*, tome 2, pp. 56-57.

³Marc Ziké, *op cit*, p.21.

0,80 et 1 franc CFA. La culture du café et du cacao n'était donc pas une activité rémunératrice et intéressait peu les planteurs africains notamment les Ivoiriens.

Ainsi, l'administration coloniale dans le souci de fournir la matière première à la métropole a beaucoup encouragé les populations par la création des coopératives en Afrique Occidentale française. C'est seulement après que les planteurs ivoiriens, comme ceux des autres pays africains, ont commencé à s'intéresser à la culture du café et du cacao.

A propos de cette période, Houphouët-Boigny déclara : « la colonisation avait voulu nous lancer dans les cultures du café et du cacao par des méthodes de lenteur ». Des « spécialistes qui avaient appris dans les grandes écoles d'agriculture de la métropole la culture du blé, des pommes de terre et qui ignoraient tout du cacao et du café, voulaient transposer ici les méthodes culturelles de chez eux. Pendant ce temps, les colons développaient leurs productions. Si, à cette époque, nous avions croisé les bras... Nous serions parvenus à l'indépendance dans des conditions extrêmement difficiles »⁴.

Depuis cette période jusqu'au seuil de l'indépendance, les populations rurales ainsi que les nouvelles élites ivoiriennes ont pris conscience de l'importance des cultures d'exportation pour l'économie nationale. Dès l'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance, le 7 août 1960 le président Houphouët-Boigny a défini une politique fondée sur un certain nombre d'options fondamentales. Il a également mis en place des structures et dégagé des moyens financiers très importants pour les producteurs de café-cacao pour maximiser la production ivoirienne parce qu'il ne « voulait pas que la Côte-d'Ivoire soit un des pays les plus pauvres de l'Afrique mais, qu'au contraire, elle puisse sortir du sous-développement par le travail dans l'union et la discipline de tous ses fils »⁵.

L'année 1910 marque la création des coopératives dans cette partie de l'Afrique pour organiser les différents acteurs de la production. De façon insignifiante dès sa création, les coopératives ont connu une évolution spectaculaire jusqu'en 1983 d'où le choix de cette année.

Il s'agit pour nous dans cette étude de montrer comment les coopératives en Côte d'Ivoire ont-elles évolué de 1910 à 1983 ?

Pour mener à bien cette étude, nous avons eu recours aux sources archivistiques et imprimées ainsi que des ouvrages généraux. A travers les différentes données, nous avons recueilli des informations susceptibles qui nous ont permis de traiter ce thème.

De tout ce qui précède, il sera question de faire l'historique des mouvements coopératifs de 1910 à 1969 et montrer leur évolution de 1969 à 1983.

I – RAPPEL HISTORIQUE ET OBJECTIFS DES COOPERATIVES AGRICOLES (1910- 1969)

1 - Origines des coopératives agricoles

Le mouvement coopératif a débuté en Afrique occidentale française en 1910 par la création des (S.I.P)⁶ par l'administration coloniale transformées en 1945 en "Sociétés Africaines de Prévoyance" puis en "Sociétés de Prévoyance".

Organisées par l'administration coloniale, avec adhésion et versement d'une cotisation obligatoire, elles privilégiaient l'activité commerciale par rapport à la promotion des paysans.

En 1953 les SIP sont remplacées par les "Sociétés Mutuelles de Production Rurale" (SMPR) qui devinrent en 1958 les "Sociétés Mutuelles de développement Rural (SMDR).

En 1959, à la veille de l'indépendance, fut mise en place une Société d'Etat, Centre National de la Coopération et de la Mutualité Agricole (CNCMA). Celui-ci, par l'intermédiaire des "Centres de Coopération et de Coordination Agricole" (CCCA), fut chargé de la promotion des coopératives, de la formation des producteurs, de

⁴Pierre Cheynier, *Yamoussoukro cœur de la Côte-d'Ivoire*, éditions Fraternité –Hebdo, Abidjan, 1985, pp. 37-41.

⁵ Interview du Président Houphouët Boigny à Radio Canada en avril 1978, reprise par Fraternité Matin, 15,16, 19 et 20 juin 1978

⁶ S.I.P. : Sociétés Indigènes de Prévoyance

l'écoulement des produits (principalement café et cacao) et de l'approvisionnement en produits phytosanitaires. Ces centres de coopération et de coordination agricole sont appelés à se substituer à toutes les structures coopératives existantes pour produire plus.

En 1964, le gouvernement a procédé à la liquidation du CNCMA. Il existe alors en Côte- d'Ivoire vingt-trois (23) coopératives et environ 800 groupements pré-coopératifs.

La tutelle du mouvement coopératif a été confiée à un service puis à une sous-direction du Ministère de l'Agriculture et le Développement Agricole à des Sociétés d'Etat spécialisées par produits (SATMACI, CIDT...).

La loi 66-251 du 5 Août 1966 donne un statut général à la coopération en Côte- d'Ivoire. Les coopératives sont des Sociétés civiles, à capital et personnel variables qui peuvent constituer des unions.

Il est prévu une étape pré-coopérative obligatoire. Le Groupement à Vocation Coopérative (G.V.C) qui possède également les personnalités morale et civile.

Cette période probatoire devait permettre aux membres de se former à la coopération et se familiariser avec les problèmes de comptabilité et de gestion.

Initialement prévu pour une durée impérative de trois (3) ans, avant dissolution ou agrément comme coopérative, le G.V.C. devait évoluer vers un statut plus autonome, avec sa propre identité, et devenir en fait la base même des coopératives ivoiriennes :

- Comme une coopérative, le G.V.C. est une société civile, le délai probatoire est renouvelable (loi modificative de 1972), la possibilité de constituer des Unions de G.V.C. mixtes, G.V.C./personnes morales (loi de 1977).

- Les coopératives à forme commerciale peuvent se constituer directement sans passer par l'étape du G.V.C. (loi de 1977).

En 1969 est créé le Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives (C.N.P.E.C) ou G.V.C. Ce dernier a fusionné en 1977 avec l'Office National de Promotion Rurale (ONPR) lui-même créé depuis 1973 dans un contexte de régionalisation des actions de développement fixées par le plan 1974 – 1975.

Pendant cette période, l'Etat a promulgué une série de mesures d'accompagnement propres à créer un environnement favorable et incitateur pour un meilleur développement de la coopérative. Cette politique vise un certain nombre d'objectifs.

2- Les objectifs des coopératives

Comme toutes structures, les mouvements coopératifs visaient plusieurs objectifs. Il s'agit entre autres :

- «la fixation de "différentiels" précisant chaque année les prix des produits agricoles café, cacao, à chaque stade de la commercialisation et de la transformation. Ce différentiel garantit aux paysans un prix bord champ pour leurs produits vendus aux G.V.C. et un revenu brut (primes) pour les G.V.C. accomplissant tout ou partie des activités prévues par ces différentiels ;

- la politique de crédit menée par la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) qui accorde aux paysans regroupés en G.V.C. des conditions préférentielles d'accès à l'emprunt ;

- des facilités fiscales en faveur des G.V.C., Unions de G.V.C. et coopératives ;

- la sensibilisation et l'information quotidienne par le biais des mass-médias (presse écrite, parlée et télévisée, Coupe Nationale du Progrès). »⁷

En 1981 l'ONPR est dissout et le dispositif public d'encadrement est réorganisé. C'est ainsi que le suivi et l'animation de base du mouvement coopératif ont été confiés aux différentes sociétés de développement régional ou sectoriel et qu'un organisme de coordination a été créé au sein même du Ministère de l'Agriculture, la "Direction de la Mutualité et de la Coopération" (DMC).

Les coopératives ont participé au développement du café et du cacao à travers les objectifs qui leur étaient assignés. Cependant, il est aussi important de montrer les actions menées sans toutefois oublier leur évolution de 1969 à 1983.

⁷Marc Ziké, op cit, p.21-23.

II-ACTIONS ET EVOLUTION DES COOPERATIVES (1969-1983).

1- Les actions menées

L'Administration coloniale ,dans le but de fournir à la métropole les matières premières pour son développement , a créé des coopératives agricoles notamment dans le domaine du café et du cacao .En effet ,la création des coopératives devrait permettre aux paysans de mieux s'organiser pour davantage produire en approvisionnant la métropole et avoir aussi des revenus monétaires pour subvenir à leurs besoins vitaux.

Ainsi après l'indépendance de la Côte-d'Ivoire, le Président Félix Houphouët-Boigny, dans le souci de faire de l'agriculture le pilier de l'économie du pays⁸, a emboité le pas aux colonisateurs pour pérenniser leurs actions. Il s'est investi résolument dans les mouvements coopératifs en leur accordant une part importante des revenus et leur permettant de jouer un certain nombre de rôles. C'est après l'indépendance que les coopératives ont connu un essor sur l'ensemble du territoire national.

Selon le président, les paysans devraient s'organiser en coopérative pour constituer une force de production dans tous les domaines agricoles⁹. C'est dans cette optique que dans toutes les régions de production de café et de cacao des coopératives ont été créées. L'action première de celles-ci étaient d'acquérir un véhicule de ramassage de produit pendant les traites pour les acheminer dans les centres de coopératives ou les produits seront pesés et vendus.

L'avantage d'appartenir à une coopérative est que sans moyen, le camion du GVC pouvait aller chercher le produit et payer les frais après leur vente. Cela permettait aux adhérents de ne pas s'inquiéter quant à l'acheminement des productions et pouvaient aussi bénéficier de plusieurs avantages. Il s'agit entre autres des prêts pour assurer la rentrée scolaire de leurs enfants et des primes liés aux tonnages des produits vendus à la fin de la traite.

A la fin de celle-ci, un bilan est fait pour faire le point de la traite et des actions menées par la coopérative. Si la coopérative a engrangé des bénéfices, elle peut contribuer au développement du village par la construction des écoles et à l'achat d'autres véhicules pour les activités à venir car par manque de camions certains planteurs sont obligés de rester au campement pendant les fêtes pour surveiller leurs produits dans la mesure où la demande en camions à l'approche des fêtes de fin d'année est forte. La coopérative est tenue de répondre aux besoins des adhérents et même de la population de façon générale.

Dans toutes les régions du pays, les populations ont créé des coopératives agricoles à telle enseigne que le mouvement coopératif a pris une ampleur nationale eu égard aux différents services rendus dans tous les villages.

2-Evolution des coopératives de 1969 à 1983

Les coopératives, après un laxisme dès leur mise en place ont connu un essor considérable .Cette évolution est le fait d'une prise de conscience des paysans liée aux campagnes de sensibilisation des dirigeants de l'époque. Ainsi les tableaux (1 à 4) donnent un aperçu de l'évolution des GVC par région agricole et au niveau national.

⁸DIAN (B) : *L'économie de plantation en Côte-d'Ivoire forestière*, Abidjan, Dakar, Lomé, NEA, 1985, p. 225.

⁹SAWADOGO (A) : *L'Agriculture en Côte-d'Ivoire*, Paris, PUF, 1977, p.140.

Tableau 1 : Groupements à Vocation Coopérative (GVC) de 1969 à 1983 de Café – Cacao

Campagne	Nombre de GVC	Nombre d'adhérents	Tonnage commercialisé (tonne)			Chiffre d'affaires Millions CFA	Prime (2) millions CFA
			Cacao	Café vert (1)	Total		
1969 – 1970	93	6 640	660	33
1970 – 1971	311	...	8 938	10 056	18 994	1 930	123
1971 – 1972	914	...	28 323	25 390	53 713	5 401	317
1972 – 1973	1 586	...	29 091	39 859	38 950	7 131	413
1973 – 1974	1 472	...	33 277	30 037	63 314	7 651	386
1974 – 1975	1 571	86 894	48 148	45 041	93 189	15 854	672
1975 – 1976	1 440	79 003	52 173	49 811	101 984	17 337	735
1976 – 1977	1 658	86 467	51 252	56 617	107 869	20 291	875
1977 – 1978	1 655	86 552	62 650	39 345	101 995	26 247	812
1978 – 1979	1 664	91 342	61 781	53 230	115 011	28 412	968
1979 – 1980	1 604	81 684	58 729	69 531 (1)	128266 (1)	32 127	1 122
1980 – 1981	1 828	84 279	60 368	116 433	176 801	37 077	1 428
1981 – 1982	2 053	96 313	78 571	107 703	186 274	41 085	1 825
1982 – 1983	2 484	149 962	73 794	142 301	216 095	45 584	2 156

Source : Annuaire Rétrospectif de Statistiques Agricoles et Forestières 1900 – 1983, Tome 1, l'agriculture et la forêt dans l'économie ivoirienne, 149p, p 131.

Notes : (1) café vert jusqu'en 1978, café cerises à partir de 1979/80
(2) Primes = recettes des GVC

Ce tableau nous présente l'évolution des GVC de 1969 à 1983. Parti d'un nombre insignifiant de GVC soit un total de 93 à partir de 1969 au niveau national, ce nombre ne va cesser d'augmenter. Cette augmentation est liée au fait que tout mouvement a des débuts difficiles car les populations ne voyaient pas d'intérêt en se mettant en coopératives. Mais à partir des années 70, on assiste à un développement spectaculaire des GVC sur l'ensemble du territoire.

Cela s'explique par la politique des dirigeants ivoiriens qui encourageaient les organisations agricoles dans l'intérêt des populations. Le nombre des GVC a augmenté de même que les adhérents. Ainsi les chiffres avaient même dépassé les attentes des dirigeants qui au départ n'étaient pas compris par les populations. L'une des stratégies mise en place par les dirigeants était de récompenser les meilleures coopératives par rapport à la qualité des produits et aux tonnages enregistrés. Ce fait a motivé la création de plusieurs coopératives et la multiplication du nombre d'adhérents qui passe de 86 994 membres de 1974 -1975 à 96313 de 1981 à 1982. Cela a influencé les différentes productions et les planteurs ont amassé assez d'argent.

Tableau 2 : Groupement à Vocation (GVC) (1970-1975)
Café – Cacao
Nombre de GVC et d'adhérents par départements

SIFOE, Revue électronique d'Histoire de BOUAKE N°4, Décembre 2015.

DEPARTEMENTS	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	Nombre d'adhérents
	Nombre de GVC					
Abengourou	9	25	40	56	92	2 537
Abidjan	76	146	150	177	157	9 719
Aboisso	11	36	45	50	54	4 836
Adzopé	46	51	72	75	66	4 106
Agboville	46	65	65	63	70	6 000
Biankouma	-	15	15	-	-	-
Bondoukou	3	8	41	35	75	4 642
Bouaflé	-	3	28	42	45	2 606
Bouaké	25	22	87	70	103	4 139
Daloa	10	38	62	61	67	1 948
Danané	-	61	178	266	266	13 559
Dimbokro	66	95	173	150	252	11 167
Divo	8	100	189	196	158	9 248
Gagnoa	-	15	13	20	22	1 442
Guiglo	-	113	111	99	53	3 790
Katiola	-	1	-	-	-	-
Man	10	119	280	94	31	4 893
Sassandra	1	1	37	18	60	2 262
TOTAL	311	914	1 586	1 472	1 571	86 894

Source : Annuaire Rétrospectif de Statistiques Agricoles et Forestières 1900 – 1983, Tome 1, l'agriculture et la forêt dans l'économie ivoirienne, 149p, p 131.

Le tableau n°2 est relatif au nombre de GVC et d'adhérents par département très différent du premier qui montre la tendance au plan national. En effet on remarque qu'au début c'est-à-dire de 1970 à 1973, le nombre de GVC était faible. Cette insuffisance s'explique par une certaine lenteur au niveau des populations. Au départ, elles étaient habituées aux méthodes des GVC dans l'achat et l'octroi des crédits qui souvent prenaient assez de temps. Avec l'arrivée de nouveaux acheteurs notamment les Libanais et les Syriens qui payaient directement les produits avec les paysans, ceux-ci vont se détourner des GVC afin de percevoir immédiatement leur argent après la vente. Mais à partir de 1974, les choses ont évolué de façon rigoureuse tant au niveau des GVC qu'au niveau des adhérents. Ce qui résulte de la motivation et des stratégies mises en place par les dirigeants et ce message sera bien perçu par les différents acteurs notamment les paysans.

Tableau 3 : Groupement à Vocation Coopérative GVC (1975-1979)
Café – Cacao
Nombre de GVC et d'adhérents par département

SIFOE, Revue électronique d'Histoire de BOUAKE N°4, Décembre 2015.

DEPARTEMENTS	1975 – 76		1976 - 77		1977- 78		1978 - 79	
	Nombre de GVC	Nombre d'adhérents	Nombre de GVC	Nombre d'adhérents	Nombre de GVC	Nombre d'adhérents	Nombre de GVC	Nombre d'adhérents
Abengourou	95	3 845	90	3 332	91	3 766	88	2 938
Abidjan	148	10 387	159	10 102	141	10 541	123	11 564
Aboisso	49	4 412	59	5 312	66	6 538	47	6 538
Adzopé	68	4 415	63	4 396	74	5 633	55	3 812
Agboville	76	6 400	73	5 823	70	6 131	69	6 131
Biankouma	2	95	41	1 656	52	...	5	255
Bondoukou	119	5 962	162	6 707	154	8 104	180	9 024
Bouaflé	58	2 820	61	5 981	63	7 716	82	6 950
Bouaké	146	5 820	177	7 972	151	7 091	162	7 767
Daloa	79	2 825	116	2 935	164	5 688	250	6 895
Danané	55	1 957	15	2 075	26	...	29	815
Dimbokro	228	12 290	324	14 509	218	11 556	197	11 228
Divo	148	8 426	173	8 328	150	8 417	133	6 824
Gagnoa	54	2 183	54	3 485	79	5 371	68	4 506
Guiglo	47	3 710	15	379	15	...	61	728
Katiola	-	-	1	60	-	-	-	-
Man	32	1 913	74	3 373	141	...	115	5 367
Sassandra	36	1 471	-	-	-	-	-	-
Séguéla	-	-	1	42	-	-	-	-

TOTAL	1 440	79 003	1 658	86 467	1 655	86 552	1 664	91 342
-------	-------	--------	-------	--------	-------	--------	-------	--------

Source : DMC (rapport d'activités 1982 - 1983)

A travers ce tableau n°3, l'on voit facilement l'évolution des GVC au niveau départemental de même que les adhérents. En effet, en 1975 le nombre total de GVC, qui était de 1440, a évolué pour atteindre 1658 en 1976-1977 avant de décroître de 1977-1978 à 1655 et remonter ensuite à 1664 en 1978-1979. Cette baisse du nombre de GVC résulte du manque de motivation dû à la chute des prix des produits. Le constat qui est fait est que paradoxalement, le nombre d'adhérents va considérablement augmenter pendant cette période allant de 79.003 de 1975 à 1976 à 91.342 en 1979. Cela s'explique par le fait qu'au moment de la fermeture des GVC dans certaines régions, quelques planteurs qui au départ n'étaient pas inscrits ont fait leur adhésion en raison des bénéfices obtenus par leurs prédécesseurs. Il s'agit entre autres des primes relatives aux tonnages, des prêts scolaires et surtout le ramassage des productions des campements au village. Tels sont les éléments qui ont motivé de nouvelles adhésions au sein des GVC.

Tableau 4 : Groupement à Vocation Coopérative GVC (1979-1983)
Café – Cacao
Nombre de GVC et d'adhérents par départements

DEPARTEMENTS	1979-80		1980-81		1981-82		1982-83	
	Nombre de GVC	Nombre d'adhérents	Nombre de GVC	Nombre d'adhérents	Nombre de GVC	Nombre d'adhérents	Nombre de GVC	Nombre d'adhérents
Abengourou	89	4 291	84	2 573	71	3 177	72	4 347
Abidjan	121	12 403	99	9 088	114	9 788	154	13 903
Aboisso	14	2 173	45	3 275	42	4 142	71	12 937
Adzopé	57	5 739	59	5 942	69	7 349	60	5 657
Agboville	66	6 131	62	5 815	68	5 990	71	6 564
Biankouma	23	205	58	2 803	66	3 293	78	4 045
Bondoukou	180	9 140	146	2 241	190	4 333	232	14 162
Bongouanou	-	-	-	-	-	-	64	3 782

SIFOE, Revue électronique d'Histoire de BOUAKE N°4, Décembre 2015.

Bouaflé	51	3 544	97	3 645	122	4 448	181	9 614
Bouaké	145	6 688	202	7 798	216	6 401	193	10 780
Daloa	195	4 913	227	5 103	268	6 882	217	6 585
Danané	43	650	64	3 078	103	8 925	85	5 482
Dimbokro	208	9 361	150	9 565	167	8 163	1 102	4 927
Divo	181	6 063	165	9 304	173	4 330	131	5 734
Gagnoa	91	5 016	107	6 273	118	5 123	145	9 572
Guiglo	-	-	77	435	74	3 402	94	4 303
Issia	-	-	-	-	-	-	118	5 084
Lakota	-	-	-	-	-	-	49	2 656
Man	140	5 367	160	6 185	165	9 020	224	12 729
Oumé	-	-	-	-	-	-	41	1 760
Sassandra	-	-	20	926	22	1 131	18	1 614
Séguéla	-	-	4	137	5	416	18	245
Soubré	-	-	-	-	-	-	66	3 480
Touba	-	-	2	93	-	-	-	-
TOTAL	1 604	81 684	1 828	84 279	2 053	96 313	2 484	149 962

Source : DMC (rapport d'activités 1982 - 1983)

Il ressort de ce quatrième tableau que les GVC et le nombre d'adhérent ont évolué au fil des années même si dans certains départements les chiffres n'ont pas été obtenus par manque de données. Mais cela n'entrave en rien l'évolution des structures et l'augmentation des membres. Ainsi de 91342 en 1978-1979 au niveau des membres, le nombre est largement passé à 149 962 de 1982 à 1983. Cette augmentation est le fait, en plus des avantages inhérents à l'adhésion, de la politique des dirigeants qui ont voulu faire du café-cacao le pilier de l'économie. C'est dans cette optique que des campagnes de sensibilisation sont faites pour inculquer

aux paysans l'esprit coopératif. Il en est de même pour les GVC qui ont considérablement évolué passant de 1664 en 1978-1979 à 2484 en 1982-1983.

Aussi est-il nécessaire de signaler que l'une des mesures incitatives a été le prix du café-cacao. En effet en 1979-80 jusqu'en 1982 -1983, le cacao est passé de 300frs CFA à 350frs CFA. Ce qui a attiré les planteurs vers les GVC pour en tirer profit.

CONCLUSION

Au regard de cette étude, il ressort que les coopératives ou les GVC en Côte-d'Ivoire ont joué un rôle fondamental dans le domaine agricole. Les statistiques relatives aux GVC et aux adhérents, au niveau national et départemental, montrent que le mouvement coopératif en Côte- d'Ivoire a connu des débuts très difficiles qui résultent de la méconnaissance des planteurs. Mais au fur et à mesure de l'évolution des activités des Gicles mentalités qui, au départ, étaient réfractaires au changement allaient s'accorder pour la création des mouvements coopératifs. Il est à signaler que les GVC ont connu une évolution tant au niveau de leur nombre que des adhérents. C'est ainsi que jusqu'en 1983, la Côte-d'Ivoire a enregistré 2 484 GVC avec un important nombre d'adhérents estimé à 149 962 membres.

BIBLIOGRAPHIE

1-Sources d'archives

Série QQ : Affaires économiques

- ANCI, QQ-VI-33-85 (3561) : Rapports trimestriels au sujet de la situation économique et commerciale de la Côte - d'Ivoire, 1928-1930.
- ANCI, QQ-VI-16-234 (5014) : Rapport sur la situation économique, commerciale, agricole et zootechnique de la Côte-d'Ivoire 1932.
- ANCI, QQ-IV-35-124 (3445) : Question économique concernant le crédit Agricole.
- ANCI, QQ-XI-5-144 (1833) : Arrêté du 31 mai 1930 réorganisant les chambres de commerce en AOF 1935.
- ANCI, QQ-VI-37-101 (3533) : Affaires commerciales en général : principes, règles et réorganisation des chambres de commerce.

2-Sources imprimées

INSTITUT FRANCAIS DU CAFE ET DU CACAO (IFCC) : *Rapport d'activités 1976*, Paris, IFCC
SATMACI : *Département café-cacao : rapport annuel, 1975-1978*, 98 p.

3-Ouvrages généraux

- COLIN (J.L) : *Etude socio-économique d'une subdivision : Bongouanou (Côte d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, 1990, 284 p.
: *Analyse économique de la dynamique des systèmes productifs agricoles en basse Côte-d'Ivoire : note méthodologique*, Montpellier, ORSTOM, 1987, 23 p.
: *La mutation d'une économie de plantation, contribution à l'analyse de la dynamique des systèmes productifs agricoles villageois en basse Côte - d'Ivoire*, Montpellier, ORSTOM, 1987, 537 p.
- CHAUVEAU (J.P) : *L'économie de plantation villageoise café et cacaoyère en Côte d'Ivoire : les leçons de l'histoire*, Petit-Bassam (Abidjan), ORSTOM, septembre 1984, 10 p.
- CHAUVEAU (J), DOZON (J.P) : *La colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, ORSTOM, 1985, 21 p.

- DIAN (B) : *L'économie de plantation en Côte-d'Ivoire forestière*, Abidjan, Dakar, Lomé, NEA, 1985, 458 p.
- GASTELLU J-M ., *Riches paysans de Côte- d'Ivoire*, Paris, 1989, l'Harmattan, 178p.
- GASTELLU J – M., et Epifanio BACA TUPAYACHI, *Le marché dans les économies paysannes*, ORSTOM, 1994,254p.
- SAWADOGO (A) : *L'Agriculture en Côte-d'Ivoire*, Paris, PUF, 1977, 367 p.
- SEDES, *Analyse régionale des comptes économiques pour les années 1975 à 1979.Evolution économique des régions (Côte-d'Ivoire)*, Paris, SEDES, 1983, 50 p.
- ZIKE (M) : *La rébellion ivoirienne contre les multinationales*, édition Ami, Abidjan, 1990, 188 p.

LUTTE CONTRE LA FIEVRE JAUNE EN AFRIQUE DE L'OUEST (XIXe –XXe SIECLES)

ALONOU Kokou Benjamin

Enseigneur Chercheur Département d'Histoire et Archéologie Université de Lomé (Togo)

Email alonoukokou@yahoo.fr

Résumé :

La fièvre jaune est une hépatonéphrite aigüe due à un flavivirus (virus amaril), transmis par des moustiques. Cette arbovirose tropicale sévit en Afrique intertropicale et dans le bassin de l'Amazonie. Le réservoir du virus est le singe.

Les cas de fièvre jaune ont apparemment été relativement rares dans l'ancienne Afrique française jusqu'en 1906 (22 cas). Ainsi en 1941, un décret départemental rend obligatoire la vaccination antiamaril par scarification pour l'ensemble de la population militaire et civile d'Afrique occidentale française.

En 1942, la fièvre jaune disparaît pratiquement des colonies d'Afrique occidentale et équatoriale française grâce à ce programme de vaccination obligatoire mis en place.

Mais en 1961, un constat a été fait sur une incidence élevée d'encéphalite post-vaccinale chez les enfants de moins de 10 ans provoqué par le vaccin neurotrophe français. Ce vaccin n'est plus recommandé. Il est remplacé par le vaccin 17 D qui demeure le seul type de vaccin antiamaril fabriqué. Cette étude chronologique des épidémiologies de la fièvre jaune vise à mettre en exergue les principales phases (période coloniale et postcoloniale) de lutte contre les épidémies de la maladie et les facteurs de sa réémergence.

Mots- clés : vaccination- prévention - campagne de masse- réémergence – éradication.

Abstract:

Yellow fever is an acute epidemic caused by flavivirus (amaril virus), and transmitted by mosquitoes. This tropical arbovirus is widespread in inter-tropical Africa and in the Amazon basin. The virus carrier is a monkey. Therefore, in 1941, a departmental order made necessary the antiamaril vaccination by scarification for the whole military and civil population from the French West Africa. In 1942, yellow fever disappeared from colonies of French West Africa and French Equatorial Africa owing to the mandatory vaccination program. But in 1961, it was recognized that there is a high incidence of post-vaccine encephalitis in children less than 10 years due to the French neurotropic vaccine. Since then, such a vaccine has been recommended any more. It is since 1980 that this vaccine has been replaced by the vaccine 17 D that remains the only produced antiamaril vaccine.

The present chronological study of yellow fever epidemiology aims at highlighting the main stages in fighting against epidemics of yellow fever disease and factors of its reemergence.

Keywords: vaccine – prevention - mass campaign – reemergence – eradication.

INTRODUCTION

La fièvre jaune est une maladie hémorragique virale aiguë transmise par les moustiques infectés. Le qualificatif « jaune » s'explique par l'ictère (jaune) qui s'observe chez certains malades. Le réservoir du virus est représenté par le singe et le moustique. La transmission se fait par un moustique simiophile, dans une zone géographique tropicale (entre le 15° de latitude nord et 20° de latitude sud).

En Afrique, la fièvre jaune est endémique et sévit surtout en forêt au climat chaud et humide, transmise par *Aedes africanus*. Jusqu'en 1900, sa prévalence était réduite. Depuis le dernier quart du XXe siècle, il est observé une résurgence due à une augmentation de la densité des moustiques. Malgré les mesures de désinsectisation et de vaccination, la fièvre jaune a tendance à réapparaître en ville sous forme épidémique ou sporadique.

Pour freiner la contagion, l'administration coloniale entreprit la prophylaxie de la fièvre jaune. Il reste à comprendre quels étaient les facteurs et les risques potentiels d'être atteint par la fièvre jaune et quelles ont été les mesures prises par les autorités sanitaires pour lutter contre cette endémie ?

Nous voulons faire l'histoire de l'épidémiologie de la fièvre jaune et de mettre en exergue les mesures de lutte contre cette affection en Afrique de l'Ouest. Ce présent article vise également à montrer l'évolution des connaissances et des pratiques médicales en faveur de l'éradication de la fièvre jaune.

Elaborée à partir des travaux de Bres, Chambon, Cordellier et des rapports de l'OMS, cette étude est structurée en deux parties. La première partie traite de l'histoire de la lutte contre la fièvre jaune en Afrique de l'Ouest et la seconde porte sur les stratégies de son éradication.

I- LES PHASES DES EPIDEMIES DE FIEVRE JAUNE DANS LE MONDE

I-1. Epidémiologie avant l'ère de la vaccination (1700- 1930)

L'histoire de la fièvre jaune a été ponctuée de débats passionnés entre médecins. Les discussions sur les causes de la maladie ont agité le monde médical et chacun y allait de son école. Les médecins, malgré leurs efforts, ne sont pas parvenus à endiguer l'extension de la maladie ni à soigner les malades encore moins à prévenir l'infection amarile. Les connaissances sur ce fléau restaient floues.

Les premières épidémies de fièvre jaune remontent au début des années 1600. Les ont été observées à Cuba, à Saint-Domingue, aux Antilles, aux Barbades et en Afrique occidentale (Baldacchino et Bertagnoli 2002 : 325). Mais les premières descriptions réelles de la maladie n'ont été faites qu'en 1648 au Mexique (Yucatan) et dans les Antilles françaises. De nombreuses épidémies de fièvre jaune furent alors reconnues à travers le monde et notamment dans le golfe du Mexique, considéré à l'époque comme le berceau originel du typhus amaril (Baldacchino et Bertagnoli 2002 : 354).

C'est Schotte qui, en 1782, publia le premier rapport clinique sur l'épidémie de fièvre jaune survenue au Sénégal en 1778 : « ... Les vomissements continuaient... Ils devenaient verts, bruns et enfin noirs, coagulant en petits grumeaux... Une diarrhée permanente, accompagnée de coliques, apparaissait alors, provoquant l'émission d'abondantes selles noires et putrides... La peau se couvrait de pétéchie... » (Saluzzo, et al. 1980 : 315).

En 1878, selon le Dr Bemiss, médecin américain, « la fièvre jaune doit être rangée parmi les autres maladies épidémiques dont les poisons spécifiques sont transportés et disséminés par l'air » (Delaporte 1989 : 46). C'est la théorie des miasmes. Mais elle n'est pas admise par tous et certains scientifiques cherchent une alternative pour expliquer la propagation de la fièvre jaune.

En 1802, dans une lettre publiée dans la Gazette de Philadelphie, un auteur anonyme accuse de minuscules insectes de se loger dans les pores de la peau et de transmettre la maladie comme c'est le

cas de la peste. Il préconise l'utilisation d'huile d'olive dans l'alimentation et les bains afin de lutter contre ces insectes (Delaporte 1989 : 48).

En 1848, le Dr Nott, médecin et anthropologue américain, dément la théorie des miasmes et évoque la dissémination de la fièvre jaune et du paludisme par « des insectes véhiculés par le vent », comme les moustiques (Robertson Hullet al. 1996 : 1156).

En 1854, Beuperthuy, médecin français, soupçonne un moustique vénézuélien le « Zancudo bobo » dans la genèse du typhus amaril. Il présente d'ailleurs ses travaux à l'Académie des Sciences de Paris mais celle-ci ne leur accorde aucun intérêt. Pourtant ce moustique correspondrait à l'actuel *Aedes aegypti*, vecteur domestique avéré de la fièvre jaune (Baldacchino, et Bertagnoli, 2002 : 256).

Finally, en 1881, un médecin cubain, Carlos Finaly, émet l'hypothèse de la transmission de la fièvre jaune par un moustique appelé *stegomyia fasciata*, actuel *Aedes aegypti*. Il fait alors piquer des individus sensibles par des *Aedes aegypti* infectés mais aucun ne manifeste le moindre signe de la maladie.

Finaly ne parvient donc pas à prouver sa propre théorie qui restera ignorée pendant près de vingt ans. En effet, à l'époque, les esprits ne sont pas disposés à concevoir que des maladies graves telles que la fièvre jaune puissent être véhiculées par des insectes et ils mettent plus facilement en cause les mauvaises conditions de vie rencontrées dans certaines localités (Baldacchino, et Bertagnoli, 2002 : 257).

Ainsi en juillet 1899, à Cuba, survint une nouvelle épidémie qui va nécessiter la mise sur pieds d'une Commission chargée d'étudier la fièvre jaune dans ce pays. Cette Commission sera conduite par Walter Reed (bactériologiste américain) et composée de James Carroll (médecin américain), Aristides Agramonte (médecin cubain) et Jesse Lazer (bactériologiste américain). En effet, au cours du dix-septième siècle, le commerce des esclaves liait étroitement l'Afrique occidentale et l'Amérique hispano-portugaise. La fièvre jaune devint l'une des maladies les plus redoutées sur les routes commerciales transatlantiques. Et Sir Walter Scott s'en est inspiré des récits de cette maladie pour écrire la légende du « Hollandais volant », bateau qui hantait les mers dans les parages du Cap de Bonne-Espérance et dont l'équipage avait péri à la suite d'une épidémie de fièvre jaune après que tous les ports lui eussent refusé asile (Cornet et al. 1979 : 65).

Le tableau dressé par Lind (1792) d'une fièvre jaune ayant frappé un bateau au large des côtes du Sénégal en 1768 est généralement considéré comme la première description indiscutable de la fièvre jaune en Afrique. Il ne fournit pas de description clinique de la fièvre jaune mais sa nature amarile est démontrée par le fait qu'elle s'est propagée à tout l'équipage.

En Côte d'Ivoire entre 1852 et 1857, des manifestations épidémiques de l'affection amaril ont frappé plus de la moitié de la population d'origine européenne dans les comptoirs d'Assinie, Bassam et Dabou (Marchoux et Simond : 259). En outre en 1899, une autre épidémie de fièvre jaune marquée par des reprises en 1902 et 1903, s'est abattue particulièrement sur Grand-Bassam atteignant la quasi-totalité de la population d'origine européenne (Bres 1969 : 173). A cette période, la ville de Grand-Bassam était la capitale de la Côte d'Ivoire, alors colonie française. Et c'est à la fièvre jaune que revient l'origine historique importante du transfèrement de la capitale, de Grand-Bassam à Bingerville.

Les épidémies de 1852 et 1853 tirèrent aussi leur importance du fait qu'ils constituaient les premiers cas connus d'apparition de la fièvre jaune en milieu urbain sur le territoire ivoirien. Enfin, l'époque coloniale a été marquée, également de 1930 à 1948, par d'autres manifestations épidémiques de l'endémie amarile, mais en milieu rural où elle a provoqué 70 décès (Lhuillier Sarthouet al. 1985 : 527-528).

Au Sénégal, l'épidémie la plus meurtrière a été celle de 1878 à 1881, qui a emporté 685 Européens sur les 1 300 vivant alors dans cette colonie. Elle tua 22 médecins et pharmaciens coloniaux.

Il faut aussi retenir que l'épidémie la plus étendue dans le temps et géographiquement fut celle qui atteignit à partir de 1920, la côte occidentale d'Afrique. Elle tourmenta les collectivités européennes du Dahomey (actuel Bénin), du Soudan, de la Côte d'Ivoire et de la Gold Coast (Ghana).

Durant les années qui suivent, les épidémies de fièvre jaune se raréfient si bien que selon Leger, en 1925, « la fièvre jaune a cessé d'être le terrible épouvantail d'antan » (Baldacchino et Bertagnoli 2002 : 780). Mais une nouvelle épidémie à Dakar en 1927 attira de nouveau l'attention sur cette maladie pour laquelle l'agent étiologique reste inconnu. Cette grande épidémie de l'Ouest africain de 1927 suscita une coopération scientifique franco-anglo-américaine. Les études se poursuivirent donc en Afrique de l'Ouest, notamment sous l'impulsion de l'Institut Pasteur (Sénégal) et de la fondation Rockefeller (Nigeria). Une équipe américaine composée de Stokes, Mahaffy, Bauer et Philip sur les moustiques et de Nelson et David sur les singes se pencha sur des recherches. Malheureusement, ces recherches en laboratoire n'ont pas été vérifiées sur le terrain.

En Afrique, les chercheurs profitent des avancées de leurs confrères américains et étudient de la même manière les manifestations épidémiques et les foyers endémiques.

Les chercheurs identifient alors plusieurs foyers naturels à l'origine d'épidémies selvatiques de fièvre jaune : ceux du Nigeria, de la Gold Coast (Ghana), de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Sierra Léone en Afrique de l'Ouest.

L'absence d'animal d'expérience fut certainement un handicap pour les travaux de laboratoire sur la fièvre jaune. En 1927, les Drs Mahaffy et Bauer, biologistes, parvinrent à effectuer une transmission extra-humaine de la fièvre jaune en injectant à un macaque le rhésus du sang prélevé chez un patient atteint de cette maladie (un Africain de 28 ans appelé Asibi). La propagation de la désormais célèbre souche Asibi du virus de la fièvre jaune commença également avec cette expérience (Rice C. et al 1985 : 728).

I-2. Les principales étapes de l'utilisation des vaccins Neurotrope français et 17D en Afrique de l'Ouest

En 1927, l'Institut Pasteur de Dakar fit l'isolement d'une des premières souches du virus de la fièvre jaune. En 1928, les organes virulents d'un singe infecté sont transportés en Europe et en Amérique où ils sont mis à la disposition de différents laboratoires sous le nom de « souche française ».

En 1931, on procéda aux premiers essais chez l'homme par injection simultanée d'une suspension de la souche française et d'une certaine quantité de sérum immun humain (l'adjonction de sérum était utilisée pour limiter la virulence potentielle de la souche virale vaccinale).

En 1932, les chercheurs découvrent une nouvelle méthode consistant à inoculer par voie sous-cutanée la souche française modifiée seule sans adjonction de sérum (Delaporte 1989 : 49).

En 1938, de vastes campagnes vaccinales contre la fièvre jaune furent entreprises au Brésil.

Avant le démarrage des campagnes de vaccination de masse en Afrique, on a observé des épidémies de fièvre jaune urbaine à Lagos (Nigeria) en 1925-1926, Accra (Gold Coast) en 1926-1927 puis de nouveau en 1937 et Banjul (Gambie) en 1934-1935. Une grave épidémie éclata au Soudan en 1940, frappant 15 641 personnes et faisant 1627 victimes sur un total de 230 000 habitants du pays. Les estimations établies sur la base des examens sérologiques montrent qu'il y a eu environ 40 000 cas d'infections et que le taux de létalité a été d'environ 10% (Chambon 1967 : 114).

En 1940, une campagne prophylactique de masse fut entreprise au Dahomey (Bénin), en Haute-Volta (Burkina Faso), en Côte-d'Ivoire, en Guinée, au Sénégal, et au Togo.

A la suite des campagnes de vaccination entreprises entre 1940 et 1960, la fièvre jaune disparut progressivement des pays d'Afrique occidentale. Il a fallu donc plus de quatorze ans de campagnes de vaccinations systématiques en Afrique francophone de l'Ouest, de 1940 à 1953, pour atteindre le Zéro

cas par an, enregistré de 1954 à 1960. Mais avec l'arrêt des campagnes de vaccinations systématiques anti-amariles, on a connu la réémergence des épidémies de fièvre jaune en Afrique de l'Ouest. Le lien entre la réémergence des épidémies en Afrique de l'Ouest et l'arrêt des campagnes de vaccinations systématiques devint évident. Cependant, il y a d'autres facteurs qui concourent à la résurgence de la fièvre jaune en Afrique de l'Ouest.

En réalité, on ne connaissait ni la prévalence ni l'incidence exacte de la fièvre jaune en Afrique car, de nombreux cas n'ont pas été reconnus comme tels, et par conséquent n'ont pu être signalés. Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- le manque de connaissances du personnel médical qui est peu familiarisé avec la fièvre jaune ;
- la confusion avec d'autres maladies endémiques, par exemple l'hépatite virale et le paludisme, spécialement au début de la poussée épidémique quand on ne prend pas encore pleinement conscience de la mortalité ;
- l'impossibilité de faire procéder à des examens de laboratoire, notamment histopathologiques ;
- des croyances populaires qui font qu'on doute de la capacité de la médecine occidentale à traiter la fièvre jaune (ictère), au point qu'on fait souvent sortir d'hôpital des malades gravement atteints (Cordellier 1991 : 5).

Par ailleurs, l'accroissement de la circulation du virus amarile en Afrique de l'Ouest fut lié à l'existence d'une proportion importante de sujets non immunisés. Elle s'est aggravée par les migrations humaines volontaires ou forcées de sujets non protégés vers des zones à risque. La recrudescence de la fièvre jaune en Afrique de l'Ouest fut observée principalement dans les pays comme le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal et le Togo, dont les populations ont progressivement perdu la protection assurée par les campagnes de vaccination préventives de masse menées entre 1940 et 1960.

II - EMERGENCE A NOUVEAU DE LA FIEVRE JAUNE EN AFRIQUE DE L'OUEST

En 1965, une épidémie de fièvre jaune se déclara au Sénégal à la fin de la saison des pluies (octobre- mars). Ce foyer épidémique situé à 140 km de Dakar englobe les départements de Diourbel et M'Backé. Cette épidémie atteignit de 2 000 à 20 000 personnes selon les estimations avec une mortalité de 15% parmi les malades, jeunes enfants en majorité (Chambon et Coll. 1967 : 114). Cette épidémie est due à l'existence d'une fraction réceptive importante de la population et la pollution par le vecteur *Aedes aegypti*. Mais aucun argument ne permet de trancher quant à l'origine du virus. Était-il issu d'un foyer selvatique local ou avait-il été introduit à partir d'une zone infectée plus ou moins éloignée ?

En réalité, il s'agissait du type urbain, la transmission ayant été assurée par *Aedes aegypti*, dont la population était liée à la multiplication des gîtes domestiques et péri-domestiques en relation avec le mode de stockage de l'eau (Andral et Bres 1968 : 856). La population atteinte a été en grande majorité les enfants qui n'étaient plus immunisés par la vaccination depuis 1960.

Aussi, les études de la faune sauvage ont finalement permis d'éliminer la possibilité de contamination au contact d'un foyer selvatique local. Par contre, l'origine du virus n'a pu être déterminée d'une façon certaine. Les études sérologiques orientèrent sur la possibilité d'une contamination au niveau d'un foyer permanent du Sénégal oriental ou de la Guinée Bissau (Durieux Boiron et al:114).

En 1969, la fièvre jaune se manifesta simultanément au Nigéria, au Ghana, en Haute-Volta (Burkina Faso), au Mali et au Togo. En Haute-Volta dans le Centre Sud du pays, la bouffée épidémique s'étala sur deux mois environ à la fin de la saison des pluies et fit 136 morts confirmés ou suspects (Compaoré et Sentilhes 1970 : 220). Au Mali, quelques cas sporadiques apparurent dans le Sud- Ouest du pays, avec 5 morts et une vingtaine de cas suspectés (Compaoré 1970 : 232). Au Togo, en 1969 et 1970, quelques cas sporadiques ont été notés (Agbodjan 1970 : 236).

En 1970, au Ghana, au Nigéria et au Togo, seuls des cas sporadiques furent signalés. Les uns pouvant se rattacher épidémiologiquement à la poussée épidémique de 1969 (Nigéria) et d'autres sont produits dans une zone d'endémie bien connue (Ghana). Mais dans d'autres cas, on s'autorisa la question de savoir s'il s'est agi du réveil d'un foyer enzootique ou simplement d'une meilleure surveillance comme ce fut le cas au Togo (OMS1971 : 311).

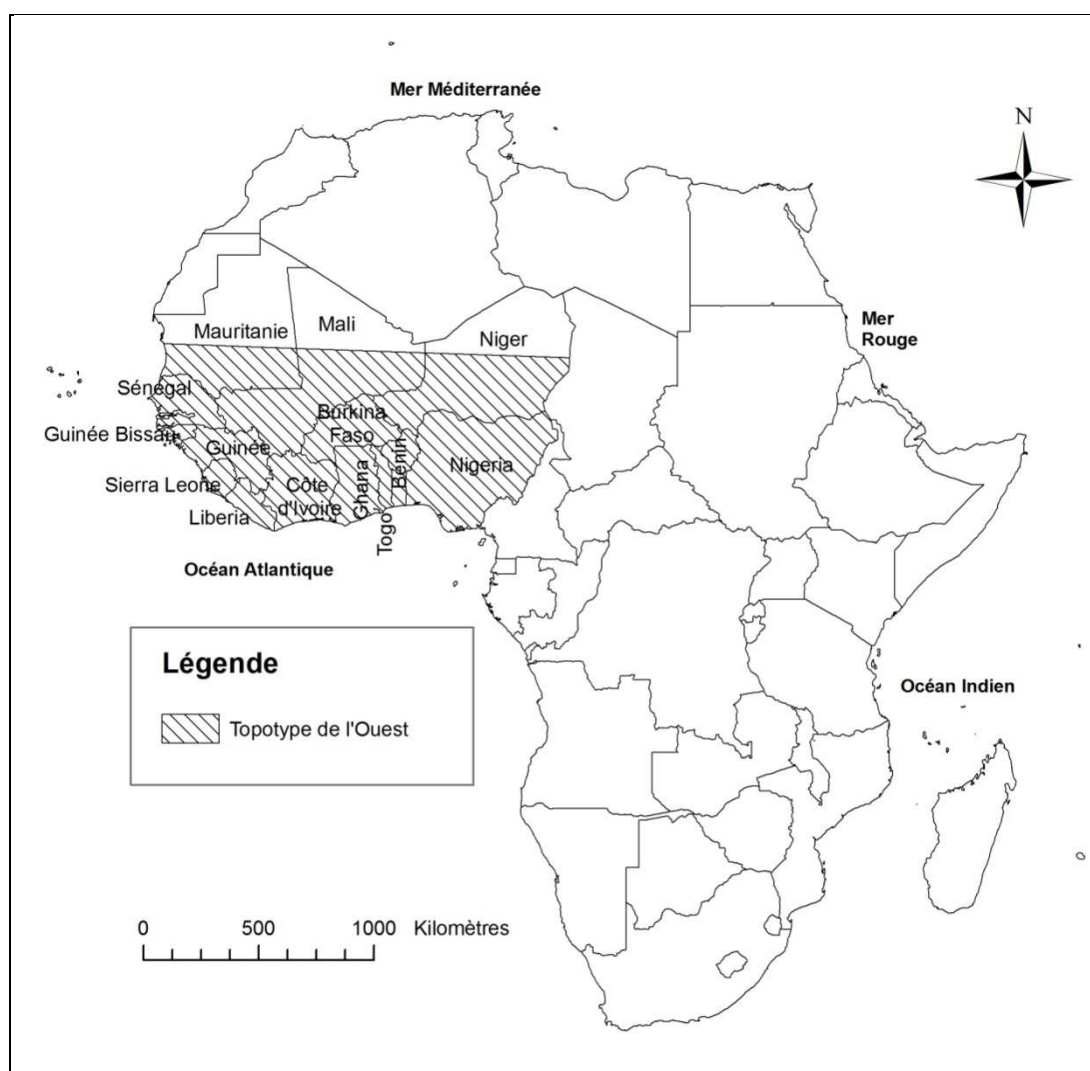
L'analyse de ces différentes manifestations du virus amaril permet de dégager plusieurs aspects épidémiologiques.

Les cas sporadiques survenus au Togo et au Mali se rattachent à un autre type épidémiologique, la fièvre jaune de brousse : la transmission se fait par des vecteurs sauvages. La maladie ne touche dans ce cas qu'une partie de la population, celle qui se rend en forêt ou dans les plantations, là où se trouvent les gîtes de ses vecteurs. Piquant alternativement le singe et l'homme, les moustiques assurent ainsi la sortie du virus de son réservoir selvatique (Roberston et al 1996 : 1158).

En Haute-Volta en 1969, les enquêtes sérologiques effectuées sur un certain nombre de singes montrèrent qu'une forte proportion était porteuse d'anticorps antiamarils (Roberston et al. id.).

L'observation, en 1970, de cas sporadiques survenant un an après la bouffée épidémiologique de 1969 prouve que le virus a trouvé sur place, en dehors de l'homme, les conditions favorables à son maintien. Cette situation ne se retrouva d'une façon à peu près certaine qu'au Nigéria.

Carte N°1 : zones d'endémie et d'épidémie de fièvre jaune en Afrique de l'Ouest



Source : OMS, 1998 : 371

En Afrique de l'Ouest, Il exista une importante population réceptive au sein de laquelle une épidémie pouvait éclater à tout moment si le virus rencontrait une densité suffisante de vecteurs. Le système de surveillance mit en place fut un système d'alerte qui permit le dépistage des cas humains. Il était basé sur un réseau d'hôpitaux sentinelles qui étendaient leur contrôle à toute une région avec le concours des dispensaires et des équipes mobiles situés dans l'aire d'influence de l'hôpital. Cependant, beaucoup d'inconnues demeurèrent encore dans la compréhension de la circulation et du maintien du virus amaril en Afrique de l'Ouest. C'est ce qui explique sans doute la résurgence de la fièvre jaune.

L'analyse des données de l'épidémie du Sénégal en 1965 à Diourbel a révélé que 90% des cas mortels sont survenus chez des enfants de moins de dix ans. Or, l'arrêt de la vaccination des enfants de moins de dix ans avait été décidé en 1960 en raison des risques de méningo-encéphalites dus au vaccin français neurotrope (Chambon 1967 : 115).

Ce vaccin remplacé, plus tard en 1965, par le vaccin 17 D dont les risques d'encéphalites sont minimes, a été maintenu à ce jour. L'inconvénient majeur de ce nouveau procédé était que, désormais, la vaccination ne concernerait plus seulement les populations de l'Afrique francophone de l'Ouest, mais plutôt celles de l'ensemble des 34 pays d'Afrique où la fièvre jaune était endémique (OMS1998 : 371). Cette situation rendit difficile la lutte contre la fièvre jaune par la vaccination systématique des populations, parce que les doses de vaccins distribuées étaient devenues insuffisantes, étant donné qu'en outre, la croissance démographique était marquée. Il en résulta une baisse dramatique du taux de couverture vaccinale qui, évalué en Côte d'Ivoire en 1995, était de 43%. (OMS 1998 : 373). C'est ainsi qu'une vague d'épidémies déferla sur l'Afrique de l'Ouest de 1965 à 1970 : Diourbel au Sénégal en 1965, puis au Mali, au Ghana, en Haute Volta (Burkina Faso), au Togo et au Nigéria, dans l'intervalle de 1969- 1970 (Bres 1969 : 174).

La grande épidémie du Nigéria et celle du Burkina Faso en 1969 auraient dû réveiller les consciences. Les nouvelles autorités nationales, issues des indépendances des années 1960, étaient confrontées à des situations politiques et économiques souvent délicates à gérer. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une politique sanitaire préventive n'apparaissait pas comme une priorité majeure (Perraut Dramé et al ; 1999 : 5).

En réalité,

« Le sérieux obstacle au traitement est que la fièvre jaune est souvent reconnue tardivement. Le diagnostic clinique présomptif peut ne pas être posé même en présence des manifestations classiques de la maladie. C'est particulièrement vrai en cas d'atteinte sporadique ou au début des épidémies. Les cas bénins ne sont presque jamais diagnostiqués cliniquement sauf lorsqu'on peut s'appuyer sur des moyens de laboratoire ou qu'une équipe épidémiologique spécialisée dans la fièvre jaune opère activement dans la région. Souvent, il n'est pas possible de dispenser des soins médicaux convenables et l'on conduit les malades à l'hôpital à un stade tardif à un moment où le traitement risque d'être inefficace. De plus, la plupart des hôpitaux locaux sont sous-équipés et ne disposent pas des installations de soins intensifs qui risquent d'être nécessaires en présence de la fièvre jaune. Comme la fièvre jaune peut survenir dans des régions écartées, le traitement est souvent dispensé dans des conditions qui laissent à désirer » (Cordellier1991 : 6).

Soulignons pour terminer que la fièvre jaune demeure un problème de santé publique pour les pays de la zone d'endémie. La résurgence de la fièvre jaune dans les pays préalablement protégés par les campagnes de vaccination de masse débuta en Afrique équatoriale, avec l'épidémie de 1990 au Cameroun (173 cas) où 79% des victimes étaient des enfants de moins de 10 ans.

Ailleurs, dans les pays n'ayant pas bénéficié de ces campagnes de vaccination massives, l'activité amarile a été plus régulière et plus soutenue, culminant entre 1984 et 1994 au cours d'épidémies multifocales au Nigeria, avec 23 958 cas dont 6350 décès déclarés. Ces épidémies prolongées et difficilement contrôlables, ont touché non seulement les districts à l'intérieur du pays mais aussi les districts camerounais frontaliers¹.

CONCLUSION

La fièvre jaune a marqué l'histoire de l'Afrique occidentale du fait qu'elle a été à la base la mort de beaucoup d'Africains, mais aussi, elle a révolutionné la médecine tropicale.

En effet, la découverte de vaccins anti-amarils a permis d'éradiquer la fièvre jaune de 1941 à 1960, dans les pays d'Afrique de l'Ouest. De nos jours, la fièvre jaune est encore présente en Afrique de l'Ouest où on observe d'ailleurs une recrudescence de la maladie depuis ces vingt dernières années. L'augmentation de l'activité amarile actuellement observée va de pair avec une réinfection des pays par *Aedes aegypti*. Le virus amaril issu d'épidémies selvatiques trouve ainsi dans les villes un milieu propice à sa multiplication rapide avec une population sensible et un vecteur efficace.

En réalité, l'histoire de l'épidémiologie de la fièvre jaune est un bel exemple de démarche scientifique et de dévouement de la part des médecins, des biologistes et des volontaires qui se sont consacrés à la lutte contre cette maladie. Elle montre de plus, comment des maladies anciennes, qui ont été responsables de centaines de milliers de morts, continuent de marquer l'actualité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIE

- AGBODJAN P. 1970 « La fièvre jaune au Togo ». *Rapport final de la 10^e conférence technique de*
- ANDRAL L. BRES P. 1968 : Etudes sur la fièvre jaune en Ethiopie. Etude sérologique et virologique de la faune selvatique. *Bulletin WHO*. Vol.38. pp.855-861.
- BALDACCHINO A. BERTAGNOLI M. 2002 : *Histoire de l'épidémiologie de la fièvre jaune*. Thèse de médecine vétérinaire. Université de Toulouse, 3 409 p.
- BRES P. L.J ; 1969 L'épidémiologie de fièvre jaune au Sénégal. Considérations épidémiologiques. *Médecine. Afrique Noire*. Vol. 16, pp. 173-176.
- CHAMBON L. et COLL. 1967 Une épidémie de fièvre jaune au Sénégal en 1965. L'épidémie humaine. *Bulletin Organisation mondiale de la santé*, Vol 36, pp. 113- 150.
- COMPAORE P. SENTILHES L. 1970. *Considérations épidémiologiques sur l'épidémie de typhus amaril d'octobre 1969 en Haute-Volta. Rapport final de la 10^e conférence technique de l'OCCGE, Bobo-Dioulasso, 20-24 avril 1970 ; Tome I ; pp. 219-231.*
- CORDELLIER R. 1991 : L'épidémiologie de la fièvre jaune en Afrique de l'Ouest. *Bulletin Organisation mondiale de la santé*, Vol 69 pp. 73-84.
- CORNET M. et AL. 1979 : Une poussée épizootique de fièvre jaune selvatique au Sénégal oriental. Isolement du virus de lots de moustiques adultes mâles et femelles. *Médecine et maladies infectieuses*, Vol. 9. pp. 63-66.
- DELAPORTE F. 1989 : *Histoire de la fièvre jaune*. 1^{ère} édition. Paris VI ; Payot, 182, p.
- DURIEUX C. BOIRON H. 1947 : Sur l'existence d'un réservoir de virus amaril animal en Afrique. *Bulletin de Société de pathologie exotique*, Vol.40. pp.111- 118.
- LHUILIER M. SARTHOU J.L. 1985 : Epidémie de fièvre jaune avec transmission interhumaine en Côte d'Ivoire. *Bulletin Organisation mondiale de la santé*, Vol 63. pp. 527- 536p
- OMS. 1971 : *Relevé épidémiologique hebdomadaire ; Vol 46, pp. 309-311.*

¹ Relevé épidémiologique hebdomadaire, N° 29, 22 juillet 2005, p. 255

- OMS. 1988 : *Relevé épidémiologique hebdomadaire* N° 47, Vol 83, pp. 370-372.
- OMS 2011 : *La couverture de la vaccination systématique dans le monde*. REH, 86, pp. 509-513
- PERRAUT R. DRAME I. GIRAULT G. et al. 1999 : Réémergence de la fièvre jaune en Afrique de l'Ouest : Leçons du passé, plaidoyer pour un programme de contrôle. *Bulletin de l'Institut Pasteur de Dakar*. Vol. 2060. pp. 43- 58.
- MARCHOUXE. SIMOND P.L. 1904 : La transmission héréditaire du virus de la fièvre jaune chez le *Stegomyas fasciata*. *Comptes rendus de la Société de Biologie* (Paris) Vol. 59. pp. 259- 260.
- RELEVÉ EPIDEMIOLOGIQUE HEBDOMADAIRE N° 29, 22 juillet 2005, pp. 235- 260.
- ROBERSTON S. HULL et al; 1996: Yellow Fever: a decade of re- emergences. *Journal of the American Medical Association*. Vol, 276, pp. 1157- 1162.
- RICE C; 1985: Nucleotide sequence of yellow fever virus: implications for Flavivirus gene expression and evolution. *Science*, 229, pp. 726-733.
- SALUZZO J. F. et AL. 1980 : Isolement du virus de la fièvre jaune à partir du moustique du groupe *Aedes* (*Stegomyas*) *africanus* en République centrafricaine au cours de l'année 1978. *Annales de virologie*, Vol. 131 : pp. 313-321.
- SANTONI F ; 2003 : Le programme élargi de vaccination : 25 ans demain. *Médecine tropicale* ; 61 ; pp. 177-186.
- SENOUCIK. FAYE P.C. 2011 : Mise en place de groupes techniques nationaux consultatifs pour la vaccination : une appropriation du choix et de la décision des propriétés par les états. *Médecine tropicale*, 71, pp. 363-366.

« LES RESPONSABILITES DE L'HISTORIEN AFRICAIN » OU ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DE SEKENE MODY CISSOKO (1932 – 2012) A LA FABRIQUE DE L'HISTOIRE A DAKAR¹.

BA Idrissa

Maître-Assistant en Histoire médiévale au Département d'Histoire
de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

Email : baidrissa@hotmail.com

Résumé :

SékénéModyCissoko était connu de ses étudiants sous plusieurs surnoms : DioukhaSambala, le diplomate, le Prince du Khasso, le *MansaMody*, ... Sa contribution à la fabrique de l'histoire à l'école de Dakar peut être saisie à travers les témoignages de ses disciples, de ses enseignements, de ses encadrements et, surtout, de ses travaux dans la revue *Afrique histoire*. Il mène des réflexions poussées sur l'historien : son métier, son rôle dans la cité, ... Il apparaît comme un nostalgique du passé, mais qui rêve et œuvre pour une Afrique qui transcende ses échecs, pour réussir à se développer. Sa contribution à la connaissance des grands empires, du Khasso, des hégémonies peules, de l'Islam en Afrique, ... est immense. Il explore de nouveaux champs et domaines de recherche, allant du genre aux relations internationales ; toutes choses qui en font un des maîtres de l'école de Dakar.

Mots-clés : SékénéModyCISSOKO, Ecole de Dakar, *Afrique histoire*, métier d'historien.

Abstract:

SékénéModyCissoko was known of his students under several nicknames: DioukhaSambala, the diplomat, the Prince of Khasso, theMansaMody, etc. His contribution to the creation of history at the school of Dakar can be seized through the testimonies of his followers, his teachings, his supervisions and especially his articles in the review *Africa history*. He leads reflections on the historian: his job, his role in the city, etc. He appears as a nostalgic of the past, but he dreams and works for a continent which transcends its failures and manage to develop itself. His contribution to spreadknowledge of the great empires, the Khasso, the Fula hegemonies, Islam in Africa, etc is immense. He also explores new fields and domains of research, going from gender to international relations. So we can consider him as one of the masters of the school of Dakar.

Keywords: SékénéModyCISSOKO, School of Dakar, *Afrique histoire*, historian job.

¹ Cette citation est de S. M. CISSOKO, avril-Juin 1981, *Afrique histoire*, 02, p. 5. Nous remercions les différents maîtres et collègues qui nous ont donné de précieuses informations sur l'historien SékénéMody CISSOKO : Thierno Moctar BAH, Hamady BOCOUM, Ismaïla CISS, Yakham DIOP, Gana FALL, Rokhaya FALL, Ousseynou FAYE, Penda MBOW, Babacar SALL, Mandiomé THIAM, Ibrahima THIOUB et Abdoulaye TOURE.

INTRODUCTION

Par affection, estime et admiration ses étudiants lui ont improvisé, comme une couronne d'or ou de savoir, plusieurs surnoms, qu'il ne connaissait certainement pas, et par lesquels ils le dénommaient et l'adulaient :

- « *DioukhaSambala* », du nom du souverain du Khasso, avec comme capitale Médine, qui, en 1854, s'allia avec El Hadj Oumar Tall, avant de se raviser, face aux différentes oppressions que ce dernier et ses talibés lui faisaient subir : pillage des comptoirs de ses protégés, arrogance des talibés toucouleurs, destruction de ses champs par le troupeau du marabout, etc. C'est donc, tout naturellement que Dioukha finit de se ranger du côté de Faidherbe. Ce surnom, donné donc par ses étudiants à Sékéné, n'est autre qu'une manière de souligner le refus de compromission de l'historien malien face au complexe de domination des africanistes encore présents à Dakar².
- Le « *diplomate* » tellement il les avait impressionnés par maints qualités : douceur, bonté et générosité, raffinement et élégance³;
- Le « *Prince du Khasso* »⁴ ;
- Le « *Mansa Mody* »⁵.

Il leur était très proche dans un milieu et un espace encore marqués par l'emprise des africanistes ; à telle enseigne, geste rare pour l'époque, qu'il lui est arrivé d'inviter et de recevoir chez lui, dans sa demeure de la route de Ouakam, certains de ses étudiants devenus aujourd'hui de grands historiens : Mamadou DIOUF, Mohamed MBODJ, Penda MBOW, Babacar SALL, etc⁶. Rentré du Gabon où il a servi après le Sénégal, au Mali, il garda cette tradition d'hospitalité à l'endroit de ses vieux étudiants. C'est ainsi qu'il organisa une réception en l'honneur de Penda MBOW et fit spécialement venir, pour l'occasion, des Bozos⁷. Il ressort de leurs discussions un certain éclectisme qui transparait dans sa conception de l'enseignement supérieur qu'il considère comme n'étant pas fait pour les pauvres⁸. Nous nous souvenons nous-mêmes l'avoir rencontré en 1996 à Dakar, au détour du colloque organisé en hommage à Cheikh Anta DIOP pour les dix ans de sa disparition. Il disait au groupe d'amis que nous étions qu'une bonne thèse ne pouvant se faire qu'en France, sous-entendu dans les universités du Nord.

Que dire de Dakar, ou, mieux encore, de l'Ecole de Dakar et de SékénéModyCissoko ? Cette Ecole, pour reprendre Ibrahima Thioub, se définit :

« comme un pôle,... où des spécialistes de diverses disciplines élaborent des savoirs sur les sociétés africaines largement informés dans leur genèse par la montée en puissance du mouvement anticolonial, au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Au-delà de l'activité professionnelle portant sur la production des savoirs selon les règles établies au sein de l'institution universitaire, l'Ecole de Dakar se définit, ... par la volonté affirmée de ses animateurs de dévoiler la falsification délibérément opérée par les savoirs coloniaux portant sur les sociétés africaines⁹. »

Cette Ecole, ce pôle a largement participé au mûrissement de l'historien malien. En retour, Sékéné l'aide pleinement, au département d'histoire et à l'IFAN, où il a servi pendant des années, à la

² Témoignages d'Ousseynou FAYE en date du 30 mars 2015, de Penda MBOW en date du 03 avril 2015 et de Rokhaya FALL en date du 22 octobre 2015.

³ D. S. DIALLLO, Avril-Juin 1981, pp. 61 - 64 et témoignages du Professeur Ousseynou FAYE en date du 30 mars 2015, de Penda MBOW en date du 03 avril 2015 et de Mandiomé THIAM en date du 02 avril 2015.

⁴ Témoignage de HamadyBocoum, le 1^{er} avril 2015.

⁵ Témoignages de Babacar SALL, le 02 avril 2015 et de Penda MBOW, le 03 avril 2015.

⁶ Témoignage de Babacar SALL, le 02 avril 2015.

⁷ Témoignage de Penda MBOW, le 03 avril 2015. Les Bozos sont un peuple de pêcheurs, de langue mandingue, vivant le long du Niger et d'un de ses affluents, le Bani.

⁸ Témoignage de Babacar SALL, le 02 avril 2015.

⁹ I. THIOUB, 2002, p.115.

gestion des structures, à la formation des historiens, à la fabrique des thèmes majeurs qui aident même à la définition de cette école : perspective atlantique, perspective nilotique, perspective saharienne, grands empires, monographies sur les royaumes africains, ... C'est pourquoi, en plus de le situer, comme le fait Boubacar Barry, l'inventeur de l'expression «*Ecole de Dakar*»¹⁰, dans la troisième génération des historiens de cette Ecole, on peut, à juste raison, le considérer, comme l'un des maîtres à penser de l'histoire africaine.

Après avoir fini de cerner l'homme, au travers de son portrait moral, il s'agit, dans un premier temps, de s'intéresser à l'enseignant, qui, au quotidien, patiemment, assure enseignements et encadrements, pour former les historiens de demain. La trajectoire actuelle de ses principaux disciples montre qu'il a réussi cette première mission de l'historien. Dans un second temps, il s'agit de s'intéresser à l'historien, à l'intellectuel et à l'homme engagé, qui, au travers d'une revue, *Afrique histoire*, a décliné et développé, avec force conviction, les idées forces et les thèmes majeurs qui participent, pour reprendre un thème à la mode, à la fabrique de l'histoire à Dakar. Pour mener cet exercice d'ordre historique et historiographique, trois types de sources et de documents ont été utilisées : les enseignements et les encadrements de l'auteur, ses travaux, surtout, sa contribution à *Afrique Histoire* et les témoignages de ses disciples.

1. ENSEIGNEMENTS ET ENCADREMENTS

1. 1. Enseignements

Grâce à l'aide de ses disciples, nous avons pu reconstituer l'essentiel des enseignements assurés par SékénéModyCissoko :

- « Le mouvement omarien », Diplôme universitaire d'études littéraires première année (DUEL I) 1976- 1977¹¹.
- « Histoire des idées politiques en Europe au XVIII^e siècle », Licence 1976- 1977 et 1977-1978¹².
- « Histoire de l'Empire songhay », Certificat de spécialisation en Histoire médiévale, 1977-1978.
- « Le Khasso », Licence, 1977-1978 (?)
- « La révolution française », Licence 1979- 1980¹³.
- « Le Haut Sénégal-Niger », 1979-1980¹⁴.

1. 2. Encadrements

En dépouillant les répertoires des travaux soutenus au département d'histoire de l'Université de Dakar, nous avons pu reconstituer l'essentiel des travaux d'encadrement assurés par SékénéModyCissoko¹⁵ :

- ALIHONHOU, Zingan (1979), « Les femmes et la vie politique au Togo de 1919 à 1939 », mémoire de Maîtrise, 96 pages.

¹⁰ B. BARRY, 1988, p. 17.

¹¹ Témoignage de Gana FALL, le 22 octobre 2015.

¹² Témoignages d'Abdoulaye TOURE, le 31 mars 2015 ; de Babacar SALL, le 02 avril 2015 et de Rokhaya FALL, le 22 octobre 2015.

¹³ Témoignage d'Ismaïla CISS, le 1^{er} avril 2015.

¹⁴ Témoignage de Hamady BOCOUM, le 1^{er} avril 2015.

¹⁵ Voir : le registre en papier qui recense à la bibliothèque du département d'histoire les travaux qui y ont été soutenus ; I. THIOUB (novembre 2009), « Compléments à la bibliographie des travaux universitaires soutenus à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) entre 1988 et 1993 », 18 pages. Voir <http://www.histoire-ucad.org/archives/index.php/repository.html?func=startdown&id=50> et I. THIOUB, O. FAYE, C. KALING, O. N. THIAM et S. SANE (avril 2009), « Liste des mémoires et thèses numérisés », 38 pages. Voir : <http://www.histoire-ucad.org/archives/index.php/repository.html?func=startdown&id=312>.

- BARRY, Mamadou Moctar (1975), « Boubacar Saada Almamy du Boundou 1857-1885 », mémoire de Maîtrise, 160 pages.
- COULIBALY, Babacar (1978), « L'armée toucouleur, du Jihad omarien à la fin de l'Empire », mémoire de maîtrise, 168 pages.
- DIALLO, Mamadou (1979), « Les auteurs portugais et l'évolution des relations entre Portugais et Africains », mémoire de Maîtrise, 117 pages.
- MANE, Mamadou (1975), « Contribution à l'histoire du Kaabu des origines au XIX^e siècle », mémoire de maîtrise, 109 pages.
- NDIAYE, Bandiougou (1983), « L'école française et l'expression (sic)¹⁶ coloniale au Sénégal (1817 – 1903) », mémoire de Maîtrise, 108 pages.
- NDIAYE, El Hadj Mbaye (1982), « Histoire des relations entre les colonies du Sénégal et de la Gambie au XIX^e siècle », mémoire de Maîtrise, 115 pages.
- SARR, Saliou (1980), « Essai d'exploitation ethnographique des sources portugaises sur la Sénégamie atlantique (XV^e et début XVI^e siècle) », mémoire de Maîtrise, 91 pages.

Pour certains titres, le nom de l'encadreur n'a pas été précisé, mais le thème traité et la date de soutenance laissent croire que ces travaux ont été encadrés par SékénéModyCissoko :

- ADISSOBA, Marie-Antoinette (1970), « La presse au Dahomey (1890-1939) », mémoire de maîtrise, 243 pages.
- BA, Birahim (1972), « La société lebu : la formation d'un peuple, la naissance d'un Etat », mémoire de maîtrise, 206 pages.
- BRIERE, Jean-François (1971), « Recueils des traités franco-indigènes conclus dans les rivières du sud et le golfe de Guinée de 1838 à 1870 », mémoire de Maîtrise, 299 pages.
- CARLOS, Jérôme (1970), « L'action de la France sur la « Côte des Popo » (des origines jusqu'en 1887), mémoire de Maîtrise, 120 pages.
- COSME, Kiki Sagbo (1970), « L'établissement de la frontière Dahomey – Nigéria », mémoire de Maîtrise, 175 pages.
- MAIGA, Y. Désiré (1972), « L'enseignement colonial en Haute-Volta de 1920 – 1932 », mémoire de Maîtrise, 105 pages.
- NAPO, Ali Pierre (1970), « L'installation européenne au Togo. Les conquêtes, les délimitations de frontières jusqu'en 1920 », mémoire de Maîtrise, 178 pages.
- NDIAYE, Alioune (1976), « La province du Jander de 1861 à 1885 », mémoire de Maîtrise, 109 pages.
- SANE, Ousmane (1978), « La vie économique et sociale des Goréens entre 1817 et 1848 », thèse de doctorat de troisième cycle, 283 pages.
- SIGURET, Roseline (1967), « Les esclaves dans le sud de Saint-Domingue : caféières et indigoteries du quartier de Jacnel (1757 – 1790) », DES, 113 pages.
- TANDIA, Abdou Khadr (1972), « Bakel et la pénétration française au Soudan (1866 – 1896), mémoire de Maîtrise, 161 pages.
- TRAORE, Alioune (1973), « Cheikh Hamahoullah mystique mauritanien du XX^e siècle », Mémoire de Maîtrise, 164 pages.
- TRAORE, Alioune (1975), « Contribution à l'étude de l'islam : le mouvement tijanien de Cheikh Hamahoullah », thèse de troisième cycle, 335 pages.

Même si les enseignements et les encadrements de SékénéModyCissoko sont centrés sur l'Afrique (Sonhaï, Khasso¹⁷, Haut Sénégal-Niger¹⁸, les hégémonies peules, le Portugal en Afrique, le Kaabu, les Lébu, la colonisation, le Jander, la traite et l'esclavage, ...), ils révèlent un réel esprit

¹⁶ On suppose qu'il faut lire : l'expansion.

¹⁷ Voir aussi S. M. CISSOKO, 1981, pp. 344 - 351.

¹⁸ On suppose que si l'historien reprend cette formulation coloniale c'est juste par commodité.

d'ouverture sur le reste du monde (idées politiques en Europe, Révolution française, ...) montrant, pour reprendre Cheikh Anta Diop, que l'historien était armé de la science jusqu'aux dents. L'approche historique et méthodologique est plurielle : tantôt générale, tantôt régionale, tantôt biographique, tantôt monographique. La spécialisation que l'auteur imprimera à ses futurs travaux commence déjà à se dessiner, tant sur le plan chronologique (Moyen âge) que thématique (Sonrhäï, Khasso, Islam en Afrique, ...) Sans que cela suffise pour en faire un visionnaire, on voit que des thèmes et des approches peu étudiés ou privilégiés, à l'époque, sont déjà explorés par SékénéModyCissoko : le genre, l'enseignement, la géopolitique, les relations internationales, les media, le mysticisme, l'utilisation historique de l'ethnographie, ...

Mieux que dans ses enseignements et ses encadrements, c'est à travers la revue *Afrique histoire*, dont il a rédigé la plupart des éditoriaux, que SékénéMody CISSOKO a exposé et défendu ses vues sur l'histoire et sur l'histoire africaine tout court.

2. AFRIQUE HISTOIRE : UNE REVUE AUX AMBITIONS NOBLES

Il est dans *Afrique histoire* comme un choix éditorial qui consiste, en ce qui concerne la page de garde, à toujours l'illustrer, par un croquis, un tableau, une fresque ou un portrait haut en couleur et à forte valeur rétinienne, comme avec la couverture d'une bande dessinée et signé d'un artiste africain¹⁹. Ce choix traduit d'ailleurs une vision panafricaniste doublée d'un désir ardent et concrétisé de défendre l'art et l'artisanat africains, dans la dynamique impulsée, au Sénégal, par le Président Léopold Sedar Senghor, avec l'élection des arts et de la culture au rang de politique de développement.

En plus de ces croquis à forte valeur rétinienne, l'attractivité du journal est constituée par la plume des auteurs, qui se fait sobre et chantante, comme la voix du conteur, pour mieux capter l'attention du lectorat²⁰. *Afrique histoire*, en effet, se donne, entre autres, comme objectif :

« de rendre l'histoire au peuple²¹ », « de rendre l'histoire au grand public africain, en le formant à cette discipline avec une déontologie sûre²². »

C'est probablement l'atteinte des mêmes objectifs qui pousse SékénéModyCissoko à animer, tous les soirs, sur la chaîne de radio Africa N° 1, à partir de 21 h 30 une émission pour grand public intitulée « *Au Rendez-vous de l'histoire africaine*²³. »

Afrique histoire, c'est aussi et surtout, comme le souligne le maître, un moyen de développement, ou, mieux encore, un exemple concret de la participation de l'historien africain au nécessaire sursaut de son continent, sur tous les plans, pour qu'il ne rate pas, pour reprendre Léopold Sedar Senghor, le rendez-vous du donner et du recevoir, et que sa contribution à cette mondialisation ou globalisation ne se ramène pas qu'au rythme, composante et symbolique de la Culture :

« l'historien d'*Afrique Histoire* peut contribuer efficacement au renouveau économique, social et culturel de l'Afrique moderne qui renoue avec l'histoire. C'est la mission historique assignée à *Afrique Histoire*. »²⁴

¹⁹ Ces tableaux très colorés représentent le plus souvent des personnages historiques : l'AlmamySamory Touré, Chaka, De Gaulle et Félix Eboué, le Moro Naba, Kwamé Nkrumah, Seydou NourouTall, une amazone, Hailé Sélassié, Alioune Diop, un cavalier soudano-nigérien, etc ou un édifice historique : mosquée de *Djinguéréber*, palais de l'Organisation de l'Unité africaine devenue Union africaine, sis à Addis-Abeba, ou encore des mouvements de foule (par exemple la manifestation des femmes le 24 janvier 1933. Certains de ces tableaux ont comme auteur Alpha Diallo.

²⁰ Pour illustrer tout cela on peut citer S. M. CISSOKO qui, dans son premier éditorial à *Afrique histoire* (janvier – mars 1981, p. 5), écrit : « *Afrique histoire* compte réussir par sa rédaction simple, dépouillée de toute érudition savante, par les illustrations accompagnant les textes, par son souci didactique qui cherche à expliquer et, à intéresser. »

²¹ S. M. CISSOKO, janvier – mars 1981, p. 4.

²² P. BRASSEUR, 1981, p. 483.

²³ *Afrique histoire*, 8, 1983, p. 67.

²⁴ S. M. CISSOKO, Avril - Juin 1981, p. 5.

3. UN HISTORIEN AUX MULTIPLES CONVICTIONS

Ce qui frappe, d'emblée, dans la contribution de SékénéModyCissoko à *Afrique Histoire*, c'est son approche thématique plurielle et riche. Certains thèmes ont retenu notre attention : le métier d'historien, son engagement, sa nostalgie du passé et son analyse de l'échec de l'Afrique.

3. 1. SékénéModyCissoko et le métier d'historien

L'historien SékénéModyCissoko s'est intéressé, avant tout, dans ses éditoriaux à *Afrique Histoire* au métier de l'historien, comme le révèlent un certain nombre de titres : « *les responsabilités de l'historien africain* »²⁵, « *l'historien dans la cité* »²⁶, ...

Qu'en est-il de l'historien en Afrique ? La réponse à cette question révèle incontestablement l'influence subie de la part de Marc Bloch²⁷, car, ici comme ailleurs,

« l'objectif de l'historien est la vérité, c'est-à-dire la reconstitution exacte des faits, la connaissance des hommes et des choses du passé, de l'expliquer, dans ses différents aspects, à travers les traces et les témoignages divers que l'on appelle sources. Il y parvient avec difficultés en utilisant sa méthode qui est de critiquer, de comparer, de faire appel à d'autres sciences. Il sait donc que sa vérité n'est jamais une donnée absolue, éternelle, mais qu'elle est relative à lui-même, à son milieu, à son temps. »

Mais, en tant qu'historien africain, il est confronté à deux impératifs. Le premier impératif est lié au poids de l'histoire, qui fait qu'il est issu

« d'un vieux continent qui a été victime de l'injustice de l'histoire, dépossédé de millions de ses enfants, contesté dans ses valeurs de civilisation, défiguré par le poids d'un siècle de colonisation qui essaya de le remodeler à son image, ... »

Il est donc tenu, par son métier, de participer pleinement à la réhabilitation de son histoire et de son passé, à son insertion légitime et historique, comme l'a fait Cheikh Anta Diop, dans le cours de l'histoire égyptienne où tout le rattache et dans l'histoire et la marche générales de l'humanité.

Le deuxième impératif tient à la meilleure manière de rendre, de restituer, les pages les moins glorieuses de notre histoire :

« les guerres continuelles qui ont épuisé le Soudan occidental, la traite négrière à l'intérieur même du continent, des sociétés, les démons de la division, la politique de certains chefs africains traîtres à leurs peuples ».

Certes tout cela doit être restitué et expliqué, mais en tenant compte du contexte, en veillant à ne pas détruire des équilibres encore fragiles, car véritablement

« l'historien africain doit savoir que sa science doit servir le peuple africain, qu'elle doit consolider les bases des nouvelles nations, unir les peuples africains. » C'est justement cela assumer ses responsabilités²⁸ ».

3. 2. SékénéModyCissoko et « *l'historien dans la cité* »

Assumer ses responsabilités, selon SékénéModyCissoko, c'est aussi et surtout reconnaître que l'historien africain est arrimé au cours long de l'historiographie mondiale qui a vu, en fonction des siècles

²⁵ S. M. CISSOKO, Avril - Juin 1981, p. 4.

²⁶ S. M. CISSOKO, 1982, pp. 4 - 5.

²⁷ Voir M. BLOCH (1949), *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 115 pages.

²⁸ S. M. CISSOKO, Avril - Juin 1981, pp. 4 - 5.

et des temps, naître, se développer, voire mourir, dans quelques occurrences, plusieurs conceptions de ce métier. Par exemple, il est « *homme d'action* » et « *acteur de l'histoire* » dans la Grèce et la Rome antiques, tout comme au siècle des lumières, car les informations qu'il recueille et monte en un tout cohérent doivent servir à son peuple, l'aider à améliorer son quotidien, « *à transformer la cité pour y apporter le bonheur* », ce qui implique d'ailleurs, de sa part, une certaine forme d'engagement dans les affaires de la cité.

« [Au Moyen âge], sa science devient l'affaire des hommes d'église et les grandes synthèses historiques ne sont que des chroniques ou des hagiographies. »

Au XIXe siècle, la révolution industrielle met à sa disposition la « méthode scientifique » qu'il intègre alors avec bonheur dans son arsenal de méthodes, ce qui lui permet de redéfinir son métier, car il est désormais « *savant, enseignant ou chercheur* », ...

A la lumière de cette longue trajectoire, SékénéModyCissoko considère que l'historien africain doit être un « *historien dans la cité* », car amené par sa formation, son esprit critique, d'analyse et de synthèse, à se mouvoir dans tous les secteurs de la Nation (commandement, social, économique), pour aider à la conscientisation de sa population et au développement de son pays. Comme le conclut SékénéModyCissoko :

« l'historien doit être présent dans les chantiers de formation et de construction de l'Afrique contemporaine²⁹. »

Selon SékénéModyCissoko, l'objet de l'Histoire africaine et le rôle de l'historien africain c'est aussi d'être au service de l'unité africaine, non pas une

« *unité continentale* », mais une « *unité à l'échelle humaine, celle des familles, des villages, des tribus, des peuples, des régions, etc.* » ; tellement il est évident que « *l'Afrique tribalisée, balkanisée en des communautés antagonistes, ne pourrait relever le défi de l'histoire et briller de nouveau comme aux premières ères de l'Humanité, à l'époque de l'Égypte pharaonique ou des empires soudanais ou maghrébins.* »

L'historien africain peut véritablement aider, par-delà la connaissance et la reconstitution du passé, « *à dégager les forces multiples qui interfèrent dans l'évolution des communautés* », à amener chaque peuple à se découvrir et à découvrir les autres, pour aider à « *estomper les préjugés de supériorité* », sources de problèmes et de conflits et freins au développement.

« [En vérité], une connaissance réelle de l'histoire africaine montre que tous les peuples ont apporté leur contribution au patrimoine commun de l'Afrique, que des relations séculaires, sinon millénaires, ont existé entre divers peuples et qu'une communauté de culture, de destin peut servir de base, sinon à une unité continentale, du moins à une entente solidaire des pays africains³⁰. »

Et ce n'est pas tout, puisque l'historien cède, par moments, à ses émotions.

3.3. SékénéModyCissoko : un historien nostalgique

Sékéné est, en effet, dans ses écrits, comme nostalgique, lorsqu'il observe l'état de décrépitude de son continent et le compare, volontiers, à ce qui apparaît comme, au moins, un triple âge d'or de l'histoire africaine : d'abord ce que fut, jadis, l'Égypte ancienne, que son collègue Cheikh Anta Diop, à qui il voue probablement une estime certaine, a consacré ses travaux³¹ ; ensuite les grands empires

²⁹ S. M. CISSOKO, 1982, pp. 4 - 5. On remarquera que certaines des idées, principes et préoccupations posés dans ses éditoriaux par SékénéMody CISSOKO seront réactualisés par certains de ses collègues africains dans le collectif sous la direction de R. REMOND (1988). On suppose aussi qu'ils seront pris en compte dans le tout prochain colloque que nos collègues ivoiriens veulent consacrer à « Être historien aujourd'hui en Afrique ».

³⁰ S. M. CISSOKO, Juillet - Septembre 1981, pp. 4 - 5.

³¹ Ailleurs (octobre - décembre 1981, p. 5), l'auteur parle de « *miracle égyptien.* » ou mieux encore cite un prêtre égyptien, donc africain, disant à « *un philosophe de la Grèce antique qui aspirait alors à acquérir la science universelle* » : « *vous autres Grecs, vous êtes des enfants.* » (Janvier - mars 1981, p. 4).

soudanais qu'il a su restituer dans leur grandeur politique, leur développement économique, leur réussite fédérale, mais aussi et surtout leur épanouissement intellectuel³² et enfin « *les civilisations artistiques du golfe du Bénin*³³. » C'est d'ailleurs à lui que l'histoire africaine doit le fait de considérer la Sankoré, la Djinguéréber et la Sidi Yahya, comme étant autant d'universités aussi bien du point de vue des enseignements assurés³⁴ que de l'affluence de savants venus de partout, pour s'abreuver à cette source inépuisable de savoir³⁵.

Cette nostalgie transparaît à l'évocation des qualités humaines rares qu'il trouve à nos résistants d'hier, qui, bien que trahis et abandonnés, ont su rester dignes jusqu'à la fin de leurs jours. Ainsi, il évoque, tour à tour, « *la résistance héroïque du MoghoNabaBoukaryKoutou devant l'envahisseur français* », et l'exemple de Lat-Dior, et d'El Hadj Omar et de l'AlmamySamory Touré, et de Sidia Diop, et de « *l'évêque Crowther, esclave yoruba, affranchi, [qui] parvint au faite des plus hautes dignités dans l'Eglise anglicane et retourna dans son continent prêcher la bonne nouvelle*³⁶. »

Cette nostalgie transparaît aussi et surtout, tant à l'évocation des hommes politiques qui ont marqué l'histoire africaine prise sur la longue durée³⁷ que de celle des hommes de science, comme les ulémas tombouctoviens : MahmûdKa'ti, Abderrahmân al-Sa'dî, Mohamed Baghayoko, « *le plus grand maître de son époque sans que personne pût lui être comparé* », selon l'un de ses disciples, Ahmed Bâba, Ahmad Bâba lui-même et beaucoup d'autres encore³⁸,...

C'est dans la même veine que SékénéModyCissoko rend « *hommage aux historiens contemporains disparus* » : Yves PERSON, Mambi SIDIBE, Mohamed EL FASSI, Messan Koffi KPONTON, Boubou HAMA, Félix KAGAME, Teixeira DA MOTA, ... aux « *pionniers* » de l'histoire africaine (Maurice Delafosse, Charles Monteil, Léo Frobenius, ...) et procède succinctement au bilan de leurs œuvres d'historiens³⁹.

Malheureusement l'évocation des héros ne peut être juste, objective et complète sans celle de leurs pendants négatifs : les anti-héros. C'est à cet exercice, qui assurément l'écœure⁴⁰, que se voue SékénéModyCissoko, en dressant le portrait et en retraçant l'itinéraire d'Alfa BoukarLambar « *traître à son prince et à sa patrie*. » Tout porte, en effet, à croire que profitant de sa fonction de « *rédacteur des décisions impériales (donations, diplômes, correspondances, etc.)*, ... *de sorte de chancelier jouissant d'un prestige extraordinaire* » renforcé par sa longue exercice du pouvoir, pratiquement « *du règne d'Askia Daoud (1549-1582) jusqu'à la domination du Maroc à la fin du XVI^e siècle* », Alfa BoukarLambar trahit les siens au profit du conquérant chérifien.

« Son caractère ..., sa duplicité, sa lâcheté et son manque de scrupules [relatés tout le long de l'article] nous incitent à croire à sa trahison. Boukarlambar est [ni plus ni moins] méprisable⁴¹. »

Mais alors, pourquoi au vu d'un tel passé mirifique à l'évocation de ses empires et royaumes et de telles qualités humaines, à l'évocation de ses héros, l'Afrique a-t-elle échoué, lamentablement échoué ?

³² Ailleurs (octobre - décembre 1981, p. 5), l'auteur parle « *des splendeurs et des fastes des empires soudanais médiévaux*. » L'auteur (janvier - mars 1982, p. 22) illustre aussi « *l'épanouissement intellectuel* » des « *grands empires soudanais* », mais dans sa phase tardive, à travers un portrait pénétrant de Mohamed Bakhayoko qu'il qualifie, à raison, « *d'humaniste mandingue à Tombouctou au XVI^e siècle*. »

³³ S. M. CISSOKO, Octobre - Décembre 1981, p. 5.

³⁴ Dans un article consacré à Mohamed Baghayoko l'auteur (janvier - mars 1982, pp. 22 et 23) cite, pêle-mêle, comme « *domaines de la Science abordés à Tombouctou, le Coran, la théologie, la grammaire, la logique d'Aristote, la poésie, la rhétorique, l'astronomie* », « *les traditions, le droit, ... la métrique, ... l'astrologie*. »

³⁵ Voir S. M. CISSOKO, 1975 ; Juillet - septembre 1981, p. 4 et janvier - mars 1984, p. 4 et D. T. NIANE, 1976.

³⁶ S. M. CISSOKO, janvier - mars 1981, pp. 17 - 21 ; octobre-décembre 1981, p. 5 et juillet - septembre 1983, pp. 4 - 5 et 33 - 38.

³⁷ On peut citer en guise d'exemple son article consacré au sultan marocain Moulay Ahmed el Mansour (janvier - mars 1981, pp. 14 - 16).

³⁸ S. M. CISSOKO, janvier - mars 1982, pp. 22 - 25 et janvier - mars 1984, pp. 4 - 5.

³⁹ S. M. CISSOKO, janvier - mars 1983, pp. 4 - 5.

⁴⁰ La conclusion de son article le révèle : « *BoukarLambar fut traître à son prince et à sa patrie. Il est méprisable*. » S. M. CISSOKO, 1989, p. 66.

⁴¹ S. M. CISSOKO, 1989, p. 63.

3. 4. L'historien et l'échec de l'Afrique

Pourquoi « *ces faiblesses de l'humanité africaine*⁴² ? » Pour répondre à cette question, l'auteur évoque, d'abord, « *la faible emprise de l'Africain sur la nature* » qu'il n'a pas su dompter, transformer, comme l'Occidental, pour l'utiliser pleinement sur le plan technologique. Sur le plan politique, il note que les hégémonies politiques n'ont pas su résister au temps, de telle sorte que « *c'est dans la division totale de ses forces que l'Afrique entama la lutte contre la conquête coloniale* » ; d'autant plus que des siècles de traite atlantique avaient fini de rompre les équilibres patiemment construits⁴³.

CONCLUSION

On ne peut prétendre à l'exhaustivité, dans cette étude, tellement l'historien est multidimensionnel et son œuvre riche et variée, par les approches méthodologiques utilisées et la thématique abordée. On peut considérer que SékénéModyCissoko a réussi son œuvre d'historien, tant il a marqué ses disciples, qui en parlent avec une rare admiration et une forte émotion. Il a aussi marqué son temps et la postérité par ses enseignements, ses encadrements, ses travaux de recherche, ... qui plus est dans un milieu hostile, car encore dominé par la présence, l'emprise et l'influence des africanistes, dont les paradigmes et les théories ne sont toujours pas partagés par leurs jeunes homologues africains. Son œuvre en tant qu'administratif est méritoire, car il a su, des années durant diriger le département d'histoire de Dakar, tout en aidant à la conception, au montage et à l'animation d'une revue : *Afrique histoire*.

En osant aborder des thématiques nouvelles, exploiter de nouvelles sources et s'intéresser à des perspectives historiques différentes, SékénéModyCissoko apparaît comme un innovateur et un précurseur des enseignements et des recherches telles qu'orientées aujourd'hui à Dakar : genre, enseignement, géopolitique, relations internationales, media, mysticisme, art de la guerre, ... Pour toutes ces raisons, il fut donc un maître de et à l'Ecole de Dakar.

Il était aussi passionné d'Afrique, car toute sa vie durant, il a appelé « *pour la renaissance culturelle de l'Afrique*⁴⁴. » Dans tous ses écrits, il s'est évertué à offrir à la jeunesse africaine, des modèles puisés dans le passé, pour l'atteinte du même objectif. Cet idéal reste à construire et les historiens ont encore et toujours un rôle à y jouer, ne serait-ce que pour continuer à rendre hommage au maître que fut SékénéModyCissoko.

Depuis *Afriquehistoire*, l'école de Dakar, dont le département d'histoire de l'Université de Dakar devenue, par la suite, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, est la matrice, a du mal à mettre en place une revue de qualité et d'envergure internationale, dont la parution s'inscrit dans la longue durée, comme le prouvent d'ailleurs les expériences avortées de la *Revue sénégalaise d'histoire*, des *Cahiers Histoire et Civilisations* et de *Phare (Patrimoine et Histoire en Afrique : Recherches et Expériences)*. La meilleure manière de lui rendre hommage serait de relancer *Afrique histoire* ou de mettre en place une revue historique digne du nom.

BIBLIOGRAPHIE

Afrique Histoire, 1, Janvier – Mars 1981, 68 pages.

- 2, Avril-Juin 1981, 68 pages.
- 3, Juillet-Septembre 1981, 68 pages.

⁴² S. M. CISSOKO, octobre - décembre 1981, p. 5.

⁴³ S. M. CISSOKO, octobre - décembre 1981, p. 5.

⁴⁴ S. M. CISSOKO, janvier - mars 1982, p. 25.

- 4, Octobre-Décembre 1981, 68 pages.
- 5, Janvier-Mars 1982, 68 pages.
- 6, Avril-Juin 1982, 68 pages.
- 7, Janvier-Mars 1983, 68 pages.
- 8, Avril-Juin 1983, 68 pages.
- 9, Juillet – Septembre 1983, 68 pages.
- 10, Janvier – Mars 1984, 68 pages.
- 11, Avril – Juin 1984, 68 pages.
- 13-14, 1989, 92 pages.

BARRY, B. (1988), *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècle, Traite négrière, Islam, Conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1988, 430 pages.

BLOCH, M. (1949), *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949, 115 pages.

BOAHEN, A. (1988), « Être historien aujourd'hui. La perspective africaine » in REMOND, René, directeur, pp. 255-267.

BRASSEUR, P. (1981), « Afrique-Histoire. Revue trimestrielle [compte rendu] », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, volume 68, numéro 250, p. 483.

CISSOKO, S. M. (1964), « L'humanisme sur les bords du Niger au XVI^e siècle », *Présence africaine*, 1, 49, pp. 81 – 88.

- (1975), *Tombouctou et l'empire songhay : épanouissement du Soudan nigérien aux XV^e-XVI^e siècles*, Dakar, Nouvelles éditions africaines (NEA), 246 pages.

- (1981), « Nobles et pouvoir dans le Khassopré-colonial », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 68, N° 250-253, pp. 344- 351.

- (janvier – mars 1981), « Rendre l'histoire au peuple », *Afrique histoire*, 1, pp. 4 – 5.

- (janvier – mars 1981), « Un grand sultan marocain au XVI^e siècle : Moulay Ahmed El Mansour (1578 – 1603) », *Afrique histoire*, 1, pp. 14 – 17.

- (janvier – mars 1981), « Le triomphe de l'Almamy Samory en 1885 », *Afrique histoire*, 1, pp. 17 – 21.

- (Avril-Juin 1981), « Les responsabilités de l'historien africain », éditorial, *Afrique Histoire*, 2, pp. 4-5.

- (Juillet-Septembre 1981), « L'histoire africaine au service de l'unité », éditorial, *Afrique Histoire*, 3, pp. 4-5.

- (Octobre-Décembre 1981), « Grandeur et faiblesse des sociétés africaines précoloniales », éditorial, *Afrique Histoire*, 4, pp. 4-5.

- (Octobre-Décembre 1981), « Les interrogations de l'histoire », *Afrique Histoire*, 4, pp. 7-8.

- (janvier-mars 1982), « Un grand humaniste mandingue à Tombouctou au XVI^e siècle, Mohamed Bakhayoko », *Afrique histoire*, 5, pp. 22-25.

- (1982), « L'historien dans la cité », éditorial, *Afrique histoire*, 6, pp. 4-5.

- (Janvier – Mars 1983), « Hommage aux historiens contemporains disparus », *Afrique histoire*, 7, pp. 4-5.

- (juillet – septembre 1983), « Halte à l'occidentalisation », *Afrique histoire*, 9, pp. 4 - 5.

- (juillet – septembre 1983), « Il y a cent ans Borgnis-Desbordes entré à Bamako », *Afrique histoire*, 9, pp. 33 – 38.

- (janvier – mars 1984), « Alioune Diop ou la culture salvatrice », *Afrique histoire*, 10, pp. 4 – 5.

- (1989), « Alfa Boukar Lambar traître à son prince et à sa patrie », *Afrique histoire*, 13- 14, pp. 63-66.

DIALLO, D. S. (Avril - Juin 1981), « La révolte de Dioukha Samballa roi du Khasso (Médine) contre El Hadj Omar », *Afrique histoire*, 2, pp. 61-64.

FALL, Y. K. (1988), « L'histoire et les historiens dans l'Afrique contemporaine », in REMOND, R. (dir.), pp. 181-207.

NIANE, D. T. (octobre 1976), « Notes de lecture : *Tombouctou et l'empire songhay* ; Sékéné Mody Cissoko ; les Nouvelles éditions africaines », *Ethiopiennes, revue négro-africaine de littérature et de Philosophie*, 8.

- REMOND, R., sous la direction de, (1988), *Être historien aujourd'hui*, Paris, Erès, 350 pages.
- THIOUB, I. (2002), « L'Ecole de Dakar et la production d'une écriture académique de l'histoire » in Diop, M. – C. (Dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, pp. 109-154.
- (2009), « Compléments à la bibliographie des travaux universitaires soutenus à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) entre 1988 et 1993 », 18 pages. Voir : <http://www.histoire-ucad.org/archives/index.php/remository.html?func=startdown&id=50>.
- THIOUB, I., FAYE, O., KALING, C., THIAM, O. N. et Sané, S. (avril 2009), « Liste des mémoires et thèses numérisés », 38 pages. Voir : <http://www.histoire-ucad.org/archives/index.php/remository.html?func=startdown&id=312>.

LES ROUTES ET LE DEVELOPPEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE (1960-1980)

BROU Konan Alain

Université Félix Houphouët BOIGNY-ABIDJAN

alainbrou@hotmail.com

Résumé

Le souci des autorités ivoiriennes en 1960 était de faire de la Côte d'Ivoire un pays développé. Il fallait, pour cela, créer les conditions nécessaires de décollage économiques en réalisant des investissements dans le domaine des infrastructures économiques. Du fait qu'il ne pouvait y avoir de développement économique sans les transports en général et les routes en particulier, l'Etat de Côte d'Ivoire, avec l'aide des bailleurs de fonds et des partenaires au développement, a fait de la construction et de la modernisation des routes en Côte d'Ivoire une priorité. Ainsi, ce moyen de transport en a été un outil indispensable entre 1960 et 1980.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Développement, Economie, Etat, Routes.

Summary

The concern of the Ivorian authorities in 1960 was to make Côte d'Ivoire a developed country. It was necessary for this, create the conditions for economic takeoff through investments in the field of economic infrastructure. Since there could be no economic development without transport in general and roads in particular, the State of Côte d'Ivoire, with the help of donors and development partners, has made construction and modernization of roads in Ivory Coast a priority. So this means of transport was an essential tool between 1960 and 1980.

Keywords: Ivory Coast, Development, Economy, State, Routes.

INTRODUCTION

Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est limitée au Nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'Ouest par la Guinée et le Libéria, à l'Est par le Ghana et au Sud par l'océan atlantique. Elle a obtenu son indépendance le 7 août 1960. Ce changement de régime a été l'occasion pour les autorités ivoiriennes de penser autrement le développement du pays. Le choix du libéralisme économique et l'appel aux capitaux extérieurs ont permis au pays de réaliser rapidement des performances économiques sans précédent durant les deux premières décennies de son indépendance. Cette période de croissance traitée à juste titre de "*miracle ivoirien*" a été possible grâce en partie aux moyens de transport en général et aux routes particulièrement. Ces voies de communications terrestres (routes bitumées, routes en terre et pistes rurales) qui permettent la circulation de véhicules entre deux points géographiques, ont été déterminantes pour l'accroissement de toutes les activités économiques en Côte d'Ivoire de 1960 à 1980. En effet, la préoccupation de la Côte d'Ivoire à partir de 1960 était de créer les conditions favorables pour atteindre le développement qui dans le cadre de cette contribution a été désigné comme l'amélioration de la Production Intérieure Brut et industrielle.

Et aussi la transformation des conditions et de la qualité de vie des populations dans un pays. Ainsi, pour y parvenir, un accent particulier a été mis sur l'accroissement des infrastructures économiques, et surtout le réseau routier. Pour le Président Félix Houphouët Boigny, "*la route précède le développement*". Dès lors, il fallait faire de la construction et de la modernisation des routes bitumées, des routes en terre et des pistes rurales de la Côte d'Ivoire une priorité pour atteindre ce développement tant souhaité. Partant de ce fait, comment les routes ont-elles participées au développement de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1980 ? Ce travail devait nous permettre de répondre à deux objectifs principaux à savoir : montrer que la route, en Côte d'Ivoire, a été indispensable au développement du fait de la place qu'elle a occupée par rapport aux autres voies de communication et de transport. Le rôle qu'elle a joué dans le transport des voyageurs et des marchandises sur l'ensemble du territoire. Ensuite, évoquer sa contribution au désenclavement des villes et régions ivoiriennes. Et enfin, sa participation à la croissance du Produit Intérieur Brut et à la transformation des conditions de vie des populations.

Cette étude a été faite grâce au recueil de sources imprimées produites par certains Ministères de la République de Côte d'Ivoire. Ces documents ont pris en compte la mise en place, l'évolution du réseau routier de la Côte d'Ivoire et les étapes de la croissance économique de la Côte d'Ivoire. En outre nous avons utilisé des rapports du groupe de la Banque Mondiale concernant le financement du secteur routier de la Côte d'Ivoire. Des mémoires et des thèses sur les transports en Côte d'Ivoire élaborées par des chercheurs de la Côte d'Ivoire et d'ailleurs ont été très utiles. Elles ont permis d'apprécier les phases d'évolution du réseau routier ivoirien. Des tableaux et des graphiques ont été réalisés pour analyser et expliquer les variations des flux de marchandises et de voyageurs sur les routes ivoiriennes. Dans l'ensemble, cette méthode devait contribuer à mettre en exergue l'importance des routes dans le développement économique et socioculturel de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1980. Pour ce faire, nous analyserons de prime abord la situation de la route en Côte d'Ivoire jusqu'en 1960. Nous pencherons par la suite sur son évolution de l'indépendance jusqu'en 1980. Nous verrons ensuite la place et le rôle de la route et enfin sa participation au développement économique et socioculturel de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1980.

1. APERÇU DES ROUTES JUSQU'EN 1960 ET EVOLUTION DU RESEAU ROUTIER DE 1960 A 1980

Il s'agissait de faire l'état des lieux des routes ivoiriennes jusqu'en 1960. Ensuite évoquer l'évolution du réseau routier de l'indépendance jusqu'en 1980.

1.1. La situation de la route en Côte d'Ivoire jusqu'en 1960

En Côte d'Ivoire, pour ce qui était du réseau routier, il « s'est constitué de façon progressive depuis le début du siècle »¹. Il ne suffisait pas « d'explorer un pays et de le mettre en relations avec les commerçants »². Il a fallu dans des délais raisonnables, trouver les voies et les moyens pour évacuer les produits de l'agriculture et les richesses naturelles de l'arrière-pays et des côtes vers les points d'exportations. Ainsi, les routes ont été créées, non pas pour tracer les sillons du développement économique de la colonie de Côte d'Ivoire, mais assurer le minimum pour ce qui était du transport de personnes et de marchandises. De ce fait, les premières routes ont d'abord été ébauchées sous forme de pistes dotées d'ouvrages rudimentaires et carrossables seulement en saison sèche. Il ne s'agissait pas de « faire des travaux coûteux, de bonnes pistes, biens étendues, biens tracées »³.

¹ Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, *Equipements et transports 1960-1980, bilan et perspectives*, France, Maury imprimeur, 431p, p.37.

² Roger VILLAMUR, Léon RICHAUD (1903), *Notre colonie de la Côte d'Ivoire*, Paris, Augustin CHALLAMEL, 399p, p.321

³ Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire (1978), *L'Etat et l'économie*, Abidjan, NEA, 1187p, p.37.

La construction de ces routes allait-elle donner du prestige à l'administration coloniale dans son élan civilisateur, prouver sa suprématie sur les indigènes et rapprocher davantage les différents points de la colonie qu'ils occupaient. C'est en ce sens que, « quelques pistes relient les points les plus importants et les administrations éprouvaient le besoin de créer des routes entre les points occupés »⁴. Ce fut en 1908 qu'avaient commencés véritablement les travaux de construction des routes d'une certaine longueur, « larges de 4 à 8 m et dotées de pont de fortune (Bois) »⁵. A cette époque, l'usage de l'automobile n'était pas encore envisagé. Cependant, dès que la Première Guerre mondiale a fait émerger l'automobile, elle apparut comme « répondant dans une large mesure au besoin de l'Afrique en matière de transports »⁶. Des routes précaires, la colonie s'est orientée vers les grandes voies d'évacuation avec une nouvelle génération de route. Leur construction s'est accélérée au fil des années. Elles relient les principaux centres urbains de la périphérie d'Abidjan à la capitale à savoir : Grand-Bassam-Abidjan, Bingerville-Abidjan, Dabou-Abidjan et quelques villes de l'intérieur de la colonie comme Daloa, Gagnoa, Bouaké et Abengourou.

Ces liaisons routières étaient dues à la généralisation progressive de l'automobile et aux besoins de plus en plus grandissants en matière de transports de marchandises et de voyageurs entre 1920 et 1935. Cela dit, à partir de 1930, l'amélioration des routes et leur mise en état de viabilité constante ont été au centre des préoccupations du colonisateur. Ces préoccupations avaient abouti à la construction de nouvelles liaisons routières comme Dimbokro-Bouaké, Abidjan-Agboville (1933). L'administration coloniale les avait développées dans le Sud, le quart Sud, le Sud-Est, et le Centre-Est de la colonie. Et pour cause, sa présence était plus forte et très palpable qu'ailleurs sur le territoire. Les cultures de rentes (Café, cacao) connaissent un développement particulier dans ces différentes zones. En tout état de cause, ces routes avaient vocation d'extraire des grandes zones de productions agricoles, les principales ressources de la colonie pour les exporter sur la métropole. Les premières routes ivoiriennes ont connu avec l'arrivée de l'automobile, des déviations importantes et des réfections continues. Aussi, comme l'a fait remarquer Zan SEMI-BI (1973), l'on a dû les abandonner en partie et procéder à un nouveau tracé quand elles étaient trop étroitement subordonnées aux accidents de terrain.

En effet, avec l'introduction de l'automobile et l'accroissement des trafics, l'amélioration en quantité et en qualité des voies routières était devenue primordiale pour cette économie coloniale en croissance permanente. Dans le même temps, l'orientation de beaucoup de voies a été fonction du rôle économique que l'administration coloniale a bien voulu leur concéder. Cela dit, la finalité économique commandait leur distribution géographique. Celle-ci s'est faite en fonction des potentialités économiques des différentes régions de la Côte d'Ivoire, mais aussi en fonction du tracé du chemin de fer. En outre, le colon a continué sa politique d'amélioration des routes dans les bas-fonds inondables, où il a fallu « construire des routes en remblais munies soit de buses, soit de ponceaux cimentés avec dalles en ciment »⁷. Le "boom" de l'automobile et l'accroissement des cultures d'exportation ont donné de l'importance aux transports routiers en Côte d'Ivoire. Comme le soulignait Anne-Marie COTTEN (1974), les deux éléments étaient liés et se conditionnaient naturellement. La croissance a été effective du milieu des années cinquante jusqu'en 1960. Sur l'ensemble du territoire ivoirien à l'indépendance, il y avait au total « 25.284 kilomètres de routes »⁸, soit plus du double de 1958 qui était de « 10.570 »⁹.

⁴ Ministère de l'information (S.d), *Les voies de communications dans l'infrastructure ivoirienne*, Abidjan, Offset, 26 p, p.11.

⁵ Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, *Equipements et transports 1960-1980, bilan et perspectives*, Op. Cit., p.37.

⁶ Ministère de l'information, *Les voies de communication dans l'infrastructure Ivoirienne*, Op. Cit., p.11.

⁷ Zan SEMI-BI (1973), *La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire 1930-1944*, Thèse de 3^{ème} cycle d'Histoire, Paris, Université de Paris VII, 387p, p.37.

⁸ Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (1971), *Evaluation du deuxième projet routier Côte d'Ivoire*, 40 p, p.24.

⁹ Anne-Marie COTTEN (1974), "Un aspect de l'urbanisation en Côte d'Ivoire", in *Les Cahiers d'outre-mer*, Bordeaux, Revue de Géographie n°106, avril-juin, pp.183-193, p.187.

Les routes bitumées étaient de « 684 kilomètres »¹⁰ seulement. Pour ce qui était des routes non bitumées, mais bonnes toute l'année, l'on comptabilisait 10.000 kilomètres. Les autres routes et pistes étaient évaluées à « 14.600 kilomètres »¹¹. Des efforts ont été faits dans l'ensemble, cependant comme l'indiquait Louis Edouard SETTIE (1997), le pays disposait de 0,798 kilomètre de route au km², tandis qu'il y avait 0,008 kilomètre de route par habitant. C'était insuffisant dans la mesure où il fallait plus de bonnes routes pour relier l'ensemble des localités du pays. Malheureusement ce n'était pas le cas. Cette situation résultait de la politique de mise en valeur de la colonie. Le colon avait orienté les routes en direction des zones économiquement fortes au détriment des zones à faibles rendements économiques. Les zones comme l'Ouest et le Sud-Ouest qui étaient difficilement accessibles du temps de la colonisation à cause de la densité de la végétation (forêt), avaient peu d'infrastructures routières.

Le constat d'ensemble était que, le réseau routier était insuffisant et inadapté. Même si Abidjan, était le point de départ et d'arrivée de presque toutes les routes, néanmoins, certaines étaient orientées en fonction de l'axe du chemin de fer. Ce fut le cas par exemple des routes de la boucle du cacao reliant des villes comme (Abengourou, Bocanda, Ouellé) à Abidjan, ou Dimbokro. En 1960, la Côte d'Ivoire s'est retrouvée comme le soulignait Louis Edouard SETTIE (1997) avec un réseau routier en apparence dense et important, mais inadapté aux possibilités et aux besoins du pays. Nombreuses ont été les zones de mise en valeur possibles qui restaient encore inaccessibles. L'enclavement était encore presque total dans des zones du pays. Cependant, cela n'avait pas empêché l'accroissement du nombre de véhicules en Côte d'Ivoire évalué à « 23.746 véhicules au 31 décembre 1960 »¹². C'était non négligeable, mais insuffisant. Pour apprécier ce parc automobile, référons-nous au tableau n°01.

Tableau n°01 : Parc automobile en Côte d'Ivoire au 31/12/1960

Types de véhicules	Quantité
Véhicules légers	11.454
Carminons et camions citernes	4.654
Camionnettes transports en commun lourds	5.848
Tracteurs routiers	476
Remorques et semi-remorques	485
Total	22.917

Source : SETTIE Louis Edouard, *L'Etat et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980*, Abidjan, Ipnep, 1997, 278p, p.30.

Au regard des chiffres du tableau n°01, une importance fut accordée aux véhicules légers qui servaient pour la plupart au transport des passagers (taxis brousses, taxis interurbains). Le reste était composé de camions, de camionnettes, de tracteurs routiers, de remorques et de semi-remorques. Ils servaient au transport de marchandises. A ce titre, le transport de personnes par la route a été de « 1.336 millions de passagers en 1958, 1.670 millions en 1960 »¹³, soit un taux de croissance de 25%. En ce qui concerne le transport des marchandises, le trafic a été de « 2.122 millions de tonnes en 1958 et 3.270 millions de tonnes en 1960 »¹⁴, soit un taux d'accroissement de 54%. Dans l'ensemble, cette croissance du nombre de véhicules, ainsi que celle du volume des trafics étaient fonction du

¹⁰ Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, Op. Cit., p.24.

¹¹ Ibidem.

¹² Louis Edouard SETTIE (1997), *L'Etat et le processus de développement de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1980*, Abidjan, Ipnep, 278p, p.47.

¹³ Ministère des finances, des affaires économiques et du plan (1960), *Les comptes économiques de la Côte d'Ivoire*, 197p, p.41.

¹⁴ Ministère des finances, des affaires économiques et du plan (1960), *Les comptes économiques de la Côte d'Ivoire*, Op. Cit., p.41.

développement des cultures de café et de cacao et des autres cultures dans les différentes localités de la Côte d'Ivoire.

Pour la collecte et le drainage de toutes ces productions agricoles, qui mieux que les camions et les camionnettes pour les faire. De mêmes, les différentes routes embranchées au réseau ferroviaire ont contribué à donner du volume aux trafics de marchandises. Par ailleurs, le fait que la ligne du chemin de fer ne couvre pas l'ensemble du territoire, le transport de voyageurs par la route a pris de l'importance. Les véhicules légers ont été au cœur des mobilités entre les différentes localités de la Côte d'Ivoire. Ils ont permis de donner de la valeur aux productions agricoles, tout en contribuant aux désenclavements des localités. En somme, même si en 1960, elle semblait insuffisante, mal orientée et pas assez adaptée aux possibilités et aux besoins du pays, la route ivoirienne présentait néanmoins, des atouts considérables pour le développement de la Côte d'Ivoire. C'est pour cette raison que l'Etat ivoirien s'est donné pour tâche de les améliorer et d'en construire d'autre dès l'indépendance.

1.2. Evolution du réseau routier de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1980

Le désenclavement des zones rurales et des régions devait passer nécessairement par la création des routes et des pistes. Elles permettraient ainsi aux populations d'accroître leur mobilité car l'expansion économique de la Côte d'Ivoire des années soixante ne pouvait se faire sans que « le système des transports et des télécommunications n'ait été largement développé »¹⁵. Pour l'éclosion d'une économie dynamique et concurrentielle, la construction des routes et leurs extensions se sont faites en deux phases. Pendant la première décennie de l'indépendance (1960-1970), le réseau routier a bénéficié du financement de l'Etat de Côte d'Ivoire, et surtout de l'apport du Groupe de la Banque Mondiale et de "pays amis". Cette modernisation était nécessaire pour améliorer l'état des routes. En effet, l'accroissement des productions agricoles et les ambitions économiques de la Côte d'Ivoire ont commandé cette modernisation des routes.

En outre, l'objectif d'avoir l'un des réseaux routiers les plus denses en Afrique au sud du Sahara, a poussé les autorités ivoiriennes à miser sur la construction de routes de qualité. Ainsi, en 1969, selon les chiffres de la BIRD (1971), le total des fonds affectés aux routes a été de l'ordre de 20,1 millions de dollars, dont environ 11 millions de dollars étaient destinés à de nouvelles constructions, 8,8 millions de dollars à l'entretien routier et 300.000 dollars aux dépenses d'administration. De ce fait, entre 1966 et 1970, le total des dépenses consacrées au réseau routier selon la BIRD (1973) a atteint une moyenne de 4,5 milliards de FCFA, soit 19,5 millions de dollars. Ces financements ont donné des résultats satisfaisants, voir tableau n°02.

Tableau n°02 : Evolution du réseau routier ivoirien de 1961 à 1972

	1961	1965	1969	1971	1972
Routes bitumées	284	899	1293	1353	1678
Routes praticables et empierrées	10.000	13.070	13.000	13.000	12.254
Routes améliorées	14.600	18.500	20.000	20.000	22.133
<i>Total</i>	<i>24.884</i>	<i>32.469</i>	<i>34.293</i>	<i>34.353</i>	<i>36.065</i>

Source : Tableau établi à partir de Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, *Evaluation d'un quatrième projet routier, Côte d'Ivoire, 1973, p.20.*

Le tableau n°02 a permis de constater une croissance du réseau routier ivoirien dans ses trois composantes (routes bitumées, en terre et pistes) de 1961 à 1972. Les routes bitumées ont accru rapidement à partir de 1965, lorsque l'Etat s'est consacré au bitumage de certaines voies où circulaient

¹⁵ Marcel Benié KOUADIO (1994), *Analyse de la croissance économique de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, 84p, p.36.

plus de 300 véhicules/jour, et les routes reliant les grandes villes de la Côte d'Ivoire. Ce fut le cas aussi des routes praticables toute l'année. Elles reliaient les grandes zones de production (café, cacao, banane, coton) à la capitale. Quant aux pistes améliorées, l'Etat a mis l'accent sur ces types de routes pour relier encore davantage les zones reculées à la capitale.

En fait, à défaut d'avoir des routes bitumées et des routes praticables toute l'année, il fallait aux populations les moyens de se déplacer aisément que le passé. A cette modernisation des routes, a suivi l'accroissement des véhicules de transport comme l'indique le tableau n°03.

Tableau n°03 : Nombre de véhicules en Côte d'Ivoire de 1965 à 1971 en milliers

	1965	1970	1971	Taux de croissance annuel %
Voitures particulières	33,3	59	73,2	14
Camions et camionnettes	21,2	32,3	35,6	9
Autobus	0,5	2,3	3	34,8
Camions et camions remorques	2,1	3,6	4	11,3
<i>Total</i>	<i>57,1</i>	<i>97,2</i>	<i>115,8</i>	<i>12,5</i>

Source : Tableau établi à partir de Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement,

Evaluation d'un quatrième projet routier, Côte d'Ivoire, 1973, Op. Cit., p.21.

Les chiffres du tableau n°03 montrent une croissance du nombre de véhicules sur le territoire. Une importance a été accordée aux autobus et aux voitures particulières utilisées pour le trafic de voyageurs. A cet effet, le trafic a été de 1.412 millions de voyageurs/kilomètre en 1965 et de 1.631 millions de voyageurs/kilomètre en 1968 selon les chiffres de la BIRD (1971). Pour ce qui était des camions, des camions remorques et des camionnettes, leur nombre a cru en fonction des besoins en transport de marchandises, à l'accroissement des productions agricoles et au développement du commerce intérieur et extérieur. L'accroissement des échanges de la Côte d'Ivoire avec les pays de l'hinterland (Mali, Haute-Volta (actuel Burkina Faso) et Niger) ont concouru à accroître la construction de bonnes de routes. Ainsi, depuis 1965, le volume total du trafic de marchandises a augmenté de 8%, atteignant en 1970 un total d'environ 1,1 milliards de tonne/kilomètre. Le trafic interurbain de voyageurs quant à lui a augmenté d'environ 4% par an depuis 1965 « atteignant en 1970 un total de 1,75 milliards environ de voyageurs/kilomètre »¹⁶.

La deuxième phase de construction des routes a été effective durant la deuxième décennie (1970-1980). La Côte d'Ivoire a orienté autrement sa politique routière. Un nouveau programme routier fut défini pour « favoriser les communications exigées par les besoins administratifs, stratégiques ou touristiques, faciliter le transport de marchandises, et surtout l'évacuation des produits monétaires vers les débouchés portuaires, substituer progressivement des routes bitumées aux anciennes pistes et poursuivre le désenclavement des villages »¹⁷. Le réseau routier axé sur Abidjan s'est progressivement élargi au fil des années pour une desserte convenable des principaux centres du pays. Des investissements plus accru de la part de l'Etat et des capitaux étrangers ont contribué à donner une nouvelle dynamique au système routier ivoirien. De 1970-1980, le volume total des prêts accordés directement par le Groupe de la Banque Mondiale au secteur des transports en Côte d'Ivoire a été de « 123,3 millions de dollars pour le sous-secteur des routes »¹⁸. A cela, il faut ajouter les investissements de l'Etat. Ils ont permis de financer un premier grand projet de construction de route comme l'indique le tableau n°04 ci-dessous.

¹⁶ Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (1971), *Evaluation du deuxième projet routier, Côte d'Ivoire*, 7 juin, 40p, p.9.

¹⁷ Henri BOURGOIN, Philippe GUILHAUME (1979), *Côte d'Ivoire, économie et société*, Paris, Stock, 333p, p.113.

¹⁸ Banque Mondiale (1980), *Côte d'Ivoire, prêt au secteur routier, rapport d'évaluation*, 16 octobre, 92p, p.6.

Tableau n°04 : Programme routier de la Côte d'Ivoire de 1971 à 1975

Itinéraires	Longueur en Km	Montant (millions de FCFA TTC)
San Pedro-Yabayo	158	1.510
Yabayo-Duékoué-Guiglo	151	2.770
La Méné-Pont Weygand	48	390
Abidjan-Sikensi	71	2.415
Sikensi-N'douci	32	630
N'douci-Divo	72	770
N'douci-Toumodi	89	1.000
Bouaké-Katiola	55	500
Piste de l'ananas Ono	41	500
Ponts-Bacs et divers	-	500
TOTAL	717	10.910

Source : Tableau établi à partir des chiffres extraits de République de Côte d'Ivoire, *Etude des transports en Côte d'Ivoire, volume 4, le réseau routier*, 1970, p.6.

Le premier constat que révèlent les chiffres du tableau n°04 est que l'Etat de Côte d'Ivoire a mis les moyens pour la réalisation de ce programme routier. Ce sont 717 kilomètres de routes qui ont été construits pour un coût total de 10.910 millions de FCFA. Les liaisons routières ont mis en évidence le Sud-Ouest et l'Ouest du pays. En effet, leur pauvreté en infrastructures routières a été un énorme frein à leur développement. C'est fort de ce constat, qu'avec la création du port de San Pedro, il a fallu équiper ces régions en infrastructures routières afin de permettre à ce "grand Ouest" d'être mieux relié au port, mais aussi au reste de la Côte d'Ivoire. En outre, il fallait chercher à juguler le déséquilibre régional créé par l'administration coloniale dans le domaine routier. Cette vision du développement a amené l'Etat ivoirien à lancer un autre programme routier de 1976 à 1980, voir tableau n°05.

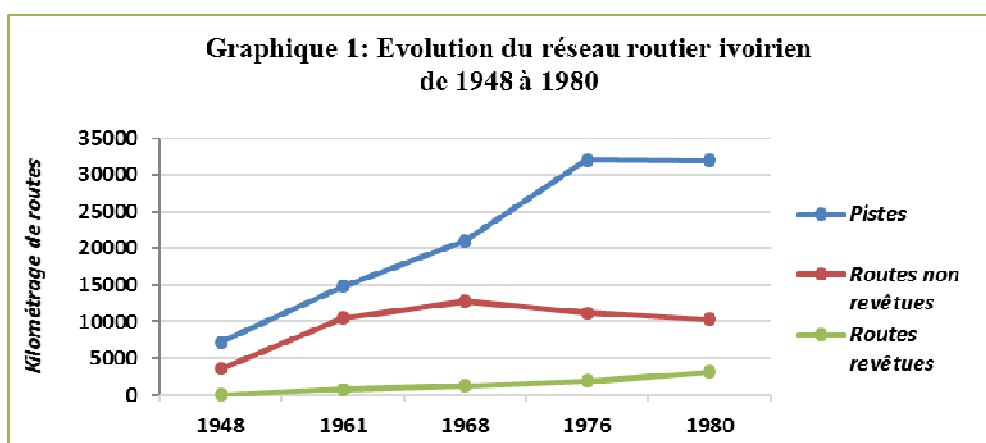
Tableau n°05 : Programme routier en Côte d'Ivoire de 1976 à 1980

Itinéraires	Longueur kilomètre	Coût (millions de FTTC)
Yabayo-Issia	67	990
Issia-Daloa	49	660
Yabayo-Gagnoa	69	1.070
Man-Duékoué	90	1.200
Abidjan-Agou-Akoupé	139	1.450
Toumodi-Yamoussoukro	45	460
Toumodi-Dimbokro	39	380
Agoua-Ouélé	56	670
Katiola-Bodikaha-Korhogo	200	1.950
Korhogo-Ferkessédougou	55	520
Ferkessédougou-Ouangolo-Mali	135	1.190
Bodikaha-Ferkessédougou	48	450
TOTAL	992	10.990

Source : Tableau établi à partir des chiffres extraits de République de Côte d'Ivoire, *Etude des transports en Côte d'Ivoire, volume 4, le réseau routier*, Op. Cit., p.16.

La construction des nouvelles routes a plus pris en compte les zones du Sud-ouest, l'Ouest, le Nord et le Nord-ouest de la Côte d'Ivoire, à cause de la volonté de l'Etat ivoirien de désenclaver et embrancher ces zones aux réseaux routiers existants. Cela devait aussi aboutir à un nouveau réaménagement du territoire pour un rééquilibrage économique des différentes régions de la Côte d'Ivoire.

Un effort a été fait au niveau des orientations ou des itinéraires sélectionnés pour diversifier les liaisons routières. Ce programme avait la particularité d'être axé sur la construction de routes de qualité, répondant aux exigences d'un trafic de plus en plus dense. Ainsi, un certain nombre de voies routières ont été bitumées. Cette politique de construction des routes a permis d'accroître la quantité et la qualité des routes en Côte d'Ivoire (voir graphique 1).



Source : Graphique fait à partir des chiffres extraits Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, Côte d'Ivoire, *Equipements et transports 1960-1980, bilan et perspectives*, 1980, 431p, p.38.

Les données du graphique 1 indiquent une forte croissance des pistes avant de se stabiliser en 1976 et d'être constante à partir de cette année. Les routes en terres ont connu elles aussi une croissance après 1960 jusqu'en 1968 avant de connaître une baisse. Celle-ci s'explique par le fait que l'Etat s'est occupé à ouvrir de nouvelles voies, à améliorer les pistes et à bitumer les grands axes routiers du pays. Cela est perceptible à partir du graphique 1 avec une croissance constante des routes revêtues et des pistes. Ceci a permis en 1980 d'avoir au total 45.684 kilomètres de routes dont 3.100 kilomètres de routes bitumées. Cette croissance a entraîné une augmentation du nombre des véhicules à partir de 1970, résolvant en partie les problèmes de transports qui se posaient. De « 124.486 véhicules en 1970, nous avons comptabilisé 26.4642 en 1980 »¹⁹. Ce bond qualitatif et quantitatif au niveau des routes et des véhicules de transport a agi irrémédiablement sur le trafic routier de voyageurs et de marchandises de 1960 à 1980. Ainsi, le trafic routier a connu une croissance très importante de l'ordre de 11% par an en moyenne passant de « 400 millions de véhicules/km en 1963 à près de 2.000 millions de véhicules/km en 1980 »²⁰.

¹⁹ Ministère de l'Intérieur (1988), *Annuaire statistique, économique et financière 1988*, Abidjan, SII, 348p, p.168.

²⁰ Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme (1980), *Equipements et transports 1960-1980, bilan et perspectives*, France, Maury imprimeur, 431p, p.43.

2. LA PLACE ET LE ROLE DES ROUTES EN COTE D'IVOIRE DE 1960 A 1980

2-1. La place de la route par rapport aux autres moyens de transport

Cette voie de communications et de transports est apparue en 1960 comme la mieux outillée et la plus développée par rapport aux autres pour le transport des marchandises et des voyageurs, mais aussi pour l'aménagement du territoire. Selon la BIRD (1973), les routes constituent la principale voie de communication et de transport pour les déplacements à l'intérieur de la Côte d'Ivoire. Cela s'explique par le fait qu'elles sont les seules à relier entre eux la plupart des villes et villages du pays. Elles ont été fortement utilisées pour la mise en valeur de la colonie. Elles possédaient déjà des atouts pour le transport des voyageurs et des marchandises sur l'ensemble du territoire. Cette primauté s'est traduite aussi dans les investissements. Voir le tableau n°06.

Tableau n°06 : Investissement dans le secteur des transports de 1971 à 1980

SECTEUR	Investissement totaux en milliards	
	1971-1975	1976-1980
Routes-ponts-bacs	17,5	34,5
Port et voies lagunaires	10	13,5
Chemin de fer	6,5	8,0
Aéronautique	2,0	3,0
Total	36,0	59,0

Source : République de Côte d'Ivoire, *Etude des transports en Côte d'Ivoire, volume 2*, Paris, Edirap, 1970, 213p, p.57.

Dans l'ensemble, l'Etat de Côte d'Ivoire a fait des efforts pour développer tous les moyens de communications et de transports. Les routes, par contre, ont pris le pas sur les autres types de transports. L'observation des chiffres du tableau n°06 a permis de constater que les investissements en matière de routes s'élevaient à 17,5 milliards, soit plus de la moitié du total des investissements de 1971 à 1975. Ce montant est passé à 34,5 milliards de 1976 à 1980. Comparés aux sommes investies dans les autres voies et moyens de transport, on s'est rendu compte que l'Etat de Côte d'Ivoire a fait le choix de développer les routes dans l'objectif de marquer sa présence sur l'ensemble du territoire et permettre par conséquent à l'ensemble de la population de circuler aisément. Tel ne fut pas le cas par exemple du transport aérien qui semblait être réservé à « une élite »²¹. Les routes rapprochaient les populations. Elles montraient leur efficacité sur les courtes et moyennes distances. Elles étaient performantes que ce soit le gros camion ou les véhicules utilitaires en ce qui concernait la possibilité de transporter un nombre important de marchandises et de rouler longtemps.

Les routes surclassaient largement le transport aérien, le transport lagunaire et le transport par rail. Le caractère compétitif de la route s'est opéré aussi sur des relations où elle « offrait une qualité de service acceptable »²² en ce qui concernait les temps de parcours et les prix pratiqués. Dans le transport des trois principaux produits d'exportation ivoiriens (grume, café, cacao), la route offrait des avantages conséquents par un réseau en bon état, de courtes distances et une bonne répartition géographique. Comme le soulignait la Banque Mondiale (1977), le réseau routier, dans la région desservie par le rail était relativement bien développé. Ainsi, l'industrie du camionnage, très efficace, a réussi à attirer vers elle certaines marchandises transportées par le rail. Depuis l'indépendance, les transports par la route ont occupé une place importante dans le trafic de marchandises et le

²¹ Groupe minoritaire de personnes ayant, dans une société, une place éminente due à certaines qualités valorisées socialement.

²² République de Côte d'Ivoire (1970), *Etude des transports en Côte d'Ivoire, volume 7, Le transport aérien*, France, Edirap, 65 p, p.2.

déplacement des personnes. Ils ont supplanté les autres modes de transports, malgré les efforts de l'Etat de Côte d'Ivoire pour les développer. Elle a aussi joué un rôle dans l'économie ivoirienne.

2.2. Le rôle des routes en Côte d'Ivoire

L'un des rôles fondamentaux des transports routiers a été de faciliter les déplacements entre des différentes localités de la Côte d'Ivoire. Ils ont été incontournables dans la structuration, l'organisation de l'espace et du territoire. Les routes ont servi de nombreuses personnes et ont affecté leur bien-être économique, leur sécurité et leur condition de vie. Le transport routier a joué un rôle prépondérant en facilitant les échanges économiques et en améliorant la circulation des personnes, des biens, des idées et des services. José Mvuzolo BAZONZI (2005) affirmait à cet effet, que la route était destinée à remplir certaines fonctions traditionnelles dont les principales étaient de faciliter l'approvisionnement, l'acheminement des produits sur le marché et de permettre la libre circulation des personnes.

De 1960 à 1980, la Côte d'Ivoire a mis en place des infrastructures et des services de transports qui ont été « des supports et des outils de développement garantissant des communications rapides, plus sûres et moins coûteuses »²³. Les routes ont contribué à la compétitivité des productions nationales sur les marchés intérieurs et extérieurs par une réduction des coûts et une amélioration de la qualité du service. Elles ont assuré dans des conditions optimales, la satisfaction des besoins des usagers par la facilitation de la circulation. Le développement du transit interurbain, l'accès aux régions, l'expansion des échanges nationaux et internationaux ont été à l'actif de ces voies. Pour l'Etat, « la circulation des personnes, le transport des marchandises à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières étaient la condition et la conséquence de tout développement économique et social »²⁴. Les routes ont dynamisé le développement économique de la Côte d'Ivoire. En dehors de ces rôles, les routes restent et demeurent des générateurs d'emplois directs et indirects. Lors de la construction d'une voie routière, ce sont des ouvriers spécialisés, des ouvriers non spécialisés qui décrochaient un emploi le temps de la finition du chantier.

Après que la voie soit terminée et ouverte à la circulation, des emplois indirects sont créés. Il s'agit entre autres des agents d'entretien des réseaux routiers. Par ailleurs, des commerces ont été créés tout au long des routes à certains endroits afin d'assurer le nécessaire aux usagers de la route. Il en a été ainsi pour les hôtels, les restaurants et le tourisme qui se sont greffés aux gares routières. Les producteurs des différentes zones d'habitation, grâce aux routes, participaient à l'économie locale et à l'économie nationale. Ainsi, par le biais des routes, un commerce florissant naissait tout au long des réseaux. Ce qui a eu par exemple un impact sur la valeur des terres et a amené la spécialisation géographique de certaines régions. Les routes étaient à la fois facteurs et reflets de l'activité économique. Les transports routiers ont contribué au développement économique par la création d'emplois et par diverses activités qui en découlaient. Un grand nombre d'emplois dans des domaines divers (assurances, emballages, entretiens, agents de voyage, transitaires etc.) étaient liés aux transports routiers. Des entrepreneurs et des marchands utilisaient la route pour leurs activités. Quelle a été l'apport des routes à l'évolution économique de la Côte d'Ivoire et à la transformation des conditions de vie des populations ?

²³ Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, *Equipements et transports, bilan et perspectives*, Op. Cit., p.9.

²⁴ Henri BOURGOIN, Philippe GUILHAUME, Op. Cit., p.109.

3. L'APPORT DES ROUTES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A LA TRANSFORMATION SOCIO-CULTURELLE DE LA COTE D'IVOIRE

3.1. La participation au développement économique

Ce développement économique commence par le développement des villes et des régions. Les routes ont été au cœur même du désenclavement des régions et des villes qu'elles reliaient. Elles étaient des facteurs incontournables dans l'organisation volontariste de l'espace et jouaient « un rôle indispensable dans sa structuration au travers de ses effets externes [...] et primordiaux pour le développement urbain »²⁵. Le développement des régions et des villes ivoiriennes était lié au développement des liaisons routières. La ville a acquis de l'importance par rapport au transport qui y était. A titre d'exemple, l'on pouvait évoquer les routes du cacao et du café à l'Est et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Elles ont favorisées l'implantation et le désenclavement des villes qu'elles ont touchées, sans oublier les villes relais dont l'économie dépendait étroitement de la dynamique de ces villes. Les routes de qualité ont été des facteurs clés à « l'essor d'une contrée ou d'un territoire donné »²⁶. Les routes ivoiriennes ont satisfait « des objectifs d'aménagement de territoire et de développement ».

Elles permettaient aux automobilistes, aux autocars de desservir les villages les plus reculés et « d'offrir une alternative aux transports locaux »²⁷. Depuis l'indépendance jusqu'en 1980, la Côte d'Ivoire est passée d'une société à dominante rurale à une société largement urbaine. Ainsi, les zones de fortes concentrations étaient dues à leur attractivité, attirant les populations à la recherche d'emplois, de conditions de vie meilleure. Elles étaient faciles d'accès, car reliées par des routes praticables. Les routes ivoiriennes ont été « des moyens de transports et de communications avec le reste du monde, elles permettaient à ces villes de sortir de leur enclavement total et du sous-développement »²⁸. La ville devenait ainsi un pôle attractif, la croissance démographique devenait un facteur de vitalité. Comme on pouvait le constater, là où passaient les routes, l'économie se diversifiait. A l'image d'une ville comme Toumodi qui a bénéficié largement du passage d'une grande voie de circulation, nombreuses sont les villes ivoiriennes qui ont su donner de la vitalité à l'économie ivoirienne par le biais des routes. Les routes ont aussi contribué à la mise en place des unités industrielles en Côte d'Ivoire.

Le développement de la Côte d'Ivoire était aussi dû au secteur secondaire. L'industrialisation devait apporter un second souffle à l'économie et contribuer au développement du pays. Les routes ont été un indispensable à la mise en place de quelques unités industrielles sur l'ensemble du territoire. En effet, un établissement manufacturier est par nature ancré dans un système de relations permanentes tant en amont qu'en aval de la production. L'approvisionnement en intrants, l'évacuation des produits finis, le fonctionnement des services propres de l'unité, « ne peuvent être correctement assurés sans les outils essentiels de l'échange que sont les moyens de transports »²⁹. Les routes ont permis l'accessibilité des localités et la mobilité des personnes et des biens. Sur le tracé de ces moyens de transports et de communications naissaient des unités industrielles parce que l'Etat voulait combler un vide dans l'industrialisation du pays. Les routes ont participé à l'évacuation des productions industrielles tout en étant aussi à l'avant-poste pour le développement des zones enclavées.

²⁵ Irène KASSI (2007), *Régulation des transports populaires et recomposition du territoire urbain d'Abidjan*, Thèse, Université de Bordeaux 3, 331p, p.10.

²⁶ José Mvuzolo BAZONZI (2005), *Système de transports pour un développement intégré de l'Afrique : Vers un réseau routier et ferroviaire panafricain*, Maputo, 19p, p.4.

²⁷ José Mvuzolo BAZONZI (2005), *Système de transports pour un développement intégré de l'Afrique : Vers un réseau routier et ferroviaire panafricain*, Maputo, Op. Cit., p.11.

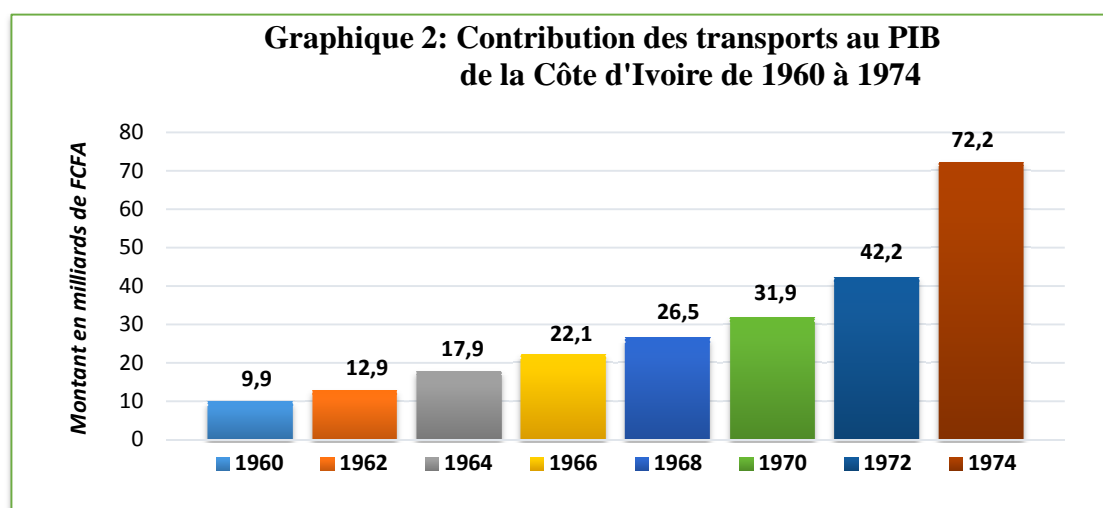
²⁸ Alain Konan Brou, *Le chemin de fer dans l'économie ivoirienne 1960-1980, le rail, un outil de développement au service de l'économie ivoirienne*, Saarbruck, Editions Universitaires Européennes, 124p, p.67.

²⁹ Alain DUBRESSON (1989), *Villes et industries en Côte d'Ivoire, pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala, 855p, p.273.

Les réseaux routiers constituaient par « leur maillage et leur trame, un atout considérable en faveur des stratégies de régionalisation industrielle »³⁰. La nécessité d'exporter la production des régions non desservies par l'axe Abidjan-Niger a contribué par exemple à accélérer la construction des routes vers l'Est et vers l'Ouest. Ce qui a fait de San Pedro un deuxième pôle industriel sur la base de sa fonction de port tourné vers l'extérieur. Des hommes et des industries se sont rassemblés dans ce centre urbain de manière à tirer « le meilleur parti possible des bénéfices de concentration spatiale liés aux coûts de transports et aux services nécessaires à chaque unité de productions »³¹. Les routes ont contribué à faire de la politique industrielle dans nos régions, une politique de vulgarisation du secteur secondaire dans la croissance économique de la Côte d'Ivoire. C'est en ce sens qu'au fil des années, s'est développée toute une série de branches industrielle (agroalimentaire, textile, chimique etc.).

Elles étaient installées là où il était possible de tirer la meilleure partie des produits semi-finis et finis qui sortaient de ces unités de production. On installait une usine là où il était certain de pouvoir écouler sans trop de difficultés la production. Au cas où la matière première n'était pas dans la région et qu'il faille compléter la production, alors, il a fallu un système routier assez fluide afin de respecter les délais de production, sans avoir à constater des ruptures. Il en était de même de la main d'œuvre qui devait certainement venir des autres régions du pays. Ce fut le cas de San Pedro, de Bouake et de bien d'autres villes ivoiriennes. Par l'accessibilité et la mobilité offerte par les routes ivoiriennes, la Côte d'Ivoire a réussi à faire de l'industrie un des piliers de la croissance économique de 1960 à 1980.

Des complexes agro-industriels ont été créés au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest en passant par le Centre pour compenser le retard industriel de certaines régions par rapport à Abidjan. La Côte d'Ivoire a profité de la mise en place de ces unités industrielles pour développer aussi de nouvelles cultures industrielles. Comme le soulignait Françoise DUREAU (1987), le développement routier était lié aux cultures industrielles dont il a favorisé l'essor. De nouvelles cultures d'exportation (palmier à huile, canne à sucre, coton, ananas etc.) ont été développés autour des unités de productions mises en place. Les routes, en Côte d'Ivoire, ont été incontournables dans l'économie ivoirienne. Elles ont contribué dans une large mesure à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) comme l'indique le graphique 2.



Source : Graphique établi à partir des données de Banque Mondiale : Côte d'Ivoire, rapport économique de base, rapport principal, février 1977, Op. Cit., p.266

L'absence de chiffres donnant spécifiquement la contribution des routes au PIB durant la période d'étude, nous avons utilisé les chiffres concernant la contribution totale des transports en Côte d'Ivoire.

³⁰ Idem, p.278.

³¹ Jean CHEVASSU et Alain VALETTE (1976), *Caractéristiques structurelles de la croissance industrielle de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, ORSTOM, 82 p, p.1.

Sachant que les transports routiers occupaient une part importante du trafic, alors leur contribution au PIB a été aussi très significative. Les données du graphique 2 ont confirmé l'importance des transports dans la croissance économique de la Côte d'Ivoire. En effet, de 1960 à 1974, la contribution des transports au Produit Intérieur Brut de la Côte d'Ivoire a été en nette croissance. Durant les quatorze premières années de l'indépendance, celle-ci est passée de 9,9 milliards en 1960 à 72,2 milliards en 1974, soit plus de sept fois le montant de 1960. La croissance a été plus accrue à partir de 1966, quand l'Etat de Côte d'Ivoire a fait de la construction et de l'amélioration des transports en général et des transports routiers particulièrement des priorités. Ces moyens de transports et de communications ont dynamisé la croissance de toutes les activités économiques qui leurs étaient liées.

3.2. La transformation des conditions de vie des populations

La mise en place des routes a contribué à la transformation des conditions de vie des populations sur l'ensemble du territoire. A l'indépendance, l'amélioration générale des conditions de vie et particulièrement des conditions de vie du monde rural préoccupait les autorités ivoiriennes. La construction et à l'amélioration des réseaux routiers de la Côte d'Ivoire ont été indissociable à l'aménagement du territoire ivoirien. De cet aménagement, il y a eu des effets induits sur la vie des populations. Dans les différentes régions du pays, là l'accessibilité a permis la mise en place d'une administration adéquate, des écoles ont été construites pour rattraper le retard de la Côte d'Ivoire dans le domaine de l'éducation.

En 1960, le pays enregistrait l'un « des taux de scolarisation parmi les plus bas dans l'ex-Afrique Occidentale Française »³². Il était d'environ 10%. Ainsi les autorités ivoiriennes se sont fixés « l'objectif d'une scolarisation à 100% et ont consacré 44% du budget national à l'éducation »³³. Au début des années 1970, existaient en Côte d'Ivoire 2.252 écoles primaires avec 426 écoles pour le privé et 1.826 écoles pour le public. Dans l'ensemble, de 1960 à 1980, « le taux de croissance annuel moyen du nombre d'écoles fut de 9,3%, celui des classes de 20,4% et celui des effectifs de 18,8% »³⁴. Pour ce qui était du secondaire général, l'objectif était de « créer un collège d'enseignement général par chef-lieu de Sous-préfecture et un lycée par chef-lieu de département pour accueillir les élèves affectés en 6ème et ceux de seconde »³⁵. A la veille de l'indépendance jusqu'en 1977, tant dans l'enseignement public que privé, le nombre d'élèves a considérablement augmenté. Il était passé pour « le premier cycle de 6.795 en 1959-1960 à 80.634 élèves en 1976-1977 et pour le second cycle de 1.501 élèves de 1959-1960 à 32.732 élèves en 1976-1977 »³⁶, soit un total de 113.366 élèves dans l'enseignement secondaire général en 1977.

Jusqu'en 1980, suite à l'accroissement des infrastructures, les effectifs ont aussi suivi. Ils ont été multipliés avec le temps par 40 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 13%, « le nombre d'établissement fut multiplié par 7 et celui des classes par 21 »³⁷. L'enseignement technique a commencé timidement en 1960, mais depuis les années 1970, une orientation vers la mise en place de moyens de formation de personnels a été adoptée. C'est en ce sens, qu'ont été créés « des établissements spécialisés d'enseignement professionnel et technique dans le second degré et de formation scientifique, agricole, technique »³⁸. Dix ans après l'indépendance, le pays comptabilisait 30 établissements sur la quasi-totalité du territoire. Ces études permettaient aux jeunes ivoiriens d'apprendre rapidement un métier et de l'exercer tout aussi rapidement. L'une des réussites a été la

³²UNESCO (1982), *L'éducation et le développement endogène en Afrique, évolution, problèmes, perspectives*, Harare, 122p, p.7.

³³ Brice GUIGRE (S.d), *La scolarisation en Côte d'Ivoire depuis 1960 à nos jours*, 20 p, p.1.

³⁴ Ronan BALAC, Benjamin ZANOU (S.d), *Infrastructures scolaires et scolarisation des enfants du primaire dans le territoire de Sassandra*, pp 311-321, p.2.

³⁵ Benjamin ZANOU (1983), *L'orientation des élèves en classe de sixième, un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte d'Ivoire*, pp 107-118, p.3.

³⁶ Manso LASM, Aimée ADIKO (S.d), *Définition de l'enseignement en Côte d'Ivoire après l'indépendance*, 12p, p.4.

³⁷ Benjamin ZANOU, Op. Cit., p.2.

³⁸ UNESCO, Op.cit., p.9.

création des Centres Techniques Ruraux (C.T.R) et les Centres Techniques Urbains (C.T.U) à partir de 1970. Ils ont assuré la formation d'ouvriers qualifiés dans les spécialités de forgerons, de charpentiers, de mécaniciens et d'électriciens.

Leur création répondait au souci de freiner l'exode rural en formant sur place les artisans dans des domaines divers. Les C.T.U et C.R.T ont fait face depuis leur création à « l'épineux problème de main d'œuvre dans les secteurs secondaire et tertiaire »³⁹. Entre 1959 et 1977, la Côte d'Ivoire a compté 7.153 étudiants. La proportion d'étudiants ivoiriens s'est accrue, passant de 44,5% en 1970 à 77,6% en 1978. Les routes ont permis d'accéder aux différentes régions du pays, les mobilités se sont accrues. L'électricité, une source d'énergie nouvelle est entrée dans les habitudes des ménages et a permis aux unités industrielles qui ont été mises en place de fonctionner correctement. La croissance de la consommation de l'énergie électrique en haute et en basse tension a été un des indices les plus caractéristiques du développement économique et de l'accroissement du niveau de vie des populations ivoiriennes. En 1960, la production d'électricité de la Côte d'Ivoire était de 67 Gwh, quand la consommation était de 57.000 MW, soit un surplus de 10.000 MW. Dix ans après, la production est passée de « 440 millions de KWh en 1970 à 854 millions de KWh en 1974 »⁴⁰. La consommation quant à elle a atteint 678 millions de KWh en 1974 au niveau des abonnés. L'usage de l'énergie électrique ne s'est pas limité à la capitale.

A cet effet, la période 1967-1970 a été marquée par « l'électrification de nombreux centres ruraux, l'extension et le renforcement des réseaux de transport et de distribution »⁴¹. En 1960, il n'y avait aucun village électrifié, mais très rapidement, l'on est passé de 108 localités en 1970 à 270 localités en 1974. Le reste du pays qui ne représentait en 1960 que 9% de la consommation a atteint 26% en 1974. Au niveau des centres urbains, les villes desservies par l'électricité sont passées de 64 en 1970 à 90 en 1974. La production d'électricité a permis à l'Etat de Côte d'Ivoire de se lancer dans une vaste opération d'électrification de la Côte d'Ivoire et surtout dans les zones rurales. Pour traduire cette politique en actes, près de « 500 villages ont été électrifiés à raison de quarante/an »⁴² jusqu'en 1979. Durant vingt ans, l'Etat de Côte d'Ivoire s'est évertué à rendre agréable la vie de ses populations. Au moment où le développement de la nation a requis le concours de toutes les énergies, le facteur santé a été particulièrement mis en évidence dans les actions pour le bien-être des populations de Côte d'Ivoire. Ainsi, parallèlement aux activités traditionnelles de consultations et de soins externes de dispensaires, les hôpitaux ont été construits.

A partir du centre de santé urbain, les extensions nécessaires ont été réalisées au fur et à mesure des besoins et des possibilités. L'accessibilité des zones d'interventions a été une priorité, alors un accent a été mis sur la modernisation des routes et l'entretien des pistes rurales. Ces actions ont permis le développement des activités de médecine préventive et d'éducation sanitaire de la population, surtout dans les zones rurales. L'Etat a mis en place à cet effet, 179 dispensaires ruraux dont 31 étaient gérés par des missionnaires. Dans les villages, les populations disposaient de centre de santé pour les soins, et l'une des satisfactions est venue des régions administratives du Nord et de l'Ouest qui ont vu leur situation s'améliorer, « témoins de l'effort d'aménagement régional »⁴³. Pour ces deux régions, la politique de santé a été primordiale pour rattraper le retard pris depuis la colonisation. Ainsi, en fonction du développement du réseau routier de la région à partir de 1970, le système de santé s'est amélioré par des investissements nouveaux. L'objectif a été de faciliter les déplacements des agents de santé. Au moment où la crise frappait l'économie en 1980, la Côte d'Ivoire disposait de « 61 hôpitaux, 310 dispensaires ruraux, 126 maternités et 162 centres de protections maternelle et infantile »⁴⁴. Des efforts

³⁹ Manso LASM, Aimée ADIKO, Op. Cit., p.6.

⁴⁰ V^l^{ème} Congrès du P.D.C.I.-R.D.A, (1976), 15-16 octobre, 315p, p.232.

⁴¹ Ministère du plan (1970), *Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970*, Monaco, 249p, p.47.

⁴² EECI, 1960-1980 (1980), *20 ans au service du développement de la Côte d'Ivoire*, SEDU, 42p, p.11

⁴³ Henri BOURGOIN, Philippe GUILHAUME, Op. Cit., p.247.

⁴⁴ Louis Edouard SETTIE, Op. Cit., p.209.

ont été faits pour propulser de la Côte d'Ivoire au rang de pays développé grâce aux routes qui ont permis aux villes ivoiriennes d'être mieux reliées à Abidjan d'une part et entre elles d'autres part.

CONCLUSION

Au terme de cette contribution, nous pouvons affirmer que les routes en Côte d'Ivoire ont été indispensables au développement économique et à la transformation socioculturelle du pays. En effet, de 25.284 km de route en 1960, la Côte d'Ivoire a fait un bon quantitatif et qualitatif au niveau de son réseau routier. Ainsi sur des fonds propres, et l'aide du Groupe de la Banque Mondiale, des bailleurs de fonds et des partenaires au développement, la Côte d'Ivoire comptabilisait plus de 45.000 km de route en 1980. Ces routes ont permis l'accroissement des trafics de marchandises et de voyageurs sur l'ensemble du territoire grâce au nombre croissant des véhicules. Les routes ont occupé une place primordiale par rapport aux autres voies et moyens de transports dans l'économie ivoirienne. Leur rôle a été indispensable dans l'acheminement des voyageurs et des marchandises dans toutes les localités de la Côte d'Ivoire. Le développement de ce pays a pu se faire grâce en partie aux routes. Elles ont permis le développement des villes et des régions, la mise en place de quelques unités industrielles et le développement de nouvelles cultures industrielles. En outre, les routes ont contribué à l'accroissement du PIB en Côte d'Ivoire.

Elles ont participé largement à la transformation des conditions de vie des populations par la création des écoles, des centres de santé, l'accès des populations à l'électricité et à l'eau potable de 1960 à 1980.

BIBLIOGRAPHIE

- BALAC.R, ZANOU.B (S.d), *Infrastructures scolaires et scolarisation des enfants du primaire sur le territoire de Sassandra*, pp.311-321.
- BANQUE INTERNATIONALE pour la RECONSTRUCTION et le DEVELOPPEMENT, (1971), *Evaluation du deuxième projet routier, Côte d'Ivoire*, 7 juin, 40p.
- BANQUE INTERNATIONALE pour la RECONSTRUCTION et le DEVELOPPEMENT, (1973), *Evaluation d'un quatrième projet routier, Côte d'Ivoire*, 6 juin, 46p.
- BANQUE INTERNATIONALE pour la RECONSTRUCTION et le DEVELOPPEMENT, (1974), *Croissance et perspectives économique de la Côte d'Ivoire*, 11 avril, 128p.
- BANQUE MONDIALE (1977), *Côte d'Ivoire/Haute-Volta, évaluation d'un projet régional de chemin de fer*, 11 octobre, 184p.
- BANQUE MONDIALE (1977), *Côte d'Ivoire, rapport économique de base, rapport principal*, Février 312p.
- BANQUE MONDIALE (1980), *Côte d'Ivoire, prêt au secteur routier, rapport d'évaluation*, 16 octobre, 92p.
- BAZONZI.M.J (2005), *Système de transports pour un développement intégré de l'Afrique : Vers un réseau routier et ferroviaire panafricain*, Maputo, 19p.
- BENVENISTE.C (1974), *La boucle du cacao Côte d'Ivoire, étude régionale des circuits de transports*, Paris, ORSTOM, 223p.
- BOURGOIN.H, GUILHAUME.P (1979), *Côte d'Ivoire, économie et société*, Paris, Stock, 333p.

- BROU K.A (2011), *Le chemin de fer dans l'économie ivoirienne de 1960-1980, le rail, un outil de développement au service de l'économie Ivoirienne*, Saarbruck, Editions Universitaires Européennes, 124p.
- CHEVASSU.J et VALETTE.A (1976), *Caractéristiques structurelles de la croissance industrielle de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, ORSTOM, novembre, 89p.
- COTTEN.A.M (1974), "un aspect de l'urbanisation en Côte d'Ivoire" in *Les Cahiers d'outre-mer*, Bordeaux, Revue de géographie n°106, avril-juin, pp.183-193.
- DUBRESSON.A (1989), *Villes et industries en Côte d'Ivoire, pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala, 855p.
- DUREAU.F (1987), *Migration et urbanisation, le cas de la Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, 644p.
- EECI 1960-1980 (1980), *20 ans au service du développement de la Côte d'Ivoire*, SEDU, 42p.
- ENCYCLOPEDIE GENERALE DE LA COTE D'IVOIRE (1978), *L'Etat et l'économie*, Abidjan, NEA, 1187p.
- GUIGRE.B (S.d), *La scolarisation en Côte d'Ivoire depuis 1960 à nos jours*, 20p.
- KASSI.I (2007), *Régulations des transports populaires et recomposition du territoire urbain d'Abidjan*, Thèse Université de Bordeaux 3, 18 juillet 2007, 331p.
- KOUADIO.B.M (1994), *Analyse de la croissance économique de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, 84p.
- LASM.M, ADIKO.A (S.d), *Définition de l'enseignement en Côte d'Ivoire après l'indépendance*, 12p.
- MINISTÈRE DE L'INFORMATION (S.d), *Les voies de communications dans l'infrastructure ivoirienne*, Abidjan, Offset, 26p.
- MINISTERE des FINANCES, des AFFAIRES ECONOMIQUES et des PLANS (1960), *Les comptes économiques de la Côte d'Ivoire*, 197p.
- MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME (1980.), *Equipements et transports 1960-1980, bilan et perspectives*, France, Maury imprimeur, 431p.
- MINISTERE DU PLAN (1970), *Les grandes lignes du plan 1971-1975*, Paris, Imprimerie R. Royer, 26p.
- MINISTERE DU PLAN (1970), *Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970*, Monaco, 249p.
- REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (1970), *Etude des transports en Côte d'Ivoire, volume 2, perspectives de développement économique*, Paris, EDIRAP, 1970, 213p.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE (1970), *Etude des transports en Côte d'Ivoire, volume 4, le réseau routier*, Edirap, 212p.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE (1970), *Etude des transports en Côte d'Ivoire, volume 7, Le transport aérien*, France, Edirap, 65 p.

SEMI-BI. Z (1973), *La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire 1930-1944*, Thèse de 3^{ème} cycle d'Histoire, Paris, Université de Paris VII, 387p.

SETTIE.L.E (1997), *L'Etat et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980*, Abidjan, Ipnep, 278p.

UNESCO (1982), *L'éducation et le développement endogène en Afrique : Evolution, Problèmes perspectives*, Harare, 122p.

VILLAMUR. R, RICHAUD. L (1903), *Notre colonie de la Côte d'Ivoire*, Paris, Augustin CHALLAMEL, 399p.

ZANOU.B (1983), *L'orientation des élèves en classe de sixième, un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte d'Ivoire*, ORSTOM, pp.107-118.

V^{ème} Congrès du P.D.C.I-R.D.A, 15-16 octobre 1975 (1976), Abidjan, Offset SII, 315p.

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COTE D'IVOIRE COLONIALE

Bernard KOFFI LOUKOU

Assistant

Département d'Histoire

Université Félix Houphouët-Boigny

Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

loukouben@yahoo.fr

RESUME

Entre 1893 et 1960, l'administration met la colonie de Côte d'Ivoire en chantier afin de tirer parti des abondantes ressources qu'elle regorge. Ces travaux publics d'outillage économique pourvoient à la colonie à la fois des routes, une voie ferrée, des wharfs, un port et même un aéroport. Ces infrastructures de transport assurent l'évacuation rapide et massive des productions de l'arrière-pays vers la côte aux fins d'exportation ainsi que la distribution des produits européens dans les villages les plus reculés. Néanmoins, elles servent également au désenclavement des localités et au transport de la main-d'œuvre.

Mots clefs : *colonie, travaux publics, infrastructures, transport, routes, chemin de fer, wharfs, port, aéroport.*

ABSTRACT

Between 1893 and 1960, the administration puts the colony of Ivory Coast in building site in order to benefit from the abundant resources which it abounds. These public works of economic tools provide for the colony at the same time with the roads, a railway, wharfs, a port and even an airport. These transport infrastructures ensure the fast and massive evacuation productions of the back-country towards the coast for purposes of export as well as the distribution of the European products in the most moved back villages. Nevertheless, they are also used with opening-up of the localities and transport of labour.

Keywords : *colony, public works, infrastructures, transport, roads, railroad, wharfs, port, airport*

INTRODUCTION

Doter un pays d'infrastructures en général et d'infrastructures de transport en particulier revêt un caractère important dans la mesure où cela participe du développement économique de cet Etat. Ainsi, en pourvoyant d'infrastructures de transport la colonie de Côte d'Ivoire entre 1893 et 1960, les autorités coloniales françaises, au-delà de l'exploitation des richesses de la colonie, donnent une impulsion puissante à son développement économique et social¹.

Au début de la colonisation en 1893, les voies d'accès régulièrement utilisées sont celles des caravanes reliant les régions septentrionales de la colonie et les zones soudanaises du Nord, où le réseau est plus dense que celui de la zone forestière. Par conséquent, les voies de communication dont dispose la colonie, sont dérisoires voire insuffisantes par rapport aux richesses à exploiter. Cette situation constitue pour les autorités coloniales, une entrave à l'exploitation effective des richesses naturelles et à la mainmise réelle sur toutes les régions.

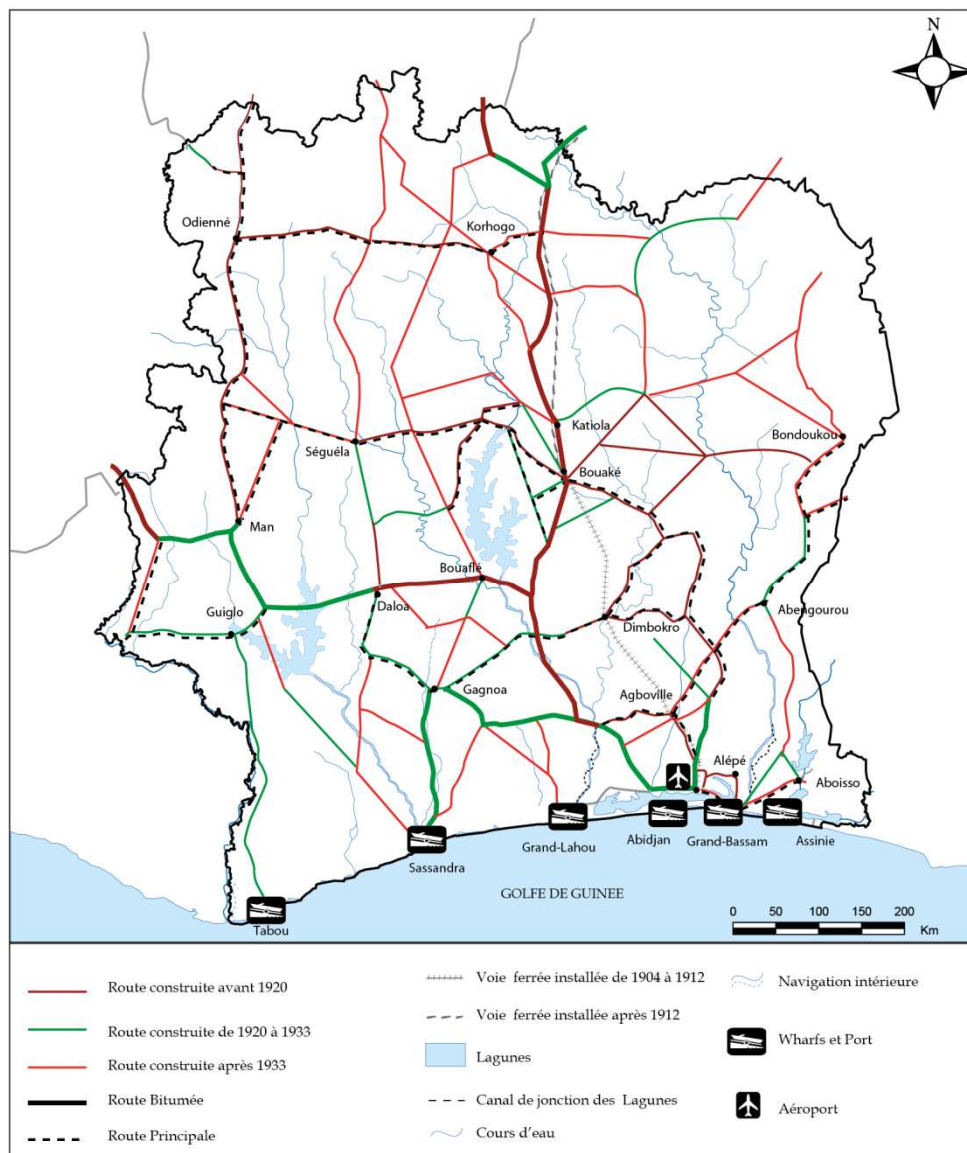
Pour surmonter cette difficulté et réussir ses missions, le colonisateur engage et réalise de multiples travaux publics d'outillage économique de grande envergure dans le secteur du transport. Quelles sont alors les différentes infrastructures de transport mises en place et déployées par les autorités coloniales sur le territoire ivoirien ?

Le présent article se donne pour objectifs d'abord de présenter les différents types d'infrastructures de transport construits en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale. Il permet ensuite de montrer l'évolution qualitative et quantitative de ces infrastructures de transport du début de la colonisation jusqu'à la veille des indépendances. Pour y parvenir, la méthode adoptée s'appuie sur le recoupement des informations recueillies dans les sources d'archives et dans divers ouvrages.

Pour assurer aisément la mise en valeur du territoire ivoirien pendant la période coloniale, l'administration coloniale développe d'une part, les infrastructures routières et ferroviaires et d'autre part, les infrastructures portuaires et aéroportuaires.

¹ A. SARRAUT, *Projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Imprimerie Martinet, 1921, p. 1.

Carte : Evolution des infrastructures de transport en Côte d'Ivoire pendant la colonisation



Sources : *Atlas Jeune Afrique – Côte d'Ivoire*, Paris, éd J.A., 1978, p. 33.

Z. SEMI-BI, "La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire 1900-1940", in *Annales de l'Université d'Abidjan*, n° spécial, série I (Histoire), tome II, 1973-1974, pp. 89, 325-327.

Archives Nationales du Sénégal (A.N.S.) -2G23/19- Côte d'Ivoire, *Rapport d'ensemble annuel 1923*, p. 80.

R. P. ANOUMA "Le régime de prestation en Côte d'Ivoire de 1912" in *Annales de l'université d'Abidjan*, Série I (Histoire), 1976, tome IV, pp. 82-84.

1- LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET FERROVIAIRES

Pendant la colonisation, l'administration coloniale organise l'aménagement des voies terrestres. Celui-ci s'observe à travers la construction et la rénovation régulière des routes ainsi que le développement du réseau ferroviaire.

a- La construction et la rénovation régulière des routes

Pendant les premières années de la colonisation, les abondantes richesses de la colonie ivoirienne, du fait de la précarité et de la rareté de ses voies d'accès et de communication ainsi que de ses moyens de transports s'avèrent difficilement exploitables par les autorités françaises. Ainsi, pour améliorer et accroître progressivement ces voies, « un réseau de pistes et de routes commence à être construit. (Ces) pistes et routes partent d'un poste et aboutissent toujours à un autre poste de colonisation(...)»². Ce réseau est de 613 kilomètres de routes achevées, dont la largeur varie entre 7 et 10 mètres. Des kilomètres de routes sont ouverts avant la fin de 1898. C'est le cas des routes allant d'Aboisso à Diambarakrou (dans le sud de l'Indenié), de Diambarakrou à Zaranou, de Zaranou à Assikasso, de Yacassé à Tengouelan, d'Assikasso à Bondoukou³. En 1899, la colonie globalise en service 713 kilomètres de routes. L'ensemble du réseau est relié au fleuve Comoé et à la rade de Grand-Bassam. Le moyen de transport utilisé sur ces routes est le portage. Ce dernier devient dorénavant moins pénible dans la mesure où le porteur est libéré des anciens sentiers sinueux, jonchés quelquefois de lianes, de troncs d'arbres, de marais, etc. qui ralentissent sa marche et détériorent les produits transportés.

Au début du XX^e siècle, en vue de « pénétrer économiquement et commercialement partout et vite »⁴, la réalisation des routes et des pistes dotées d'ouvrages rudimentaires et carrossables seulement en saison sèche se poursuit. Il s'agit de faire des travaux moins coûteux, précisément « de bonnes pistes, bien étudiées, bien tracées, avec des buses, des ponceaux ou des petits ponts en maçonnerie, partout où la portée ne dépasse pas quelques mètres »⁵. Alors que le réseau de pistes est orienté vers la côte, la plupart des grandes routes est reliée au rail. Au titre des pistes, l'on peut citer la piste qui connecte Sassandra à Séguéla en passant par Soubré, Issia, Daloa et Vavoua, Tabou à Patokla (Fort Binger) et Pagouéhi par les postes de Grabo et Taté⁶. Sur la côte elle-même, une piste unit Sassandra à Tabou par San Pedro et Béréby. « En 1905, l'étendue des pistes ainsi aménagées dans les dix cercles de la colonie dépasse 3.200 kilomètres »⁷. Quant aux routes, ce sont, entre autres, celles de Tiassalé-Kouadiokoffi, d'Aboisso-Zaranou, d'Abiéou-Béréby. Les nouvelles routes, par rapport aux anciennes, possèdent des chaussées rétrécies d'une largeur de 4 à 8 mètres et plus améliorées avec l'introduction des voitures automobiles dans la colonie. L'ensemble des routes construites par l'administration coloniale entre 1908 et 1919 atteint 2.530 kilomètres, dont plus de 50% réalisées avant 1914⁸. Plusieurs routes sont construites en direction soit des cours d'eau, soit des grandes gares ferroviaires (Abidjan, Agboville, Dimbokro et Bouaké). Les routes créées pour relier les localités de l'hinterland aux points d'eau de l'intérieur ou sur la côte sont par exemple celles de Bingerville-Bassam et de Dabou-Lopou-Toupah-Cosrou. Quant aux routes joignant la voie ferrée, elles ont en général des orientations Est-Ouest et Ouest-Est. Les routes Est-Ouest sont entre autres Abidjan-Bingerville, Adzopé-Agboville, Abengourou-Agboville, Ouellé-Bongouanou-Dimbokro, Ouellé-Bocanda-Dimbokro, M'Bahiakro-Bouaké, Bondoukou-Groumania-Satama-Bouaké, Dabakala-Satama-Bouaké. Dans le sens

² P. KIPRE, *Villes de Côte d'Ivoire 1893-1940*, Abidjan, Dakar, Lomé, NEA, 1985, 2 vols, Tome I, p. 157.

³ *Journal officiel de la Côte d'Ivoire*, n°6 du 15 mars 1898, p. 3.

⁴ Z. SEMI-BI, *op. cit.*, p. 141.

⁵ Archives Nationales, section Outre-Mer (A.N.F.-S.O.M.) – Inspecteur KAIR, *Rapport transmissif n°35 A.S. Service des Travaux Publics de la Côte d'Ivoire*, Bingerville, le 28 mai 1919, p. 7.

⁶ P. KIPRE, *Villes de Côte d'Ivoire 1893-1940*, *op. cit.*, p. 157.

⁷ J. F. CLOZEL, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, A. Challamel Editeur, 1906, p. 12.

⁸ P. KIPRE, *Mémorial de la Côte d'Ivoire, tome 2 : la Côte d'Ivoire coloniale*, Abidjan, AML, 1987, p. 53.

Ouest-Est, il s'agit des routes Tiassalé-Agboville, Kokumbo-Toumodi-Dimbokro, Vavoua-Daloa-Bouaflé-Yamoussoukro-Toumodi-Dimbokro, Tiébissou-Bouaké, Zuénoula-Béoumi-Bouaké, Séguéla-Béoumi-Bouaké, Maninian-Odienné-Boundiali-Korhogo-Bouaké, Limite Soudan-Kimbirila-Odienné-Touba⁹. En somme, jusqu'en 1920, la colonie possède 2.828 kilomètres de routes.

Au début de l'année 1920, Albert Sarraut, ministre des colonies met en place un programme général de mise en valeur des colonies. Le programme Sarraut appelé bien souvent « *doctrine Sarraut* » sert dans l'entre-deux-guerres de « *programme de référence* » à toute la politique française en Afrique noire. En effet, ce programme constitue une véritable « politique coloniale de mise en valeur », véritable bréviaire à partir duquel l'on prépare les stratégies de mise en valeur. Il s'agit plus précisément d'un « *programme d'ensemble de grands travaux publics d'outillage économique et d'œuvres sociales* »¹⁰. Ce programme d'outillage économique colonial préconisé par le ministre Albert Sarraut, rentre dans un cadre très large où « *les améliorations d'ordre moral, intellectuel, politique et social étaient liées aux réalisations d'ordre matériel* »¹¹. C'est pourquoi, dans le programme Sarraut, figurent en bonne place non seulement l'assainissement et l'adduction d'eau, l'assistance médicale, l'enseignement, la construction de bâtiments administratifs et l'irrigation mais surtout l'aménagement des infrastructures portuaire, ferroviaire et routière¹². En clair, la conception de Sarraut comporte l'idée de solidarité humaine car la France, par l'outillage économique qu'elle va installer dans ses colonies, va exploiter celles-ci non seulement à son avantage mais aussi pour l'avantage général du monde. Les colonies ne vont plus être que des marchés mais des entités vivantes et des créations d'humanité¹³. Pour ce faire, il faut entreprendre des travaux d'aménagement de l'outillage destinés à améliorer les conditions de la production et à faciliter l'évacuation des produits par les moyens appropriés que sont les routes, les ports et les chemins de fer. En outre, l'exécution de l'outillage économique aux colonies va relancer l'économie française en procurant aux industries un supplément d'activité, en favorisant le commerce avec les colonies, le tout produisant, en aval, d'heureuses répercussions sur les finances publiques françaises. En définitive, les colonies doivent compter sur elles-mêmes et le programme Sarraut est conçu pour chaque colonie.

En Côte d'Ivoire, dès 1923, s'inspirant de la doctrine Sarraut, l'administration coloniale assigne au réseau routier d'ouvrir un débouché maritime à la zone nord du pays et relier les postes éloignés au rail car les routes sont « *une nécessité primordiale pour la mise en valeur de la colonie* »¹⁴. Ainsi, au cours des années 1920, le procédé de construction routière en vigueur depuis plusieurs années demeure le même. La colonie dispose en 1923 de 5.000 kilomètres de routes carrossables et de 1.500 pistes pour piétons. En 1929, la colonie renferme plus de 6.057 kilomètres de routes. Son réseau occupe la troisième place au sein de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.). Il vient après le Sénégal (13.813 km) et le Soudan français (10.396 km) et avant la Haute Volta (6.016 km), le Niger (5.765 km), le Dahomey (4.684 km), la Mauritanie (2.255 km) et la Guinée (1.959 km)¹⁵. Grâce à l'effort accompli jusqu'en 1930, 2.293 kilomètres de routes sont construits. Les routes de la colonie peuvent être classées en quatre catégories :

- les routes des première et deuxième catégories sont accessibles aux automobiles ; en tout temps pour celles de la première catégorie grâce à leurs ponts en pierre ou en ciment ; en saison sèche seulement pour celles de la deuxième catégorie ayant des ponts en bois faits avec les moyens du pays ;

- les routes de troisième catégorie sont accessibles aux charrettes et, exceptionnellement aux automobiles. Elles relient les subdivisions administratives ;

⁹ Archives Nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.) -1QQ187- *Rapport sur la situation économique*, 1916, p. 26.

¹⁰ A. SARRAUT, *op. cit.*, p. 1.

¹¹ *Id.*, p. 29.

¹² Z. SEMI-BI, *op. cit.*, p. 53.

¹³ Z. SEMI-BI, *op. cit.*, p. 54.

¹⁴ Archives Nationales du Sénégal (A.N.S) -2G23/19- Côte d'Ivoire, *op. cit.*, p. 84.

¹⁵ R. DELAVIGNETTE, *Afrique Occidentale Française*, Paris, Sociétés d'éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1931, p. 211.

- les routes de quatrième catégorie ne sont que des pistes pour piétons. Elles relient, entre eux, les gros marchés indigènes ou des postes situés dans des cercles peu peuplés¹⁶.

En outre, toutes ces routes permettent de désenclaver plusieurs régions pour les intégrer au réseau d'évacuation des produits du cru de l'intérieur vers la voie ferrée ou vers la côte. Elles facilitent également les relations entre les localités. On peut citer les routes construites en direction du réseau de la voie ferrée telles que Bassam-Abidjan, Ouangolo-Léraba, Abidjan-Dabou, Ouangolo-Niellé, Bouaké-Marabadiassa. Celles réalisées pour alimenter la côte sont la route reliant Bassam à la frontière au Nord d'Odienné en passant par Abidjan-Dabou-Lopou-Tiassalé-Divo-Lakota-Gagnoa-Issia-Dalao-Duékoué-Man-Touba-Odienné (1.044 km) et celle de Gagnoa-Sassandra (162 km).

A partir des années 1930, le réseau routier ne répond plus aux nécessités d'un trafic en plein essor en raison de nombreux ouvrages provisoires qu'il comporte et des tracés incorrects. Ces routes couvrent d'une trame serrée tout le centre de la colonie, autour du chemin de fer d'Abidjan à la Haute-Volta. Elles n'aboutissent à la côte que par d'étroits couloirs où la circulation est difficile ou n'y aboutissent pas du tout (régions de Tabou, de Grand-Lahou, de Grand-Bassam). Des zones particulièrement riches telles que les vallées du Cavally, du Sassandra, du Bandama et du Comoé ne sont pas encore desservies. Pour remédier à ces insuffisances, l'administration coloniale privilégie une nouvelle manière de construire consistant à suivre le même procédé que celui adopté dans le cadre de l'amélioration des anciennes voies. Celui-ci permet de bâtir certaines voies parmi lesquelles les routes Abidjan-Adzopé, Guiglo-Tai-Tabou, Divo-Yocoboué, Tiassalé-Bakanda-Lahou.

Par ailleurs, des efforts importants sont entrepris surtout dans le sens de l'amélioration qui consiste à transformer les voies construites en routes définitives. A cet effet, les administrateurs de chaque cercle sont chargés de procéder à des études minutieuses des améliorations durables à apporter au réseau routier de leur circonscription en profitant des faits d'expériences, des aléas climatiques, etc. Ces études permettent de relever la rectification des tracés, la correction des profils, l'élargissement des chaussées de 6 à 8 mètres, la surélévation des chaussées dans les endroits marécageux, le bitumage des voies et la construction d'ouvrages d'art en remplaçant les ponts provisoires par des ponts définitifs et en supprimer les bacs partout où cela est possible. Tenant compte des conclusions de ces études, certaines routes sont abandonnées pour laisser la place à de nouveaux tracés. Ces derniers réduisent les distances en redressant les courbes et les fortes rampes. Parmi les routes redressées, nous avons celle de Bouaké-Béoumi pour laquelle la distance est ramenée de 33 à 27 km¹⁷. Ensuite, des routes comme celles d'Abidjan-Bassam, d'Abengourou-Agboville sont goudronnées. On compte aussi la réalisation d'ouvrages d'art. Il s'agit, entre autres, du pont de 62,50 mètres sur l'axe routier Abidjan-Dabou-Tiassalé construit entre 1931 et 1932 sur l'Agnéby (près de Dabou) et celui sur le N'zi à Dimbokro mesurant 114 mètres, bâti de 1935 à 1937. Ces améliorations ont pour priorité les routes indispensables à l'évacuation des produits.

Après la seconde guerre mondiale, en plus des anciennes sources d'investissement¹⁸, les autorités métropolitaines, pour financer l'exécution des plans de développement économique, prennent de nouvelles dispositions tant au niveau de la France elle-même qu'au niveau de la fédération et du territoire. En France, la loi du 30 avril 1946 autorisant la conception des plans de développement met également en place les moyens de financement en ses articles 3 et 4. Il s'agit du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (F.I.D.E.S.) et de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (C.C.F.O.M.)¹⁹. Ainsi, pour la mise en œuvre des projets, des capitaux sont accordés par le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (F.I.D.E.S.) à

¹⁶ Archives Nationales du Sénégal (A.N.S) -2G23/19- Côte d'Ivoire, *op. cit.*, pp. 83-84.

¹⁷ Archives Nationales Françaises (A.N.F.) -2G33/29 - Côte d'Ivoire, *Rapport économique annuel 1933*.

¹⁸ Les anciennes sources d'investissement sont : le budget général, le budget local, le Fonds commun des sociétés de prévoyance, la Caisse centrale de crédit agricole mutuel, etc.

¹⁹ A. DIALLO "Financement de l'infrastructure routière en Côte d'Ivoire 1946-1953" in *Annales de l'université d'Abidjan*, Série I histoire, tome VIII, 1980, pp. 264-265. Le C.C.F.O.M. est créée le 2 décembre 1941 sous forme d'établissement public. La loi du 30 avril 1946 charge cette caisse du financement des plans de développement économique et social.

travers un budget spécial institué par les décrets des 16 octobre 1946 et 28 avril 1947, annexé au budget général. Les fonds de cette structure proviennent de subventions non remboursables du budget métropolitain et de contributions des territoires concernées. De 1947 à 1958, les investissements de la section locale du F.I.D.E.S et du Fonds d'Investissement Routier (F.I.R.)²⁰ sont très importants, surtout pour le développement des infrastructures destinées à évacuer les produits agricoles. Le montant investi dans ce secteur représente environ 64 % au premier plan et plus de 30 % au deuxième plan, soit un total de 9.642.095.000 francs²¹. Ces ressources financières permettent de mener plusieurs actions dans le secteur routier. En effet, pour la mise en place d'un meilleur réseau routier, il est favorisé l'implantation sur le territoire d'entreprises (le laboratoire des Travaux publics, le Génie civil) susceptibles de mener à bien les travaux de construction et d'entretien de l'ensemble du réseau routier. Pour effectuer un excellent travail, une organisation est mise en place. Pour ce faire, l'existant est d'abord catégorisé selon l'importance du trafic et de la position par rapport au rail et aux voies d'eau. Ensuite, un schéma directeur de modernisation est élaboré en fonction de ces ensembles. Ainsi, les routes désignées « à grand trafic » doivent être ouvertes en toute saison à la circulation des camions lourds. Il s'agit essentiellement d'artères nourricières de l'Abidjan-Niger, de routes d'accès direct aux ports d'embarquement, de préférence au grand port d'Abidjan et des voies de communication avec les territoires voisins. Celles-ci doivent être secondées par des routes plus proches des agglomérations rurales. Il s'agit des routes secondaires ou pistes terrassées et des pistes saisonnières ou rurales. Par ailleurs, les travaux sont confiés en grande partie à des entreprises privées²². Ils s'effectuent selon les urgences dans le strict respect des normes ci-dessus définies. De ce fait, la transformation des routes en état de délabrement avancé en de véritables routes modernes devient une réalité. En ce qui concerne les routes « à grand trafic » et les routes secondaires, les constructions portent sur très peu de tracés nouveaux, à part certaines déviations importantes. Ce qui n'est pas entièrement le cas des pistes saisonnières. Les moyens utilisés pour l'exécution de ces tâches sont constitués, en grande partie, de machines (rouleaux compresseurs, motograders, rouleaux à pneu, camions, etc.). En plus des chaussées, des ponts sont réalisés lorsque cela s'avère nécessaire. Indépendamment de petits ouvrages définitifs entrepris en vue d'améliorer les principaux itinéraires routiers, plusieurs ponts tels que les ponts de Guessabo, de Bocanda et du Béré sont édifiés. Ces ouvrages d'art remplacent certains bacs ou ponts précaires. Ce qui est une avancée notable.

Outre l'étape de la construction, une organisation est instituée pour l'entretien régulier des routes. En effet, l'arrêté du gouverneur général du 6 août 1906 réorganise, le Service des Travaux Publics et des Mines de la Côte d'Ivoire²³. Ce dernier est chargé, pour le compte de la colonie, de la préparation des projets, des plans et des devis de travaux, de l'entretien et de la conservation des ouvrages de travaux publics (routes, chemins, rues, etc.). Il contrôle les travaux exécutés par les concessionnaires et par les municipalités avec le concours financier de la colonie. Le Service des Travaux Publics de la Côte d'Ivoire est placé sous la responsabilité d'un ingénieur auxiliaire des Travaux Publics du cadre général, relevant directement du Lieutenant-Gouverneur. Il dirige et surveille la comptabilité en deniers et en matières de son service, la liquidation des dépenses et la préparation des mandats. Pour plus d'efficacité dans l'exécution des travaux neufs et dans les travaux d'entretien, le chef de Service des Travaux Publics peut les faire exécuter par les administrateurs des cercles ou la Direction du chemin de fer. Pour ce faire, les services des travaux publics sont décentralisés dans les subdivisions. Ces

²⁰ Le Fonds d'Investissement Routier (F.I.R.) est mis en place par arrêté n°1852 du 13 mars 1953. Il est approvisionné par des taxes perçues sur l'essence (6 francs /l) et le gas-oil (5,5 francs /l). Les crédits consacrés aux travaux de routes et ponts par ce fonds sont de 381.000.000 francs en 1953, 465.000.000 francs en 1954, 479.000.000 francs en 1955 et 675.000.000 francs en 1956.

²¹ MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN-SERVICE DE LA STATISTIQUE, *Inventaire économique et social de la Côte-d'Ivoire 1947-1958*, Abidjan, 1960, p. 171. Dans cet ensemble, les ports maritimes, les routes et ponts se taillent une part de lion avec 91,7 % du budget. Cela est fait à dessein pour faciliter l'évacuation des denrées produites par le territoire vers l'extérieur.

²² La construction de la route Abidjan-Gagnoa est confiée à plusieurs structures privées parmi lesquelles la Société des dragages, l'entreprise Hetzel.

²³ Z. SEMI-BI, *op. cit.*, p. 28.

bureaux sont dotés en matériels d'entretien. Par exemple, au 1^{er} semestre 1950, sont affectés 2 rouleaux compresseurs, 2 motograders, 1 rouleau à pneus et 7 camions à Bouaké ; 2 camions, 1 motograder, 1 rouleau compresseur et 1 station de concassage à Sassandra ; 8 camions, 2 motograders et 1 rouleau compresseur à Abidjan²⁴. En 1958, le nombre des engins affectés à cette tâche est de 42 graders de 100 chevaux (CV), 36 graders de 50 CV, 15 tracteurs à chenille de 50 CV, 15 chargeurs à godets sur pneus et 28 tracteurs et rouleaux à pneus. Les crédits affectés à l'entretien routier sont de 496 millions de francs en 1953, 547 millions de francs en 1954, 588 millions de francs en 1955, 560 millions de francs en 1956, 665 millions de francs en 1957 et de 820 millions de francs en 1958²⁵. Dans l'ensemble, le Service des Travaux Publics assure l'entretien de 4.510 km en 1956 et de 10.290 km en 1958. Le reste étant assuré par les différents cercles.

Avec toutes ces activités entreprises, le réseau routier se trouve considérablement amélioré en qualité comme en longueur. En 1956, le territoire de la Côte d'Ivoire a 350 kilomètres de routes bitumées, 8.370 kilomètres de routes permanentes et 8.020 kilomètres de routes saisonnières, soit 16.740 kilomètres dans l'ensemble. Deux années plus tard, la colonie compte 600 kilomètres de routes bitumées, 9.970 kilomètres de routes permanentes et 14.648 de routes saisonnières, soit un total de 25.218 kilomètres²⁶.

Toutes ces performances sont profitables à la mise en valeur du territoire. Pour soutenir ces avancées dans le domaine routier, tout en tenant compte des liens entre les voies de communication, il paraît important de moderniser également le réseau ferroviaire pour achever le transport de la main d'œuvre et des produits vers la côte.

b- Le développement du réseau ferroviaire

Grâce à la mission (fin 1898-mai 1899)²⁷ du capitaine Houdaille²⁸ pour identifier une voie de pénétration vers l'intérieur de la colonie à partir de la côte et surtout à la mission Crosson-Duplessis en 1903, les autorités coloniales décident de fixer le point de départ de la voie de pénétration ferroviaire à Abidjan. Après l'autorisation de sa construction par le décret du 6 novembre 1903, les travaux débutent le 12 janvier 1904 et permettent de poser jusqu'à la fin de la même année 48 kilomètres de voies. En 1906, le chemin de fer atteint Agboville. En 1908, pour Angoulvant, le chemin de fer doit drainer les richesses combinées des zones de savane et de forêt qu'il traverse et permettre aux autorités d'avoir une mainmise effective sur tout le territoire. Donc, vu son importance, la construction du chemin de fer s'accélère à partir de 1908. Plusieurs décrets pour son prolongement se succèdent en cascade. Il s'agit par exemple des décrets des 21 mai, 17 juillet 1908 et 31 août 1911²⁹ qui autorisent sa construction jusqu'au kilomètre 300. Ainsi, après l'étape d'Agboville (km 82) en 1906, le chemin de fer atteint Dimbokro (km 183) en 1909. L'exploitation régulière de la ligne Abidjan-Dimbokro est effective à partir du 1^{er} juin 1909. Bouaké (km 316)³⁰ accueille la voie en 1912. Après cette étape, les travaux sont interrompus pour raison de conflit, en 1914. En somme, la voie ferrée traversant plus de la moitié de la

²⁴ L. PECHOUX, *Côte d'Ivoire : rapport sur la situation du territoire au cours de l'année 1949 et du 1^{er} semestre de l'année 1950*, Abidjan, Imprimerie du Gouvernement, 1950, pp. 81-82.

²⁵ L. J. TOKPA, *Mise en valeur et main-d'œuvre africaine en Côte d'Ivoire coloniale (1893-1960)*, Abidjan, Département d'Histoire-Université de Cocody, Thèse de Doctorat d'Etat, 2010, p. 556.

²⁶ Dans cet ensemble, certaines routes sont classées "routes fédérales". Elles ont une longueur de 1.575 kilomètres en 1958. Il s'agit de la route n°5 (720 km.) où "route du café" (Abidjan-N'douci-Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa-Man-Danané-frontière Guinée) ; la route n°105 (335 km.) (N'douci-Tiassalé-Divo-Lakota-Gagnoa-Sassandra) ; la route n°10 (426 km.) ou "route de Haute Volta" (Yamoussoukro-Tiébissou-Bouaké-Katiola-Ferkessedougou-Ouangolodougou-pont sur la Leraba) ; la route n°106 (92 km.) ou "route du Sénégal" (Ouangolodougou-Zégoua).

²⁷ C.-F. M. HOUDAILLE, *Côte d'Ivoire. Mission Houdaille. Etude du chemin de fer et du port. Vues photographiques*, 1899, 17 p.

²⁸ C.-F. M. HOUDAILLE, *Le chemin de fer et le port de la Côte d'Ivoire : organisation d'une entreprise coloniale*, Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1905, 56 p.

²⁹ Z. SEMI-BI, *op. cit.*, p. 187.

³⁰ Les travaux sur le terrain vont au-delà de l'arrêt d'exécution signé. Cela dans le but d'atteindre au plus vite l'intérieur de la région de Bouaké. Ce non-respect des textes est corrigé plus tard par un décret ministériel.

colonie est un atout très important. Avec sa direction Sud-Nord, elle réunit quatre cercles³¹. Son trajet est parsemé de plusieurs arrêts ou gares pour la collecte des produits. Leur nombre augmente à mesure que la voie avance. Ainsi, de sept (7) en 1908, les gares sont dix-huit (18) en 1912 auxquelles s'ajoutent des arrêts facultatifs. L'espacement de ces gares ne va pas au-delà de 25 kilomètres³².

Après l'étude de plusieurs projets, il est décidé de prolonger la voie ferrée en direction de la colonie de Haute Volta³³ parce que le chemin de fer de la Côte d'Ivoire apparaît comme le débouché naturel de la nouvelle colonie vers la mer et Ouagadougou est plus proche d'Abidjan (1.136 km) que de Dakar (1.960 km). En outre, selon Albert Sarraut, la boucle du Niger avec ses atouts démographiques et climatiques ainsi que la diversité de ses productions va connaître un grand essor grâce à une voie rapide la reliant à la mer. Or le trajet le plus court et le plus direct est celui qui atteint le golfe de Guinée par la Côte d'Ivoire. Pour accélérer la mise en valeur de la boucle du Niger, il va falloir prolonger la voie ferrée qui est à Bouaké jusqu'à Banfora puis vers le nord-est pour atteindre la région peuplée et productrice du Mossi³⁴. Plus encore, le chemin de fer du Mossi va ajouter à l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) « utile » un territoire peuplé de plus de 2,5 millions d'habitants et détourner sa main-d'œuvre en direction de la Gold Coast vers la Côte d'Ivoire. En juillet 1919, les travaux d'extension reprennent. Au 31 décembre 1921, l'état d'avancement des travaux se situent aux niveaux du débroussement au km 354,500 ; du terrassement au km 348,900 ; du rail au km 343,300 ; du ballastage 1^{ère} forme au km 389 ; du ballastage 2^{ème} forme au km 387³⁵. Le 1^{er} septembre 1923, la gare de Katiola (km 371) est ouverte au trafic. Les travaux se poursuivent jusqu'à atteindre Ferkessédougou (km 558) en 1926 et Bobo-Dioulasso (km 796) le 23 janvier 1934. Après Bobo-Dioulasso, la construction s'interrompt avant de reprendre en 1939 pour la distance Bobo-Dioulasso-Ouagadougou. Elle s'arrête en 1941 au kilomètre 818 pour raison de conflit. Concurrément à la modernisation des anciennes voies, le prolongement vers Ouagadougou reprend en 1945. Les 350 kilomètres sont scindés en quatre étapes : Bobo-Dioulasso-Bereba (90 kilomètres), Bereba-Pompoy (59 kilomètres), Pompoy-Koudougou (107 kilomètres) et Koudougou-Ouagadougou (93 kilomètres). En 1947, les rails ont atteint le kilomètre 834, même pas Bereba, lorsque le territoire de la Haute Volta est reconstitué³⁶.

Par contre, la rénovation des 340 premiers kilomètres apparaît primordiale dans la mesure où le colonisateur, dans le souci de réduire les dépenses, utilise une main-d'œuvre non qualifiée et des matériaux de construction moins onéreux. Jean Suret-Canale souligne, d'ailleurs dans ce sens, qu'« *il ne s'agit pas d'un réseau, mais d'une série de voies de pénétration rudimentaires, à écartement métrique. Il s'agissait à l'origine de voies stratégiques, construites à peu de frais, souvent avec des profils difficiles se prêtant mal à un trafic important* »³⁷. Pour le remettre en état,

*« en 1923, l'inspecteur Ficatier recommande la réfection de certains ouvrages, la réparation du matériel dont l'entretien avait été négligé pendant la guerre, faute de personnels et de pièces de rechanges nécessaires (...), de compléter certaines installations insuffisantes (voies de garage, alimentation en eau etc..) et d'augmenter le matériel roulant »*³⁸.

³¹ Il s'agit des cercles des Lagunes, de l'Agnéby, du N'zi Comoé et du Baoulé.

³² Ces gares sont (du sud au nord) : Abidjan lagune (km 0), Abidjan ville (km 2), Abobo (Km) 13), Anyama (km 24), Azaguié (km 43), Yapo (km 64), Ery-Macouguié (facultatif), Agboville (km 82), Bobobo (Rubino) (km 101), Céchi (km 125), Halte kilomètre 134,5 (facultatif) Anoumaba (km 140), Tiémélékro (km 162), Dimbokro (183), Nofou (km 205), Ndokouassikro (km 229), Boli (km 253), Raviart (km 227), Kan (km 298), Bouaké (km 316). Cf. A.N.C.I. 1QQ119, *Guide du commerce et de la colonisation de la Côte d'Ivoire, 1909 ; Journal officiel de la Côte d'Ivoire*, n°2 du 31 janvier 1913, p. 26.

³³ Située au nord-est de la colonie de Côte d'Ivoire, la colonie de la Haute Volta est créée par le décret du 1^{er} mars 1919 détachant du Haut Sénégal-Niger, les cercles de Gaoua, Bobo, Dédougou, Ouagadougou, Dori, Say et Fada N'Gourma.

³⁴ A. SARRAUT, *op. cit.*, pp. 208-211.

³⁵ Archives Nationales du Sénégal (A.N.S.) -2G23/19- Côte d'Ivoire, *op. cit.*, p. 80.

³⁶ Les travaux continuent pour le compte de la Haute Volta. Les rails atteignent Ouagadougou (kilomètre 1.146) le 23 octobre 1954. La voie ferrée est inaugurée le 4 décembre 1954 par le ministre de la France d'outre-mer.

³⁷ J. SURET-CANALE, *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, éd Sociales, 1982, pp. 258-259.

³⁸ Z. SEMI-BI, *op. cit.*, p. 223.

Le Gouverneur François Joseph Reste abonde dans le même sens avec plus de précisions. Selon lui, les lignes rectifiées doivent avoir des rampes de 10 millimètres au plus et des courbes maxima de 500 mètres³⁹. Les travaux sont entrepris dans ce sens et complétés par le tronçon Abidjan-Port-Bouët (11 km). Arrêtés au kilomètre 37 par la guerre, les travaux de réfection reprennent en 1951. Ce travail s'effectue progressivement après des études préalables, sans ralentir sensiblement le trafic normal. En 1953, la révision du tronçon Azaguié-Yapo est achevée. L'étape Yapo-Agboville (kilomètres 64 à 81) est révisée entre 1955 et 1958. Pendant ces travaux de réfection, les ouvrages d'art sont renforcés.

Pour l'exploitation de la voie ferrée, la colonie dispose, en 1907, de 6 locomotives de moins de 20 tonnes et de 52 wagons marchandises⁴⁰. Ce matériel roulant en 1912 compte 14 locomotives et 108 wagons à marchandises. En 1937, le réseau ferroviaire est desservi par 62 locomotives (dont 77% sont des locomotives de plus de 20 tonnes) et 489 wagons à marchandises. Ces acquis sont complétés pendant la guerre, précisément de septembre 1939 à juillet 1945, par du matériel neuf composé de 8 locomotives Garratt, 10 plateformes à boggies 35 tonnes, 9 voitures et 110 wagons à boggies 20 tonnes⁴¹. A partir de 1947, pendant que la voie est en chantier, la Régie des chemins de fer de l'A.O.F.⁴² décide d'accroître le matériel d'exploitation des chemins de fer pour faire face aux demandes de plus en plus grandissantes de transport liées au développement des activités économiques des territoires. Ainsi, sont construits un dépôt moderne à Locodjro et des ateliers généraux à Abidjan (avec hall pour réparation du matériel roulant et mise en service de deux ponts roulants de 50 tonnes) ; un dispatching entre Agboville et Ferkessedougou ; de nouvelles gares (Yapo et Agboville) ; des logements pour le personnel africain à Abidjan ; le renouvellement des installations téléphoniques⁴³. En plus de ce dispositif, le matériel roulant et de traction est renforcé et progressivement modernisé.

Compte tenu des ambitions de l'administration coloniale, celle-ci déploie sur le territoire de la colonie de Côte d'Ivoire des infrastructures routières et ferroviaires suffisantes et de qualité. Ces acquis non négligeables consistent, en premier lieu, à drainer la main-d'œuvre des régions peuplées du Nord pour la mise en valeur du Sud et, en second lieu, à l'évacuation rapide et massive des productions de l'arrière-pays vers la côte aux fins d'exportation. Ainsi, avec le chemin de fer et la route sans oublier leur interconnexion, la mise en valeur de la colonie devient désormais une réalité même dans les cercles les plus éloignés. Outre les infrastructures routières et ferroviaires, l'administration coloniale met également l'accent sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires.

2- LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

L'édification de wharfs, de port et d'aéroport sans oublier la création de canaux sont les vastes chantiers réalisés par l'autorité coloniale sur le territoire ivoirien.

a- L'édification de wharfs et du port d'Abidjan ainsi que la création de canaux

Les réseaux routier et ferroviaire sont complétés, dans la zone forestière, par un important réseau hydrographique constitué de lagunes⁴⁴, de rivières côtières⁴⁵ et de fleuves⁴⁶. Sur la côte,

³⁹ *Journal officiel de la Côte d'Ivoire*, n°9 du 15 mai 1931, p. 298.

⁴⁰ Z. SEMI-BI, *op. cit.*, pp. 204-205.

⁴¹ Archives Nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.) -XIV- 25 – 8(6152) Colonie de la Côte d'Ivoire- Secrétariat général, *Aperçu sur la Côte d'Ivoire par Henry Bressolles 1939-1945*, pp. 25-26.

⁴² Depuis le 1^{er} janvier 1947, en application du décret du 24 avril 1946, de l'arrêté ministériel du 17 juillet 1946 et l'arrêté du Haut-Commissaire du 6 décembre 1946, l'exploitation du réseau des chemins de fer de l'A.O.F. est confiée à la Régie des Chemins de Fer de l'A.O.F. La Régie des Chemins de fer de l'A.O.F. est une entreprise publique à caractère industriel et commercial dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

⁴³ J. N. LOUCOU, *Mémorial de la Côte d'Ivoire, tome 3 : du nationalisme à la nation*, Abidjan, AMI, 1987, p. 90.

⁴⁴ Les lagunes sont (de l'est vers l'ouest) : Ehi, Aby, Kodioboué, Ono, Potou, Adjin, Ebré, Tagba, Makéy, Tadio, Nyi.

⁴⁵ Ces rivières côtières sont (de l'est à l'ouest) : Tanoé, Bia, Mé, Agnéby, Gô, Boubo, Niouniourou, Bolo, San Pedro, Néro, Tabou.

⁴⁶ Ces fleuves sont, de l'ouest à l'est : le Cavally, le Sassandra, le Bandama et la Comoé.

existent également des rades d'utilisation précaire et périlleuse à Bassam, à Assinie, à Grand-Lahou, à Sassandra et à Tabou⁴⁷. Ces rades permettent malgré tout à la colonie d'entreprendre des échanges avec l'extérieur. Toutefois, cela est insuffisant. C'est pourquoi, l'administration coloniale se lance dans des travaux d'aménagement des plans d'eau en vue de construire des wharfs et un port moderne, et d'ouvrir des canaux.

En effet, le 1^{er} juillet 1901, Grand-Bassam bénéficie de la construction d'un wharf qui concentre la majorité du trafic de la colonie. Le wharf est très vite submergé et le matériel se dégrade rapidement, quelques années seulement après sa mise en service. A ce propos, Zan Sémi-Bi souligne que

« *La maison Daydé et Pille avait laissé en 1907, un ouvrage en mauvais état qu'il était nécessaire de réparer, d'agrandir, de doter d'installations complémentaires pour qu'il répondît aux besoins croissants du trafic d'importation et d'exportation de la Côte d'Ivoire dont il était l'outil essentiel. En effet, de 18.860 tonnes en 1902, ce trafic était passé à 39.022 tonnes en 1908* »⁴⁸.

Ainsi, le 15 juillet 1916 débutent les travaux de consolidation du wharf de Grand-Bassam en service depuis 1901. Mais, compte tenu de sa défectuosité avancée et de son incapacité à faire face aux exigences du moment, il est décidé la construction d'un nouveau wharf à Grand-Bassam. Sa construction est entreprise par les Etablissements Daydé en 1919⁴⁹. Elle prend fin au début du mois d'août 1923. Le nouveau wharf est plus puissant. Il a l'avantage d'être plus long, plus haut pour éviter la barre et d'avoir des équipements plus perfectionnés que ceux de l'ancien. Il a une orientation de 196° avec le Nord vrai ; une passerelle de largeur 7,20 m et de longueur 198 m ; un débarcadère de 20 m de largeur et de 74 m de longueur (longueur totale 272 m, supérieure de 29 m à celle de l'ancien) ; une cote du platelage de 7,20 m soit 5,90 m au-dessus des hautes mers. Son outillage comprend 6 grues de 5 tonnes et 2 grues de 10 tonnes. De nombreuses voies decauvilles de 0,60 m relient le wharf aux entrepôts de la Douane, et à l'appontement lagunaire desservi par une grue de 5 tonnes et une grue de 10 tonnes⁵⁰. Ce wharf fait face à un trafic grandissant jusqu'à 160.000 tonnes. Le matériel flottant du wharf de Grand-Bassam se compose de 4 chaloupes et de 8 boats.

Cependant, avec l'augmentation des productions due à la hausse des prix agricoles après la crise de 1920-1922, les capacités du nouveau wharf de Bassam sont remises en cause. L'idée de construire un autre encore plus puissant se concrétise et les travaux, d'un coût global de 71 millions, s'effectuent de 1927 à 1931 à Port-Bouët. C'est un appontement analogue à celui de Bassam, mais plus puissamment organisé. En effet, une liaison par voie métrique est installée entre cet appontement et la gare Abidjan-lagune. Un ouvrage exceptionnel pour le franchissement du bras de lagune à Abidjan est construit⁵¹. Le wharf de Port-Bouët a une passerelle de largeur 12,75 m et de longueur 280 m ; un débarcadère de largeur 32 m et de longueur 130 m. Cela fait une longueur totale de 410 m. Six voies métriques desservent la passerelle. La puissance totale des engins de levage est de 80 tonnes par palanquée (8 grues de 5 tonnes et 2 grues de 10 tonnes, 1 grue de 20 tonnes). Le matériel flottant du wharf de Port-Bouët comprend 13 chaloupes et 24 boats⁵².

A l'ouest, un wharf est construit à Sassandra en remplacement de la jetée à enrochement de 1914. Après l'abandon du premier chantier en raison des tarets, un second commence en novembre 1936 et prend fin en 1938. Il permet l'embarquement des bananes par des plans inclinés et le débarquement des colis lourds par une grue de 5 tonnes⁵³. Celui-ci est très vite dépassé par le trafic.

⁴⁷ R. P. ANOUMA, *Aux origines de la nation ivoirienne 1893-1946*, Paris, l'Harmattan, 2005, pp. 51-52.

⁴⁸ Z. SEMI-BI, *op. cit.*, p. 86.

⁴⁹ E. GUERNIER, *L'encyclopédie coloniale et maritime : Afrique occidentale française, tome 2 : agriculture, industrie, commerce*, Paris, Les Presses de l'Imprimerie Lang, Blanchong et compagnie, 1949, p. 269.

⁵⁰ L. BONZON et alii, *Le domaine colonial français*, Paris, Les Editions du Cygne, Tome II, 1929, p. 337.

⁵¹ Un pont sur support flottant est réalisé pour la traversée de la lagune en face d'Abidjan. L'ouvrage se compose d'un tablier monté sur bateaux d'une longueur constituant un raccordement à deux wharfs métalliques l'un de 21 m, l'autre de 50,25 m, comportant une passe navigable fixe et une travée levante.

⁵² E. GUERNIER, *op. cit.*, p. 269.

⁵³ Archives Nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.) VI – 8 – 198 (3374)- Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française - Colonie de la Côte d'Ivoire, *Rapport économique 1937*, p. 184.

Pour cette raison, la construction d'un troisième wharf, métallique cette fois, long de 200 mètres est décidée. Son dossier d'adjudication est établi à Abidjan en avril 1939 et son édification confiée aux Etablissements Daydé en octobre 1939. Freinée par le conflit mondial, l'édification du wharf métallique de Sassandra reprend de l'allure et il est mis en service en octobre 1951 avec les caractéristiques intéressantes. Le wharf a une plate-forme de déchargement (80 m x 22,50 m) reliée à la terre ferme par une passerelle (120 m x 7 m). Il possède six grues à vapeur dont quatre à double effet de 5/2,5 tonnes, une grue de 10 tonnes et une de 15 tonnes⁵⁴ ; des hangars de 2.000 m² composés de hangar-export, de hangar-import, d'un hangar à bananes ; un parc à bois; des terre-pleins de 6.500 m² ; 17 bateaux et remorqueurs, etc.

Par ailleurs, les escales de Bingerville, de Toupah et de Dabou bénéficient de l'amélioration de leurs infrastructures. Des fonds sont dégagés à cet effet, 1.000 francs pour l'apponement de Bingerville, 500 francs pour celui de Toupah et 500 francs pour le débarcadère de Dabou⁵⁵. De petits ouvrages d'apponement sont construits par la Compagnie générale de l'Afrique française dans les localités situées sur la lagune Ebrié pour permettre aux bateaux de commerce d'y accoster. De l'Est vers l'Ouest, sur la côte, des wharfs de plus en plus perfectionnés sont construits pour satisfaire les demandes.

Pour faciliter les relations entre Bassam et Lahou, les autorités décident de creuser le canal d'Assagny. Ce canal doit relier la baie de Kraffy à M'Bonoy, village situé sur le fleuve Bandama. Les travaux débutent le 15 octobre 1912 après l'adoption du projet de Thomasset approuvé par le gouverneur général William Ponty. En 1918, un canal à profil réduit de 4 mètres de largeur à l'étiage et de 0,60 mètre de profondeur est obtenu. Il peut être utilisé par les pirogues de marchandises. Un arrêté est donc pris le 1^{er} juillet 1918, l'ouvrant à la circulation des pirogues. En 1919, ce canal permet le transport de 2.618,181 tonnes de marchandises⁵⁶. Dès le 1^{er} mai 1923, le canal est achevé et ouvert aux vapeurs, aux pétroleuses et aux dromes des billes. Il a les caractéristiques suivantes :

« largeur du plan d'eau : 18 mètres ; largeur au plafond : 8 mètres avec pente de 2/1 ; profondeur : 2 mètres 40 ; longueur : 16 kilomètres 750 depuis la rivière de Kraffy sur la lagune Ebrié jusqu'à M'Bonoy sur le Bandama. En outre, il était précédé en lagune Ebrié par un chenal de 3 km. 250 dragué dans la vase »⁵⁷.

Les relations entre la mer et l'intérieur de la colonie se trouvent singulièrement facilitées grâce aux nouvelles installations. Néanmoins, le système des wharfs ne peut être considéré comme une solution suffisante à une colonie en plein développement. L'administration, convaincue de la nécessité de construire un port⁵⁸ en eau profonde à Abidjan, et de l'opportunité d'utiliser à cet effet le vaste plan d'eau et les grandes profondeurs de la lagune, charge en 1928 les Entreprises Daydé et Schneider de procéder à des études en vue de déterminer la possibilité de réaliser, au moyen d'un canal accessible aux navires de grand tirant d'eau, une jonction permanente et sûre entre la lagune et la mer. Le dossier établi est soumis au comité des Travaux publics des colonies, qui émet l'avis selon lequel le problème peut parfaitement être résolu du point de vue technique⁵⁹. « L'adjudication fut accordée en (octobre) 1936 et, en 1939, les travaux étaient en cours lorsque survint la guerre »⁶⁰.

Après la signature de l'armistice, la mise en œuvre des différents plans de développement économique ne pouvant se faire sans la présence de véritables ports, les autorités décident alors d'achever la construction du port d'Abidjan et de construire un second à Sassandra. La réalisation de ces projets est confiée à un consortium (Société française d'entreprises de dragages et de travaux

⁵⁴ Archives Nationales du Sénégal (A.N.S.) -2P/341/32 -Côte d'Ivoire, *Construction d'un wharf de 200 m à Sassandra. Dossier d'adjudication, cahier des charges, dessin schématique. Réclamation de la Compagnie Fraissinet*, 1938-1939.

⁵⁵ *Journal officiel de la Côte d'Ivoire*, n°1 du 15 janvier 1913, p. 19.

⁵⁶ Z. SEMI-BI, *op. cit.*, p. 125.

⁵⁷ Archives Nationales du Sénégal (A.N.S.) 2G23/19- Côte d'Ivoire, *op. cit.*, pp. 77-78.

⁵⁸ Le projet de construction du port est né depuis le début du siècle (en 1907). Cependant, sa mise en œuvre a échoué.

⁵⁹ R. DELAVIGNETTE, *op. cit.*, p. 205.

⁶⁰ G. ROUGERIE (Dir.), *L'encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire*, Paris, France-Impressions, Dakar-Abidjan-NEA, 1978, p. 311.

publics, Société nationale de travaux publics, Société de construction des Batignolles). Ce dernier se charge d'achever la percée du cordon littoral ; la construction de deux digues protégeant l'embouchure du canal côté mer ; le fascinage des berges du canal et du seuil ; la construction de plus d'un kilomètre de quais ; la dotation de ces quais en magasins-cales, en terre-pleins et moyens mécaniques de déchargement et de manutention.

Dès le 12 juillet 1948, une année après la reprise à plein régime des travaux, l'avant-port de Vridi, constitué d'aménagements provisoires sur le canal, est inauguré et ouvert au trafic des marchandises. C'est un palliatif pour résoudre en urgence les insuffisances des wharfs de Port-Bouët et de Bassam. Ainsi, dès son ouverture, la quasi-totalité des produits est exportée par Vridi. En 1949, le trafic s'élève, dans cet avant-port, à 156.000 tonnes (Importations : 31.000 tonnes et exportations : 125.000 tonnes).

Malgré cette lucarne pour les échanges, la construction continue sans relâche. Et, dans la matinée du 23 juillet 1950, le bouchon qui coupe en deux parties le canal, est enlevé. La mer et la lagune sont mises en communication⁶¹. Ainsi, la Côte d'Ivoire dispose désormais à travers son cordon littoral, d'un chenal de 2.700 mètres, présentant un profil courant de 370 mètres au niveau de l'eau, de 300 mètres à la côte (-10) et de 200 mètres à la côte (-15) constituant le plafond. Appliquant une technique très largement utilisée par les Hollandais, les maîtres en la matière, les rives du canal sont protégées jusqu'à (-10) par des fascinages lestés d'enrochements ; leur défense est protégée par un cordon d'enrochements de 400.000 m² de tapis de fascinage. Les berges se prolongent et se terminent, du côté de l'océan, par deux jetées en enrochement⁶², la plus longue (520 m) protège le canal contre la houle venant du Sud-Ouest. La deuxième ayant 180 mètres protège la côte et guide le courant de flot. La largeur du canal est beaucoup plus faible à son débouché en mer que dans sa partie courante, 100 mètres contre 300 mètres ; les fonds constituant le seuil sont à (-12) contre (-15) qui, avec l'accentuation du courant peut entraîner le sable vers le trou sans fond. Berges et fonds du débouché en mer sont protégés par 5.000 m² de fascinages.

Cette première étape permet aux navires d'accéder à la lagune. Et maintenant, il ne reste plus qu'à achever les installations portuaires. En pleine construction, l'ouvrage est officiellement ouvert le 5 février 1951 par le ministre de la France d'outre-mer, François Mitterrand. Le 1^{er} septembre 1955, sont mis en service des quais du nouveau port, après réalisation d'une première tranche de travaux. En novembre 1956, mise en service du port bananier constitué par un appontement de 125 mètres de long sur pieux en béton armé. En 1958, mise en service du hangar du poste 6 et des quais bananiers, de chalandage, de batelage et à bois de 1.128 mètres. Enfin, en 1959, allongement du quai Nord par la construction de 325 mètres de quais constituant les postes 8 et 9.

Au total, le port dispose en 1959 de :

- 7 postes d'une longueur de 1.375 mètres. Les postes 8, 9, 10 sont en cours de finition ;
- 64.600 m² de surface couverte (magasins-cales, hangars, etc.) ;
- 800 mètres de quais de batelage avec 18.200 m² de magasins-cales ;
- un parc à bois de 45.000 m² avec rampe de débardage ;
- 160.000 m² de terre-pleins bitumés (surface totale : 251.000 m²) ;
- un appontement pour navires bananiers de 125 mètres ;
- un port minéralier équipé pour le chargement rapide du minerai de manganèse est en voie d'achèvement⁶³.

Pour faire fonctionner cet ouvrage à plein régime, les voies d'accès d'Abidjan sont aménagées à son échelle. En ce qui concerne les routes et le rail, un très gros effort est fait. Le complément naturel de cet effort est l'aménagement de l'importante nappe lagunaire qui s'étend sur près de 300 kilomètres. Cependant, cette nappe est interrompue par des bandes de terre. Pour qu'elle soit navigable sur toute

⁶¹ Cette communication provoque des perturbations de la lagune au niveau de la marée, du courant et de la salure de l'eau. Il devient donc urgent de remplacer le pont flottant reliant l'île de Petit Bassam à Abidjan par un véritable pont.

⁶² Les blocs de cet enrochement atteignant 20 tonnes proviennent de la carrière de granit d'Ake-Befiat.

⁶³ SECRETARIAT D'ETAT A L'INFORMATION, *Panorama de la Côte d'Ivoire 1959*, s. l., La Direction de l'information, pp. 50-51.

sa longueur, des aménagements sont entrepris. Il s'agit de la création, entre autres, des canaux de Fresco, de Groguida et de Petit-Bassam. Cela rend cette voie d'eau pratiquement navigable de Fresco à Grand-Bassam. Par contre, à l'Est de Grand-Bassam, elle est interrompue sur 50 kilomètres environ, et l'importante lagune Aby, qui borde la Gold Coast, n'a pas de communication avec les lagunes de l'Ouest.

Ainsi, se trouve isolée du port d'Abidjan, le sud-est de la Côte d'Ivoire, région forestière dont les productions⁶⁴ et les possibilités d'exploitation sont identiques au reste de la Basse Côte. Cela parce qu'elle ne dispose que d'un réseau d'évacuation uniquement routier ; d'où le projet de la construction du canal d'Assinie. Les travaux débutés en 1955 avec comme constructeurs l'Entreprise Chauffour et Dumez, et la Compagnie de construction générale en Afrique française, permettent de relier les lagunes Ebrié et Aby, sur une distance de 30,390 kilomètres. La largeur du plafond est de 17 mètres avec une profondeur de 2,50 mètres. Conformément aux objectifs assignés, ce canal contribue non seulement à l'évacuation rapide des produits de la région du Sud-Est, mais réduit leur frais de transport.

En dehors des aménagements des voies d'eau, est construit l'aéroport d'Abidjan pour rendre encore plus rapide les évacuations sur l'extérieur.

b- L'édification de l'aéroport d'Abidjan

Choisi en 1936, le site de Port-Bouët abrite à partir de 1939 l'aérodrome d'Abidjan. Cependant, c'est un aérodrome avec une piste en latérite de 1.100 mètres recevant quelques rares avions. Les plans de développement prévoient alors l'extension de la piste, son bitumage et la construction d'aérogares.

Les travaux de profilage et de bitumage de la piste, confiés à la Société Française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics (S.F.E.D.T.P.), débutent en 1949 et se poursuivent à un rythme accéléré. En 1951, la Côte d'Ivoire possède un aérodrome de catégorie B avec une aérogare moderne, une tour de contrôle, un radiophare, une balise et un radiogoniomètre V.H.F. L'aérodrome est susceptible avec sa piste résistante de 1.800 mètres, de recevoir des avions de types constellations et DC4 d'un poids total de 60 tonnes⁶⁵. Quelques années plus tard, précisément en 1959, l'aérodrome d'Abidjan devient un aéroport de classe A avec une piste de 2.700 m. x 50 m et pouvant recevoir des avions de 75 tonnes.

L'évolution des infrastructures contribue à augmenter et à varier le fret aérien. Ainsi, initialement composé de courrier, de pièces de rechanges demandées d'urgence, le fret comprend désormais, entre autres produits, certains fruits dont l'ananas frais. Effectivement, les importateurs reprochent à l'ananas de Côte d'Ivoire son manque de vivacité dans la coloration que la clientèle recherche en premier. Ainsi, « *les envois par bateau n'ont amené généralement que des déboires, ce fruit supportant mal l'atmosphère des cales où il est entreposé. Il arrive (donc) invendable.* » C'est seulement avec ce moyen de transport très onéreux mais très rapide que les exportations d'ananas frais donnent satisfaction⁶⁶. Cela peut expliquer la raison de l'installation d'usines de transformation en jus aux abords des plantations.

En 1958, entre la métropole (principal acheteur d'ananas du territoire) et la colonie de Côte d'Ivoire, la liaison aérienne est au nombre de treize par semaine. Les marchandises transportées croissent chaque année sans qu'aucune précision ne soit donnée quant aux quantités d'ananas expédiées. Avec la construction de l'aéroport d'Abidjan, il ne doit plus avoir d'inquiétudes quant au transport rapide des hommes et des marchandises.

⁶⁴ En 1949, les productions susceptibles de s'accroître avec les plans de développement, bois : 22.000 tonnes, café : 4.000 tonnes, cacao : 3.000 tonnes, produits vivriers : 4.000 tonnes, huile de palme et palmistes : 200 tonnes.

⁶⁵ R. MOREUX et C. MOREUX (Dir.), *Côte d'Ivoire : Marchés coloniaux du monde*, n°285 du samedi 28 avril 1951, p. 1121.

⁶⁶ Archives Nationales du Sénégal (A.N.S.) 2G51/64 – Côte d'Ivoire – Service de contrôle du conditionnement des produits de la Côte d'Ivoire, *Rapport annuel 1951*, Abidjan, 16 mai 1952, p. 65.

CONCLUSION

Pendant la période coloniale, la Côte d'Ivoire subit une transformation considérable de son territoire avec la construction de nombreuses et variées infrastructures de transport. Ainsi, dans sa volonté de mise en valeur de la colonie sous l'impulsion de la *doctrine Sarraut*, l'administration française y procède simultanément au déploiement des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires. Pendant que des régions de la colonie sont reliées entre elles soit par des routes de bonne qualité, soit par le chemin de fer, d'autres sont connectées à l'extérieur grâce aux aménagements des voies d'eau (construction de wharfs, canaux et port) et à la construction d'un aéroport moderne.

Dans l'ensemble, ces multiples infrastructures de transport permettent non seulement de désenclaver les régions, mais aussi constituent des véritables voies d'évacuation des nombreuses productions de la colonie. Quoique fustigée, il est à faire remarquer que la colonisation, à travers le développement des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, jette les bases de la croissance agricole voire économique de la Côte d'Ivoire pendant les deux décennies après son accession à l'indépendance.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES

1- Sources imprimées

Atlas Jeune Afrique – Côte d'Ivoire, Paris, éd J.A., 1978, 72 p.

BONZON (L.) et alii, *Le domaine colonial français*, Paris, Les Editions du Cygne, Tome II, 1929, 474 p.

CLOZEL (J. F.), *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, A. Challamel Editeur, 1906, 350 p.

DELAVIGNETTE (R.), *Afrique Occidentale Française*, Paris, Sociétés d'éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1931, 244 p.

GUERNIER (E.), *L'encyclopédie coloniale et maritime : Afrique occidentale française, tome 2 : agriculture, industrie, commerce*, Paris, Les Presses de l'Imprimerie Lang, Blanchong et compagnie, 1949, 400 p.

HOUDAILLE (C.-F. M.), *Côte d'Ivoire. Mission Houdaille. Etude du chemin de fer et du port. Vues photographiques*, 1899, 17 p.

HOUDAILLE (C.-F. M.), *Le chemin de fer et le port de la Côte d'Ivoire : organisation d'une entreprise coloniale*, Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1905, 56 p.

Journal officiel de la Côte d'Ivoire, n°6 du 15 mars 1898, p. 3.

Journal officiel de la Côte d'Ivoire, n°1 du 15 janvier 1913, p. 19.

Journal officiel de la Côte d'Ivoire, n°2 du 31 janvier 1913, p. 26.

Journal officiel de la Côte d'Ivoire, n°9 du 15 mai 1931, p. 298.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN-SERVICE DE LA STATISTIQUE, *Inventaire économique et social de la Côte-d'Ivoire 1947-1958*, Abidjan, 1960, 283 p.

MOREUX (R.) et MOREUX (C.) (Dir.), *Côte d'Ivoire : Marchés coloniaux du monde*, n°285 du samedi 28 avril 1951, p. 1121.

PECHOUX (L.), *Côte d'Ivoire : rapport sur la situation du territoire au cours de l'année 1949 et du 1^{er} semestre de l'année 1950*, Abidjan, Imprimerie du Gouvernement, 1950, 143 p.

SARRAUT (A.), *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, 675 p.

SARRAUT (A.), *Projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Imprimerie Martinet, 1921, 367 p.

SECRETARIAT D'ETAT A L'INFORMATION, *Panorama de la Côte d'Ivoire 1959*, sl, La Direction de l'information, 95 p.

2- Sources d'archives

A.N.C.I. -1QQ119, *Guide du commerce et de la colonisation de la Côte d'Ivoire, 1909*.

A.N.C.I. -1QQ187- *Rapport sur la situation économique, 1916*, p 26.

A.N.C.I. -VI – 8 – 198 (3374)- Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française - Colonie de la Côte d'Ivoire, *Rapport économique 1937*, 193 p.

A.N.C.I. -XIV- 25 – 8(6152) Colonie de la Côte d'Ivoire- Secrétariat général, *Aperçu sur la Côte d'Ivoire par Henry Bressolles 1939-1945*, 69 p.

A.N.F. -2G33/29 - Côte d'Ivoire, *Rapport économique annuel 1933*.

A.N.F.-S.O.M. – Inspecteur KAIR, *Rapport transmissif n°35 A.S. Service des Travaux Publics de la Côte d'Ivoire*, Bingerville, le 28 mai 1919.

A.N.S. -2G23/19- Côte d'Ivoire, *Rapport d'ensemble annuel 1923*, 202 p.

A.N.S. -2G51/64 – Côte d'Ivoire – Service de contrôle du conditionnement des produits de la Côte d'Ivoire, *Rapport annuel 1951*, Abidjan, 16 mai 1952, 87 p.

A.N.S. -2P/341/32-Côte d'Ivoire, *Construction d'un wharf de 200 m à Sassandra. Dossier d'adjudication, cahier des charges, dessin schématique. Réclamation de la Compagnie Fraissinet, 1938-1939*.

II- BIBLIOGRAPHIE

ANOUMA (R. P.), *Aux origines de la nation ivoirienne 1893-1946*, Paris, l'Harmattan, 2005, 640 p.

ANOUMA (R. P.), "Le régime de prestation en Côte d'Ivoire de 1912" in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série I Histoire, 1976, tome IV, pp. 61-86.

DIALLO (A.) "Financement de l'infrastructure routière en Côte d'Ivoire 1946-1953", in *Annales de l'université d'Abidjan*, Série I (Histoire), tome VIII, 1980, pp. 257-282.

KIPRE (P.), *Mémorial de la Côte d'Ivoire, tome 2 : la Côte d'Ivoire coloniale*, Abidjan, AMI, 1987, 303 p.

KIPRE (P.), *Villes de Côte d'Ivoire 1893-1940*, Abidjan, Dakar, Lomé, NEA, 1985, 2 vols, Tome I, 237 p.

LOUCOU (J. N.), *Mémorial de la Côte d'Ivoire, tome 3 : du nationalisme à la nation*, Abidjan, AMI, 1987, 320 p.

ROUGERIE (G.) (Dir.), *L'encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire*, Paris, France-Impressions, Dakar-Abidjan-NEA, 1978, 1192 p.

SEMI-BI (Z.), "La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire 1900-1940", in *Annales de l'Université d'Abidjan*, n° spécial, série I (Histoire), tome II, 1973-1974, 359 p.

SURET-CANALE (J.), *Afrique noire. De la colonisation aux indépendances 1945-1960*, Paris, Editions Sociales, 1977, 429 p.

SURET-CANALE (J.), *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions Sociales, 1977, 636 p.

TOKPA (L. J.), *Mise en valeur et main-d'œuvre africaine en Côte d'Ivoire coloniale (1893-1960)*, Abidjan, Département d'Histoire-Université de Cocody, Thèse de Doctorat d'Etat, 2010, 1041 p.

COLLABORATION ET RESISTANCE SOUS LE REGIME COLONIAL EN PAYS KABIYE (TOGO) 1898-1960

MANANI Yawouvi

Docteur en Histoire Contemporaine, Université de Lomé
Brelmanani1970@gmail.com

Résumé

La colonisation européenne au Togo entre le XIX^e et les XX^e siècles, a profondément marqué tous les peuples de ce pays et les Kabiye en particulier. Elle s'est imposée, mais la réaction des Togolais face à l'administration coloniale n'a pas été la même. Ceux qui ont collaboré avec le colonisateur européen ont « brutalisé » ceux qui n'ont pas coopéré, pour satisfaire l'administration coloniale. En pays kabiye dans le Nord-Togo, les chefs administratifs sont devenus très tôt la cheville ouvrière du pouvoir colonial. La résistance de la population de cette région a été évidente. A la veille de l'indépendance en 1960, la société kabiye est divisée en collaborateurs d'une part et en résistants d'autre part.

Mots clés : colonisation, collaborateurs, résistants, émancipation.

Abstract

The European colonization which took place in Togo between the 19th and the 20th century deeply affected people in general and specially the kabiye. It was imposed to each community. However, the togolese reaction towards the colonial administration has always not been the same. The which worked together with the colonizers was obliged to "bully" the group which did not, in order to please the colonial administration. In the Kabiye area in the northern Togo, the administrative authorities became very early, the main tool of the colonial power in Togo. Thus, at eve of the independence of Togo in 1960, the Kabiye community was divided into a group of collaborators on the one hand, and into a group of freedom fighters on the other hand.

Keywords: colonization, collaborators, freedom fighters, main tool.

INTRODUCTION

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'intrusion coloniale au Togo a occasionné une véritable métamorphose de la société kabiye aux plans politique, social et économique. En opposant les populations autochtones, le système colonial les a divisés. Victimes de la politique de « *diviser pour mieux régner* », ces populations ont été impliquées malgré elles, dans un système politique qui n'était pas le leur. Il est ainsi apparu deux catégories de Kabiye selon leur degré de relation avec le colonisateur européen.

La première catégorie est composée de ceux qui dès le début, ont accepté de travailler avec le colonisateur, délibérément ou non. Ils ont été des collaborateurs par qui s'est imposé l'ordre colonial. L'exemple de collaboration est celui des chefs locaux et leurs gardes, considérés comme la « main agissante » de l'administration. La seconde catégorie est composée de ceux qui ont refusé l'ordre colonial, soit par indifférence ou pour des raisons de principe et de méfiance.

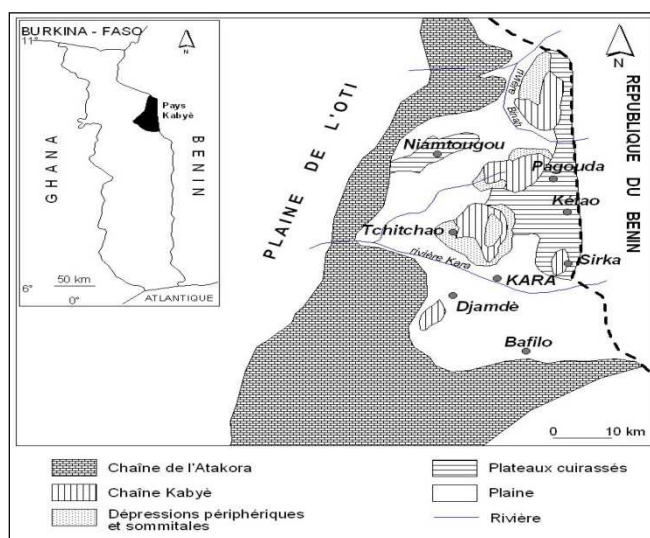
En effet, dans une telle société restée depuis longtemps hostile à l'aliénation de sa liberté, il était prévisible que les populations s'opposent à tout embrigadement, par une force étrangère. Au sein de cette population, certains dès la première heure, sont devenus « amis » de l'envahisseur européen. Au début des premières manifestations de conquête en 1897, tous les Kabyè, n'ont pas eu la même appréhension des réalités coloniales en cours. Il y a la grande majorité toujours insouciante et jalouse de sa liberté et quelques rares Kabyè informés¹ de l'éminence de l'arrivée de l'homme « Blanc ».

Les trafiquants d'esclaves sont les premiers à en savoir sur la politique de conquête de l'Européen. Cet homme encore inconnu du pays kabyè à l'époque est considéré comme plus fort que tout le monde (Kakou, 2007). Ces circonstances ont conduit certains Kabyè à la collaboration et d'autres à la résistance face à l'Européen. Or, collaborer reviendrait à aider le colonisateur à soumettre les siens. Les collaborateurs deviennent ainsi les adversaires de leurs confrères réfractaires au nouvel ordre colonial en installation.

Par ailleurs, l'acharnement et l'ardeur avec lesquels les collaborateurs manifestent leur fidélité à l'administration coloniale, suscitent beaucoup d'interrogations. Pourquoi certains Kabyè ont soutenu l'œuvre coloniale dans leur région, alors que d'autres en ont été farouchement opposés? Telle est la question fondamentale que cette étude essaie d'analyser.

Le présent article met d'abord en exergue le rôle joué par chacun de ces acteurs dans cette région du Togo lors de la conquête européenne. Ensuite, il évoque l'atmosphère de méfiance née entre les collaborateurs et les résistants. Fruit des recherches documentaires et en tradition orale, notre travail est conçu en deux parties. Dans une première logique, nous montrons comment certains Kabyè se sont mis au service du colonisateur européen. Ensuite, nous décrivons comment ceux qui n'ont pas collaboré incarnent-ils le refus de l'ordre colonial dans cette région sur les plans politique et social.

Carte physique du pays kabyè



Source : Tchamié (1998)

1. LA POLITIQUE DE COLLABORATION DE CERTAINS KABIYE

L'analyse des rapports entre le colonisateur européen et le colonisé est souvent faite sur la base du type des relations qui les lient. Les autochtones qui ont travaillé directement avec le Blanc sont les chefs administratifs et leurs gardes. Si les premiers sont chargés de relayer et de transmettre les ordres

¹ Il s'agit des trafiquants d'esclaves dont le champ de relations extérieures était plus étendu.

du colonisateur, les seconds ont pour tâches de contrôler l'exécution effective des ordres du chef par la population. Ils ont été ainsi bien au centre de la collaboration avec le colonisateur.

1.1. Des chefs locaux, piliers du système colonial ?

La collaboration est selon le Larousse, le fait de participer de gré ou de force à une action aux côtés d'une tierce personne dans l'intention d'atteindre un objectif. Dans le contexte colonial togolais et particulièrement en pays kabiyè, la collaboration traduit toute la coopération de certains Kabiyè avec le conquérant européen. Il s'agit en fait de tout le concours apporté au colonisateur par ces autochtones pour soumettre leurs congénères à l'ordre colonial.

Dans la région septentrionale du Togo réputée hostile à la colonisation européenne, le soutien des chefs a facilité la conquête coloniale, car ceux-ci sont l'émanation directe du pouvoir colonial. Pour mieux administrer, celui-ci s'est basé sur la structure politique traditionnelle pour superposer son nouveau système (Koula, 2009 : 34).

Avec la colonisation allemande, les chefs administratifs sont choisis dans les familles qui ont coopéré avec le pouvoir colonial. Au cours de la période coloniale française, certains qui avaient servi valablement sous la colonisation allemande surtout en qualité de policiers, ont été nommés chefs selon leur degré de collaboration. Les acteurs de la colonisation dans cette région ne sont donc pas seulement des Européens, mais aussi des autochtones kabiyè. Certes, les chefs n'ont pas été les principaux initiateurs du phénomène colonial dans cette région, mais leurs actions ont énormément contribué à le traduire dans la réalité.

Les raisons qui ont conduit à cette collaboration sont diverses. La première vient du fait que le pays kabiyè, étant à cette époque l'un des derniers bastions de la région à être pris, certains habitants de cette région ont eu très tôt les échos de la puissance militaire de l'Européen. Tout refus de collaborer est synonyme de représailles. La deuxième raison est purement économique : il s'agit de tous les avantages liés à la fonction de chef.

Le colonisateur allemand, premier à intervenir dans cette région réputée hostile à toute pénétration étrangère, a senti la nécessité de trouver des interlocuteurs représentatifs de son autorité. C'est pourquoi au cours des campagnes militaires dans cette région, le Dr Kersting « *fit élire des chefs....* » (Kakou, 2007 : 70). Parler d'élection est exagéré. Il s'agit plutôt d'une désignation car la population n'est guère associée au choix du chef dont le rôle est avant tout dicté par l'administration coloniale².

Cette disposition est contenue dans une circulaire de 1917 qui stipule : « *Le chef indigène doit être notre instrument et non pas le commandant de cercle être celui du chef* » (Gbikpi-Benissan, 1985 : 400). Le chef coutumier étant désormais le produit de la colonisation, sa nomination, ses attributions, son maintien ou sa révocation dépendent de l'administration coloniale. C'est ce qui a renforcé davantage son obligation à la collaboration avec l'administration coloniale.

Les Allemands distinguent les chefs inférieurs et les chefs supérieurs. Les Français pour leur part ont classé les chefs en fonction de l'unité à la tête de laquelle ils sont placés : chef de quartier, chef de village, de région, de canton et chef supérieur (Koula, 2009 : 56). En matière de relation avec l'administration (Wasungu, 1976), le chef et les habitants du village doivent satisfaire à toutes les réquisitions des autorités pour assurer, dans les cas urgents, la remise des convocations et le transport des correspondances administratives et judiciaires. En plus des attributions coutumières, les chefs de canton et les chefs supérieurs ont des attributions sur les plans administratif, judiciaire, financier et sanitaire. C'est à travers ces nouvelles attributions que les chefs marquent profondément

² Le chef n'était pas une vraie émanation de la population, mais c'est celle de l'administration.

leur collaboration. En matière d'attributions judiciaires, les chefs de canton et les chefs supérieurs sont investis en matière civile et commerciale, du pouvoir de concilier les parties.

Sur le plan financier, les chefs de canton et chefs supérieurs assurent la transmission des ordres du chef de circonscription en vue de la préparation et de la perception de l'impôt. Ils ne peuvent agir par eux-mêmes en ce qui concerne l'assiette et le recouvrement des impôts perçus. Des remises peuvent alors leur être accordées à ce titre. Sur le plan économique, les chefs de canton et chefs supérieurs veillent à l'application des règlements en matière économique.

Le rôle des chefs se traduit par les nouvelles exigences et les devoirs imposés par le colonisateur. Au premier rang de ces devoirs se place l'impôt de capitation, payable par tous les adultes mâles, en argent ou par le travail de prestation. Par ordonnance du 20 septembre 1907, cet impôt est fixé à 6 mark ou 12 journées de travail dans les cercles du Nord. Ensuite, il y a les travaux forcés dans les plantations industrielles, le portage, la construction des unités sanitaires, des routes et campements, etc...

Jusqu'en 1914, l'administrateur européen n'est pas installé en permanence en pays kabyè. Ainsi, aux seuls chefs, il revient le devoir de faire exécuter les ordres de l'administration coloniale lointaine. C'est dans ces conditions, que les abus de toutes sortes surgissent. Les chefs n'hésitent pas à orienter souvent certaines activités en leur faveur, surtout qu'ils ont à leur disposition une force de police.

Sur le plan judiciaire, les chefs de canton et chefs supérieurs sont investis en matière civile et commerciale, du pouvoir de concilier les parties. Toutefois, lorsqu'il s'agit de litiges entre habitants d'un même village ou d'un même canton, la conciliation doit être tentée en premier lieu par le chef de village ou de canton intéressé. (Wasungu, 1976 : 339-340).

C'est dans cette logique que se remarque le degré de collaboration des chefs contre leurs congénères. Comme tous les peuples ayant subi la colonisation, les chefs kabyè sont parmi les premiers collaborateurs de l'administration coloniale et leurs rapports avec celle-ci ne sont que ceux de subordination. Ainsi, leur première attitude a été la loyauté. Certains noms de la catégorie des chefs collaborateurs restent encore célèbres : Bodjona à Kidjan, Agodè Toki à Lama-Bas, Télou à Tchitchao, Adokuum à Pagouda, Assoti à Farendè, etc.

1.2. La force de police : une cheville ouvrière des chefs administratifs

La nécessité des forces de police auprès des chefs, signifie qu'elles ont un rôle important à jouer. Certes, les principaux interlocuteurs du commandement colonial sont les chefs par le biais de l'interprète. Mais la main exécutante des décisions plus ou moins inspirées par les interprètes, sont les forces de police. Les agents de police ont porté divers noms : gardes de sureté, gendarmes miliciens, gardes régionaux, gardes civils, gardes indigènes, gardes de cercles, etc.

Leur spécificité est qu'ils dépendent uniquement des autorités civiles (gouverneurs, administrateurs) qui leur confient des missions civiles : police, transmission des ordres des administrateurs, escortes, gardes des convois, etc. En cas de troubles, leur rôle est la sauvegarde de la vie et si possible, des biens des Européens et ceux des collaborateurs autochtones (Brunschwig, 1983 : 133).

Dans l'histoire des résistances au Togo, le pays kabyè est l'une des régions où le colonisateur européen a rencontré assez de difficultés dans son programme de pacification. Consciente que rien ne peut valoir une autorité sans une force de police, l'administration coloniale a pris soin de créer des chefferies dans cette région. Elle adjoint ainsi à l'autorité de chacune, une force de coercition pour l'exécution des ordres³.

En réalité, un chef sans une force de police ne peut pas rendre exécutoires ses ordres, gage de la bonne marche de la politique du colonisateur. Des recrutements, généralement sur la base du

³ Tel a été aussi le cas partout au Togo.

volontariat, ont été ainsi effectués dans presque tous les sous-groupes kabiyè, ceci dans le souci de respecter l'esprit d'indépendance de chaque entité. Le recrutement forcé n'est pas le premier critère de choix ; mais il y en a eu dans les rangs des prisonniers des guerres de conquête.

Les gardes affectés auprès des chefs constituent la main agissante des ordres politiques. Concernant le pays kabiyè, Kakou (2007 : 75) cite certains noms illustratifs de cette catégorie ayant été les premiers à servir comme policiers auprès de chefs administratifs. Il s'agit de Taaza Lomou, Tchaa-Evalou (transformé par transcription en "Djafalo"), Mouzou Kpaadi, Tchaa-Sama, etc., qui ont été au service de la chefferie de Lama, incarnée par Agodè Toki et ses successeurs.

Il en est de même dans toutes les localités érigées en chefferies. Le rôle joué par cette entité auprès des chefs laisse entrevoir le degré d'engagement des policiers pour la cause coloniale. A considérer toute la force utilisée par les gardes du chef au nom du maintien de l'ordre politique et les brimades exercée sur leurs concitoyens, on voit leur degré de collaboration vis-à-vis de l'administration coloniale.

Par rapport à cette réalité, la population à la base a eu une image très négative des gardes de chef. Dans la région, ils sont le symbole de la peur, de la violence et de la haine pour tout le monde. Cela semble convenir à l'esprit des indigènes pour qui, la force seule est respectable. Aussi, la plupart des causes directes des révoltes, sont-elles liées aux différentes exactions commises par les gardes sur la population.

Les gardes acceptent souvent certains cadeaux, vivent sur le pays quand ils escortent un convoi, menacent pour faire plus vite rentrer l'impôt et recourent parfois à d'innombrables violences (chicote, bastonnade, etc.) En pays kabiyè, la violence sur la population prime. Les gardes tels que Kouloung de Lama-Lassa et Tchingili de Soumdina ont eu tous mauvaise réputation par leur brutalité sur leurs propres concitoyens.

Dans tous les cas, les gardes des chefs incarnent non seulement la violence, mais aussi la désolation. Dire qu'ils le font pour la simple satisfaction du colonisateur est fort insuffisant pour bien apprécier les faits à leur juste valeur car leur zèle est en général lié à la recherche de certains avantages⁴ et privilèges personnels.

1.3. Les avantages de la collaboration

Dans l'Afrique coloniale, la nouvelle chefferie qui a occasionné la collaboration de certains autochtones, a très tôt suscité des envies surtout lorsque les avantages inhérents à cette fonction sont apparus. Les chefs qui collaborent ne le font pas au nom d'une quelconque conversion idéologique mais à cause de leur intérêt. Des cadeaux politiques en espèces sont distribués aux collaborateurs les plus sûrs. Les chefs se soustraient des corvées, reçoivent une part de l'impôt qu'ils perçoivent, etc.

Au Togo en général et dans la société kabiyè en particulier, on peut dire que les chefs ont trouvé leur part de bénéfices et se sont enrichis sur le dos de la population. La population est hostile au pouvoir colonial incarné par le chef, mais elle a fini par se soumettre à lui. Tous les avantages liés à la fonction de chefferie, reviennent aux chefs. Il s'agit des ristournes sur l'impôt perçu, les cadeaux divers et certains privilèges comme la non-participation aux travaux forcés, la gestion du pouvoir politique, judiciaire, social, etc.

Parfois, surtout pendant les moments de la bonne atmosphère, la population décident volontairement d'aider le chef en exécutant par exemple certains travaux dans son champ. Au-delà de ces avantages immédiats, l'on note que les chefs kabiyè, comme ceux des autres contrées, ont pu, de par leur position, former de grandes familles, relativement riches. Celles-ci ont constitué très tôt les premiers foyers émancipés de la région⁵.

⁴ Il s'agit des avantages dont bénéficiaient les gardes et les chefs eux-mêmes, et surtout des abus personnels qui leur profitaient.

⁵ On comprend pourquoi, pour la plupart des cas, certaines premières élites, administrateurs ou fonctionnaires, sont issus des familles de ces premiers chefs coloniaux.

Les familles Palanga, Nimon, Assih, Tchédéré, Tchindou, etc en pays kabiyè et Birregah, Bararmna, Dadjo, Barandao, Bataka, Clobah, Byelou, Latta Gnama, Kpasira, etc. en pays lamba et nawda (Wasungu, 1975 : 27), en sont les illustrations palpables de la situation d'avantages et de privilèges dont les chefs coloniaux ont tiré de leur collaboration avec le colonisateur européen.

En termes d'émancipation socioculturelle, nul n'ignore aujourd'hui la position de certaines de ces familles dans la société togolaise. La franche collaboration de ces chefs coloniaux, n'a pas pu entamer la détermination de la population à la base à s'opposer à l'ordre colonial.

2. LA RESISTANCE CONTRE L'ORDRE COLONIAL

La véritable manifestation du refus de l'ordre colonial s'inscrit dans la logique de la résistance de ses peuples contre le colonisateur européen. En effet, la conquête de cette région a commencé véritablement en 1898 et les principaux instigateurs de cette conquête ont pressenti très tôt le caractère hostile des Kabiyè. Von Massow écrit ;

« Les Kabiyè ne laissent passer personne dans leur pays, pas même les autochtones qui ne sont pas de leur ethnie. Ils gênent de la sorte le commerce... En outre, ce pays est encore complètement fermé à la recherche scientifique » (Abi, 2001 : 23).

Spontanée ou minutieusement préparée, les révoltes contre le pouvoir colonial dans cette région se font en groupe. Les causes de ces récurrentes révoltes sont d'ordre sociopolitique.

2.1. La contestation politique de l'ordre colonial : de la résistance à la révolte

La signature de l'accord du 23 juillet 1897 à Paris entre Français et Allemands⁶ est une ouverture pour la pénétration et la pacification de la région des Kabiyè par les Allemands. A cette occasion, le refus de l'ordre de la nouvelle administration coloniale s'est ouvertement manifesté dans cette région avec des soubassements politiques. Ce refus vient de la volonté du colonisateur d'imposer son autorité politique à ces peuples vivant jusque-là sous un régime d'organisation politique acéphale.

Cette région a dû subir ainsi de grandes opérations de pacification car elle constitue l'un des bastions de la contestation de l'ordre colonial au Togo. Cette contestation s'est manifestée lors de la conquête et ensuite après l'installation de la nouvelle autorité politique. L'une des caractéristiques de la colonisation dans le Nord-Togo a été ce phénomène de répressions militaires régulières ayant secoué toute la région dont le pays « kabiyè ».

En effet, en application du principe de l'Hinterland de la conférence Berlin (1884-1885)⁷, les autorités coloniales allemandes ont dû soumettre les populations qui y habitent. Les méthodes utilisées sont les opérations de pacification qui ne sont en réalité que des guerres de conquête. Elles se traduisent par des répressions sanglantes et meurtrières contre les populations kabiyè réfractaires à l'ordre colonial.

En face, l'administration coloniale rencontra une résistance inouïe de la part de la population kabiyè dont les voisins Bassar Kotokoli ont déjà propagé les secrets en parlant du « *brigandage kabiyè* ». C'est pourquoi les Allemands ont préféré jusque-là s'en méfier en contournant le « *réduit* » kabiyè assez montagneux. Mischlich (1950 : 75-87) cité par Tcham (1992 : 13), note dans son journal de route en 1896 ce qui suit à propos de ces peuples :

« On me raconte qu'à 5 heures de marche de Bafilo, vit un peuple vraiment guerrier nommé les "kapré". Ils habitent de petites cases bâties sur des rochers escarpés et se promènent nus. N'importe quel étranger qui se hasarde dans leur territoire, court le danger d'être dévalisé et assommé par ces sauvages ».

⁶ Cet accord qui entre dans le cadre des rectifications des frontières coloniales, ouvre le pays kabiyè, lamba et nawda à la pénétration coloniale allemande.

⁷ Ce principe préconisait pour chaque puissance colonisatrice, l'occupation effective des zones de sa sphère d'influence.

Ces propos ont certainement édifié François Hupfeld, fonctionnaire des mines, qui s'est joint à la colonne de von Massow depuis Kabou (le 22 janvier 1898). Par rapport à la méfiance à observer envers les Kabiye, celui-ci déclare :

« ...On espérait, par le déploiement de grands moyens militaires, contraindre ce peuple à se soumettre sans résistance ; cette espérance ne fut que partiellement réalisée » (Tcham, 1992 : 13).

Les plans d'intervention des autorités militaires allemandes se résument en trois grandes campagnes militaires au cours de l'année 1897-1898. Cependant c'est celle de Dr Kersting qui a subi plus le front de la résistance des Kabiye⁸. En provenance de Bafilo, les troupes du Dr Kersting atteignent Kara le 19 janvier 1898 vers 14 heures et affrontent les guerriers de la coalition Lama-Tcharè, située sur la rive opposée du fleuve Kara (Kakou, 2007 : 60).

La disproportion matérielle des forces est évidente en faveur des Européens au point que la logique du « *fer contre le pot* » n'a pas tardé à jouer. Selon Trierenberg cité par Kakou (2007 : 61), les troupes de Kersting sont estimées à 30 soldats et 100 cavaliers de Djobo Boukari, roi de Tchaoudjo, ainsi que 200 irréguliers de Krikri.

Avec des armements plus modernes, les troupes allemandes soumettent les sous-groupes kabiye de Tchitchao, Laou et Kidjan après une semaine de combats.⁹ C'est également au cours de cette campagne que le pays lamba et lama-Tessi ont été conquis avec les mêmes méthodes répressives. Il faut préciser que presque tous les éléments indigènes constituant les troupes allemandes, sont constitués à plus de 98%, les peuples voisins¹⁰ aux Kabiye.

La deuxième phase de résistance à l'ordre colonial s'est déroulée après la conquête et surtout avec l'installation de la nouvelle autorité politique. Cette période allant de 1898 à 1901 est ainsi marquée par une série de troubles dans cette contrée où la population indigène s'est révoltée contre l'autorité coloniale allemande. Les résultats de ces confrontations sont connus : les Kabiye, ont été vaincus malgré leur résistance et sont désormais sous l'ordre colonial.

Mais mécontents d'avoir été soumis de force, ces peuples vont encore désobéir à la nouvelle autorité, en refusant les ordres politiques, incarné désormais par les chefs locaux. Il s'agit du refus d'exécuter les travaux d'utilité publique demandés par le chef au nom du commandant de cercle, le refus de participer aux réunions, le non-respect des décisions du chef, etc.

Cette situation a entraîné encore des révoltes (Ali, 1995) à Lassa et Soumdina en 1898, Boufalé (1899), Lama-Dessi (1900-1901), Tchitchao (1900), et Kétao (1902). En effet, tous ces peuples, restés depuis toujours dans une organisation à caractère acéphale ont refusé d'accepter subitement et de surcroît de force, une nouvelle organisation centralisée. Un nouveau type d'organisation qui donne des ordres contraignants et contraires aux « *intérêts* » des indigènes.

L'excès de zèle de la part de certains gardes de chef surtout au cours des travaux d'utilité publique est à l'origine des nouvelles révoltes. Sur le chantier de construction de la route Lassa-Lama, le garde Kouloung Tchaa arrache les cheveux à un manœuvre originaire de Lassa-Lao (Abi, 2001 : 41). Ce garde est immédiatement abattu à coups de flèches. La conséquence est la répression. Selon le bilan établi par Ali-Napo (1995) de cette répression, on dénombre dans ce seul village, des morts et 400 prisonniers.

A Soumdina, la révolte de 1898 a fait plus de victimes que lors de la conquête. Il s'avère que, devant le refus de la population de répondre aux travaux forcés à Sokodé, un certain Tchingili, le garde du chef du nouveau chef Manganmanzi bat à mort un natif de Soumdina. Révoltée, la population autochtone refuse de participer aux travaux en signe de protestation.

⁸ Les autres sont celle du baron von Massow du poste de Bassari et la colonne du Lieutenant-colonel Thierry venant de Sansanné-Mango.

⁹ Boou, Yadè et Pya qui s'étaient rendus plus tôt et pacifiquement.

¹⁰ Il s'agit des Tem, Bassar, les cavaliers razzieurs d'esclaves ou « *Sémassi* ».

A Tchitchao la résistance contre le colonisateur s'est manifestée du 10 au 11 mai 1900. A cet effet, Trierenberg cité par Tcham (1994 :198) raconte les raisons de cette répression en ces termes :

« *Au début de mai 1900, le drapeau allemand a été brûlé dans le pays Tschatchau. Le chef Télou de Tschatchau et un policier qui tentaient de s'opposer, furent repoussés par les manifestants. On voulait tuer le blanc s'il revenait* ».

La population a brûlé le drapeau allemand pour marquer sa contestation vis-à-vis de l'autorité du chef colonial Telou. La fin de la conquête allemande s'est concrétisée par la reddition des Kabiye. Mais l'arrivée de l'administration coloniale française a été également marquée par de nouveaux soulèvements dont le plus ultime est celui de Pya-Hodo en 1957¹¹. C'est le couronnement de la résistance politique du peuple kabiye contre l'autorité coloniale.

2.1.1. Le refus de l'ordre social : le phénomène « Babaku » et le choc des religions

Le choc entre la religion traditionnelle et la religion chrétienne a été à la base d'une discorde sans fin dans cette région entre les Kabiye et l'homme Blanc. Le poids de la religion traditionnelle des Kabiye n'a pas facilité l'évangélisation. A Tchitchao, la première cause de la révolte est d'origine politico-religieuse.

En effet en 1915, des événements liés à la religion ont envenimé les rapports entre la société kabiye et les nouveaux principes religieux introduits par les missionnaires européens. Tout a commencé avec l'histoire d'un génie acquis par Bali Solou de Tchitchao. Clairvoyant et redoutable, celui-ci a réussi à convaincre tous les habitants de sa contrée et ceux des environs, de l'efficacité de son génie.

Dénoté « Babakou » ou « Mabobobhou », ce génie incarne l'image d'un dieu généreux qui procure la prospérité économique dans les champs. Dans tous les cas, au temps du génie Babakou, les paysans ont eu de bonnes récoltes. A travers ces prouesses, Bali a gagné davantage la confiance de nombreuses populations qui ne suivent plus les ordres de l'autorité administrative (Abi, 2001 : 27). Des arrestations ont eu lieu au sein de la population, provoquant la révolte contre l'administration coloniale.

Comptant beaucoup sur ses pouvoirs mystiques, Bali Solou déclare que « *si le Blanc s'aventurait à Tchitchao, il le ligoterait et le jetterait au soleil avant de l'exterminer* » ou encore que « *les fusils ne cracheraient que de l'eau...* »¹. Le capitaine Sicre (1918 : 48-51) n'a pas manqué de traduire cette situation en ces termes :

« *Les fétiches seuls avaient une autorité incontestable et dans certaines circonstances pouvaient avoir des effets considérables au point de vue politique et soulever tout le pays. En 1915, le féticheur Babakéni(Babaku)...avait réussi à faire croire à tous les Kabiye que les fusils de Blancs ne cracheraient que de l'eau lorsqu'ils viendraient les attaquer* ».

La suite ne fut qu'une lourde perte du côté de Bali et son groupe, preuve de la supériorité militaire de l'administration sur les autochtones. Cette révolte s'est poursuivie au cours de la colonisation française dans les domaines social et religieux. En effet, la première église chrétienne dans la région a été inaugurée le 26 novembre 1926 à Tchitchao. Cette installation s'est faite apparemment avec l'accord de la population locale et le vicaire apostolique Jean-Marie Cessou (Abi, 2001 : 33).

Mais l'incompatibilité va surgir lorsque les pères Antoine Brungard et Berenger Ceremenati ont commencé leur travail de conversion. En effet, en acceptant la construction de l'église, la population de Tchitchao n'a pas su que c'est une nouvelle religion qui vient pour interdire sa religion traditionnelle. La preuve en est que le père de la nouvelle église prêche que « *quiconque s'intéresserait à son église, abandonnerait les sacrifices, les offrandes, les idolâtries* ». (Agouda, 1991 :157-158).

¹¹ Cette révolte a fait une vingtaine de morts.

¹ Edjaré Essodissa, 08 wassi (65 ans) cultivateur à Naidè, Tchitchaou Bou. Interrogé par Abi (2001 : 27).

Or, les habitants du milieu ne font rien sans appeler les noms de leurs divinités et leurs ancêtres. Cette contradiction dans la compréhension s'est transformée en conflit ouvert entre l'église et la population kabiyè. Les populations réfractaires de Tchitchao qui veulent renvoyer les pères catholiques vont profiter d'une situation sociale pour agir. En effet, la mission catholique ayant un cimetière à Tchitchao, le curé décide qu'on y enterre un fidèle de Yadè au cimetière catholique au grand mécontentement de la population de Tchitchao¹².

C'est dans cette atmosphère tendue qu'une pluie orageuse s'est abattue sur la région la même nuit, emportant les toits des maisons. Les gens de Tchitchao épinglent la présence de l'étranger enterré sur leur sol. Puisque ce dernier n'avait pas demandé à être enterré là, la responsabilité revient au commanditaire, donc au père Brungard.

Le lendemain, les « Sossaa » (sages) demandent au Père de quitter immédiatement le milieu. Pris de panique, Brungard fuit pour Yadè » (Abi, 2001 : 35-36). A Soumdina le christianisme a eu du mal à s'installer car la majorité de la population était opposée à la conversion. Cette attitude s'est traduite dans les faits par la destruction de l'église en construction, obligeant le catéchiste Kola à quitter le milieu.

Outre les bâtiments de l'église, les réfractaires s'en sont pris aux nouveaux convertis du milieu. Nombreux d'entre eux ont été empoisonnés dans l'intention de les obliger à revenir se faire soigner par les produits de la pharmacopée. Le refus de l'ordre religieux s'est manifesté donc partout, mais sous plusieurs formes.

CONCLUSION

La colonisation et les conséquences induites par la collaboration et la résistance dans cette région sont caractéristiques d'une zone jadis hostile à la colonisation. Concernant la situation de collaboration avec le colonisateur européen, elle s'est retrouvée partout au Togo dans les mêmes formes de coopération. Par contre, la particularité dans la région des Kabiyè, est que la résistance de la population a pris du temps avec des révoltes et de rébellions contre l'autorité coloniale.

La première forme de manifestation du refus de l'ordre colonial est politique et se traduit par une farouche résistance lors de la conquête. Après avoir constaté la supériorité militaire de son adversaire, les Kabiyè se sont résignés ; mais après une brève soumission, ils ont réagi lorsque le rôle des nouvelles autorités (chefs) a commencé à empiéter sur leur liberté. Au-delà de ce constat qui est susceptible d'être nuancé, notre analyse laisse entrevoir une situation assez délicate au sein de cette société jadis acéphale.

D'un côté, la collaboration n'a profité qu'au colonisateur européen qui a pu asseoir sa politique de domination. Il en est de même des chefs locaux qui, au-delà des privilèges de toutes sortes, ont pu se faire une notoriété en laissant leurs noms dans la société kabiyè. Cependant, cette collaboration ne paraît pas vraiment sincère dans la mesure où, malgré la collaboration, certains chefs sont tombés en disgrâce pour désobéissance. Le chef Faya de Pya a fait la prison de Mango, Assoti et Badabou de Farendè ont été déportés à Djobotaoré, la famille de Badabou a été déportée à Djobotaoré pour avoir fui au Dahomey.

D'autres chefs tels que Telou de Tchitchao, Tchamdja Tcheyi de Boou, Tchamdja Kézié de Yadé, Bodjona de Kidjan, ont été également déportés. Le sous-chef de Djamdé du nom d'Ago est déporté à Chra. Quant à la population qui s'est battue pour conserver sa liberté, elle incarne à juste titre la résistance et le refus l'ordre colonial. Il ne lui reste que la satisfaction d'avoir osé mener un combat de gloire avec de maigres moyens de défense dans une situation où la victoire de la puissance colonisatrice était prévisible.

¹² En réalité, chaque village a son cimetière et logiquement on ne doit pas enterrer un homme de Yadè à Tchitchao.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ORALES

N°	Nom et Prénoms	Age	Statut	Date et lieu d'entretien
1	Kao Blanzoua	65 ans	Chroniqueur	16-04-2012 à Lomé
2	DJAIMBA-LIMTA Matakouna	76 ans	Chef de village de Hounaou	Baga 16-07-09
3	TCHA-THOM Brikana	59 ans	Enseignant à la retraite	16-07-2011 à Niamtougou
4	BODJOLO Piting	82 ans	Cultivateur	Bovoulem(Sotouboua) 13-05-12

BIBLIOGRAPHIE

- ABI E., 2001 : *Rebellions d'origine politico-religieuse et mutations sociales, politiques et économiques du pays kabyè de 1898 à 1957*, UL, Lomé, 95 p.
- ALI-NAPO P., 1976 : *La formation territoriale du Togo*. Thèse de Doctorat 3^e cycle d'Histoire, Université de Sorbonne, Paris I, 2 Tomes 633 p
- ALI-NAPO P., 1997 : *Histoire des travailleurs-maîtrises et soldats du Nord-Togo au temps colonial : 1884-1960*, Lomé, Presses de l'UB, 172 p.
- ASSIMA-KPATCHA E., 1997 : *L'administration du Togo français 1919-1960* : Mémoire de DEA, UL, 120 p.
- ASSIMA-KPATCHA E., 2004 : *Travail et salariat au Togo dans l'entre deux guerre 1914-1939*. Thèse unique de Doctorat d'Histoire, FLESH, UL, Lomé, 599 pages.
- BARBIER J.C. 1984 : *Histoire présente : Exemple du royaume kotokoli tem de Dawdè*, ORSTOM, CAEN, Bordeaux, 73p.
- BARBIER J.C., 1985 : *Contribution à l'histoire régionale du Centre-Togo. Exemple de la chefferie tem de Dawdè*, ORSTOM, 21 p.
- CORNEVIN R., 1988 : *Le Togo des origines à nos jours*, Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, 550 p.
- BARNIER J.C., *Contribution à l'histoire régionale du Centre-Togo. Exemple de la chefferie tem de Dawdè*, ORSTOM, 21 p.
- BAROMIE., 1985 : *Le système d'encadrement à la culture cotonnière dans les plateaux au Togo et son incidence sur le système productif*. Mémoire de fin d'études. Présenté en vue de l'obtention de diplômes de hautes études de CIHEAM.
- CORNEVIN R., 1988 : *Le Togo : des origines à nos jours*, Paris, Académie des Sciences d'Outre-mer, 550 p.
- CORNEVIN R. et DELORD J., 1961 : « Connaissance des Kabrè depuis Frobenius », *Revue du monde non chrétien*, n°59-60.
- GAYIBOR N.L. (dir) 1997 : *Histoire des Togolais : des origines à 1884*.vol.I, UB, Lomé, Togo.
- GAYIBOR N.L. (dir) 1997 : *Le Togo sous la domination coloniale (1884-1960)* PUB, Lomé 239p.

GAYIBOR N.L. (dir) 2005 : *Histoire des Togolais : de 1884 à 1960*, Vol II, Tome II, Presses de l'UB, Lomé.

GAYIBOR N.L. (dir) 1994 : "Les Togolais face à la colonisation " *Collection Patrimoine n°3* Lomé Presse de l'UB, 29p.

KOULA K.K., 2009 : *Du pouvoir coutumier à la chefferie coloniale : le cas dans le canton de Baga dans la préfecture de Doufelgou (1898-1960)*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, FLESH, UL

LONGA B., 2004 : *Du pouvoir coutumier à la chefferie coloniale (1884-1960) : cas de Siou (Doufelgou)*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, FESH, UL.

MANANI Y., 2000 : *Wahala : des origines à 1960*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, FLESH, UL.105 p.

MANANI Y., 2014 : *Migrations et intégration des travailleurs kabiyè, lamba et nawdéba au Ghana(ex Gold-Coast), au Togo et au Bénin (ex Dahomey) (1884-1990)*, Thèse de Doctorat en Histoire contemporaine, UL, Togo, 569 p.

TCHAM B., 1992 : *Les peuples du Nord-Togo*, Lomé, PUB, 132 p.

TCHAM B., 1991 : Bismarckburg : "une parenthèse dans l'histoire du Togo-Allemand" in *Annales de l'UB*, Lomé, PUB, Série Lettres, pp42-66.

WASUNGU B., 1975 : *Organisation sociale et politique des Nawdéba*, Paris, France, 413 p.

COMMENT LIRE LES EVENEMENTS DE DIMBOKRO DU 30 JANVIER 1950 ?

N'GUESSAN Mahomed Boubacard

Enseignant-chercheur/ Université Félix Houphouët Boigny Cocody-ABIDJAN (RCI)

drnguessanmaho@yahoo.fr

Résumé

Le but de cet article est de démontrer que les événements de Dimbokro qui se traduisent par treize morts enterrés dans une fosse commune et plusieurs blessés ne sont pas des faits isolés. Ces événements participent d'une stratégie de reprise en main de la colonie par les moyens de la terreur et de la peur. Cet objectif est atteint en Côte d'Ivoire car le désapparentement du mouvement du RDA des communistes est prononcé la même année 1950. Elle ouvre une période de collaboration qui n'est pas synonyme d'absence de brimade et d'exploitation des populations.

Mots-clés : morts, insurrection, événement, incident, mouvement, répression coloniale, RDA.

Abstract:

The purpose of this article is to demonstrate that the events of Dimbokro that result in thirteen dead who were buried in a mass grave, and several injured are not isolated events. These events are part of a takeover strategy of the colony by a means of imposing a totalitarian and fear system. This is achieved in Côte d'Ivoire because the disenchantment of the African Democratic Rally (ADR) communists' movement is ruled in the same year 1950. It opens a period of collaboration which does not mean absence of populations bullying and exploitation.

Keywords: Dead persons, Insurrection, Event, Incident, Movement, colonial repression, ADR.

INTRODUCTION

Par le décret du 10 mars 1893, la colonie française de Côte d'Ivoire voit le jour sous l'impulsion de Louis Gustave Binger¹. Exportateur de produits de cueillette² avant 1930, la colonie enregistre le succès de deux produits que sont le café et le cacao à partir de cette date et entre dans l'ère de l'économie de plantation. A ces produits s'ajoutent le coton au nord et au centre, la banane et le bois dans le sud forestier. Les maisons de commerce³ européennes s'installent à partir du nord et de la côte. Elles collectent les produits locaux pour l'exportation et en retour écoulent des produits importés. La transformation économique et l'urbanisation qui s'amorce favorise l'émergence d'une classe sociale qui s'opposera au pouvoir colonial et à ses abus. Cette lutte est vive dans la boucle du cacao⁴, au centre du pays dont la ville de Dimbokro est une composante. La fusillade du 30 janvier 1950 à Dimbokro, connue sous le vocable d'événements de Dimbokro est le résultat du refus par les populations des abus de l'administration coloniale. Comment expliquer les événements de Dimbokro autrement dit pourquoi il y a eu des fusillades ce 30 janvier 1950 dans cette ville de Dimbokro? Est-ce un cas isolé ou la poursuite d'une politique totale de brimade des populations? Répondre à cette question centrale qui se décline en sous questions nous conduit à explorer trois pistes de réflexion qui s'articulent autour de la recherche des causes de la répression, ensuite l'analyse de la fusillade de ce

¹Louis Gustave Binger est le premier gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire. Il y exerce du 20 mars au 23 février 1896.

² Le cacao et le café sont introduits en Côte d'Ivoire en 1880 et 1885 par Arthur Verdier et Amédée Brétignière.

³ Entre autres, nous citons, la SCOA, la CFAO, PEYRISSAC.

⁴ Sous ce vocable, sont désignées les grandes régions productrices de cacao que sont Dimbokro, Bocanda et Bongouanou.

30 janvier 1950 pour en mesurer l'ampleur. Le troisième axe consistera à démontrer que Dimbokro n'est que la poursuite d'une politique de logique coloniale qui a cours en Côte d'Ivoire de 1949 à 1950.

I. LES RAISONS DE LA REPRESSION COLONIALE

L'apparement des élus du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) au groupe parlementaire communiste et son succès auprès des populations sont des thèses qui peuvent expliquer la répression coloniale en Côte d'Ivoire avec le pic de Dimbokro.

1. L'apparement des élus du RDA au groupe parlementaire communiste

Les élus du RDA s'apparentent au groupe parlementaire du Parti Communiste Français (PCF) à la suite des élections législatives de novembre 1946. Ils maintiennent leur position après l'expulsion des communistes du gouvernement Ramadier en 1947. A partir de cet instant, le RDA entre systématiquement dans l'opposition. Ainsi le combat qui oppose le gouvernement au Parti Communiste Français (PCF) s'étend progressivement au RDA.

Sur les raisons de l'apparement, Félix Houphouët Boigny s'est longuement expliqué le 14 octobre 1985 lors d'une conférence de presse dont les extraits suivent : « *il y avait trois formations politiques qui se partageaient les responsabilités du pouvoir, même avec De Gaulle. C'était le Parti Communiste, le Parti Socialiste (la SFIO⁵ d'alors) et le Parti MRP⁶...C'est moi le plus petit qui ai fait la suggestion, il faut que nous nous répartissions entre les trois formations politiques si nous voulons avoir une majorité capable d'appuyer les revendications que nous voulons présenter au nom de nos pays, de nos populations. J'ai été suivi et très rapidement. Tous se sont inscrits...qui pour le Parti Socialiste, qui pour le MRP. Il restait le Parti Communiste. Il n'y avait plus personne pour s'inscrire...Donc nous allons, pour des raisons tactiques, nous apparementer au groupe parlementaire d'Astier de la Vigerie qui nous amènera au groupe parlementaire communiste* »⁷.

Selon donc Félix Houphouët Boigny c'est l'effet du hasard qui conduit le RDA à s'apparenter aux communistes. Mais la peur des communistes et le succès du RDA sont des éléments qui suscitent le courroux de l'administration coloniale à qui des objectifs dans le sens de la neutralisation du RDA sont fixés. Orsell, gouverneur de la Côte d'Ivoire du 29 janvier au 10 novembre 1948, rapporte que Floret Coste, ministre de la France d'Outre-mer lui avait dit quelques phrases à la veille de son départ en Côte d'Ivoire, qui se résumait ainsi : « *vous allez là-bas pour supprimer le RDA* »⁸ Non seulement il ne l'a pas fait mais il est remplacé par Péchoux à la fin de 1948.

2. Le succès du RDA, un mouvement anticolonialiste.

A l'Assemblée de Versailles en février 1950, au cours d'un débat sur les événements de Bouaflé et de Bouaké⁹, Emile Derlin Zinsou affirme que la réflexion à conduire sur les événements de la Côte d'Ivoire est d'abord de savoir pourquoi le RDA¹⁰ a dans ce territoire, une telle importance et une

⁵SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière.

⁶ Mouvement Républicain Populaire.

⁷ Extrait de la conférence de presse de Félix Houphouët Boigny, le 14 octobre 1985. In Fondation Houphouët Boigny, *Revue de l'Institut Africain de Recherches Historiques et Politiques*, octobre 1986, p.5.

⁸ « 1946-1986 il y a 40 ans naissait le PDCI », *Fraternité-Hebdo* édition p.97.

⁹ Les incidents de Côte d'Ivoire débutent en 1949 pour s'achever en 1950. Ils se déroulent sur tout le territoire et sont la conséquence des actions menées contre le PDCI-RDA. Ainsi des incidents éclatent à Bouaflé le 21 janvier 1950 et à Bouaké le 13 décembre 1949.

¹⁰ Le RDA, Rassemblement des Africains né à Bamako le 18 octobre 1946 n'est pas un parti politique, mais un mouvement. Les partis politiques qui y adhéraient constituaient ses sections. On les retrouvait en AOF et en AEF. Pour assurer une meilleure coordination de leurs actions, un comité de coordination était installé à Dakar tandis que le secrétariat fonctionnait à Abidjan.

telle audience ? Pourquoi sont possibles, en Côte d'Ivoire, les mouvements de foule et d'opinion en faveur du RDA et les raisons qui ont fait se produire les incidents ?

Parlant de Félix Houphouët Boigny, il déclare : « *on peut ne pas l'approuver, pour ma part, je ne l'approuve pas toujours et il le sait, mais nul ne peut nier qu'au temps où il était difficile de le faire, cet homme a défendu efficacement les travailleurs de son pays. Nul ne peut nier que cet homme, s'il a peut-être une certaine ambition de la gloire, ce qui est son droit, après tout dans l'action politique qu'il mène avec conviction à laquelle je rends d'autant plus hommage que je ne la partage pas, agit avec un courage et un désintéressement de tous les instants* »¹¹. Le conseiller de l'Union Française du Dahomey poursuit son analyse : « *lorsqu'on se trouve en face d'un homme d'une telle envergure, d'un homme qui a fait ses preuves dans des conditions difficiles, dans nos pays, on s'y attache, on ne se détourne pas facilement* »¹².

Nous estimons donc que la forte personnalité de Félix Houphouët Boigny, ses succès électoraux, son charisme ont largement contribué à asseoir l'aura du PDCI-RDA. Dès sa création en effet, sur presque l'ensemble du territoire des actions de masse considérées par l'administration coloniale comme une défiance sont organisées. Déjà en 1946, le *Rapport politique* note que : « le parti a réussi à envouter complètement le pays »¹³. Des actes d'insubordination qui se traduisent par le refus de payer les impôts et par le manque de respect des autorités coloniales sont menés. En 1947, le *Rapport politique* de cette année souligne que « *la propagande de ce parti est bien orchestré...les Dioula véhiculent des messages du parti, sillonnent le pays, la propagande est intensifiée, elle déforme quand elle ne travestit pas la vérité et elle a surtout l'appui des jeunes couches de la population qui voient dans l'exposé des doctrines du RDA la possibilité de faire éclater les institutions établies* »¹⁴.

Frédéric Grah Mel estime que de 1946 à 1948, le PDCI-RDA « *pose des actes infiniment plus graves* ». Il cite comme acte de défiance, la création de tribunaux RDA et de police RDA¹⁵. En réalité il ne fait qu'adhérer à la thèse du gouverneur Péchoux qui dans sa déposition devant le député Damas¹⁶ souligne que plutôt qu'un parti politique, le PDCI-RDA est devenu une ligue. Il explique : « *En fait, à l'examen, il ne s'agissait plus d'un parti politique, mais d'une ligue qui peu à peu tendait à se substituer aux tribunaux réguliers, à la police, à l'administration même. J'ai trouvé des tribunaux clandestins, j'ai vu des chefs administratifs, les chefs de canton, de villages, écartés de leurs fonctions par le RDA. Dans les villages, on constate l'existence d'une police RDA...Il est peu d'activités administratives dans lesquelles le RDA ne soit immiscé* »¹⁷.

Il oublie toutefois de souligner l'absence de libertés et le climat politique délétère qui prévaut dans les colonies. On note dans le *rapport Damas* qu'un vieux du village de Bonoua, dans le cercle de Bassam s'est vu condamner à quinze jours de prison et 5000 francs d'amende pour avoir organisé une collecte en faveur de Alloh Jérôme, un détenu politique issu des rangs du PDCI-RDA. Pour avoir organisé une collecte d'argent destinée à couvrir les frais du procès des victimes du 6 février 1949 à Treichville¹⁸, le responsable de la sous-section de Grand-Lahou est condamné à la même peine¹⁹. Huberson, membre du comité directeur du PDCI-RDA est condamné à six mois de prison ferme pour avoir organisé une réunion qualifiée par l'administration de réunion publique sans autorisation²⁰.

Orselli, ancien gouverneur de la Côte d'Ivoire à la retraite au moment de son audition estime que la situation délétère en Côte d'Ivoire entre 1949 et 1950 incombe aux deux camps (l'administration et le RDA).

¹¹ Annales de l'Assemblée de l'Union française, séance des 9 et 14 février 1950, p.231.

¹² *Ibidem*.

¹³ *Rapport politique* 1946 AAOF 2G46-28. Cité par Joachin Boni dans sa thèse d'Etat tome 3, p.1155 et repris par Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët Boigny le fulgurant destin d'une jeune proie* (?-1960), Abidjan, Editions CERAP, 2003, p.495.

¹⁴ *Rapport politique* 1947, AAOF2G47. Cité par Joachin Bony et repris par Frédéric Grah Mel, *op.cit.*, p.496.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ *Rapport Damas* n°11348 sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire, tome 1, p.221.

¹⁷ Le 6 février 1949 des rixes ont opposé les partisans d'Etienne Djaument (transfuge du PDCI-RDA ayant créé son parti dénommé le Bloc Démocratique Eburnéen) à ceux du PDCI demeurés fidèles à Félix Houphouët Boigny. *La conférence projetée par Etienne Djaument n'a pu se tenir et de nombreux dirigeants du PDCI furent arrêtés, jugés, condamnés et incarcérés à Grand-Bassam. En fait, toute cette mise en scène participait de la stratégie de Péchoux qui consistait à affaiblir le PDCI-RDA par l'arme de la division.*

¹⁸ *Rapport Damas* n°11348 sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire, tome 1, p.295.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ *Ibidem*, p.101.

Toutefois, il note la part prépondérante prise par l'administration dans la dégradation de l'atmosphère socio-politique²¹. Il note : « *tout d'abord, des colons qui sont restés ce qu'ils étaient avant 1945, c'est-à-dire qu'ils regrettent le temps du travail forcé. Ils le disent ouvertement, ils me l'ont dit souvent dans mon bureau ou dans mes réunions privées : une seule méthode, la force, pour parvenir à ce régime...les provocations d'ailleurs ne venaient pas seulement des colons ; elles venaient également de certains administrateurs et de quelques extrémistes du parti RDA...Dans certains cercles comme Agboville, chaque semaine il y avait un incident ou une tentative d'incident orchestrée par l'administrateur chef de cercle* »²².

Au total, le climat politique qui a cours en Côte d'Ivoire est propice à un affrontement et la moindre étincelle peut entraîner une déflagration. Les directives de Paris et Dakar seront exécutées

par le gouverneur Péchoux²³ qui prend fonction en Côte d'Ivoire en novembre 1948. D'importants moyens sont mis à sa disposition pour accomplir son action. Le témoignage du gouverneur Orselli en est l'illustration. Selon lui la colonie reçoit cinq milliards de billets neuf et un premier lot de deux cents à trois cents pistolet-mitrailleur destinés à armer les administrateurs et les fonctionnaires français²⁴. Il rapporte les propos d'un colon forestier, propos selon lesquels « *la situation ne peut s'arranger qu'avec 10.000 morts* »²⁵.

Et pourtant à sa prise de fonction, pour faire diversion, il rassure. Il dit être socialiste, d'origine modeste, de parents instituteurs, et être venu gagner honnêtement sa vie et accomplir la tâche à lui confiée par le gouvernement français. Il promet de collaborer sincèrement avec le PDCI-RDA dont il reconnaît l'emprise sur les masses²⁶.

A la pratique, le gouverneur Péchoux décide de briser le RDA. Dès 1949, il restreint les libertés individuelles et collectives et suscite la création d'autres partis sur des bases régionaliste et tribale²⁷. Le prétexte est surtout trouvé avec la "la bataille du cacao" débutée en 1949 par le Syndicat Agricole Africain²⁸ pour assurer une rémunération acceptable des produits²⁹. La tension est très vive dans la boucle du cacao. L'administration coloniale prend fait et cause pour le commerce. Les délégués régionaux du syndicat sont emprisonnés dont Koné Samba Ambroise de Dimbokro et les planteurs sont contraints de livrer leurs productions³⁰. L'armée, par le truchement du bataillon autonome de Côte d'Ivoire³¹ intervient. C'est le point de départ des incidents de Côte d'Ivoire avec le pic atteint à Dimbokro en termes de victimes, de cynisme et de barbarie.

²¹ *Ibidem*.

²² *Ibidem*.

²³ Il est né le 15 octobre 1904 à Aroma et est titulaire d'un doctorat de droit obtenu à la faculté de droit de Dijon de 1923 à 1929. Il exerce les fonctions de maître d'internat et de répétiteur. Attiré par les colonies, il se retrouve au Togo en qualité d'adjoint des services civils. L'AOF l'accueille. Il prend fonction en Côte d'Ivoire le 10 novembre 1948 avec le grade de gouverneur de troisième classe. Il gouverne la colonie jusqu'au 25 avril 1952.

²⁴ *Rapport Damas*, tome 1, p.104.

²⁵ *Ibidem*, p.103.

²⁶ Jean Noel Loucou, *Mémorial de la Côte d'Ivoire du nationalisme à la nation*, tome 3, Abidjan, Edition Ami, 320 p, p.27.

²⁷ C'est le cas du Bloc Démocratique Eburnéen (BDE), créé le 30 décembre 1948 avec pour leader Etienne Djaument, transfuge du PDCI. On note également la création de l'Union des Indépendants de la Côte d'Ivoire (UDICI) créée le 27 mai 1949 avec pour responsable Moussa Coulibaly et N'Dia Koffi.

²⁸ Créé en 1944 par Félix Houphouët Boigny, il avait pour mission de représenter les planteurs ivoiriens et de défendre leurs intérêts économiques. Il fut à l'origine du PDCI. Les autres fondateurs sont : Joseph Anoma, Fulgence Brou, Gabriel Dadié, Djibril Diaby, Georges Kassi, Kouamé N'Guessan, Amadou Lamine Touré.

²⁹ Il y a une baisse des cours au plan mondial due à la récession aux Etats-Unis et dans le monde capitaliste

³⁰ Jean Noel Loucou, *Le multipartisme en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Edition Neter, 1992, 213 p., p.84.

³¹ Ce bataillon est composé de mercenaires syriens, les Alaouites.

II. LES EVENEMENTS DU 30 JANVIER 1950 A DIMBOKRO

Les faits feront l'objet d'analyse à la lumière des écrits et des témoignages. Nous terminerons l'étude de cette partie par le débat qui suscite la question de la fusillade de Dimbokro surtout en métropole.

1. Dimbokro ce 30 janvier 1950

Que s'est-il passé ce jour à Dimbokro ? Jean Noel Loucou qui a consacré quelques lignes à ce 30 janvier 1950 nous apprend que la révolte qui couve depuis 1949 se rallume par l'arrestation de Samba Ambroise qui selon lui s'est montré combatif dans la « bataille du cacao et la grève des achats »³². Il est donc convaincu que c'est le mobile caché de son arrestation. Il nous décrit l'événement : « le 30 janvier 1950, une foule d'environ trois mille personnes se rassemblent sur la place du marché de Dimbokro pour manifester et réclamer sa libération. La manifestation est sur le point d'être dispersée quand la maréchaussée et certains colons font feu sur la foule. On dénombre treize morts et cinquante blessés »³³.

Grah Mel situe les événements de Dimbokro dans un contexte qu'il qualifie dans son ouvrage « d'affrontement généralisé ». Selon lui c'est l'arrestation de Koné Samba Ambroise³⁴ pour complicité de vol et recel³⁵ qui déclenche les événements. Selon lui tout est parti de l'arrestation le 10 janvier du chef de canton Yao Kpri, inculpé d'escroquerie à l'assurance³⁶. Ami de Félix Houphouët Boigny, celui-ci se rend à Dimbokro où il organise des rencontres privées. Vite un boycott de marché de Dimbokro est décidé et ordre est donné aux militants de n'acheter et ne vendre aux Européens aucun produit de consommation courante ni aucun produit de la traite en cours³⁷. C'est en application des décisions du RDA que Koné Samba Ambroise est accusé et arrêté. Cette arrestation déclenche la mobilisation des populations. Poursuivant son explication il écrit : « dans la nuit de ce dimanche au lundi 30 janvier, Dimbokro est pris d'assaut par une affluence incroyable. On estime à 3000 personnes au moins ce monde...Beaucoup parmi ces gens n'ont cure de dissimuler les machettes, couteaux, poignards et autres gourdins dont ils se sont munis et on voit clairement qu'ils sont venus pour en découdre...le drame de Dimbokro se solde par 13 morts et 38 blessés dans les rangs des manifestants, 22 blessés dont 2 graves du côté des forces de l'ordre »³⁸.

On remarque que les récits sont identiques. La seule différence réside dans le nombre de blessés. On retient surtout qu'il y a eu fusillade qui s'est soldée par des morts. A la faveur de la journée hommage aux martyrs de Dimbokro du 30 janvier 1950 où l'auteur de ces lignes était le conférencier principal, la parole a été donnée aux témoins et parents des victimes de ce jour tragique. Nous retenons les interventions de Lanciné Sangaré et de Kanga Adjoua.

Nous donnons la parole à Lanciné Sangaré qui explique : « Je suis lanciné Sangaré...j'avais 12 ans au moment des faits...Notre référence dans cette ville, c'était Koné Samba Ambroise...un monsieur affable, d'un abord très facile à cette époque déjà. Il a tenu de main de maître le Syndicat Agricole Africain...Le dimanche, nous nous sommes retrouvés au marché et nous avons été informés que Koné Samba Ambroise a été arrêté...au sortir du magasin qui était le comptoir sénégalais qui s'est fait appeler par la suite le Commerce africain. Koné Samba Ambroise était allé voir des tissus et au sortir de là, il a été interpellé et conduit au poste de police...A 16 heures, il a été relaxé et à minuit, il a été repris...il y a eu des échauffourées, des débordements...La police spéciale de Dakar est venue

³² Jean Noel Loucou, op.cit., p.90.

³³ Ibidem.

³⁴ Il est secrétaire général de la sous-section du RDA à Dimbokro.

³⁵ Frédéric Grah Mel, op.cit., p.558.

³⁶ Il fait verser 3600 francs en compensation d'une facture de garage de 1500 francs.

³⁷ Frédéric Grah Mel, op.cit., p.558.

³⁸ Ibidem, pp.558-559.

avec des soldats aux pantalons bouffants, les Alaouites...Le lundi matin, nous sommes venus à l'école et notre maître nous a dit publiquement en classe : "si vous devez être en retard, restez à la maison". Lui, savait ce qui allait se passer...C'est ainsi que nous sommes venus très tôt et à 14h 30, nous avons entendus les premiers coups de fusils...J'ai un oncle d'Abigui qui a pris des balles et est allé mourir sur le terrain d'aviation...A 17h 30, au sortir des classes, nous sommes venus voir les douze corps étalés, enroulés dans du caoutchouc noir. Le treizième a suivi par la suite. Et nous sommes rentrés, on nous a dit qu'on les a jetés dans une fosse »³⁹.

Kanga Adjoua renchérit : « mon père était l'unique chauffeur de l'hôpital. Au moment des faits, j'étais pubère. J'étais à la maison, derrière l'école régionale, quand les coups de feu ont éclaté. Nous avons voulu aller regarder mais on nous a chassés. Papa est venu nous dire de rester à la maison, qu'il y a des choses qui se passent, des affrontements...Lorsqu'il est revenu le soir, il était tout trempé de sang. Il a demandé de l'eau et du grésil et il s'est lavé à l'extérieur avant de rentrer dans la maison. On avait très peur, mais il nous a rassurés. Après cela, il nous a interdit de sortir la nuit et d'aller aux attroupements »⁴⁰.

Que cette accusation portée contre Koné Samba Ambroise soit exacte ou non, l'histoire retient que ce jour du 30 janvier des êtres humains ont été tués et enterrés dans une fosse commune. Leur crime, protester contre l'arrestation injuste d'un des leurs. Au regard des témoignages, nous estimons que l'accusation de recel de tissu n'est qu'un prétexte pour faire taire un mouvement dont le symbole local est Koné Samba Ambroise. Même les informations contenues dans les renseignements de police ne suffisent à nos yeux pour justifier cette boucherie. Ils affirment que : « l'un des officiers commandant l'élément militaire, voyant un indigène retranché derrière les talus, le mettre en joue avec son fusil, il a tiré le premier et l'a abattu. Ce premier coup de feu a donné le départ à d'autres coups de feu et projection d'objet de toutes sortes »⁴¹

Cette information ne peut prospérer à l'analyse des faits décrits. Le rapport est avare sur la provenance " des coups de feu et projection d'objet de toutes sortes". Les populations africaines étaient-elles dotées d'armes de guerre de même calibre que celles des troupes alaouites ? Si nous répondons par l'affirmatif pourquoi n'y a-t-il pas eu de morts du côté des forces armées ? Nous pensons que pour exercer son autorité menacée sur les populations débordées de brimades et de souffrance de toutes sortes, la France par le canal de ses fonctionnaires exerçant dans la colonie de Côte d'Ivoire n'a pas hésité à ôter des vies. Le drame a un écho si retentissant qu'il suscite la création d'une commission d'enquête et des débats parlementaires en métropole.

2. Les débats autour de l'affaire de Dimbokro

La situation en Côte d'Ivoire d'une manière générale et à Dimbokro précisément est assez grave pour qu'un large débat s'instaure immédiatement au sein des Assemblées françaises. Toutefois depuis le déclenchement des troubles en janvier 1949 à Bongouanou, les élus ont déposé plusieurs interpellations pour discussion qui sont demeurées sans suite.

Jean Letourneau, ministre de la France d'outre-mer confirme notre remarque quand il déclare : « comme la plupart des membres de l'Assemblée nationale en sont déjà informés, une mission d'enquête a été envoyée en Côte d'Ivoire. D'autre part j'ai l'intention de me rendre moi-même dans les territoires en question au début du mois de mars afin d'effectuer une inspection personnelle. Dans ces conditions, je suis obligé de demander à l'Assemblée de bien vouloir reporter le débat sur ces

³⁹ Témoignage recueilli à Dimbokro le 12 décembre 2014 lors de la table ronde en hommage aux martyrs de Dimbokro du 30 janvier 1950.

⁴⁰ Témoignage recueilli à Dimbokro le 12 décembre 2014 lors de la table ronde en hommage aux martyrs de Dimbokro du 30 janvier 1950.

⁴¹ Rapport n°754 PS/C des renseignements en date du 1^{er} février 1950, intitulé "afs des incidents de Dimbokro", CARAN, microfilm 700 MI 2132. Cité par Frédéric Grah Mel, *op.cit.*, p.559.

interpellations après mon retour, c'est-à-dire le 18 mars 1950 »⁴². De retour de voyage, il affirme que tout va bien dans les territoires en question⁴³.

Tous les élus africains siégeant en France dans les Assemblées métropolitaines sont unanimes sur le fait que « le sang a coulé en Côte d'Ivoire » lors des événements de 1949-1950. Ils s'accordent pour dire que la répression est beaucoup plus sévère à Dimbokro que dans les autres circonscriptions du territoire.

Un débat s'engage sur l'appartenance politique des victimes. L'écu du Dahomey, Emile Derlin Zinsou ne fait pas de distinction entre les personnes tuées à Dimbokro mais Mamadou Konaté du RDA insiste pour que l'opinion retienne que ce sont donc les militants du RDA qui sont tués. Et les auteurs du crime, pour lui sont connus : ce sont les civils blancs. Il s'en explique : « à Dimbokro se déroulent d'autres incidents plus regrettables. La population sans armes est rassemblée sur la place du marché à la nouvelle qu'un mandat est lancé contre Félix Houphouët Boigny, le député bien aimé de la Côte d'Ivoire ». Le député bien aimé ! S'exclame Jean Deshors, député de la Haute Loire. « Il n'est pas bien aimé par les colonialistes, mais il l'est par la population de son pays, répond-il »⁴⁴.

Il poursuit : « un service d'ordre important fait évacuer la place du marché sans faire usage de ses armes. Mais des civils tirent sur la foule qui se répandait tranquillement dans les différentes rues. Il y a 13 morts et une cinquantaine de blessés »⁴⁵. Il poursuit son intervention en mettant en exergue le côté affreux des événements de Dimbokro qui a consisté à enterrer dans une fosse commune les treize morts sans laisser à leurs parents la possibilité de leur offrir une sépulture honorable. Cinq jours après, les autorités judiciaires faisaient exhumer les corps. Ce n'est que plus tard, à mesure que la population terrorisée par l'événement osait réclamer les disparus, qu'on put rétablir la liste des victimes de la fusillade »⁴⁶.

Selon le député Franceschi, les auteurs des crimes sont des mercenaires syriens alaouites. Il fait une démonstration qui mérite d'être soulignée : « nous avons vu à Bouaflé un capitaine Français refuser d'exécuter l'ordre de tirer sur les manifestants. Quelques jours après, à Dimbokro, la troupe à Dimbokro, la troupe n'a pas tiré non plus, malgré les ordres. Que fait-on alors ? On a recours aux mercenaires alaouites, c'est-à-dire des apatrides qui ont quitté la Syrie en même temps que nous et sont devenus des mercenaires du colonialisme. On emploie ces hommes au nom de l'armée française, au nom de la France, on les lance contre la population »⁴⁷.

Emile Derlin Zinsou estime que les dirigeants du RDA ne sont pas exempts de reproche. Il stigmatise leur proximité d'avec les communistes, toute chose contraire aux valeurs africaines (sic). Il s'explique : « si le RDA est resté dans le sens vraiment africain... nous sommes prêts à venir nous abreuver à votre contact et à tirer de vos partis et vos méthodes politiques ce qu'il y a de meilleur, mais ce que nous refusons avant tout c'est de nous inféoder à vos organisations et de participer à vos querelles intestines »⁴⁸.

Au total les débats et questionnements qu'entraînent les incidents de Côte d'Ivoire, et surtout celui de Dimbokro ont contraint les autorités françaises à mettre en place une commission parlementaire. Elle est dirigée par le député Damas et est chargée d'enquêter sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire. C'est devant cette commission que Laurent Péchoux fait sa déclaration et donne sa version des faits : « trois groupes sont formés. Celui du centre est constitué par des éléments de gendarmerie qui feraient face à la foule. Les deux autres formés par la troupe occupent les ailes et vont opérer dans les rues latérales. Le tout appuyé sur l'arrière par des véhicules militaires. La progression se fait jusqu'en direction de la gare... Un officier, le lieutenant Lefebvre, est mis en joue par un

⁴² JORF, débats à l'Assemblée nationale, 2e séance du 16 février 1950, p.1126.

⁴³ *Ibidem*.

⁴⁴ JORF, débats à l'Assemblée nationale, 2e séance du 16 février 1950, p.1135.

⁴⁵ *Ibidem*.

⁴⁶ JORF, débats à l'Assemblée nationale, 2e séance du 16 février 1950, p.1135.

⁴⁷ JORF, débat parlementaire au Conseil de la République, séance du 10 mars 1950, p.808.

⁴⁸ *Annales de l'Assemblée de l'Union Française*, séance du 9 février 1950, p.235.

manifestant. Il tire, s'estimant en état de légitime défense. Les coups de feu éclatent à ce moment dans la troupe. Trois balles furent tirées par les gendarmes, ce fut le seul élément du service d'ordre qui ait tiré. Seule la troupe a fait usage des armes. Les manifestants s'enfuient, reviennent et donnent plusieurs fois l'assaut »⁴⁹.

Au-delà des faits et de la polémique qui entourent les événements de Dimbokro, nous nous interrogeons sur la fébrilité de la France en Côte d'Ivoire de 1949 à 1950 ?

III. LA REPRESSION, UNE LOGIQUE COLONIALE

L'exploitation coloniale faite de brimades, de travaux forcés et de négation des droits du Noir en général et de l'Ivoirien en particulier a toujours existé depuis l'érection de l'espace ivoirien en colonie le 10 mars 1893. Mais la particularité des années 1949-1950 réside dans la généralisation des incidents sur l'ensemble du territoire, d'Est à l'Ouest, du Nord au Sud. Ces incidents sont liés à la multiplication des brimades mais aussi à la réaction des populations mises en confiance par le dynamisme du RDA. Deux points font l'objet d'analyse dans cet ultime chapitre. Le premier point consiste à montrer un climat socio-politique délétère généralisé. La reprise en main et le retour à la collaboration sont expliqués dans le deuxième point.

1. Des incidents généralisés

La logique coloniale est faite d'exploitation et d'abus. Elle ne peut prospérer qu'avec des peuples soumis. Faut-il rappeler que la Côte d'Ivoire est une colonie d'exploitation et non de peuplement ? A ce titre, elle doit fournir à la métropole les matières premières indispensables au fonctionnement de son industrie et aussi assurer des débouchés à ses produits finis. Au plan économique et financier, les structures de l'exploitation s'articulent autour du régime douanier et fiscal, la monnaie, le système bancaire et les investissements.

Jean Noel Loucou note fort à propos que : « *le régime fiscal repose essentiellement sur la population autochtone qui est lourdement imposé. L'impôt de capitation frappe tout habitant âgé de dix ans et plus. Les procédés brutaux de sa perception en font avec le travail forcé, le symbole même de l'exploitation coloniale* »⁵⁰. Quand ce système sent une menace d'essoufflement alimentée par la résistance des peuples jusque-là soumis, il cherche automatiquement un moyen de survie par l'installation de la peur et de la terreur. C'est sous cet angle à notre avis que les incidents de Côte d'Ivoire, avec le pic de Dimbokro, doivent être analysés.

L'environnement international n'est pas à négliger. Les événements rendent urgent une reprise en main de la colonie. Depuis l'éclatement du gouvernement tripartite⁵¹ qui entraîne l'exclusion des communistes du gouvernement le 5 mai 1947, une politique de fermeté est appliquée aussi bien en métropole que dans les colonies. Il faut éviter une situation similaire à celle de l'Algérie où une insurrection à l'instar du Mouvement Démocratique de Rénovation Malgache.

Pour la seule année 1949, on dénombre onze incidents sur l'ensemble du territoire de la colonie. En 1950, ce chiffre ne décroît pas et passe à quatorze avec la tentative d'arrestation de Félix Houphouët Boigny⁵² les 25 et 26 janvier 1950 et l'assassinat dans des conditions non élucidées du sénateur Victor Biaka Boda à Bouaflé, dans le centre ouest du pays le 28 janvier 1950⁵³. Dans ces conditions, les événements de Dimbokro devenaient inévitables pour une administration devenue fébrile

⁴⁹ Audition de Péchoux, in *Rapport Damas*, tome2, p.539.

⁵⁰ Jean Noel Loucou, *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*, Abidjan, les Editions F.H.B.et CERAP, 2012, 365 p., p.117

⁵¹ Il était composé du parti communiste (PC), de la SFIO et du MRRP.

⁵² Il est soupçonné d'être l'instigateur principal de la situation quasi-insurrectionnelle que vit la colonie.

⁵³ *1946-1986 Il y a 40 ans naissait le PDCI, op.cit.*, p.99.

et installée dans la logique du complot permanent. La moindre étincelle entraîne l'incident. C'est la lecture à faire des tueries de Dimbokro, le 30 janvier 1950.

La situation de Félix Houphouët Boigny devient intenable. Un changement de stratégie s'impose. Il passe par la rupture avec les communistes. C'est le désappareillement.

2. Le désappareillement ou le début de la reprise en main de la colonie

Sur le désappareillement, Félix Houphouët Boigny s'est longuement exprimé et justifié : « de 1946 à 1956 seuls les militants du RDA ont été combattus. Ils ont subi la répression la plus sauvage, parfois même sanguinaire...Nous avons connu notre Soweto à Dimbokro, à Bouaflé, à Séguéla. On a fusillé froidement des manifestants sans armes, comme à Soweto. Personne ne nous a aidés à défendre ceux-là. Certains même à l'Assemblée ont pris la parole, pour nous faire passer, nous assassinés, pour des assassins »⁵⁴.

Félix Houphouët Boigny fait une froide lecture de la détermination du colonisateur à ne rien lâcher. Il comprend aussi qu'il y a le devoir de ménager ses militants. Il fait preuve d'un courage politique en conseillant la voie de la rupture à ses collaborateurs. C'est un risque, puisque certains d'entre eux réfutent ce cheminement proposé par Félix Houphouët Boigny. Il explique à nouveau : « ce n'était pas pour nous un idéal, notre apparemment...avec le groupe parlementaire communiste ...on peut mourir pour un idéal, on ne meurt pas pour des alliances temporaires...j'ai eu du mal à faire accepter par mes frères,...mais j'ai tenu bon »⁵⁵.

Félix Houphouët Boigny réussit à rallier de nombreux conseillers généraux RDA à sa nouvelle vision politique, mais Coffi Gadeau conteste cette démarche. Il argumente : « on veut nous obliger à adopter une position de repli. J'estime qu'il ne faut pas changer notre position. Quant à moi, je reste sur mes positions de 1946, 1947 et 1948 »⁵⁶. Les conseillers Djibo et Te Flan se rallient aux arguments de Coffi Gadeau.

Les démarches de la rupture débutent à partir de 1950 et le désappareillement est annoncé officiellement le 18 octobre 1950 par le communiqué de presse suivant : « les élus du Rassemblement Démocratique Africain aux diverses Assemblées métropolitaines, constatant que l'action commune de tous les élus des territoires d'outre-mer sur la base d'un programme précis est la meilleure formule pour défendre efficacement les intérêts supérieurs de l'Afrique, décident, dans le but de favoriser cette union, de se désappareiller des groupes parlementaires métropolitains auxquels ils étaient apparentés jusqu'à cette date »⁵⁷.

Le désappareillement marque le début d'une nouvelle ère faite de rapprochement avec le pouvoir colonial. C'est un tournant dans la vie politique de la colonie de Côte d'Ivoire. Le professeur Pierre Kipré estime que Houphouët Boigny et ses compagnons, par cette stratégie renforcent de manière accrue la présence française en faveur du développement économique et social de la colonie⁵⁸. Il explique aussi que cette nouvelle politique se traduit par le musèlement progressif de l'anticolonialisme radical qui continue de séduire «les premières générations d'étudiants Africains et les nombreux laissés pour compte de l'évolution sociale en cours ».

⁵⁴ Actes du colloque international de Yamoussoukro 18-25 octobre 1986, tome2, CEDA, p.12.

⁵⁵ Ibidem, p.25.

⁵⁶ Rapport Damas, tome2, p.486.

⁵⁷ Jean Noel Loucou, *Le multipartisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.97.

⁵⁸ Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire la formation d'un peuple*, SIDES- IMA, Paris, 1985, 292p. ; p.144.

CONCLUSION

Les événements de Dimbokro sont consubstantiels au climat politique général qui prévalait en AOF, AEF et à Madagascar. Dans ce dernier pays, c'est au prix de 10.000 morts que la paix sociale est obtenue. C'est cette méthode que les autorités coloniales veulent expérimenter dans la colonie de Côte d'Ivoire où le RDA connaît un rayonnement et un succès auprès des masses laborieuses. Son apparentement avec le parti communiste qui tombe en disgrâce en France contribue à creuser le fossé de la méfiance entre la direction du mouvement et l'administration coloniale. La répression oblige Félix Houphouët Boigny à revoir sa démarche politique et son alliance avec les communistes. Le désapparentement annoncé officiellement le 18 octobre 1950 constitue à nos yeux la reprise en main de la colonie qui ouvre une période de collaboration avec l'administration coloniale sans toutefois mettre fin à l'exploitation de la colonie.

BIBLIOGRAPHIE

I. Les sources

1. Les sources écrites

Actes du colloque international de Yamoussoukro 18-25 octobre 1986, tome2, CEDA, p.12 et 25.
Fondation Félix Houphouët Boigny, revue de l'Institut Africain de Recherches Historiques Politiques, octobre 1986, p.5.
Fraternité Hebdo, édition spéciale, 1986, p.97.
JORF, débats à l'Assemblée nationale, 2^e séance du 16 février 1950, p.1126 ; 1135.
JORF, débats parlementaire au Conseil de la République, séance du 10 mars 1950, p.808.
Rapport politique 1946 AAOF F2G46-28.
Rapport politique 1947 AAOF F2G47.
Rapport Damas n°11348 T1 et T2.
Rapport n° 754 PS/C des renseignements du 1^{er} février 1950 intitulé a/s des incidents de Dimbokro, CRAN, microfilm 700 MI 2132.

2. Les sources orales

-Sangaré Lanciné : témoignage recueilli à Dimbokro le 12 décembre 2014 lors de la table ronde en hommage aux martyrs du 30 janvier 1950.
-Kanga Adjoua : témoignage recueilli à Dimbokro le 12 décembre 2014 lors de la table ronde en hommage aux martyrs du 30 janvier 1950.

Ouvrages généraux

Grah Mel (F), *Félix Houphouët Boigny le fulgurant destin d'une jeune proie (?-1960)*, Abidjan, Editions CERAP, 2003, 869 p.
KIPRE (P), *Côte d'Ivoire la formation d'un peuple, SIDES- IMA*, Paris, 1985, 292p. ; p.144.
Loucou (J.N) et al, *Mémorial de la Côte d'Ivoire du nationalisme à la nation*, tom3, Abidjan, Edition Ami, 320 p.
Loucou (J.N), *Le multipartisme en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Edition Neter, 1992, 213 p.
" " , *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*, Abidjan les Editions, F.H.B. et CERAP, 2012, 365p.

**LA GESTION DES DIVORCES PAR LE TRIBUNAL INDIGÈNE : CAS DU SEJOUR
DES FEMMES EN INSTANCE DE SEPARATION CHEZ LES JUGES
CONCILIATEURS DE L'ESTUAIRE EN 1936**

Abraham Zéphirin NYAMA

Maître-Assistant, Département d'Histoire et Archéologie
Centre de Recherche et d'Etudes en Histoire et Archéologie (C.R.E.H.A.)
Université Omar Bongo de Libreville
abrahamnyama@yahoo.fr

Résumé :

Afin de permettre un meilleur traitement des litiges dans le milieu des indigènes, l'administration coloniale française s'appuya sur les juges conciliateurs, en l'occurrence les chefs de canton. Mais en août 1936, dans le Département de l'Estuaire du Gabon, profitant de la tournée du Gouverneur Général de l'A.E.F., de nombreux indigènes Fang allaient se plaindre des agissements des juges conciliateurs dont on confiait les femmes en instance de divorce. Les époux abandonnés leur reprochaient de tirer profit de la situation en les mettant au service d'autres personnes dans les plantations ou en favorisant leur remariage afin d'obtenir un cadeau du nouveau mari. Ce texte montre comment l'administration coloniale, à travers le tribunal indigène, a géré la crise matrimoniale, particulièrement le flot de demandes de divorce des femmes, et dont on fit parfois porter la responsabilité aux juges conciliateurs.

Mots-clés : Gabon, Estuaire, Pahouins, Divorce des femmes, Juges conciliateurs, Dot

Abstract:

In order to have a better processing of litigations in the natives' surroundings, the French colonial administration relied on the conciliatory judges, namely heads of colonial division. However in August 1936, in the department of the "Estuaire" of Gabon, taking advantage of the E.A.F. Governor General's tour, several Fang natives went to complain about the behaviour of the conciliatory judges who were in charge of women whose divorce was pending. The abandoned husbands complained that the said judges took advantage of the situation by putting divorcing women at the disposal of other people in the plantations or by encouraging their remarriage in order to receive some present from the new husband. This study shows how the colonial administration has managed the matrimonial crisis through native courts, particularly the increase in women's suits for divorce, and whose responsibility was attributed to conciliatory judges.

Keywords: Gabon, Estuaire, Pahouins, women's divorce, conciliatory judges, dowry

INTRODUCTION

Dans les années 1930, précisément en 1936, de nombreux cas de femmes en instance de divorce ou de séparation furent hébergées par les juges conciliateurs, généralement chefs de canton. Et pour cause, une femme dans la démarche de séparation d'avec son époux ne voulait plus habiter chez lui, elle ne pouvait non plus repartir dans sa famille. Car le mari estimait que le chef de famille n'allait plus faire l'effort de rembourser la dot, ou bien les parents allaient l'obliger à regagner le domicile conjugal. Ainsi, la solution d'un lieu neutre était toute trouvée, la femme se rendait au domicile du juge conciliateur à son initiative. Parfois, c'est le mari lui-même ou le chef de famille qui la confiait au chef de canton, en attendant le remboursement de la dot. Mais cette pratique, acceptable, qui avait pourtant cours depuis un moment, allait être dénoncée par de nombreux époux dont les femmes étaient en instance de séparation, des femmes qui avaient abandonné leur foyer depuis plusieurs mois.

S'il est vrai que cette question concernait les populations de l'Estuaire du Gabon, plus en contact avec le monde occidental et donc plus exposées logiquement aux changements, observer une telle instabilité peut paraître surprenant au vu des valeurs que le mariage incarne. Elle est d'autant surprenante que dans l'ensemble du Gabon, au cours des années 1930, on vivait encore sous l'influence des traditions. Mais pourquoi eut-il un flot de demandes de divorce ? Que fit l'administration pour gérer cette crise matrimoniale ?

En parcourant les nombreux travaux relatifs à l'union matrimoniale, on constate qu'ils portent généralement sur la dot¹, le mariage coutumier² ou l'évolution du mariage coutumier³. Les aspects liés au divorce n'y sont presque jamais abordés. Et pour cause, la séparation est une honte, le divorce s'annonce souvent de façon moins tapageuse⁴.

Cette étude, qui est une contribution à l'histoire coloniale du Gabon, permet de découvrir un autre aspect des bouleversements engendrés par le contact avec la société capitaliste, dont la conséquence fut la crise matrimoniale. Pour examiner la question des femmes en instance de divorce, nous nous sommes essentiellement appuyé sur les documents d'archives, dont l'analyse a permis de présenter d'abord les problèmes posés par la gestion des cas de demandes de divorce par les juges conciliateurs. Ensuite, nous montrons que les juges conciliateurs sont loin d'être les seuls responsables de l'évolution vers le divorce. Enfin, nous présentons les résolutions de l'administration pour tenter d'endiguer cette crise matrimoniale.

1. L'HEBERGEMENT DES FEMMES CHEZ LES JUGES CONCILIEURS : UN TERRAIN D'ENTENTE ?

Si l'on s'en tient à la coutume et aux nombreux témoignages des rapports coloniaux, qui disent que la femme en instance de séparation pouvait être confiée au chef par son époux, par sa famille ou les deux parties en accord, on peut voir dans cette pratique la recherche de la neutralité, la volonté de

¹Koumba, M. A. (1980), *La valeur économique de la dot et ses implications sociales*, Libreville, Université Omar Bongo, mémoire de licence d'Histoire, 69 p.; Ebang Essono, J. (1999), *Une théorie de la circulation de la dot chez les Fang de l'Estuaire du Gabon*, Montpellier, Libreville, Université Omar Bongo, mémoire de maîtrise d'Anthropologie, 100 p.

²Ngou, H. (2009), *Mariage et Violence dans la société traditionnelle fang du Gabon*, Paris, l'Harmattan, 251p.; Ngomo, T. (2012), « Approche historique sur le mariage coutumier chez les Tsengi, 1900-1960 » in *La revue gabonaise d'Histoire et Archéologie*, n°1, pp. 97-117.; EloMintsa, J. et NgbwaMintsa, G. (2003), *Protocole du mariage coutumier au Gabon*, Libreville, Multipress, 91 p.

³MvouKouta, S. N. (2013), *Le mariage coutumier au Gabon entre tradition et modernité : cas de la communauté culturelle ambaama (circa 1875 à nos jours)*, Libreville, Université Omar Bongo, mémoire de master d'Histoire, 166 p.

⁴Dupré, G. (1982), *Un ordre et sa destruction*, Paris, ORSTOM, p 341.

trouver des solutions qui les satisfont tous. Or, dans la multiplication des cas de demandes de divorce, les maris abandonnés avaient l'impression que les juges conciliateurs, au lieu de faire convenablement leur travail, semblaient profiter de cette situation de détresse des couples. C'est pourquoi les époux condamnèrent officiellement les agissements des chefs en profitant de la visite du Gouverneur Général de l'A.E.F. Mais que reprochaient-ils précisément aux juges conciliateurs ?

1.1. La visite du Gouverneur Général, une occasion pour se faire entendre

Etant dans l'impossibilité d'exprimer directement leurs doléances au Gouverneur Général de l'A.E.F., c'est par le biais d'une plainte⁵ qu'un groupe d'indigènes allaient exposer à l'autorité ce qui paraissait être une mauvaise gestion des litiges relatifs aux femmes en instance de divorce par les juges conciliateurs :

« Libreville, le 8 août 1936.

Nous adressons la présente devant vous Monsieur le Gouverneur Général de l'A.E.F. en vous priant de nous excuser pour ce papier timbré de 2f qui n'est pas signé parce que depuis votre arrivée on ne veut plus nous autoriser d'acheter ceux de 6f.

Nous vous signalons que nous souffrons à cause de nos femmes, ces dernières nous quittent par la force des chefs. La femme et le mari nouveau vont d'abord trouver le chef en personne lui versent une certaine somme d'argent.

Quand le vrai mari se présente, demande pourquoi ma femme se trouve au poste et qui l'a amenée, les chefs indigènes au lieu d'insister afin que la femme retourne avec son mari mais non ils gardent la femme chez eux jusqu'à 2 à 3 mois pendant que le mari souffre.

Et ces femmes au lieu d'être conduit au commissariat de police sont là à remplir les fonctions chez les chefs. Ces chefs cèdent ces femmes à n'importe qui et l'argent revient aux chefs pendant que le mari souffre à attendre que bientôt sa femme lui sera remise.

Le jour du remboursement, la dot est réduite à moitié, il faut encore payer le chef sur cette moitié de dot : 100f, s'il y a 3 palabres le chef a 300f.

D'abord le délai d'une femme au poste est de 8 jours, après l'expiration du délai la femme doit rejoindre son mari quel que soit le montant que le garçon qui la veut a déjà versé, cette somme est saisie par le premier mari comme d'hommage intérêt.

Mais ce n'est pas comme ça, les chefs bénéficient beaucoup, s'il a 10 femmes retenues dans son poste, à la saison sèche ce chef a 3 plantations grandes, il est enrichi par ces prisonnières, il les cède aux autres cet argent lui revient, son village est bien nettoyé, enfin il est gai, le mari qui n'a ni enfant ni aide espérant que la femme seule soutien reste sans travailler durant toute la saison. Les 3 chefs Assamba, N'Dendé Jean Baptiste et BekaléBefala sont enrichis et sont heureux.

Nous demandons qu'une femme passe 8 jours dans le poste, le remboursement doit s'effectuer au jour le jour sans délai, la femme doit rejoindre son mari et si elle ne consent pas à retourner elle doit passer au commissariat de police 8 jours de prison successivement jusqu'à ce qu'elle s'abaisse la tête.

Mais on ne voit pas chez les chefs indigènes car il y a une coullonnade, l'administration ne voit pas ce que les chefs font.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la population indigène mariée

P.S. Nos femmes nous aident pour nos plantations pendant que les chefs gardent nos femmes pour leur travail comment voulez-vous que nous travaillions⁶. »

⁵ Les plaintes des indigènes sont textuellement présentées, avec leur niveau d'expression.

⁶ Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, inspection administrative, requête des indigènes de Libreville à propos des agissements des chefs de canton vis-à-vis des femmes en instance de divorce, Libreville, le 08 août 1936.

Ainsi, plusieurs faits étaient reprochés aux juges conciliateurs qui semblaient tirer profit d'une situation. Les époux dénonçaient principalement les procédures de rétention des femmes, leur traitement, la disparition progressive du principe de conciliation dans cette justice, et dont la raison était la cupidité manifeste de ces représentants du tribunal indigène c'est-à-dire les chefs de canton, les juges conciliateurs.

1.2. Les chefs de canton : entre conciliation et encouragement des divorces

Comme dit précédemment, le rôle des juges conciliateurs était de régler les litiges des indigènes sur la base de la coutume, tout en se conformant au décret du 29 mai réorganisant la justice indigène en A.E.F. Or, s'il est vrai, contrairement à ce que la population indigène mariée dénonça dans sa plainte, que les femmes se retrouvaient au poste à leur initiative ou déposées par les époux, et parfois le chef de famille de la mariée, les délais du séjour dans la concession du chef ne semblait pas respecter les temps requis. Au lieu de 8 jours, elles y passaient 2 à 3 mois.

Vraisemblablement, cette durée, non conforme aux procédures légales, était à l'avantage des juges conciliateurs qui en tiraient profit à travers les tâches que les femmes effectuaient dans leur concession, dans leurs plantations mais aussi, si l'on en croit les plaignants, chez d'autres personnes en échange de quelque argent. En outre, vu que le chef percevait un montant de 50f par mois sur chaque femme, au titre du "droit de table", plus il y avait de jours passés et de femmes, mieux les juges se portaient sur le plan financier.

D'après l'enquête menée par l'Inspecteur des Affaires administratives, suite à la plainte de la population indigène mariée, les litiges n'étaient pas traités dans les règles de l'art comme le mentionne cet extrait de note :

« Les nombreuses palabres de divorces ne sont pas réglées par les juridictions indigènes d'après les coutumes et dans la forme prévue au décret du 29 mai 1936 réorganisant la justice indigène en A.E.F. ; les divorces sont prononcés par les juges conciliateurs sans qu'il y ait accord des parties et consentement des chefs de famille intéressés⁷. »

Pour sa part, le Chef de subdivision, en tant que président du tribunal indigène de 1^{er} degré de Libreville, répondait au sujet de ces agissements :

« On ne saurait trop reprocher aux Chefs de faire travailler les femmes confiées à leur garde. Il ne faut pas qu'une femme, parce qu'elle est en instance de divorce, perde le sentiment du travail.

Mais de ce fait un Chef a intérêt à avoir en garde le plus de femmes possible, d'autant plus que dans de nombreux cas il sert d'entremetteur pour un nouveau mariage, et que son entremise lui donne droit à un "cadeau". Il pourra donc assez souvent pousser les parties au divorce plutôt que de chercher à les réconcilier⁸. »

Malgré une correspondance adressée au Gouverneur Général, dans laquelle les juges Massamba et N'Dendé affirmaient qu'ils n'avaient absolument rien à se reprocher au sujet de la prétendue incitation au divorce des femmes, de leurs agissements, à la lecture de ces deux extraits, on peut bien se rendre compte que les plaintes des Pahouins de Libreville étaient fondées. Bien plus, l'Inspecteur des Affaires administratives⁹ estima que les tribunaux de conciliation de la subdivision de Libreville ne fonctionnaient pas normalement. Les juges conciliateurs commettaient des abus d'autorité en donnant asile aux femmes mariées en instance de divorce et en réglant les différends sans accord des parties en cause et sans tenir compte de la coutume, qui prévoyait qu'aucun mariage ne pouvait

⁷Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, Inspecteur des Affaires administratives, Note pour le Chef de la subdivision, Président du tribunal indigène de 1^{er} degré de Libreville, Libreville, le 17 novembre 1936.

⁸Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, réponse du Chef de subdivision de Libreville à la Note de l'Inspecteur des Affaires administratives, Libreville, le 26 novembre 1936.

⁹Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, Inspecteur des Affaires administratives, Note pour le Chef de la subdivision, Président du tribunal indigène de 1^{er} degré de Libreville, Libreville, le 17 novembre 1936.

être conclu, qu'aucun divorce ne pouvait être prononcé sans le consentement des époux et des chefs de famille. D'ailleurs, des comportements similaires n'ont-ils pas été signalés, par des indigènes de la subdivision de Kango, une autre localité du Département de l'Estuaire du Gabon, dans des plaintes adressées au même Gouverneur Général de l'A.E.F. ? Apparemment, cette gestion illégale des procédures de divorces et les abus relatifs à cette sorte d'exploitation des femmes semblaient révolter plusieurs indigènes :

« Pour la question des femmes qui divorcent, il y a un procédé qui n'est pas régulier. Les chefs de canton gardent nos femmes pendant quatre à cinq ans et les maris ils n'ont ni leurs femmes ni dots. Ce sont les chefs des cantons qui profitent ou bénéficient du travail des femmes. Ils leur font faire du manioc qu'elles vendent ensuite dans les chantiers¹⁰. »

Comme on peut le lire, le conflit entre les populations et leurs chefs de canton était ouvert. Dans la subdivision de Kango, par exemple, les indigènes dans plusieurs requêtes sollicitèrent du Gouverneur Général la suppression de la fonction de chef de canton au regard d'un ensemble de mauvais comportements qu'ils dénonçaient.

Les agissements dus à une forme de cupidité semblaient donc éloigner les chefs de canton de leur rôle d'agent réconciliateur, de leurs administrés qui se plaignaient de plus en plus. Ils éloignaient également la femme en instance de séparation de son mari au profit d'un prétendant dont ils recevaient un cadeau, ou à cause d'un chef de famille qui avait promis cette même femme à un autre homme et dont il attendait une dot plus élevée.

Mais cette situation, il faut le dire, fut favorisée par un contexte. Les raisons de ces agissements, outre leur cupidité, leur excès d'autorité, émanaient du caractère des justiciables, d'un environnement socio-économique ainsi que des insuffisances juridico-administratives.

2. L'EVOLUTION VERS LE DIVORCE : D'AUTRES RAISONS

A une période où certaines régions du Gabon étaient encore enclavées à cause des voies de communication inexistantes et à priori restaient assez soumises à la gestion clanique des alliances matrimoniales, on observait déjà des bouleversements socio-économiques dans le Département de l'Estuaire. Ceux-ci étaient, en partie, dus à la nouvelle gestion administrative du territoire, au développement économique grâce à l'implantation des sociétés exploitant le bois, ainsi qu'au commerce des produits agricoles. Dans cet environnement, où l'on notait la présence de plus en plus incontournable de la monnaie, dans les activités quotidiennes des indigènes, naquit une certaine instabilité dans les foyers caractérisée par de nombreux cas de demande de divorce ou remboursement de dot.

2.1. Une administration submergée par les nombreuses demandes

D'après les documents administratifs que nous avons pu exploiter, plusieurs demandes de divorces ou de remboursement de dot ont été soumises au tribunal indigène de la subdivision de Libreville en 1936, comme le précise cet extrait :

« Au cours du mois d'octobre, 35 demandes écrites de divorce ou remboursement de dot (ce qui n'est que la consécration du divorce) ont été adressées au Chef de subdivision. A ces demandes doivent s'ajouter celles qui sont présentées à l'Adjoint au Maire ou directement aux juges conciliateurs, ainsi que les nombreuses requêtes verbales.

Les audiences du Tribunal Indigène de Libreville sont déjà assez chargée, les interrogatoires sont longs et difficiles un Pahouin ne répondant jamais directement à la question qui lui est posée. Il ne

¹⁰Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, Affaires politiques, requête des populations indigènes de la subdivision de Kango adressée à Monsieur le Gouverneur Général de l'A.E.F., 06 août 1936.

me paraît pas possible pour un Chef de subdivision de rendre une quarantaine de jugements par mois¹¹. »

Ainsi, le Chef de subdivision étant dans l'impossibilité de statuer par jugement sur autant de cas de demandes de divorce, il revenait aux juges conciliateurs de régler ces litiges d'après la coutume et les dispositions prévues par la loi. Or les chefs de canton, en fonction de leurs intérêts et de la multiplication des cas, avaient plutôt tendance à prononcer le divorce, avec ou sans l'accord des chefs de famille. Mais pourquoi l'administration, particulièrement le Tribunal indigène, fut-elle submergée par autant de demandes de divorce ? L'argent joua-t-il un rôle ?

2.2. L'influence de l'argent

A la lecture des rapports d'administrateurs et des plaintes des indigènes de l'Estuaire, il semble que l'argent avait joué un rôle non négligeable dans l'instabilité observée au cours de cette période. Sa circulation engendra un sentiment de liberté et de pouvoir autant chez les hommes que chez les femmes. Si l'on se réfère au statut des prétendants promoteurs de divorces, on se rend bien compte qu'ils étaient tous salariés dans une société privée ou dans une administration. Les revenus qu'ils y gagnaient les rendaient autonomes, ils pouvaient plus facilement rembourser la dot à l'ancien mari, payer les amendes exigées par l'administration, offrir un cadeau au juge conciliateur et proposer une dot conséquente à la famille de la femme en instance de divorce.

Outre les prétendants, certains chefs de famille furent promoteurs de divorces pour des raisons financières. Ils encouragèrent les femmes à se séparer de leur époux ou s'abstinrent de les décourager dans cette démarche, parce qu'ils attendaient recevoir une dot plus élevée de la part du nouveau prétendant.

Dans tous les cas, même si la demande était présentée par la femme, derrière elle se trouvait un homme motivé par l'argent qu'il possédait c'est-à-dire l'amant, ou un autre, en l'occurrence le chef de famille, dont l'espoir était d'obtenir une dot conséquente :

« Quatre vingt dix pour cent des demandes de divorces émanent des femmes. Celles-ci agissent souvent sous l'influence d'un amant, souvent aussi sous celle de leurs familles lorsque celles-ci ont la possibilité d'obtenir une dot supérieure à celle qui leur a été précédemment versée¹². »

Ainsi, l'argent créa des comportements déstabilisateurs d'un certain ordre qui existait dans la société autochtone. Mais ne nous-y trompons pas. Dans cette affaire, les femmes elles-mêmes parfois prirent la décision de demander le divorce parce qu'elles avaient la possibilité de se libérer de leur mari grâce à l'éventualité d'exercer une activité productrice de revenus, quel qu'en fût le montant, comme le commerce des produits vivriers, notamment le manioc, dont la demande provenait des chantiers forestiers. Cette émancipation, dont l'argent en fut également la cause, joua son rôle dans la multiplication des crises matrimoniales.

Une instabilité similaire des couples fut également constatée, au Congo dans les années 1940 en pays nzabi¹³. Avec l'introduction du travail salarié, on enregistra en effet, dans les environs où des compagnies s'étaient installées pour l'exploitation forestière et minière, une fréquence de cas d'adultères et de divorces. Et dans cette situation, les parents de la femme avaient une part de responsabilité dans la mesure où ils l'encourageaient parfois, lors d'un séjour chez eux, à prendre un amant, motivés par les cadeaux que ce dernier leur offrait. Par conséquent, la prolifération des litiges liés aux femmes en instance de divorce était-elle également due à la nature des Pahouins, à leur comportement comme le souligna l'administration ?

¹¹Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, réponse du Chef de subdivision de Libreville à la Note de l'Inspecteur des Affaires administratives, Libreville, le 26 novembre 1936.

¹² Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, réponse du Chef de subdivision de Libreville à la Note de l'Inspecteur des Affaires administratives, Libreville, le 26 novembre 1936.

¹³ Dupré, G. (1982), *Un ordre et sa destruction*, Paris, ORSTOM, pp.339-341.

2.3. Les Pahouins, un comportement irréprochable dans cette crise?

En dépit de la diversité des groupes ethniques qui étaient déjà installés dans le Département de l'Estuaire en 1936, les cas de litiges de femmes en instance de divorce accueillies par les chefs de canton, juges conciliateurs, concernaient les Pahouins¹⁴. Effectivement, que l'on tienne compte des requêtes adressées au Gouverneur Général de l'A.E.F., des Procès-Verbaux de comparution au tribunal indigène, de la note de l'Inspecteur des Affaires administratives ainsi que de la réponse du Chef de subdivision de Libreville à ce sujet, les Pahouins furent les seuls indigènes au centre de cette épineuse question des femmes en instance de divorce ou de séparation. Les procès-verbaux de comparution comme le rapport sur les cas des femmes en instance de divorce, dont les litiges avaient été traités par chacun des juges conciliateurs dénoncés par les époux, indiquent bien qu'elles étaient toutes Pahouines, les hommes appartenaient également à la même communauté. A quoi cette situation était-elle due ? Nous ne pouvons trouver une réponse à cette question. Car, bien que les documents d'archives nous renseignent sur les promoteurs des divorces, le rôle des juges conciliateurs comme entremetteurs de nouveaux mariages, la prise d'initiative des femmes dans les demandes de divorces, nous ne savons rien des raisons qui les poussaient à partir de leur foyer ; absolument rien sur les causes du désaccord dans leur ménage. Que reprochaient-elles à leur mari, au point de refuser de repartir en mariage malgré les propositions des juges et parfois celles du Chef de subdivision ? « ...nos plaignants croient que la femme c'est une bête : ils n'admettent point qu'elle puisse parfois avoir raison¹⁵. » signalèrent les juges conciliateurs, dans une correspondance adressée au Gouverneur Général de l'A.E.F. Est-ce le caractère macho de leurs hommes qu'elles fuyaient ?

Néanmoins, de nombreux extraits montrent un certain agacement des autorités indigènes et françaises qui semblaient dénoncer un comportement particulier des Pahouins ou Fang de l'Estuaire dans ces cas précis :

« Pour ce qui est du consentement du chef de famille, exigé par la coutume en matière de mariage ou de divorce, les Pahouins, à Libreville du moins, me paraissent passer outre avec assez de désinvolture. (...) »

La vérité est qu'une palabre de Pahouins n'est jamais terminée. L'accord conclu un jour est dénoncé le lendemain. Pour le plaisir de discourir et discuter sur l'affaire la plus insignifiante le Pahouin épuise toutes voies de recours qui s'offrent à lui même lorsque le règlement primitif a eu lieu avec toutes les garanties de régularité¹⁶. »

Pour se plaindre à leur tour du comportement des Pahouins, les juges conciliateurs, spécialement accusés d'exploiter à leur profit les femmes qui leur étaient confiées, expliquèrent au Gouverneur Général de l'A.E.F. que :

« Par suite de palabres relatives aux mariages pahouins, palabres malheureusement trop fréquentes, des femmes viennent nous trouver, qui souvent et malgré nos conseils, ne veulent plus rejoindre le domicile conjugal. Elles demandent le divorce et restent parfois des mois entiers chez nous en attendant le remboursement de dot.

¹⁴ Les Pahouins sont plus connus sous le nom de Fang.

¹⁵Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, correspondance des assesseurs Massamba et Ndendé Jean Baptiste à Monsieur le Gouverneur Général de l'A.E.F., Libreville, le 27 novembre 1936.

¹⁶Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, réponse du Chef de subdivision de Libreville à la Note de l'Inspecteur des Affaires administratives, Libreville, le 26 novembre 1936.

D'autres fois et fréquemment, ce sont des maris qui provoquent le divorce et viennent nous confier leurs femmes en attendant le remboursement de dot.(...)

Franchement parlant, Monsieur le Gouverneur Général, nos plaignants croient que la femme c'est une bête : ils n'admettent point qu'elle puisse parfois avoir raison (...)

En tous cas, nous sommes très heureux d'avoir été débarrassés des palabres de femmes pahouines, palabres aussi nombreuses que complexes, et souhaitons que les Pahouins soient désormais contents¹⁷. »

A travers les témoignages du Chef de subdivision de Libreville et des juges conciliateurs, nous pouvons lire une intention de montrer que les Pahouins de l'Estuaire étaient loin d'être irréprochables dans la crise matrimoniale que l'on observa en 1936. Les chefs de cantons seuls ne sauraient donc porter la responsabilité d'une incitation des femmes au divorce comme ont voulu le dire les plaignants. S'agissant des femmes, il semble que leur instabilité venait d'un abandon volontaire du foyer ou d'un renvoi de l'époux. Dans tous les cas, elles montraient une certaine détermination à quitter leur mari. Mais dans un contexte où elle était mise à mal à cause des nombreuses plaintes contre les chefs de canton, juges conciliateurs, que proposa l'administration pour tenter de régler ce problème ?

3. DES RESOLUTIONS POUR TENTER DE REGLER LE PROBLEME

Au vu des conséquences qui pouvaient découler des plaintes relatives aux agissements des juges conciliateurs à propos des femmes en instance de divorce, il fallait absolument trouver des solutions de sortie de crise. Car, comme le signala l'Inspecteur des Affaires administratives, les nombreuses palabres de divorces et d'héritages qui intéressaient tout particulièrement la vie indigène en pays Fang méritaient d'être suivies de très près par le Chef de subdivision afin d'éviter la désorganisation des familles et des groupes¹⁸.

Pour éviter cette désorganisation, à partir du moment où les femmes qui demandaient le divorce agissaient souvent sous l'influence d'un amant ou des parents, qui attendaient obtenir d'un nouveau mariage de leur fille une dot plus importante, le chef de subdivision prit des sanctions contre les promoteurs de la séparation. Il en fut ainsi d'un manœuvre sanctionné le 6 octobre 1936 de 6 mois de prison pour vagabondage. Il venait, en tant qu'amant, d'être à l'origine d'un divorce en remboursant la dot au premier mari¹⁹. Néanmoins, avant de prononcer le divorce, le responsable administratif, Président du Tribunal indigène tentait également de réconcilier les époux.

Cependant, la décision la plus urgente et la plus réaliste, qui permit de baisser la tension, de satisfaire immédiatement les plaignants et les chefs de canton accusés de mauvais agissements, fut de chasser toutes les femmes en instance de divorce de leur concession. Ainsi, les juges conciliateurs étaient débarrassés des palabres de femmes pahouines.

Outre les résolutions immédiates, qui étaient en réalité des sanctions, l'administration avait des perspectives pour freiner cette tendance au divorce des populations indigènes de l'Estuaire, particulièrement les Fang, comme le propose le Chef de subdivision de Libreville :

« J'estime toutefois que pour arriver à endiguer le flot de divorces devant lequel nous nous trouvons actuellement il sera nécessaire de réglementer le mariage et en particulier de limiter le montant des dots pour éviter la spéculation sur les dots trop couramment pratiquée en pays fang. Les

¹⁷Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, correspondance des assesseurs Massamba et Ndendé Jean Baptiste à Monsieur le Gouverneur Général de l'A.E.F., Libreville, le 27 novembre 1936.

¹⁸Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, Inspecteur des Affaires administratives, Note pour le Chef de la subdivision, Président du tribunal indigène de 1^{er} degré de Libreville, Libreville, le 17 novembre 1936.

¹⁹Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, réponse du Chef de subdivision de Libreville à la Note de l'Inspecteur des Affaires administratives, Libreville, le 26 novembre 1936.

tarifs actuellement en cours vont de 1.500 francs à 2.000 frs. Un maximum de 500 frcs me paraîtrait raisonnable et en rapport avec les moyens dont disposent les jeunes gens en âge de se marier²⁰. »

Bien évidemment, les hauts tarifs de la dot défavorisaient les jeunes dont les moyens limités ne permettaient de pouvoir épouser une femme. Mais cette situation venait des parents de jeunes filles qui espéraient les marier aux prétendants les plus aisés financièrement. Une des conséquences était les mariages avec des hommes parfois vieillards, des époux dont elles n'éprouvaient peu ou pas de sentiments, qu'elles étaient prêtes à cocufier avec des jeunes ou à quitter à la moindre occasion. En cela, il fallait donc militer pour la baisse des montants de la dot afin de permettre aux femmes de se marier par sentiments et non à cause de l'intérêt financier et matériel des parents.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il convient de retenir que les juges conciliateurs, qui avaient pourtant le devoir d'épauler l'administration coloniale dans le règlement des litiges des indigènes, furent dénoncés par les populations pahouines de l'Estuaire du Gabon. La raison principale était le profit que ces responsables tiraient de la situation de détresse des femmes en instance de divorce qu'ils hébergeaient chez eux durant plusieurs mois. D'après les plaignants, les juges conciliateurs, à travers leurs mauvais agissements, favorisaient au contraire les divorces des femmes et les incitaient à se remarier avec d'autres hommes. Or, en examinant cette situation, nous pensons que plusieurs facteurs ont participé à l'évolution de cette crise matrimoniale. Outre les chefs de canton, les insuffisances de l'administration judiciaire, la place de l'argent ainsi que le comportement blâmable des Fang, eux-mêmes, ont joué un rôle dans le flot de demandes de divorce constaté en 1936. C'est pourquoi, pour tenter d'endiguer la crise et éviter de désorganiser les familles, l'administration prit des mesures dont les sanctions envers les promoteurs de divorces, le départ des femmes des concessions des juges conciliateurs et la proposition de revoir à la baisse les montants des dots. D'ailleurs, ces inquiétudes liées aux montants abusifs des dots eurent des réponses quelques années plus tard. Mais au moment où le décret Jacquinot²¹ donna l'autorisation aux Gouverneurs de limiter le taux maximum, on en était déjà à des montants supérieurs à dix mille francs. Bien plus, l'ancien Président gabonais Léon Mba proposa, à cause des forts taux, la suppression de la dot. Il n'eut aucun écho favorable. Au contraire, les taux continuent d'évoluer et seuls les remboursements de dot en cas de divorce devinrent rares.

REFERENCES DOCUMENTAIRES

1. Documents d'archives

- Aix-en-Provence, Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), sous-série 4 (1) D
- 4 (1) D44 : Rapports semestriels : Département de l'Estuaire ; rapport d'inspection administrative : subdivision de Kango (1936)
 - Affaires politiques, requête des populations indigènes de la subdivision de Kango adressée à Monsieur le Gouverneur Général de l'A.E.F., 06 août 1936.
 - Inspection administrative, requête des indigènes de Libreville à propos des agissements des chefs de canton vis-à-vis des femmes en instance de divorce, Libreville, le 08 août 1936.

²⁰Aix-en-Provence, ANOM, 4(1) D44, réponse du Chef de subdivision...le 26 novembre 1936.

²¹ Texte du 14 septembre 1951.

- Inspecteur des Affaires administratives, Note pour le Chef de la subdivision, Président du tribunal indigène de 1^{er} degré de Libreville, Libreville, le 17 novembre 1936.
- Réponse du Chef de subdivision de Libreville à la Note de l'Inspecteur des Affaires administratives, Libreville, le 26 novembre 1936.
- Correspondance des assesseurs Massamba et Ndendé Jean Baptiste à Monsieur le Gouverneur Général de l'A.E.F., Libreville, le 27 novembre 1936.

2. Bibliographie

DUPRE, G. (1982), *Un ordre et sa destruction*, Paris, ORSTOM, 446 p.

EBANG ESSONO, J. (1999), *Une théorie de la circulation de la dot chez les Fang de l'Estuaire du Gabon*, Montpellier, Libreville, Université Omar Bongo, mémoire de maîtrise d'Anthropologie, 100 p.

ELO MINTSA, J. et NGBWA MINTSA, G. (2003), *Protocole du mariage coutumier au Gabon*, Libreville, Multipress, 91 p.

KOUMBA, M. A. (1980), *La valeur économique de la dot et ses implications sociales*, Libreville, Université Omar Bongo, mémoire de licence d'Histoire, 69 p.

MVOU KOUTA, S. N. (2013), *Le mariage coutumier au Gabon entre tradition et modernité : cas de la communauté culturelle ambaama (circa 1875 à nos jours)*, Libreville, Université Omar Bongo, mémoire de master d'Histoire, 166 p.

NGOMO, T. (2012), « Approche historique sur le mariage coutumier chez les Tsengi, 1900-1960 » in *La revue gabonaise d'Histoire et Archéologie*, n°1, pp. 97-117.

NGOU, H. (2009), *Mariage et Violence dans la société traditionnelle fang du Gabon*, Paris, l'Harmattan, 251p.

FEMMES ET POLITIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST ANGLOPHONE : LE CAS DES FEMMES DU NIGERIA ET DE LA SIERRA-LEONE (1925-1966)

OUATTARA Katiénéffooua Adama

Enseignant-Chercheur /Département d'Histoire
Université Félix Houphouët-Boigny Cocody-Abidjan

E-mail : katienefr@yahoo.fr

Résumé

Cet article analyse la lutte des femmes pour la défense de leurs droits politiques en Afrique. Particulièrement, cette étude explique les motivations des revendications des droits politiques, les actions, les moyens et les conséquences qui découlent des combats menés par les femmes nigérianes et sierra-léonaises en Afrique occidentale anglophone de 1925 à 1966. Les femmes Ibo et Yoruba du Nigéria et les femmes sierra-léonaises se dressèrent vigoureusement contre l'impôt, les taxes sur les marchés et le refus de reconnaître leur liberté politique par les systèmes coloniaux et postcoloniaux.

Pour venir à bout de cette révolte des femmes et afin d'éviter un effet de contagion dangereux pour la stabilité de l'ensemble des colonies, l'administration britannique opta pour la répression tous azimuts et quelques petites concessions. Au péril de leur vie, les femmes nigérianes et sierra-léonaises se sont battues pour la défense de leurs intérêts et la reconnaissance de leur statut. Elles le firent à travers des soulèvements populaires, le boycott des prix des produits agricoles, des meetings, des grèves générales, des pétitions et par leur participation active à des organisations politiques.

Mots clés : Femmes-lutte-Politique-Anglophone-Nigéria-Sierra-Léone.

Abstract

This article analyzes women's struggle for the defense of their political rights in Africa. Specifically, this study explains the motivations of political rights claims, the actions, resources and the consequences of struggles led by Nigerian and Sierra Leonean women in Anglophone West Africa from 1925 to 1966. Ibo and Yoruba women from Nigeria and Sierra Leonean women strongly stood up against the tax, taxes on markets and the refusal to recognize their political freedom that the colonial and post-colonial system of these so-called states imposed.

To overcome this revolt of the women and in order to avoid a contagion effect which would be risky for the stability of all the colonies, the British administration opted for an all-out repression while making a few concessions. Risking their lives, Nigerian and Sierra Leonean women fought for the defense of their interests and the recognition of their political status. They did this through popular uprisings, boycotts of the prices of agricultural products on the markets, meetings, general strikes, petitions and active participation in political movements and organizations.

Keywords: Women-struggle-politics-Anglophone Nigeria-Sierra-Leone.

INTRODUCTION

Cet article se propose d'analyser la lutte des femmes pour la défense de leurs droits politiques en Afrique, à travers l'étude du combat des femmes du Nigéria et de la Sierra-Léone en Afrique occidentale anglophone de 1925 à 1966. Pendant la période coloniale et postcoloniale, les femmes

commerçantes des zones rurales et urbaines luttèrent pour leurs droits bafoués par le colonisateur. Ce n'est que tardivement qu'elles entrèrent consciemment dans le champ politique proprement dit. Il s'agit, du côté légal et occidental, de la participation au politique, à travers le droit de vote, la problématique du suffrage et la participation aux assemblées. Ce fut en Afrique occidentale, surtout du côté anglophone que les principes de l'*indirect rule* incitèrent les colonisateurs à introduire plus tôt qu'ailleurs quelques réformes institutionnelles. C'est donc en Afrique occidentale anglophone, précisément au Nigéria et en Sierra-Léone où on constate une proximité linguistique, que les manifestations de femmes, les plus précoces et les plus efficaces, ont apparues de 1925 à 1966.

En effet, fin octobre 1925, marque le début de la première révolte des femmes Ibo, appelée « nwaobiala » ou « Dancing Women's Movement », face à l'introduction de l'impôt par le colonisateur britannique dans le sud du Nigéria. La manifestation vigoureuse de ces femmes eu un écho dans tout le Nigéria et dans les pays de l'Afrique occidentale anglophone sous domination britannique dont la Sierra-Léone. Octobre 1925 représente donc un tournant important dans la prise de conscience des femmes de l'Afrique de l'Ouest anglophone pour la défense de leurs droits politiques. Quant à la date de 1966, elle correspond au premier coup d'Etat militaire au Nigéria et à une période d'instabilité politique en Sierra-Léone. En effet, en janvier 1966, un coup d'Etat militaire intervenu au Nigéria vient mettre sous éteignoir la lutte des femmes nigérianes pour la défense de leurs droits politiques. Ce coup d'Etat militaire, fomenté par différents groupes militaires, amena au pouvoir le Général Ironsi, d'origine Ibo. L'assassinat de celui-ci, en juillet 1966, entraîna le pays dans une instabilité politique avec des émeutes interethniques. La Sierra-Léone, ancienne colonie britannique de l'Afrique de l'Ouest, connaît aussi à cette même période, une grande instabilité politique en raison des luttes entre ethnies. Cette situation d'instabilité politique constitue un frein dans la lutte des femmes nigérianes et sierra léonaises pour la défense de leurs droits politiques.

Alors qu'on dispose de nombreuses études portant sur la problématique du genre en Afrique, l'historiographie est très déficiente sur la question spécifique des droits politiques des femmes en Afrique. Cet article est une contribution pour une meilleure compréhension de la lutte des femmes africaines pour leurs droits politiques, mais aussi, pour la place qu'elles doivent occuper dans la vie politique des pays africains.

L'ambition de l'article suscite une interrogation essentielle : comment expliquer et comprendre les revendications des droits politiques par les femmes du Nigéria et de la Sierra-Léone de 1925 à 1966 et leur place dans le jeu politique, jadis, réservé exclusivement aux hommes ?

Pour répondre à cette problématique, notre démarche méthodologique à consister d'abord à collecter des informations dans des centres de documentation, ensuite à analyser et interpréter les faits contenus dans les documents collectés. Le recoupage des informations recueillies permet de faire ressortir les analogies et les spécificités, c'est-à-dire le particularisme de la lutte émancipatrice de ces femmes. Cette méthodologie permet de montrer la proximité de l'espace géographique, des motivations, des revendications et de la synergie d'actions politiques pour les libertés desdites femmes.

Ainsi la présente étude s'attache-t-elle d'abord à analyser les revendications des droits politiques des femmes nigérianes et sierra-léonaises à travers l'analyse des motivations des révoltes des femmes Ibo, Yorouba et sierra-léonaises de 1925 à 1966. Ensuite, elle explique les modes d'expression des révoltes et les actions de ces femmes, qui par leur intensité et leur efficacité ont mis à rude épreuve l'appareil répressif de l'Etat colonial et postcolonial du Nigéria et de la Sierra-Léone de 1925 à 1966. Enfin, l'article met en évidence les conséquences en termes de méfaits et d'acquis de la lutte de ces femmes nigérianes et sierra-léonaises.

I-LES REVENDICATIONS DES DROITS POLITIQUES PAR LES FEMMES DU NIGERIA ET DE LA SIERRA-LEONE

1-Les motivations de la révolte des nigérianes face à l'impôt et aux taxes sur les marchés

Au Nigéria, les femmes se rebellèrent de la même façon, quel que soit leur groupe social ou leur mode de vie. Que ce soient les femmes Ibo des campagnes ou les femmes des villes Yorouba ou Ewé, leur mode d'organisation était similaire dans tout le pays. Les informations circulaient plus vite. Les déplacements des femmes commerçantes, les correspondances et la presse pour les enseignantes les tenaient informées de ce qui se passait ailleurs. Des groupes de pression féministes jouèrent aussi un rôle important.

Le premier événement qui propulsa les femmes Ibo en première ligne dans la lutte pour la défense de leurs intérêts fut la volonté en 1925 de l'administration coloniale britannique de leur imposer le paiement d'un impôt sur le marché du port de Calabar. Elles refusèrent de se soumettre à cet impôt et se dressèrent avec courage et vigueur face au système répressif de l'administration coloniale anglaise.

Aussi, les paysannes Ibo étaient furieuses de se voir évincées de la vie collective locale où tout se réglait, jusqu'alors, par consensus et équilibre entre les diverses collectivités de lignages, de femmes et de villages. L'introduction forcée des *warrant chiefs*, mis à la tête des chefferies administratives créées de toutes pièces par les autorités britanniques, ne reconnaissait que le pouvoir masculin. Dotées, jusqu'alors, d'une forte cohésion interne, elles réagirent par une stratégie de groupe.

Les associations de femmes, très vivantes, correspondaient à une organisation patrilinéaire exogamique, où, par définition, les femmes mariées étaient étrangères au village de leur mari. Elles avaient pris l'habitude de se regrouper entre elles pour lutter contre leur relatif isolement. Leur origine « étrangère » leur donnait une force d'arbitrage reconnue dans les conflits internes au village. Elles étaient, en effet, moins impliquées que leur mari dans l'histoire parfois séculaire des querelles lignagères locales. Elles légiféraient entre elles et pouvaient intervenir « en corps constitué » contre les hommes, par exemple, si l'un d'entre eux battait sa femme ou la maltraitait. Simultanément, leur appartenance à l'association des filles mariées de leur village d'origine les plaçait au centre d'un réseau d'information et de communication inter-villageois, important dans une société dépourvue de centralité politique. Ces associations, créées de l'imbrication entre liens lignagers et relations commerciales, donnèrent aux femmes de la région une remarquable cohésion dont elles usèrent tout au long de leur histoire. Cette autorité était renforcée par leur privilège vivrier, c'est-à-dire la culture du taro, tubercule de base du régime alimentaire local. Au tournant de la guerre de 1914-1918, la culture nouvellement introduite du manioc leur fut réservée, ainsi que l'huile de palme. L'artisanat était moins répandu qu'en pays Yorouba, mais elles n'en avaient pas moins la haute main sur le marché du village. C'était, là encore, l'occasion de circuler et de ménager des échanges entre groupes voisins.

L'intervention coloniale menaça cette corporation bien organisée¹. L'usage de la monnaie, à laquelle elles n'avaient guère accès, acheva de les perturber. Les coquillages de cauris dont elles usaient pour leurs transactions se trouvèrent dévalorisés et l'introduction de l'impôt fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

On observa aussi, au Nigeria, la révolte des femmes Yorouba de Lagos faces aux taxes sur les marchés. Le grand port de Lagos fut le foyer principal de la pensée et de l'action politique au Nigeria. Les femmes y jouèrent un rôle indéniable. En effet, les marchandes de Lagos s'étaient organisées très tôt. Au début des années 1920, les autorités décomptaient environ vingt-six (26) marchés, dont chacun désignait par consensus une responsable ou *alaga* à la tête d'une hiérarchie de secteurs. L'*Association*

¹ Cathérine Coquery-Vidrovitch, *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Paris, Payot, 1985, 2^e édition revue L'Harmattan, 1993, pp. 348-351.

des femmes des marchés de Lagos (LMWA) faisait partie de ces fédérations au milieu des années 1920. Les unions s'organisèrent aussi par section ou par spécialité. Le syndicat des femmes d'Alakoro fut enregistré en 1938, celui des vendeuses du marché Faji en 1939 et celui des marchandes de gari (farine de manioc) en 1940. Ce mouvement avait été suscité par un homme, le nationaliste Herbert Macaulay, fondateur en 1923 du *Nigerian National Democratic Party* (NNDP), allié aux chefferies traditionnelles. Ces commerçantes manifestèrent, entre les deux guerres, un soutien sans faille aux chefs coutumiers. Elles ont marché de concert avec le NNDP, n'hésitant pas à solliciter l'aide de Macaulay si nécessaire. Vers 1925, un millier de femmes avaient adhéré au NNDP, mais les deux organisations restèrent fondamentalement distinctes². Les femmes avaient démontré depuis longtemps leur capacité d'action. En effet, dès 1908, elles avaient su se mobiliser de façon ponctuelle, mais efficace, derrière les autorités coutumières, à propos des droits sur l'eau. Cette mesure les menaçait directement, puisque le portage de l'eau permettait à nombre d'entre elles de gagner leur vie.

Comme partout, le détonateur fut la menace d'un impôt sur les femmes. Echaudé par la résistance Ibo, le gouvernement colonial britannique ne se risqua à lancer cette idée qu'au vu des déficits de la grande dépression en 1932. La réaction fut si violente qu'il fit machine arrière et attendit la guerre pour refaire une tentative. En effet, avec la guerre, le gouvernement colonial voulut introduire la capitation pour les femmes et un impôt sur le revenu pour celles qui jouissaient d'une rente annuelle égale ou supérieure à £50. En outre, il organisa une réquisition des vivres avec contrôle des prix (dit contrôle Pullen, du nom du capitaine chargé de son exécution), puisque la mobilisation de plus de cent dix milles (110000) hommes³ affectait le secteur agricole. Face à cette situation, la réaction des femmes ne s'est pas faite attendre.

Au premier temps de la colonisation, la solidarité des femmes devait beaucoup à la séparation des sexes. Habitues à vivre entre elles et à subvenir à leurs propres besoins, les femmes se retrouvaient tout naturellement dans l'action, comme dans le travail et les fêtes. La colonisation brisa cette unité. L'écart social s'accrût. Dans la bourgeoisie, les femmes instruites, souvent enseignantes, épousèrent les soucis de leurs époux. Les paysannes, au contraire, se trouvèrent marginalisées et rejetées dans l'informel par le paternalisme colonial qui exacerba les pulsions coutumières de supériorité mâle. Trois couches sociales féminines au moins réagirent de façon différente. On avait les « acculturées », les riches marchandes, plus ou moins illettrées, et les femmes du peuple à la fois pauvres et analphabètes. Seuls les deux premiers groupes, très minoritaires, tentèrent de participer, mais sans cohésion particulière, à la vie politique de la décolonisation.

La faiblesse des organisations féminines resta leur volonté d'apolitisme, à l'époque où la question primordiale était celle de la marche vers l'indépendance. Les partis politiques, qui avaient compris l'intérêt d'utiliser les femmes comme groupe de pression, cherchèrent à se les approprier bien qu'elles n'eussent toujours pas le droit de vote⁴. Le NCNC et l'*Action Group* créèrent des sections féminines du parti (présidées ou inspirées par les épouses des dirigeants, notamment Mmes Azikiwé et Awolowo) et voulurent interdire à leurs militantes de rester inscrites dans leurs associations de femmes, si celles-ci maintenaient leur indépendance. Quant au parti du nord musulman, le *Northern People's Congress* (NPC), c'était un groupe masculin élitiste farouchement opposé au vote des femmes.

Tous les mouvements de femmes présentaient, peu ou prou, les mêmes revendications, c'est-à-dire le suffrage universel, l'égalité avec les hommes, une représentation suffisante dans les instances administratives et politiques et une meilleure éducation pour les filles. Mais, elles se divisèrent en plusieurs tendances politiques et régionales plutôt qu'éthniques, ou tout simplement suscitées par le charisme de leurs dirigeantes.

² Cathérine Coquery-Vidrovitch, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, Paris, Editions Desjonquères, 1994, p. 257.

³ Idem.

⁴ La Constitution de 1951 du Nigéria établit des Assemblées législatives régionales et un système électoral fondé sur le suffrage masculin censitaire.

2- La révolte des femmes sierra-léonaises pour l'obtention du droit de vote municipal

Dans le cadre de la politique de *self-government* prônée au cours des années 1880-1890 dans la colonie et concrétisée par la mise en place d'une municipalité à Freetown en 1895, les colonisateurs ne se préoccupèrent guère de promouvoir les femmes bien que celles-ci fussent très actives sur le plan économique et que l'instruction des filles ait été un souci constant de l'élite sierra-léonaise⁵. Ils trouvèrent dans les hommes Krio, éduqués selon les mêmes valeurs, des alliés naturels. L'exclusion des femmes du droit de vote municipal semblait aller tellement de soi que les sources, pourtant nombreuses et variées, sont peu prolixes à ce sujet. Seuls des éclairages indirects ou ponctuels montrent que la question a été débattue. Ainsi, au cours des longues tractations législatives autour de la loi municipale, deux débats furent organisés par la *Wesleyan Female Educational Institution*, école secondaire pour filles créée en 1880. Certaines enseignantes avaient fait leurs études en Grande Bretagne et avaient pu suivre les polémiques concernant le suffrage féminin⁶. Lors du premier débat, en 1883, l'animatrice souligna l'intérêt des femmes pour toute mesure d'émancipation politique de la Sierra-Léone dominée depuis quatre-vingt-dix (90) ans. Bien que ceci contrastât avec les hésitations marquées par les hommes, elle était sans illusion :

« A notre avis, le sexe fort de ce pays ne pensera guère partager avec nous les privilèges politiques éventuels qu'ils obtiendraient pour eux-mêmes »⁷.

Les participantes, issues de la bourgeoisie krio, se sentaient exclues *a priori* d'un éventuel partage des pouvoirs malgré l'héritage des femmes pionnières, notamment les Nova Scotiennes, aux premiers temps de la Colonie⁸. Ce premier débat était présidé par Samuel Lewis, co-fondateur de l'école, promoteur de la municipalité et premier maire. Favorable à un rôle social valorisant des femmes, il n'émit cependant à aucun moment l'hypothèse d'une participation active des Sierra-Léonaises à la vie politique locale.

Lors du second débat, organisé en 1892, plusieurs interventions concernèrent strictement la place des femmes dans le projet municipal. L'organisatrice de la discussion nota d'emblée que, vu la complexité du texte, « les hommes de Freetown comprennent aussi peu ce nouveau projet de loi que nous "le sexe faible" »⁹. Des critiques portèrent sur la mise à l'écart des femmes, néfaste pour l'ensemble de la communauté, et la contradiction existant entre l'exclusion du droit de vote et l'obligation de payer l'impôt local en tant que propriétaires immobilières ou les licences en tant que commerçantes et artisanes.

De fait, malgré un corps électoral restreint (au maximum 10% des hommes dans la période plus favorable des années 1890 et seulement autour de 6% par la suite)¹⁰, il ne fut pas question d'élargir le suffrage aux femmes-chefs de ménage, payant l'impôt immobilier, bien que celles-ci fussent électrices au niveau municipal en Grande-Bretagne depuis 1869. Au contraire, une notice municipale de 1906

⁵ Akintola WYSE, *The Krio of Sierra Leone. An Ethnographical Study of a West African People*, Freetown, W.D. Okrafo-Smart & Cy, 1989, 347 p.

⁶ La presse locale rend compte des activités des suffragettes en Grande-Bretagne (voir par exemple *Sierra Leone Weekly News*, n°46 du 17-7-1909 ou *S.L.W.N.* : n°39 du 27-5-1911, n°45 du 8-7-1911).

⁷ « ...we feel that the stronger sex in this country, even if they secure for themselves any political privileges, will hardly think of sharing them with ourselves... » in *West African Reporter* : n°298 du 17-11-1883 et n°299 du 24-11-1883 « Will the proposed Municipal Organization for Freetown be of any advantage for the people of Sierra Leone ? ». Il y eut huit intervenantes dont deux enseignantes.

⁸ GOERG Odile, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique Occidentale » in *Femmes d'Afrique*, Paris, Clio, Presses Universitaires du Murail, 1997, pp. 105-106.

⁹ « ...the gentlemen in Freetown understand this new Bill just as little as we "the weaker sex" », *S.L.W.N.* n° 3 du 14-9-1895 (numéro qui publia rétrospectivement le texte complet des débats). Plusieurs femmes demandèrent l'organisation de conférences pour informer la population sur ce texte juridique très complexe.

¹⁰ Le chiffre ne peut être précis car le raisonnement est basé sur les recensements, sujets à caution et incomplets en ce qui concerne la répartition par sexe et âge de la population. L'ordre de grandeur demeure instructif. En chiffres bruts, on passa de 700 à environ 500 électeurs pour une population totale de 30 à 35000 personnes.

exclut à nouveau de façon explicite les femmes de la qualification d'électeur¹¹. Paradoxalement, alors que la loi municipale de Freetown s'inspirait directement de celle de la métropole, l'article concernant le droit de vote de certaines femmes, au nom de la propriété, n'avait pas été repris. Cette concession n'aurait pourtant concerné qu'un nombre infime de femmes. Le raisonnement selon lequel le gouvernement local constituait le stade premier de l'apprentissage de la vie politique était donc valable pour les hommes, mais non pour les femmes. Ceci cadre tout à fait avec la vision victorienne de la femme, plus apte aux tâches domestiques et au bénévolat caritatif qu'aux responsabilités politiques, telle que l'exprimait J.H. Thomas, maire de Freetown et personnalité marquante de la société de la ville¹² :

« Nous n'admirons absolument pas les femmes qui se changent en politiciennes »

Les femmes de Freetown continuèrent à jouer un rôle actif, cantonné toutefois à des tâches considérées comme féminines. Ainsi, lors de l'épidémie de fièvre jaune de 1910, le gouverneur Probyn fit appel à elles dans sa croisade contre les moustiques. Pour sensibiliser la population féminine, il mobilisa l'Union des Femmes pour le Progrès et sa présidente, Rose Palmer, qui fut nommée secrétaire des « missionnaires contre les moustiques ». Les femmes étaient directement touchées par les mesures de quarantaine qui compromettaient l'exportation des noix de cola, commerce dans lequel elles jouaient un rôle dominant. Ces « missionnaires » accompagnaient les inspecteurs sanitaires pour contrôler les concessions et sensibiliser la population. Les femmes étaient également présentes lors des réceptions ou des soirées de gala organisées pour les bonnes causes : aider les sinistrés lors des incendies, et soutenir les soldats de l'Empire.

Il faut attendre 1930 pour que le droit de vote municipal soit finalement attribué aux femmes de Freetown, selon un système hautement censitaire. Hormis le nombre infime de femmes électrices, l'impact de cette mesure doit être relativisé car la municipalité, autrefois élue directement, avait été remplacée depuis 1926 par une commission dirigée par un administrateur. Le Conseil comportait alors sept membres dont trois seulement étaient élus et quatre nommés (dont trois fonctionnaires). Dans ce cadre très restrictif, la première femme élue fut Agatha Constance Cummings-John en 1938¹³. Elle allait poursuivre sa carrière sans jamais cependant atteindre les sommets.

L'exemple de la Sierra-Léone et de sa diversité interne, entre Protectorat et Colonie, s'inscrit bien dans la politique britannique vis-à-vis des femmes. Partout, les colonisateurs méconnaissent les rôles politiques antérieurs des femmes africaines et se méfièrent de leurs initiatives potentielles. Ainsi au Ghana, les épouses de chefs Ashanti qui assuraient l'intérim lors de l'absence de leur conjoint perdirent ce rôle officiel¹⁴ tandis qu'au sud du Nigéria les femmes Ibo se virent exclues des conseils locaux institutionnalisés dans le cadre de l'administration indirecte après la première guerre.

¹¹ « ... any Citizen of Freetown who is not a female... » (« Notice of right of voting for, and of being elected a City Councillor » du 3-12-1906, S.L.W.N.: n° 21 du 19-1-1907).

¹² « We are no admirer of ladies when they turn politicians but still we thank Mrs Palmer... », in 17ème bilan annuel de la municipalité (1911/12), p. 4.

¹³ Frances WHITE, *Sierra Leone's Settler Women Traders*, The Univ. of Michigan Press, 1987, p. 110.

Ces informations sont largement tirées de LaRay DENZER (1987) qui propose la première analyse des activités politiques des femmes en Sierra-Léone.

¹⁴ Claude-Hélène PERROT et Dantzig Andries VAN, *Marie-Joseph Bonnat et les Ashanti. Journal (1869-1874)*, Paris, Editions de la Société des Africanistes, 1994, 1994, p 161, pp.180-184.

II-LES ACTIONS MENEES PAR LES FEMMES NIGERIANES ET SIERRA-LEONAISES EN VUE D'ACQUERIR LEUR LIBERTE POLITIQUE

1-Les manifestations de la révolte des femmes nigérianes pour leurs droits politiques

Le premier soulèvement des femmes Ibo eut lieu en 1925 dans le port de Calabar. Les Anglais avaient souhaité y imposer le paiement d'une patente aux femmes présentes sur le marché de ce port. La rébellion s'étendit de là vers l'intérieur sous une forme éminemment religieuse que les colonisateurs comprirent mal, mais qu'ils refusèrent de sanctionner comme une révolte directe contre leur autorité. Les manifestations, surtout animées par les vieilles femmes, réclamaient en premier lieu la restauration des mœurs et des usages anciens. Le mouvement connu sous le nom de *nwaobiála*, nom d'une danse exécutée dans les associations, prétendait transmettre un message reçu de l'esprit divin, *Chineke*. Le message passa d'association en association vers le Nord du pays, auprès des chefs qui assuraient, chacun à leur tour, la liaison avec quatre autres chefs. La plupart des chefs s'inclinèrent devant la volonté des femmes en dépit de l'opposition de l'administration britannique. Pour ces femmes, il fallait abandonner l'utilisation de la monnaie pour revenir aux cauris, en particulier, pour le paiement de la dot que la circulation de la monnaie anglaise rendait prohibitive.

C'était une réaction de refus face à des innovations étrangères dont les femmes sentaient bien qu'elles étaient les premières victimes. Ainsi, des femmes barrèrent des routes, incendièrent plusieurs marchés, retirèrent leurs enfants des écoles et allèrent assaillir les tribunaux locaux de plaintes. Le gouvernement envoya des troupes pour rétablir l'ordre, mais évita de réagir directement. Il considéra qu'il s'agissait des manifestations de purification religieuse, traditionnelle Ibo. Ces troubles durèrent d'octobre à décembre 1925 et finirent par s'apaiser d'eux même sans que rien ne puisse être réglé.

Le détonateur fut l'instauration de l'impôt, introduit en 1927-1928 dans les cinq provinces méridionales. La perspective de recensements persuada les femmes que l'impôt allait leur être systématiquement réclamé, alors qu'il ne touchait en principe que les hommes. Cette fois, elles s'attaquèrent directement aux *warrant chiefs* et aux *native courts* ou Conseils « indigènes » créés par l'administration coloniale britannique. Après quelques troubles en 1928, la véritable « guerre des femmes », appelée par les autorités « révoltes d'Aba », une des localités principales, éclata en 1929. C'est la crainte d'une imposition généralisée, attisée, çà et là, par la maladresse des fonctionnaires locaux, qui transforma les manifestations, jusqu'alors isolées, en un mouvement organisé. En octobre 1929, l'ordre fut donné par le chef de district au *warrant chief* Okugo d'Oloko de procéder au recensement des hommes, des femmes et des têtes de bétail de sa circonscription. Sachant que la mesure serait impopulaire, Okugo se déchargea de cette tâche pour la confier à un maître d'école. Une des femmes accusa ce dernier de relancer une affaire qui avait provoqué, l'année précédente, la mort de sa brue enceinte, donc doublement vulnérable¹⁵.

Les femmes, convaincues que cette mesure annonçait celle imminente de l'impôt, réagirent aussitôt et avertirent les femmes des régions avoisinantes, qui, à leur tour, envoyèrent des messagers dans les villages plus éloignés. Toutes commencèrent à affluer vers Oloko à partir du 25 novembre 1929. Le 4 décembre 1929, pour calmer le jeu, Okugo fut condamné à quelques jours de prison pour avoir violenté des manifestantes entrées chez lui. On tenta d'apaiser les femmes en leur cédant, le 22 décembre 1929, le bonnet de chef d'Okugo, emblème de son autorité. Encouragées par ce premier succès, elles continuèrent de diffuser le mouvement. A la fin de l'année 1929, les locaux des dix Conseils villageois furent détruits et d'autres endommagés. Des maisons de notables furent attaquées, des factoreries furent pillées. En contrepartie, cinquante-cinq (55) femmes avaient trouvé la mort, dont

¹⁵ Il faut savoir que généralement en Afrique noire, compter, ce qui est un réflexe quasi-automatique en Occident, est une opération maléfique. Ainsi, ne dit-on naturellement ni le nombre, ni l'âge exact de ces enfants, de peur de provoquer des pouvoirs dangereux qui risqueraient d'en faire disparaître une partie.

vingt-neuf (29) à Opobo le 16 décembre 1929. L'ordre ne fut rétabli qu'en début du mois de janvier 1930.

Les enquêtes et procès qui s'en suivirent, démontrèrent l'ampleur du mouvement. Certaines femmes étaient animistes, d'autres chrétiennes, parfois parentes ou proches des notables, ou au contraire tirées de l'anonymat par les circonstances, souvent aussi investies d'une responsabilité reconnue dans leur association. Quelques-unes d'entre elles étaient allées à l'école, comme Janet Okala, la première boulangère d'Owerrinta surnommée « mama Bread (pain) », ou bien miss Mary Okezie, institutrice à la mission d'Umoacha, qui rédigea la plainte des femmes d'un village proche d'Aba. Cette diversité témoigne de la solidarité des femmes Ibo pour défendre, non seulement, leur autonomie économique, mais aussi leur personnalité politique et culturelle.

Convaincues que les responsables étaient non pas les autorités britanniques trop lointaines pour elles, mais bel et bien ces *warrant chiefs* qu'on leur avait imposé, c'est contre eux que les femmes manifestèrent. Jusqu'à ce qu'on leur eut assuré qu'elles n'auraient pas à payer l'impôt, les troubles continuèrent tout au long de l'enquête. Les femmes saisirent l'occasion de régler leurs comptes avec ces *warrant chiefs* dont certains furent effectivement déposés. Elles appelèrent le pouvoir colonial britannique à tenir ses engagements en les protégeant contre l'oppression des chefs locaux, de façon à ménager, entre elles et le gouvernement, des relations aussi cordiales que celles qu'elles entretenaient déjà avec les missionnaires. Une pétition alla jusqu'à demander, dans chaque *native court*, la présence d'un Blanc « parce que nos hommes noirs sont trop mauvais ... ». Certains accents dénotent parfois une véritable prise de conscience féministe, comme cette question posée par une femme d'Oloko : « *Ne reconnaissez-vous pas que le monde dépend des femmes, que ce sont les femmes qui démultiplient la population du monde ?* », ou encore la conclusion de la lettre rédigée par miss Okezie, signée simplement : « Les femmes, Owerri Road, Aba ».

Quant aux femmes Yorouba de Lagos, elles réagirent vigoureusement. Il y eut d'abord, chez ces analphabètes, une pétition signée de leurs mains, puis la fermeture des marchés suivie d'une marche vers les bâtiments officiels, enfin un vaste meeting rassemblant plusieurs milliers d'entre elles. Le plan Pullen, qui enlevait aux femmes toute flexibilité dans leurs transactions, constituait une attaque directe contre leur gagne-pain¹⁶. Le gouvernement s'efforça d'organiser son propre ramassage, à des prix imposés, souvent inférieurs aux prix de revient et d'approvisionner des officines du gouvernement souvent en rupture de stocks. La résistance s'organisa et les femmes bloquèrent, sur les routes, les camions officiels de gari.

Pour défendre celles d'entre elles emprisonnées ou condamnées à de lourdes amendes, elles multiplièrent les pétitions et appelèrent à l'aide des juristes expérimentés et des militants nationalistes tels que Macaulay et son fils. Les autorités constatèrent leur impuissance, car elles se heurtaient à un refus obstiné de toute négociation. Les élites traditionnelles évitèrent de prendre position, faute de se sentir capables d'influencer Pelewura. En désespoir de cause, Pullen essaya de l'acheter en lui proposant de l'intéresser aux ventes de gari dans la ville. Elle lui répondit avec hauteur que, même s'il lui offrait £ 100 par mois, elle ne l'aiderait jamais « à briser et affamer le pays où elle était née ».

Pour réclamer le suffrage universel, l'égalité avec les hommes, une représentation suffisante dans les instances administratives et politiques et une meilleure éducation pour les filles, les femmes nigérianes se divisèrent en plusieurs tendances politiques et régionales plutôt qu'ethniques, ou tout simplement suscitées par le charisme de leurs dirigeantes. A Abéokuta, Mme Kuti avait, en 1949, transformé son association en *Union nigériane des femmes* (NWU). En 1953, elle réussit à inclure son *Union* dans une *Fédération des Sociétés des Femmes nigérianes* (FNWS), mouvement assez radical, affilié à la *Fédération démocratique internationale des Femmes* proches des communistes. A Ibadan, Mme Elisabeth Adeyemi Adekogbe, l'une des rares enseignantes du Nigéria à avoir accédé à

¹⁶ Buchi EMECHETA, *The joys of motherhood*, New York, Brazziller, 1979, 224 p.

l'administration coloniale¹⁷, créa en 1952 le *Mouvement des femmes*. Celui-ci, plus favorable aux chefs traditionnels, essaima dans la région ouest. Elle finit par réaliser la fusion des mouvements féminins d'Ibadan au sein du *Conseil national des Sociétés de Femmes* (NCWS), qui s'affilia au *Conseil International des Femmes*. Bien qu'officiellement apolitique, le NCWS se rapprocha de l'*Action Group*, Parti contrôlé par un lobby d'hommes d'affaires et de professions libérales Yorouba dont il tirait son financement. Ce Parti parvint à imposer allégeance au Conseil des Femmes, et Mme Adekogbe finit comme secrétaire à plein temps de la branche féminine de l'*Action Group*.

2- La lutte des femmes sierra-léonaises pour la défense de leurs intérêts

L'éducation réservée aux filles de la bourgeoisie sierra-léonaise a été un facteur essentiel de leur entrée en politique. D'une façon générale, et à la différence de l'Afrique Australe, les filles susceptibles d'aller à l'école étaient issues d'un milieu social bien supérieur, en tous les cas plus cultivé que celui des garçons. Cela était vrai, même en Gold Coast où l'enseignement fut le plus développé, si l'on excepte Freetown en Sierra-Leone ou Monrovia au Liberia. A l'indépendance, à peine plus d'un tiers des filles y étaient, en effet, scolarisées dans le primaire. Ce pourcentage ne progressa guère dans les premières années de l'indépendance, puisqu'il passa seulement à 41% douze ans plus tard sur un total qui avait presque doublé (un million d'élèves). En 1973, il n'y avait encore que 10 % de filles à l'Université et cinq fois plus de chômeuses que de chômeurs¹⁸.

Ni à Lagos, ni en Gold Coast, ni à Saint-Louis, on ne trouve l'équivalent pour les filles de ce qui se passa en Sierra-Léone où, grâce au milieu créolisé, hérité des temps de la fondation, Freetown mérita le surnom d'Athènes de l'Afrique occidentale¹⁹. Ici, comme ailleurs, les écoles missionnaires y diffusèrent évidemment les valeurs morales et spirituelles de la chrétienté, imprégnant surtout les garçons de l'histoire occidentale, des sciences et des arts pour en faire de bons vecteurs de conversion. Ils recevaient également une formation pratique pour l'agriculture et l'artisanat. Sur le modèle des *Public schools* britanniques, quelques écoles publiques élitistes servirent à la « gentrification » de l'élite créole. Le premier collège universitaire, Fourah Bay, fut créé en 1877²⁰. L'éducation, suivant le modèle britannique, était payante. Le savoir se gagnait, non pas seulement par le mérite personnel, mais avec l'aide de toute la parenté à laquelle les enfants étaient redevables. Valeurs puritaines et valeurs africaines se trouvèrent mêlées pour renforcer l'idée que ceux, qui avaient réussi, devaient rembourser leurs investisseurs.

Les filles héritaient comme d'habitude des travaux d'aiguille et des arts ménagers. Toutefois, le protestantisme développa pour tous l'alphabétisation nécessaire à la lecture de la Bible. Quelques filles de la bourgeoisie allèrent plus loin. Ce fût le cas d'Adélaïde Smith, jeune métisse d'ascendance fanti, mandingue, marron²¹, anglaise, cas typique de « créolisation » sierra-léonaise. Son père l'éleva en Angleterre entre quatre ans et vingt-neuf ans. Lorsqu'il mourut en 1897, elle revint à Freetown et, après un temps délicat d'adaptation, s'installa en 1903 en Gold Coast où elle épousa un avocat créole, Casely Hayford. Après son divorce, en 1914, revenue en Sierra-Léone, elle milita pour la promotion des filles, visant pour elles une formation similaire à celle des garçons. Elle entendit mettre ses idées en pratique

¹⁷ Elle fut pendant la guerre inspectrice-adjointe des prix.

¹⁸ Lois WEIS, « Some problems of assessing change: Women and education in Ghana », *International Journal of Women's Studies*, vol. 3, n° 5, 197, pp. 431-453.

¹⁹ Freetown fut créé en 1786 sur une idée de Granville Sharp, avec le « retour » de Noirs affranchis importés de Grande-Bretagne, du Canada ou des Caraïbes, et devint colonie de la Couronne en 1807. Ces originaires auxquels s'ajoutèrent tout au long du XIX^e siècle les noirs « libérés » par les escadres anti-esclavagistes britanniques donnèrent naissance à une langue, le krio, hérité du métissage culturel d'origine.

²⁰ Le Collège, au sens anglo-saxon du terme, englobe les quatre premières années universitaires.

²¹ Les « marrons » étaient les esclaves fugitifs des îles Caraïbes, dont certains groupes bien organisés furent envoyés pour participer à la création de Freetown.

et créa, en 1923, une école technique et industrielle féminine qui subsista, tant bien que mal, jusqu'en 1940, en dépit du recrutement difficile. Elle lutta par ailleurs pour le droit de vote des femmes qui fut acquis à Freetown dès 1930²². A cette époque, le gouvernement accordait quelques bourses permettant aux filles d'aller poursuivre leurs études en Angleterre.

Malgré la mise à l'écart des femmes des rares institutions dans lesquelles les colonisés étaient représentés, certaines femmes, en tant que catégories ou individus, jouèrent un rôle actif soit en promouvant l'éducation des filles²³, soit en créant des associations à but spécifique (corporatistes, religieux...)²⁴, notamment pour la défense de leurs intérêts professionnels, soit en participant à des organisations générales.

A ce titre, Adelaide Casely Hayford fut la première féministe sierra-léonaise²⁵. Elle fit, dès 1915, une conférence publique sur « le droit des femmes et le mariage chrétien ». En 1918, le *National Congress of British West Africa* (NCBWA) dont le président était l'époux d'Adelaide, suggéra de mobiliser les femmes dans la lutte que l'élite acculturée entamait pour obtenir le droit de participer au gouvernement colonial. Epouses et parentes furent mises à contribution pour solliciter des aides financières propres à aider l'organisation. La presse louait cette « armée efficace d'auxiliaires silencieuses », qui se manifesta surtout par des sociétés privées, regroupées autour d'activités musicales et dansantes dans des associations paroissiales ou dans des sociétés de bienfaisance.

A partir de 1930, quand les femmes les plus aisées eurent reçu le droit de vote²⁶, plusieurs d'entre elles, étudiantes en Grande-Bretagne, entrèrent dans des organisations militantes à Londres ou surplace, en particulier à la *League of Coloured People* (LCP). Elles étaient souvent dans la mouvance de la journaliste Sylvia Pankhurst, très active sur l'Éthiopie pour laquelle elle soutenait à Londres la princesse Tsahai. Certaines, dont Constance Horton, devenue plus tard Mrs Cummings-John, cousine de Mabel Dove, furent élues au Conseil exécutif de la ville.

Le premier mouvement politique à recruter des femmes fut la *West African Youth League* fondée par le journaliste marxiste sierra-léonais Wallace-Johnson, tout d'abord en Gold-Coast en 1934, puis dans son pays quatre ans plus tard. Cinq femmes siégèrent dans son premier comité central. Quatre étaient enseignantes, la cinquième commerçante. L'une d'entre elles sortait de l'Université noire américain de Howard (Washington D.C). En 1938, Cummings-Jones fut la première femme élue au Conseil municipal d'une ville africaine où, en plus, elle arriva en tête du scrutin. La même année, une femme sortait pour la première fois diplômée du collège universitaire national de Fourah Bay. En 1943, furent nommées les deux premières magistrates africaines, toutes deux sierra-léonaises à Freetown et à Lagos. Au lendemain de la guerre qui avait vu se démultiplier le travail féminin, on assista à la création de deux syndicats de femmes actives. Il s'agit de celui des commerçantes (*le Sierra-Leone Market Women's Union*) et celui des lavandières (*le Washer-Womens's Union*).

A partir de 1951, le *Sierra Leone Women's Movement* (SLWM) entra dans la lutte politique. Il s'inféoda aux partis politiques en place. En 1960, fut nommée une femme chef, Nancy Koromah, élue *headman* des Mende de Freetown. Son rôle était important puisqu'il consistait à concilier les avis des neuf sections Mende de la ville, et à présider le Conseil des *headmen*. Son élection révélait l'éveil politique de toutes les femmes de Freetown, éduquées ou analphabètes, chrétiennes ou musulmanes, exerçant ou non une profession salariée. Elle fut, en 1964, élue au Conseil municipal.

²²Adelaide M. CROMWELL, *An African Victorian Feminist. The life and times of Adelaide Smith Caseley Hayford 1868-1960*, Londres, Frank Cass, 1986, 236 p.

²³Adelaide M. CROMWELL, *An African Victorian Feminist. The life and times of Adelaide Smith Caseley Hayford 1868-1960*, Londres, Frank Cass, 1986, 236 p.

²⁴Filomina STEADY, « Protestant Women's Associations in Freetown, Sierra Leone », in HAFKIN N.J. et BAY E.G. (eds), *Women in Africa*, Stanford Univ. Press, California, 1976, 306 p. L'auteur montre comment les femmes eurent du mal à contrer l'idéologie conservatrice véhiculée par les associations protestantes ; par contre ces dernières jouèrent un rôle unificateur des femmes chrétiennes quelles que soient la dénomination et l'origine ethnique en créant une organisation fédératrice, *United Church Women*.

²⁵LaRay DENZER, « Women in freetown politics 1941-1961: a preliminary study », *Africa*, vol. 57, n° 4, 1987, pp. 438-456.

²⁶ Il fallait payer l'impôt sur le revenu ou être propriétaire.

Mais, en 1966, le coup d'Etat militaire au Nigéria et l'instabilité politique en Sierra-Léone qui entraînent des émeutes interethniques, mirent sous silence toute la dynamique de la lutte des femmes pour leur émancipation.

III-LES CONSEQUENCES DU COMBAT DES FEMMES NIGERIANES ET SIERRA-LEONAISES POUR LEURS DROITS POLITIQUES.

1- Les épreuves endurées par les femmes lors de leur lutte d'émancipation

Dans le combat des femmes nigérianes pour la reconnaissance de leurs droits politiques, plusieurs d'entre elles ont perdu la vie. En effet, lors des manifestations des femmes Ibo contre l'imposition de l'impôt, cinquante-cinq (55) femmes avaient trouvé la mort dont vingt-neuf (29) à Opopo le 16 décembre 1929. Au péril de leur vie, elles avaient manifesté avec vigueur pour défendre non seulement, leur autonomie économique, mais aussi leur personnalité politique et culturelle. En 1938, dans la province d'Owerri, lorsque les femmes se rebellèrent pour la conquête de leurs droits politiques, cinquante-cinq (55) hommes et trois (3) femmes furent arrêtés. Elles furent emprisonnées et condamnées à de lourdes amendes.

Comme chez les Ibo, l'*indirect rule* avait fait perdre aux femmes Egba certains de leurs droits, dont celui d'être représentées dans le Conseil par la *yalode* ou chef du marché. A la différence du reste du Nigéria, dans cette zone d'Abéokouta, bien monétarisée où l'activité marchande des femmes était évidente, les femmes se trouvaient plus imposées que les hommes car elles l'étaient dès l'âge de quinze (15) ans au lieu de dix-sept (17) ans pour eux, qu'elles soient mariées ou non. En 1938, après une violente manifestation de protestation des femmes devant le palais d'Ademola II, le nouvel *alake*²⁷d'Abéokouta, celui-ci décida de multiplier les réquisitions pour raison de guerre. En effet, il profita de la situation et des ordres coloniaux pour intensifier les réquisitions et régler ses comptes. Les femmes étaient les premières visées, puisqu'elles apportaient en ville poulets, ignames, gari et riz. Il suffisait au chef Ademola II de faire dresser quelques barrages sur les routes pour mettre la main sur une bonne partie de leurs vivres, l'argument étant que « personne ne devait manger tant que les soldats n'auraient pas été nourris ». Les femmes, qui payaient à la fois leur propre taxe et, par leur travail, une partie de celle de leur mari, assuraient au moins la moitié des ressources budgétaires d'Abéokouta. En dépit de leurs charges, elles n'avaient ni droit de vote ni aucune représentation.

En Sierra-Léone, même si les femmes eurent plus tôt le droit de vote que les autres femmes de l'Afrique de l'Ouest, la situation n'était pas reluisante. En effet, à partir de 1951, le Sierra Leone Women's Mouvement (SLWM) entra dans la lutte politique. Comme ailleurs, il s'inféoda aux partis politiques en place. Bien que quatre femmes eussent conduit une bonne campagne aux élections de 1957, deux au titre de la colonie et deux au titre du protectorat (c'est-à-dire de l'intérieur), aucune ne fut élue. La responsable du SLWM, Cummings-Jones avait pourtant été bien élue et espérait être nommée au ministère des affaires sociales. Mais, elle fut récusée par ses pairs masculins et on chercha à l'écartier en nommant son mari ambassadeur au Liberia. Elle ne renonça finalement que lorsque sa vie fut en danger à travers des menaces de morts et intimidations.

²⁷ Alake signifie chef en chef les Egba d'Abéokouta au Nigeria.

2- Les acquis de la lutte des femmes

Le 4 décembre 1929, pour calmer le jeu lors du soulèvement des femmes Ibo face à l'impôt que l'administration coloniale britannique voulait imposer, le chef Okugo fut condamné à quelques jours de prison pour avoir violenté des manifestantes entrées chez lui. Ainsi, le 22 décembre 1929, l'action des femmes engendra la destitution du chef d'Okugo dont le bonnet de chef, emblème de son autorité, leur fut cédé. Le message fut entendu et, à partir de cette date, les autorités introduisirent quelques femmes dans les *native courts* jusqu'alors réservées aux hommes.

En Sierra-Léone, à partir de 1930, quand les femmes les plus aisées eurent reçu le droit de vote²⁸, plusieurs d'entre elles, étudiantes en Grande-Bretagne, entrèrent dans des organisations militantes à Londres ou surplace, en particulier à la *League of Coloured People* (LCP).

Aussi, en août 1945, après la révolte des femmes Yorouba contre l'imposition des taxes sur les marchés, le contrôle des prix fut aboli, ce que les femmes considèrent comme une victoire. Le rôle des femmes a toujours été important lors des mouvements sociaux, en particulier lors des grèves, en raison de leur fonction de pourvoyeuses. Ce sont elles qui nourrissaient les grévistes, voire palliaient par leurs activités informelles, le manque à gagner des jours de travail perdus. Le niveau de survie était si bas que les hommes n'auraient pu, sans leur aide, maintenir la pression exercée par leur refus de travailler lors de ces grèves.

Par rapport à leur émancipation, les femmes sont de plus en plus nombreuses à prendre conscience et à lutter contre les contraintes à leurs intérêts socio-politiques. Les femmes des villes, surtout culturellement occidentalisées et les femmes des campagnes ont témoigné d'une réelle capacité d'initiative. Elles y sont encouragées par une vie associative beaucoup plus large.

CONCLUSION

Que retenir fondamentalement au terme de cette étude sur la lutte des femmes pour la défense de leurs droits politique en Afrique de l'ouest anglophone, précisément au Nigéria et en Sierra-Léone de 1925 à 1966 ? Assurément, les difficultés éprouvées par l'Etat colonial et postcolonial nigérian et sierra-léonais à venir à bout de la révolte des femmes Ibo, Yorouba et sierra-léonaises, malgré la répression militaire, autorise à mettre en évidence la pertinence, la profondeur des revendications posées et l'efficacité des actions menées par ces femmes sur le terrain. Au risque de leur vie, des arrestations, des emprisonnements et de lourdes amendes, les femmes Ibo et Yorouba du Nigéria et les femmes sierra-léonaises, à travers l'organisation des boycotts des prix de produits agricoles, des meetings géants, des pétitions, des grèves générales, des soulèvements populaires, la participation et le soutien à certaines organisations politique, ont menés de 1925 à 1966, un combat courageux et douloureux pour la défense de leurs droits politiques et la reconnaissance de leur statut. La ressemblance des revendications, des actions et des moyens de lutte de ces femmes montre l'importance de la proximité géographique et linguistique entre le Nigéria et la Sierra-Léone.

Cependant, d'une manière générale en Afrique, dans le monde politique, à l'exception de quelques femmes au moment des luttes d'émancipation pour l'indépendance des pays africains ou de quelques individualités flamboyantes, l'action des femmes apparaît encore exceptionnelle. Leur participation dans le domaine politique apparaît souvent encore comme un prolongement marginal et dépendant du monde masculin. De plus en plus, dans l'opinion nationale des pays africains, les questions de l'égalité, de la parité et du quota entre l'homme et la femme se posent dans la problématique du développement. Mais, la nécessité du développement par les femmes se pose

²⁸ Il fallait payer l'impôt sur le revenu ou être propriétaire.

d'abord pour les femmes. La seule voie est l'éducation, car nombreuses sont encore celles dans les campagnes et les quartiers pauvres des villes qui n'ont pas fait l'école. L'élément le plus prometteur est qu'aujourd'hui, à peu près partout, la parité du droit à l'école est en voie d'être acquise aussi bien pour les filles que pour les garçons.

BIBLIOGRAPHIE

1-OUVRAGES

- ACHIN Catherine, LÉVÊQUE Sandrine, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006, 128 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Cathérine, *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Paris, Payot, 1985, 2^e édition revue, L'Harmattan, 1993, 447 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIXe au XXe Siècle*, Paris, Editions Desjonquières, avril 1994, 395 p.
- CROMWELL Adelaide, *An African Victorian Feminist. The life and times of Adelaide Smith Caseley Hayford 1868-1960*, Londres, Frank Cass, 1986, 236 p.
- DE BENOIST J.R., *L'Afrique Occidentale française de 1944 à 1960*, Dakar, N.E.A., 1982, 617 p.
- DUBY Georges et PERROT Michelle, *Histoire des femmes*, Paris, Plon, tome IV, 1991, 627 p.
- EMECHETA Buchi, *The joys of motherhood*, New York, Brazziller, 1979, 224 p.
- FYFE Christopher, *History of Sierra Leone*, Oxford Univ. Press, 1962, 773 p.
- GOERG Odile, *Pouvoir colonial, municipalités et espaces urbains. Conakry-Freetown, des années 1880 à 1914*, Paris, L'Harmattan, 1997, 2 volumes (720 p et 535 p.).
- HAFKIN Nancy et BAY Edna, *Women in Africa*, Stanford Univ. Press, California, 1976, 306 p.
- HOFFER Carol, *Acquisition and exercise of political power by a woman paramount chief of the Sherbro people*, Bryn Mawr College, Ph. D., Pennsylvania, 1971, 354 p.
- KEITA Aoua., *Femme d'Afrique. La vie d'Aoua Kéita racontée par elle-même*, Paris, Présence Africaine, 1975, 397 p.
- KNIBIEHLER Yvonne et GOUTALIER Regine, *La femme au temps des Colonies*, Paris, Stock, 1985, 339 p.
- MBA Nina, *Nigérian Women Mobilized : Women's polical activity in Southern Nigeria, 1900-1965*, Berkeley, California University Press, 1982, p. 102.
- PERROT Claude-Hélène et VAN Dantzig Andries, *Marie-Joseph Bonnat et les Ashanti. Journal (1869-1874)*, Paris, Editions de la Société des Africanistes, 1994,
- PRICE Joseph Henry, *Political Institutions of West Africa*, Hutchinson Educational, Londres, 266 p.

- SALVAING Bernard., *Les missionnaires à la rencontre de l'Afrique au XIXe siècle (Côte des Esclaves et pays yoruba, 1840-1891)*, Paris, L'Harmattan, 1994, 344 p.
- SCHACHTER Morgenthau Ruth, *Political Parties in French-Speaking West Africa*, Oxford, Clarendon Press, 1964, 445 p.
- WHITE Frances, *Sierra Leone's Settler Women Traders*, The University. of Michigan Press, 1987, 168 p.
- WYSE Akintola, *The Krio of Sierra Leone. An Ethnographical Study of a West African People*, Freetown, W.D. Okrafo-Smart & Cy, 1989, 347 p.
- WYSE Akintola, *Bankole-Bright and Politics in colonial Sierra Leone, 1919-1958*, Cambridge, Cambridge Un. Press, 1990, 278 p.

2-ARTICLES

- DENZER LaRay, « Women in Freetown politics 1941-1961: a preliminary study », *Africa*, vol. 57, n° 4, 1987, pp. 438-456.
- DIAW Aminata et TOURE Aminata, « Femmes, Ethique et Politique », Dakar, *Fondation Friedrich Ebert Stiftung*, avril 1998, pp. 6-46.
- GOERG Odile, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique Occidentale » in *Femmes d'Afrique*, Paris, Clio, Presses Universitaires du Murail, 1997, pp. 105-106.
- HOFFER Carol., « Madam Yoko : Ruler of the Kpa Mende Confederacy », pp 173-187 in Rosaldo M.Z. et Lamphere L. (eds) *Woman, Culture, and Society*, Stanford Univ. Press, California, 1974, 352 p.
- KEITH-LUCAS Barela., « Electoral Reform in Sierra Leone », *Political Studies*, vol. III, n°2, 1955, pp. 97-108.
- RIVIERE Claude, « La promotion de la femme guinéenne », *Cahiers d'Études Africaines*, Paris, n°31, 1968, pp 406-427.
- STEADY Filomina, « Protestant Women's Associations in Freetown, Sierra Leone », *Women in Africa*, Stanford Univ. Press, California, 1976, pp. 213-237.
- WEIS Lois, « Women and education in Ghana: Some problems of assessing change », *International Journal of Women's Studies*, vol. 3, n° 5, 1980, pp. 431-453.

L'ETAT AFRICAIN POSTCOLONIAL ET LA QUESTION ETHNIQUE (1960-1990)

PETE ERIC

Chercheur à l'Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains
(Université Félix Houphouët-Boigny_Abidjan-Côte d'Ivoire)
ericpete21@gmail.com

Résumé

La colonisation européenne débutée véritablement après le congrès de Berlin (1884-1885) s'achève généralement en Afrique en 1960. Les nouveaux tenants du pouvoir politique vont ériger des Etats qui hélas seront fortement gangrénés par la question ethnique. Ainsi, pendant trente ans soit jusqu'en 1990, le régime politique en vogue un peu partout en Afrique est le parti unique. Creuset de l'unité nationale, il étouffe par là même les identités collectives locales et notamment les ethnies. Mais la question ethnique est elle-même au cœur de l'Etat africain postcolonial et le ronge tel un cancer. Et, c'est sans aucun doute un germe majeur de la faillite des Etats postcoloniaux africains constatée par tous à l'occasion du cinquantenaire-bilan des indépendances de ces Etats. Certes, des facteurs exogènes expliquent aussi cette faillite ; toutefois, au plan interne ces Etats se doivent d'assumer leur part de responsabilité fortement teintée de la question ethnique, elle-même masquée par toute une idéologie savamment orchestrée autour de l'unité nationale. C'est cette part que le présent article s'attache à mettre en exergue.

Mots clés : colonisation- indépendance- Etat- pouvoir- parti unique- identité- ethnie- faillite.

Summary

European colonization really began after the Congress of Berlin (1884-1885) usually ends in Africa in 1960. The new proponents of political power will erect States which unfortunately will be strongly gangrene by the ethnic issue. Thus, for thirty years or until 1990, the political regime in vogue everywhere in Africa is the sole party. Crucible of national unity, he thereby stifles local collective identities and particular ethnic groups. But the ethnic question is itself at the heart of post-colonial African state and eats away like a cancer. And, this is undoubtedly a major germ bankruptcy postcolonial African states recognized by all at the fiftieth anniversary of independence-balance of these States. While external factors also explain that bankruptcy; however, internally, these states must assume their share of responsibility strongly tinged ethnic question, itself hidden by any ideology orchestrated around national unity. It is that part that this article seeks to highlight.

Key words: colonization- independence- State- power- single party- identity- ethnic group- bankruptcy

INTRODUCTION

La balkanisation, le partage de l'Afrique entre les puissances impérialistes européennes va se faire sans l'avis des Africains eux-mêmes. On se souvient qu'aucun africain n'était invité à la conférence de Berlin¹ - même les plus connus, l'Ethiopie et le Libéria - qui se tient du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 en Allemagne et qui donne incontestablement le coup d'envoi de la ruée européenne vers l'Afrique. Le partage de l'Afrique, dans les années qui suivirent cette Conférence, a complètement dépossédé les Africains de leur propre destin. Il en est résulté une situation très particulière, dans laquelle le tracé des frontières des États a été réalisé avant la mise en place des institutions administratives destinées à contrôler des populations dont les puissances coloniales ignoraient parfois jusqu'à l'existence. Le continent africain est "charcuté", "atomisé"², bien entendu, sur fond ethnique ! Les identités collectives précoloniales africaines sont toutes bouleversées. Ainsi, des entités ethno-politiques ou religieuses sont regroupées dans un nouvel Etat sous la domination d'une puissance européenne, la colonie ou partagées entre deux colonies voire plus.

Outre leur appartenance à un groupe linguistique et leur adhésion à une religion, les populations africaines se reconnaissent dans des groupes ethniques, surtout en Afrique noire car, au nord du Sahara, l'adhésion presque exclusive à l'islam et l'ancienneté des identités nationales relèguent au second plan la question ethnique, sauf en ce qui concerne le statut des Berbères par rapport à la majorité arabe. Tout dépend en réalité du sens que l'on donne à ce concept très controversé d'ethnie, des critères de distinction et de l'inscription géographique des groupes. Langue, culture, genre de vie, voire spécialisation professionnelle comme dans le cas des pêcheurs Bozo et Somono du delta intérieur du Niger, nature des relations avec les voisins, tout cela construit le kaléidoscope des identités collectives prises en compte ici. Les règles du mariage, largement fondées sur les lignages, contribuent à pérenniser les groupes. Ceux-ci fonctionnent selon un modèle d'entités emboîtées depuis la proximité du lignage jusqu'à l'extension de l'ethnie, en passant par des strates intermédiaires, clans ou tribus.

La colonisation, dans un souci idéologique de "diviser pour régner" mais également par un nécessaire besoin d'inventaire, de nomenclature, d'encadrement administratif et de cartographie, a procédé à une ethnographie classificatoire qui a eu pour effet de figer des situations mouvantes, voire dans certains cas d'"inventer" des ethnies. C'est ainsi que sont nés les Bété dans le sud-ouest ivoirien, du regroupement dans un seul ensemble d'un grand nombre de petits groupes dispersés dans la forêt.

En dépit des nombreuses critiques qui ont été faites au découpage de l'Afrique noire, la carte politique de l'Afrique a fait preuve, depuis les indépendances, d'une remarquable stabilité. Et, de ce point de vue, la décision de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.), dès sa création en 1963, d'assumer les frontières coloniales est pleine de sagesse. Mais en même temps, un des défis majeurs de l'Afrique subsaharienne consiste à faire cohabiter pacifiquement des ethnies arbitrairement réunies à l'intérieur des frontières des États africains postcoloniaux créés par les puissances coloniales sans la moindre attention pour le substrat humain. Pis, cette décision "sage" paraît quelque peu paradoxale³ au regard de l'aversion qu'avaient la plupart des "pères fondateurs" des Etats africains postcoloniaux de toute idée de panafricanisme !

En tout état de cause, en 1960, moult pays africains accèdent à l'indépendance⁴ ; ainsi, cette année est considérée en Afrique comme celle des indépendances ! Celles-ci arrivent comme une renaissance des Etats africains certes remodelés mais avec des élites intellectuelles à même de

1 Organisée par l'Allemagne et la France, la conférence de Berlin réunit les délégués de quatorze nations : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Russie, Suède, Turquie.

2 Voir carte 1 : Indépendance des Etats africains. P. 5.

3 Etouffer toute idée de particularisme dans son micro-Etat par souci d'unité nationale et refuser en même temps toute idée de panafricanisme bien que fédérateur de la mosaïque de particularismes représentés par ces micro-Etats postcoloniaux !

4 Voir carte 1. P.5.

conduire leurs propres destinés. Hélas, les "pères des indépendances" se heurtent très vite à de grosses difficultés dans l'édification de l'Etat et de la nation postcoloniale et notamment ils butent presque tous sur la question ethnique. Ils appellent alors à l'unité nationale et au système du parti unique pour éviter le tribalisme et le vote ethnique.

Il a fallu attendre trente années soit jusqu'en 1990 pour assister à l'effondrement de ces régimes politiques africains à parti unique. En effet, après le discours de la Baule⁵ les Etats postcoloniaux africains vont basculer les uns après les autres, avec des fortunes diverses dans une ère politique nouvelle : le multipartisme et la démocratie malgré la présence persistante des entités ethno-politiques et/ou religieuses dans cette Afrique qui fait "sa" mue aux forceps !

Il apparaît donc clairement que la question ethnique est intimement liée à l'édification de l'Etat postcolonial africain et continue malheureusement jusqu'à aujourd'hui d'y faire des vagues et des ravages ! C'est pourquoi, il importe ici d'analyser trente ans (1960-1990) de rapports entre l'Etat postcolonial et la question de l'ethnie en Afrique.

Pour cerner notre problématique, nous avons eu recours essentiellement à des sources écrites pour ce sujet sur lequel beaucoup de contemporains ont écrit. De nombreux ouvrages et articles existent sur la question de l'ethnie et/ou de l'Etat en Afrique postcoloniale. Cependant, nous ouvrons ici une lucarne sur les rapports de réciprocité ardues entre l'ethnie et l'Etat africain postcolonial : d'une part, l'ethnie s'invite dans tout l'appareil de l'Etat et le gangrène jusqu'à la faillite ; de l'autre, l'Etat instrumentalise l'ethnie, l'embrigade même sous le couvert d'une unité nationale toujours brandie mais jamais réalisée. Au-delà des sources écrites nous avons eu recours à des sources orales et notamment aux nombreux entretiens avec notre directeur de thèse⁶, qui nous permis d'approfondir le sujet. En outre, nous sommes nous-même contemporain d'une situation que nous avons plus ou moins vécue et dont les suites perdurent jusqu'à aujourd'hui. Nous sommes en droit d'en faire une analyse, la plus objective et la plus pertinente possible mais également d'esquisser des solutions à même de conduire les Etats africains postcoloniaux au développement tant espéré par les masses populaires. C'est donc essentiellement un travail de questionnement des sources écrites et orales, de réflexion et d'analyse. L'article se subdivise en deux parties dont la première montre comment les nouveaux tenants du pouvoir de l'Afrique postcoloniale en développant toute une idéologie autour de l'unité nationale organisent des partis uniques et annihilent toutes les identités collectives et notamment les ethnies. Cette partie révèle comment par l'instrumentalisation des ethnies, les nouveaux tenants du pouvoir en Afrique postcoloniale justifient d'une part leur choix d'exister en tant que micro-Etats et de l'autre la nécessité absolue de l'érection des partis uniques. Quant à la seconde partie, elle s'attache à montrer comment, malgré les discours officiels sur l'unité nationale, la question ethnique influence fortement et durablement l'édification et le fonctionnement de l'Etat postcolonial africain. Cette ultime partie révèle en quoi la question ethnique constitue un germe majeur de la faillite de l'Etat africain postcolonial entre 1960 et 1990.

5 Le discours de La Baule écrit par Erik Orsenna et prononcé par le Président de la République française François Mitterrand, le 20 juin 1990, dans le cadre de la 16^e conférence des chefs d'Etat d'Afrique et de France s'est déroulée dans la commune française de La Baule-Escoublac (Loire-Atlantique). Selon Roland Dumas, ce discours se résume ainsi : « *Le vent de liberté qui a soufflé à l'Est devra inévitablement souffler un jour en direction du Sud (...) Il n'y a pas de développement sans démocratie et il n'y a pas de démocratie sans développement* ». Il marque une date importante dans les relations entre la France et l'Afrique. 37 pays africains étaient invités à La Baule en 1990 ; et représente un pas en avant vers la conditionnalité des échanges. Les pays d'Afrique sont désormais invités à accélérer leur processus de démocratisation en vue d'une pérennisation des échanges avec le Nord.

6 Pr Simon Pierre M'bra Ekanza, Professeur (émérite) titulaire d'histoire moderne et contemporaine.

**1. LE PARTI UNIQUE, CREUSET DE L'IDEOLOGIQUE UNITE NATIONALE EN AFRIQUE
POSTCOLONIALE :**

Selon la sagesse des pères des indépendances en Afrique, le multipartisme et la fin de la colonisation ont mis à mal l'unité des Etats en accentuant les clivages au sein des ethnies ou des régions. Aussi, après la bataille pour l'indépendance politique, fallait-il s'engager résolument dans la bataille pour l'indépendance économique, la bataille pour le développement tous azimuts au-delà des clivages ethniques, religieux et politiques. D'où l'idée du parti unique conçu comme le creuset où se brassent toutes les synergies de l'Etat-Nation en vue de son développement harmonieux !

Et pourtant, après trente années d'exercice du pouvoir postcolonial, le constat est amer : aucun des nobles objectifs exhibés au peuple quasi quotidiennement dans le discours politique n'est atteint : ni le développement économique, ni l'unité nationale. Vu qu'à la monopolisation coloniale du pouvoir se superpose une seconde lorsque le pouvoir échoit à un seul individu, le leader fondateur, le père de la nation, le leader du parti unique ou parti-Etat qui n'est pas simplement un chef d'Etat mais bien plus un chef au-dessus de l'Etat !

Carte 1 : Indépendance des États africains.



Source : Microsoft® Encarta® 2007. Encyclopédie multimédia.

Et, le culte de la personnalité qui accompagne l'exercice de son pouvoir lui permet d'asseoir sa "légitimité" et de disposer de pouvoirs immenses s'exprimant dans un régime autoritaire, dictatorial dont la base est constituée par sa région d'origine, son ethnie. Les compatriotes régionaux et tribaux du président envahissent l'administration et notamment en ses secteurs clés ou stratégiques donnant lieu à une gestion antiétatique, clanique, népotique voire tribale !

Bien entendu, cette bureaucratie clanique très frileuse de toute opposition préserve jalousement son "Etat". Et quand des groupes régionaux ou ethniques exclus ou frustrés organisent une vraie opposition, ils sont sévèrement réprimés. Ce qui entraîne une rupture voire une opposition sociale entre les classes dirigeantes africaines et les masses populaires. Ainsi, nombre d'auteurs d'Afrique et d'ailleurs ont parlé, à juste raison, de néocolonialisme. Terme à appréhender dans toute sa complexité ! En effet, le néocolonialisme c'est, certes, la continuation de la colonisation par le colon européen sous une autre forme et notamment à travers une ingérence outrancière dans tous les domaines de la vie de l'Etat postcolonial. Cependant, le colon européen, après les indépendances n'est plus aux affaires en Afrique dans les ex colonies. Comment peut-il donc poursuivre la colonisation ? Puisqu'en l'occurrence, il s'agit de poursuivre la domination politique et militaire et l'exploitation voire le pillage économique des Etats postcoloniaux ! Cela n'est possible que si et seulement si le colon d'hier a des suppôts dans les Etats africains postcoloniaux qui le représentent et sont ainsi son prolongement. D'aucuns ont même qualifié les nouveaux tenants du pouvoir en Afrique, de suppôts du colonisateur, de valet ou de sous-

préfets de l'ancienne métropole. Dans ces conditions, ces nouveaux tenants du pouvoir, ces valets du colonisateur, en assurant la survie, la pérennité du système colonial en principe déchu ; en perpétuant l'oppression des masses populaires notamment en les privant de liberté pourtant acquise au prix fort, en pillant les richesses nationales au profit de la métropole et de ses suppôts dans les Etats africains postcoloniaux, en se positionnant ainsi comme des acteurs majeurs de la perpétuation du défunt système colonial sont vus comme des traîtres par les masses populaires. Ils ont trahi la lutte anticolonialiste et l'indépendance acquise parfois dans le sang ! Et, pour nombre d'auteurs contemporains ce sont des néo-colonisateurs ! Le colon blanc est parti mais la colonisation se poursuit de façon pernicieuse avec l'aval des nouveaux tenants du pouvoir en Afrique postcoloniale qui ainsi bénéficient de la protection non pas de leur peuple mais de leur pouvoir par l'ex métropole : le colon à la peau noire a remplacé le colon blanc ! C'est là une véritable contradiction du pouvoir politique africain postcolonial. Au demeurant, le fossé entre l'élite politique et les identités collectives est allé en se creusant progressivement malgré les discours "unificateur" et les répétitions de gestes de solidarité. Des slogans sont légion traduisant une idéologie d'"unité nationale" qui a du mal à s'enraciner. Pour mobiliser les masses populaires, les élites africaines parlent de construction nationale mais dans la pratique, elles se livrent plutôt à une œuvre de destruction nationale masquée par un discours de construction nationale.

Pour l'élite africaine, la Nation c'est l'Etat ou alors le loyalisme à ce sujet absolu et abstrait. C'est pourquoi cette élite est toujours prompte à dénoncer l'affirmation de toute appartenance à une ethnie et parle de tribalisme (terme devenu péjoratif). En réalité, ce qu'on reproche au tribalisme c'est de maintenir la solidarité entre membres d'une même communauté de base ; de s'opposer à la destruction de cette identité nationale liant les uns aux autres. Cette cohésion est en fait perçue par les leaders politiques comme une concurrente de l'ordre verticale établi. Il faut donc la contrôler, l'encadrer : la classe dirigeante rejette alors les formes d'organisation propres des identités collectives et met en avant l'unité nationale dans le creuset du parti unique. Hélas, les partis uniques ou partis-Etats érigés un peu partout en Afrique postcoloniale se présentent plutôt comme un moyen de répression des particularismes et notamment des ethnies.

En effet, l'indépendance ayant été obtenue en conservant les mêmes frontières arbitraires, les élites seront les seules à en tirer profit (avec leur ethnie, leur région ou leur famille politique). Si cette élite avait défendu l'indépendance, elle n'avait pas moins adopté le modèle européen et l'idée d'un progrès unilinéaire incarné et impulsé partout en Afrique par le parti-Etat, le parti unique. Avec son corolaire d'"accouchement" d'une société africaine culturellement hybride. Certains ont parlé de créolisation en pensant aux populations des Antilles, d'autres ont parlé de syncrétisme en se référant à la pratique de la religion du colon en Afrique avec des rites typiquement africains. On peut citer l'influence des prophètes William Wadé Harris en Afrique de l'ouest et Simon Kimbangu en Afrique centrale. C'est en réalité une acculturation qui se manifeste par un manque criard de repères culturels intrinsèquement africains à même d'impulser un développement harmonieux et original du continent. Cette identité africaine n'est malheureusement pas partagée par les élites politiques dont l'ascension a été altérée par l'acculturation puisqu'elles ont adopté au passage les valeurs culturelles coloniales devenues entre temps la norme !

Pendant environ trente ans, des indépendances jusqu'en 1990, l'Afrique a vécu sous plusieurs formes de régimes politiques :

- Les monarchies constitutionnelles : le Maroc⁷, l'Ethiopie, le Lesotho⁸, le Burundi, le Swaziland, la Libye... ;

7 Monarchie constitutionnelle et démocratie parlementaire, héréditaire (famille Al-Alaoui).

8 Monarchie constitutionnelle et démocratie parlementaire, héréditaire approuvé par le collège des chefs.

- Les expériences multipartites : la Gambie, le Sénégal (dès 1974), le Ghana (en 1971-72), le Nigéria (de 1960 à 1966), le Zimbabwe en 1980, le Botswana (en 1964-65)... ;
- Les Etats à partis uniques : la Côte d'Ivoire (1960-1990) ; le Gabon (1968-1999) ; l'Ouganda (1969-2005) ; le Tchad (1962-1991) ; le Malawi (1964-1993) ; la Tunisie (1963-1981)... ;
- Les régimes militaires issus de coups d'Etat ou putschs : le Libéria, la Haute Volta devenu entre-temps Burkina Faso ; le Ghana, le Nigéria...

Le plus répandu de ces régimes après les indépendances est, sans contredit, celui du parti unique qui, en théorie, était censé fondre dans un même creuset toutes les ethnies pour en faire l'Etat-Nation dirigé par le père fondateur, le père de la Nation. Hélas, les résultats y sont partout catastrophiques :

- Echec de l'idéologie de la construction nationale trahie par les nombreux conflits ethnopolitiques qui émaillent tout le continent ;
- Monopolisation du pouvoir politique par le président-fondateur et les "apparatchiks" ;
 - Accaparement des richesses nationales au profit d'un groupe restreint (les prédateurs) issu de l'ethnie du président et/ou de sa famille politique ;
 - Opposition systématique à la liberté d'expression et d'entreprise ;
 - Recours à des méthodes barbares et brutales (exécution sommaires, police politique, délation, etc.).

En effet, pour la construction de l'Etat-Nation, les nouveaux tenants du pouvoir en Afrique postcoloniale vont mettre presque partout en place des Etats plus ou moins autoritaires dont le fonctionnement ne permet ni la critique, encore moins les oppositions ; d'où l'émergence des partis uniques ou parti-Etat dont certains furent très célèbres. A titre d'exemples, le Zaïre de Joseph Désiré Mobutu devenu par la "*zaïrianisation*"⁹ Mobutu Sese Seko ; le Togo de Gnassingbé Eyadema ; la Guinée de Sékou Touré ; la Côte d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny. Pour ce dernier comme pour nombre de ses pairs, l'Afrique n'était pas prête pour le multipartisme qui donnerait alors libre cours à la floraison de partis ethniques ou religieux.

Au total, après la colonisation, les nouveaux Etats indépendants d'Afrique vont chercher très vite à mettre en place une superstructure, la Nation, qui supprime les aires ethnico-politiques et religieuses précoloniales et coloniales ; étouffant par là-même toute velléité de particularisme régionale et surtout ethnique. Et, c'est justement à ce niveau que l'Etat postcolonial africain dans son rapport avec la question ethnique va étaler toutes ses contradictions : malgré la propagande et toute l'idéologie développée par l'élite intellectuelle et politique autour de l'unité nationale, celle-ci semble œuvrer contre les intérêts de son peuple. La question de l'ethnie demeure partout en Afrique problématique voire conflictuelle ! Tant et si bien qu'elle devient un germe majeur de la faillite des Etats africains postcoloniaux.

9 L'authenticité africaine ou décolonisation culturelle. En 1971, "l'année des 3 Z", Mobutu renomme à la fois le pays, le fleuve et la monnaie sous le nom de Zaïre. La même année, il impose un costume traditionnel en créant une version zaïroise du costume occidental : "l'abacost" (à bas le costume) oblige les Zaïrois à choisir des prénoms d'origine africaine et locale (non chrétien), ce qu'il fait lui-même ; Ainsi, Joseph-Désiré Mobutu devient Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Wa Za Banga, c'est-à-dire « *Mobutu le guerrier qui va de victoire en victoire sans que personne ne puisse l'arrêter* ».

2. LA QUESTION ETHNIQUE, UN GERME MAJEUR DE LA FAILLITE DE L'ETAT AFRICAIN POSTCOLONIAL.

La question ethnique affecte l'Etat africain postcolonial qui pour son bon fonctionnement doit intégrer correctement ses trois principaux éléments constitutifs : le territoire, la population et le gouvernement. Hélas, la population va constituer le vrai problème en Afrique postcoloniale. En effet, la balkanisation de l'Afrique et la conservation des frontières héritées de la colonisation consacrent d'une part l'efflorescence de micro-états-multiethniques et non des Etats-Nations culturellement homogènes pourtant idéologiquement prônés ; et de l'autre la dispersion des membres d'une même ethnie c'est-à-dire d'un seul groupe sociolinguistique homogène sur plusieurs Etats différents. Tel est le cas des populations Ewé à cheval sur le Ghana, le Togo, le Bénin et dans une moindre mesure au Nigeria ; les Sarakolé à cheval sur le Mali et le Sénégal ; les Touaregs dispersés entre la Mauritanie, l'Algérie, le Mali, le Niger, la Libye et le Tchad ; les Kong entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ; les Mboum entre le Tchad, le Cameroun et la Centrafrique ; les Zaghawa entre le Soudan et le Tchad ; les Zandé entre la Centrafrique, le Soudan du Sud et la République Démocratique du Congo ; les Ngbaka entre la Centrafrique et la R.D. Congo ; les Tutsi et les Hutu répartis entre le Rwanda et le Burundi ; les Fang entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale ; les Somali entre la Somalie et l'Éthiopie. Les N'kwanta que l'on trouve dans le Brong (au Nord de l'Asante) à l'Ouest du Ghana forment un même peuple avec les Abron Gyaman de Bondoukou à l'Est de la Côte d'Ivoire.

Autant d'exemples¹⁰ de dispersion des peuples africains sur des ensembles territoriaux non homogènes qui posent en soi des problèmes de cohésion sociale. Et comme il fallait s'y attendre, hélas, cette situation a fréquemment servi de terreau aux problèmes identitaires, à l'irréductibilité, et d'intégration, bien souvent, à l'origine de nombreux conflits au sein des Etats (conflit sur l'*ivoirité* en Côte d'Ivoire ; la situation des *Kel Tamasheq* ou Touareg au Mali) ou entre les Etats (R.D. Congo-Rwanda).

Au total, l'Etat africain postcolonial est gangrené par la question ethnique qu'elle prétend éluder à travers d'intempestifs discours officiels sur la construction de l'unité nationale ! Les rivalités ethniques prennent forme au cœur de l'Etat ou s'expriment en dehors. Dans tous les cas, l'exercice du pouvoir politique et la conduite des affaires de l'Etat ont une connotation ethnique ; ce qui a fait croire à bon nombre d'observateurs qu'en définitive tout était ethnique en Afrique ! Il y'a cependant une nuance car l'instrumentalisation de l'ethnie cache beaucoup de comportements qui passent sous silence : l'absence d'idéologie politique, la médiocrité du personnel politique, la faiblesse intellectuelle, etc.

Dans le cas extrême, il y'a la construction d'Etats ethniques (Rwanda, Burundi, Djibouti...) reposant sur la monopolisation du pouvoir politique par un groupe dominant ou même minoritaire. Dans les deux premiers pays, l'Etat embrigade deux ethnies¹¹ fortes aux caractéristiques différentes : Au Rwanda, les Hutu majoritaires vont s'imposer aux Tutsi qui bien que minoritaires au Burundi vont s'imposer aux Hutu. Ainsi, le Rwanda est la république des Hutu majoritaires et le Burundi celle des Tutsi minoritaires. Malheureusement, le Rwanda connaît une fracture politico-ethnique qui débouche sur une guerre ethnique et génocidaire.

Mais plus globalement, deux cas de figure se présentent en Afrique postcoloniale :

10 La liste est très loin d'être exhaustive !

11 La population du Rwanda est regroupée en clans familiaux et répartie en trois composantes : les Hutus (84 % de la population), les Tutsis (15 %) et les Twas (1 %). Le recensement de 1996 fait également état de quelques autres minorités : les Banyenkombo (environ 57 000 individus), les Bagogwe (500 à 1500 personnes) et les Banyambo (environ 400 individus). On retrouve globalement la même composition ethnique au Burundi voisin : Hutus (85 %), Tutsis (14 %) et Twas (1 %).

▪ Premier cas : le groupe dirigeant opte sans le laisser paraître pour l'une des ethnies, en privilégiant son système culturel dans une synthèse où la culture du colonisateur tient sa place. Les ethnies minoritaires se sentant menacées dans leur identité collectives sont tentées par la révolte, l'opposition voire la sécession. Cette politique a prévalu en particulier dans les territoires anglophones. Au Nigéria par exemple, l'entêtement des britanniques à vouloir assurer la domination des Haoussa dans le Nord a suscité le pogrom sanglant du Biafra¹² (1967-1970). En effet, la population du Nigéria est divisée en 250 ethnies dont trois principales, les Haoussa, les plus nombreux, majoritairement musulmans et vivant au Nord ; les Yoruba, musulmans et chrétiens vivant à l'Ouest et au Sud-Ouest ; et les Ibo (ou Igbo), majoritairement chrétiens et animistes, qui vivent au Sud-Est et détiennent la majorité des postes dans l'administration et les commerces. Largement christianisés et alphabétisés par les missionnaires, les Ibo ont été favorisés par l'administration britannique qui sépare ainsi les forces du pays pour mieux asseoir sa domination. De plus, la plupart des mines de charbon et des réserves de pétrole du pays sont situées à l'est du delta du Niger, où vit la majorité des Ibo. De 1960 à 1966, les deux partis politiques Haoussa et Ibo s'allient pour diriger le Nigeria, excluant de fait les Yoruba. Les autres ethnies se sentant lésées à différents niveaux, elles s'opposent aux Ibo et les tensions montent jusqu'à atteindre leur paroxysme en 1966.

▪ Deuxième cas : le groupe dirigeant fait triompher dans la pratique politique, la prépondérance d'une ethnie mais n'en tire aucune conséquence culturelle. Sa préoccupation étant d'assurer le triomphe de la langue coloniale comme langue nationale. Conséquence catastrophique : élite choisie dans la même ethnie. Si la classe dirigeante devient homogène grâce à une créolisation (un mélange avec la culture coloniale), on nie alors les cultures nationales, mieux, on fait de leur rejet, la condition nécessaire de l'ascension sociale. Pour être ignorées, les cultures nationales ne disparaissent pas pour autant, elles continuent de subsister au niveau de chaque groupe ethnique. Ce second modèle semble avoir été dominant dans l'Afrique francophone. Derrière le discours de l'unité nationale (abstraite), le discours apparaît comme le signe des discours ethniques qui suscitent des problèmes si graves que des solutions semblent difficiles à entrevoir (pour avoir refusé de considérer la vraie source de tension). Les disparités économiques dues au centralisme, au favoritisme, viennent le plus souvent renforcer les frustrations des identités ethniques déjà niées. Dès l'instant où elles croient leur identité en péril, un désir de séparatisme naît spontanément comme par défense ou par instinct de survie ! Ainsi, en voulant poser l'unité abstraite des Etats, on rend impossible l'unité réelle. Exemple : la Casamance¹³ au Sénégal qui demande son autonomie et non l'indépendance ! Au Mali, il y'a le cas toujours d'actualité des *Kel Tamasheq*¹⁴ en quête de leur identité¹⁵ "bafouée".

Dans les deux cas, l'Etat africain postcolonial connaît une faillite au plan économique. En effet, en trente ans de "gestion économique", la plupart des responsables politiques ont monopolisé l'essentiel de l'activité économique : plantations de rente, industrie, commerce, finances, etc. au profit d'un cercle restreint de prédateurs. En lieu et place d'une gestion rationnelle, harmonieuse, de l'économie se développe une gestion mafieuse, patrimoniale, familiale (politique ou régionale du leader fondateur) marquée par une absence de contrôle même laxiste ! Ainsi, les proches du Président dilapident les deniers publics dans une impunité totale et au grand dam du peuple qui assiste impuissant à ce spectacle désolant ! Cette politique a eu pour conséquence la rupture entre l'Etat et les

12 La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria a eu lieu du 6 juillet 1967 au 15 janvier 1970 et commence avec la sécession de la région orientale du Nigeria qui s'autoproclame République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu.

13 La Casamance est principalement peuplée de Diola et de groupes ethniques qui leur sont assimilés (*Floou, Diamate, Mandjak, Balante*).

14 Il s'agit des Touaregs qui se nomment eux-mêmes *Kel Tamashaq* ou *Kel Taguelmust* et en arabe Targui/Touareg. Ils habitent le Sahara central et ses bordures (Algérie, Libye, Niger, Mali, et Burkina Faso). Nomades, leur sédentarisation s'est accélérée depuis la seconde moitié du XXe siècle.

15 Au Mali, les *Kel Tamatchek* ou Touareg réclament avec une virulence inouïe l'indépendance de l'*Azawad*, le territoire qu'ils s'arrogent comme pays mettant ainsi à mal l'intégrité territoriale de ce pays.

communautés de base, l'écrasante majorité de la population exclue de la distribution des richesses nationales. Elle ne se reconnaît donc pas en cet Etat dont elle est en réalité victime !

Enfin, la question ethnique va entraîner la faillite sécuritaire de l'Etat africain postcolonial. En effet, à l'indépendance, les nouveaux tenants du pouvoir revendiquent la création de forces armées pour symboliser la souveraineté de l'Etat sur le plan international et des forces de l'ordre pour assurer la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur de leurs frontières nationales. Cependant, en Afrique, il y'a une confusion entre forces de défense et forces de sécurité : la défense relève des forces armées (militaires) et la sécurité relève de la police et de la gendarmerie. Or, Pendant de nombreuses années, la sécurité a été conçue comme un moyen de réprimer les "particularismes" pour asseoir le pouvoir politique ; les forces de défense et de sécurité ont été ainsi instrumentalisées !

Dans les régimes civils, l'armée est un instrument du pouvoir remplacée parfois par des forces concurrentes paramilitaires du genre milice et/ou garde républicaine ou encore par des forces de l'ordre (police, gendarmerie). C'est ce qui explique, dans une large mesure, pourquoi la plupart des armées africaines étaient d'essence ethnique ! Exemple : au Togo, l'armée comptait environ 13 000 hommes dont 90% issus de la région du chef de l'Etat Gnassingbé Eyadema (région du Nord) et 80% de son ethnie, les Kabye. Une telle approche de la sécurité justifie pour le nouveau pouvoir politique en Afrique, une violence active contre tous ceux qui ne pensent pas comme lui et sont soupçonnés donc susceptibles de le déstabiliser !

Les nouveaux tenants du pouvoir en Afrique postcoloniale sont ainsi gagnés par la paranoïa et voient des complots partout. Les solutions trouvées vont des emprisonnements¹⁶ du célèbre camp Boiro¹⁷ de Guinée-Conakry (1960-1963) aux pendaisons¹⁸ publiques de quatre anciens ministres au Zaïre de Mobutu en juin 1966 en passant par les exécutions sommaires ou des "disparitions" d'opposants çà et là en Afrique.

C'est dans ce contexte qu'on assiste un peu partout en Afrique, sur fond ethnique ou identitaire, à un infernal enchaînement de tentatives de coups d'Etat, de coups d'Etat, de mutineries de l'armée, de rebellions armées, de guerres civiles et/ou génocidaires, d'instabilité institutionnelle... qui a fini par créer les conditions du chaos ambiant, du non-Etat, de l'Etat-gendarme, de l'Etat-fictif ou fantôme ; entérinant ainsi la thèse de la faillite ou de l'échec de l'Etat africain postcolonial.

CONCLUSION

Au sortir de cette étude, il apparaît que la question ethnique entretient des rapports de réciprocité ardues avec l'Etat africain postcolonial : Les nouveaux tenants du pouvoir en Afrique sous prétexte de construire l'Etat-Nation et d'impulser le développement économique étouffent les identités collectives et notamment les ethnies par le truchement du parti unique ou parti-Etat. Malgré cette pression, les ethnies s'invitent dans tout l'appareil de l'Etat qu'elles rongent tel un cancer. Résultat : après trente années (1960-1990) d'exercice du pouvoir politique, c'est pratiquement partout en Afrique, l'impasse, la faillite : pas de développement économique, pas d'unité nationale ! Mais alors que faire pour construire l'Etat-Nation dans une Afrique où toutes les identités collectives sont intégrées ?

A l'indépendance, les nouveaux dirigeants africains choisissent, pour la plupart d'entre eux, de diriger les micro-états issus de la colonisation. Or, il n'y a, dans l'absolu, pas mieux que le fédéralisme

16 A la fin du régime de Sékou Touré en 1984, environ 1 000 prisonniers politiques sont libérés du sinistre camp Boiro.

17 Le camp Mamadou Boiro est un ancien camp d'internement militaire de Guinée qui porte le nom d'un ancien commissaire de police assassiné sous la présidence d'Ahmed Sékou Touré. Il abritait les prisonniers politiques du régime de Sékou Touré : selon Raymond Marie Tchidimbo, ancien archevêque de Conakry et auteur du livre « *Un prêtre dans les geôles de Sékou Touré* », tous les opposants politiques de Sékou Touré se retrouvaient en diète dans ce camp qui paraissait être un simple camp de la garde présidentielle. Les organisations estiment que 50 000 personnes sont mortes dans ce camp !

18 Le 2 juin 1966 Mobutu fait pendre sur la place publique quatre anciens ministres accusés à tort de complot : Alexandre Mahamba, Jérôme Anany, Emmanuel Bamba ainsi que l'ancien Premier ministre Evariste Kimba.

de l'Afrique pour d'une part mutualiser les richesses du continent et partager ses difficultés et de l'autre pour transcender les identités locales, ethniques voire tribales en aspirant à une identité africaine incarnée par un pouvoir politique et des institutions panafricaines fortes ! Au lieu du discours idéologique sur l'unité nationale et l'Etat-Nation, il faut plutôt insister sur les identités collectives. Dans tous les cas, il paraît évident que l'invention d'autres voies s'impose pour un développement réel de l'Afrique.

C'est là le lieu de partager quelques principes énoncés par Ekanza¹⁹ :

- L'Afrique postcoloniale doit retrouver ses racines après la rupture de la domination coloniale où les communautés de base ont été niées. Celles-ci éprouvent le besoin de retrouver leurs racines. Ce qui ne signifie pas se tourner vers le passé pour y rester car comme le dit l'adage : *les racines existent pour lancer les branches nouvelles vers le ciel*. On a souvent insisté sur le morcellement linguistique et culturel des Etats africains. En fait, la réalité est tout autre. Si l'Afrique ancienne était couverte sur toute son étendue de communautés ethniques de taille réduite, on constate en étudiant leurs particularités culturelles qu'elles ne sont jamais isolées et appartiennent à des ensembles régionaux homogènes et relativement vastes ayant le plus souvent partagé la même histoire. Or, au lieu de rechercher des similitudes, les élites politiques africaines ont pris la mauvaise habitude de rechercher et d'exhiber plutôt les différences ! Les identités collectives doivent donc se donner une base intrinsèquement africaine avant d'aller vers le modèle introduit par la colonisation. C'est de cette façon qu'elles vont se renforcer.

- L'Afrique doit reconstruire les identités collectives en se convainquant que l'Etat-Nation homogène culturellement et économiquement n'a jamais existé ! Et, son idéologie centralisatrice liée à une époque, avec des conditions historiques différentes de l'Afrique du XX^e siècle, n'est pas transposable, *in extenso*, sur le continent ! Ainsi, l'entêtement à vouloir perpétuer cet Etat-Nation en faisant fi de la diversité organisationnelle présente dans tous les pays d'Afrique engendre toutes sortes de crises dont le séparatisme n'est pas la moindre menace. Au demeurant, toutes ces graves menaces interpellent l'Etat africain postcolonial qui, dans le contexte actuel, détient le monopole de tous ces désordres ! Ceux-ci peuvent être évités par des compromis si l'on tient compte de la diversité et des intérêts des groupes sociolinguistiques en présence qui ne demandent qu'à s'unir autour d'un problème de développement. Et, la régionalisation participe de cette idée mais dans une dimension géographique plus vaste regroupant plusieurs collectivités de base. Donner plus de responsabilité aux collectivités de base devient une nécessité. Il ne faut guère assimiler la régionalisation à une remise en cause de l'unité nationale ! Bien au contraire ! Dans la régionalisation, l'Etat desserre l'étau pour préserver la paix, favoriser les conditions d'un développement harmonieux de chacune des régions dans le respect des réalités locales et des disparités régionales. La régionalisation, concept généreux, ne s'applique pas seulement à l'Etat et peut viser le regroupement de deux ou plusieurs Etats en vue de constituer un Etat plus vaste.

- L'Afrique doit regrouper les communautés locales sur la base de la démocratie. A une époque où la loi de survie est au regroupement, la prétention d'un Etat minuscule et pauvre à cette souveraineté ne peut conduire qu'au désastre, au mieux à la stagnation. Pour éviter ces maux et tous les autres qui assaillent l'Afrique, celle-ci a besoin d'unicité, de démocratie jusqu'aux communautés de base. C'est seulement à ce prix que l'Afrique pourra négocier sa participation au développement. Développement qui sera le résultat de son identité et de sa productivité. C'est pourquoi, la première conduite à tenir n'est pas de sacraliser les Etats qui sont trop réduits de peur de figer toute évolution ultérieure ; car toutes les formes d'organisation administratives, du centralisme au fédéralisme en passant par l'autonomisation, sont envisageables dans le cadre d'une organisation administrative. Les Etats sous

¹⁹ Professeur titulaire émérite d'histoire de l'Université Houphouët-Boigny, notre formateur et notre directeur de thèse.

leurs formes actuelles doivent être considérés comme des outils provisoires au service du peuple comme un ensemble de communautés de langues avec leurs cultures, leurs convivialités.

▪ L'Etat africain postcolonial doit entrevoir de nouvelles conditions de sa légitimité. En effet, l'Etat dont les structures et le contenu sont appelés à se modifier ne peut obtenir sa légitimité que s'il respecte cette réalité organique locale, s'il rend la parole et le pouvoir effectivement au peuple qui pourra ainsi prendre l'initiative de tout développement. Depuis les indépendances, les Etats africains se sont efforcés d'élaborer des stratégies de développement, des programmes de grande envergure. Si à l'une ou l'autre de ces différentes étapes, les populations locales ont été associées, cela n'a été que de manière accessoire ; le rôle moteur étant dévolu à l'Etat qui intervenait en s'appuyant sur l'administration centralisée ou sur les organes de l'Etat : ce fut un échec. Il faut donc mettre l'accent sur la responsabilisation des cultures de base, des collectivités intermédiaires ; ainsi, les objectifs seront plus précis, bénéfiques aux populations locales dont la coopération est indispensable à tout développement harmonieux. Dans ce contexte, la décision et le commandement feront désormais place à l'incitation et à l'arbitrage. Ainsi, convaincu qu'il n'a pas le monopole du génie et du savoir-faire, l'Etat acquiert une légitimité nationale. Au lieu d'être le cadre de la domination économique, politique, dans le mépris et l'ignorance du peuple, il devient le lieu de conjonction, d'entraide des courants provenant des forces populaires qui n'auront plus aucune raison de nourrir des pensées séparatistes !

BIBLIOGRAPHIE

A- OUVRAGES DE REFERENCE

Encyclopaedia Universalis, Version 2012 (encyclopédie multimédia sur CD-ROM) et en ligne.
Atlas de l'Afrique, Les Éditions du jaguar, Paris, 2000.

B- OUVRAGES

Adams (W. M), Goudie (A. S) & Orme (A. R), *The Physical Geography of Africa*, Oxford University Press, Oxford, 1999
Amselle (J. L) & Mbokolo (dir), *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, La Découverte, Paris, 1985 (nouvelle éd. 2005).
BART (F) (dir), *L'Afrique. Continent pluriel*, C.N.E.D.-S.E.D.E.S., Paris, 2003
BART (F), J. Bonvallot & R. Pourtier (dir), *Regards sur l'Afrique, Historiens et géographes*, no 379, Paris, 2002
BIAGUI (J-M. F), *De l'indépendance de la Casamance en question*, 1994, 62 p. (ISBN 2907999273).
BIEM (G.R), *L'Afrique subsaharienne à l'aube du IIIe millénaire: Histoire et analyses*, Ed. L'Harmattan, 2014, 242 p.
BISSON (J), *Mythes et réalités d'un désert convoité : le Sahara*, L'Harmattan, Paris, 2003.
COURADE (G), *L'Afrique des idées reçues*, Belin, 2006 - 399 p.
CROW (M), *Nigeria, the Ogoni crisis : a case-study of military repression in Southeastern Nigeria*, Human Rights Watch/Africa, New York, Washington, Londres, Bruxelles, 1995, 44 p.
BRUNEL (S), *L'Afrique: un continent en réserve de développement*, Editions Bréal, 2004, 239 p.
DUBRESSON (A), MOREAU (S), RAISON (J-P), & STECK (J-F), *L'Afrique subsaharienne: Une géographie du changement*, Armand Colin, 2011, 256 p.
GUILLAUME (F), *Vaincre la faim: Pour en finir avec l'inacceptable...*, Eyrolles, 2011, 224 p.
HUGON (P), *Géopolitique de l'Afrique*, Armand Colin, 2010, 128 p.
HUGON (P), *Géopolitique de l'Afrique: Prépas Commerciales*, Ed. Sedes, 2009, 288 p.

- JACQUEMOT (P) *Economie politique de l'Afrique contemporaine: Concepts, analyses, politiques*, Armand Colin, 2013, 456 p.
- KLOTCHKOFF (J-C) (et al.), *Le Rwanda aujourd'hui*, Éditions du Jaguar, Paris, 2008 (2e éd.), 205 p.
- LE ROY (E), *La formation de l'Etat en Afrique, entre indigénisation et inculturation*. In *Les avatars de l'Etat en Afrique*, GEMDEV, Paris : Karthala, 1997, pp. 7-21.
- MICHAÏLOF (S), *La France et l'Afrique: vade-mecum pour un nouveau voyage*, Ed. Karthala, 1993, 510 p.
- NSANZE (A), *Le Burundi contemporain : L'État-nation en question (1956-2002)*, L'Harmattan, Paris, 2003, 516 p.
- ROBERT (A-C), SERVANT (J-C), *Afriques, années zéro: du bruit à la parole Atalante*, 2008, 223 p.
- SAVANE (L), *Le grand tournant du XXe siècle: un regard Africain sur le siècle des ruptures : essai*, Maguilen, 2008, 413 p.
- SEVERINO (J-M), RAY (O), *Le temps de l'Afrique*, Odile Jacob, Paris, 2010, 345 p.
- SEVERINO (J-M), GUILLON (S), *Situation économique et financière des Etats d'Afrique...*, Paris, Ministère de la coopération, 1992.
- TCHATCHOUANG (J-C), *Le décollage économique de l'Afrique*, Ed. L'Harmattan, 2014, 218 p.
- TWAGILIMANA (A), *Historical dictionary of Rwanda*, Scarecrow Press, Lanham, Md., 2007 (nouvelle édition révisée), LII-229 p.

C- ARTICLES DE REVUES

- Blog aboumashimango.com*, « La colonisation, les conflits armés et faillite de l'Etat postcolonial: exemple de la Corne de l'Afrique », 16 mai 2008.
- BORDESSOULE (E), « L'État-nation en Afrique subsaharienne, un modèle en crise ? » In. *www.edulscol.education.fr*, Université Blaise Pascal, Clermont Ferrand. Publié le 15/01/2006.
- DIETH (A), « La faillite des élites en Afrique subsaharienne », In. www.afrik.com/archives, 31 mars 2012.
- LIOTIER (J-M), « L'Afrique, un continent en faillite économique ? » In. www.afriquepluriel.ruwenzori.net. *www.atlantico.fr*, « Conflits et Etats en faillite, de quoi l'Afrique a-t-elle vraiment besoin pour s'en sortir ? » 22 septembre 2015.
- www.cairn.info/revueinternationale*, « L'économie des conflits en Afrique », 2001.
- www.forumdebamako.com*, « La fragilité des Etats africains... », 11 mars 2014| 14e forum de Bamako, Conférence.
- www.fr.allafrica.com*, « Afrique: La faillite de l'intégration africaine », 11 Octobre 2002.
- www.wirriyamu.wordpress.com*, « La C.P.I : une faillite normale de l'Afrique », 12 octobre 2013.

LA « COLONIPUB »¹, ENTRE INVITATION A LA CONSOMMATION ET VEHICULE DE L'IDEOLOGIE COLONIALISTE. L'EXEMPLE DE LA PUBLICITE FILMIQUE DANS LE JOURNAL *PARIS-DAKAR*, 1933-1960

Djibril SECK
FASTEF, UCAD
djibrilsecka@yahoo.fr

Résumé

Apparue avec l'émergence d'un marché cinématographique à Dakar en 1926, la publicité filmique investit dès 1935 le journal *Paris-Dakar*, s'y déploya fortement jusqu'à le « coloniser » à partir des années 1950. Et durant toute son évolution au cours de laquelle elle revêtit diverses formes, cette publicité s'adapta à la dichotomie de la société coloniale et devint, sans se vider de sa substance commerciale, une aubaine idéologique pour le pouvoir colonial qui y fit passer en contrebande sa propagande.

Mots-clés : film, public, *colonipub*, hiérarchie coloniale, idéologie.

Abstract

Appeared with the emergence of a film market in Dakar in 1926, the film advertising invests the 1935 Paris-Dakar newspaper, it strongly deployed to colonize from the 50s and throughout its evolution over which she put on various forms, such publicity is adapted to the dichotomy of colonial society and became, without emptying himself of his commercial substance, an ideological boon to the colonial power who had smuggled his propaganda.

Keywords: film, public, *colonipub*, colonial hierarchy, ideology.

INTRODUCTION

Consubstantiellement liée au phénomène de la consommation de masse, la publicité précède pourtant celui-ci de plusieurs siècles. Dès le XII^e siècle, des crieurs publics parcouraient les villes européennes pour déclamer à tue-tête des avis et ordonnances des rois. Cependant en France, la machine de la publicité s'est surtout emballée au XIX^e siècle et s'incrusta progressivement dans les journaux lorsqu'en 1832 Charles Havas créa la première agence d'information internationale qui gérait aussi les espaces publicitaires dans les organes de presse français².

La création en 1933 de *Paris-Dakar* un hebdomadaire (qui deviendra en 1935 un quotidien) d'informations politiques et générales donnait à l'agence Havas l'occasion d'étendre ses tentacules en Afrique occidentale française (AOF), plus particulièrement au Sénégal. Avec cet organe de presse, la publicité en AOF trouva alors un terreau fertile car, sa cible privilégiée - ceux qui disposaient de moyens leur permettant de répondre aux invitations à la consommation - se recrutait presque exclusivement au sein des lecteurs potentiels de ce journal. D'ailleurs, les pages publicitaires de cet organe de presse

¹ La *colonipub* est un néologisme que nous avons forgé pour désigner la publicité destinée exclusivement aux consommateurs européens et/ou africains vivant dans les colonies.

² Pour de plus amples informations sur l'histoire de la publicité en France, lire Martin M., *Trois siècles de publicité en France*, Paris, Odile Jacob, 1992.

furent rapidement sollicitées par les annonceurs cinématographiques. En effet, en 1926, l'ouverture des premières salles de projection cinématographique à Dakar³, fréquentées par un public restreint, se recrutant en grande majorité au sein de la communauté européenne de Dakar et de l'élite africaine occidentalisée, signa l'acte de naissance d'un marché du cinéma dominé par deux sociétés cinématographiques, la COMACICO et la SECMA⁴. Pour élargir leur clientèle, accroître le rythme de fréquentation de ces salles et consolider ainsi leur position sur un marché du cinéma émergent et concurrentiel, elles firent appel aux services des publicitaires. Naquit alors une publicité filmique qui, balbutiante à ses débuts, prit son envol au lendemain de la guerre 39-45 jusqu'à entreprendre même une véritable « colonisation » du journal *Paris-Dakar*.

Seulement, cette publicité filmique, ou *colonipub* se déployait dans un contexte marqué par l'utilisation du cinéma comme véhicule de diffusion des idéologies et par la manie du pouvoir colonial de faire passer en contrebande sa propagande⁵ dans tout le corps social colonial, jusque dans ses creux les plus intimes (les loisirs par exemple). Il s'impose alors de s'intéresser à la neutralité idéologique de la publicité filmique en se demandant si, au cours de son évolution, elle n'avait que des motivations strictement commerciales, ou si elle était aussi un outil de propagande chargé de transmettre des messages idéologiques au service du colonialisme.

La réponse à ce questionnement, qui passe sûrement par une analyse de l'évolution des formes de la publicité filmique et par un essai d'interprétation de ses messages reproduits dans la presse écrite, notamment dans le journal *Paris-Dakar*, est conditionnée par une exploitation minutieuse de documents d'archives condensés dans la sous-série 21G (1920-1959).

I LES DEBUTS DE LA PUBLICITE DANS LE JOURNAL *PARIS-DAKAR*, 1935 1945

A partir de 1935, le quotidien *Paris-Dakar* fut sollicité par les annonceurs cinématographiques et devint l'espace de déploiement d'une publicité filmique balbutiante, monotone et discriminatoire.

1 Une publicité timide et peu diversifiée

Les exploitants de salles de projection cinématographique rompirent avec leurs habitudes commerciales⁶ pour mettre à profit l'aubaine publicitaire que constitue l'apparition de l'organe de presse *Paris-Dakar*, dont le premier numéro fut publié le 08 février 1933⁷. Constatant une coïncidence presque

³ Déjà au début du XX^e siècle, des entrepreneurs de spectacles cinématographiques aménageaient dans les lieux qu'ils sillonnaient des salles de fortune en dressant un chapiteau (sans toit pendant la saison sèche) à l'intérieur duquel le groupe électrogène alimentant le projecteur étourdissait les spectateurs assis à même le sol (Cf. Fall B., « L'action dans le cinéma africain. Le Sénégal », Paris, Université Paris IV, thèse de troisième cycle, Lettres, 1987, p. 18). Mais en 1926, Maurice Jacquin, qui ne gérait encore qu'une agence de location de films, ouvrit la salle de projection filmique dénommée *Rex* à la rue Talmath. Voir ANS, 21 G 190, ch. 5, note de la Direction des services de sécurité publique, 01 janvier 1956.

⁴ La première de ces sociétés fut créée par un Français Maurice Jacquin. Arrivé au Sénégal en 1926 avec son agence de location de films, il transforma celle-ci, le 05 janvier 1933, en une SARL dénommée Compagnie Marocaine Cinématographique et Commerciale (C.O.M.A.C.I.C.O.), avec un capital de 225 000F. *Ibid*

Le monopole de la COMACICO ne dura pas longtemps car, avec l'accroissement de la demande, une compagnie concurrente de plus faible envergure financière s'installait. Il s'agit de la Société d'Exploitation Cinématographique Africaine (S.E.C.M.A) appelée aussi circuit Maurice Archambeau, du nom du Belge (né le 29 mai 1892 et arrivé au Sénégal en 1923) qui l'a fondée en 1936. Consulter ANS, 21 G 190, ch. 1, note des services de renseignements, 15 octobre 1948.

⁵ La propagande, « essai délibéré d'influencer des attitudes de masses, sur des sujets controversés, au moyen de signes plutôt que par la force » figurait en bonne place parmi les armes et les moyens du colonisateur. Lire Ellul J., *Propagandes*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 7.

⁶ Avant même la construction de salles de projection cinématographique, les premiers entrepreneurs de spectacles filmiques, des marchands forains, recouraient à la publicité pour vendre leurs films. Ils posaient des affiches à l'entrée des chapiteaux et sillonnaient les rues de Dakar, dans la journée, en voiture ou dans une calèche, avec un haut parleur pour inviter à la consommation des films. Cette mode publicitaire survit à l'ouverture des salles de spectacles filmiques en 1926 mais déclina en 1933. Voir Fall B., *op. cit.*, p. 18.

⁷ *Paris-Dakar*, n° 1, 08 février 1933, p. 1.

parfaite entre leur clientèle du moment et le lectorat potentiel de ce journal, les circuits investirent les pages de ce dernier en créant des rubriques cinématographiques qui apparaissaient alors comme la première forme de la publicité filmique dans la presse écrite dakaroise. En effet, en 1935, la COMACICO, propriétaire des salles Rex, Rialto⁸ et Bataclan⁹, ouvrit dans Paris-Dakar une rubrique dénommée « Ciné-Bloc-notes » pour présenter les programmes proposés dans ses salles. Cependant, cette rubrique était balbutiante à ses débuts. Localisée durant toute l'année 1935, à la dernière page du journal, à droite et tout à fait en bas¹⁰ (ce qui lui donnait alors une faible visibilité), elle apparaissait une fois par semaine, à chaque fois que les salles proposaient un nouveau programme.

Avec l'accroissement de la demande, la SECMA décida de conquérir sa part de marché à Dakar en ouvrant, le 01 février 1936 à la rue Bérenger Féraud en pleine « ville blanche », la salle de projection cinématographique dénommée Palace¹¹. Pour accélérer le rythme de fréquentation de cette salle, elle jeta son dévolu sur la publicité. Elle lança ainsi, à partir du 27 janvier 1936 dans le journal Paris-Dakar, une nouvelle rubrique intitulée « Face à l'écran »¹² qui proposait un succulent résumé des films programmés. La publicité filmique devint de la publi-information et connut alors une légère évolution.

Le cinéma étant indissociable de son matériau de base, l'image, les publicitaires filmiques firent alors de celle-ci leur terrain de prédilection pour rendre les annonces plus accrocheuses. En 1937, la rubrique « Face à l'écran » fut supplantée par une autre, « Nouveautés du Cinéma »¹³, qui présentait des images chocs extraites de films programmés à la salle Palace. En inaugurant l'hégémonie du visuel dans l'annonce des films, cet avènement de l'image marque la première véritable évolution de la publicité filmique.

Cependant, même si cette publicité sortit progressivement de sa timidité à la fin des années 1930, elle continuait d'occuper la portion congrue dans les pages publicitaires du journal Paris-Dakar, alors inondées d'annonces vendant des restaurants, des salons de coiffure, des produits alimentaires et pharmaceutiques, la mode vestimentaire européenne¹⁴. Cette place assez marginale de la publicité des spectacles cinématographiques s'explique par l'insignifiance du public des salles obscures, la monotonie de l'offre filmique et la durée assez longue (souvent une semaine, surtout dans les années 30) pendant laquelle les films restaient à l'affiche¹⁵.

Au début des années 1940, la publicité cinématographique tenta de s'ajuster à l'élargissement progressif du public non européen¹⁶ par suite de l'ouverture de nouvelles salles de cinéma dans les quartiers excentrés de la ville¹⁷. Les annonces concernant ces salles populaires, confinées tout en bas et à gauche de la dernière page de Paris-Dakar¹⁸, apparaissaient sporadiquement dans les annonces filmiques, ce qui favorisa l'avènement d'une publicité filmique à deux vitesses, hiérarchisée et discriminatoire dans son discours et dans ses thèmes de communications.

⁸ *Rialto*, ouvert en 1933 par Maurice Jacquin après l'érection de son agence en société anonyme (COMACICO), à l'avenue du Barachois en plein centre ville (dans l'actuel emplacement de BCEAO Siège) était, avec ses 1300 places assises dans les années 1930 et 1940 le plus grand établissement de spectacles cinématographique de Dakar. Lire *Paris-Dakar*, n° 2881, 02 juillet 1945, p. 2.

⁹ La salle *Bataclan* fut ouverte en 1935 par Maurice Jacquin à l'avenue Roume. Voir *Paris-Dakar*, n° 170, 10 décembre 1935, p. 3.

¹⁰ Exemple : *Paris-Dakar*, n° 146, 01 septembre 1935, p. 3.

¹¹ ANS, 21G 190, ch. 1, note des services de renseignements, 15 octobre 1948.

¹² *Paris-Dakar*, n° 184, 27 janvier 1936, p. 3.

¹³ *Paris-Dakar*, n° 470, 16 août 1937, p. 4.

¹⁴ Dans les éditions de 1938 et 1939 de *Paris-Dakar* (exemples : n° 662 du 05 avril 1938 ; n° 748 du 20 juillet 1938 ; n° 995 du 03 mai 1939 ; n° 1014 du 02 juin 1939), en moyenne 03 annonces sur 10 étaient consacrées au cinéma.

¹⁵ Seck D., « Le loisir cinématographique à Dakar, 1926-1974 », thèse de doctorat troisième cycle, Histoire, Dakar, UCAD, 2009, p. 84.

¹⁶ Déjà en 1935, pour cibler le public africain et les Levantins, la COMACICO s'était installée dans « la ville noire » plus particulièrement à la Médina en y ouvrant la salle dite *Médina*. Voir *Paris-Dakar*, n° 132, 29 juillet 1935, p. 3.

¹⁷ Il s'agit principalement de la salle dénommée *Vox* ouverte en 1940 à l'avenue Maginot (Cf. ANS, 21 G 17, ch. 2, Demande d'ouverture d'une nouvelle salle de spectacles formulée par la COMACICO, 22 novembre 1939) et de *Lux* ouvert en 1941 à l'avenue Faidherbe. Lire *Paris-Dakar*, n° 1805, 01 janvier 1942, p. 3.

¹⁸ *Paris-Dakar*, n° 1805, *op. cit.*

2 Une publicité filmique à deux vitesses

Avec la diversification progressive du public des salles de cinéma, suite à l'entrée des milieux africains sur le terrain du loisir cinématographique notamment au début des années 1940, le marché cinématographique dakarois afficha une véritable dualité. Celle-ci se manifestait d'abord à travers le niveau de confort des salles, très différent selon la clientèle ciblée. Les salles d'exclusivité (*Rialto* et *Palace*, *Bataclan* dans les années 1930 et 1940), implantées dans la « ville blanche » et ciblant en priorité le public européen, étaient des lieux clos, avec des fauteuils bien rembourrés et faisaient régulièrement l'objet de réfections¹⁹. Elles étaient alors différentes des salles dites populaires (à clientèle essentiellement africaine) localisées dans les quartiers « indigènes » comme Médina, avec un niveau de confort médiocre²⁰.

La publicité des films ne pouvait ignorer cette dualité et chercha à s'adapter à chacun des sous-marchés du cinéma à Dakar, ce qui induisit l'avènement d'une publicité cinématographique à deux vitesses. Les annonces destinées à accélérer le rythme de fréquentation des salles de cinéma populaires étaient laconiques²¹, faiblement visibles²² et irrégulières²³. Elles n'étaient donc que de banales informations qui contrastaient nettement avec la publicité ciblant la clientèle des salles d'exclusivité. En effet, celle-ci était régulièrement présente dans le quotidien *Paris-Dakar*²⁴ (et même dans d'autres journaux²⁵), avec une localisation²⁶ qui lui donnait une plus grande visibilité. Et comme si le public européen avait droit à de plus amples informations cinématographiques, les annonceurs lui déclinaient les noms des principaux acteurs, le réalisateur, le genre et la nationalité du film proposé dont l'annonce se faisait sous forme de slogan²⁷. En plus, ils s'efforçaient de transposer, dans le domaine de la consommation filmique, les règles bien connues de la publicité moderne en faisant vibrer les cordes sensibles des consommateurs européens. Par exemple, pour mieux les attirer, la publicité utilisait comme principal argument de vente le niveau de confort relativement élevé et les bonnes conditions de spectacle dans les salles d'exclusivité. Ainsi, *Palace* s'était adjugé la qualité de « salle à façade ultramoderne »²⁸, tandis que son concurrent *Rialto* se présentait comme le « Grand cinéma de Dakar »²⁹. La salle mixte *Vox*, qui recevait des Européens, des Africains occidentalisés, des Levantins, tenait également à disposer du label « salle à clientèle européenne » en s'appropriant le glorieux titre « d'étendard de la modernité »³⁰. Les diffuseurs de la publicité voulaient ainsi bercer le public européen de l'illusion de consommer les images cinématographiques dans des salles de la

¹⁹ La salle *Palace* par exemple fut modernisée et agrandie du 30 octobre au 14 novembre 1936 (Voir *Paris-Dakar*, n° 262, 22 octobre 1936, p. 2). De même, *Bataclan* fut réfectionné en janvier 1938. Se reporter à *Paris-Dakar*, n° 733, 1er juillet 1938, p. 02.

²⁰ Par exemple la salle *Medina* était un terre-plein, avec un panneau sur l'un des côtés devant lequel se trouvaient des bancs et de vieilles chaises métalliques. Voir Seck D., *op.cit.*, p. 68.

²¹ Les annonces concernant les programmes des salles à clientèle africaine ne comportaient très souvent que le titre du film proposé et l'heure de projection. Exemples : *Paris-Dakar*, n° 216, 18 mai 1936, p. 3 ; *Paris-Dakar*, n° 250, 10 septembre 1936, p. 2.

²² Ces annonces étaient confinées dans la partie la moins visible du journal, le coin inférieur gauche de la dernière page. Se reporter à *Paris-Dakar*, n° 1014, 02 juin 1939, p. 3.

²³ Les programmes diffusés à la salle *Médina* par exemple, étaient très souvent absents des annonces filmiques.

²⁴ Par exemple, en 1938 et 1942, les salles d'exclusivité étaient toujours bien présentes dans les pages publicitaires, surtout à chaque fois qu'un nouveau film était à l'affiche.

²⁵ Des journaux comme *Le Courrier de l'Ouest Africain* et *L'AOF Ciné* contenaient également des annonces filmiques. Le premier, distribué en 1937-38 au public de *Rialto*, était un organe d'informations politiques, économiques et touristiques qui consacrait aussi chaque semaine des articles aux films distribués par la COMACICO. Tiré à 3000 exemplaires, il était aussi officieusement l'un des organes locaux du parti SFIO. Le deuxième, bimensuel distribué au public de *Palace* et tiré à 2000 exemplaires, était entièrement consacré à la publication de scénarios de films projetés sur l'écran de cette salle. Consulter 21G 144, Résumé hebdomadaire de la presse locale en AOF.

²⁶ Les annonces concernant les salles d'exclusivité occupaient très souvent l'un des endroits les plus visibles de la page publicitaire, le coin supérieur droit. Exemple : *Paris-Dakar*, n° 1847, 20 février 1942, p. 2.

²⁷ Des slogans du genre « Fou de rire », « Rire à gogo » accompagnaient souvent l'annonce des films pour Européens. *Paris-Dakar*, n° 1847, 20 février 1942, p. 2.

²⁸ *Paris-Dakar*, n° 184, 27 janvier 1936, p. 3.

²⁹ *Paris-Dakar*, n° 216, 18 mai 1936, p. 3.

³⁰ *Paris-Dakar*, n° 250, 10 septembre 1936, p. 2.

« métropole ». D'ailleurs, au début des années 1940, elle avait toujours exploité le rêve du colonat de Dakar de vivre à l'heure de la « mère patrie ». D'où des messages publicitaires du genre « une production récente de 1942 »³¹, « la COMACICO fait un effort pour que la toute nouvelle production européenne paraisse sur ses écrans »³². De même, dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale, la publicité faisait vibrer la fibre nationaliste des Français de Dakar en les conviant à poser un acte patriotique par la consommation de « films cent pour cent français »³³.

La dualité de la publicité était sans doute un fait commercial. La timidité publicitaire du sous-marché cinématographique africain reflétait la faiblesse de la consommation filmique chez les autochtones des années 1930 au début des années 1940. En effet, les rafles de grande envergure menées régulièrement à Dakar dans l'entre-deux-guerres³⁴ (et qui obligeaient bon nombre d'Africains à se terrer chez eux la nuit), les prix de places assez rédhitoires pour les couches déshéritées³⁵ et l'implantation de plus de la moitié des salles dans « la ville blanche » (lieu où les Africains de la Médina accédaient difficilement, surtout la nuit) rendaient difficile la pratique régulière du loisir filmique chez les Africains de Dakar qui constituait alors la portion congrue de la clientèle des salles obscures. Quant à la relative agressivité publicitaire du sous-marché européen, elle tenait à la pente ascendante sur laquelle s'étaient confortablement installés les effectifs de la communauté européenne. Entre 1931 et 1932, la population européenne française de Dakar passa de 4989 à 5483 habitants³⁶, soit une augmentation de 495 habitants en un an. Quant aux effectifs de l'ensemble de la communauté européenne de Dakar, ils passèrent de 7923 en 1934 à 11968 en 1947³⁷, soit une hausse de 33,8%. Les Européens, qui représentaient alors 32% de la population de Dakar³⁸ en 1932, pouvaient fournir au loisir cinématographique le gros de ses consommateurs d'autant plus que les établissements de spectacles filmiques étaient implantés dans le centre ville de Dakar, alors « territoire réservé des Blancs ». En outre, la publi-information (avec des rubriques comme « Face à l'écran », « Nouveautés du cinéma », « Cinéma et Théâtre » régulièrement publiées dans *Paris-Dakar*) avait largement contribué à faire des consommateurs européens (et africains occidentalisés) des lettrés cinématographiques, assez sélectifs dans le choix des films. Ce qui explique l'agressivité de la publicité cinématographique qui les ciblait.

Cependant, cette publicité filmique ségréguée, faisant la part belle au colonat, n'avait pas que des motivations commerciales. Elle s'inscrivait dans la reproduction des logiques de ségrégation de la société coloniale. En effet, son colonat cherchait toujours à s'entourer d'une barrière protectrice et à s'arc-bouter à une hiérarchie mettant en scène le colonisateur dominant et le colonisé dominé et reproduisant les clivages sociaux et ethniques. En dehors des lieux de travail (où les Africains n'occupaient, pour la plupart, que des emplois subalternes), les communautés européenne et africaine ne se fréquentaient guère³⁹. D'ailleurs au cours de cette période, la configuration de la ville de Dakar,

³¹ *Paris-Dakar*, n° 1970, 18 juillet 1942, p. 4.

³² *Ibid*

³³ *Paris-Dakar*, n° 1927, 28 mai 1942, p. 4.

³⁴ Ces rafles, dont l'objectif caché était d'épurer « la ville blanche », avaient officiellement pour but d'une part, de découvrir si les « indigènes » en provenance de la région du fleuve Sénégal avaient leur carte de vaccination et n'offraient aucun germe de maladie contagieuse et, d'autre part, de traquer les interdits de séjour. Voir *Paris-Dakar*, n° 10, 12 avril 1933, p. 3.

³⁵ En 1936, dans une salle d'exclusivité comme *Palace*, les tarifs proposés pour les séances nocturnes variaient entre 12F (loges) et 8F (places de la première catégorie). Cf. *Paris-Dakar*, n° 196, 09 mars 1936, p. 2. Au même moment, dans une salle à clientèle essentiellement africaine comme *Médina*, les prix étaient échelonnés entre 5F (prix des places de la première catégorie) et 3F (prix des places de la deuxième catégorie). *Ibid*. La pratique régulière du loisir cinématographique n'était pas donc à la portée de toutes les bourses. Un fonctionnaire subalterne « indigène », qui gagnait mensuellement 450F à la fin des années 1930 (Voir ANS, 21G 150, impressions recueillies sur le moral des populations européennes et indigènes, 1939-1940) engloutissait à peu près le dixième de son salaire et un peu plus de la moitié du loyer de sa chambre (75F en 1936) s'il se rendait deux fois par semaine, pendant un mois, dans une salle à clientèle africaine dont le prix des places est pourtant moins cher.

³⁶ *Paris-Dakar*, n° 21, 28 juin 1933, p. 2.

³⁷ *Guid'AOF*, édition de 1947, p. 39.

³⁸ *Paris Dakar*, n° 21, *op. cit.*, 2.

³⁹ Biarnés P., *Les Français en Afrique noire, de Richelieu à Mitterrand*, Paris, Armand Colin, 1987, p. 263.

compartimentée en quartiers où les habitants se regroupaient souvent selon la couleur de la peau, ne pouvait faciliter le contact entre Blancs et Noirs⁴⁰. L'annonce filmique servit ainsi, en plus de sa fonction première d'invitation à la consommation, de barrière raciale et d'instrument de repli identitaire pour le colonat. Car, en cherchant à pourvoir les salles d'exclusivité d'une clientèle purement européenne⁴¹, elle rendait pratiquement impossibles les relations mondaines ou récréatives entre autochtones et Européens, et permettait à ceux-ci de pouvoir se recroqueviller sur eux-mêmes dans « leurs salles de projection cinématographique ». En outre, en étant, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, un véhicule d'expression de sentiments nationalistes à travers l'invitation à consommer des « films cent pour cent français », la publicité filmique favorisait la cohésion du colonat par la promotion de sentiments de réciprocité, de solidarité, d'appartenance à une même patrie et contribuait du coup à intégrer les différentes composantes de la communauté française atomisée dans diverses associations provinciales⁴². Bref, cette publicité était un facteur de désagrégation du provincialisme chez le colonat.

Malgré sa teneur commerciale manifeste, la publicité cinématographique de l'entre-deux-guerres et du début des années 1940, par son caractère discriminatoire et son indexation sur les hiérarchies de la société coloniale, était donc porteuse d'un discours insidieux de légitimation du système colonial et accentuait la ségrégation des races qui sévissait à Dakar.

Au lendemain du second conflit mondial, le marché du cinéma connut une réelle expansion et entraîna une diversification de la publicité filmique dont les messages, oscillant entre motivation commerciale et propagande coloniale, inondaient le journal *Paris-Dakar*.

II L'ÂGE D'OR DE LA PUBLICITE FILMIQUE DANS LE PARIS-DAKAR, 1945- 1960

La fin de la Deuxième guerre mondiale installa à Dakar une conjoncture économique favorable qui revigora le marché du cinéma et par ricochet la publicité filmique dont les divers messages, infiltrés par la propagande coloniale, envahirent le quotidien *Paris-Dakar*.

1 Inflation et diversification des annonces filmiques

L'embellie économique de l'après-guerre en AOF⁴³, l'expansion démographique⁴⁴ et le dynamisme de la vie mondaine⁴⁵ constatés à Dakar insufflèrent un regain de vitalité au loisir

⁴⁰ Parmi les autochtones, seuls les domestiques, en tenue blanche les soirs d'invitation, entraient dans les villas du Plateau, chasse gardée du colonat. *Ibid.*

⁴¹ Tout en ciblant presque exclusivement le colonat, la publicité du sous-marché européen utilisait aussi des techniques de marketing qui fermaient de fait les portes des salles d'exclusivité à la clientèle non européenne. En 1936, la réservation par téléphone (un luxe alors inaccessible aux autochtones) de places dans les salles d'exclusivité et un système d'abonnement qui faisait bénéficier aux spectateurs détenteurs de carnets de famille délivrés par la salle *Palace* de prix forfaitaires en étaient quelques unes. Se reporter à *Paris-Dakar*, n° 262, 22 octobre 1936, p. 2.

⁴² En 1933, la communauté française de Dakar était atomisée dans diverses associations dont les plus connues étaient : « Le Club des Parisiens » (qui regroupait les personnes natives ou ayant habité Paris et sa banlieue), « L'Amicale du Sud-est », (qui regroupait des Français originaires du Sud-est de la France), « L'Amicale des Corses », « L'Amicale des Bretons », « L'Amicale des Basques ». Voir *Paris-Dakar*, n° 08, 29 mars 1933, p. 3 ; *Paris-Dakar*, n° 11, 10 avril 1933, p. 3 ; *Paris-Dakar*, n° 13, 03 mai 1933, p. 3 ; Biarnès P., *op. cit.*, p. 261.

⁴³ La légère embellie économique, visible en AOF dès 1945, est illustrée par l'évolution de la circulation fiduciaire : évaluée à 78.559.629F en août 1939, la circulation fiduciaire était portée à 4.851.000.000F en janvier 1945, et à 6.044.000.000 F en décembre. Cf. *Guid'AOF*, Edition de 1947, p. 23.

⁴⁴ De 185.400 en 1948, la population de Dakar était passée à 230.579 habitants en 1955, soit une augmentation exponentielle de 80%. Se référer au *Recensement démographique de 1955*, fascicule édité en 1956, p. 6. En plus, les Européens, population à fort coefficient de consommation d'œuvres cinématographiques avaient vu leurs effectifs augmenter vertigineusement. Ils passèrent de 11.200 en 1946 à 27.266 en 1958, soit un accroissement de 45 %. Cf. Faye C.F., « La vie quotidienne à Dakar, de 1945 à 1960. Approche d'une opinion publique », thèse 3ème cycle, Histoire, Paris, Université Paris VII, 1990, p. 19.

⁴⁵ Ce dynamisme fut surtout illustré par la régularité et l'abondance des annonces de restaurants, de bals dans les éditions de 1946 du quotidien *Paris-Dakar*. Exemple: *Paris-Dakar*, n° 3070, 15 février 1946, p. 2.

cinématographique. Les circuits⁴⁶, alors dans une période de crue financière⁴⁷, vivifièrent l'offre filmique (avec une croissance exponentielle des salles obscures⁴⁸) et recoururent à la publicité qui revêtit de nouvelles formes pour amplifier la consommation d'œuvres filmiques en la faisant pénétrer dans toutes les couches sociales.

D'abord l'affiche, un des supports de la publicité filmique au cours des années 1930 et 1940, prit de l'ampleur en intégrant les techniques du marketing moderne. En effet, l'acteur principal y était représenté dans une position (il était vu de face⁴⁹) le mettant en relation directe avec le public. Lequel pouvait alors s'identifier à lui et, peut-être, passer à l'acte de consommation filmique. Les images étaient accompagnées du titre du film, des noms des acteurs principaux et parfois d'un slogan du genre « Zorro le justicier »⁵⁰. Les affiches, régulièrement publiées dans le quotidien Paris-Dakar, ne concernaient que les films projetés en grande première dans les salles d'exclusivité. Ce triomphe des affiches inaugure le règne de l'empire de l'image qui marqua alors son hégémonie dans le monde de la publicité filmique.

L'annonce à texte court fut l'autre forme publicitaire très prisée par les circuits à partir du milieu des années 1940. Présentée dans un caractère d'imprimerie différent de celui du texte, pour être facilement repérable, elle véhiculait des informations sur le film proposé. Ce type d'annonce, quoique nouveau, ne délivra guère la publicité filmique de la camisole de force de la discrimination inhérente à toute situation coloniale. Lorsqu'il vendait les programmes proposés dans les salles à clientèle européenne, toutes les informations concernant le film étaient mises en évidence : les noms des principaux acteurs, le réalisateur, le genre et la nationalité du film, les prix et récompenses remportés par celui-ci. En plus, ces informations occupaient toujours le coin supérieur droit de la page publicitaire⁵¹. Par contre, l'annonce à texte court destinée aux consommateurs africains continuait à être reléguée au coin inférieur gauche de la page publicitaire⁵² et seyait souvent ceux-ci de presque toutes les informations relatives au film, excepté le titre et l'heure de projection.

Cependant, l'avènement de l'article critique, à la fin des années 1940, constituait la grande nouveauté publicitaire de l'après-guerre. En effet, à partir de 1949, la SECMA ouvrit dans le quotidien Paris-Dakar une rubrique dénommée « La chronique du cinéma »⁵³ qui, drapée dans la bannière de l'information, faisait la critique élogieuse des films programmés à Palace en vue de les recommander fortement au public. Dans ce contexte de concurrence, la COMACICO se mit aussi à l'heure de l'article critique. Elle ouvrit, en août 1953, dans le même quotidien la « Chronique de la COMACICO »⁵⁴ utilisée pour présenter de façon laudative des films projetés en première à Rialto, VOG et Bataclan. Précisions que ces deux rubriques ne vendaient que les films français et reprenaient d'ailleurs souvent les articles de certains organes de presses « métropolitains » (L'Express, Le Monde, Figaro). L'article critique, qui s'adressait aux lettrés cinématographiques européens, doit son apparition à la bonne santé financière des circuits et renseigne sur la porosité, enregistrée durant cette époque, entre information et publicité.

Cette diversification de la publicité filmique, qui s'agrippait parfois à ses formes traditionnelles⁵⁵, permettait aux annonceurs d'atteindre les différentes composantes du public cinématographique

⁴⁶ La prospérité du marché cinématographique avait fait naître de nouvelles sociétés filmiques comme la S.C.O.AF (Société Cinématographique Ouest Africaine), créée en 1949 (*Paris-Dakar*, n° 4180, 14 octobre 1949, p. 3), la Compagnie Cinématographique Africaine Albert Bourgi (M.A.B) fondée en 1953 par Albert Bourgi, un Français d'origine libanaise (Voir ANS, 21 G 190, ch. 4, Correspondance d'Albert Bourgi à la Commission fédérale de Contrôle cinématographique, 08 décembre 1954.).

⁴⁷ La COMACICO par exemple, avait vu son chiffre d'affaires passer de 443.000.000 FCFA en 1954 à 975.000.000 FCFA en 1960, soit une augmentation de 120%. Lire Carrière M., *Enquête sur le marché cinématographique d'Afrique noire francophone*, Paris, Uni France Film, 1961, p. 7.

⁴⁸ Au nombre de 08 en 1945, les salles de projection cinématographique à Dakar s'élevaient à 19 en 1960. Voir Seck, D., *op.cit.*, p. 135.

⁴⁹ Exemple : *Paris-Dakar*, n° 2882, 03 juillet 1945, p. 2.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Paris-Dakar*, n° 3620, 11 décembre 1947, p. 2.

⁵² *Paris-Dakar*, n° 2907, 02 août 1945, p. 2.

⁵³ *Paris-Dakar*, n° 4095, 04 juillet 1949, p. 2.

⁵⁴ *Paris-Dakar*, n° 5356, 31 août 1953, p. 2.

⁵⁵ Les slogans et les messages chocs continuaient, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale d'accompagner l'annonce des films.

(considérablement élargi au lendemain du dernier conflit mondial⁵⁶), même si les Européens et les Africains occidentalisés (catégories disposant de revenus permettant de fréquenter assidûment les salles obscures) demeuraient leur cible principale. Malgré l'existence d'autres supports⁵⁷ pour l'annonce des œuvres cinématographiques, celle-ci induisit une véritable colonisation de la surface publicitaire du journal Paris-Dakar. Par exemple, dans les éditions de 1949 de cet organe de presse, 09 annonces sur 10 étaient consacrées au cinéma. En d'autres termes, les restaurants, les produits alimentaires et pharmaceutiques, la mode vestimentaire européenne se réduisirent à la portion congrue dans les pages publicitaires de Paris-Dakar de cette année. Et à l'occasion de la projection en grande première des nouveautés filmiques, les pages publicitaires de ce journal, consacrées toutes aux annonces filmiques, étaient saturées d'affiches et littéralement transformées en bandes dessinées. Cette surabondance des annonces filmiques constituait sans nul doute une manne financière⁵⁸ pour ce quotidien qui était, cependant, obligé de partager le juteux marché de la publicité cinématographique avec d'autres journaux du colonat, comme Les Echos d'Afrique noire⁵⁹. Cette concurrence n'empêchait guère Paris-Dakar d'être, de 1945 à 1960, la principale plate-forme de la publicité cinématographique. Cependant, celle-ci connaissait souvent des périodes de décrue, surtout au moment où les circuits, en mal de nouveautés filmiques, mettaient à l'affiche des reprises. Ils se contentaient alors de les annoncer avec une simple indication des heures de projection, et parfois du nombre de spectateurs enregistrés dans les salles d'exclusivité lors des diffusions en grande première⁶⁰.

Prégnante et multiforme, la publicité filmique dans le quotidien Paris-Dakar s'appuyait sur des thèmes de communication ajustés à chacune des composantes du public cinématographique, ce qui en faisait un outil d'invitation à la consommation filmique. Seulement, l'omniprésente idéologie colonialiste, qui étendait son emprise à toutes les sphères de la société coloniale, avait réussi à l'infiltrer.

2 Le discours de la publicité filmique, entre logique commerciale et propagande coloniale

Avec la concurrence de plus en plus âpre entre les circuits, les publicitaires peaufinèrent des stratégies pour répondre le plus exactement possible aux besoins et motivations des consommateurs d'œuvres filmiques devenus exigeants⁶¹. Ces publicitaires puisèrent alors dans le décor culturel et psychosociologique de l'après-guerre et dans l'imaginaire du public des « moteurs émotifs » pour en faire des messages publicitaires pouvant influencer les consommateurs à fréquenter les salles obscures. Ces messages véhiculaient aussi des représentations, des symboles et des idées qui participaient à la reproduction de l'ordre colonial et contribuaient alors à maintenir des rapports de domination et d'exploitation. Ce qui leur donnait, en plus de leur charge commerciale, une réelle teneur idéologique manifeste ou latente. Par exemple le recours à « l'évolution » et à la « modernité », un des

⁵⁶ A partir de la deuxième moitié des années 1940, les Européens de Dakar, les Africains occidentalisés et les Levantins n'étaient pas les seuls gros consommateurs des œuvres cinématographiques. Ils furent rejoints par les milieux africains non occidentalisés. Ce qui élargit le public filmique dont les principales composantes se recrutaient dans les toutes les catégories sociales et dans tous les groupes ethnoculturels de Dakar. Lire Seck D., *op.cit.*, p. 164.

⁵⁷ Dans les années 1950, la publicité filmique ne se déployait plus exclusivement dans la presse écrite et surtout dans le journal *Paris-Dakar*. Elle développait de nouvelles stratégies et s'appuyait sur d'autres supports. Par exemple, l'émission radiophonique, *l'écran invisible*, diffusée tous les mardis à la chaîne *Inter*, présentait de nouveaux films dont des extraits sonores étaient même proposés aux auditeurs. Voir ANS, 21 G 190, ch. 4, Correspondance d'Albert Bourgi à la Commission fédérale de Contrôle cinématographique, 08 décembre 1954. Une autre forme de publicité, très prisée par les exploitants dans les années 1950, était ce que les cinéphiles appelaient le « lancement ». Il consistait à proposer aux spectateurs, avant le début du spectacle du jour, des séquences choc d'un film à projeter ultérieurement.

⁵⁸ Nous ne disposons pas d'informations sur les recettes publicitaires liées au cinéma du quotidien *Paris-Dakar*. Mais avec la présence massive et régulière des annonces filmiques dans ce journal, il est permis de croire que la publicité cinématographique constituait une immense source de profit pour *Paris-Dakar*.

⁵⁹ *Echos d'Afrique noire*, n° 245, 15-21 février 1956, p. 2.

⁶⁰ Exemple : *Paris-Dakar*, n° 3624, 15 décembre 1947, p. 2.

⁶¹ L'article critique avait contribué à élever considérablement le niveau de culture cinématographique des consommateurs et à les rendre plus exigeants.

thèmes de communication très prisés par les salles mixtes⁶², n'était guère dénué de motivations commerciales. Parfaitement adapté aux aspirations des Africains occidentalisés⁶³, il pouvait élargir les rangs de la clientèle du cinéma en les enrôlant. Cependant, ce thème publicitaire était idéologiquement chargé puisqu'il cadrerait parfaitement avec la propagande coloniale. D'abord le choix du terme évolution (en lieu et place de l'occidentalisation par exemple) relevait de la stratégie coloniale d'euphémisation et d'édulcoration de la réalité par une sémantique lénifiante. Et cette stratégie constituait une pièce essentielle dans la machine de propagande coloniale qui distinguait, d'un côté, les « civilisés » ou les « évolués », de l'autre, les « indigènes » et, in fine, mettait en exergue « l'archaïsme » de ces derniers au moyen d'une modernité fortement corrélée au colonisateur et à ceux qui étaient imbus de sa culture⁶⁴.

La volonté des colonisés de se libérer du joug de l'angoisse existentielle, inhérent à la situation coloniale et au mode de vie urbain, fut exploitée commercialement par les annonceurs qui promettaient alors de les extirper de leur univers infernal par le moyen des spectacles filmiques. D'où la prolifération des messages du genre « Un film qui vous fera oublier vos soucis »⁶⁵, « Un spectacle qui vous divertira »⁶⁶. Cependant, en invitant le public africain, à prendre comme dérivatif aux multiples aliénations qui l'assaillaient la consommation d'œuvres de fiction, la publicité filmique le distrayait de l'exploitation coloniale et le détournait de la voie de l'engagement politique ou de la révolte. A travers cette fonction d'« opium du peuple », elle véhiculait alors insidieusement un message idéologique et participait donc au maintien de l'ordre colonial.

Par ailleurs, la fin de la Seconde Guerre mondiale (dont les affres étaient bien vécues à Dakar⁶⁷) et la légère reprise économique qui en résulta, avaient fait retrouver le sourire et la joie de vivre aux populations dakaroises⁶⁸. Les publicitaires firent alors du rire et de la gaieté les principaux arguments de vente des films comiques⁶⁹, dont la publicité fut envahie de slogans du genre « Triomphe du rire », « Le plus grand éclat de rire », « D'une humeur irrésistible », « A la gloire du rire », « La joie de vivre »⁷⁰. Cette publicité, qui était aussi au service de l'ordre colonial, avait des relents idéologiques puisqu'elle participait à égayer l'atmosphère coloniale et à lui donner même un caractère festif. Elle venait ainsi en appoint aux films comiques⁷¹, dont certains présentaient une image paradisiaque des colonies⁷².

⁶² La salle *Vox* par exemple utilisait comme slogan « la salle des évolués » ou « l'étendard de la modernité » pour développer sa notoriété auprès des Africains occidentalisés. Lire *Paris-Dakar*, n° 250, *op. cit.*, p. 2.

⁶³ Avec l'agressivité de sa politique de démantèlement de l'édifice culturel local, le colonisateur avait réussi à assimiler à la culture occidentale des Africains qu'il présentait comme des « évolués ». Certains d'entre eux s'étaient d'ailleurs regroupés dans des associations comme « La Société de divertissements indigènes », « Le Club des Jeunes de Dakar » pour mieux exhiber des signes d'évolution à travers notamment la pratique de loisirs d'origine européenne comme le bal. Consulter Seck, D., *op. cit.*, p. 49.

⁶⁴ Les jeunes Africains regroupés au sein de la « Société de divertissements indigènes », qui voulaient ôter à leurs manifestations toute marque d'africanité en déclarant les griots *persona no grata*, étaient élogieusement présentés par *Paris-Dakar* comme des « modernes », des « évolués. *Paris-Dakar*, n° 28, 16 août 1933, p. 3.

⁶⁵ *Paris-Dakar*, n° 3493, 10 juillet 1947, p. 2.

⁶⁶ *Paris-Dakar*, n° 4216, 28 novembre 1949, p. 2.

⁶⁷ Même si Dakar était loin du théâtre principal de la Guerre, l'angoisse étreignait, durant le conflit, les populations européennes et africaines de Dakar. D'ailleurs, « les visages étaient défaits et les traits crispés ». Voir ANS, 21 G 150, Impressions recueillies sur le moral des populations européennes, indigènes, 1939-40, Relevé n° 42, semaine du 14 au 20 juin 1940.

⁶⁸ La recrudescence des réjouissances et fêtes populaires constatée à Dakar au lendemain de la Seconde Guerre mondiale illustre parfaitement cette nouvelle atmosphère. Consulter Dramé D. D., « La Médina de Dakar et ses fêtes populaires, 1914-1960. Contribution à l'étude des cultures urbaines », Mémoire de maîtrise, Histoire, Dakar, UCAD, 1994-1995. p. 70

⁶⁹ Leur production et leur diffusion en « métropole » et dans les colonies étaient fortement encouragées par les pouvoirs publics français.

⁷⁰ Exemple : *Paris-Dakar*, n° 3537, 02 septembre 1947, p. 2.

⁷¹ De Gaulle, par exemple, avait regretté au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale qu'il ne soit pas produit en France davantage de films comiques. Lire Desormonts F., « Pour un cinéma répondant aux exigences morales de l'homme d'aujourd'hui », Mémoire IDHEC, 1963, p. 9.

⁷² Par exemple *La plus belle des vies*, un film sur l'Afrique enrôlé par la propagande coloniale et diffusé à grand renfort de publicité dans toutes les salles de la COMACICO en 1957, met en scène un village guinéen autour de l'idée récurrente d'un avant et d'un après : avant, ce sont des villageois, disgracieux, archaïques, qui font peur. Après l'on a des villageois chantant et dansant, tout heureux avec l'arrivée du Messie sauveur, le colon. Consulter Seck D., *op. cit.*, p. 198.

Pourtant, les populations colonisées étaient loin de ce « paradis ». Le traumatisme social, la crise de déculturation et l'anxiété, distillés par toute situation coloniale, les exposèrent à une sorte de dislocation existentielle et les privèrent de protection et de justice sociale. En plus, avec la défaite définitive des résistances et la consolidation du régime policier colonial dans les années 1940, la soif d'héroïsme, de gloire et de bravoure (réprimée dans la vie réelle) devint prégnante chez ces populations en mal de héros. Les publicitaires jouèrent alors sur cette corde en leur offrant, à travers des messages bien calibrés⁷³, les héros Gary Copper⁷⁴ et surtout Zorro⁷⁵. Ce dernier était présenté comme « le justicier, le redresseur des torts et le défenseur des opprimés »⁷⁶. En invitant les consommateurs africains à s'identifier à ce modèle de héros, symbole de la justice et de la témérité, la publicité cinématographique fonctionnait comme un discours idéologique, dans la mesure où cette identification, exprimant une protestation contre l'ordre colonial, avait quelques vertus stabilisatrices en ce qu'elle déchargeait et sublimait même cette protestation en lui offrant un exutoire.

Même contesté, l'ordre colonial avait réussi à (re)produire des élites locales (les fonctionnaires, les intellectuels, la bourgeoisie locale), très fortement occidentalises dans les années 1950⁷⁷ et prêtes à faire étalage de leur vernis de culture européenne en toute occasion. Le mécanisme d'identification qu'elles faisaient fonctionner à l'égard des Européens (leurs milieux de référence) et leur fascination pour le modèle occidental furent mis à profit par la publicité filmique. Paris était alors la référence absolue en matière de cinéma. Ainsi, pour convaincre les milieux africains occidentalises, et les Européens de Dakar, de la qualité d'un film, elle mettait en avant son plébiscite par la presse métropolitaine ou l'engouement qu'il suscitait auprès du public parisien⁷⁸. L'affluence des spectateurs dans les salles à clientèle européenne était aussi brandie par la publicité comme certificat de bonne qualité pour les films. Alors, pour les vendre dans les salles mixtes et populaires, les publicitaires s'appuyaient sur des messages comme « 8000 spectateurs en quatre jours de diffusion à Rialto »⁷⁹, « Tous les records de recettes battus avec ce film »⁸⁰. En mesurant la qualité d'un film à l'aune de son succès commercial à Paris ou dans les salles à clientèle européenne de Dakar, l'annonce cinématographique propageait insidieusement dans les représentations et consciences des colonisés l'idée du colonisateur seul juge de la qualité et œuvrait alors pour une standardisation, sous la férule de l'Occident, des critères du bien et du mal. En plus, cette publicité établissait une forme de conditionnement du public africain en lui suggérant d'aller dans le même sens. Elle se mettait ainsi au service de la vocation universaliste de la culture occidentale et donc de l'idéologie justificatrice de la colonisation.

⁷³ « Vous êtes assoiffées d'héroïsme et de gloire ? Venez voir... », « Zorro le Justicier » étaient des exemples de message et slogan très prisés par les annonceurs. *Paris-Dakar*, n° 6025, 12 novembre 1955, p. 2.

⁷⁴ Héros du film *Le train sifflera trois fois*, Gary Cooper, que la publicité présentait comme « intrépide, viril, réservé, loyal » était très populaire dans les années 1950 auprès des jeunes cinéphiles africains qui s'identifiaient à lui. Se référer à *Paris-Dakar*, n° 6670, 24 décembre 1957, p. 2.

⁷⁵ Zorro, le héros de la série du même nom, faisait courir le public africain qui l'avait même idolâtré. Durant les années 40 et 50, au moins un épisode de la série *Zorro* est quotidiennement projeté dans une salle à clientèle africaine. Pour plus d'informations, lire Seck D. *op. cit.*, p. 155.

⁷⁶ *Paris-Dakar*, n° 4100, 09 juillet 1949, p. 2.

⁷⁷ Une bande dessinée des années 50, présentée par O'Brien, illustre la forte occidentalisation de certaines élites locales : un couple d'Africains « évolués », habillés à l'européenne, vivant en appartement, reçoivent des amis Africains dans un salon. L'un des murs porte la photo de Toussaint Louverture en uniforme de Général. Le sieur, avec un ventre ballonné, des yeux surmontés d'épaisses lunettes de myopie, des lèvres caressant une pipe fumante, et un chien dormant à ses pieds, lit un journal. Cf. O'Brien R. C., *White society in Black Africa: The French of Senegal*, London, Faber&Faber, 1972, p. 70.

⁷⁸ Le slogan « Un film qui a conquis Tout Paris » figurait souvent dans les annonces filmiques. *Paris-Dakar*, n° 5333, 03 août 1953, p. 2.

⁷⁹ *Paris-Dakar*, n° 4197, 04 novembre 1949, p. 2.

⁸⁰ *Paris-Dakar*, n° 4217, 29 novembre 1949, p. 2.

Malgré l'existence d'un groupe d'Africains occidentalisés et de jeunes Européens se mêlant à la population locale⁸¹, le colonat de Dakar continuait à cultiver le sentiment de supériorité vis-à-vis des colonisés et à croire en une Afrique toujours plongée dans la « sauvagerie », confrontée à l'inculture et à la misère⁸². Pour faire fructifier ce sentiment et cette conviction sur le terrain de la consommation filmique, la publicité cinématographique l'invitait à se « documenter » sur la « barbarie » des Africains en venant découvrir, à travers un film, « l'Afrique dans ce qu'elle a de plus mystérieux, de plus inquiétant, de plus sauvage »⁸³. Elle donnait de l'Afrique l'image d'un continent effroyable pour vendre des films comme *Chez les buveurs de sang*⁸⁴, réitérait en la légitimant la thèse de « la mission civilisatrice » de la colonisation, s'inscrivait alors en droite ligne de l'idéologie coloniale qui transformait en spectacle la différence et faisait de la « sauvagerie de l'indigène » un sujet de moquerie et un objet de divertissement exotique. D'ailleurs, cette publicité les berçait parfois de l'illusion de vivre à l'heure de la mère patrie colonisatrice. Pour ce faire, elle s'appuyait sur le message « film diffusé en même temps que Paris » pour illustrer la nouveauté du film et noyer dans la consommation de celui-ci le mal du pays qui tenaillait le colonat. Enfin, avec le phénomène des galas cinématographiques organisés souvent à des fins humanitaires, les publicitaires « jouèrent sur la corde » de l'esprit de solidarité en associant la consommation filmique à un acte de compassion. Par exemple, après l'incendie du quartier « indigène » dénommé Colobane, le 10 décembre 1947, une annonce filmique précise : « Les recettes de ce film seront entièrement versées aux sinistrés de Colobane »⁸⁵. En jouant aux humanitaires, la publicité se mettait aussi au service de « la mission civilisatrice » qui, avec ses multiples facettes, se voulait aussi cause humanitaire.

Ces exemples prouvent qu'une vision du monde et une échelle de valeurs se greffent sur la publicité cinématographique, qui véhiculait des attitudes, des valeurs, des modes de vie favorables au maintien de l'ordre colonial. Dotée d'un grand pouvoir d'irradiation idéologique, elle œuvrait à l'acceptation de la cause coloniale. Ce dédoublement de l'annonce filmique en propagande coloniale procède d'abord de l'impossible neutralité idéologique et culturelle de la pratique publicitaire qui exprime l'idéologie hégémonique⁸⁶ et reflète presque toujours les goûts, les aspirations, le système de valeurs des classes dominantes. Alors dans le contexte colonial, la publicité filmique, un produit à forte teneur idéologique⁸⁷, ne pouvait s'affranchir de la tutelle de l'idéologie coloniale dont la propagande, assurée par l'Etat, l'Eglise catholique, la presse, les milieux économiques, exploitait tous les canaux. Y compris l'emballage de bonbon⁸⁸. Cette publicité était aussi sous l'emprise de la culture coloniale⁸⁹ dominante

⁸¹ Des caricatures de la fin des années 40, présentées par O'Brien et montrant des Européens exerçant des métiers (cordonniers, charcutiers, préposés à la circulation routière, etc.) habituellement réservés aux autochtones, sont assez significatives du recul du repli de la communauté européenne sur elle-même. Lire O'Brien R. C., *op. cit.*, p. 70.

⁸² *Les Echos d'Afrique noire*, un hebdomadaire satirique français fondé en 1946, dans ses éditions des années 50, faisait souvent écho des sentiments qui animaient le colonat de Dakar. Celui-ci tournait en dérision, notamment dans ses rubriques « Pour rire » et « Les propos de p'tit Jules », le « nègre » présenté comme un « grand gamin idiot, mal civilisé ». Cf. Faye C. F., *op. cit.*, p. 204.

⁸³ *Paris-Dakar*, n° 6047, 07 décembre 1955, p. 2.

⁸⁴ *Chez les Buveurs de sang*, qui met en scène des Africains anthropophages, suscitait l'enthousiasme des Européens qui avaient rempli la salle *Palace* lors de sa projection en novembre 1955. *Paris-Dakar*, n° 6025, 11 novembre 1955, p. 2.

⁸⁵ *Paris-Dakar*, n° 3635, 28-29 décembre 1947, p. 2.

⁸⁶ Certains auteurs perçoivent la publicité comme un discours idéologique. François Brune, théoricien de l'aliénation publicitaire en est un. Cf. Brune F., *Le bonheur conforme. Essai sur la normalisation publicitaire*, Paris, Editions de Beaugies, 2012.

⁸⁷ Très souvent instrumentalisé à des fins de propagande, le cinéma est même considéré par certains comme une invention idéologique. Se référer à Lebel J.P., *Cinéma et idéologie*, Paris, Editions sociales, 1971, p. 18. D'ailleurs en 1918, les communistes russes, galvanisés par leur victoire d'octobre 1917 et à la recherche de moyens de propagande, disaient à propos du cinéma : « Il faut nous en saisir ». Voir Ferro M., *Cinéma et Histoire*, Paris, Denoël Gonthier, 1977, p. 28.

⁸⁸ Même si la Belgique est la principale puissance colonisatrice concernée, l'exposition « Notre Congo/Onze Congo », tenue au Musée Belvue à Bruxelles, raconte l'histoire de cette propagande déguisée. A consulter dans le site <http://www.imagine-magazine.com/lire/spip.php?article1781>

⁸⁹ Plus qu'un énoncé propagandiste, la culture coloniale est cette culture au sens d'une imprégnation populaire que la III^e République avait consciemment conçu, organisé, exposé et relayé pour légitimer l'œuvre coloniale. Pour plus d'informations sur la formation de la culture coloniale, ses mutations et ses puissants supports de diffusion (littérature, chanson, cabaret, propagande, théâtre, presse, cinéma, etc.), lire Sandrine L., Blanchard P. (dirs), *La culture coloniale, 1871-1931*, Collection Mémoires/Histoire, Paris, Autrement, 2003.

profondément présente dans toutes les strates les plus intimes de la société coloniale au point que les partisans du colonialisme avaient « mille lieux, mille occasions pour s'exprimer alors que ses adversaires ou ses critiques étaient marginalisés »⁹⁰.

En outre, conscient de la charge en propagande des spectacles cinématographiques⁹¹, l'Etat colonial tenait alors à ce que la distribution et l'exploitation des films en AOF restassent sous une direction française et entre des mains « colonielement correctes ». Pour ce faire, il n'accordait le statut d'entrepreneur de spectacle cinématographique⁹² qu'aux Français dont le dévouement aux intérêts de la colonisation ne souffrait d'aucune contestation⁹³. Investis de la confiance des autorités coloniales, les distributeurs de films et exploitants de salles, qui étaient alors les principaux annonceurs, jouaient donc, à travers la publicité, le rôle de cinquième colonne de la propagande coloniale. Par ailleurs, ils pouvaient s'attacher les services des autres acteurs de la publicité filmique, notamment les directeurs de presse et les journalistes. Ces acteurs du monde de la presse, forts présents dans l'appareil idéologique de la puissance colonisatrice, émargeaient, pour la plupart, sur les registres des aides allouées par l'agence générale des colonies⁹⁴. Alors, ils faisaient passer en contrebande⁹⁵ l'idéologie coloniale dans la définition des contenus et méthodes de la publicité filmique.

Pendant, les consommateurs africains ne se réduisaient pas à une simple argile malléable que pouvait modeler à sa guise la machine de la propagande coloniale. Loin d'être passifs, ils parvenaient quelquefois à s'extraire du prisme endoctrinant dans lequel cette propagande voulait les enfermer pour résister aux formatages idéologiques. Par exemple, *La Bataille du rail*, un film instrumentalisé par la propagande coloniale et diffusé en décembre 1949 avec un grand battage publicitaire dans toutes les salles de Dakar pour montrer aux colonisés l'héroïsme du peuple français durant l'occupation allemande, avait réveillé chez le public africain une immense soif de liberté. En effet, lors de sa projection le 09 décembre 1949 à la salle dite Lux, certains spectateurs ne cessaient de dire : « Nous devons imiter les Français de Paris et ne pas craindre de verser notre sang pour notre pays et pour nos libertés »⁹⁶.

Retenons enfin que, malgré l'omniprésence de la propagande coloniale dans la publicité filmique, certaines annonces s'extrayaient quelquefois de l'emprise de l'idéologie colonialiste pour

⁹⁰ Ruscio A., « Littérature, chansons et colonies », *La culture coloniale, 1871-1931*, Sandrine L., Blanchard P. (dirs), *op. cit.*, p. 67.

⁹¹ Le ministère de la France d'Outre-mer avait créé en 1949 la Commission du Cinéma d'outre-mer (CCOM) qui avait pour buts : l'étude des conditions d'emploi du cinéma comme instrument d'information, d'éducation et d'enseignement dans les colonies; le recensement des films de tous ordres et de tous formats utilisables dans ces colonies à des fins d'éducation, d'information et d'enseignement (Voir *Journal officiel de l'AOF*, n° 2426, 16 juillet 1949, p. 1124). A travers ces objectifs, la CCOM se voulait un instrument de propagande coloniale par le cinéma. Car, le terme « éducation » est ici un euphémisme utilisé pour camoufler cette propagande.

⁹² On considérait alors que les entrepreneurs de spectacles cinématographiques étaient investis de grandes responsabilités. Ils avaient la « redoutable dignité de directeurs inconscients de la conscience universelle ». Lire Gusdorf G., « Réflexions sur la civilisation de l'image », *Recherches et débats du Centre catholique des intellectuels français*, nouvelle série, n° 33, Paris, A. Fayard, 1960, p. 30.

⁹³ Fouad Issa, par exemple, un Français d'origine libanaise, avait vu sa demande rejetée pour avoir en 1944 cherché à se débarrasser de sa nationalité française dans le but de se soustraire à l'enrôlement dans l'armée française. Voir ANS, 21 G 190, ch. 1, Correspondance du gouverneur général de l'AOF à Fouad Issa, 16 août 1947.

De même, en décembre 1955, le projet d'acquisition de la COMACICO par l'Américain Lesser Sol entraîna une véritable levée de bouclier chez les autorités coloniales qui s'opposèrent farouchement à cette éventuelle mainmise étrangère sur un circuit de distribution de films cinématographiques en AOF. Consulter ANS, 21 G 190, ch. 3, Correspondance du Directeur des Affaires financières au gouverneur général de l'AOF, 05 mars 1956.

⁹⁴ Cette agence, qui était une véritable machine à propager, maîtrisait la production et la diffusion d'informations sur les colonies sous forme d'articles de presse, de rapports, de subventions à des associations et organismes, avec de multiples supports : journaux, radio, manuels scolaires, jouets, messages publicitaires, etc. Pour de plus amples informations sur les missions, les moyens et les méthodes de propagande de cette agence, lire Sandrine Lemaire, dans sa thèse, *L'Agence économique des colonies. Instrument de propagande ou creuset de l'idéologie coloniale en France (1870-1960) ?*, Institut universitaire européen, 2000.

⁹⁵ La propagande est beaucoup plus camouflée qu'ouverte, car la stratégie qui unifie les moyens de la propagande exige souvent des camouflages, voire des diversions ; on peut même dire qu'une des règles de la propagande est d'être dissimulée et diffuse parmi les autres flots de communication. Cf. Casey R., *Propaganda, Communication and public opinion. A comprehensive reference guide*, London, Oxford University Press, 1966, p. 72

⁹⁶ ANS, 21 G 193, ch. 2, Correspondance confidentielle du commandant supérieur des Forces terrestres d'AOF au gouverneur général, 29 décembre 1949.

s'inscrire dans une logique strictement commerciale. Celles qui mobilisaient les registres religieux des consommateurs, en promettant l'accomplissement, à travers un film, d'un devoir religieux⁹⁷ ou en misant sur « ceux qui ont mis leur foi dans le Christ »⁹⁸, en étaient des exemples⁹⁹.

CONCLUSION

Dès son déploiement, à partir de 1935 dans le journal *Paris-Dakar*, la publicité cinématographique épousa les contours de l'évolution du loisir cinématographique. Lorsque celui-ci émergea en 1926 et fut consommé jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale par un public restreint, cette publicité balbutiait et apparaissait comme un îlot dans un océan d'annonces proposant des restaurants, des salons de coiffure et autres produits de luxe. En plus, elle se déclinait régulièrement sous la forme d'une présentation des programmes proposés, même si le visuel y prenait progressivement pied au détriment du rédactionnel. Au lendemain du second conflit mondial, qui consacra l'amplification de la consommation d'œuvres filmiques par un public considérablement diversifié et élargi, la publicité cinématographique connut son âge d'or. Lequel est perceptible avec l'exubérance des annonces filmiques, la marginalité de la publicité des autres produits de consommation, l'hégémonie définitive du visuel adossé à l'affiche sur le rédactionnel, l'avènement de nouveaux types de messages comme l'article critique et l'annonce à texte court. On entra de plain-pied dans l'impérialisme de la publicité filmique portée par le journal *Paris-Dakar* jouant, entre 1933 et 1960, le rôle de baromètre de l'évolution du loisir cinématographique à Dakar.

Par ailleurs, l'annonce filmique joua à fond, dès son apparition, la carte de la dichotomie de la société coloniale. Sa publicité à deux vitesses n'était pas un simple fait commercial. Elle s'inscrivait aussi dans la logique coloniale de hiérarchisation et de différenciation culturelle, qui participe de la reproduction de l'ordre colonial. Ce faisant, elle a agi comme une idéologie conservatrice et un discours de disqualification de tout projet révolutionnaire, tout en étant un puissant instrument d'endoctrinement des différents publics du cinéma colonial ou encore un rouage d'articulation du commercial et de l'idéologique.

Cette liaison organique entre la publicité et la propagande coloniale semble relever du destin de la première, en ce sens que la publicité filmique fut un inévitable réceptacle de l'idéologie coloniale, dont la propagation procédait aussi de la collusion de la puissance colonisatrice avec les milieux de la presse, de l'économie et de la culture. Malgré toute sa puissance manipulatrice, cette *publipropagande* ne réussissait pas toujours à intoxiquer les esprits. Se situant à la croisée des chemins de l'économique et du culturel, et se déployant sous la forme d'un langage avec son alphabet et sa grammaire, la *colonipub*, qui apparaît comme un miroir de la société dakaroise, éclaire les imaginaires sociaux et renseigne éloquemment sur les postures et les bricolages idéologiques de l'Etat colonial. Bref, avant même de parler des produits qu'elle proposait, la *colonipub* informe clairement sur le contexte de sa conception et de son déploiement. Avec l'intrusion de l'idéologie coloniale dans les interstices et les creux les plus intimes de la publicité (et du corps social en général), consommer en toute conscience (ce qui relevait d'une gageure) ne constituait-il pas un acte de résistance ?

⁹⁷ Le message «Vous ferez tous le magnifique pèlerinage de la Mecque en venant voir ce film » était souvent mis à contribution pour vendre les films mettant en scène le pèlerinage de la Mecque. *Paris-Dakar*, n° 4198, 05 novembre 1949, p. 2.

⁹⁸*Paris-Dakar*, n° 4193, 29 octobre 1949, p. 2

⁹⁹ Cette affirmation est à nuancer : le confinement des consommateurs dans un univers religieux enchanté (le pèlerinage à la Mecque) peut relever, si on se réfère au paradigme marxiste, d'un discours idéologique au service de l'ordre colonial en ce qu'il pouvait distraire les colonisés de l'exploitation dont ils étaient victimes et émousser leur combativité.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I SOURCES

1 Sources d'archives

ANS, 21 G 17, ch. 2, Demande d'ouverture d'une nouvelle salle de spectacles formulée par la COMACICO, 22 novembre 1939.

21G 144, Résumé hebdomadaire de la presse locale en AOF.

ANS, 21G 150, impressions recueillies sur le moral des populations européennes et indigènes, 1939-1940.

ANS, 21 G 150, Impressions recueillies sur le moral des populations européennes, indigènes, 1939-40, Relevé n° 42, semaine du 14 au 20 juin 1940.

ANS, 21 G 190, ch. 1, Correspondance du gouverneur général de l'AOF à Fouad Issa, 16 août 1947.

ANS, 21 G 190, ch. 1, note des services de renseignements, 15 octobre 1948.

ANS, 21 G 190, ch. 3, Correspondance du Directeur des Affaires financières au gouverneur général de l'AOF, 05 mars 1956.

ANS, 21 G 190, ch. 4, Correspondance d'Albert Bourgi à la Commission fédérale de Contrôle cinématographique, 08 décembre 1954.

ANS, 21 G 190, ch. 5, note de la Direction des services de sécurité publique, 01 janvier 1956.

ANS, 21 G 193, ch. 2, Correspondance confidentielle du commandant supérieur des Forces terrestres d'AOF au gouverneur général, 29 décembre 1949.

2 Sources imprimées

Les documents officiels

Journal officiel de l'AOF, n° 2426, 16 juillet 1949.

Recensement démographique de 1955, fascicule édité en 1956.

Les périodiques

- *Paris-Dakar* :
 - n° 1, 08 février 1933 ;
 - n° 08, 29 mars 1933 ;
 - n° 10, 12 avril 1933 ;
 - n° 11, 10 avril 1933 ;
 - n° 13, 03 mai 1933 ;
 - n° 21, 28 juin 1933 ;
 - n° 28, 16 août 1933 ;
 - n° 132, 29 juillet 1935 ;
 - n° 146, 01 septembre 1935 ;
 - n° 250, 10 septembre 1936 ;
 - n° 170, 10 décembre 1935 ;
 - n° 184, 27 janvier 1936 ;
 - n° 196, 09 mars 1936 ;
 - n° 216, 18 mai 1936 ;
 - n° 250, 10 septembre 1936 ;
 - n° 262, 22 octobre 1936 ;
 - n° 470, 16 août 1937 ;
 - n° 662 du 05 avril 1938 ;

- n° 733, 1er juillet 1938 ;
 - n° 748 du 20 juillet 1938 ;
 - n° 995 du 03 mai 1939 ;
 - n° 1014 du 02 juin 1939 ;
 - n° 1805, 01 janvier 1942 ;
 - n° 1847, 20 février 1942 ;
 - n° 1927, 28 mai 1942 ;
 - n° 1970, 18 juillet 1942 ;
 - n° 2881, 02 juillet 1945 ;
 - n° 2882, 03 juillet 1945 ;
 - n° 2907, 02 août 1945 ;
 - n° 3070, 15 février 1946 ;
 - n° 3493, 10 juillet 1947 ;
 - n° 3537, 02 septembre 1947 ;
 - n° 3620, 11 décembre 1947 ;
 - n° 3624, 15 décembre 1947 ;
 - n° 3635, 28-29 décembre 1947 ;
 - n° 4095, 04 juillet 1949 ;
 - n° 4100, 09 juillet 1949 ;
 - n° 4180, 14 octobre 1949 ;
 - n° 4193, 29 octobre 1949 ;
 - n° 4197, 04 novembre 1949 ;
 - n° 4198, 05 novembre 1949 ;
 - n° 4216, 28 novembre 1949 ;
 - n° 4217, 29 novembre 1949 ;
 - n° 5356, 31 août 1953 ;
 - n° 6025, 12 novembre 1955 ;
 - n° 6047, 07 décembre 1955 ;
 - n° 6670, 24 décembre 1957 ;
 - n° 7428, 04 juillet 1960.
- *A.O.F. Ciné* :
 - n° 03, 02-15 février 1948 ;
 - n° 04, 16-28 février 1948.
 - *Guid'AOF* :
Editions de 1947 et 1948.
 - *Echos d'Afrique noire*, n° 245, 15-21 février 1956, p. 2.

3 Site consulté

<http://www.imagine-magazine.com/lire/spip.php?article1781>

II ETUDES ET TRAVAUX

Biarnés P., *Les Français en Afrique noire, de Richelieu à Mitterrand*, Paris, Armand
1987.

Colin,

- Brune F., *Le bonheur conforme. Essai sur la normalisation publicitaire*, Paris, Editions de Beaugies, 2012.
- Carrière M., *Enquête sur le marché cinématographique d'Afrique noire francophone*, Paris, Uni France Film, 1961.
- Casey R., *Propaganda, Communication and public opinion. A comprehensive reference guide*, London, Oxford University Press, 1966.
- Desormonts F. « Pour un cinéma répondant aux exigences morales de l'homme d'aujourd'hui », Paris, Mémoire IDHEC, 1963.
- Dramé D.D., « La Médina de Dakar et ses fêtes populaires, 1914-1960. Contribution à l'étude des cultures urbaines », Dakar, UCAD Mémoire de maîtrise, Histoire, 1994-1995.
- Ellul J., *Propagandes*, Paris, Armand Colin, 1962.
- Fall B., « L'action dans le cinéma africain. Le Sénégal », Paris, Université Paris IV, thèse de troisième cycle, Lettres, 1987.
- Faye C.F., « La vie quotidienne à Dakar, de 1945 à 1960. Approche d'une opinion publique », Paris, Université Paris VII, thèse 3ème cycle, Histoire, 1990.
- Ferro M., *Cinéma et Histoire*, Paris, Denoël Gonthier, 1977.
- Gusdorf G., « Réflexions sur la civilisation de l'image », *Recherches et débats du Centre catholique des intellectuels français*, nouvelle série, n° 33, Paris, A. Fayard, 1960.
- Lebel J.P., *Cinéma et idéologie*, Paris, Editions sociales, 1971.
- O'Brien R.C., *White society in Black Africa: The French of Senegal*, London, Faber & Faber, 1972.
- Martin M., *Trois siècles de publicité en France*, Paris, Odile Jacob, 1992.
- Ruscio A., « Littérature, chansons et colonies », *La culture coloniale, 1871-1931*, Sandrine L., Blanchard P. (dirs), Collection Mémoires/Histoire, Paris, Autrement, 2003, pp. 67-79.
- Lemaire S., Blanchard P. (dirs), *La culture coloniale, 1871-1931*, Paris, Autrement, 2003.
- Lemaire S., *L'Agence économique des colonies. Instrument de propagande ou creuset de l'idéologie coloniale en France (1870-1960) ?*, thèse de doctorat, Institut universitaire européen, 2000.
- Seck D., « Le loisir cinématographique à Dakar, 1926-1974 », thèse de doctorat troisième cycle, Histoire, Dakar, UCAD, 2009.

LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT ET L'ECONOMIE

IVOIRIENNE 1960-1980

Louis Edouard SETTIE

Maître de Conférences à l'Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY de Cocody-

Abidjan - Côte d'Ivoire

E-mail:ledsett@yahoo.fr

Résumé

La Côte d'Ivoire a connu entre 1960 et 1980 une croissance économique sans précédent. Celle-ci était consécutive aux énormes investissements dans tous les domaines d'activités durant ces deux décennies. Pour le financement de tous ceux-ci, la Côte d'Ivoire a fait confiance entre autres à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA). Cette structure avait deux principaux rôles : mobiliser les ressources internes et externes pour le financement des investissements et était chargée de gérer les dettes de la Côte d'Ivoire.

Mots clés : Caisse, Amortissement, Dette, Economie, Côte d'Ivoire.

Summary

Côte d'Ivoire has experienced between 1960 and 1980 an unprecedented economic growth. This was subsequent to the huge investment in all areas of activity during these two decades. To finance all these, Ivory Coast trusted among others, the Autonomous Sinking Fund (CAA). This structure had two main roles: mobilizing resources in Ivory Coast, but also externally to finance investments and to manage the debts of the Ivory Coast.

Keywords: Cash, Amortization, Debt, Economy, Ivory Coast.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire obtint son indépendance le 07 août 1960. Ce changement de régime signifiait comme l'a souligné Louis Edouard SETTIE que « *désormais, le pays devait assurer lui-même sa destinée par ses propres moyens* »¹. Ainsi, le premier souci des autorités ivoiriennes a été d'accorder plus d'importance au développement. Pour y parvenir, il a fallu, en tant que principal agent économique et régulateur de la croissance économique, mettre en place des politiques susceptibles d'accompagner efficacement les actions de développement. C'est en cela que le choix du libéralisme économique adopté dès l'indépendance a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des performances économiques durant les deux premières décennies de son indépendance.

Cependant, en 1960, les possibilités du point de vue financier étaient limitées à cause de la faiblesse de l'épargne nationale. Afin de pouvoir sortir le pays du sous-développement, les autorités politiques et administratives se sont tournées rapidement vers l'extérieur et ont fait appel aux capitaux étrangers.

¹ Louis Edouard SETTIE (1997), *L'Etat et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980*, Abidjan, Ipnep, 278 p., p.24.

Pour rassurer et prouver sa volonté de donner toutes les garanties aux bailleurs de fonds étrangers, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une structure autonome dénommée Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A) pour mobiliser et accorder son aval.

Aux fonds nécessaires au financement des projets d'investissement. Partant de ce fait, quelle a été la contribution de la Caisse Autonome d'Amortissement au financement de l'économie ivoirienne entre 1960 et 1980 ?

L'objectif recherché à travers cette étude est de montrer que la création de la Caisse Autonome d'Amortissement par l'Etat de Côte d'Ivoire a non seulement été nécessaire mais aussi et surtout a constitué l'un des outils indispensables au développement économique de ce pays entre 1960 et 1980. En plus de cela, nous souhaitons amener le lecteur à mieux connaître cette structure financière mise en place pour créer les conditions d'un développement harmonieux

Ce travail a été élaboré à partir des recoupements des informations des documents et des journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, des documents et ouvrages économiques, des mémoires et des rapports de fin d'étude sur le développement de la Côte d'Ivoire et sur la Caisse Autonome d'Amortissement d'une part, et d'autre part, des données statistiques. A partir de tout cela, il nous a été possible de faire des tableaux et des graphiques afin de mettre en exergue les différents fonds mobilisés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Côte d'Ivoire, leur évolution, variation et gestion, ainsi que l'importance des activités de la Caisse Autonome d'Amortissement dans le développement économique de ce pays et leurs effets.

Notre étude porte sur deux centres d'intérêt : la recherche des fonds et le financement des investissements et la gestion des fonds et crédits.

I -LA RECHERCHE DES FONDS ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1-La mobilisation des fonds

L'Etat de Côte d'Ivoire, en tant que principal agent économique au moment de l'indépendance, avait besoin d'importantes ressources financières pour entreprendre son programme d'investissements publics. Pour couvrir ses besoins de financement, deux options s'offraient à lui :

- faire appel à « *l'épargne nationale auprès des opérateurs économiques et du système bancaire local* »² (ce qui a été en partie fait effectivement par le biais de l'émission d'emprunts obligataires) ;

- recourir aux capitaux étrangers en raison de l'insuffisance qui était constatée au niveau de la mobilisation des ressources propres et de l'épargne nationale.

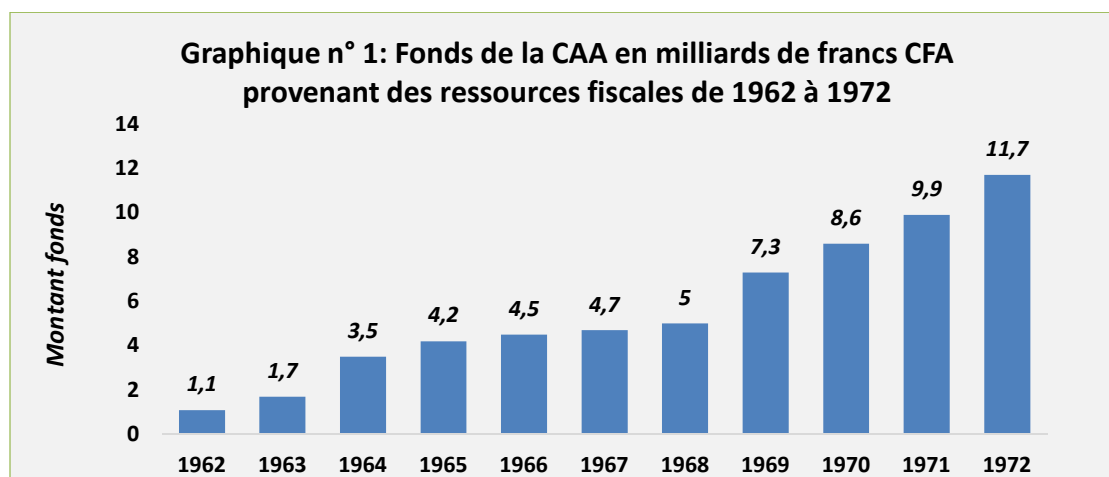
Pour trouver une solution à l'insuffisance des ressources locales, la C.A.A créée par « le Décret 59-209 du 21 octobre, modifié par celui du 26 décembre 1959 »³, fut instituée par les autorités ivoiriennes. Elle avait essentiellement pour vocation de rechercher et de mobiliser des ressources financières en Côte d'Ivoire et à l'extérieur pour financer le développement. La mobilisation de fonds au niveau national concernait l'épargne à travers des emprunts obligataires émis avec l'aval de l'Etat de Côte d'Ivoire et les recettes fiscales, les fonds « des organismes publics comme la Caisse de stabilisation, le Fonds national d'investissement et autres »⁴.

² Amadou Tidjane DIALLO (2010), *L'impact de la dette extérieure sur la croissance par habitant en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 56 p., p.19.

³ Laurent Abé ABE (2010), *La Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A) dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire : 1959-2004*, Mémoire de maîtrise, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan, 92 p., p.6.

⁴ *Idem*, p.31.

Les ressources provenant de la fiscalité (impôts et taxes) constituaient des fonds non négligeables depuis les indépendances. Elles ont accru en fonction du développement des activités économiques en Côte d'Ivoire (voir graphique n° 1).



Source : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, *Croissance économique et perspectives économiques de la Côte d'Ivoire, Rapport n°296-ivc*, 11 avril 1974, p.113.

L'observation du graphique n°1 permet de constater une croissance des ressources fiscales au niveau des fonds de la Caisse Autonome d'Amortissement, surtout de 1964 jusqu'en 1972. Cela est dû au développement des activités économiques avec le soutien de l'Etat de Côte d'Ivoire. Les infrastructures de transports (routes, ports, rail) par exemple ont contribué à donner du volume aux échanges. Le commerce à l'intérieur comme à l'extérieur du pays s'est développé avec en retour, une croissance des ressources tirées des droits de douanes, des taxes et des impôts.

En ce qui concerne les emprunts obligataires, la C.A.A avait émis entre 1969 et 1977 « six emprunts obligataires de 7% d'intérêt de 1969 à 1970, 9% d'intérêt en 1973 et 10% de 1974 à 1980 »⁵. Ces emprunts étaient autorisés par les différents ministères de l'économie et des finances, comme ce fut le cas le 4 décembre 1976, où par un arrêté n°1551, « la Caisse Autonome d'Amortissement a émis un emprunt obligataire à lots »⁶. Cette façon de mobiliser les fonds avait permis d'avoir quelques ressources au cours des années 70 (voir tableau n°1).

Tableau n°1 : Montants des emprunts obligataires mobilisés par la C.A.A de 1969 à 1980
(en millions de F.C.F.A.)

<i>Date des emprunts</i>	<i>Montant de la souscription</i>
1969	500.000.000
1970	997.465.000
1971	1.460.095.000

⁵ Laurent Abé ABE, *Op.cit.*, p.32.

⁶ *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire (1977), 13 janvier, p.51.

1972	1.852.150.000
1973	2.098.225.000
1974	2.185.150.000
1975	2.285.155.000
1976	1.795.650.000
1977	2.988.972.000
1978	1.845.755.000
1979	964.276.000
1980	791.221.000
TOTAL	19.764.105.000

Source : Tableau établi à partir des chiffres extraits de Laurent Abé ABE, *Op.cit.*, p.33.

Lorsqu'on se réfère au tableau n°1, l'on se rend compte de l'importance des emprunts obligataires dans la mobilisation des ressources. Celle-ci apparaît dans le total des ressources mobilisées (19.764.105.000 francs CFA). L'autre remarque est que ces emprunts obligataires étaient émis chaque année, non seulement pour mobiliser les fonds nécessaires au financement des projets de développement, mais aussi pour encourager les nationaux à épargner et à contribuer au développement de la Côte d'Ivoire. En outre, les montants mobilisés ont connu une hausse notable de 1970 à 1977, même si une légère baisse est à signaler en 1976.

L'accroissement des montants mobilisés était consécutif « à la hausse du taux d'intérêt qui passe de 7% à 9% pour atteindre 10% »⁷, mais aussi aux contenus des lots des tirages, quand ceux-ci ont été associés aux émissions des emprunts, comme ce fut le cas « le 15 décembre 1975 »⁸. Cependant, de 1978 à 1980, une baisse a été constatée au niveau des montants de la souscription. De plus d'un milliard de francs CFA en 1978, le montant a chuté à 791.221.000 en 1980 (voir tableau n°1).

Cette baisse est liée d'une part, à la chute des prix des matières premières en 1978, aux effets de la crise pétrolière de 1979 et d'autre part, à la crise économique des années 1980. Toutes ces crises ont touché toutes les couches de la société ivoirienne.

Ainsi, il a été difficile pour la Caisse Autonome d'Amortissement de mobiliser plus de fonds que par le passé. Malgré les efforts pour mobiliser l'épargne nationale, elle était encore « incapable de couvrir ne serait-ce que le tiers des investissements du pays »⁹. Il était donc indispensable « de recourir aux capitaux extérieurs publics ou privés »¹⁰.

En effet, selon la Banque mondiale, une stratégie du développement tournée « vers l'intérieur avait beaucoup moins de potentiel qu'une économie tournée vers l'extérieur »¹¹. Ainsi, pour le

⁷ Laurent Abé ABE, *Op.cit.*, p.32.

⁸ Par un Arrêté n°1147, la Caisse Autonome d'Amortissement a émis un emprunt obligataire à lots, voir le *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire, du 22 janvier 1976, p.157.

⁹ Louis Edouard SETTIE, *Op.Cit.*, p.161.

¹⁰ Banque mondiale (1977), *Côte d'Ivoire, rapport économique de base, rapport principal*, février, p.15.

¹¹ Banque mondiale (1976), *Côte d'Ivoire, projet de développement urbain, Rapport n°1200-IVC*, novembre, p.70.

gouvernement de Côte d'Ivoire, le succès économique à venir devait être assuré par un appel aux capitaux étrangers. La création de la Caisse Autonome d'Amortissement, chargée de mobiliser ces capitaux faisait office d'intermédiaire pour tous les prêts extérieurs. A ce sujet, un premier prêt fut accordé en 1968 à la Côte d'Ivoire par la Banque mondiale pour « un montant de 5.8 millions de dollars US. De même le premier crédit Eurodollars pour un montant de 10 millions de dollars et un prêt bancaire classique de 20 millions de Deutsch Mark »¹² ont été consentis à la Côte d'Ivoire.

Dans cette logique de toujours mobiliser les ressources extérieures, la C.A.A a signalé en 1973 « plus de 100 millions de dollars empruntés sur le marché de l'eurodollars »¹³. Dans l'ensemble, l'Etat de Côte d'Ivoire avait mobilisé sur ce marché 43,4% des capitaux empruntés à l'étranger en 1973. En outre, les prêts qui lui ont été consentis entre 1960 à 1975 ont atteint des montants plus importants. Ils se sont surtout accrus depuis 1968. Les ressources extérieures dont disposait la Caisse Autonome d'Amortissement provenaient essentiellement des prêts auprès de plusieurs bailleurs de fonds (voir tableau n°2).

Tableau n°2 : Evolution des prêts accordés à la Côte d'Ivoire de 1963 à 1975 par quelques bailleurs de fonds (en millions de francs CFA).

PRETEURS	1963	1964	1966	1968	1970	1971	1972	1973	1974	1975	Total
FAC	-	147	400	2100	650	132	-	50	-	-	3.479
CCCE	1414	2256	1701	4963	2713	3950	4094	4355	6700	7381	39.527
USA	2018	1613	-	6400	1500	639	5100	140	-	411	17.821
Italie	-	-	-	13042	2124	4590	1400	11000	-	-	33.156
Allemagne	2000	-	-	2157	1070	-	965	990	3230	-	10.412
Autre	-	-	-	2778	1612	1467	4791	4171	7568	1390	23.777
FED					764	-	275	3820	2065	-	6.924
BIRD	-	-	-	1550	5127	7479	4375	3620	6624	23370	52.145
Total	5432	4016	2101	32990	15.560	18.257	21000	28147	26187	32552	187241

Source : Tableau établi à partir des chiffres extraits de BOURGOIN Henri, GUILHAUME Philippe, *Côte d'Ivoire, économie et société*, Paris, Stock, 1979, p.157.

Au regard du tableau n°2, on voit qu'il y a eu une diversité des créanciers de la Côte d'Ivoire. On a compté parmi ceux-ci, des pays et des institutions financières.

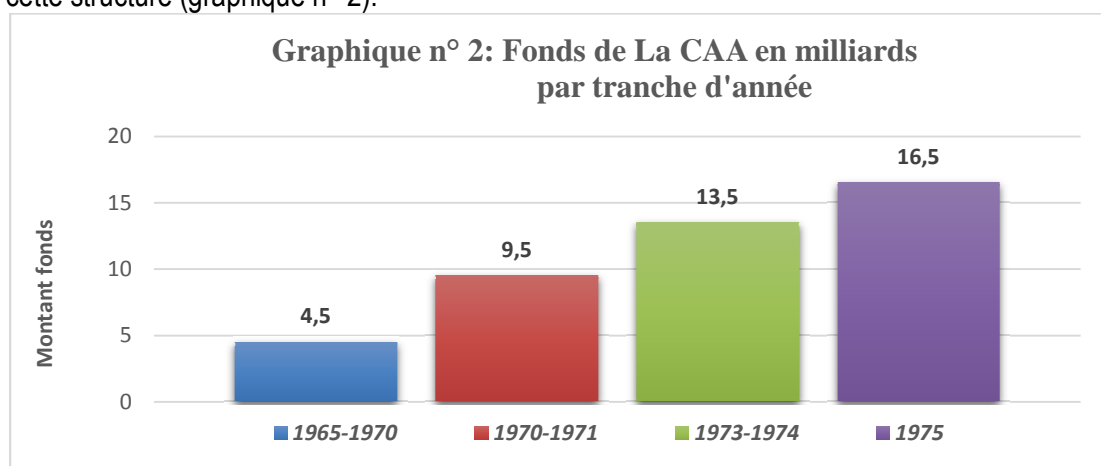
Par le biais de la Caisse Autonome d'Amortissement, une confiance a existé entre ces pays, ces institutions financières et l'Etat de Côte d'Ivoire dont la solvabilité a été un élément déterminant sur le marché financier.

¹² Laurent Abé ABE, *Op.cit.*, p.36.

¹³ Jacques BAULIN, Gilbert COMTE (2000), *La succession d'Houphouët Boigny, les débuts de Konan Bédié*, France, Karthala, 180 p., p.84

Par ailleurs, le tableau n°2 permet de voir que la Côte d'Ivoire a pu mobiliser à l'extérieur, de 1963 à 1975, un montant de 187.274 millions de francs CFA. Des institutions financières comme la C.C.C.E, la B.I.R.D lui ont permis d'avoir énormément de ressources monétaires pour le financement de plusieurs projets.

Il en a été de même pour des fonds consentis par d'autres structures (Banque mondiale, F.E.D) et des pays comme l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique et l'Allemagne. La France, l'ancienne puissance colonisatrice n'était pas en reste. Par le canal de son trésor, du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C) et de son marché financier (emprunt obligatoire, eurocrédit), elle a accordé des prêts à la Côte d'Ivoire. La Caisse Autonome d'Amortissement a montré au fil des années sa capacité à mobiliser des fonds. L'examen de ceux qu'elle disposait de 1965 à 1975 permet de se rendre compte de l'importance de cette structure (graphique n° 2).



Source : Graphique établi à partir des chiffres extraits de la Banque Mondiale, *Côte d'Ivoire, rapport économique de base, Rapport principal, février 1977, p.74.*

Le graphique n° 2 permet de constater que la recherche et la mobilisation des ressources a donné des résultats escomptés. Les fonds de la C.A.A ont été en forte croissance, surtout de 1970 à 1975. En effet, de 1970 à 1971, ils ont doublé (9,5 milliards de francs CFA) par rapport à ce qui avait été donné de constater de 1965 à 1970 (4,5 milliards de francs CFA). La hausse survenue durant la deuxième décennie de l'indépendance s'explique par le fait que la Côte d'Ivoire connaissait un boom économique, affichait une forte et dynamique croissance. Ainsi, pour soutenir les projets d'investissements, l'Etat avait besoins de fonds disponibles.

La C.A.A en a mobilisé 13,5 milliards en seulement une année de 1973 à 1974 et 16, 5 milliards en 1975 (voir graphique n° 2. Cette tendance a été évolutive au niveau des emprunts. Ce fut le cas le 4 juillet 1979, où par un arrêté n°79-568, un prêt de « 200.000.000 de francs français, équivalent de 10 milliards de francs CFA »¹⁴ avait été consenti à la C.A.A par un pool bancaire ayant pour chef de file American express Bank, Banque Worms, Deutsch Bank AG et Midland Bank France SA. En somme, avec l'aval de l'Etat de Côte d'Ivoire, la Caisse Autonome d'Amortissement a pu mobiliser des fonds substantiels, surtout à l'extérieur pour le financement des projets d'investissements en Côte d'Ivoire entre 1960 et 1980 et dans tous les domaines d'activité.

2-Le financement des investissements

Entre 1960 et 1980, le souci des autorités ivoiriennes était de parvenir à une croissance économique par les investissements dans tous les domaines d'activités et cela par le biais de la Caisse

¹⁴Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire n°36 du 02 aout 1979 , p.1592.

Autonome d'Amortissement qui était chargée, comme il a été dit plus haut, de mobiliser les fonds pour le financement des projets d'investissements. Les capitaux étrangers ont procuré à la Côte d'Ivoire « le complément qui lui était indispensable pour atteindre un certain niveau d'investissement qui détermine les objectifs de la croissance économique »¹⁵. La Caisse Autonome d'Amortissement qui gérait les relations avec les bailleurs de fonds de la Côte d'Ivoire, en ce qui concernait les projets de développement, réceptionnait « les fonds et gérait tous les financements liés au développement »¹⁶. Dans ces conditions, le financement public a joué un rôle majeur dans la croissance économique. L'une des interventions les plus efficaces du gouvernement ivoirien a été le financement des investissements dans l'infrastructure économique et sociale.

Au début de 1960, l'investissement dans ce domaine « représentait déjà 40% des investissements totaux »¹⁷. Selon la Banque mondiale, la part du secteur public dans l'investissement total est passée de 40% à 60% entre les premières années de 1960 et les premières années de 1970¹⁸. Cela s'explique par la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de profiter de sa capacité de mobilisation des fonds par la C.A.A et les bonnes recettes du secteur agricole pour financer le développement de la Côte d'Ivoire. Cela dit, le volume des investissements bruts était de l'ordre de 339 milliards de francs CFA. Ceci représentait « 20% de la production intérieure en 1970 contre 15% en 1960¹⁹».

Cette hausse du volume des investissements a été poursuivie, et au cours du quinquennat 1971-1975, le financement extérieur des investissements publics a été aussi important, puisqu'il « représentait 42,4% du total des emprunts publics assurés par la B.S.I.E-C.A.A »²⁰. Une bonne partie des montants empruntés par la C.A.A a été consacrée aux infrastructures (environ 50% du B.S.I.E-C.A.A) et (30% du B.S.I.E-C.A.A) aux activités de production.

La décennie 70 a été pour la Côte d'Ivoire, une période où l'Etat s'est consacré au financement et à la réalisation des grands travaux d'équipement. Ainsi, dans la première moitié des années 70, les investissements publics « représentaient 60% des investissements totaux »²¹. La part des emprunts publics mobilisés par la Caisse Autonome d'Amortissement dans le financement des investissements totaux est passé de 30% en 1965-1967 à plus de 50% en 1974-1975.

Les fonds de la Caisse Autonome d'Amortissement provenaient presque entièrement des emprunts extérieurs, il est donc important d'examiner le montant de ces emprunts extérieurs dans le financement des investissements publics en Côte d'Ivoire (tableau n°3).

Tableau n°3 : Emprunts extérieurs dans l'investissement du secteur public de la Côte d'Ivoire de 1975 à 1981 (en millions de francs CFA)

	Investissement secteur public	Emprunts extérieurs bruts	
			Taux de couverture en %
1975	131	71	54,4
1976	165	82	49,7
1977	340	191	56,2

¹⁵ Amadou Tidjane DIALLO, *Op.cit.*, p.13.

¹⁶ Jean Marcel ADOU (2005), *Modernisation du circuit de la dépense publique en Côte d'Ivoire et efficacité de la dépense*, Abidjan, Master en administration publique, 45 p., p.7.

¹⁷ Marcel Benié KOUADIO, *Op. cit.*, p.10.

¹⁸ Banque mondiale (1977), *Côte d'Ivoire, rapport économique de base*, *Op.cit.*, p.5.

¹⁹ Marcel Benié KOUADIO, *Op. cit.*, p.10.

²⁰ *Idem*, p.12.

²¹ Banque mondiale (1977), *Côte d'Ivoire, rapport économique de base*, *Op.cit.*, p.66.

1978	415	210	50,6
1979	343	198	57,7
1980	313	284	90,7
1981	331	280	84,1

Source : Tableau établi à partir de Marcel Benié KOUADIO, *Analyse de la croissance économique de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, 84 p., p.47.

Le tableau n°3 permet de voir une part importante des emprunts extérieurs dans le financement des investissements du secteur public en Côte d'Ivoire de 1975 à 1981. Durant cette période, l'accroissement rapide des investissements répondait aux objectifs de l'Etat de mettre la Côte d'Ivoire sur la voie du développement. Ainsi, une forte accumulation des capitaux venus de l'extérieur a été nécessaire pour permettre « la constitution à la fois d'un appareil productif moderne et la réalisation d'équipements collectifs »²².

Le taux de couverture des investissements dans le secteur public par les emprunts extérieurs reste important (cf. tableau n°3). Ce taux a toujours été élevé dans l'ensemble. La pointe a été atteinte en 1980, au moment où l'économie ivoirienne était confrontée à la crise économique. Il a fallu, plus que jamais, compter sur les emprunts extérieurs pour réaliser les projets de développement en cours. En 1976 et 1978, si les emprunts extérieurs ont couvert 49,7 et 50,6% des investissements du secteur public, cela était dû au fait que les recettes tirées de la vente du café et du cacao ont été faibles en 1976 et élevés en 1977. En 1978 par contre, on observe une baisse. L'Etat qui voulait poursuivre ses investissements à tout prix, s'est alors lancé plus dans les emprunts. Autrement, les emprunts extérieurs ont plus contribué au financement des investissements et divers domaines ont été concernés.

Au niveau des transports et de la communication, les fonds de la Caisse Autonome d'Amortissement ont permis à la Côte d'Ivoire de s'équiper (routes, chemin de fer, port, aéroports et voies lagunaires). De 1960 à 1970, le financement par exemple du secteur routier par les prêts de la Banque mondiale a permis d'étendre le réseau routier et d'améliorer sa qualité.

En outre, les programmes routiers de 1971 à 1975 et ceux de 1976 à 1980 ont permis de construire 1.709 kilomètres de route pour un coût total de « 21.900 millions de francs CFA »²³.

L'Etat a profité des fonds mobilisés pour aménager les différents aéroports, et surtout celui d'Abidjan, l'extension du port d'Abidjan et la construction du port de San Pedro en 1972. Le chemin de fer, de par son rôle dans l'économie ivoirienne, a tout d'abord bénéficié du soutien financier de la C.A.A pour passer totalement à la diésélisation en 1973. En outre, d'autres financements consentis par la Caisse Autonome d'Amortissement ont permis au chemin de fer de se moderniser. Ainsi, un prêt de « 2.100.000 de francs CFA »²⁴ en 1978 et un autre de « 3782,4 millions de francs CFA »²⁵ en 1979 ont été accordés par la C.A.A pour la modernisation des matériels et des structures du chemin de fer.

La communication étant un des facteurs importants de la croissance économique, l'office des postes et télécommunications avait reçu de la C.A.A un prêt de « 2 milliards de francs CFA »²⁶. Cette somme devait faciliter le financement de l'extension du réseau téléphonique et du fax, et l'amélioration

²² Marcel Benié KOUADIO, *Op. cit.*, p.48.

²³ République de Côte d'Ivoire (1970), *Etude des transports en Côte d'Ivoire, volume 4, le réseau routier*, Paris, Edirap, 125p, pp.6-16.

²⁴ *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire n°41, du 11 septembre 1978, p.1740.

²⁵ *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire n°11, du 1^{er} mars 1979, p.489.

²⁶ *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire n°54, du 29 novembre 1979, p.2298.

de la qualité des services offerts. Dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie, la Caisse Autonome d'Amortissement a été très active dans le financement de la politique de diversification agricole. Elle a aussi contribué au financement des différents plans (palmier, cocotier, hévéas et autres). Elle a accordé par exemple « 551 millions de francs CFA au programme palmier en Côte d'Ivoire »²⁷ ; le binôme cacao-café n'a pas été du reste.

L'Etat a profité pour injecter 227 millions F.C.F.A. dans la production rizicole au nord du pays. Cette préoccupation de faire du nord une grande zone agricole a motivé le décaissement d'un prêt de « 7.450 millions de francs CFA »²⁸ par la C.A.A en 1979 pour le financement de la première tranche du programme soja. La création d'unités industrielles a été aussi une préoccupation. Les régions où la politique de diversification des cultures a permis de développer de nouvelles cultures d'exportations (palmier à huile, canne à sucre, coton), des unités de transformation ont été construites pour donner de la valeur à ces cultures (Sodesucre, Cotivo, Utexi, huileries).

Dans le secteur de l'énergie et de l'hydraulique, l'Etat a fait des efforts substantiels pour améliorer le quotidien des populations ivoiriennes. La croissance économique ne pouvant se faire sans des sources d'énergie, des financements ont permis la construction de barrages hydroélectriques et des centrales électriques.

A cet effet, les barrages de Taabo et de Buyo ont coûté à l'Etat de Côte d'Ivoire « 20 et 15 millions de dollars »²⁹. A partir de 1970, pour réaliser le projet de l'Etat consistant à faire bénéficier aux populations reculées de la capitale des bienfaits de l'électricité, un prêt de « 3.500 millions à l'E.E.C.I »³⁰ a été accordé par la Caisse Autonome d'Amortissement. Cela a permis de financer des projets d'extension du réseau électrique.

La Société Ivoirienne de Raffinage (S.I.R) avait elle aussi bénéficié de soutiens de la C.A.A. Un prêt de « 25 milliards de francs CFA »³¹ lui a été consenti en 1980 pour son financement partiel.

Ce fut aussi le cas des structures comme la PETROCIE qui en 1977 a bénéficié d'un prêt à moyen terme de 1.364.000.000 de francs CFA de la part de la Caisse Autonome d'Amortissement. L'aide au développement de l'hydraulique a permis le financement des projets de la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) par la C.A.A avec un prêt de « 550 millions de francs CFA en 1979 »³².

L'amélioration du cadre de vie des populations a été aussi une préoccupation de l'Etat de Côte d'Ivoire. Pour pouvoir loger les Ivoiriens, la C.A.A avait garanti les prêts C.C.C.E à la SICOGI, accordait des crédits fournisseurs à la SOGEFHIA. Elle lui a avancé par exemple « plus de 2,2 milliards de francs CFA pour l'aider à couvrir le service de la dette échue »³³. Ces deux structures ont reçu près de 200 millions de francs CFA en 1971 et 1972 pour mener à bien les projets de construction immobilière. La Caisse autonome d'Amortissement a dû fortement soutenir la SICOGI à partir de 1970 par des prêts pour venir à bout des difficultés financières de cette structure, et contribuer à la réalisation des projets immobiliers. Ainsi, en 1978 par exemple, elle lui a octroyé un prêt de « 1.183 millions de francs CFA »³⁴.

La Caisse Autonome d'Amortissement a été un outil indispensable dans la mobilisation des fonds pour l'Etat de Côte d'Ivoire. Malgré la faiblesse de l'épargne nationale, la C.A.A, avec l'aval de la Côte d'Ivoire, a pu mobiliser des fonds importants à l'extérieur pour le financement des investissements en Côte d'Ivoire. Mais comment a-t-elle géré ces fonds ?

²⁷ Laurent Abé ABE, *Op.cit.*, p.45.

²⁸ *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire n°11, du 11 mars 1979, p.488.

²⁹ Laurent Abé ABE, *Op.cit.*, p.45.

³⁰ *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire n°47, du 12 octobre 1979, p.1969.

³¹ *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire n°23, du 8 mars 1980, p.751.

³² *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire n°28, du 1^{er} février 1979, p.252.

³³ Banque Mondiale, *Côte d'Ivoire, projet de développement urbain*, *Op.cit.*, p.70.

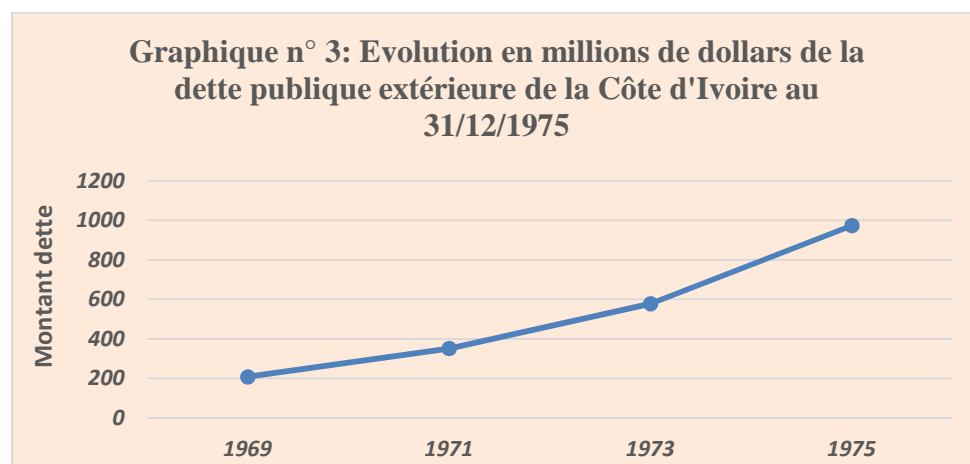
³⁴ *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire n°17, du 13 avril 1978, p.721.

II- LA GESTION DES FONDS ET CREDITS

1-La dette publique

L'un des objectifs assignés à la Caisse Autonome d'Amortissement était de gérer les fonds mobilisés pour le financement des investissements en Côte d'Ivoire. Ainsi, entre 1960 et 1980, la gestion de ces fonds qui font partie de la dette publique, consistait à négocier les emprunts intérieurs et extérieurs, « à signer les contrats de prêts, à mobiliser les fonds auprès des bailleurs de fonds, à gérer ces fonds et à procéder au remboursement au moment venu »³⁵. La dette publique gérée par la Caisse Autonome d'Amortissement regroupait la dette de l'Etat dite « dette à charge définitive » et les dettes contractées par la C.A.A. Ces dettes faisaient l'objet d'une convention de remboursement entre ces organismes et la C.A.A.

La dette intérieure de la Côte d'Ivoire étant moins élevée au départ, la Caisse Autonome d'Amortissement administrait « essentiellement la dette extérieure »³⁶. Mais elle a aussi géré la dette intérieure. Toutefois, l'importance des investissements publics par rapport à la faiblesse de l'épargne nationale a favorisé les emprunts extérieurs. Lesquels ont fortement augmenté au cours des deux premières décennies de l'indépendance. Ils ont ainsi entraîné l'accroissement de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire (cf. graphique n°3).



Source : Graphique établi à partir de données de la Banque Mondiale, *Côte d'Ivoire, rapport économique de base, Op.cit.*, p.95.

Le graphique n°3 met en exergue la hausse de la dette publique extérieure de la Côte d'Ivoire. De 207,7 millions de dollars en 1969, elle a atteint 973,8 millions de dollars en 1975, soit plus de quatre fois le montant initial de 1969. Cela est dû au recours répété à des emprunts extérieurs pour « le

³⁵ Propos de Léon NAKA, cité par Ben Soualiouo MEITE dans sa thèse unique de Doctorat intitulée *La dette et le développement de la Côte d'Ivoire (1960-1990)*, Abidjan, Université de Cocody, 2010, 538p., p.260.

³⁶ Institut FMI (1984), *Analyse et programmation financière, application à la Côte d'Ivoire*, Fonds Monétaire International, p.121.

financement du déficit budgétaire »³⁷ lors que les ressources intérieures faisaient défaut. Selon la Banque mondiale, le service de la dette publique était de 5,5 milliards de francs CFA en 1965-1967. La hausse a été continue, et de 1965 à 1970, elle a atteint 10 milliards de francs CFA. Dans l'ensemble, la dette extérieure confiée à la Caisse Autonome d'Amortissement a toujours été en hausse comme l'indique le graphique n°3.

La Banque mondiale a indiqué à cet effet « *un taux de croissance annuelle de 26%* » entre 1965 et 1975. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie les années d'après. Ainsi, comme l'avait évoqué KOUADIO Benié Marcel, la dette effective pour les prêts déboursés à la Côte d'Ivoire en 1979, s'élevaient à 3.786 millions de dollars.

Ce qui veut dire que les investissements ont fortement contribué à accroître cette dette publique en hausse à partir de 1970 (cf. tableau n°4).

Tableau n°4 : Evolution de la dette publique ivoirienne de 1970 à 1980

	(en millions de FCFA)		
	Encours (1)	Engagements (2)	Total (1) + (2)
1970	54.375,9	38.013,6	92.389,5
1972	73.553,7	39.109,6	112.663,3
1974	168.308,3	97.182,3	265.490,6
1976	281.866,3	236.662	518.528,3
1978	601.813,5	366.799,6	968.613,1
1980	971.647,9	93.413,7	1.065.061,3

Source : Tableau établi à partir de MEITE Ben Soualiouo, *Op.cit.*, p.241.

(1) : représente le montant qui doit être payé par la Côte d'Ivoire.

(2) : représente le montant déjà payé par la Côte d'Ivoire.

Le tableau n°4 montre que la dette publique de la Côte d'Ivoire a évolué constamment d'une année à l'autre. De 92.389,5 millions de francs CFA en 1970, elle a atteint 1.065.061,3 millions de francs CFA en 1980, soit plus de 10 fois le montant de 1970. Cette hausse est liée aux énormes investissements faits pour la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Si au niveau des remboursements, des efforts ont été faits surtout en 1976 -1977 (du fait de la hausse des recettes du café et du cacao), la crise économique a réduit les possibilités des pouvoirs publics. Cela a eu des effets sur celui-ci en 1980.

2-Les dépôts

La gestion des fonds dont disposaient les structures de l'Etat chargées d'exécuter les programmes de développement, dévolue à la Caisse Automne d'Amortissement par l'Etat de Côte d'Ivoire, répondait aux soucis de favoriser une mobilisation homogène des fonds et une orientation dans le sens des progrès socioéconomique(40). De ce fait, la Caisse Autonome d'Amortissement jouait d'une

³⁷ Benno .J. NDULU, Stephen A. O'CONNEL (2008), *The Political Economy of Economic Growth in Africa, 1960-2000, volume 2*, Cambridge University press, 719 p, p.126.

certaine manière le rôle d'institution financière. Son département bancaire agissait « *en qualité de banquier de la plupart des entreprises et institutions du secteur publics* »³⁸.

Ainsi, des structures comme la Caisse de Stabilisation, la Caisse de Sécurité Sociale déposaient leurs ressources excédentaires au département bancaire de la C.A.A. Au titre de la gestion des dépôts, la Caisse Autonome d'Amortissement était une importante institution du circuit financier. Elle acceptait les dépôts et consentait des prêts. Ces dépôts provenaient de personnes et de structures bénéficiant de la garantie ou du concours financier de l'Etat.

En tout état de cause, outre sa vocation première de mobilisation de ressources pour le financement du développement, la C.A.A collectait les dépôts, ouvrait les comptes aux sociétés d'Etat et gérait leurs comptes.

Des sommes lui étaient versées régulièrement pour alimenter les comptes. Tel fut le cas de la Direction du Budget spécial d'Investissement et d'équipement (D.B.S.I.E) qui, en juillet 1975, a déposé pour le compte de la SONAFI une somme de « *100.000.000 de francs CFA* »³⁹ à la C.A.A. Au cours des années 70 la D.B.S.I.E s'est montrée très active en matière de dépôts de fonds à la Caisse Autonome d'Amortissement. Dans l'objectif de mieux suivre les fonds des structures étatiques, la Côte d'Ivoire a contraint en 1978 certains organismes parapublics à déposer leurs disponibilités bancaires à la C.A.A. dont la particularité de la gestion des dépôts était que ces fonds mobilisés étaient prêtés aux structures nationales dans le cadre du financement de leur activité. C'est dans ce cadre que des structures comme l'Énergie Electrique de Côte d'Ivoire (E.E.C.I), la Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI), la SICOGI et bien d'autres ont pu financer leurs investissements.

3-Les fonds nationaux

En 1960, la Caisse Autonome d'amortissement a été aussi désignée pour s'occuper de la gestion des fonds nationaux. L'objectif des autorités ivoiriennes était de permettre aussi aux nationaux de participer pleinement aux programmes de développement de la Côte d'Ivoire. Outre le fait qu'ils contribuaient par leurs épargnes aux fonds de la Caisse Autonome d'Amortissement, la loi n°68-346 du 29 juillet 1968, instituant les fonds nationaux au sein de la C.A.A, allait leur permettre de s'insérer dans le tissu économique de la Côte d'Ivoire et participer à la vie de la nation. A cet effet, au titre de la gestion de chaque fonds national, la C.A.A mobilisait des ressources à partir des redevances, des commissions, des taxes, des surtaxes et d'autres taxes affectées pour le financement des programmes de développement.

Elle recevait, en outre, des dotations et des subventions de l'Etat de Côte d'Ivoire et le produit des emprunts affectés à un fonds. Dans l'ensemble, tous les fonds nationaux ont été créés au sein de la Caisse Autonome d'Amortissement afin qu'elle assure la gestion administrative et comptable des de ceux-ci. Le but a été de mobiliser des ressources en direction des programmes sectoriels jugés prioritaires au regard des besoins des populations. La C.A.A a facilité le financement de ces programmes sectoriels, sans que ne surviennent des entraves liées aux procédures administratives. Cette facilité de financement a encouragé les nationaux à investir. Ainsi, de nombreuses entreprises ivoiriennes qui ont vu le jour dans des domaines divers (industries, agricultures et autres) ont reçu des crédits octroyés par la Caisse Autonome d'Amortissement.

CONCLUSION

³⁸ Institut FMI, *Op.cit.*, p.92.

³⁹ *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire n°52, du 16 octobre 1975, p.1896.

Plusieurs facteurs favorables ont permis à l'économie ivoirienne de connaître une croissance rapide et un certain développement au cours des années 1960-1980. Cela a surtout été l'œuvre de l'Etat qui, très tôt, s'est donné les moyens d'interventions extrêmement importants comme la Caisse Autonome d'Amortissement. Cette structure étatique s'est distinguée par sa capacité à mobiliser à gérer des fonds destinés au financement des investissements. Compte tenu de la faiblesse de l'épargne nationale, elle a eu à mobiliser à la fois des capitaux étrangers et des capitaux nationaux pour le financement de l'économie ivoirienne. Toutes ces ressources financières mobilisées ont contribué énormément à la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Cette tendance à la hausse est intervenue entre 1960 et 1980.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I-SOURCES IMPRIMEES

BANQUE MONDIALE (1976), *Côte d'Ivoire, projet de développement urbain, Rapport n°1200-IVC*, 15 novembre, 174 p.

BANQUE MONDIALE (1977), *Côte d'Ivoire, rapport économique de base, Rapport principal*, Février, 312 p.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1975), 16 octobre, p.1896.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1976) 22 janvier, p.157.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1977), 13 janvier, p.51.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1978), 13 avril, p.721.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1978), 11 septembre, p.1740.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1979), 1^{er} février, p.252.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1979), 1^{er} mars, p.489.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1979), 11 mars, p.488.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1979), 02 aout, p.1592.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1979), 12 octobre, p.1969.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1979), 29 novembre, p.2298.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (1980), 8 mars, p.751.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE (1970), *Etude des transports en Côte d'Ivoire, volume 4, le réseau routier*, Paris, Edirap, 125 p.

II-BIBLIOGRAPHIE

1-Ouvrages généraux

BAULIN J., COMTE.G (2000), *La succession d'Houphouët Boigny, les débuts de Konan Bédié*, France, Karthala, 180 p.

BOURGOIN H., GUILHAUME P. (1979), *Côte d'Ivoire, économie et société*, Paris, Stock, 335 p.

DIALLO A.T. (2010), *L'impact de la dette extérieure sur la croissance par habitant en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 56 p.

INSTITUT FMI (1984) *Analyse et programmation financière, application à la Côte d'Ivoire*, Fonds Monétaire International, 356 p.

KOUADIO. B.M. (1994), *Analyse de la croissance économique de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, 84 p.

NDULU.B.J. (2008), *The political economy of economic growth in Africa 1960-2000*, Volume 2, Cambridge University Press, 719 p.

SETTIE.L.E. (1997), *L'Etat et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980*, Abidjan, Ipnep, 278 p.

2-Mémoires et thèses

ABE A.L. (2010), *La Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) dans le développement Economique et social de la Côte d'Ivoire : 1959-2004*, Abidjan, Mémoire de maîtrise, Université Félix Houphouët Boigny, 92 p.

ADOU J.M. (2005), *Modernisation du circuit de la dépense publique en Côte d'Ivoire et efficacité de la dépense*, Abidjan, Université FHB de Cocody, Master en administration publique, 45 p.

MEITE B.S, *La dette extérieure et le développement de la Côte d'Ivoire (1960-1990)*, Abidjan, Thèse unique de Doctorat, Histoire économique, Université de Cocody-Abidjan, 538 p.

ECRITS SUR LA DOCUMENTATION EN HISTOIRE. L'ENQUETE ORALE COMME PROCEDURE DE DOCUMENTATION

TCHERO Joachim

Université Félix Houphouët Boigny, Cocody (Abidjan)

tcheroj@yahoo.fr

Résumé

L'habitude des tenants de l'histoire idéologique et coloniale de confondre la **discipline historique** avec l'**écrit** fait abusivement écran à un donné concret. Ce donné ? Les hommes, les hommes qui sont l'objet de l'histoire et dont l'humanité, une fin en soi, n'est pas liée à la possession de l'écriture. Si avec Le Goff, nous présentons « l'écriture » comme un moyen de communication « *à la fois technique, social et culturel* », j'en présume l'existence d'autres types de moyens de communication qui tirent leur légitimité de la pluralité des collectivités humaines, et qui sont autant de caves pour l'histoire, quels qu'en soient leur nature et leur degré de transparence. Mon objectif n'est pas que de défendre la fiabilité de la tradition orale comme source d'histoire – les Gayibor, Chasnet et autres l'ont déjà bien fait –, mais de battre le rappel auprès de nos écoles historiques pour faire un sort à l'un des aspects essentiels de cette source, à savoir *l'enquête orale* dont l'intérêt va de soi, inestimable, en rapport avec la fonction qu'elle remplit, c'est-à-dire – une procédure de documentation par les entretiens avec le monde qui passe, le monde traditionnel.

Mots clés : Histoire, méthode, source, texte, tradition orale.

Summary

The habit of the defenders of the colonial and ideological history to confuse the historical discipline with the written makes excessively screen in a given concrete. Given this? Men, men that are the object of the history and whose humanity, an end in self, is not linked to the possession of the handwriting. If with The Goff, we present "the handwriting" as a means of communication "both technical, social and cultural", I presume some the existence others types of communication means that pull their legitimacy of the human collectivity plurality, and that are so much cellars for the history, what that are their nature and their degree of transparency. My objective is not that to defend the reliability of the oral tradition as source of history – Gayibor, Chasnet and others it have already well suitable –, but to beat the reminder beside our historical schools to make a lot to one of essential aspects of this source, namely the oral inquiry whose interest goes from self, priceless, in contact with the function that it fills, that is to say – a procedure of documentation by maintenance with the world that passes, the traditional world.

Key words: History, method, source, text, oral tradition.

INTRODUCTION

L'histoire est l'étude du passé des sociétés humaines et de leurs réalisations. Cette présentation, quoique schématique, est généralement acceptée au sein de notre corporation.

Les façons de concevoir cette étude et de l'écrire ont évolué dans le temps.

* Avant le XII^e siècle : l'histoire, comme la *tragédie* et l'*éloquence*, fait partie des institutions de parole reconnues dans les cités occidentales. Elle ne tend pas à être « une expression transparente de la vérité des faits ».

* A partir du XII^e siècle jusqu'aux années 1860-1898, la conception de l'histoire est marquée par deux tendances :

– d'abord, la narration à l'état pur, fondée sur la chronologie ; les productions sont sous le signe des sentiments « *des événements surgis du néant ou presque, dépourvus d'antécédents véritables...* ». Les historiens, « *peu soucieux de se tenir au plus près de la vérité simple et nue, usent d'un style ronflant, surchargé de comparaisons et encombré de métaphores*¹ », écrit Hervé Martin dans *Les écoles historiques* (1983 ; 1997).

– Ensuite, une histoire au service des philosophies de l'histoire. L'histoire intéresse les penseurs de tout bord ; religieux ou athées, autour de l'idée commune qu'elle a un sens, lequel est rattaché à diverses idéologies :

• **providentialiste** avec Bossuet (1627-1704), « *Dieu a fait l'enchaînement de l'univers... la divine Providence préside au destin des Empires, à leur essor et à leur chute*² » ; avec Toynbee aussi (1889-1975), « *Le sens de l'histoire est de faire du monde une province du royaume de Dieu... Les hommes ne sont que des pions, réduits à l'impuissance, dans le jeu que Dieu joue sur cet échiquier...*³ ».

• **Matérialiste** avec Voltaire (1694-1778), prônant l'usage de la contrainte par les supérieurs à l'égard des masses : « *Le manoeuvre, l'ouvrier doit être réduit au nécessaire pour travailler : telle est la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes soit pauvre*⁴ » ;

• **évolutionniste** avec Hegel (1770-1831), « *L'esprit qui se forme mûrit lentement et silencieusement jusqu'à sa nouvelle figure, désintègre fragment par fragment l'édifice de son monde précédent...*⁵ » ;

• **finaliste** avec Marx (1818-1883), « *l'histoire se comprend par le jeu des contradictions entre les niveaux des infrastructures et des superstructures jusqu'à l'avènement d'une société sans classes*⁶ ».

• Enfin, **nationaliste** avec Michelet (1798-1874) : « *Dans ses jours mémorables, une grande lumière se fit, et j'aperçu la France ... Le premier je la vis comme une âme et une personne.*⁷ » (1869).

* Depuis 1898, l'histoire s'est engagée à se redéfinir à la faveur d'un phénomène majeur : le souci d'objectivité. L'histoire devient la recherche de la *vérité* des faits rapportés, cela par le recours systématique de la critique des *documents*. Plus question de rechercher ni les causes premières ni les causes finales, l'essentiel est la *description minutieuse* des faits.

Les figures de proue de cette tendance sont passées à la postérité grâce à l'ampleur du changement qu'ils ont incarné, il y a d'abord, Alexis de Tocqueville (1805-1859), Fustel de Coulanges (1830-1889) et Hippolyte Taine (1828-1893) qui sonnent ce tocsin de la révolte épistémologique : « *L'histoire n'est pas une œuvre d'imagination... L'histoire est une pure science, une science comme la physique ou comme la géologie*⁸ ». Langlois et Seignobos donnent du relief à ce souffle rénovateur, en se jetant avec conviction sur les brisées de leurs grands devanciers : lisez *Introduction aux études*

¹ H. Martin, « Les chroniqueurs des XI^e et XV^e siècles », *Les écoles historiques*, 1983 ; 1997, pp.80-81.

² Bossuet, 1681, cité par Martin, p.102.

³ A. Toynbee, 1934, Op.cit., p.126.

⁴ Voltaire, 1751, Op.cit., p.141.

⁵ G. Hegel, 1807, Op.cit., p.110.

⁶ K. Marx, 1850, Op.cit., p.119.

⁷ J. Michelet, 1869, Op.cit., p.175.

⁸ Fustel de Coulanges, 1875, dans *Les courants historiques en France*, 19^e-20^e siècle, 1999, p.76.

historiques (1898). Halte à la tendance théologique d'expliquer les faits historiques par des causes transcendantes, halte aussi au finalisme marxiste. C'est le triomphe du positivisme historique.

Mais l'histoire poursuit sa mutation, puisque dans les années 1930, les historiens prennent conscience du relativisme de leur discipline, laquelle n'a rien à voir avec la géologie de Numa Fustel de Coulanges, encore moins avec les tables de la foi en la Providence. L'histoire est alors reconnue comme le produit d'une situation, et l'opération historique, une science sociale appliquée au passé. Ce nouveau regard, qui est celui de Lucien Febvre et Marc Bloch, est une saine réaction contre la tendance scientiste et événementielle de Langlois et Seignobos. L'objectif de l'histoire n'est plus autre chose que l'explication des époques passées, des événements et de leur enchaînement par le moyen d'une démarche scientifique complète : « *l'historien doit procéder en échafaudant des hypothèses, qu'il soumet ensuite à vérification et qu'il rectifie en conséquence. Car il n'y a pas de fait historique en soi*⁹ ».

Telle est la vérité d'expérience qui inspire ma problématique, idée directrice que je présente en ces termes : Si le débat sur la fiabilité ou non des sources de reproduction (tradition orale, image, son, etc.) semble aujourd'hui dépassé, il ne s'ensuit pas qu'il y ait au sein de nos universités au sud du Sahara – sans préjudice de quelques unes – une politique franche de collecte de ces matériaux. L'intérêt qu'on leur porte est en général sous le signe de la réticence. Pourquoi et comment vaincre cette indécision ? C'est à cette question que l'étude tente de répondre, afin que le document oral ainsi que les matériaux analogues prennent leur place de données basiques de l'histoire dans une région du monde où l'oralité structure systèmes sociaux et héritages culturels.

Mon étude s'organise ainsi autour de trois matières essentielles, à savoir : la méthode historique ; la tradition orale, source pour l'histoire ; et enfin, l'enquête orale comme procédure de documentation par les entretiens.

I. LA METHODE HISTORIQUE

La méthode, en général, se définit comme l'ensemble des procédés que doit suivre l'esprit humain dans la recherche et la démonstration de la *vérité*. Une méthode est donc un chemin tracé, qui conduit sûrement et facilement au but ; il permet ainsi au chercheur de s'épargner des pertes de force et de temps qui, devenus disponibles, peuvent le servir pour aborder avec davantage d'assurance de nouvelles difficultés. Un esprit d'ailleurs médiocre, mais guidé par une bonne méthode, Descartes le dit quelque part, dans le *Discours de la méthode*, fera souvent plus de progrès dans les sciences que tel autre plus brillant, qui marche à l'aventure : « *ceux qui ne marchent que fort lentement peuvent avancer beaucoup davantage, s'ils suivent toujours le droit chemin, que ne font ceux qui courent et qui s'en éloignent* »(1637).

Variabilité de la méthode

Les moyens employés pour découvrir la vérité diffèrent grandement selon l'objet qu'il s'agit de connaître. Il s'ensuit que chaque science a sa méthode propre.

Cependant, comme toutes les sciences ne poursuivent qu'un même but derrière la diversité irréductible de leurs objets, celui d'expliquer les choses, parfois de les attacher à des principes, on peut distinguer, au-dessus des méthodes propres à chaque science, les procédés généraux de la recherche scientifique, à savoir : l'observation, l'analyse, la synthèse et la vérification.

De ces quatre procédés, on retient que *l'analyse* et la *synthèse* demeurent les deux instruments de connaissance auxquels toutes les méthodes recourent. Ce sont eux qui sont repris, variés et modifiés suivant les besoins de l'esprit qui cherche, suivant la nature aussi de l'objet à connaître.

⁹ G. Bourdieu, « L'école des Annales », *Les écoles historiques*, Op.cit., p.225.

L'*observation*, parce qu'elle peut être psychologique (âme et ses facultés) ou physique (faits réels et contingents), elle reste associée dans un cas à la psychologie, et dans l'autre aux sciences de la nature. Quant à la *vérification*, on peut noter qu'elle ne constitue pas de procédé spécial, elle est un moyen général de contrôle.

L'*analyse* est ce procédé qui consiste à aller du composé au simple, ou de ce qui est plus complexe à ce qui l'est moins ; tandis que la *synthèse* consiste à aller du simple au composé, ou de ce qui est plus simple à ce qui est plus complexe.

Si le but général de toute science est de comprendre et d'expliquer les choses, la complexité de ces choses demeure par conséquent l'obstacle à vaincre, surtout quand il s'agit d'en dégager les relations si délicates de cause à effet, de principe à conséquence. D'où la nécessité d'analyser, sinon de diviser la complexité pour mieux la résoudre.

Aussi toutes les sciences pratiquent-elles l'analyse : l'anatomiste qui dissèque un organe, le mécanicien qui démonte un moteur, le psychologue qui distingue dans l'âme les phénomènes d'intelligence, de sensibilité et de volonté, etc., font des analyses.

La nécessité de la *synthèse* n'est pas moindre. Sans la *synthèse*, toute connaissance est fatalement incomplète. La science d'un objet ne se borne pas à la connaissance de ses parties ; elle doit encore saisir leurs relations réciproques et leur part respective dans l'action commune. Aussi s'applique-t-elle à reconstituer par la *synthèse* le **tout** décomposé par l'analyse.

L'importance de ces deux procédés fondamentaux a été soulignée par le philosophe Victor Cousin, en ces termes :

« L'analyse et la synthèse se succèdent l'une à l'autre et sont nécessaires l'une à l'autre ; elles sont la condition de la connaissance totale. Toute synthèse qui n'a pas été précédée de l'analyse est une pure imagination ; mais aussi, toute analyse qui n'aspire pas à une synthèse, est une connaissance qui reste en route. Donc synthèse sans analyse, science fausse et imaginaire ; analyse sans synthèse, science incomplète. Mieux vaut sans doute une science incomplète qu'une science fausse, mais ni l'une ni l'autre ne sont la vraie science. »(1828, Cours d'histoire de la philosophie morale au dix-huitième siècle)

C'est donc pour leur rôle-clef dans la recherche et la démonstration de la vérité que ces deux procédés constituent les rouages de base de toutes les sciences, y compris la science historique.

Principales étapes de l'opération historique

Il s'agit de rappeler aux étudiants la marche à suivre dans le cadre d'un mémoire ou d'une thèse de doctorat en préparation en histoire, en précisant les éléments qui structurent les différentes étapes de l'exposition du mémoire ou de la thèse. Mais avant cela :

– l'objet de l'histoire. L'histoire vise toutes les manifestations de l'activité des hommes vivant en société, considérées dans leur succession et leurs développements. L'objet de l'histoire apparaît ainsi sous les traits du *spécifique*, ce qui appartient à un groupe social, rien qu'à ce groupe. Et au nom de cette réalité, la géographie et la chronologie sont apparues comme les deux auxiliaires incontournables de cette discipline. Elles permettent à l'historien de localiser dans le temps et dans l'espace les faits humains qu'il étudie.

– Comment parvient-il à connaître ces faits qui n'existent plus ? Aucune connaissance n'en serait possible si les faits ne laissaient de traces ; or, généralement, ils laissent après eux quelques vestiges, c'est-à-dire les objets matériels et sensibles, mais aussi dans la mémoire de ceux qui en ont été témoins. Ces souvenirs qui nous sont transmis, oralement ou par écrit, constituent des documents au moyen desquels nous pouvons arriver à connaître les faits anciens qu'ils relatent, bien sûr, en suivant une démarche.

La première étape est la recherche de documents. Le mot document doit être pris dans son sens le plus large possible : « *tout objet matériel qui porte la trace des phénomènes sociaux, de l'activité des hommes vivants en société*¹⁰ », ou comme disait Marrou, en 1954, est document : « *toute source d'information dont l'esprit de l'historien sait tirer quelque chose pour la connaissance du passé humain, envisagé sous l'angle de la question qui lui est posée* » (cité par Hildesheimer, 1994, p.84).

Il existe deux types de documents : le document écrit (ensemble de la documentation fournie par les textes écrits) et le document non écrit (ensemble des moyens d'expression non écrits).

Les documents écrits sont de deux ordres : ceux qui sont dits *trouvés*, notamment les archives publiques, la correspondance administrative, les actes d'état civil, les archives judiciaires, les débats des assemblées, les statistiques, la presse, les tracts, les affiches publicitaires et politiques, les journaux intimes et les livres ; et ceux qui sont dits *suscités* (par le chercheur) : réponses recueillies par questionnaires et interviews, récits autobiographiques.

Cette distinction entre les éléments de la documentation fournie par l'écrit n'entraîne pas de différence dans la technique d'analyse, mais dans la signification accordée au contenu.

Quant au document non écrit, il est produit par les récits, les chansons, les éléments iconographiques comme les dessins, les gravures, les monuments, les photos, la télévision, le cinéma, les masques, la poterie, les gadgets des sociétés industrielles, considérés en tant qu'ils portent des traces de vie sociale ou qu'ils ont une signification symbolique.

Il faut faire le tour de ces différentes formes de documents, bien sûr, en tenant compte du sujet et de son hypothèse de recherche. Il est recommandé au candidat d'explorer, de sonder, de prendre une vue d'ensemble du terrain sur lequel il va travailler (entreprise, zone rurale, quartier de ville), des personnes et des institutions auxquelles il va avoir affaire d'une manière ou d'une autre : qu'elles doivent être pour lui des obstacles ou des appuis.

De ce pas, on arrive à la seconde étape, et celle-ci consiste en prise de notes, soit sur des fiches cartonnées, soit sur des feuilles ou demi-feuilles de papier, mais en choisissant un seul format. Ces fiches, on les fait par livre, par article, par source, en ordre d'idées, d'hypothèses, d'interprétations de certains termes et de certaines allusions. Il faut lire les livres en prenant des notes ; il faut voir les personnes importantes, commencer à brasser les questions dans sa tête : les doutes, les points forts, les zones d'ignorance aussi ; il faut faire un premier tri, dégager l'essentiel de l'inutile ou du secondaire ; enfin, il faut décider sur quel axe accentuer l'effort de recherche, sur quels matériaux mener l'approfondissement. Et si les documents iconographiques et les objets matériels n'exigent pas le même travail, ils requièrent, pour être utilisables, un appareil critique aussi rigoureux que dans le cas des textes. Ce travail, dit de la récolte des données adaptées à l'objet, est la base de la recherche en histoire.

Le prix en sera quelque temps d'insatisfaction, sur fond de blocage, de découragement, voire de quelques nuits d'insomnie : c'est souvent le signe que le travail est pris au sérieux et qu'il se fait.

La troisième étape concerne l'analyse des faits ainsi reconstitués ; on parle de l'*établissement du texte*. Rappelons à l'occasion la définition stricte du mot « analyse » : décomposition d'un **tout** en ses parties. Ce qui fait dire à Paul Veyne que « *Le mot d'analyse est trompeur*¹¹ » dans le domaine de l'histoire ; et l'auteur a raison, l'historien ne dissèque pas de documents, il en évalue, lui, l'*importance*, quelque chose à entendre comme plus proche ou non des faits relatés, en s'appuyant sur la critique, le lieu où l'on a recours aux ressources du raisonnement (déduction, analogie, etc.), pour les lier entre eux de manière à s'assurer de leur crédibilité.

On distingue ainsi la « critique externe » qui en établit l'authenticité (nature, provenance, etc.), et la « critique interne » qui s'attache au contenu (sincérité du témoin, véracité des faits, etc.), notamment

¹⁰ P. Rongère, *Méthodes des sciences sociales*, 1979, p.52.

¹¹ P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, 1971, p.23.

par la confrontation des documents en présence. J'y reviendrai avec le dépouillement des données dans le cadre de l'enquête orale.

Les techniques d'établissement et de contrôle des faits étant passées, la quatrième et dernière étape consiste en opération synthétique par rapprochement du contenu de tel document de ce qu'apportent les autres, l'objectif étant d'esquisser un tableau cohérent des faits. Sous le contrôle du discernement, l'intuition, les comparaisons y jouent un grand rôle pour combler les lacunes de la documentation.

C'est alors que vous pouvez rédiger la problématique et élaborer votre plan de travail.

A. La tradition orale, source pour l'histoire

On appelle

« tradition orale tout ce qui est transmis par la bouche et par la mémoire. Ce peut être un savoir diffus dans chaque société, transmis plus ou moins largement par l'éducation et à la faveur des circonstances pratiques de la vie ; des connaissances plus spécialisées, non assujetties à une forme fixe d'expression ni socialement réservées, peuvent être cependant le fait d'un nombre plus restreint de personnes, qui seront à cet égard les informateurs privilégiés¹² ».

La tradition désigne ainsi un acquis, une expérience collective, en somme un héritage culturel transmis de génération en génération, oralement ou par écrit, et qui englobe, pour ainsi dire, les modes de pensée, les pratiques religieuses, les comportements sans la caution desquels toute évolution est une paille.

Ces données peuvent être recueillies par des **entretiens ponctuels**, ou au fur et à mesure d'une **cohabitation durable**, ou par des **questionnaires élaborés**, appliqués extensivement ou intensivement, exhaustivement ou non, à une population cible. C'est une opportunité offerte à l'historien de produire son propre document, d'ajouter aux sources narratives, ou d'y suppléer comme c'en est le cas pour ce qui nous concerne. On peut alors parler d'œuvre et la ranger dans un genre : récit (historique, légendaire, mythique ou généalogique, etc.), principes juridiques, poésie, conte, etc.

Parmi les trois techniques d'observation des faits susvisées, c'est aux « **entretiens ponctuels** » que nous allons nous consacrer essentiellement dans cet article. Ils sous-tendent une activité appelée « enquête », à partir de « questionnaires » et d'« interviews ».

De coutume, l'historien exploite une bibliographie ; celle-ci comporte deux volets : premièrement, les **matériaux de base appelés sources**, comprenant les souvenirs – témoignages, photos, films documentaires, correspondance, objets matériels. Et deuxièmement, les **travaux d'auteurs antérieurs** qui sont les livres, les articles, les thèses, les comptes rendus, les rapports.

Mais depuis la dilatation inouïe du champ historique, sous l'impulsion du groupe des Annales, vers une totalité où interfèrent le politique, le religieux, l'économique, le psychologique, le culturel, on assiste à un élargissement concomitant de la notion de *document*. D'où la prise en compte des textes de spiritualité (canons et écrits qu'ils suscitent, décrets des conciles œcuméniques ou provinciaux, etc.), des textes littéraires (pour l'histoire des mentalités, l'histoire sociale en général) qui renseignent à la fois sur les individus et sur leurs sociétés : que l'ouvrage consiste en une correspondance, en un mémoire ou en un roman, les renseignements qu'il livre concerne en premier lieu l'auteur lui-même.

Il est rare que l'auteur s'efface complètement derrière son œuvre ; les jugements de valeur renseignent sur ses partis pris, ses préjugés, et à travers lui, sur ceux du groupe social, ou du groupe culturel auquel il appartient : qu'il soit en accord avec ceux-ci (Francis Wodié, *l'alter ego* de Louis de

¹² H. Moniot, « L'histoire des peuples sans histoire », *Faire de l'histoire* (dir.) Le Goff et Nora, 1974, p.109.

Rouvroy, duc de Saint-Simon), ou qu'il veuille s'en éloigner (Aké N'Gbo, le Flaubert ivoirien) ou même qu'il exprime la révolte contre eux (Dédi Séri, ou Jules Vallès). L'écrivain sait souvent exprimer de manière saisissante tel fait qu'il a perçu avec une acuité toute particulière.

A cet égard, Camus, Zola ou duc de Saint-Simon sont des auteurs qui ont apporté le plus à l'histoire sociale. Malheureusement, pour l'histoire de nos sociétés traditionnelles où la pratique sociale se confondait avec l'oralité, ces documents littéraires sont rarissimes, voire inexistants. De là, la légitimité du recours aux documents analogues, dits *suscités*, par opposition aux précédents (archives, livres et correspondances), dits *trouvés*. Les documents dits *suscités* le sont par le chercheur qui recueille les réponses par questionnaires et interviews, pour en faire un support utilisable. Cela passe par une enquête sur le terrain.

B. L'enquête orale

« On appelle *enquête* toute recherche qui suppose une investigation auprès d'individus ou de groupes, qui met le chercheur en relation avec des individus¹³. »

De quel droit devons-nous mener cette enquête ? En vertu des prérogatives attachées à notre charge d'historien des mentalités ; ces prérogatives consistent à comprendre pour faire comprendre, en entendant par « faire comprendre », non l'effet de quelque cours magistral, mais plutôt l'art de « suppléer, de substituer et de compléter » : belle formule que j'emprunte à Lucien Febvre du côté de ses *Combats pour l'Histoire*, pour couvrir mes pas de son autorité au-dessus des rapports de pouvoir d'écoles, de pouvoir politique aussi, solidement adossée à la reconnaissance de son œuvre par la généralité des historiens.

Il existe généralement trois types d'enquêtes :

- * l'enquête avec questionnaire rempli par écrit par les enquêtés ;
- * l'enquête avec questionnaire par téléphone (une enquête limitée aux abonnés, un questionnaire nécessairement bref, précis, directement en rapport avec les préoccupations des intéressés),
- * et l'enquête par interview, celle de l'« entretien », impliquant à la fois un questionnaire et une relation face à face.

Le questionnaire et l'interview

* Le questionnaire

Comme on vient à peine de le noter, dans certaines enquêtes, les questions ne sont pas posées oralement ; il y a donc un questionnaire sans interview.

Dans les enquêtes par interview, la *forme* et le *contenu*, le *nombre* et l'*ordre* des questions sont déterminants, car ils influent sur l'attitude des témoins.

Référées à leur *forme*, il y a deux types de questions : les questions fermées et les questions ouvertes. Les premières sont celles qui n'offrent à l'enquêté qu'une possibilité de réponse *alternative* (oui – non), (d'accord – pas d'accord) sous réserve du « refus de répondre » et de « Je ne sais pas ». Les secondes, au contraire, laissent à l'enquêté le choix de la réponse ; c'est la question du type : « que pensez-vous de ... ? »

Le questionnaire « est un instrument d'observation et de collecte des données¹⁴ » ; à ce titre, on doit appliquer à chacune des questions, entendons au *contenu* de chaque question, les notions de *fidélité* et de *validité*.

¹³ P. Rongère, Op.cit., p.59.

¹⁴ P. Rongère, Op.cit., p.68.

• Est **fidèle** un questionnaire à la fois *identique* pour tous les individus enquêtés, et clair en ceci que les mots employés ne comportent aucune ambiguïté. « *Une bonne question doit employer le langage des personnes interrogées, avoir une signification pour elles ...*¹⁵ ».

• Est **valide** le questionnaire qui « *fournit des indicateurs pertinents des variables qu'il a pour but de repérer dans la réalité sociale*¹⁶ ». C'est à cette condition que les réponses recueillies peuvent être additionnées ou, comparées. Par ailleurs, les questions utilisées dans l'enquête doivent être distinctes des hypothèses qui guident la recherche du candidat (les questions que celui-ci pose à lui-même à propos de l'objet qu'il étudie) ; elles doivent être neutres : « *une bonne question ne doit pas inciter, par sa rédaction pas plus que par son contenu, à une réponse plutôt qu'à une autre.*¹⁷ »

Enfin, le *nombre* et l'*ordre* des questions constituent des paramètres tout aussi importants que la *forme* et le *contenu* des questions.

D'abord, le *nombre* des questions : « *il conditionne la durée de l'interview : celle-ci doit être appréciée en fonction des enquêtés, précise Rongère ; ne pas dépasser le temps qu'ils peuvent estimer normal...* » de vous accorder l'entretien, « *sinon il y a risque de non réponses, ou de réponses trop rapides, aux dernières questions*¹⁸ », signe que l'attention se relâche, que l'esprit est fatigué.

Ensuite, l'*ordre* des questions. Il est conseillé à l'enquêteur de les ordonner de manière à *faciliter les réponses* : les questions « délicates » seront placées au milieu ou à la fin du questionnaire ; les questions complémentaires, celles posées sur des points familiers aux enquêtés, seront tête d'affiche. Alternance de questions ouvertes et fermées, les premières pour mettre le témoin en confiance, « *en lui permettant de dire ce qu'il pense ...*¹⁹ ».

* L'interview

« *L'interview en sciences sociales est le type particulier d'entretien que le chercheur a avec les individus dont il attend des informations en rapport avec les phénomènes (faits) qu'il étudie.*

*L'interview n'est ni un reportage de journaliste, ni une conversation amicale ; c'est une démarche préparée, un outil d'observation qui exige de ceux qui le manient une grande discipline*²⁰ » :

présentation rapide de la matière de l'enquête, en insistant sur le caractère scientifique de ses objectifs, histoire de lever toute équivoque ; nécessité de tenir compte du lieu de l'entretien qui peut ne pas être indifférent : on peut décider que toutes les interviews d'une même enquête puissent avoir lieu dans un cadre analogue, par exemple à domicile, ou sur la place du village, ou encore sur le lieu du travail. Il s'agit de rassurer l'enquêté qui, pour une raison ou une autre, peut montrer de la réticence en anticipant sur la finalité de l'interview, sur ce à quoi ses réponses vont servir.

Par ailleurs, l'enquêteur doit se garder de s'impliquer soi-même dans le déroulement de l'interview : par exemple, il ne doit pas modifier les réponses selon ses opinions personnelles, et s'il doit créer un climat de confiance ou de collaboration, il ne doit pas aller jusqu'à se considérer

« *comme un juge ou un examinateur du fait de son statut d'intellectuel ou d'universitaire.... Il ne doit manifester devant les réponses ni approbation ni réprobation ni surprise... Enfin, le souci des enquêtés de paraître conformes au rôle social qu'ils jouent ou veulent jouer aux yeux de l'enquêteur, souci aussi de ne pas paraître ignorants ou indécis...*²¹ »

sont autant de sources d'erreurs auxquelles celui-ci devra faire attention.

¹⁵ Op.cit., p.71.

¹⁶ Op.cit., p.73.

¹⁷ Op.cit., p.71.

¹⁸ Op.cit., p.72.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Op.cit., p.74.

²¹ Op.cit., pp.76-77.

Pour résumer, retenons que l'enquête orale, selon le mot de Marc Bloch, est l'occasion du « contact perpétuel avec l'aujourd'hui » ou, avec d'autres termes, un commerce entre le présent et son passé par le biais des témoins survivants. C'est une forme d'observation et de collecte de données dont l'enregistrement peut se faire, soit par utilisation du *magnétophone* (si les informateurs ne s'y opposent pas), soit par *notes manuscrites*, qui respectent le vocabulaire et le style de l'enquêté, ainsi que les éventuelles contradictions dans les réponses.

Si tôt qu'on est en possession de ce matériau, le réflexe consiste en un autre effort pour se l'assimiler. On y arrive par le moyen du dépouillement des dépositions des enquêtés.

II. LE DEPOUILLEMENT DES ENTRETIENS

Le dépouillement des entretiens comporte quatre étapes nécessaires, à savoir : le **codage**, l'**interprétation**, l'**analyse** et le **classement des données**.

Le codage des réponses

En principe, le dépouillement d'une enquête par interview passe par le codage des réponses, une technique de recherche qui consiste à « affecter, pour chaque question, un même numéro, ou autre signe, à chacune des réponses de même signification ... Il s'agit de caractériser les divers types de réponses données par leur trait principal²² ». On passe ensuite à la seconde étape.

L'interprétation des réponses

Si l'objectif de l'interprétation est qualitatif, comme par exemple, au sujet de la représentation collective de la maladie, ou de la mort, il s'agit de doter les réponses d'un appareil critique avec des notes sur les conjectures, les allusions ou les contresens qu'elles contiennent. Il ne faut surtout pas vouloir faire dire à ces réponses ni plus ni autre chose que ce que les questions, par leur condition de validité, peuvent recueillir. Cet exercice d'interprétation ouvre sur l'étape de l'analyse.

L'analyse des entretiens (ou critique historique)

C'est l'occasion de répondre

« *aux cinq questions que soulève toute étude d'une communication :*

– *qui parle ? image que l'émetteur de la communication (...) donne, volontairement ou non, de lui-même ...*

– *Pour dire quoi ? étude descriptive des thèmes abordés, idées, jugements de valeur implicites ou explicites, personnages, rôles ...*

– *Par quels moyens ? forme et ton de la communication, tournures de style, rythme, appel aux sentiments ou à la raison ...*

– *A qui ? étude de l'image que l'auteur donne de ceux à qui il s'adresse ; recherche de ceux qu'il privilégie parmi tous les récepteurs possibles ...*

– *Avec quel effet ? étude de l'effet recherché par une communication ; aspect "instrumental" d'une communication qui vise à obtenir un résultat ...* » (H. Lasswell, cité par Rongère, 1979, p.54).

²² Op.cit., p.78.

La critique comporte ainsi deux niveaux : la critique externe (contexte) et la critique interne (contenu). Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de mettre en œuvre les règles qui garantissent la bonne évaluation des données.

A. La critique externe. Le témoignage est-il authentique ? Cette question recouvre deux thèmes majeurs : l'*identification* des personnes qui ont accepté de témoigner, et la vérification de la *validité* des faits rapportés.

– Le témoin doit être connu : ses nom et prénoms, son âge, le sexe ainsi que sa profession, c'est-à-dire ce qu'il fait dans la vie, ou ce qu'il a fait, s'il s'agit d'un retraité ou d'un chômeur. Il faut, autant que possible, saisir son état d'esprit : les mots trompent souvent les choses sous la pression de nos états d'âme. De là l'erreur, le parti pris ou le mensonge par esprit de clocher ; souvent aussi, le mensonge par vanité. Ces humeurs de l'âme ne sont pas inutiles : elles éclairent sur la personnalité du témoin, notamment sur la question relative à son *autorité*, c'est-à-dire à sa « possession concrète de la connaissance²³ » et à son intégrité. Le fait qu'il avance est-il à sa portée : est-il bien placé pour en parler avec précision ?

– La validité des faits doit être vérifiée : est *valide* le fait dont la présence est établie. Cette exigence doit s'opérer en mettant le fait en relation avec d'autres données du fonds auquel il appartient. La convergence de telles données constitue une présomption de certitude du fait, qui est donc valide.

Reste alors à le dater et à indiquer le lieu où il a été recueilli. La critique externe correspond ainsi à la « carte grise » du document. Elle permet de répondre aux questions que soulève la critique interne, relatives à la valeur des témoignages.

B. La critique interne. Le chercheur doit s'assurer de la véracité des faits, ce qui passe par une sévère critique d'*exactitude* des témoignages et de *sincérité* du témoin.

Précisons qu'il existe deux types de témoignage : celui qui s'appuie sur la signification des mots, et celui qui est tributaire des faits. Le premier se présente avec l'évidence qui fonde la foi ; le témoignage ne peut pas ne pas être vrai, exemple : la dame que voici est une *veuve*, elle a **perdu son mari** dans les troubles politiques de 2002. La signification des mots (*veuve, perdu son mari*) fonde la foi. On parle ici de vérité nécessaire. Ce témoignage est vrai par définition. Le second, par contre, ne comporte pas d'indice à le faire admettre sans discussion ; c'est l'exemple de ce témoin qui, sur le vu d'un *homicide*, évoque un « meurtre ». Ici, le témoin ne dit pas nécessairement la vérité. Si tuer un être humain est un homicide, il ne s'ensuit pas que tout homicide soit un meurtre. Il reste à établir le caractère volontaire de l'acte. En effet, dans certaines circonstances comme l'*autodéfense* ou l'*imprudence*, l'homicide n'est pas considéré comme un meurtre, acte criminel non justifiable et puni comme tel.

Donc, si dans le premier cas, la critique d'exactitude est facilitée par la signification des mots, un soin appuyé doit être porté à cette critique dans le deuxième cas. Le témoignage est-il exact ? L'enquêteur se trouve dans l'obligation de chercher l'exactitude du fait hors du témoignage, notamment dans les circonstances où il s'est produit, en passant par le recours à d'autres témoignages, de manière à les confronter. Et s'il s'agit d'un seul témoin, il reste à l'enquêteur de fonder l'exactitude du fait sur l'*autorité* de ce dernier ; l'*autorité*, c'est-à-dire la qualité qui lui confère le droit d'être cru, laquelle s'alimente à sa compétence et à son intégrité morale reconnues.

Si la critique d'exactitude concerne les informations données sur un fait, la critique de sincérité concerne, elle, la personne du témoin ; son histoire personnelle est une pièce maîtresse (son niveau d'intégrité ou de crédulité). Le témoin est-il sincère ? Cette question est tout aussi décisive que la précédente, car la connaissance n'exclut pas la *mauvaise foi*. Le poids des circonstances peut

²³ L. Gbagbo, « Enquête en pays bété. Quelques réflexions d'ordre méthodologique », 1986, p. 57.

déterminer à se « cacher », à mentir. Mentir par intérêt (esprit de famille, de parti, etc.), mentir par contrainte ou par omission (ne pas vouloir ressusciter les vieilles querelles, ou, ne pas vouloir s'attirer des ennemis). L'enquêteur doit faire l'analyse critique des niveaux de langage que le témoin a utilisés. Ce procédé doit le conduire à identifier les archétypes de remplissage – de vrais pièges destinés à donner du relief à la pensée – afin de saisir le but que le témoin s'est fixé.

Dans le cas idéal de plusieurs témoins, la pluralité des opinions est un atout qui facilite la tâche de l'enquêteur :

– première hypothèse, les témoins sont d'accord : il s'assure que cette convergence d'opinions n'est pas le résultat d'une entente préalable, dictée par un intérêt commun à protéger ; par suite de quoi, il considère le témoignage comme digne de foi.

– Seconde hypothèse, les témoins sont divisés : il pèse les témoignages les uns les autres, et il se range du côté de ceux qui, durant l'entretien, ont donné les gages d'esprit d'indépendance.

Et l'on comprend pourquoi il n'est d'enquête orale qu'après des vieux sur nos anciennes sociétés traditionnelles. La notion de « *possession concrète de la connaissance...* » rend les vieux incontournables. Dans ces sociétés de « peuples sans écriture », la connaissance était tributaire de l'observation et de l'écoute ; cette proposition ayant la caution des faits, il paraît maladroit de contester le principe selon lequel « *l'enquêteur doit s'adresser aux vieux* », en l'abaissant au range de « *mythes vulgaires*²⁴ ».

Cela s'appelle avoir deux poids, deux mesures ; dire une chose et son contraire suivant son intérêt. Si cela est fréquent en politique, il n'est pas acceptable en science. Il faut voir le vrai qu'une formule ou une proposition contient ; se contenter de la récuser, c'est refuser de comprendre, et on peut perdre de vue certaines réalités.

A quoi obéit-il cet hyper criticisme ? A effacer la frontière entre l'histoire et la politique. Donc, une charge voilée contre le statut éminent fait au *grand âge* parmi les « Assises du pouvoir » en Afrique noire, et qui fait de l'*Ancien* ou du *Vieux* le symbole de la sagesse. Toutes choses qui desservent traditionnellement la cause des jeunes opposants politiques. Donc, un certain sens du métier chez Gbagbo ! C'est certain, mais est-ce là le lieu ? Le problème est scientifique, ses termes se rapportent à l'*autorité* du témoin, mot qui désigne, rappelons-le, son niveau de connaissance et sa marge d'indépendance d'esprit.

Si la lecture, les voyages, le cinéma, l'école, etc. sont des instruments de connaissance qui permettent au jeune d'aujourd'hui, celui qui y a régulièrement accès, d'engager une discussion nourrie avec quelqu'un de 30 ans son aîné, le contexte précolonial était différent. L'instrument du savoir poussé à l'explication des causes était l'*apprentissage*, uniquement l'*apprentissage* ; l'*apprentissage* entendu comme un processus d'acquisition par un individu ou groupe d'individus de connaissances ou de comportements nouveaux, effet de ses ou de leurs relations avec les plus avisés, ici les aînés. Au regard de toutes ces pièces, l'enquête orale, dans ce cadre de vie en prise directe avec la tradition, doit se faire avant tout auprès des vieux.

C'est le sens de l'aphorisme d'Hampâté Bâ, dans le passage qui suit : « *un vieux qui meurt est une bibliothèque qui brûle* ». Il ne veut dire en aucun cas, comme le prétend Eischlimann, « *que tous les vieux, du seul fait qu'ils sont avancés en âge savent tout et qu'on peut s'adresser indifféremment à n'importe lequel d'entre eux* » (Père Eischlimann, cité par Gbagbo, 1986, p.58). Cette interprétation est loin du compte, nous dirions même qu'elle a un relent de caricature. C'est injuste, car la remarque que fait Hampâté relève d'un phénomène de société, phénomène dont la pertinence ne fait guère de doute. L'activité de connaissance, fondamentalement empirique (bornée aux phénomènes sensibles, observations répétées des mêmes relations entre les mêmes objets) dans ce milieu, fait de l'âge avancé un critère essentiel de la connaissance.

²⁴ L. Gbagbo, Op.cit., p.57.

Autrement dit, là où les gens n'apprennent que par l'expérience, sinon par l'habitude, le grand âge, en tant qu'il favorise la multiplication des occasions de **voir**, d'**entendre**, ou de **toucher**, remplit une fonction analogue à celle d'une bibliothèque.

Telle est la pensée d'Hampâté Bâ, et pour le dire en passant, une bibliothèque, ce n'est pas une fin en soi : on y trouve ce qu'on y a mis ; elle n'est pas la connaissance, elle n'en est qu'un solide facteur, pareil à l'âge en milieu traditionnel. Et Gbagbo le reconnaît en ces termes :

*« les hommes qui connaissent la parole, c'est-à-dire ceux qui possèdent les connaissances historiques et juridiques, écrit-il, choisissent parmi les fils de la famille celui ou ceux qui sont les plus obéissants, les plus travailleurs, les plus courageux, les plus soumis, etc. ; ce sont à ceux-là qu'ils transmettent leurs connaissances. Alors ils prennent l'habitude de partir avec ces **enfants**²⁵ aux palmiers, aux champs, à la chasse ; c'est là qu'ils leur enseignent petit à petit l'histoire de la famille, du lignage, du village, de la région, etc., ils leur parlent des guerres, des alliances passées et actuelles, etc.²⁶ »*

C. Le classement des données

On vient d'en souligner les caractères essentiels par comparaison, par discussion ; on en a compris le sens général, il s'agit alors de saisir le rapport qui les relie entre elles afin d'être rangées dans des séries. Ce classement doit être guidé par la problématique du sujet ; c'est un travail qui peut s'étendre sur une ou deux semaines, et si ce n'est pas une sinécure, il est indispensable : on aura autant de chemises qu'il y a de chapitres ; une chemise pour l'introduction générale, une autre pour la conclusion générale, et une dernière dite « non classée », destinée aux matériaux qui n'entrent dans aucun des chapitres prévus. Il peut arriver qu'une fiche concerne deux chapitres différents : on le signale sur la première fiche (chap. II ↔ chap. IV), ou on en fait une photocopie qui est portée à la chemise « chap. IV ».

Ce travail est fastidieux, mais il est utile ; il faut prendre la peine d'y arriver. Il procure de sérieux avantages : un classement réussi permet au candidat de déceler les « trous » qui peuvent subsister dans sa documentation, et lui permet, par ricochet, de repérer les chapitres qui risquent d'être « trop chargés » ou « anormalement réduits » ; aussi le met-il à l'abri des contresens et des faux-sens.

Au terme de ce travail, on passe à la rédaction de son mémoire ou sa thèse. A cette occasion, on se guidera sur sa problématique.

* La problématique

On entend par « problématique » un argumentaire autour d'une *question principale*, d'une *hypothèse de recherche* (proposition de réponse aux questions que l'on se pose à propos de l'objet de la recherche, en entendant que les données et l'analyse fournissent l'éclairage), ou d'une *idée directrice* illustrée d'exemples concrets, reliés entre eux par les articulations logiques du raisonnement qui révèlent les lignes d'analyse du sujet à traiter.

Elle est dès lors partie intégrante de l'introduction générale du mémoire ou de la thèse.

Ci-dessous, un exemple illustratif de problématique.

²⁵ Foncé pour marquer que dans la terminologie des relations sociales traditionnelles, ce mot est le contraire de vieux.

²⁶ L. Gbagbo, Op.cit., p.52.

Sujet : Les funérailles chez les Krou de Côte d'Ivoire : approche historique.

L'exemple des Bété.

Problématique : Les funérailles sont un ensemble d'attitudes et de comportements funéraires qui s'inscrivent dans une tradition particulière à l'égard de ses morts. Etant donné qu'ils se rattachent à une perception sociale de la mort, ce sont des symboles de l'inconscient collectif (ou rites de passage, Van Gennep, 1909) qui y sont en œuvre, **par quoi le groupe social exprime son chagrin, accompagne le défunt dans son dernier voyage et exorcise le spectre de la mort.** La façon dont ces références culturelles et les souvenirs attendants reculent pour laisser place à des valeurs et croyances *autres*, depuis la seconde moitié du siècle dernier, cette façon, manifestation concrète de la folle enchère des valeurs de consommation occidentales, est synonyme d'une désintégration profonde de la société.

La question principale s'annonce en ces termes : Alors que la tradition funéraire krou était censée honorer le mort et apporter des réponses au problème de la protection des vivants, quelles sont les conséquences de son effondrement sur le double plan de la cohésion sociale et de la santé publique ?

La problématique permet ainsi d'organiser le *plan de travail* et de concevoir le *plan de rédaction*. A cet égard, elle apparaît pour un chercheur comme le poste de pilotage pour un pilote de ligne. Il n'y a pas un bon plan de travail sans une bonne *problématique*. Et puisqu'il faut le dire, c'est l'illustration du principe selon lequel « la théorie guide l'action ».

* Le plan de travail

Ce plan est indispensable : il permet de centrer le travail de recherche et d'éviter de trop tourner en rond ou de s'égarer sur des pistes inutiles. Ebauché au moment du choix de la problématique, il peut évoluer, mûrir au fur et à mesure que progresse la recherche et que les idées du candidat se clarifient, ses hypothèses se précisent ; et il n'est pas mauvais, à un moment donné, d'en reprendre la rédaction, car, comme dit Braudel, « la recherche doit être sans fin conduite de la réalité sociale au modèle, puis de celui-ci à celle-là et ainsi de suite, par une suite de retouches, de voyages patiemment renouvelés.²⁷ »

Avec le *sujet* et la *problématique*, avec le *plan de travail* et l'*accord* de son directeur de recherche, voilà le candidat en possession d'un équipement sérieux. Il ne lui reste plus qu'à élaborer le « plan de rédaction ».

*Le plan de rédaction

Si le *plan de travail* permet d'organiser en fonction de la *problématique*, on l'a dit, les différentes étapes de son travail d'investigation, le *plan de rédaction* lui, il sert à structurer les différentes étapes de l'exposition de son mémoire ou de sa thèse, à structurer la démonstration qui "portera" ce mémoire ou cette thèse : démonstration de l'idée directrice dégagée, en réponse à la question principale posée.

²⁷ F. Braudel, *Ecrits sur l'histoire*, 1969, p.72.

Comment conclure ?

Je relève d'abord que le vrai danger, comme dirait Raymond Aron, c'est l'inculture historique non reconnue, encadrée par un orgueil épanoui, signe extérieur d'un état d'insouciance endémique. On a été formés ici, on est bien, et on sera toujours bien tels qu'on est.

Mais malheureusement, la science ignore l'individu ; elle renvoie au général, par suite, son langage s'impose à tout le monde.

Et voilà ce qu'elle affirme à propos des sources d'histoire : le texte, comme toute œuvre volontaire, a ses limites et non de banales. La première est liée à son origine : né de l'écriture, donc d'une technique spéciale de communication dont la maîtrise passe par l'apprentissage, le texte en a été réduit à la *rareté*. Et quoique moyen de communication *existant*, c'est un lieu commun de relever qu'il n'est pas *employé* par une bonne partie des sociétés humaines, réticentes à son usage, peut-être, ou simplement analphabètes – le cas des entités nationales noires au sud du Sahara. Y enfermer l'histoire, c'est se prononcer contre la diversité de l'espace, une notion à laquelle sont liés les moyens de communication.

C'est ce parti pris idéologique qui a longtemps retenu l'histoire à fond de cale des archives européennes, privée d'images et de sons. La seconde limite est reliée à son contenu. Le souci de la forme devient, d'ordinaire, contraignant au point que l'auteur rationalise le texte à la limite de l'excès ; et il est volontairement pelé de ses aspects jugés vulgaires ou mal sonnants, voire choquants, aspects fictionnels qui, cependant, participent des modes de pensée ou de construction littéraire propres à un groupe social, et de fait, le miroir du fond d'où surgit le discours.

Si, désormais, l'histoire s'intéresse autant aux faits qu'aux images, aux représentations et comportements des hommes à l'égard des normes sociales et culturelles reconnues ou subies, l'importance de l'écrit face à ces nouveaux objets se révèle moindre qu'on ne le croit. Il ne peut, en effet, servir à grand chose quant à une connaissance approfondie des pratiques sociales (traditions religieuses, formes de sociabilité civiles tels que les fêtes sacrées, le mariage, les funérailles, etc.), celles que Joutard appelle le « *fonctionnement de la mémoire collective*²⁸ ». Le recours à d'autres formes de document devient ainsi une exigence : tantôt, pour renforcer le texte là où il existe ; tantôt, pour le suppléer.

Il ne s'agit pas de reprendre les controverses des historiens des années 1900 sur la notion de « document ». Le groupe des *Annales* (1929), dans le sillon de *La Revue de synthèse historique* (1900) et de la collection *Evolution de l'humanité* (1920), le groupe des *Annales*, répétons-le, avait gagné le procès contre le dogme positiviste que « l'histoire se fait avec des textes », l'unique voie par laquelle on affirmait atteindre les faits.

Les "annalistes", sous la plume de leur leader, avaient rétorqué par une réfutation :

« le fait en soi, cet atome prétendu de l'histoire, où le prendrait-on ? L'assassinat d'Henri IV par Ravallac, un fait ? Qu'on veuille l'analyser, le décomposer en ces éléments, matériels les uns, spirituels les autres, résultat combiné de lois générales, de circonstances particulières de temps et de lieux, de circonstances propres enfin à chacun des individus, connus ou ignorés, qui ont joué un rôle dans la tragédie : comme bien vite on verra se diviser, se décomposer, se dissocier un complexe enchevêtré ... Du donné ? Mais non, du créé par l'historien ... De l'inventé et du fabriqué, à l'aide d'hypothèses et de conjecture, par un travail délicat et passionnant²⁹ ».

Suite à cette réflexion, le groupe rangea l'écrit parmi les types de document susceptibles de servir l'histoire, en tenant le *document* pour ce qu'en disait Marrou, en 1954 :

²⁸ Ph. Joutard, « Prendre la parole », 1982, p.771.

²⁹ L. Febvre, *Combats pour l'histoire*, 1992, p.7.

« toute source d'information dont l'esprit de l'historien sait tirer quelque chose pour la connaissance du passé humain, envisagé sous l'angle de la question qui lui a été posée. Il est bien évident qu'il est impossible de dire où commence et où finit le document ; de proche en proche la notion s'élargit et finit par embrasser textes, monuments, observations de tout ordre »(cité par Hildesheimer, 1994, p.84).

La notion de document d'histoire s'est ainsi dilatée : des représentations figurées ou de simples objets portant l'empreinte d'un groupe social, des traditions orales, les uns comme les autres ont valeur de *document* au même titre qu'un texte.

Relié à la parole ou au comportement du témoin, le témoignage oral est sous le signe de la spontanéité, un naturel qui garantit les aspects fictionnels du discours, et par conséquent, en fait un remarquable médiateur entre la réalité et sa perception intime. Une interview, un discours enregistré avec le ban ou les huées pour l'orateur, le ton dont il a usé, un film, tous sont des documents de première importance pour la connaissance des façons dont se reproduisaient mentalement les sociétés passées. Si ce type de document est important en soi pour l'histoire, il l'est davantage pour celle de l'Afrique noire, le continent de « sans » : sans architecture d'envergure, sans hypogées, sans écrits, le peu qu'il faut à l'historien pour mettre en perspective une hypothèse de travail.

Arrachons la *tradition orale* aux préjugés historicistes. Sauvons la mémoire de l'Afrique noire en hissant cette source, par un traitement responsable, au rang de source d'histoire à part entière ; « *A une civilisation qui élimine les différences, l'Histoire doit restituer le sens perdu des particularités.* »³⁰ Et elle n'y parviendra sûrement qu'en l'ouvrant sans fausse honte, aux sources employées, celles relevant des techniques de communication disponibles au sein du groupe social, porteur de l'objet à connaître.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources

Enquêtes orales
Photos

Ouvrages

ARIES (Ph.), 1986, *Le temps de l'histoire*, Paris, Ed. du Seuil, 257p.

BEAUD (M.), 1958, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 175p.

BLOCH (M.), 1974, *Apologie pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 167p.

BRAUDEL (F.), 1969, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 315p.

–, 1993, *Grammaire des civilisations*, Paris, Flammarion, 625p.

–, 1958, « Histoire et sciences sociales. La longue durée », *Annale ESC*, 13^e année, N°4, pp.725-753.

CHESNAUX (J.), 1976, *Du passé faisons Table rase ?*, Paris, François Maspero, 191p.

COUSIN (V.), 1840, *Cours d'histoire de la philosophie morale au dix-huitième siècle*, Paris, Ladrance, 382p.

³⁰ Ph. Ariès, *Le temps de l'histoire*, 1986, p.248

DESCARTES (R.), 1637, *Discours de la méthode*, Paris, Henry Le Gras, 407p.

FEBVRE (L.), 1992, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 456p.

GBAGBO (L.), « Enquêtes en pays Bété. Quelques réflexions d'ordre méthodologique », *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série J, t.IV, 1986, pp.39-58.

–, « Tradition orale et histoire », in *Godo-Godo*, N°2, Juillet 1976, pp.107-120.

HILDESHEIMER (F.), 1994, *Introduction à l'histoire*, Paris, Hachette, 155p.

JOUTARD (Ph.), 1982, « Prendre la parole », in *Histoire et géographie*, avril/ mai, n°289, pp.765-768

LE GOFF (J.) & NORA (P.), 1974, dir., *Faire de l'histoire*, 3 vol., Paris, Gallimard, Publ. 2011, 230p.

LE GOFF (J.), « Un autre Moyen Age. Entretien avec Jacques Le Goff », in *Histoire et géographie* avril/ mai 1982, n° 289, pp.765-768

RONGERE (R.), 1979, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 105p.

VEYNE (P.), 1971, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 386p.